MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-deuxième séance – Samedi 16 décembre 2006, à 10 h

Présidence de M. Roberto Broggini, président

La séance est ouverte à 10 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Alexandre Chevalier*, *Mmes Vera Figurek*, *Nelly Hartlieb*, *MM. André Kaplun*, *Jean-Luc Persoz* et *Frédy Savioz*.

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Patrice Mugny*, vice-président, *MM. Pierre Muller*, *Manuel Tornare* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 5 décembre 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 16 décembre 2006, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 30 et 20 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous souhaitons un prompt rétablissement à notre collègue Vera Figurek, qui est hospitalisée pour une petite intervention.

Je vous informe que la chorale du Conseil municipal pour l'Escalade répétera à midi dans cette salle.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2007 (PR-485 A/B)[1].

A. Rapport de majorité et rapport général de M. David Carrillo.

Table des matières

1. Généralités
2. Composition de la commission des finances
3. Président-e-s, rapporteurs-euses des commissions spécialisées
4. Calendrier des travaux de la commission des finances
5. Présentation du projet de budget 2007 déposé
6. Auditions à la commission des finances des magistrats, des président-e-s et des rapporteurs-euses des commissions spécialisées
7. Modifications apportées par le Conseil administratif au projet de budget 2007 déposé
8. Amendements au projet de budget 2007 rectifié: propositions et votes
9. Vote sur les projets d'arrêtés.
10. Rapports des commissions spécialisées sur l'orientation générale, les priorités et les objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2007. Rapports des commissions spécialisées sur le projet de budget 2007. Annexes de ces rapports.
11. Annexes

1. Généralités

Le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2007 a été renvoyé par le Conseil municipal, en date du 12 septembre 2006, à la commission des finances et aux commissions spécialisées suivantes: la commission des arts et de la culture, la commission des travaux, la commission des sports et de la sécurité, la commission sociale et de la jeunesse et la commission de l'informatique et de la communication.

La commission des finances s'est réunie pour traiter de cet objet le 20 septembre, les 17, 18, 31 octobre, les 1er, 3, 14, 15, 21 et 22 novembre 2006, sous la présidence de M. Gérard Deshusses.

[1] Rapport à l'appui, 863. Commission, 1027.

Les notes des séances ont été prises par M^me^ Paulina Castillo, M^me^ Julie de Dardel M. Didier Grosrey et M^me^ Magdalena Karpinski-Gigliotti, avec les remerciements du rapporteur général.

Le traitement de la proposition PR-485, c'est-à-dire le projet de budget 2007, s'inscrit à la suite du traitement de l'objet D-37 intitulé «Orientation générale, priorités et objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2007» par les commissions spécialisées.

Le projet de budget pour l'exercice 2007 déposé au Conseil municipal est un document accompagné de deux autres documents: le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2007 et le projet de budget 2007 par missions et prestations. Le projet de budget est déposé avec le 25^e^ budget financier quadriennal de la Ville de Genève couvrant les années 2007 à 2010 et le 2^e^ plan financier d'investissement 2007-2018.

Le rapporteur général tient à remercier toutes les personnes – commissaires, magistrats et personnel de la Ville – qui ont contribué ou collaboré au présent rapport général.

2. **Composition de la commission des finances**

La commission des finances est composée des personnes suivantes:

M. Deshusses Gérard (S) – président
M^me^ Arlotti Ariane (AdG/SI)
M. Barbey Alexis (L)
M. Carrillo David (S) – rapporteur général
M. Dramé Alpha (Ve)
M^me^ Ecuyer Hélène (T)
M^me^ Fontanet Nathalie (L)
M. Kaplun André (L)
M. Maudet Pierre (R)
M. Pattaroni Robert (DC)
M^me^ Perler-Isaaz Frédérique (Ve)
M. Rubeli Pascal (UDC)
M. Rudaz Marc-André (UDC)
M^me^ Salerno Sandrine (S)
M. Zaugg Christian (AdG/SI)

Abréviations: AdG/SI: Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), DC: Parti démocrate-chrétien, L: Parti libéral, R: Parti radical, S: Parti socialiste, T: Parti du travail, UDC: Union démocratique du centre, Ve: Les Verts.

3. **Président-e-s, rapporteurs-euses des commissions spécialisées**

Nous donnons ci-dessous la liste des commissions spécialisées, avec le nom de leur président ou présidente, la partie du projet de budget 2007 (déposé) qui a été traitée par la commission et le nom du rapporteur ou de la rapporteuse de commission.

Commission des finances:
Président: M. Gérard Deshusses.
Partie traitée: Autorités.
Rapporteur: M. David Carrillo.

Commission des finances:
Président: M. Gérard Deshusses.
Partie traitée: Finances et administration générale.
Rapporteur: M. Alpha Dramé.

Commission de l'informatique et de la communication:
Présidente: M^me^ Hélène Ecuyer.
Partie traitée: Direction des systèmes d'information.
Rapporteur: M. Alexis Barbey.

Commission des travaux:
Présidente: M^me^ Béatrice Graf Lateo.
Partie traitée: Aménagement, constructions et voirie.
Rapporteuse: M^me^ Marguerite Contat Hickel.

Commission des arts et de la culture:
Président: M. Pierre Maudet.
Partie traitée: Affaires culturelles.
Rapporteuse: M^me^ Annina Pfund.

Commission des sports et de la sécurité:
Présidente: M^me^ Odette Saez.
Partie traitée: Sport et sécurité.
Rapporteur: M. Christian Zaugg.

Commission sociale et de la jeunesse:
Présidente: M^me^ Anne Moratti Jung.
Partie traitée: Affaires sociales, écoles et environnement.
Rapporteur: M. Yves de Matteis.

4. **Calendrier des travaux de la commission des finances**

20 septembre 2006	Audition de M. Pierre Muller. Examen du projet de budget 2007 déposé. Partie traitée: Finances et administration générale.

17 octobre 2006	Audition de M. André Hediger. Examen du projet de budget 2007 déposé. Partie traitée: Autorités.
18 octobre 2006	Audition de M. André Hediger. Examen du projet de budget 2007 déposé. Partie traitée: Sport et sécurité.
31 octobre 2006	Audition de M. Patrice Mugny. Examen du projet de budget 2007 déposé. Partie traitée: Affaires culturelles.
1er novembre 2006	Audition de M. Christian Ferrazino. Examen du projet de budget 2007 déposé. Partie traitée: Aménagement, constructions et voirie.
3 novembre 2006	Audition de M. Manuel Tornare. Examen du projet de budget 2007 déposé. Partie traitée: Affaires sociales, écoles et environnement.
14 novembre 2006	Audition de M. Pierre Muller. Examen du projet de budget 2007 déposé. Partie traitée: Direction des systèmes d'information. Examen des modifications apportées par le CA au projet de budget 2007 déposé.
15 novembre 2006	Examen des modifications apportées par le CA au projet de budget 2007 déposé (suite).
21, 22 novembre 2006	Amendements et vote des arrêtés du projet de budget 2007.

5. **Présentation du projet de budget 2007 déposé**

En date du 30 août 2006, les cinq membres du Conseil administratif ont présenté devant la commission des finances le projet de budget déposé pour l'exercice 2007.

Les notes de séance ont été prises par Mme Julie de Dardel avec les remerciements du rapporteur.

Séance du 30 août 2006

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, de M. André Hediger, maire de la Ville de Genève et conseiller administratif chargé du départe-

ment des sports et de la sécurité, de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, de M. Pierre Muller, conseiller administratif chargé du département des finances et de l'administration générale, de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, accompagnés de M. Charles Lassauce, directeur du département des finances, M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et de M. Philippe Krebs, adjoint de direction du département des finances

M. Muller effectue une présentation du projet de budget 2007 dans ses grandes lignes. Elle est résumée ci-dessous.

Remarque du rapporteur: Certaines indications données à cette séance ne seront plus vraies après la version rectifiée du projet de budget 2007.

Procédure suivie

1. Le budget de référence est établi sur la base du budget 2006. 2. Chaque département procède à ses arbitrages. Il saisit son budget de référence et liste ses demandes complémentaires. 3. Le Conseil administratif procède aux différents arbitrages.

A relever que les projets de budgets sont dorénavant accompagnés d'un plan financier d'investissement, comme c'est le cas pour le projet de budget 2007.

Résultats

Pour la première fois depuis 1997, le budget de la Ville passe dans les chiffres rouges, en raison de l'adoption par le Canton du projet de loi PL 9679 correspondant à un transfert de charges de 18,5 millions de francs. Si la Ville n'avait pas eu à supporter ces charges, le résultat aurait été un excédant de revenu de 0,5 million de francs.

Le projet de loi PL 9679 implique une augmentation des frais de perception de 3% à 4,5% des centimes additionnels (hausse de charge de 9,6 millions de francs), d'une augmentation de 1/3 de la participation à la compensation aux communes frontalières (hausse de charge de 6,7 millions de francs) et d'une suppression de la rétrocession de la partie due aux communes sur les bénéfices et gains immobiliers (baisse de revenu de 1 million de francs). A cela s'ajoute un effet induit sur les intérêts de la dette de 1,2 million de francs.

Le projet de budget 2007 étant déficitaire, il a été demandé et obtenu une dérogation de l'Etat.

Objectifs

Pour élaborer le projet de budget 2007, le Conseil administratif a défini deux axes prioritaires: le domaine de la petite enfance et le gel des effectifs de la fonction municipale.

Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement sont stabilisées au niveau des comptes 2005.

Chapitre 30: Personnel

Les effectifs sont gelés. Les charges de personnel sont en légère augmentation en raison des mécanismes salariaux. Elles restent toutefois dans les limites fixées, soit de l'ordre de 40% du budget. La participation aux primes d'assurance maladie pour les bas salaires (inférieurs à 78 874 francs) est maintenue.

Chapitre 31: Biens, services et marchandises

On prévoit une hausse des frais d'énergies de 1,4 million de francs. Le total des charges de ce chapitre est stabilisé au niveau du budget 2006.

Chapitre 36: Subventions

Avec 5,4 millions de francs de plus, les subventions à la petite enfance totalisent 63,8 millions de francs, sans compter les gratuités. Avec 2,9 millions de francs complémentaires les gratuités budgétées atteignent 32,9 millions de francs.

Une partie importante des 5,4 millions d'augmentation pour la petite enfance est due aux mécanismes salariaux. D'autres sources de financement sont prévues à l'avenir pour maintenir cet effort. En outre, des corrections doivent être apportées en matière de normes excessives.

A préciser que la Ville reçoit des subventions de la Confédération et du Canton pour la petite enfance. Les autres communes font également de plus en plus d'efforts dans ce domaine, ce qui permet de soulager un peu la Ville.

Chapitre 32: Intérêts passifs

Les taux d'intérêt seront relativement bas, mais le transfert de charges vient alourdir la dette et, par conséquent, le montant des intérêts (effets induits du PL 9679 sur les intérêts: + 1,2 million de francs).

Revenus nets

La croissance des revenus nets est modérée.

Prévisions fiscales

Les taux de croissance estimés des rentrées fiscales entre les comptes 2005 corrigés et le projet de budget 2007 sont de 4,6% pour les personnes physiques et de 2,4% pour les personnes morales, en intégrant une inflation annuelle de 1,2%.

La taxe professionnelle est en léger repli à 100,2 millions de francs.

Revenus: impôts personnes physiques

Le revenu des impôts venant des personnes physiques a un potentiel de croissance modéré. Les effets du postnumerando sont imprévisibles. A souligner que la Ville n'est pas informée des rentrées fiscales en cours d'année par le Canton.

Revenus: impôts personnes morales

Les revenus comptabilisés des personnes morales restent volatils.

Chapitre 40: Impôts

Les recettes fiscales ont un accroissement modeste. D'éventuelles nouvelles prestations ne pourront pas être financées par ce biais.

Chapitre 42: Revenus des biens

Le budget intègre une diminution de 2,3 millions de francs de la redevance SIG suite à la baisse du prix de l'électricité.

Chapitre 43: Revenus divers

Le revenu des amendes est en repli de 0,5 million de francs par rapport au budget 2006 (– 2,2 millions de francs par rapport aux comptes 2005) en raison du meilleur comportement du citoyen genevois.

Chapitre 45: Dédommagement des collectivités publiques

La subvention cantonale pour l'entretien des routes prévue par la Lroutes (loi sur les routes) est non budgétée (20 millions de francs). Des négociations sont toujours en cours à ce sujet.

Taux d'autofinancement et déficit de financement

Le taux d'autofinancement est de 48%. Il en résulte un déficit de financement de 52 millions de francs. Le taux d'autofinancement est relativement faible en raison de l'aggravation des 18 millions induits par le projet de loi PL 9679.

L'endettement théorique induit par le projet de budget 2007 est de 52 millions de francs. Le niveau de la dette devrait ainsi poursuivre sa hausse.

Dette prévisionnelle

Le niveau prévisionnel de la dette est estimé à 1927 millions de francs à la fin de 2007. Il tient compte de l'augmentation du reliquat (impôts impayés) nécessitant un remboursement de 112 millions de francs à l'Etat.

Ratio dette/revenus nets

Le ratio dette/revenus nets sera de 1,97 en 2007 (alors qu'idéalement il ne devrait pas être supérieur à 1).

6. Auditions par la commission des finances des conseillers administratifs, des président-e-s et des rapporteurs-euses des commissions spécialisées

Conformément à la procédure, les commissions spécialisées communiquent à la commission des finances les résultats de leur part de travaux concernant l'examen du projet de budget 2007 déposé. Par la suite, il est procédé aux auditions des conseillers administratifs par la commission des finances, avec la présence du président ou de la présidente et du rapporteur ou de la rapporteuse de la commission spécialisée y pertinente. Ces auditions sont mentionnées ci-dessous.

Séance du 20 septembre 2006

Audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif chargé du département des finances et de l'administration générale, accompagné de collaborateurs et de collaboratrices

M. Muller et des collaborateurs et collaboratrices ont été auditionné-e-s pour la partie Finances et administration générale du projet de budget 2007.

Les notes de séance ont été prises par M^me^ Magdalena Karpinski-Gigliotti.

M. Alpha Dramé est rapporteur de cette séance dont le rapport (pour la commission des finances) figure au point 10 du rapport général.

Séance du 17 octobre 2006

Audition de M. André Hediger, maire de la Ville de Genève, accompagné de M. Jacques Moret, directeur général de l'administration municipale, et de collaborateurs et collaboratrices

M. André Hediger, M. Jacques Moret et des collaborateurs et collaboratrices ont été auditionné-e-s pour la partie Autorités du projet de budget 2007.

M. David Carrillo est rapporteur de cette séance dont le rapport (pour la commission des finances) figure au point 10 du rapport général.

Séance du 18 octobre 2006

Audition de M. André Hediger, maire de la Ville de Genève et conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité, accompagné de collaborateurs

M. André Hediger et des collaborateurs ont été auditionnés pour la partie Sports et sécurité du projet de budget 2007. L'audition s'est déroulée en présence de M^me^ Odette Saez et de M. Christian Zaugg, respectivement présidente et rapporteur de la commission des sports et de la sécurité.

M. Christian Zaugg est rapporteur de cette séance dont le rapport vient consolider le rapport de la commission des sports et de la sécurité figurant au point 10 du rapport général.

A l'issue de cette séance, la commission des finances a reçu des réponses écrites concernant les objets suivants:
– projet de M. Hohl sur la plaine de Plainpalais lors de l'Euro 2008 (voir intraCM/Divers/Annexes aux propositions et rapports);
– liste des clubs sportifs subventionnés figurant au projet de budget et domiciliés hors ville avec montants et critères (voir rapport de la commission);
– production des amendes d'ordre (AO) verbalisées en zone bleue (voir rapport de la commission);
– club Amis montagnards (annexé au rapport général).

Séance du 31 octobre 2006

Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, accompagné de collaborateurs et de collaboratrices

M. Patrice Mugny et des collaborateurs et collaboratrices ont été auditionné-e-s pour la partie Affaires culturelles du projet de budget 2007. L'audition s'est déroulée en présence de M. Pierre Maudet et de M^me^ Annina Pfund, respectivement président et rapporteuse de la commission de arts et de la culture.

M^me^ Annina Pfund est rapporteuse de cette séance dont le rapport vient consolider le rapport de la commission des arts et de la culture figurant au point 10 du rapport général.

Séance du 1^er^ novembre 2006

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, accompagné de ses collaborateurs

M. Christian Ferrazino et des collaborateurs et collaboratrices ont été auditionné-e-s pour la partie Aménagement, constructions et voirie du projet de bud-

get 2007. L'audition s'est déroulée en présence de M[me] Béatrice Graf Lateo et de M[me] Marguerite Contat Hickel, respectivement présidente et rapporteuse de la commission des travaux.

M[me] Marguerite Contat Hickel est rapporteuse de cette séance dont le rapport vient consolider le rapport de la commission des travaux figurant au point 10 du rapport général.

Séance du 3 novembre 2006

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, accompagné de ses collaborateurs

M. Manuel Tornare et des collaborateurs et collaboratrices ont été auditionné-e-s pour la partie Affaires sociales, écoles et environnement du projet de budget 2007. L'audition s'est déroulée en présence de M[me] Anne Moratti Jung et de M. Yves de Matteis, respectivement présidente et rapporteur de la commission sociale et de la jeunesse.

M. Yves de Matteis est rapporteur de cette séance dont le rapport vient consolider le rapport de la commission sociale et de la jeunesse figurant au point 10 du rapport général.

A l'issue de cette séance, la commission des finances a reçu des réponses écrites concernant les objets suivants:
– les chiffres relatifs à la formation d'étudiant-e-s dans le domaine de la petite enfance;
– impact de l'augmentation du prix des repas scolaires;
– les estimations relatives à la Fête des voisins.

(Documents annexés au rapport général)

Séance du 14 novembre 2006

Audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif chargé du département des finances et de l'administration générale, accompagné de collaborateurs

M. Pierre Muller et des collaborateurs ont été auditionnés pour la partie concernant la Direction des systèmes d'information du projet de budget 2007. L'audition s'est déroulée en présence de M[me] Hélène Ecuyer et de M. Alexis Barbey, respectivement présidente et rapporteur de la commission de l'informatique et de la communication.

M. Alexis Barbey est rapporteur de cette séance dont le rapport vient consolider le rapport de la commission de l'informatique et de la communication figurant au point 10 du rapport général.

7. Modifications apportées par le Conseil administratif au projet de budget 2007 déposé

En date du 14 novembre 2006, M. Pierre Muller soumet à la commission des finances des rectifications au projet de budget 2007 déposé.

Séance du 14 novembre 2006

Audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif chargé du département des finances et de l'administration générale, accompagné de M. Charles Lassauce, directeur du département des finances, et de M^me^ Biljana Kostadinov, adjointe de direction du département des finances

Les rectifications du Conseil administratif apportées au projet de budget 2007 sont communiquées aux commissaires par un document qui leur est parvenu quelques minutes avant l'audition du magistrat. La commission manifeste son mécontentement quant au procédé. Malgré cela, la commission décide de passer immédiatement à l'examen du document. Il arrivera cependant, au cours de cette séance, qu'une motion d'ordre soit présentée pour interrompre et remettre l'examen des modifications budgétaires à une date ultérieure, le temps de mieux prendre connaissance des documents. Cette motion sera cependant retirée en faveur du principe de faire une lecture rapide des documents, poser quelques questions à transmettre à qui de droit et auditionner le Conseil administratif in corpore (tant que faire se peut) à la séance suivante.

Le projet de budget 2007 rectifié est un document qui vient accompagné d'un second document, désigné ci-après «plaquette de présentation du projet de budget 2007 rectifié», contenant les éléments suivants (en indiquant les pages de la plaquette): page 2: présentation générale (du budget); page 3: récapitulatif des modifications; pages 4-11: détail par département des modifications; page 12: structure des revenus de fonctionnement par nature (comparaison projet de budget (PB) 2007 rectifié/budget 2006); page 13: structure des revenus de fonctionnement par nature (comparaison PB 2007 rectifié/PB 2007 déposé); page 14: structure des charges de fonctionnement par nature (comparaison PB 2007 rectifié/budget 2006); page 15: structure des charges de fonctionnement par nature (comparaison PB 2007/PB 2007 déposé); page 16: récapitulation des subventions par département, non comprises les prestations en nature; page 17: récapitulation des subventions par service, non comprises les prestations en nature; page 18: récapitulation des subventions par département y compris les prestations en nature; page 19: récapitulation des subventions par service y compris les prestations en nature; page 20: modifications des subventions détaillées, non comprises les prestations en nature; page 21: modifications des subventions détaillées relatives à des prestations en nature; pages 22-29: personnel occupé par l'administration municipale; page 30: demandes de nouveaux postes; pages 31-32: transferts de

postes; page 33: nouveaux postes selon extrait du Conseil administratif et postes supprimés.

Nous faisons figurer en annexe de ce rapport les éléments suivants de la plaquette: le récapitulatif des modifications (page 3 de la plaquette), le détail par département des modifications (pages 4 à 11 de la plaquette), les modifications des subventions détaillées, non comprises les prestations en nature (page 20 de la plaquette) les modifications des subventions détaillées relatives à des prestations en nature (page 21 de la plaquette), le tableau récapitulatif des postes du personnel occupé par l'administration municipale (page 22 de la plaquette), les demandes de nouveaux postes (page 30 de la plaquette) les transferts de postes (pages 31 et 32 de la plaquette) et les nouveaux postes selon extrait du Conseil administratif et postes supprimés (page 33 de la plaquette).

Plaquette de présentation du projet de budget 2007 rectifié

En préambule, il est à signaler que le projet de budget est rectifié d'une baisse du revenu considérable compte tenu du fait qu'une banque privée importante déménage en dehors du territoire de la commune. L'insuffisance de financement est aggravée d'autant. En chiffres ronds, l'endettement passe à 65 millions de francs.

Page 2
Cellule A010500, groupe 351

Une explication écrite est donnée à ce sujet: voir annexe.

Cellule Axxxxxx, groupe 390

Les nouveaux emprunts sont en fait largement en dessous du taux de 4,5%.

Cellule A002000, groupes 310 et 318

Ces deux groupes totalisent une augmentation de 200 000 francs. Elle est due, d'une part, au fait que les coûts facturés par l'Etat sont plus importants et, d'autre part, au fait que les coûts pour le vote des étrangers n'avait pas été pris en compte.

Page 5
Cellule 1001510

Cette cellule est modifiée avec 9,2 millions de francs de recettes en moins et avec 1,9 million de charges supplémentaires. La diminution du revenu de l'impôt sur les personnes morales procède d'un réajustement normal. La diminution de

l'impôt sur le revenu des personnes physiques est essentiellement due au départ d'une banque privée.

L'augmentation de 2,4 millions de francs pour compensation aux communes frontalières est induite par le projet de loi PL 9679.

Page 7
Cellule 2502020, groupes 313 et 315

Ces deux groupes (charges) sont augmentés de 750 000 francs à titre de «frais supplémentaires liés aux lois sur la circulation routière». Ces charges supplémentaires sont induites par de nouvelles normes d'entretien des véhicules faisant suite à une modification de loi.

Une explication écrite est donnée à ce sujet: voir annexe.

Page 8
Cellule 3001000, groupe 365

On observe une diminution de la subvention à la FASe pour le projet «La ville est à vous» en faveur de la création d'un demi-poste de collaborateur administratif. Les explications à ce sujet seront fournies à la séance suivante de la commission.

Page 10
Cellules 4001000, 4002010, 4002040 et 4002060, groupes 30x

Cet ensemble de cellules et groupes est modifié pour transformer un poste de gardien de bains en un poste de responsable de l'audiovisuel.

Devant l'interrogation de commissaires sur cette procédure, il est expliqué que lorsqu'un poste se libère, il est procédé à une évaluation; si l'on trouve une utilisation plus pertinente du poste, on le transforme. On ne retrouve pas, en règle générale, la même personne dans le nouveau poste.

Des commissaires considèrent que, en l'occurrence, la transformation aboutit à un poste de rémunération supérieure et, de fait, ne respecte pas le principe à la base du *personal stop*, puisqu'en termes de mécanismes salariaux cela coûtera davantage.

Cellule 4003000, groupe 452

L'Association des communes genevoises a accepté d'augmenter de 300 000 francs sa participation pour les interventions du Service d'incendie et de secours (SIS) dont une grande partie se déroule en dehors du territoire de la Ville de Genève.

Cellule 4003xxx, groupe 31x

On ne constate aucune augmentation de charges que pourraient induire les nouvelles normes d'entretien des véhicules (comme pour le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie) en ce qui concerne les véhicules du SIS.

Une explication écrite est donnée à ce sujet: voir annexe.

Page 11
Cellule 5008000, groupes 361 et 365

Une réponse écrite est donnée à la demande d'une commissaire souhaitant savoir si les diminutions inscrites dans ces groupes ont été négociées ou discutées avec les parties concernées: voir annexe.

Intervient à ce stade la motion d'ordre mentionnée plus haut. Pour permettre de donner une vue plus synthétique des modifications apportées au projet de budget, M. Lassauce se propose de communiquer un document récapitulatif élaboré pour usage interne par M[me] Kostadinov.

Le document mentionné est communiqué à la commission (décomposition de l'évolution du résultat du projet de budget 2007 par rapport à la situation déposée devant le Conseil municipal): voir annexe.

Page 21
Cellule 1005070, groupe 365

La Société d'exploitation du Casino de Genève SA (SECSA) étant actuellement en liquidation, un feu vert de Berne est attendu pour la fermer définitivement. Par contre, les archives restent conservées (engendrant pour cela un coût).

Page 23

Le Conseil administratif applique une nouvelle règle qui ne demande plus un poste pour un poste, mais une valeur de poste pour une valeur de poste équivalente.

A la demande d'une commissaire, on trouvera en annexe les réponses écrites justifiant tous les postes créés (variation par rapport au budget 2006) ainsi que des transferts de postes pour la plupart des départements.

Page 33

Comme demandé par un commissaire, une réponse écrite est donnée sur le poste indiqué comme «ad personam»: voir annexe.

Séance du 15 novembre 2006

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, de M. Philippe Aegerter, directeur du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, de M. Charles Lassauce, directeur du département des finances, de M. Boris Drahusak, codirecteur du département des affaires culturelles, de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, de M. Aimé Mariaux, chef du Service de la comptabilité et du budget, et de M. Olivier Veyrat, directeur du Service des ressources humaines

Les commissaires prennent connaissance des diverses réponses écrites demandées à la séance du 14 novembre 2006.

Un commissaire constate qu'on ne lui a pas fourni le tableau synthétique des postes pour le projet de budget rectifié.

La commission refait l'examen de la plaquette de présentation du projet de budget rectifié.

Plaquette de présentation du projet de budget 2007 rectifié

Page 3

Au commissaire demandant s'il est normal d'avoir un pareil déficit (30,6 millions de francs), M. Tornare répond que le Conseil administratif est obligé de travailler de la sorte en sachant très bien que l'Etat va chercher à réduire son déficit en ponctionnant la Ville durant les années à venir. Les communes sont également déficitaires.

Page 4
Cellule A010500, groupe 351

A la commissaire non convaincue par la réponse écrite sur ce sujet (voir séance du 14 novembre 2006), M. Moret précise que les 50 000 francs sont laissés pour tenir quelques mois au cas où l'Etat décide de revenir en arrière sur le moratoire. C'est donc une mesure de prudence.

Au sujet du rapport «Action contre le chômage» (cf. séance du 14 novembre 2006)

M. Drahusak indique que la surveillance du Musée d'art et d'histoire et des bibliothèques municipales sont les affectations prépondérantes pour les emplois temporaires de l'Etat ou des contrats Action chômage Ville de Genève.

M. Moret indique que si les emplois temporaires cantonaux sont supprimés, la Ville devra créer quelques postes. M. Drahusak travaille sur cette probléma-

tique et cherche quelques pistes. On peut aller dans la direction d'une diminution de prestations, ou bien travailler avec le système de revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS). La situation financière ne permet pas la possibilité d'avoir plus de postes.

Page 8
Cellule 3001000, groupe 365, et cellule 3106000, groupe 30x

Au sujet de la création du demi-poste de collaborateur administratif, M. Drahusak explique qu'il y a une subvention de 350 000 francs destinée à la FASe. Cette subvention couvre, depuis trois ans, le salaire de deux personnes qui coordonnent «La ville est à vous» dans les quartiers. Ces personnes ont accepté, d'un commun accord, sans que cela soit imposé, de baisser leur temps de travail de 25%, permettant ainsi de diminuer la subvention de la FASe afin de créer un demi-poste de collaborateur administratif pouvant les suppléer dans le travail administratif.

Une commissaire fait remarquer que ces deux postes de la FASe avaient été créés sur quatre demi-postes suite à une décision du Conseil municipal. Ce que l'on constate maintenant est que l'on reconduit ces deux postes en négociant des modifications dans le temps de travail pour permettre de créer un nouveau demi-poste, sans passer par le Conseil municipal. On ne peut pas procéder de cette manière.

M. Tornare avoue que le Conseil municipal aurait dû être averti de la prolongation des postes mentionnés pour «La ville est à vous».

Cellule 3110000, groupe 469

En se référant à l'augmentation de 500 000 francs de la part du Fonds d'équipement communal pour le Grand Théâtre, M. Drahusak indique que la recette sera pérennisée.

Page 12

Pour répondre à une commissaire, M. Lassauce indique que les taux de la taxe professionnelle sont fixés par le Canton. La Ville n'a donc pas la maîtrise sur ces taxes.

Page 22

L'augmentation de 178 600 francs des crédits destinés à l'engagement de personnel temporaire dans le département des affaires sociales, écoles et environnement concerne certainement, selon M. Lassauce, le fonctionnement du 99, rue de Lyon.

Page 23

Suite à des éclaircissements demandés par un commissaire sur cette page (qui remplace la page 231 du projet de budget 2007 déposé), il s'ensuit un certain nombre d'interventions de commissaires dénonçant le fait que les créations de postes, par exemple celui de collaborateur administratif pris sur les subventions à la FASe ou celui de responsable de l'audiovisuel pris sur un poste de gardien de bains, ne respectent pas l'esprit qui prévaut dans le *personal stop*: l'opération n'est finalement pas blanche avec ces nouveaux postes dès la deuxième année d'activité.

M. Tornare et M. Drahusak plaident pour une certaine souplesse dans le cadre du *personal stop*, notamment pour permettre la mobilité, ce qui permet de mieux employer les ressources financières et de régler des problèmes humains.

Un commissaire salue la prise en compte du facteur humain, mais fait remarquer que la création d'un poste qui ne semble pas urgent présente une autre problématique.

M. Drahusak répond que la création de poste dans son département n'est pas prise sur les subventions de la FASe. De plus, il s'agit d'un accord entre la Ville de Genève et une autre structure: la FASe s'occupe des salaires et transmet une facture à la Ville que la subvention vient couvrir.

Au commissaire se demandant s'il est appliqué un système de qualification annuelle qui permette de voir qui travaille et qui ne travaille pas et à quel pourcentage, il est répondu qu'il y a des évaluations durant la période probatoire. Pour les personnes qui ne travaillent pas, comme évoqué par ce même commissaire, une sanction allant jusqu'au licenciement peut leur être appliquée.

Une commissaire critique également le fait que l'on puisse créer des postes fixes en prenant dans l'enveloppe des postes temporaires.

Il s'ensuit un échange d'avis autour de la table sur le fait que cela devrait pouvoir continuer à se faire (pour pallier des problèmes de mobilité, par exemple) ou, au contraire, que cela ne devrait pas pouvoir se faire (pour ne pas créer de nouveaux postes fixes).

Concernant l'évolution de personnel sur son engagement et, par la suite, sa promotion, un commissaire est d'avis qu'une évaluation du personnel se faisant seulement lors de la nomination ou de la promotion ne permet que difficilement de trouver les canards boiteux. Il serait plus judicieux de faire l'évaluation sur une base régulière, annuelle ou biannuelle, pour pouvoir faire le point avec les employés de leur degré de motivation

La séance de commission finit avec quelques éclaircissements ou compléments d'information sur les réponses écrites aux questions posées à la séance de la commission du 14 novembre 2006.

Séance du 21 novembre 2006

Audition de M. Philippe Krebs, adjoint de direction du département des finances, de M^me^ Biljana Kostadinov, adjointe de direction du département des finances, et de M. Aimé Mariaux, chef du Service de la comptabilité générale et du budget

Le président annonce que la commission des finances a reçu un courrier de M. Yves Nopper, directeur du département des sports et de la sécurité, expliquant qu'il n'avait pas été informé par qui de droit que sa présence était souhaitée à la séance du 15 novembre 2006, en l'absence de M. Hediger.

M. Nopper est excusé.

En préambule, avec des graphiques à l'appui, M. Krebs illustre les prévisions fiscales afin de clarifier les débats qui pourraient être embrumés par diverses interventions médiatiques. Il est montré que la Ville avait anticipé la baisse de revenu qui serait induite par le départ d'une banque privée d'une certaine importante. L'écart dans les prévisions pour 2007 n'est pas dû à l'effet du départ de la banque qui aurait échappé à la direction des finances mais plutôt à une révision de la croissance entre 2006 et 2007. Il est observé, au mois de septembre, un ralentissement économique qui se fait beaucoup plus rapidement que ce qui avait été prévu en début d'année. Concernant les personnes morales, on observe le même effet dans de moindres proportions. Cela illustre le fait que les prévisions communiquées par l'Etat de Genève en septembre 2006 sont moins favorables que celles qui avaient été faites dans le projet de budget 2007.

Le rapporteur général demande une explication écrite pour gagner en clarté.

Cette explication, avec un complément d'information est donnée en annexe.

Des commissaires soulignent que, lors des séances précédentes, ils ou elles avaient été convaincu-e-s que la baisse de revenu fiscal était associée au départ de la banque privée (voir rapport de la séance du 14 novembre 2006 du présent rapport général).

Se pose la question de savoir si la configuration budgétaire pour 2007, avec son déficit de près de 30 millions, bénéficie d'une dérogation. M. Krebs répond que la loi sur l'administration des communes (LAC) laisse la possibilité d'adopter un projet de budget déficitaire si certaines conditions sont réunies. On trouve ces conditions dans l'article 77 de la LAC et dans les articles 25, 26 et 53 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes. Pour résumer, il suffit que la Ville adopte un plan financier rétablissant au bout de quatre ou de huit ans l'équilibre financier.

A ce propos, des commissaires s'interrogent sur le budget financier quadriennal (BFQ) qui serait conséquent avec ce projet de budget, étant donné que le BFQ fourni avec le projet de budget déposé n'intègre pas l'impact des dernières

estimations fiscales du Canton. Un commissaire indique que la commission des finances aurait dû recevoir une nouvelle version du BFQ. Tel n'est pas le cas.

Des commissaires trouvent dommage qu'aucun magistrat ne soit présent à cette séance pour donner les réponses politiques à leurs interrogations.

Pour ce projet de budget, on constate que le Conseil administratif n'a pas proposé de mesures pour compenser le déficit financier du fonctionnement de la Ville. La commission décide de demander au Conseil administratif, par les bons soins de M. Krebs, des propositions de mesures compensatoires (au déficit).

Après une discussion et un vote, les travaux de la commission sont suspendus jusqu'à la séance de commission du lendemain, le temps de recevoir la réponse.

Séance du 22 novembre 2006 (première partie)

Avis: Le rapport de la séance du 22 novembre est basé sur les notes personnelles du rapporteur général, malheureusement incomplètes, et un procès-verbal partiel distillé en continu durant les dernières heures de la rédaction du rapport général. Le rapporteur tient à s'excuser pour ne pas pouvoir restituer toutes les questions, réponses et discussions de la commission.

Audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif chargé du département des finances et de l'administration générale, de M. Philippe Krebs, adjoint de direction du département des finances, de M^me^ Biljana Kostadinov, adjointe de direction du département des finances, et de M. Aimé Mariaux, chef du Service de la comptabilité générale et du budget

M. Muller donne l'historique de la préparation du projet de budget 2007 et fait état du moment où le département des finances de la Ville reçoit les nouvelles estimation fiscales par la lettre du conseiller d'Etat M. Hiler reçue le 20 septembre 2006, alors que le projet de budget avait été officiellement soumis au Canton (pour autorisation) à fin août 2006. Il rappelle que cette nouvelle estimation aboutit à un projet de budget aggravé. Il explique que, pour obtenir la dérogation nécessaire pour rendre l'adoption du projet de budget aggravé valable, il était entendu qu'il fallait avoir un budget financier quadriennal rétablissant l'équilibre du budget au bout de quatre ans. Un tel budget financier quadriennal existe; il est maintenant communiqué à la commission des finances.

Un nouveau 25^e^ budget financier quadriennal couvrant les années 2007 à 2010 est en annexe.

Selon M. Muller, il n'y a pas de souci à se faire avec la LAC étant donné le nouveau BFQ. Pour rassurer la commission des finances, il a tout de même demandé un rendez-vous avec le conseiller d'Etat M. Cramer. Il espère ainsi obtenir une réponse écrite au sujet de la dérogation.

M. Muller explique que, suite à l'aggravation de 12 millions de francs du projet de budget 2007 déposé, il avait fait des propositions devant le Conseil administratif pour ramener à nouveau l'excédent de charges à hauteur de 18 millions de francs. Le Conseil administratif les a refusées. Ce qui laisse l'excédent de charge à 30,6 millions de francs.

M. Muller explique que le CODIR a débuté en janvier 2006 une recherche de pistes d'économies qui a abouti, en mars, à un classeur de 65 pages avec des solutions permettant de réduire de près de 77 millions de francs les charges de la Ville. Malheureusement, le Conseil administratif n'en a rien fait, probablement parce que l'on est à la veille des élections municipales. Pour M. Muller, il reste néanmoins qu'un réel effort avait été entrepris pour se donner des solutions d'économies.

M. Muller rappelle que le Conseil municipal a le pouvoir de sabrer dans le projet de budget.

N.d.l.r.: Quelques clarifications sont données sur le nouveau BFQ (non relatées ici).

Questions et réponses

Question: Est-ce que la baisse de 12 millions de francs est à relier au départ de la banque privée précédemment évoquée?

Il est répondu en substance ce que l'on retrouve dans la note d'explication de M. Krebs demandé par le rapporteur général en séance du 21 novembre 2006 (voir annexe).

Question: Il avait été apparemment demandé une dérogation pour un déficit budgété à 18 millions, pourquoi n'a-t-on pas demandé une dérogation pour un déficit budgété à 30 millions?

Il est répondu qu'une dérogation ne peut être demandée qu'après le vote du projet de budget et que, de toute façon, les conditions pour l'obtenir sont réunies en regard de la LAC.

Question: On était habitué à voir le Conseil administratif chercher à compenser un déficit. Pourquoi déroge-t-on à cette pratique cette année?

Il est répondu que la pratique s'appliquait à des petits déficits. Pour cette année, le montant du déficit est bien plus important. On est par ailleurs à quelques mois des élections.

Question: Sur les 8 millions de baisse de revenu sur les personnes physiques comme annoncé par le Canton, a-t-on une part qui est liée au départ de la banque privée précédemment mentionnée?

Il est répondu que non.

Question: Peut-on se fier aux chiffres communiqués par l'administration fiscale cantonale?

Il est répondu que oui. On peut s'attendre à avoir de bons résultats pour l'exercice 2006.

Question: Peut-on voir le travail de la CODIR (pistes pour réduire les charges/augmenter les recettes)?

Il est répondu que non!

Question: Pourquoi le maire n'est-il pas présent à notre séance, ni les autres magistrats?

Il est répondu que tous les autres magistrats sont occupés.

Question: On observe une augmentation des charges pour le carburant dans le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. On n'a pas de phénomène analogue pour le SIS. Est-ce que M. Hediger négocie mieux le prix du carburant?

Il est répondu qu'une réponse écrite sera donnée.

8. **Amendements au projet de budget 2007 déposé**

Dans sa séance du 22 novembre 2006, la commission des finances a procédé aux amendements du projet de budget 2007 déposé (PR-485). Nous rapportons les propositions d'amendements et leur vote.

Séance du 22 novembre 2006 (deuxième partie)

Le président propose l'entrée en matière sur la proposition PR-485.

Décision: la proposition d'entrer en matière sur la proposition PR-485 est acceptée par 8 oui (2 AdG/SI, 3 S, 1 T, 2 Ve) contre 7 non (1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC) et 0 abstention.

Le président prie les commissaires de présenter tout d'abord les amendements portant sur des sommes importantes.

Un commissaire radical propose un amendement pour une diminution de 10 millions de francs dans le chapitre 30, un amendement pour une diminution de 10 millions de francs dans le chapitre 31 et un amendement pour une diminution de 10 millions de francs dans le chapitre 36.

Un commissaire libéral propose un amendement pour une diminution de 20% dans les groupes 318, un amendement pour une diminution de 10% dans les groupes 365, un amendement pour une diminution de 5 millions de francs des charges dans le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, un amendement pour une diminution de 5 millions de francs des charges dans le département des affaires culturelles, un amendement pour la suppression du Service de la mobilité et un amendement pour la suppression du Service d'architecture.

Une commissaire socialiste propose la suppression des jetons de présence des conseillers municipaux et conseillères municipales pour l'année 2007. Un commissaire socialiste ajoute la proposition de supprimer le budget alloué au frais de collation des commissions du Conseil municipal (les collaborateurs auditionnés indiquant que cet amendement concerne le groupe 318, à la cellule A700100, doté de 5000 francs).

L'amendement sur les jetons de présence est diversement apprécié. A part les socialistes, aucun des partis représentés convient de proposer la suppression totale des jetons de présence (des commissaires proposent de plus petites diminutions). Devant la réaction des commissaires, la commissaire socialiste relève l'aspect pédagogique de sa proposition.

Les amendements proposés sont soumis au vote.

Décision. L'amendement pour une coupe de 10 millions de francs dans le chapitre 30 est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T, 2 Ve) contre 5 oui (1 DC, 3 L, 1 R) et 2 abstentions (UDC).

Décision. L'amendement pour une coupe de 10 millions de francs dans le chapitre 31 est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T, 2 Ve) contre 6 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 1 UDC) et 1 abstention (UDC).

Décision. L'amendement pour une coupe de 10 millions de francs dans le chapitre 36 est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T, 2 Ve) contre 7 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 2 UDC) et 0 abstention.

Décision. L'amendement pour une coupe de 20% dans les groupes 318 est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T, 2 Ve) contre 7 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 2 UDC) et 0 abstention.

Décision. L'amendement pour une coupe de 10% dans les groupes 365 sauf gratuités est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T, 2 Ve) contre 6 oui (3 L, 1 R, 2 UDC) et 1 abstention (DC).

Décision. L'amendement pour une coupe de 5 millions de francs dans le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement est refusé

par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T, 2 Ve) contre 7 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 2 UDC) et 0 abstention.

Décision. L'amendement pour une coupe de 5 millions de francs dans le département des affaires culturelles est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T, 2 Ve) contre 7 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 2 UDC) et 0 abstention.

Décision. L'amendement pour la suppression du Service de la mobilité est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T, 2 Ve) contre 7 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 2 UDC) et 0 abstention.

Décision. L'amendement pour la suppression du Service d'architecture est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T, 2 Ve) contre 5 oui (3 L, 1 R, 1 UDC) et 2 abstentions (1 DC, 1 UDC).

Décision. L'amendement pour la suppression des jetons de présence alloués aux conseillers municipaux pour l'année 2007 à la cellule A700100, chapitre 30, pour un montant de 2 105 000 francs est accepté par 7 oui (3 L, 3 S, 1 R) contre 5 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve) et 3 abstentions (1 DC, 2 UDC).

Décision. L'amendement pour la suppression du budget alloué aux frais de collation des commissions du Conseil municipal (frais de réception par des tiers) à la cellule A700100, groupe 318, pour un montant de 5000 francs est accepté par 11 oui (3 L, 1 R, 3 S, 1 T, 2 UDC, 1 Ve) contre 1 non (Ve) et 3 abstentions (2 AdG/SI, 1 DC).

Avant d'aller plus en avant, le président propose d'accepter en bloc toutes les modifications apportées par le Conseil administratif, puis de procéder aux amendements sur la base du projet de budget 2007 rectifié (qui a été communiqué à la commission des finances le 14 novembre 2007).

Décision. Toutes les modifications du Conseil administratif aboutissant au projet de budget rectifié sont acceptées à l'unanimité.

On procède à l'examen du document «Projet de budget 2007 rectifié» dans l'ordre de ses pages. Les commissaires sont priés de proposer leurs amendements lorsque l'on arrive sur la page qui les concerne.

Projet de budget rectifié, partie Autorités et partie finances et administration générale

Page 4

Une commissaire socialiste, rappelant le règlement du Fonds chômage de la Ville, propose d'affecter 50 000 francs de ce fonds au projet Bureau d'intégration des réfugiés pour demain (BIRD). Ce projet, initié notamment par Caritas et Plu-

riel, vise à favoriser l'intégration des chômeurs issus de l'ensemble des réfugiés statutaires bénéficiant de permis B ou C. Le bouclement du budget de la structure BIRD (menacée de disparaître) pourrait être assuré par l'octroi d'une enveloppe de 50 000 francs, sur un budget total d'environ 300 000 francs. On peut estimer que les bénéfices sociaux escomptés valent très largement l'investissement requis (le public cible est jeune, sans espoir d'insertion et destiné à s'installer durablement dans le canton en y fondant des familles). L'aide octroyée sera cependant subordonnée à la conclusion d'un contrat de prestation (établissement de critères et d'indicateurs).

Décision. Un amendement est formulé de la manière suivante: prélever la somme de 50 000 francs sur le Fonds chômage, à la cellule A010500, dans le groupe 351 «Salaire des chômeurs», en vue de l'affecter au bouclement du financement du projet BIRD, assortie d'un contrat de prestation et de mesures d'évaluations. La nouvelle subvention figure à la cellule A010500, dans le groupe 365. Le montant de 25 000 francs affecté à Caritas, figurant au département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, est déplacé et ajouté à cette dernière. Cet amendement est accepté par 12 oui (1 DC, 2 AdG/SI, 2 L, 1 R, 3 S, 1 T, 2 Ve) et 3 abstentions (1 L, 2 UDC).

Page 5

Un commissaire (AdG/SI) propose un amendement visant à rétablir la prime octroyée aux fonctionnaires lors de leur départ à la retraite. Il déclare que «les fonctionnaires ont perdu, au cours des dernières années une bonne partie de leurs indemnités: le Plend, la participation à l'assurance maladie, les annuités extraordinaires, et maintenant voilà qu'on supprime encore leur prime de départ. Dans ce contexte, le Service des ressources humaines a été chargé d'étudier les causes de la progression de l'absentéisme. C.Q.F.D.!»

Décision. L'amendement pour le rétablissement de la prime au départ, à la cellule A010500, dans le chapitre 30, pour un montant de 165 180 francs (détail: + 150 000 francs dans le groupe 309, + 11 430 francs dans le groupe 303, + 3750 francs dans le groupe 305) est refusé par 10 non (1 DC, 3 L, 1 R, 3 S, 2 UDC), 3 oui (2 AdG/SI, 1 T) et 2 abstentions (Ve).

Projet de budget rectifié, partie aménagement, constructions et voirie

Page 21

Un commissaire libéral propose une diminution de 20 000 francs à la cellule 2001000, dans le groupe 315 «Entretien d'objets mobiliers par des tiers». La diminution se base sur les comptes de l'exercice précédent (2005) et non sur les besoins estimés (argument développé en commission des travaux).

Décision. L'amendement pour une diminution de 20 000 francs à la cellule 2001000, dans le groupe 315 «Entretien d'objets mobiliers par des tiers», est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T, 2 Ve) contre 7 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 2 UDC) et 0 abstention.

Le même commissaire libéral que précédemment propose une diminution de 8000 francs à la cellule 2001000, dans le groupe 317 «Dédommagements».

Décision. L'amendement pour une diminution de 8000 francs à la cellule 2001000, dans le groupe 317 «Dédommagements», est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T, 2 Ve) contre 7 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 2 UDC) et 0 abstention.

Le même commissaire libéral que précédemment propose une diminution de 180 000 francs à la cellule 2001000, dans le groupe 318 «Honoraires et prestations de service».

Décision. L'amendement pour une diminution de 180 000 francs à la cellule 2001000, dans le groupe 318 «Honoraires et prestations de service», est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T, 2 Ve) contre 7 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 2 UDC) et 0 abstention.

Page 22

Le même commissaire libéral que précédemment propose une diminution de 10 000 francs à la cellule 2002000, dans le groupe 318 «Honoraires et prestations de service». Cet amendement applique un principe de diminution de 10% des groupes 318.

Décision. L'amendement pour une diminution de 10 000 francs à la cellule 2002000, dans le groupe 318 «Honoraires et prestations de service», est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T, 2 Ve) contre 7 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 2 UDC) et 0 abstention.

Page 23

Le même commissaire libéral que précédemment propose une diminution de 40 000 francs à la cellule 2003000, dans le groupe 310 «Fournitures de bureau, imprimés, publicité».

Décision. L'amendement pour une diminution de 40 000 francs à la cellule 2003000, dans le groupe 310 «Fournitures de bureau, imprimés, publicité», est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T, 2 Ve) contre 7 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 2 UDC) et 0 abstention.

Le même commissaire libéral que précédemment propose une diminution de 10 000 francs à la cellule 2003000, groupe 315 «Entretien d'objets mobiliers par des tiers».

Décision. L'amendement pour une diminution de 10 000 francs à la cellule 2003000, dans le groupe 315 «Entretien d'objets mobiliers par des tiers», est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T, 2 Ve) contre 7 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 2 UDC) et 0 abstention.

Le même commissaire libéral que précédemment propose une diminution de 150 000 francs à la cellule 2003000, dans le groupe 318 «Honoraires et prestations de service».

Décision. L'amendement pour une diminution de 150 000 francs à la cellule 2003000, dans le groupe 318, «Honoraires et prestations de service», est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T, 2 Ve) contre 7 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 2 UDC) et 0 abstention.

Page 24

Le même commissaire libéral que précédemment propose une diminution de 20 000 francs à la cellule 2201000, dans le groupe 318 «Honoraires et prestations de service».

Décision. L'amendement pour une diminution de 20 000 francs à la cellule 2201000, dans le groupe 318 «Honoraires et prestations de service», est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T, 2 Ve) contre 7 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 2 UDC) et 0 abstention.

Le même commissaire libéral que précédemment propose une diminution de 20 000 francs à la cellule 2202000, dans le groupe 310 «Fourniture de bureau, imprimés, publicité».

Décision. L'amendement pour une diminution de 20 000 francs à la cellule 2202000, dans le groupe 310 «Fourniture de bureau, imprimés, publicité», est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T, 2 Ve) contre 7 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 2 UDC) et 0 abstention.

Le même commissaire libéral que précédemment propose une diminution de 10 000 francs à la cellule 2202000, dans le groupe 315 «Entretien d'objets mobiliers par des tiers».

Décision. L'amendement pour une diminution de 10 000 francs à la cellule 2202000, dans le groupe 315 «Entretien d'objets mobiliers par des tiers», est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T, 2 Ve) contre 7 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 2 UDC) et 0 abstention.

Le même commissaire libéral que précédemment propose une diminution de 50 000 francs à la cellule 2202000, dans le groupe 318 «Honoraires et prestations de service».

Décision. L'amendement pour une diminution de 50 000 francs à la cellule 2202000, dans le groupe 318 «Honoraires et prestations de service», est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T, 2 Ve) contre 7 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 2 UDC) et 0 abstention.

Page 25

Le même commissaire libéral que précédemment propose une diminution de 8000 francs à la cellule 2203000, dans le groupe 310 «Fournitures de bureau, imprimés, publicité».

Décision. L'amendement pour une diminution de 8000 francs à la cellule 2203000, dans le groupe 310, «Fournitures de bureau, imprimés, publicité», est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T, 2 Ve) contre 7 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 2 UDC) et 0 abstention.

Page 26

Le même commissaire libéral que précédemment propose une diminution de 10 000 francs à la cellule 2401000, dans le groupe 315 «Entretien d'objets mobiliers par des tiers».

Décision. L'amendement pour une diminution de 10 000 francs à la cellule 2401000, dans le groupe 315, «Entretien d'objets mobiliers par des tiers», est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T, 2 Ve) contre 7 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 2 UDC) et 0 abstention.

Le même commissaire libéral que précédemment propose une diminution de 25 000 francs à la cellule 2401000, dans le groupe 318 «Honoraires et prestations de service».

Décision. L'amendement pour une diminution de 25 000 francs à la cellule 2401000, dans le groupe 318 «Honoraires et prestations de service», est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T, 2 Ve) contre 7 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 2 UDC) et 0 abstention.

Page 27

Le même commissaire libéral que précédemment propose une diminution de 54 000 francs à la cellule 2402000, dans le groupe 311 «Mobilier, machines, véhicules et matériel».

Décision. L'amendement pour une diminution de 54 000 francs à la cellule 2402000, dans le groupe 311 «Mobilier, machines, véhicules et matériel», est

refusé par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T, 2 Ve) contre 7 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 2 UDC) et 0 abstention.

Le même commissaire libéral que précédemment propose une diminution de 80 000 francs à la cellule 2402000, dans le groupe 315 «Entretien d'objets mobiliers par des tiers».

Décision. L'amendement pour une diminution de 80 000 francs à la cellule 2402000, dans le groupe 315 «Entretien d'objets mobiliers par des tiers», est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T, 2 Ve) contre 7 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 2 UDC) et 0 abstention.

Le commissaire libéral décide de ne pas poursuivre sa liste d'amendements. Il indique que le Parti libéral, au travers de cette série d'amendements, entendait démontrer qu'il était disposé à détailler les économies budgétaires, ne se contentant pas, de ce fait, de proposer des coupes «à la hache». Il constate cependant que la majorité ne semble pas disposée à entrer en matière et qu'il est par conséquent inutile de poursuivre ce travail. Il signale toutefois qu'il rappellera cela en séance plénière.

Page 31

Le président propose de voter l'amendement de la commission des travaux pour diminuer de 150 000 francs à la cellule 2601000, dans le groupe 314 «Entretien des immeubles par des tiers».

Décision. L'amendement de la commission des travaux pour diminuer de 150 000 francs à la cellule 2601000, dans le groupe 314 «Entretien des immeubles par des tiers», est accepté par 14 oui (1 AdG/SI, 1 DC, 3 L, 1 R, 3 S, 1 T, 2 UDC, 2 Ve) et 1 abstention (AdG/SI).

Le président propose de voter l'amendement de la commission des travaux pour diminuer de 52 500 francs à la cellule 2601000, dans le groupe 318 «Honoraires et prestations de service».

Décision. L'amendement de la commission des travaux pour diminuer de 52 500 francs à la cellule 2601000, dans le groupe 318 «Honoraires et prestations de service», est accepté à l'unanimité.

Un commissaire de l'AdG/SI propose d'augmenter de 60 000 francs la cellule 2601000, au chapitre 31. Dans le détail, il s'agit d'augmenter de 40 000 francs le compte 314050, d'augmenter de 10 000 francs le compte 318500, d'augmenter de 5000 francs le compte 318260 et d'augmenter de 5000 francs le compte 318610 de la cellule susmentionnée. Le commissaire accepte que les aménagements éphémères soient provisoirement supprimés du budget sauf

l'extension de Baby-Plage qui s'avère être un succès. Cet amendement permet de pérenniser cette installation.

Décision. L'amendement, selon la proposition détaillée ci-dessus, pour augmenter de 40 000 francs à la cellule 2601000, dans le groupe 314, et augmenter de 20 000 francs à la cellule 2601000, dans le groupe 318, est accepté par 10 oui (2 AdG/SI, 1 DC, 1 R, 3 S, 1 T, 2 Ve) et 5 abstentions (3 L, 2 UDC).

Page 32

Le président propose de voter l'amendement de la commission des travaux pour diminuer de 150 000 francs à la cellule 2601010, dans le groupe 314 «Entretien des immeubles par des tiers», et l'amendement de la commission des travaux pour diminuer de 132 500 francs la cellule 2601010, dans le groupe 318, «Honoraires et prestations de service».

Un commissaire de l'AdG/SI propose de ne pas accepter ces deux amendements avec l'argument que cela concerne la manifestation «Les yeux de la nuit» qui embellit la Ville et que la population et les médias ont largement plébiscité.

Décision. L'amendement de la commission des travaux pour diminuer de 150 000 francs la cellule 2601010, groupe 314, «Entretien des immeubles par des tiers», conjointement avec l'amendement de la commission des travaux pour diminuer de 132 500 francs la cellule 2601010, groupe 318, «Honoraires et prestations de service» est refusé par 7 non (2 AdG/SI, 3 S, 2 Ve) contre 7 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 2 UDC) et 1 abstention (T).

Projet de budget rectifié, partie affaires culturelles

Page 37

Le président propose de voter l'amendement de la commission des arts et de la culture pour une diminution de 51 700 francs à la cellule 3001000, dans le groupe 310 «Fournitures de bureau, imprimés, publicité».

Décision. L'amendement pour une diminution de 51 700 francs à la cellule 3001000, dans le groupe 310 «Fournitures de bureau, imprimés, publicité», est refusé par 7 non (2 AdG/SI, 3 S, 2 Ve) contre 7 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 2 UDC) et 1 abstention (T).

Page 41

Le président propose de voter l'amendement de la commission des arts et de la culture pour une diminution de 31 000 francs à la cellule 3105200, dans le groupe 318 «Honoraires et prestation de services».

Décision. L'amendement pour une diminution de 31 000 francs à la cellule 3105200, dans le groupe 318 «Honoraires et prestation de services», est accepté par 7 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 2 UDC) contre 3 non (2 AdG/SI, 1 T) et 5 abstentions (3 S, 2 Ve).

Page 42

Le président propose de voter l'amendement de la commission des arts et de la culture pour une diminution de 10 500 francs à la cellule 3106000, dans le groupe 310 «Fournitures de bureau, imprimés, publicité».

Décision. L'amendement pour une diminution de 10 500 francs à la cellule 3106000, dans le groupe 310 «Fournitures de bureau, imprimés, publicité», est accepté par 7 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 2 UDC) contre 5 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve) et 3 abstentions (S).

Le président propose de voter l'amendement de la commission des arts et de la culture pour une diminution de 11 500 francs à la cellule 3106000, dans le groupe 313 «Achats de fournitures et autres marchandises».

Décision. L'amendement pour une diminution de 11 500 francs à la cellule 3106000, dans le groupe 313 «Achats de fournitures et autres marchandises», est accepté par 7 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 2 UDC) contre 3 non (2 AdG/SI, 1 T) et 5 abstentions (3 S, 2 Ve).

Le président propose de voter l'amendement de la commission des arts et de la culture pour la suppression de la subvention de 20 000 francs à la cellule 3106000, dans le groupe 365, ligne «Société de lecture».

Décision. L'amendement pour supprimer la subvention de 20 000 francs à la cellule 3106000, dans le groupe 365, ligne «Société de lecture», est refusé par 14 non (2 AdG/SI, 1 DC, 3 L, 1 R, 3 S, 1 T, 1 UDC, 2 Ve) et 1 abstention (UDC).

Le président propose de voter l'amendement de la commission des arts et de la culture pour la suppression de la subvention de 20 000 francs à la cellule 3106000, dans le groupe 365, ligne «Communauté israélite de Genève (Bibliothèque)».

Décision. L'amendement pour supprimer la subvention de 20 000 francs à la cellule 3106000, dans le groupe 365, ligne «Communauté israélite de Genève (Bibliothèque)», est refusé à l'unanimité.

Le président propose de voter l'amendement de la commission des arts et de la culture pour la suppression de la subvention de 3000 francs à la cellule 3106000, dans le groupe 365, ligne «Union des chanteurs genevois».

Décision. L'amendement pour supprimer la subvention de 3000 francs à la cellule 3106000, dans le groupe 365, ligne «Union des chanteurs genevois», est refusé par 9 non (2 AdG/SI, 1 DC, 1 R, 3 S, 1 T, 1 Ve) et 6 abstentions (3 L, 2 UDC, 1 Ve)

Le président propose de voter l'amendement de la commission des arts et de la culture pour une augmentation de 120 000 francs de la subvention à la cellule 3106000, dans le groupe 365, ligne «Ecoles de musique».

Une commissaire socialiste indique que cette augmentation est répartie à parts égales sur quatre écoles, soit 30 000 francs par école. L'une d'entre elles est l'Académie de musique. Elle propose d'accorder l'augmentation de 30 000 francs à l'Académie de musique et de refuser l'augmentation de subvention aux autres écoles. Le président propose de voter l'amendement de la commission des arts et de la culture, puis l'amendement issu de la proposition de la commissaire socialiste.

Décision. L'amendement de la commission des arts et de la culture pour une augmentation de 120 000 francs de la subvention à la cellule 3106000, dans le groupe 365, ligne «Ecoles de musique», est refusé par 10 non (1 AdG/SI, 3 L, 3 S, 1 T, 2 Ve) contre 2 oui (1 DC, 1 R), et 3 abstentions (1 AdG/SI, 2 UDC).

Décision. L'amendement de la commission des arts et de la culture pour une augmentation de 30 000 francs de la subvention à la cellule 3106000, dans le groupe 365, en faveur de l'Académie de musique dans une nouvelle ligne de subvention, est accepté à l'unanimité.

Le président propose de voter l'amendement de la commission des arts et de la culture pour une diminution de 80 000 francs de la subvention à la cellule 3106000, dans le groupe 365, ligne «Revue genevoise».

Décision. L'amendement de la commission des arts et de la culture pour une diminution de 80 000 francs de la subvention à la cellule 3106000, dans le groupe 365, ligne «Revue genevoise», est accepté par 13 oui (2 AdG/SI, 1 DC, 3 L, 3 S, 1 T, 2 UDC, 1 Ve) et 2 abstentions (1 R, 1 Ve).

Le président propose de voter l'amendement de la commission des arts et de la culture pour la création d'une nouvelle ligne de subvention dotée de 50 000 francs à la cellule 3106000, dans le groupe 365, ligne «Espace Rousseau».

Décision. L'amendement de la commission des arts et de la culture pour la création d'une nouvelle ligne de subvention dotée de 50 000 francs à la cellule 3106000, groupe 365, ligne «Espace Rousseau», est refusé par 7 non (2 AdG/SI, 3 S, 2 Ve) contre 5 oui (1 DC, 1 L, 1 T, 2 UDC) et 3 abstentions (1 R, 2 L).

Page 49

Le président propose de voter l'amendement de la commission des arts et de la culture pour une diminution de 25 000 francs à la cellule 3202040, dans le groupe 313 «Achats de fournitures et autres marchandises».

Décision. L'amendement de la commission des arts et de la culture pour une diminution de 25 000 francs à la cellule 3202040, dans le groupe 313 «Achats de fournitures et autres marchandises», est accepté par 7 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 2 UDC) contre 5 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve) et 3 abstentions (S).

Projet de budget rectifié, partie sports et sécurité

Page 59

Un commissaire propose l'annulation de la création du poste de gardien de bains en un poste de responsable de l'audiovisuel. Un des collaborateurs présents fait remarquer que le poste a été créé par un extrait du Conseil administratif.

Décision. L'amendement pour annuler la création du poste de gardien de bains en un poste de responsable de l'audiovisuel, impliquant une augmentation de 9768 francs à la cellule 4001000, dans le chapitre 30, une augmentation de 14 652 francs à la cellule 4002010, dans le chapitre 30, une augmentation de 81 205 francs à la cellule 4002040, dans le chapitre 30, et d'une diminution de 105 700 francs à la cellule 4002060, dans le chapitre 30, est accepté par 10 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 3 S, 2 UDC) contre 2 non (Ve) et 3 abstentions (2 AdG/SI, 1 T).

Le président propose de voter l'amendement de la commission des sports et de la sécurité pour une diminution de 8000 francs à la cellule 4001000, dans le groupe 310 «Fournitures de bureau, imprimés, publicité».

Décision. L'amendement de la commission des sports et de la sécurité pour une diminution de 8000 francs à la cellule 4001000, dans le groupe 310 «Fournitures de bureau, imprimés, publicité», est accepté par 7 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 2 UDC) contre 4 non (3 S, 1 T) et 4 abstentions (2 AdG/SI, 2 Ve).

Page 66

Le président propose de voter l'amendement de la commission des sports et de la sécurité pour une diminution de 5000 francs à la cellule 4003500, dans le groupe 310 «Fournitures de bureau, imprimés, publicité».

Décision. L'amendement de la commission des sports et de la sécurité pour une diminution de 5000 francs à la cellule 4003500, dans le groupe 310 «Fournitures de bureau, imprimés, publicité», est accepté par 9 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 2 UDC, 2 Ve) contre 4 non (2 AdG/SI, 1 S, 1 T) et 2 abstentions (S).

Page 67

Un commissaire des Verts propose un amendement visant à rehausser les tarifs des ambulances afin de tenir compte des coûts et de supprimer ainsi le «cadeau» offert aux assurances. Il propose d'affecter le produit des économies réalisées au financement de la cellule Agenda 21 et plus particulièrement aux mesures d'énergie. La recette supplémentaire d'environ 825 000 francs ainsi dégagée serait portée à la cellule A002000, au groupe 314.

Après discussion, il est suggéré au commissaire des Verts de proposer 1 million de francs au lieu de 825 000, quitte à ce que le Conseil administratif vienne avec une proposition plus réaliste d'augmentation de recette.

Décision. L'amendement pour augmenter de 1 million de francs les recettes venant des transports par ambulance à la cellule 4003520, dans le groupe 434, est accepté à l'unanimité.

Le président propose de voter l'amendement pour opérer un transfert du revenu de 1 million de francs, inscrit au budget par le vote précédent, vers les compétents de l'Agenda 21, selon la clé de répartition proposée par le commissaire des Verts.

Décision. L'amendement décrit ci-dessus est refusé par 9 non (1 DC, 3 L, 1 R, 3 S, 1 UDC) contre 4 oui (2 AdG/SI, 2 Ve), et 2 abstentions (1 T, 1 UDC).

Page 69

Un commissaire radical propose un amendement pour supprimer les 20 postes actuellement vacants d'agents de ville. Les collaborateurs présents ne connaissent pas le montant exact correspondant à ces 20 postes et se renseigneront. On peut estimer que cela correspond à 2 millions de francs.

Décision. Un amendement pour supprimer 20 postes vacants d'agents de ville estimés à un total de 2 millions de francs à la cellule 4007000, dans le chapitre 30, est accepté par 10 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 3 S, 2 UDC) contre 3 non (2 AdG/SI, 1 T) et 2 abstentions (Ve).

Projet de budget rectifié, partie affaires sociales, écoles et environnement

Page 73

Un commissaire démocrate-chrétien propose un amendement pour augmenter de 50 000 francs à la cellule 5003000, dans le groupe 313 «Achats de fournitures et autres marchandises». Avec cet amendement, il tient à ce que l'on continue à remettre aux élèves un livre à l'occasion des promotions.

Décision. L'amendement pour augmenter de 50 000 francs à la cellule 5003000, dans le groupe 313 pour des livres pour les écoles (en vue des promotions) est accepté par 9 oui (2 AdG/SI, 1 DC, 3 S, 1 T, 2 UDC) contre 1 non (L) et 5 abstentions (2 L, 1 R, 2 Ve).

Page 75

Le président propose de voter l'amendement de la commission sociale et de la jeunesse pour une diminution de 60 000 francs à la cellule 5004000, dans le groupe 313 «Achats de fournitures et autres marchandises».

Décision. L'amendement de la commission sociale et de la jeunesse pour une diminution de 60 000 francs à la cellule 5004000, groupe 313 «Achats de fournitures et autres marchandises», est refusé par 13 non (2 AdG/SI, 1 DC, 1 L, 1 R, 3 S, 1 T, 2 Ve, 2 UDC) et 2 abstentions (L).

Tout le projet de budget a été parcouru.

Un commissaire démocrate-chrétien demande à reconsidérer le vote sur les jetons de présence. En effet, il ne paraît pas judicieux de faire un débat en plénum sur cet objet, lors de la discussion du budget.

Après une discussion, le président soumet au vote un amendement rétablissant les jetons de présence des conseillers municipaux et des conseillères municipales précédemment supprimés pour 2007.

Décision. Un nouveau vote sur l'amendement concernant la suppression des jetons de présence des membres du Conseil municipal est accepté par 10 oui (2 AdG/SI, 1 DC, 2 S, 1 T, 2 UDC, 2 Ve), 4 non (3 L, 1 R) et 1 abstention (S).

Le président soumet au vote le rétablissement des jetons de présence des membres du Conseil municipal.

Décision. L'amendement pour l'augmentation de 2 105 000 francs à la cellule A700100, dans le chapitre 30, concrétisant pour l'année 2007 le rétablissement des jetons de présence alloués aux membres du Conseil municipal, est accepté par 8 oui (2 AdG/SI, 1 DC, 1 T, 2 UDC, 2 Ve) contre 4 non (1 R, 3 L) et 3 abstentions (S).

Un des collaborateurs présents signale que le budget alloué au frais de collation des commissions du Conseil municipal se trouve dans la cellule A004000, dans le groupe 318, «Honoraires et prestations de service», et non pas à la cellule A700100, dans le groupe 318, comme indiqué auparavant.

Le président fait voter l'entrée en matière sur la question de la modification du budget des frais de collation du Conseil municipal.

Décision. L'entrée en matière sur la question de la modification du budget des frais de collation du Conseil municipal est acceptée par 11 oui (3 L, 1 R, 3 S, 2 UDC, 2 Ve) contre 1 non (1 AdG/SI) et 3 abstentions (1 AdG/SI, 1 DC, 1 T).

Pour répondre à une commissaire, un des collaborateurs présents indique que les montants des frais de réception inscrits au budget 2005 et dans les comptes 2005 s'élevaient respectivement à 550 000 francs et 675 606 francs, soit un dépassement de 125 606 francs.

Un commissaire libéral propose une diminution des frais pour un montant de 120 000 francs.

Le président soumet au vote cette proposition.

Décision. Un amendement pour diminuer de 120 000 francs à la cellule A004000, dans le groupe 318 «Frais de réception par des tiers», est accepté par 11 oui (3 L, 1 R, 3 S, 2 UDC, 2 Ve) et 4 abstentions (1 DC, 2 AdG/SI, 1 T).

Tous les amendements votés dans cette séance sont récapitulés dans les tableaux qui suivent.

RECAPITULATIF
DES AMENDEMENTS ACCEPTES

Com.	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2007 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
CF	31	A004000	318	Diminution des frais de réception	1'431'450	-120'000		1'311'450	3L, 1R, 3S, 2UDC, 2Ve		1DC, 2AdG/SI, 1T	A	
CF	33	A010500	351	Diminution salaires chômeurs	50'000	-50'000		0	1DC, 2AdG/SI, 2L, 1R, 3S, 1T 2Ve		1L, 2UDC	A	
CF	33	A010500 subvention	365	Transfert du Dpt 5 de la subv. Ass.Caritas Bird	0	25'000		25'000	1DC, 2AdG/SI, 2L, 1R, 3S, 1T 2Ve		1L, 2UDC	A	
CF	33	A010500 subvention	365	Augmentation de la subv. Ass. Caritas Bird	25'000	50'000		75'000	1DC, 2AdG/SI, 2L, 1R, 3S, 1T 2Ve		1L, 2UDC	A	
CF	34	A700010	30X	Suppression jetons de présence s/1 an	2'145'000	-2'105'000		40'000	3L, 3S, 1R	2AdG/SI, 1T, 2Ve	1DC, 2UDC	A	
CF	34	A700010	30X	Réintroduction jetons de présence s/1 an	40'000	2'105'000		2'145'000	2AdG/SI, 1DC, 1T, 2UDC, 2Ve	1R, 3L	3S	A	
CF	34	A700010	318	Suppression frais de réceptions par des tiers	222'600	-5'000		217'600	3L, 1R, 3S, 1T, 2UDC, 1Ve	1Ve	2AdG/SI, 1DC	A	
CT	69	2601000	314	Entretien des immeubles par des tiers (yeux de la ville)	576'582	-150'000		426'582	1AdG/SI, 1DC, 3L, 1R, 3S, 1T, 2UDC, 2Ve		1AdG/SI	A	
CF	69	2601000	314	Entretien des immeubles par des tiers (yeux de la ville)	426'582	40'000		466'582	2AdG/SI, 1DC, 1R, 3S, 1T, 2Ve		3L, 2UDC	A	
CT	69	2601000	318	Honoraires et prestations de service (yeux de la ville)	553'700	-52'500		501'200	Unanimité			A	

RECAPITULATIF
DES AMENDEMENTS ACCEPTES

Com.	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2007 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
CF	69	2601000	318	Honoraires et prestations de service (yeux de la ville)	501'200	20'000		521'200	2AdG/SI, 1DC, 1R, 3S, 1T, 2Ve		3L, 2UDC	A	
CARTS	85	3105200	318	Honoraires et prestation de services	61'400	-31'000		30'400	1DC, 3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 1T	3S, 2Ve	A	
CARTS	86	3106000	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	22'500	-10'500		12'000	1DC, 3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 1T, 2Ve	3S	A	
CARTS	86	3106000	313	Achats de fournitures et autres marchandises	18'000	-11'500		6'500	1DC, 3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 1T	3S, 2Ve	A	
CARTS	93	3202040	313	Achats de fournitures et autres marchandises	57'000	-25'000		32'000	1DC, 3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 1T, 2Ve	3S	A	
CF	86	3106000 Subvention	365	Ecoles de musiques (Académie de musique)	20'000	30'000		50'000	Unanimité			A	
CARTS	86	3106000 Subvention	365	Revue genevoise	325'000	-80'000		245'000	2AdG/SI, 1DC, 3L, 3S, 1T, 2UDC, 1Ve		1R, 1Ve	A	
CF	111	4001000	30X	Annul.transformation gardien de bain en responsable audiovisuel (compensation s/crédits temporaires)	1'487'397	9'768		1'497'165	1DC, 3L, 1R, 3S, 2UDC	2Ve	2AdG/SI, 1T	A	
Sports et sécurité	111	4001000	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	82'500	-8'000		74'500	1DC, 3L, 1R, 2UDC	3S, 1T	2AdG/SI, 2Ve	A	
CF	112	4002010	30X	Annul.transformation gardien de bain en responsable audiovisuel (compensation s/crédits temporaires)	2'938'625	14'652		2'953'277	1DC, 3L, 1R, 3S, 2UDC	2Ve	2AdG/SI, 1T	A	

RECAPITULATIF
DES AMENDEMENTS ACCEPTES

Com.	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2007 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
CF	114	4002040	30X	Annul.transformation gardien de bain en responsable audiovisuel	1'318'263	81'205		1'399'468	1DC, 3L, 1R, 3S, 2UDC	2Ve	2AdG/SI, 1T	A	
CF	115	4002060	30X	Annul.transformation gardien de bain en responsable audiovisuel	4'755'391	-105'700		4'649'691	1DC, 3L, 1R, 3S, 2UDC	2Ve	2AdG/SI, 1T	A	
Sports et sécurité	118	4003500	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	15'400	-5'000		10'400	1DC, 3L, 1R, 2UDC, 2Ve	2AdG/SI, 1S, 1T	2S	A	
CF	119	4003520	434	Augmentation recettes ambulances (690 francs)	1'925'000		1'000'000	2'925'000	Unanimité			A	
CF	121	4007000	30x	Suppression 20 postes vacants Agents de Ville	27'058'653	-2'000'000		25'058'653	1DC, 3L, 1R, 3S, 2UDC	2AdG/SI, 1T	2Ve	A	
CF	131	5003000	313	Achats de livres pour les promotions scolaires	133'513	50'000		183'513	2AdG/SI, 1DC, 3S, 1T, 2UDC	1L	2L, 1R, 2Ve	A	
CF	136	5007000 Subvention	365	Transfert Ass.Caritas Bird aux Ressources hum.	25'000	-25'000		0	1DC, 2AdG/SI, 2L, 1R, 3S, 1T, 2Ve		1L, 2UDC	A	
				TOTAL		**-2'358'575**	**1'000'000**						

AMENDEMENTS

Touchant tous les départements

Com.	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2007 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
CF	XXX	XXXXXXX	30X	Coupure de CHF 10 mios sur chapitre 30	400'736'227	-10'000'000		390'736'227	1DC, 3L, 1R	2AdG/SI, 3S, 1T, 2Ve	2UDC		**R**
CF	XXX	XXXXXXX	31X	Coupure de CHF 10 mios sur chapitre 31	185'093'630	-10'000'000		175'093'630	1DC, 3L, 1R 1UDC	2AdG/SI, 3S, 1T, 2Ve	1UDC		**R**
CF	XXX	XXXXXXX	36X	Coupure de CHF 10 mios sur chapitre 36	211'651'497	-10'000'000		201'651'497	1DC, 3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 3S, 1T, 2Ve			**R**
CF	XXX	XXXXXXX	318	Coupure 20% sur groupe 318	54'817'159	-10'963'432		43'853'727	1DC, 3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 3S, 1T, 2Ve			**R**
CF	XXX	XXXXXXX	365	Coupure 10% sur groupe 365 sauf gratuités	132'816'841	-13'281'684		119'535'157	3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 3S, 1T, 2Ve	1DC		**R**
				TOTAL		**0**	**0**						

AMENDEMENTS
Département autorités

Com.	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2007 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
CF	30	A002000	314	Compétent énergie chargé à l'Agenda 21 (Affectation de 1mio SIS-ambulances)	101'390	1'000'000		1'101'390	2AdG/SI, 2Ve	1DC, 3L, 1R, 3S, 1UDC	1T, 1UDC		R
CF	31	A004000	318	Diminution des frais de réception	1'431'450	-120'000		1'311'450	3L, 1R, 3S, 2UDC, 2Ve		1DC, 2AdG/SI, 1T	A	
CF	33	A010500	303	Rétablissement prime départ à la retraite	524'567	11'430		535'997	2AdG/SI, 1T	1DC, 3L, 1R 3S, 2UDC	2 VE		R
CF	33	A010500	305	Rétablissement prime départ à la retraite	212'917	3'750		216'667	2AdG/SI, 1T	1DC, 3L, 1R 3S, 2UDC	2 VE		R
CF	33	A010500	309	Rétablissement prime départ à la retraite	120'912	150'000		270'912	2AdG/SI, 1T	1DC, 3L, 1R 3S, 2UDC	2 VE		R
CF	33	A010500	351	Diminution salaires chômeurs	50'000	-50'000		0	1DC, 2AdG/SI, 2L, 1R, 3S, 1T, 2Ve		1L, 2UDC	A	
CF	33	A010500 subvention	365	Transfert du Dpt 5 de la subv. Ass.Caritas Bird	0	25'000		25'000	1DC, 2AdG/SI, 2L, 1R, 3S, 1T, 2Ve		1L, 2UDC	A	
CF	33	A010500 subvention	365	Augmentation de la subv. Ass. Caritas Bird	25'000	50'000		75'000	1DC, 2AdG/SI, 2L, 1R, 3S, 1T, 2Ve		1L, 2UDC	A	
CF	34	A700010	30X	Suppression jetons de présence s/1 an	2'145'000	-2'105'000		40'000	3L, 3S, 1R	2AdG/SI, 1T, 2Ve	1DC, 2UDC	A	
CF	34	A700010	30X	Réintroduction jetons de présence s/1 an	40'000	2'105'000		2'145'000	2AdG/SI, 1DC, 1T, 2UDC, 2Ve	1R, 3L	3S	A	

AMENDEMENTS

Département autorités

Com.	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2007 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS Charges	AMENDEMENTS Revenus	Après modif.	VOTE OUI	VOTE NON	VOTE ABSTENTIONS	A	R
CF	34	A700010	318	Suppression frais de réceptions par des tiers	222'600	-5'000		217'600	3L, 1R, 3S, 1T, 2UDC, 1Ve	1Ve	2AdG/SI, 1DC	**A**	
			TOTAL			**-100'000**	**0**						

AMENDEMENTS

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

Com.	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2007 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
CF	59	2001000	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	114'000	-20'000		94'000	1DC, 3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 3S, 1T, 2Ve			R
CF	59	2001000	317	Dédommagements	36'800	-8'000		28'800	1DC, 3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 3S, 1T, 2Ve			R
CF	59	2001000	318	Honoraires et prestations de service	660'190	-180'000		480'190	1DC, 3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 3S, 1T, 2Ve			R
CF	60	2002000	318	Honoraires et prestations de service	116'000	-10'000		106'000	1DC, 3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 3S, 1T, 2Ve			R
CF	61	2003000	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	145'254	-40'000		105'254	1DC, 3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 3S, 1T, 2Ve			R
CF	61	2003000	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	39'300	-10'000		29'300	1DC, 3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 3S, 1T, 2Ve			R
CF	61	2003000	318	Honoraires et prestations de service	329'312	-150'000		179'312	1DC, 3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 3S, 1T, 2Ve			R
CF	62	2201000	318	Honoraires et prestations de service	206'288	-20'000		186'288	1DC, 3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 3S, 1T, 2Ve			R
CF	62	2202000	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	90'150	-20'000		70'150	1DC, 3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 3S, 1T, 2Ve			R
CF	62	2202000	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	37'600	-10'000		27'600	1DC, 3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 3S, 1T, 2Ve			R

AMENDEMENTS

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

Com.	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2007 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
CF	62	2202000	318	Honoraires et prestations de service	576'100	-50'000		526'100	1DC, 3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 3S, 1T, 2Ve			R
CF	63	2203000	3XX	Suppression du service de la Mobilité	3'393'360	-3'393'360		0	1DC, 3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 3S, 1T, 2Ve			R
CF	63	2203000	4XX	Suppression du service de la Mobilité	12'000		-12'000	0	1DC, 3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 3S, 1T, 2Ve			R
CF	63	2203000	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	42'710	-8'000		34'710	1DC, 3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 3S, 1T, 2Ve			R
CF	64	2401000	3XX	Suppression du service de l'architecture	2'887'761	-2'887'761		0	3L, 1R, 1UDC	2AdG/SI, 3S, 1T, 2Ve	1DC, 1UDC		R
CF	64	2401000	4XX	Suppression du service de l'architecture	1'000'000		-1'000'000	0	3L, 1R, 1UDC	2AdG/SI, 3S, 1T, 2Ve	1DC, 1UDC		R
CF	64	2401000	315	Entretien des immeubles par des tiers	48'800	-10'000		38'800	1DC, 3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 3S, 1T, 2Ve			R
CF	64	2401000	318	Honoraires et prestations de service	102'500	-25'000		77'500	1DC, 3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 3S, 1T, 2Ve			R
CF	65	2402000	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	60'000	-54'000		6'000	1DC, 3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 3S, 1T, 2Ve			R
CF	65	2402000	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	162'500	-80'000		82'500	1DC, 3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 3S, 1T, 2Ve			R

AMENDEMENTS

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

Com.	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2007 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS Charges	AMENDEMENTS Revenus	Après modif.	VOTE OUI	VOTE NON	VOTE ABSTENTIONS	A	R
CT	69	2601000	314	Entretien des immeubles par des tiers (yeux de la ville)	576'582	-150'000		426'582	1AdG/SI, 1DC, 3L, 1R, 3S, 1T, 2UDC, 2Ve		1AdG/SI	**A**	
CF	69	2601000	314	Entretien des immeubles par des tiers (yeux de la ville)	426'582	40'000		466'582	2AdG/SI, 1DC, 1R, 3S, 1T, 2Ve		3L, 2UDC	**A**	
CT	69	2601000	318	Honoraires et prestations de service (yeux de la ville)	553'700	-52'500		501'200	Unanimité			**A**	
CF	69	2601000	318	Honoraires et prestations de service (yeux de la ville)	501'200	20'000		521'200	2AdG/SI, 1DC, 1R, 3S, 1T, 2Ve		3L, 2UDC	**A**	
CT	70	2601010	314	Entretien des immeubles par des tiers (yeux de la nuit)	1'624'500	-150'000		1'474'500	1DC, 3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 3S, 2Ve	1T		**R**
CT	70	2601010	318	Honoraires et prestations de service (yeux de la nuit)	174'500	-132'500		42'000	1DC, 3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 3S, 2Ve	1T		**R**
				TOTAL		**-142'500**	**0**						

AMENDEMENTS

Département des affaires culturelles

Com.	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2007 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
CARTS	81	3001000	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	98'093	-51'700		46'393	1DC, 3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 3S, 2Ve	1T		**R**
CARTS	85	3105200	318	Honoraires et prestation de services	61'400	-31'000		30'400	1DC, 3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 1T	3S, 2Ve	**A**	
CARTS	86	3106000	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	22'500	-10'500		12'000	1DC, 3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 1T, 2Ve	3S	**A**	
CARTS	86	3106000	313	Achats de fournitures et autres marchandises	18'000	-11'500		6'500	1DC, 3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 1T	3S, 2Ve	**A**	
CARTS	93	3202040	313	Achats de fournitures et autres marchandises	57'000	-25'000		32'000	1DC, 3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 1T, 2Ve	3S	**A**	
CARTS	86	3106000 subvention	365	Ecoles de musiques	20'000	120'000		140'000	1DC, 1R	1AdG/SI, 3L, 3S, 1T, 2Ve	1AdG/SI, 2UDC		**R**
CF	86	3106000 subvention	365	Ecoles de musiques (Académie de musique)	20'000	30'000		50'000	Unanimité			**A**	
CARTS	86	3106000 subvention	365	Union des Chanteurs genevois	3'000	-3'000		0		2AdG/SI, 1DC, 1R, 3S, 1T, 1Ve	3L, 2UDC, 1Ve		**R**
CARTS	86	3106000 subvention	365	Revue genevoise	325'000	-80'000		245'000	2AdG/SI, 1DC, 3L, 3S, 1T, 2UDC, 1Ve		1R, 1Ve	**A**	
CARTS	86	3106000 subvention	365	Société de lecture	20'000	-20'000		0		2AdG/SI, 1DC, 3L, 1R, 3S, 1T, 1UDC, 2Ve	1UDC		**R**

AMENDEMENTS

Département des affaires culturelles

Com.	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2007 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS Charges	AMENDEMENTS Revenus	Après modif.	VOTE OUI	VOTE NON	VOTE ABSTENTIONS	A	R
CARTS	86	3106000 subvention	365	Communauté israélite de Genève (Bibliothèque)	20'000	-20'000		0		Unanimité			**R**
CARTS	86	3106000 subvention	365	Espace Rousseau **(nouvelle subvention)**	0	50'000		50'000	1DC, 1L, 1T, 2UDC	2AdG/SI, 3S, 2Ve	1R, 2L		**R**
CF		3XXXXXX	3XX	Diminution charges dpt des Affaires culturelles	215'855'924	-5'000'000		210'855'924	1DC, 3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 3S, 1T, 2Ve			**R**
				TOTAL		**-128'000**	**0**						

AMENDEMENTS

Département des sports et de la sécurité

Com.	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2007 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
CF	111	4001000	30X	Annul.transformation gardien de bain en responsable audiovisuel (compensation s/crédits temporaires)	1'487'397	9'768		1'497'165	1DC, 3L, 1R, 3S, 2UDC	2Ve	2AdG/SI, 1T	**A**	
Sports et sécurité	111	4001000	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	82'500	-8'000		74'500	1DC, 3L, 1R, 2UDC	3S, 1T	2AdG/SI, 2Ve	**A**	
CF	112	4002010	30X	Annul.transformation gardien de bain en responsable audiovisuel (compensation s/crédits temporaires)	2'938'625	14'652		2'953'277	1DC, 3L, 1R, 3S, 2UDC	2Ve	2AdG/SI, 1T	**A**	
CF	114	4002040	30X	Annul.transformation gardien de bain en responsable audiovisuel	1'318'263	81'205		1'399'468	1DC, 3L, 1R, 3S, 2UDC	2Ve	2AdG/SI, 1T	**A**	
CF	115	4002060	30X	Annul.transformation gardien de bain en responsable audiovisuel	4'755'391	-105'700		4'649'691	1DC, 3L, 1R, 3S, 2UDC	2Ve	2AdG/SI, 1T	**A**	
Sports et sécurité	118	4003500	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	15'400	-5'000		10'400	1DC, 3L, 1R, 2UDC, 2Ve	2AdG/SI, 1S, 1T	2S	**A**	
CF	119	4003520	434	Augmentation recettes ambulances (690 francs)	1'925'000		1'000'000	2'925'000	Unanimité			**A**	
CF	121	4007000	30x	Suppression 20 postes vacants Agents de Ville	27'058'653	-2'000'000		25'058'653	1DC, 3L, 1R, 3S, 2UDC	2AdG/SI, 1T	2Ve	**A**	
				TOTAL		**-2'013'075**	**1'000'000**						

AMENDEMENTS

Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

Com.	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2007 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
CF	131	5003000	313	Achats de livres pour les promotions scolaires	133'513	50'000		183'513	2AdG/SI, 1DC, 3S, 1T, 2UDC	1L	2L, 1R, 2Ve	**A**	
CSJ	132	5004000	313	Achats de fournitures et autres marchandises	1'261'600	-60'000		1'201'600		2AdG/SI, 1DC, 1L, 1R, 3S, 1T, 2Ve, 2UDC	2L		**R**
CF	136	5007000 Subvention	365	Transfert Ass.Caritas Bird aux Ressources hum.	25'000	-25'000		0	1DC, 2AdG/SI, 2L, 1R, 3S, 1T, 2Ve		1L, 2UDC	**A**	
CF		5XXXXXX	3XX	Diminution charges dpt des Affaires sociales	257'655'955	-5'000'000		252'655'955	1DC, 3L, 1R, 2UDC	2AdG/SI, 3S, 1T, 2Ve			**R**
				TOTAL		**25'000**	**0**						

9. **Vote sur les projets d'arrêtés**

Séance du 22 novembre 2006 (dernière partie)

A l'issue du vote des amendements, les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève s'élèvent à 1 075 386 955 francs, les revenus s'élèvent à 1 048 100 108 francs et les imputations internes s'élèvent à 72 641 660 francs. L'excédent de charges qui en découle s'élève à 27 286 847 francs.

Le président fait voter les projets d'arrêtés amendés pour être conforme aux nouveaux montants indiqués ci-dessus.

Le projet d'arrêté I amendé (Budget administratif et mode de financement) est accepté par 8 oui (2 AdG/SI, 3 S, 1 T, 2 Ve) contre 7 non (1 DC, 3 L, 1 R, 2 UDC) et 0 abstention.

Le projet d'arrêté II (Centimes additionnels) est accepté à l'unanimité.

Le projet d'arrêté III (Emprunts) amendé pour autoriser le Conseil administratif à émettre des emprunts à concurrence du montant de 61 000 000 de francs est accepté par 9 oui (2 AdG/SI, 3 S, 1 T, 1 UDC, 2 Ve) et 6 abstentions (1 DC, 3 L, 1 R, 1 UDC).

Le groupe libéral annonce qu'il remettra un rapport de minorité.

PROJETS D'ARRÊTÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Arrêté 1. - Budget administratif et mode de financement

Article premier. – Budget de fonctionnement

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à	1 075 386 955 francs
sous déduction des imputations internes de	72 641 660 francs
soit un total des charges nettes de	1 002 745 295 francs

et les revenus à	1 048 100 108 francs
sous déduction des imputations internes de	72 641 660 francs
soit un total des revenus nets de	975 458 448 francs

L'excédent de charges présumé s'élève à 27 286 847 francs.

Article 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

a)	patrimoine administratif	
	dépenses	80 000 000
	recettes	0
	investissements nets	80 000 000
b)	patrimoine financier	
	dépenses	20 000 000
	recettes	0
	investissements nets	20 000 000
c)	total	
	dépenses	100 000 000
	recettes	0
	investissements nets	100 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Article 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

a)	patrimoine administratif		
	investissements nets		80 000 000
	amortissements ordinaires	64 817 525	
	amortissements complémentaires	0	
	moins déficit du budget de fonctionnement	– 27 286 847	
	autofinancement		37 530 678
	Insuffisance de financement		42 469 322
b)	patrimoine financier		
	investissements nets		20 000 000
	amortissements (autofinancement)		810 528
	Insuffisance de financement		19 189 472

c) total		
investissements nets		100 000 000
amortissements ordinaires	65 628 053	
amortissements complémentaires	0	
moins déficit du budget de fonctionnement	– 27 286 847	
autofinancement		38 341 206
Insuffisance de financement		61 658 794

Article 4. – Compte de variation de la fortune

La diminution présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 27 286 847 francs correspondant à l'excédent de charges du budget de fonctionnement.

Article 5. – Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisition de collections.

Arrêté 2. - Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2007, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Article 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2007 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des art. 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Article 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2007.

Arrêté 3. - Emprunts

Article premier

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2007 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté 1, article 3, arrondi à 61 000 000 francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par des excédents de trésorerie.

Article 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Article 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2007, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

10. Rapports des commissions spécialisées sur l'orientation générale et les priorités et objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2007. Rapports des commissions spécialisées sur le projet de budget 2007. Annexes de ces rapports

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget 2007 du département Autorités.

Rapport de M. David Carrillo.

La commission des finances s'est réunie le 17 octobre 2006, sous la présidence de M. Gérard Deshusses, afin de traiter du projet de budget 2007 déposé pour la partie concernant le département Autorités.

Les notes de séance ont été prises par M[me] Paulina Castillo avec les remerciements du rapporteur pour leur grande qualité.

Séance du 17 octobre 2006

Audition de M. André Hediger, maire de la Ville de Genève, accompagné de ses collaborateurs et collaboratrices et de M. Jacques Moret, directeur général de l'administration municipale. Les collaborateurs et collaboratrices intervenant-e-s sont M. Olivier-Georges Burri, adjoint du directeur général, M^me^ Brigitte Chapuis, cheffe de l'Administration centrale, M^me^ Laurence Wiedmer, cheffe du Service des relations extérieures, M. Olivier Veyrat, chef du Service des ressources humaines, M. Daniel Fellay, administrateur du Service des ressources humaines

Remarque: Le rapporteur s'excuse de ne pas pouvoir citer les éventuels autres collaborateurs et collaboratrices présent-e-s mais dont les noms n'apparaissent pas dans le procès-verbal de cette séance.

Les commissaires procèdent à l'examen des trois documents suivants: le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2007, le projet de budget 2007, le projet de budget 2007 par missions et prestations. Des questions sont posées aux personnes auditionnées pour avoir une meilleure compréhension de ces documents. Les questions et réponses figurent ci-dessous dans l'ordre des documents abordés et dans l'ordre des pages.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2007

Un commissaire constate à regret, concernant la Délégation à l'Agenda 21, un manque de volonté politique reflété par un manque de transparence dans la présentation. L'activité de l'Agenda 21 ne figure nulle part de manière cohérente et claire.

M. Moret répond que l'Agenda 21, en tant que structure, fait partie du département Autorités, mais que la Délégation à l'Agenda 21 est dirigée par M. Ferrazino à qui il serait préférable d'adresser la remarque. Il précise que l'Agenda 21 n'est pas un service, mais une unité qui dépend de l'Administration centrale. Il relève également que des rapports des différentes délégations ont été effectués et incorporés au budget. Cela démontre l'intérêt certain qui est accordé à ces différentes délégations.

Une commissaire désire connaître, par écrit, la composition de chaque délégation. Cette réponse sera donnée.

En annexe de ce rapport: la liste des membres des délégations du Conseil administratif.

Page III-5

Question: Quels sont les objectifs mis en place en vue d'une meilleure collaboration entre la Ville et le Canton?

M. Moret répond qu'il n'a malheureusement pas de grand succès à raconter. Mais il assure que, depuis qu'il est en poste, il tente de tisser des liens entre la Ville et le Canton, même si cela s'avère parfois compliqué (exemple de collaboration: création d'un portail internet commun Ville-Canton). Dans le domaine des transferts de charges, il y a eu également une création de contacts constructifs et une bonne collaboration entre la Ville et le Canton. Il apparaît donc dans plusieurs domaines une volonté de collaborer sur des projets communs.

Question: Qu'en est-il de l'opportunité d'un Service juridique? Quel est le champ d'activité de ce service et quelles économies ont été faites depuis sa création?

M. Burri dit qu'il ne lui appartient pas de se prononcer sur l'opportunité dudit service. L'objectif principal du Service juridique est de diminuer les mandats externes afin de faire baisser les coûts de traitement des dossiers. Il a été pleinement atteint. Par ailleurs, il n'y a pas réellement de transfert de compétences, puisque soit les départements ont des juristes spécialisés dans un domaine spécifique (exemple: construction) et qui seront moins à l'aise pour traiter une affaire générale, soit les départements ont des conseillers. Il prend l'exemple du département des affaires culturelles pour lequel le Service juridique traite actuellement l'intégralité d'un dossier portant sur une valeur litigieuse. Le service intervient dans d'autres départements selon des critères bien particuliers: lorsque l'affaire concerne plusieurs départements ou devient compliquée, lorsqu'il s'agit d'un contentieux du personnel. Il assure également le support juridique dans toutes les enquêtes administratives. Il conclut en disant qu'il n'y a pas un transfert de personnel mais plutôt un transfert de compétences, dans la mesure où un grand nombre d'affaires ne sont plus traitées au sein des départements mais au sein du Service juridique.

Question: Peut-on avoir un document écrit dans lequel figurerait le type d'affaires qui est traité désormais par le Service juridique et qui permettrait de voir la diminution des coûts?

M. Burri répond que cela lui paraît difficile. Mais il précise que, depuis la création du service, ils n'ont fait appel à aucun avocat.

Question: Peut-on alors avoir une liste par écrit des cas qui auraient été externalisés avant la création du Service juridique et qui ne l'ont pas été, et qui de ce fait ont permis de faire des économies?

M. Burri fait référence aux affaires de contentieux du personnel qui, avant la création du service, exigeaient qu'on mandate systématiquement à l'extérieur. Il ajoute que, en tenant compte des problèmes de confidentialité, il peut préparer le document souhaité.

Question: Quelle est la répartition exacte des juristes dans les différents services ainsi que la couverture exacte des missions? Une analyse a-t-elle été faite

sur la qualité des services juridiques répartis dans les départements. Le Conseil administratif a-t-il mené une réflexion sur le fait que le Service juridique de la Ville perd régulièrement des procès?

M. Moret affirme que des documents avec le plus d'informations possibles seront fournis. Concernant la remarque sur la qualité des services des juristes, il précise que l'absence de succès escompté explique en partie la création du Service juridique. En effet, à sa connaissance, il n'y a eu qu'un cas perdu par le Service juridique du Palais Eynard lors des dix-huit derniers mois. Il en conclut que la qualité des juristes et des dossiers présentés est bonne.

En annexe de ce rapport: la liste des fonctions de juriste en Ville de Genève.

Question: Est-ce qu'une analyse sur le plan politique à propos de l'accélération du transfert de compétences, éventuellement de postes, des différents départements a été faite?

M. Moret répond sur le plan administratif. Cette réflexion est entamée, puisqu'une des missions qui lui ont été confiées consiste à évaluer les prestations des différents services au sein des départements afin d'envisager une éventuelle réorganisation de l'administration.

Question: On constate que les budgets d'honoraires d'avocats extérieurs, constamment sous-évalués lors de ces dernières années, sont équivalents pour 2006 et 2007. On ne voit donc pas retranscrite dans les chiffres la diminution d'externalisation dont il a été question précédemment. Pourquoi?

M. Moret confirme que le même budget a été inscrit. Il estime que c'eût été un très mauvais signal à un certain service de l'administration d'augmenter ce budget, l'idée étant de réduire certains postes. Effectivement, on a été en dépassement toutes ces dernières années parce que, d'une part, le Service juridique n'existait pas et que, d'autre part, on a été pénalisés par des affaires qui dataient de plusieurs années et qui pèsent lourd dans le budget. La volonté est de réduire les coûts et de tenir ce budget de 120 000 francs.

Question: Quels sont les objectifs et les stratégies du Service des relations extérieures?

M[me] Wiedmer répond qu'autour de la Genève internationale gravitent différents acteurs: les cantons, la Ville, d'autres partenaires subventionnés par les pouvoirs publics et, principalement, la Confédération puisqu'elle définit la politique en la matière. Il s'agit de consolider la place de la Ville auprès de ces différentes instances. Pour ce faire, il a été décidé que, au niveau du comité, le Service des relations extérieures représenterait la Ville et que, au niveau de l'assemblée générale, ce rôle reviendrait au directeur général. D'autre part, un groupe interdépartemental aux affaires nationales a été mis sur pied, auquel participent différents départements du Canton de Genève, la Mission suisse et la Ville de Genève. Tout

cela vise à consolider la relation entre les différents partenaires afin de préserver la place de la Genève internationale qui est fortement soumise à concurrence. Dans la même optique, la Confédération, suite à l'établissement du Conseil des droits de l'homme, a mandaté une étude sur la participation des organisations non gouvernementales (ONG) au sein du Conseil des droits de l'homme, le Canton et la Ville ayant été associés à la discussion préliminaire.

Question: En se référant au premier paragraphe de la page, peut-on connaître les critères qui guident la réflexion de l'administration?

M. Moret précise que cette réflexion se fait dans le cadre du comité de direction. L'objectif premier est la définition des missions essentielles afin d'aboutir à une meilleure organisation de l'administration, en créant des synergies, pour optimiser les prestations.

Question: Peut-on avoir des précisions concernant la recherche de synergies entre la Ville et le Canton? Il faudrait un document qui énumère les stratégies employées en vue d'atteindre cet objectif, ce qui autoriserait des choix politiques.

M. Hediger ajoute qu'il y a eu plusieurs rencontres entre le politique Ville de Genève et le Conseil d'Etat. Une liste des sujets à discuter dans le cadre du transfert de charges a été établie et peut être fournie. Des groupes de travail ont été créés et se réunissent, mais les travaux avancent lentement. A ce jour, cela n'est pas encore remonté aux politiques.

Question: En ce qui concerne l'absentéisme, on peut penser que c'est un processus fortement lié à la motivation du personnel. Or le personnel se voit retirer d'année en année quelque chose (exemple: suppression de la prime de départ). N'y aurait-il pas une relation de cause à effet entre ces suppressions et l'absentéisme?

M. Hediger dit ne pas en être persuadé. Une étude du Service des ressources humaines, en collaboration avec l'ensemble des services de l'administration, a démontré qu'il y a plusieurs facteurs qui influencent le processus d'absentéisme.

M. Veyrat le confirme. Il ajoute que la dimension financière n'est pas à exclure comme facteur de reconnaissance plutôt que de motivation intrinsèque, mais l'étude a mis en lumière de nombreux autres facteurs (ergonomie, soutien apporté aux personnes, etc.). Une commission santé et sécurité se réunit régulièrement et associe les collaborateurs, la commission du personnel et les représentants des cadres. Ce que l'on sait, chiffres à l'appui, c'est que plus on se préoccupe de l'absence rapidement, plus l'absence va tendre à diminuer (cf. diminution des absences entre 2004 et 2005). Il ne réfute pas la remarque du commissaire, mais lui préfère une approche globale qui permet de mieux cerner cette problématique.

Question: Peut-on avoir une évaluation financière écrite du Plend (plan d'encouragement au départ à la retraite anticipée)?

M. Veyrat répond favorablement à cette demande, mais souligne le problème technique qui peut apparaître, puisqu'il y a des personnes susceptibles de bénéficier de ce type de prestation et ceux qui, effectivement, s'y inscrivent. Historiquement, le Plend a été suspendu par une décision de l'exécutif et n'est plus actif actuellement. Pendant les deux premières années qui ont suivi sa mise en place, c'est la caisse de prévoyance qui a assumé les charges financières. D'un point de vue normatif, il appartenait à l'employeur d'avoir une pratique dans ce domaine, et ce n'était pas à la caisse de retraite de payer les frais de cette politique. Depuis le projet de 2003 qui devait déployer ses effets sur cinq ans, le Plend est suspendu. C'est une décision politique. Puisque l'âge de la retraite en Ville de Genève a été fixé à partir de 62 ans, il n'apparaissait pas comme prioritaire pour l'autorité de maintenir ce plan de retraite anticipée. On rendra donc un rapport écrit sur les effets financiers qu'ont produits les Plend passés avec un certain nombre de projections qui ont leurs limites.

M. Hediger précise que 467 personnes envisageaient un Plend entre 2007 et 2012 et 350 personnes abordées dans l'administration auraient été intéressées entre 57 ans et 61 ans. Cela représentait 23 000 819 francs.

M. Fellay poursuit et explique que ce travail consistait à estimer combien de personnes étaient susceptibles de partir en retraite anticipée aux mêmes conditions financières que celles qui avaient été offertes la dernière fois aux fonctionnaires. Aujourd'hui, il y aurait potentiellement 350 personnes qui seraient mises au bénéfice d'un Plend. Il est clair que, à ces 23 millions de francs, on pourrait déduire l'économie qu'on pourrait faire sur l'engagement de personnes plus jeunes. Il reste difficile de mesurer les économies potentielles, puisque chaque engagement a ses caractéristiques propres. Cela étant, le coût d'un Plend revient toujours plus cher à la collectivité qu'un départ naturel.

En annexe de ce rapport: une réponse écrite sur le Plend

Question: Est-ce qu'il y a un programme, un calendrier, concernant les principaux objectifs de la direction, à savoir la réflexion sur la structure des départements ainsi que la poursuite des recherches de synergies entre la Ville et le Canton?

M. Moret relève que, en 2005, il a lancé une étude dans le cadre de la Conférence des directeurs pour mener une réflexion sur ce qui pourrait être fait au niveau des économies budgétaires. Il est apparu qu'une réorganisation de certains services ou départements pourrait entraîner des économies à grande échelle. On a poussé la réflexion un peu plus loin, c'est pourquoi on lance cette nouvelle étude. Il est vrai que trois des cinq magistrats vont probablement partir l'année

prochaine, il serait donc inenvisageable d'opérer une réorganisation maintenant. Mais l'administration ne va pas rester les bras croisés sous prétexte qu'il y a des élections l'année suivante. Le travail effectué servira à ceux qui arriveront, en collaboration avec ceux qui restent, et facilitera une réorganisation totale ou partielle des structures de l'administration.

Page III-7

Question: (Objectif 2100) Pourrait-on connaître les estimations prévisionnelles de la situation à propos de l'occupation plus optimale des locaux, notamment pour la rue du Stand 25?

M. Moret souligne la difficulté de faire un point de situation sur les locaux qu'il y a en Ville de Genève, et notamment sur la façon de les utiliser de manière plus performante. Lors des dix-huit derniers mois, il y a un certain nombre de solutions qui ont déjà été trouvées: l'affectation du 100, rue de la Servette, l'installation de quatre magistrats au 4, rue de l'Hôtel-de-Ville, la libération de locaux à la rue de l'Athénée, etc. On tente d'utiliser des locaux qui appartiennent à la Ville de Genève, afin d'éviter de se trouver en location. Concernant la décision finale à propos du 7e étage de la rue du Stand 25, des travaux pourront être entamés, si l'on trouve une surface compensatoire de 200 m^2. On a déjà mis le doigt sur des locaux qui pourraient être transformés en logements. L'affectation de ces locaux n'est pas encore définitive.

Page III-8

Question: (Objectif 1750.02) Est-ce que le développement du service de presse, qui est déjà saturé, suppose la création de nouveaux postes?

M. Moret répond qu'il est effectivement saturé, parce qu'il y a un poste vacant au service Information et communication. Une procédure d'engagement avait été lancée, mais n'a pas abouti et sera relancée. Il ne s'agit pas de la création d'un nouveau poste mais d'un poste déjà existant à pourvoir.

Question: (Objectif 1750.02) Est-ce que les conseillers municipaux pourront également bénéficier de la revue de presse quotidienne?

M. Moret répond que cela ne devrait poser aucun problème, si ce n'est de l'ordre technique, étant donné qu'il s'agit de deux bases de données différentes. On tente actuellement de trouver des solutions pour optimaliser ce système.

Question: Est-ce que l'Administration centrale est supervisée?

M. Moret répond qu'indirectement elle est supervisée, puisque cela fait partie du département Autorités, de la Direction générale, mais il y a un chef de service qui est Mme Chapuis.

Question: (Objectif 1750.03) Quel est l'état de la collaboration avec Genève-Tourisme qui, par le passé, a été qualifiée de mauvaise?

M. Moret explique que l'Office du tourisme devait mettre à disposition une personne à temps complet à l'arcade municipale. La signalisation apposée sur l'arcade entraînant la confusion, ce sont des touristes plutôt que les citoyens genevois qui s'adressaient à elle. Ces problèmes ont entraîné une révision de la collaboration afin de trouver des solutions. Cela n'a pas abouti, puisque l'office n'a répondu que très partiellement à ses engagements. Ils ont finalement résilié le contrat. Ils ont aussi des problèmes de restriction budgétaire et ne désirent plus mettre quelqu'un à disposition à l'arcade municipale, avec effet au 31 décembre 2006. Une réflexion sur l'optimisation de l'utilisation de cette arcade pour l'administration est donc actuellement menée.

Question: (Objectif 1750.05) Peut-on avoir des précisions sur le concept de Journées du développement durable.

M. Moret signale que cette question s'adresse davantage à M[me] Dayer Fournet, mais il donne quelques éclaircissements. On a constaté un certain tassement du public à la dernière Fête du développement durable (le public est toujours le même), c'est pourquoi on réfléchit sur un nouveau concept. Il sera présenté au Conseil administratif pour l'année prochaine et ne se déroulera pas sur la plaine de Plainpalais en raison du championnat de football en 2008.

Question: (Objectif 1750.08) Est-ce que la description des dossiers du Conseil administratif antérieurs à 1997 est réellement prioritaire?

M[me] Chapuis précise qu'il s'agit d'une mission archivistique qui répond d'une part à des normes légales et, d'autre part, à un besoin de mettre à disposition la mémoire des activités de la Ville de Genève. L'objectif est donc nécessaire.

Question: (Objectif 2000) Est-ce que toutes les actions de cette rubrique ne devraient pas figurer sous l'Agenda 21?

M. Moret répond que cela prouve l'importance de l'Agenda 21, car ce sont des actions transversales dans l'administration. Il ajoute qu'un renvoi peut être fait pour améliorer la compréhension du document.

M[me] Chapuis complète en disant qu'il faut mettre ces actions en relation avec le catalogue des missions et prestations. L'Administration centrale, dans les différents métiers qu'elle exerce, les fait pour le bien transversal de l'administration municipale. D'autant plus que l'Agenda 21 a pour but de prolonger, d'impulser dans toute l'administration les prescriptions défendues par le Conseil administratif.

Page III-9

Question: (Objectif 9100) Est-ce que les conseillers municipaux, ou tout du moins les partis, pourraient bénéficier des tarifs préférentiels négociés par l'administration pour les abonnements électroniques?

Mme Chapuis répond que les contacts sont déjà engagés et que cela ne devrait poser aucun problème.

Page III-11

Question: Pourrait-on avoir une liste des partenaires et interlocuteurs auxquels le Service des relations extérieures a affaire dans son travail quotidien? Cela afin d'évaluer dans quelle mesure ce travail n'est pas redondant avec celui du Canton.

Mme Chapuis répond favorablement à cette requête.

Question: (Objectif 3400) Quelle est la part de financement apportée par la Ville de Genève?

Mme Chapuis explique que, dans le cadre de la Genève internationale, ont lieu des réceptions tripartites pour lesquelles la Confédération participe à 50%, le Canton à 25% et la Ville à 25%. On a souhaité tracer ces réceptions pour laisser apparaître celles qui sont récurrentes. Il s'agit d'un outil interne de gestion à l'usage du Conseil administratif pour faciliter ses décisions.

Page III-12

Question: (Objectif 1100.01) Est-ce à la demande des employés que répond cette initiative?

M. Veyrat répond qu'il y a effectivement un groupe de femmes qui a été reçu au Service de développement et de formation, au Service des ressources humaines, pour faire valoir un certain nombre de besoins. Par la suite, des actions ont été mises au point concernant les personnes demandeuses, mais elles sont au bénéfice de toute autre personne. L'idée est de mener des opérations de plus en plus ciblées afin d'amener une réelle valeur ajoutée.

Question: (Objectif 1100.02) Quels sont les taux de participation de la Ville aux formations? On peut craindre que des employés travaillant à temps complet rencontrent des difficultés lorsqu'ils souhaitent suivre ces formations.

M. Veyrat répond qu'il existe un instrument qui mesure un indice de satisfaction et propose de le fournir par écrit. Concernant la difficulté de faire coïncider un plein temps avec une formation, il faut distinguer les formations de base ou les formations intensives des formations continues. Les premières se font sur les

heures de travail et ne posent par conséquent aucun problème. Quant au second type de formation, il exige certes davantage d'effort de la part de la personne en formation, mais il précise qu'il n'a en mémoire aucun cas de refus de formation et que des arrangements ont toujours été trouvés.

Question: (Objectif 1600.02) Est-on en mesure de budgétiser les effets de la diminution de l'absentéisme?

M. Veyrat répond qu'on peut évaluer financièrement l'absentéisme et que, si cela est possible, il fournira les chiffres.

En annexe de ce rapport: une réponse écrite sur le coût de l'absentéisme

Question: L'absentéisme s'accompagne probablement d'une surcharge de travail pour le personnel non absent. Est-ce que des statistiques à ce propos ont été effectuées?

M. Veyrat répond qu'il n'y a pas, à ce stade, d'éléments statistiques sur la surcharge de travail pour les collaborateurs. Il relève d'ailleurs qu'on est en attente d'un feu vert de la commission des finances sur un projet qui permettrait de mener à bien de telles statistiques et qui entraînerait un meilleur contrôle, mais également une dynamique plus constructive pour favoriser la diminution de l'absentéisme.

Question: Est-ce qu'il existe des dispositions réglementaires qui limitent les heures supplémentaires?

M. Veyrat explique qu'il y a un contrôle qui est centralisé à la direction du département Autorités. Les différents départements doivent justifier à l'avance les heures supplémentaires, qui sont ensuite contrôlées par le Service des ressources humaines, qui les transmet pour avis au directeur général qui, à son tour, les communique au Conseil administratif.

Page III-12 et III-13

Question: (Objectif 1300) Si le Service des ressources humaines possède une méthode d'analyse, pourquoi mandate-t-on une société?

M. Veyrat explique qu'ils sont influencés par ce qui se passe à l'Etat, où il y a eu passablement de critiques sur les méthodes d'évaluation. Par analogie, des questions sur l'égalité de traitement homme-femme, sur l'application de la méthode par rapport au poste ont surgi. C'est pourquoi ils ont mandaté la société Evaluanda pour évaluer la méthode d'analyse de fonctions et l'application de cette méthodologie. Ce rapport a été soumis à la commission plénière et un groupe de travail a été créé. Il est chargé d'analyser les recommandations de ce rapport et de trouver des pistes d'amélioration sensible à apporter, notamment sur la communication des résultats aux collaborateurs.

Question: (Objectif 1600.02) Peut-on avoir des précisions sur l'objectif 1600.02?

M. Veyrat explique que la commission santé et sécurité est une commission active qui est paritaire (représentation de la hiérarchie, des départements et des partenaires sociaux). L'idée essentielle est que la sécurité doit être développée au sein de chaque service, car actuellement ce n'est pas le cas. En termes de santé, il prend l'exemple de la réadaptation précoce, pour laquelle il faudra vraisemblablement créer un fonds, puisqu'il faudra réengager ou assurer des prestations à l'endroit des gens qui sont partis pour l'assurance invalidité.

Question: Quel est le degré d'effort à fournir auprès des différents services de la Ville pour qu'ils comprennent la pertinence de développer un projet de santé et de sécurité? Exemple: cas réglé aux prud'hommes d'un collaborateur qui voulait faire valoir son droit à ne pas subir le tabagisme induit par un collègue fumeur.

M. Veyrat précise qu'il s'agissait du cas d'une personne qui rencontrait ces difficultés mais qui en générait d'autres, en créant des situations complexes. Il ne croit pas que la décision ait été prise aux prud'hommes et, selon lui, elle a porté ses fruits puisqu'elle leur a permis de s'engager pour l'interdiction de fumer dans les locaux.

Question: (Objectif 2000) Comment envisage-t-on de fonctionner avec la probable modification de la loi cantonale sur le chômage?

M. Veyrat dit que le plus simple sera de transmettre à la commission des finances un rapport qui est actuellement soumis à l'appréciation du Conseil administratif.

M. Fellay précise que les nouvelles mesures cantonales en matière de chômage n'ont pas d'impact pour la Ville de Genève, car celle-ci a ses propres contrats de travail pris sur le Fonds chômage (doté de 3 millions de francs environ), alors que les emplois temporaires cantonaux (ETC) sont financées par le Canton. Ce sont deux financements distincts.

Question: Pourrait-on voir les chiffres de l'effet induit par la modification de la loi susmentionnée? Combien de personnes seraient potentiellement touchées?

M. Veyrat pense que cela est contenu dans ledit rapport, mais il vérifiera.

Question: Suite à la réduction du délai-cadre, la Ville a été appelée à participer à l'échelle de 15% au placement de ces personnes, n'est-ce pas?

M. Fellay explique que cette participation a eu lieu pendant deux ou trois mois et que, depuis, il a eu un moratoire et le paiement a été interrompu. Donc, concernant les ETC, il s'agit exclusivement d'un financement de la part de l'Etat. C'est pourquoi il y a peu d'incidences financières pour la Ville de Genève si ce n'est de trouver des mesures organisationnelles.

Question: Est-ce qu'il est fait mention, dans le rapport susmentionné, de ces personnes engagées par l'Etat et des postes qu'elles occupent?

M. Fellay répond qu'il y a certaines statistiques qui portent là-dessus.

Question: Il y a des associations subventionnées qui tournent parce qu'elles comptent dans leur personnel des personnes au bénéfice des mesures cantonales. Est-ce que cette information pourrait être jointe au rapport?

M. Fellay répond qu'il peut y joindre les chiffres de la Ville.

En annexe de ce rapport: une réponse écrite sur le Fonds chômage

Page III-14

Question: Quel est l'état d'avancement des débats au Conseil administratif concernant le règlement en préparation pour le Contrôle financier?

M. Moret a eu vent de cette préparation, mais ce projet n'est pas encore arrivé au Conseil administratif, il ne peut donc pas répondre.

Projet de budget 2007

Page 24

Question: Peut-on avoir des éclaircissements sur les chiffres du compte 301310?

M. Fellay précise qu'il y a deux primes de mise à la retraite. Celle qui est mentionnée est une disposition statutaire qui dit que, au moment d'un départ à la retraite, le salaire est doublé. Il y avait une autre prime à la retraite qui était un cadeau de la part du Conseil administratif. Elle totalisait 165 000 francs annuellement et elle était offerte aussi bien lors d'un départ à la retraite que lors d'une mise en invalidité. Cette seconde prime a été supprimée.

Question: Quelle est la différence entre des heures supplémentaires et des heures complémentaires?

M. Fellay répond que les heures supplémentaires sont les heures qui sont faites pour un 100%, en plus de son temps de travail. Les heures complémentaires sont les heures effectuées, pour un temps partiel, jusqu'à concurrence d'un 100%. Ce sont des dispositions qui se retrouvent dans le statut du personnel.

Question: Où figurent les chiffres pour la participation à la caisse maladie pour les salaires inférieurs?

M. Fellay explique qu'on les retrouve ventilés dans chaque service. Sous la rubrique 305580, cette prime est versée à tous les fonctionnaires qui ont un salaire inférieur au maximum de la classe 8 et à tou-te-s les apprenti-e-s.

Page 30

Question: (Rubrique A002000) Quel type de prestations recouvrent, au Secrétariat du Conseil administratif, les groupes à 6 positions 318380, 318390, 318400?

Mme Chapuis explique que la première ligne, «Expertises effectuées par des tiers», recouvre, par exemple, une expertise externe du site central internet de la Ville. La deuxième ligne, «Honoraires», recouvre des frais liés à la commission de révision des statuts. Quant aux «Honoraires divers», ils ne sont pas strictement liés à des avocats, il s'agit des honoraires des personnes qui ne sont pas salariées mais qui auraient été mandatées pour de petites opérations.

Page 35

Question: (Rubrique A800010) Que recouvrent les groupes à 6 positions 318400 (il y a 120 000 francs d'honoraires d'avocats et de notaires) et 318550?

Mme Chapuis dit que la première ligne est celle du Conseil administratif lui-même, celle qui a été dépassée par le passé. Quant aux 265 000 francs sur les prestations, il s'agit de la prestation fournie par TV Léman bleu.

Question: (Rubrique A800010) Concernant le groupe de comptes 367, le Conseil administratif parle de continuer le processus de partage de compétences. Il y a ici une diminution de subvention importante. A quoi cela est-il dû?

M. Moret propose d'adresser cette question à M. Tornare, il serait plus à même de donner une explication, car il y a eu une série de problèmes administratifs dans ce groupement qui ont entraîné cette diminution de subvention.

Projet de bdget 2007 par missions et prestations

Il n'y a pas de questions.

Annexes:

– liste des membres des délégations du Conseil administratif
– liste des fonctions de juriste en Ville de Genève
– réponse écrite sur le Plend
– réponse écrite sur le coût de l'absentéisme
– réponse écrite sur le Fonds chômage

Diffusion :
M. Moret
Mmes Chapuis
Cabussat
dossier - mm

CONSEIL ADMINISTRATIF

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

VILLE DE GENÈVE

Monsieur Gérard Deshussses
Président de la Commission des finances

Genève, le 27 octobre 2006

Liste des membres des délégations du Conseil administratif

Monsieur le Président,

Comme convenu lors de la réunion de la commission des finances du mardi 17 courant, nous vous remettons, en annexe, la liste des membres des délégations du Conseil administratif.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Jacques Moret

Annexe mentionnée

PALAIS EYNARD – RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 29 00
F +41(0)22 418 29 01

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 1-5 (ARRÊT CROIX-ROUGE)

Liste des membres des délégations permanentes du Conseil administratif

La Composition des délégations du Conseil administratif peut varier selon les besoins. Il s'agit donc d'une liste indicative en fonction des présences aux dernières séances.

Délégation	Composition
Délégation au **Mobilier urbain**	**Président** : Christian Ferrazino, Conseiller administratif **Membres** : André Hédiger, Maire Manuel Tornare, Conseiller administratif Sami Kanaan, Directeur-adjoint, département 5 Claude-Alain Macherel, Co-Directeur, département 2 Yves Nopper, Directeur, département 4 Yveline Cottu, Cheffe de service, département 5 Philippe Gfeller, Chef de service, département 2 Antonio Pizzoferrato, Chef de service, département 4 Boris Woelfle, Chef de service, département 2 Jean-Pierre Zoller, Chef de service, département 2 Claude Brulhart, Architecte, département 2 Michel Honegger, Architecte-paysagiste, département 5 Dominique Matthey, Architecte, département 2 Thomas Wenger, Délégué info-comm., département 5 Catherine Deschenaux, Adjointe de direction, département 4 François Buensod, Secrétaire-juriste, département 4 Claudio Deuel, Délégué à la jeunesse, département 5 Benoit Frey, Adjoint de direction, département 4 Luc-Eric Revilliod, Adjoint de direction, département 5

Délégation	Composition
Délégation à l'Agenda 21	**Président** : Christian Ferrazino, Conseiller administratif **Membres** : André Hédiger, Maire Patrice Mugny, Conseiller administratif Pierre Muller, Conseiller administratif Manuel Tornare, Conseiller administratif Jacques Moret, Directeur général de l'administration municipale Philippe Aegerter, Directeur, département 5 Isabelle Charollais, Co-directrice, département 2 Boris Drahusak, Co-directeur, département 3 Sami Kanaan, Directeur-adjoint, département 5 Martine Koelliker, Directrice adjointe, département 3 Charles Lassauce, Directeur adjoint, département 1 Claude-Alain Macherel, Co-Directeur, département 2 Yves Nopper, Directeur, département 4 Claudine Dayer Fournet, Déléguée à l'Agenda 21 Chiara Barberis, Adjointe, unité Agenda 21 Etienne Lézat, Adjoint, unité Agenda 21 Jean Hategekimana, collaborateur scientifique, unité Agenda 21 Philippe Esteban, adjoint de direction, département 1 Etienne Favey, Ingénieur, département 2 Kim Mounier, Adjointe de direction, département 4 Joëlle Oudard, adjointe de direction, département 3 Manuelle Pasquali de Weck, Déléguée info-comm, département 5

Délégation	Composition
Délégation à la coopération au développement, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes	**Président** : Manuel Tornare, Conseiller administratif **Membres** : André Hédiger, Maire Patrice Mugny, Conseiller administratif Laurence Wiedmer, Chargée des relations extérieures Marilyne Borrello-Menetrey, Adjointe de direction, département 5

Délégation	Composition
Délégation aux fêtes et quartiers	**Présidents** : Patrice Mugny, Conseiller administratif **Membres** : Christian Ferrazino, Conseiller administratif Manuel Tornare, Conseiller administratif Boris Drahusak, Co-directeur, département 3 Sami Kanaan, Directeur-adjoint, département 5 Justin Kahamailé, Coordinateur « la rue est la vous », département 3 Alexandre Prina, Chef de service, département 2 Pascale Roulet Mariani, Architecte, département 2 André Waldis, Conseiller culturel, département 3 Thomas Wenger, Délégué info-comm, département 5

CONSEIL ADMINISTRATIF

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

VILLE DE GENÈVE

Monsieur Gérard Deshussses
Président de la Commission des finances

Genève, le 8 novembre 2006

Monsieur le Président,

Comme convenu lors de la réunion de la Commission des finances du mardi 17 octobre, nous vous remettons en annexe la liste des fonctions de juriste en Ville de Genève ainsi que l'indice de satisfaction pour les formations proposées aux collaborateurs-trices.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Jacques Moret

Annexes mentionnées

PALAIS EYNARD - RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3925, CH-1211 GENEVE 3
T +41(0)22 418 29 00
F +41(0)22 418 29 01

WWW.VILLE-GE.CH
WWW.GENEVA-CITY.CH
TPG BUS 3 5 ARRET CROIX-ROUGE

Postes juridiques en Ville de Genève
situation au 18 octobre 2006

Centre	Libellé unité structurelle	Poste	Libellé fonction	Taux budgétaire
10050199	GIM	50000254	Juriste	100.00
11000099	Direction de l'administration générale	50009391	Juriste	100.00
20010099	Dir. aménagt. construct. & voirie	50004950	Secrétaire-juriste	50.00
20010099	Dir. aménagt. construct. & voirie	50009175	Secrétaire-juriste	100.00
20010099	Dir. aménagt. construct. & voirie	50004952	Secrétaire-juriste	50.00
40010099	Dépt sports et sécurité -Dir & Sec	50006253	Secrétaire-juriste	100.00
50010099	Dépt.affaires sociales - Dir & Sec	50005455	Juriste	50.00
A0010099	Direction générale	50000200	Adjoint du directeur général	100.00
A0020299	Secrétariat du Conseil administratif	50004725	Juriste	100.00
A0030099	Service juridique	50009055	Juriste	100.00
A0100005	Service des ressources humaines	50006127	Juriste	100.00
A0100005	Service des ressources humaines	50009079	Adjointe de direction	100.00

Total des postes (équivalent plein temps) **10.5**

VILLE DE GENÈVE
Direction générale
Service des ressources humaines
Cour de Saint-Pierre 2
1211 Genève 3

PB2007

RÉPONSES POUR LA COMMISSION DES FINANCES – SÉANCE DU 17.10.2006

Plend

Dispositions statutaires

La retraite du personnel de l'administration municipale est régie notamment par les dispositions réglementaires et statutaires mentionnées ci-après. L'âge de la retraite anticipée est fixé à 57 ans (prochainement selon les dispositions fédérales pour la LPP, l'âge minimum pour une retraite anticipée sera de 58 ans, sauf exception).

Statut du personnel de l'administration municipale

Art. 99 [1] Le fonctionnaire ayant atteint l'âge de 62 ans cesse de faire partie de l'administration municipale.

[2] Le fonctionnaire ayant atteint l'âge de 57 ans révolus peut faire valoir ses droits à la retraite anticipée. (prochainement 58 ans)

[3] Pour les fonctions liées à l'enseignement et à la recherche universitaires, le Conseil administratif peut exceptionnellement déroger à cette limite et l'étendre jusqu'à l'âge de 65 ans.

[4] Le fonctionnaire dont le taux de rente à la Caisse d'assurance du personnel est de 40% au plus, peut poursuivre son activité. Il est alors engagé en qualité d'auxiliaire fixe jusqu'à l'âge de 65 ans au plus tard.

Statuts de la caisse d'assurance du personnel de la ville de Genève, des Service industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'administration cantonale

Art. 33 L'assuré a droit à une pension de retraite aux âges fixés par les statuts du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève, en ce qui concerne la cessation d'activité.

Art. 34 [1] La pension de retraite est calculée en fonction des années d'assurance, du traitement assuré final et du taux moyen d'activité.

[2] Chaque année d'assurance donne droit à une pension de retraite égale à 2% du dernier traitement assuré.

[3] Si l'assuré fait valoir son droit à la pension de retraite avant l'âge de 60 ans révolus, la pension est réduite de 5% de son montant pour chaque année complète de différence entre l'âge de l'intéressé au premier jour du mois au cours duquel débute le service de la pension et l'âge de 60 ans révolus. La réduction pour une fraction d'année est calculée *prorata temporis*.

[4] Si l'assuré est autorisé à rester en activité après l'âge de 62 ans révolus, la pension est majorée de 5% de son montant pour chaque année complète de différence entre l'âge de 62 ans révolus et l'âge de

RÉPONSES POUR LA COMMISSION DES FINANCES 2 / 4

l'intéressé au 1er jour du mois au cours duquel débute le service de la pension. La majoration pour une fraction d'année est calculée *prorata temporis.*

[5] Le taux maximum de la pension de retraite n'excédera en aucun cas 70%.

[6] Au moment de l'ouverture d'une pension de retraite d'un montant inférieur à 10% de la rente simple minimale de l'assurance vieillesse et survivants, l'assuré peut demander que celle-ci soit convertie en capital. Ce capital correspond à la prestation de libre passage calculée conformément à l'article 61.

Plend 1999-2002

De 1999 à 2002, les mesures sur l'encouragement à la retraite consistaient en l'achat, par la Ville de Genève, de deux années d'assurance en faveur du collaborateur concerné. Ce mode de faire n'est plus accepté par la Caisse d'assurance du personnel (CAP) qui renvoie ce type d'action à la responsabilité des employeurs.

Plend 2003

Le Conseil administratif a offert au personnel en 2003 des mesures d'accompagnement pour favoriser les départs anticipés à la retraite; ce plan est financé sur les exercices 2003-2008.

Il se chiffrait à Fr. 3.7 millions pour 65 personnes. Il existe des économies sur le réengagement d'un personnel qui n'ont pas été chiffrées.

Les mesures d'encouragement à la retraite retenues par le Conseil administratif en 2003 consistaient dans le versement d'une indemnité d'accompagnement mensuelle payée par la Ville de Genève entre la date de départ à la retraite du collaborateur et la date du versement de sa rente du deuxième pilier par la Caisse d'assurance du personnel (CAP).

Les conditions pour bénéficier de l'indemnité d'accompagnement complémentaire :

- être soumis au statut de fonctionnaire ou règlement d'auxiliaire fixe,
- avoir une activité sans interruption durant les dix dernières années,
- être âgé entre 57 ans révolus et 61 ans révolus,
- l'indemnité d'accompagnement est proportionnelle au taux d'activité,
- cette indemnité est versée durant une période de 5 ans au maximum mais au plus tard jusqu'à l'âge de la retraite à teneur du Statut du personnel de l'administration municipale. Le montant de l'indemnité d'accompagnement correspond pour une personne occupée à 100% et à 57 ans révolus à un montant de Fr. 2'060,- (équivalent de la rente simple maximale AVS) et varie en fonction de l'âge du départ à la retraite.

Afin de garantir une pérennité des compétences jusqu'au remplacement d'un successeur, les collaborateurs devraient faire valoir leurs droits à la retraite dans un délai de 6 mois. De plus, le collaborateur s'engage à ne plus travailler pour la Ville de Genève, une institution subventionnée par celle-ci ou dans toute administration fédérale, cantonale ou communale. La Caisse d'assurance du personnel peut se charger du paiement des indemnités au personnel.

RÉPONSES POUR LA COMMISSION DES FINANCES 3 / 4

Plend futur

En gardant des conditions similaires, mais en adaptant le montant de l'indemnité à la rente simple maximale AVS valable dès le 1er janvier 2007 (Fr. 2'210,-), 350 personnes pourraient bénéficier d'un Plend.

Le coût serait de l'ordre de Fr. 23.8 millions pour les années 2007-2012. En prenant en compte, comme hypothèse de travail, que le remplacement du personnel s'effectue à la classe intermédiaire du poste, le Plend pourrait s'élever selon nos estimations à Fr. 5 millions.

Il faut faire attention à ces économies potentielles. En effet, elles ne pourront être vérifiées que lors des engagements effectifs.

Absentéisme

Au sein de l'Administration municipale, le terme d' « absence non planifiée » est utilisé pour qualifier toutes les absences survenues soit pour cause de maladie soit pour cause d'accident. Par conséquent, les chiffres présentés ci-dessous ne tiennent pas compte des absences dues aux vacances, aux congés de formation ou congés spéciaux (article 75 du Statut du personnel de l'administration municipale), aux absences pour service militaire et aux congés maternité. La notion d'absentéisme est réservée à des situations où il a pu être démontré que le collaborateur a abusé de circonstances pour éviter de se rendre à son travail.

En l'état actuel du système d'information, il n'est malheureusement pas possible de fournir des données selon une répartition par fonction et métier comme le requièrent les considérants de la motion. Actuellement, la Direction des systèmes d'information et le Service des ressources humaines collaborent pour réaliser une base de données dans ce but.

En Ville de Genève, pour l'année 2004, les coûts directs des absences non planifiées s'élèvent à Fr. 19.5 millions et comprennent le traitement et les charges sociales. Ceci représente un taux d'absence global de 6.5% se répartissant comme suit : 4.7% d'absences « maladie avec certificat », 0.6% d'absences « maladie sans certificat », 0.5% d'absences « accidents professionnels », 0.7% d'absences « accidents non-professionnels ». Le taux exposé pour la Ville de Genève comprend les absences de courte ou de longue durée.
A relever que la durée moyenne d'absence en Ville de Genève est 14.1 jours ouvrables par année et que le coût moyen s'élève à Fr. 5'561.- par collaborateur et par an.

Fonds chômage

Les informations souhaitées se trouvent dans le rapport du Service des ressources humaines de la Ville de Genève intitulé : « action contre le chômage 2005 ».

Nous résumons ci-après les engagements de la manière suivante :

A/ L'engagement d'emplois temporaires financés par le fonds chômage de la Ville de Genève se monte au 31.12.2005 à 89. (cf. page 10 du rapport).

B/ L'engagement d'emplois temporaires financés par le fonds chômage et placés au sein des associations se monte au 31.12.2005 à 22 (cf. page 8 du rapport).

RÉPONSES POUR LA COMMISSION DES FINANCES 4 / 4

C/ L'engagement d'emplois temporaires cantonaux placés par l'Etat de Genève en Ville de Genève se monte au 31.12.2005 à 115 (cf. page 13 du rapport).

D/ Les emplois temporaires cantonaux placés par l'Etat de Genève au sein des associations ne sont pas connus par le Service des ressources humaines. Ces informations ne peuvent être communiquées que par les associations ou le Service des mesures cantonales.

SRH – 9 novembre 2006
S:\Data\Admin\srh\Administation\Budgets_Comptes\2007\Budget\CF\CFI_2008_11_08.doc

DIRECTION GÉNÉRALE

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES



VILLE DE GENÈVE

ACTION CONTRE LE CHÔMAGE - 2005

Rapport pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2005

1. Mission

La cellule coordination action chômage, au sein du Service des Ressources humaines (SRH) de la Ville de Genève, a poursuivi et étendu, durant l'année 2005, son domaine d'activités, sur tous les axes, soit le conseil en personnel et en réinsertion professionnelle de demandeurs d'emploi (femmes et hommes), le conseil technique, le recrutement et l'engagement au sein de l'Administration municipale et dans les Institutions subventionnées.

Elle a ainsi affiné :

- la collaboration interinstitutionnelle (avec l'Office cantonal de l'emploi - OCE), ses Offices régionaux de placement, le Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS), divers syndicats, institutions sociales et réseaux d'entraide) ;

- les multiples prestations directes aux demandeurs, telles qu'aide à la postulation interne et externe, aide à l'offre de services, bilan, évaluation, suivi, motivation, présentation de candidatures, conseils en assurance-chômage, en droit du travail et en formation.

Le premier trimestre a, en sus, vu se mettre en place les nouvelles directives sur le fonds chômage 2005, visant en substance très prioritairement les personnes en fin de tous droits fédéral et cantonal, et une coordination plus étroite avec l'OCE, suite à l'entrée en vigueur du règlement cantonal afférent à la participation financière de l'Administration municipale aux engagements cantonaux ou « emplois temporaires cantonaux » (ETC) des chômeurs en fin de droit fédéral.

A la fin du deuxième semestre, la coordination des prestations offertes aux demandeurs d'emploi par le Service social (SSVG) de la Ville et par le Service des Ressources humaines (SRH) s'est encore améliorée grâce à l'Antenne socioprofessionnelle ouverte au 19, Rue des Rois. Cette Antenne, répondant à un vœu du Conseil municipal et du Conseil administratif, permet de trouver un soutien social et des orientations dans les arcanes législatives des différentes législations (axe SSVG)). Avec le fonds chômage municipal, la Ville s'est dotée d'un budget spécifique de 3 Mo, affecté notamment au financement d'emplois temporaires d'une année au maximum, dans l'Administration municipale et dans les Institutions subventionnées, destinés aux chômeurs (axe SRH).Ainsi, la Ville a recentré son action, afin d'optimiser son intervention, tout en développant sa collaboration avec d'autres entités.

2. Résultats

- **423** nouveaux demandeurs d'emploi ont été reçus par le coordinateur de l'action chômage, du 1er janvier au 31 décembre 2005, pour un total de quelque 500 entretiens de conseil.

- **89** candidats ont été engagés en Ville de Genève, dans les divers Services municipaux, **avec un financement du fonds chômage municipal**, ceci à raison de :
  - **73 emplois temporaires** (d'une durée comprise entre 6 et 12 mois);
  - **11 stages professionnels fédéraux**, d'une durée de 6 mois, destinés principalement à des jeunes, sans expérience professionnelle, au sortir de leur formation ; le fonds chômage est actionné à titre de participation financière aux indemnités fédérales de chômage versées aux candidats;
  - **3 stages de formation fédéraux** n'induisant pas de frais pour l'Administration;
  - **2 AFO** (allocations de formation), mesures actives fédérales de l'assurance-chômage équivalant à 2 apprentissages, qui sont en cours au Grand Théâtre et au Conservatoire et Jardin botaniques, avec un financement du fonds chômage et de ladite assurance.

- **22** candidats ont été engagés temporairement au sein d'Institutions subventionnées par la Ville de Genève, avec un financement des salaires et des charges patronales émanant du fonds chômage municipal.

- **15** candidats chômeurs ont été engagés par les Services municipaux, sur leur propre budget temporaire, suite à l'évaluation et à la présentation des dossiers par le coordinateur chômage.

- **115** candidats ont été engagés dans le cadre des ETC, après évaluation des quotas de demandeurs d'emploi par Service, dont une partie sur présentation de dossiers par le coordinateur ; ces emplois, de 12 mois au maximum, sont octroyés aux chômeurs en fin de droit aux indemnités fédérales, financés par l'Etat de Genève (via l'OCE) et, depuis le 1er mars 2005, conjointement avec la Ville, à raison de 15% des salaires, conformément à la Loi cantonale genevoise de chômage et son règlement d'application. Cette mesure de participation financière a été suspendue du 1er juillet au 31 décembre 2005.

- **10** candidats, inscrits au RMCAS, accomplissent leur contre-prestation obligatoire au sein de Services municipaux (1 aux MAH, 3 au Club social Rive gauche du SSVG, 5 au Grand Théâtre et 1 au FMAC).

- **9** personnes, suivies et présentées par le coordinateur chômage, ont été engagées pendant l'année 2005, après une mission temporaire, en qualité de fonctionnaire, en Ville de Genève.

- **2** autres personnes ont été placées en externe (secteurs privés).

- **1** autre personne s'est mise à son compte.

- **56 mesures de formation qualifiantes, ont été octroyées en totalité :**
  - **11 stages professionnels**, 3 stages de formation, 2 AFO (cf. supra);
  - **40 personnes**, engagées sur le fonds chômage, ont suivi, en sus, une formation, en collaboration avec le secteur « Développement et formation » du Service des Ressources humaines ; il s'agit, en l'occurrence, d'un cours intitulé « L'accueil du public » et destiné aux surveillants temporaires des Musées.

N.B. Les prolongations de contrats de travail ne sont pas comprises dans les résultats, énoncés ci avant, relatifs aux engagements ; les renouvellements de contrat (après une interruption ou en cas de changement de service) sont en revanche comptabilisés.

3. Chiffres

A) Etat initial du Fonds chômage en 2005

Montant initial voté pour l'exercice 2005	3'000'000.00
Solde reporté de l'exercice 2004	0.00
Fonds chômage disponible en 2005	**3'000'000.00**

B) Engagements de chômeurs en Ville de Genève, sur le Fonds chômage

Total dépensé des salaires pour les 89 engagements de chômeurs dans les Services municipaux **2'141'462.85**

C) Engagements de chômeurs en Institutions subventionnées, sur le Fonds chômage

Engagements de 22 chômeurs, auprès de l'ADC (1 pers.), de l'AGORA (3 pers.), de l'API (1 pers.), du CAC (2 pers.), du CAGI (1 pers.), de Carrefour-Rue (1 pers.), de Copyrart (1 pers.), de GE GRAVE (1 pers.), de Sauvons « Helena » (1 pers.), de l'OSEO (1 pers.), de Mandat International (1 pers.), de MARGES (1 pers.), du Trialogue (6 pers.) et du Webroulotte (1 pers.), pour un :

Total dépensé des charges salariales globales, versées à ces Institutions **574'675.35**

D) Participation aux salaires des ETC, versés par l'OCE

Le fonds chômage a versé, depuis le 1er mars 2005 et jusqu'au 30 juin 2005, le 15% des frais salariaux des chômeurs en fin de droit fédéral, engagés en ETC, pour un :

Total dépensé **75'732.25**

(NB Pour rappel, la mesure participative a été suspendue par l'OCE, du 1er juillet au 31 décembre 2005).

E) Participation aux frais de mesures de formation de chômeurs

Le fonds chômage a pris en charge les frais des cours organisés par la Ville de Genève, intitulés « L'accueil du public » et destinés aux surveillants temporaires (cf. ci-dessus), pour un :

Total dépensé **6'600.00**

F) Total des dépenses sur le Fonds chômage

Total des dépenses au 31 décembre 2005 **2'798'470.45**

G) Etat du Fonds chômage (sans les recettes) au 31 décembre 2005, (solde disponible) **201'529.55**

H) Recettes perçues sur le Fonds chômage (rétrocessionde prestations d'assurances sociales) **68'554.50**

4. Conclusions

- Depuis plusieurs années, la Ville de Genève, par son «action contre le chômage» et le fonds municipal y afférent, contribue à prévenir et à combattre le chômage, notamment de longue durée, ainsi que l'exclusion sociale et professionnelle. Elle y travaille en complémentarité et en coordination avec les organismes compétents, notamment cantonaux (OCE, RMCAS, etc.) et associatifs.

- En sus de ses rôles d'écoute, de conseil, d'encadrement et d'aide globale à la postulation des demandeurs d'emploi, la cellule coordination chômage œuvre aussi activement au placement et à l'engagement de ceux-ci, dans le cadre de missions temporaires financées par la Ville de Genève (fonds chômage ou budget temporaire des Services), de stages professionnels, d'emplois temporaires cantonaux, etc.

- En outre, comme vu plus haut, ladite action poursuit, depuis 2004, avec le secteur « Développement et formation » du Service des Ressources humaines et les diverses instances du chômage, d'autres mesures actives ou de formation pure, améliorant les compétences des chômeurs et, parallèlement, leur aptitude au placement durable (stages, cours et apprentissages).

- Issue d'une motion du Conseil municipal, une « Antenne socioprofessionnelle » a été créée, à fin 2005, unifiant en un lieu tant l'aide sociale que celle ayant trait à l'insertion des chômeurs, principalement résidant en Ville de Genève.

- A la même époque, le Grand Conseil avait voté un complément à l'article 39, alinéa 5 de la Loi cantonale en matière de chômage (J 2 20), au sujet des frais de gestion des emplois temporaires cantonaux (ETC), stipulant que : « L'Etat peut, dans les limites définies par le Conseil d'Etat, répercuter cette charge sur les entités bénéficiaires au sens des alinéas 3 et 4 », soit notamment les Administrations communales.
  Cette disposition est entrée en vigueur le 1er mars 2005.
  A fin février 2005, le Conseil d'Etat informait que cette participation aux frais de gestion des ETC, basée sur le montant des charges salariales, s'élevait à 15% pour les Communes, dont la Ville de Genève.

Suite aux rapports sur le développement subséquent de l'action chômage municipale du Service des Ressources humaines, présentés au Conseil administratif, celui-ci a, par extrait du 23 février 2005, « décidé de supporter les 15% demandé par l'Etat sur le budget chômage Ville de Genève ».
Enfin, il convient d'ajouter que lors des travaux préparatoires aux rapports du Service des Ressources humaines, il avait été constaté que certains Services de l'Administration municipale faisaient appel de manière importante aux ETC, jusqu'en 2004.
Aussi, afin d'éviter, dès lors, de telles situations, il a été proposé un système de contrôle, soit un quota d'emplois temporaires relatifs aux demandeurs d'emploi, de 5% du personnel fixe, par Service municipal (sur une base de postes calculée à plein temps).

Pour la période comprise entre mars et juin 2005, le Service des mesures cantonales (SMC) de l'OCE a adressé plusieurs factures y afférentes au Service des Ressources humaines (cellule action chômage), pour un montant total de Fr. 75'732,25.

Eu égard au nombre prévu d'engagements en ETC, ainsi qu'aux montants des salaires et des charges patronales y afférents dont il convenait de prévoir la participation financière de 15%, une provision de Fr. 800'000.– avait été faite sur le budget du fonds chômage municipal, pour toute l'année 2005.
Cette provision avait été ajustée à Fr. 600'000.–, en raison du démarrage de la prise en charge non pas au 1er janvier 2005, comme initialement annoncé, mais au 1er mars 2005, comme vu plus haut.

Au 1er juillet 2005, la Confédération a décidé qu'elle n'octroyait plus 520 indemnités journalières aux chômeurs du Canton de Genève, mais 400, hormis aux personnes de 50 ans et plus.Un grand nombre de chômeurs se sont conséquemment retrouvés en fin de droit fédéral de chômage à cette date, du

fait qu'ils avaient épuisé déjà 400 jours indemnisés ; de nombreuses autres personnes sont arrivées en fin de droit durant les mois suivants, compte tenu de leur solde d'indemnités proche de 400 jours.

Le SMC s'est ainsi retrouvé, d'un jour à l'autre, devant un très grand nombre (plusieurs centaines) de personnes à insérer très rapidement en mesures cantonales, avec un effet contraignant selon la Loi cantonale genevoise de chômage.

Afin de rendre à nouveau très attractifs les divers types de mesures cantonales, y compris les ETC, le Conseil d'Etat a décidé de suspendre provisoirement, du 1er juillet au 31 décembre 2005, la participation requise des Services et Institutions utilisateurs.

Par conséquent, le solde disponible (soit le non dépensé) sur le fonds chômage est la résultante non prévisible de cet abandon, par l'Etat de Genève, de la mesure participative de la Ville aux ETC.

En effet, il n'était pas possible d'amortir la totalité de la provision de Fr. 600'000.-, compte tenu de l'ensemble des circonstances particulières (le 2ème semestre avait commencé et le nombre de mois à financer sur 2005 devenait faible ; il convenait de respecter aussi les quotas par Service municipal, de même que les procédures afférentes au fonds chômage, etc.).

En conclusion, en comptabilisant toutes les catégories de contrats d'engagements de chômeurs, au 31 décembre 2005, la Ville de Genève a offert au total :

89	engagements sur le Fonds chômage, dans les Services municipaux
22	engagements sur le Fonds chômage, dans les Institutions subventionnées
15	engagements sur les budgets temporaires des Services municipaux
115	engagements sur les mesures cantonales pour chômeurs en fin de droit (ETC)
10	engagements sur les mesures de type contre-prestations du RMCAS, soit :

251 engagements temporaires de chômeurs

Annexes : rapports financier et statistique

VILLE DE GENEVE / Direction générale - Service des Ressources humaines

HISTORIQUE DE L'ACTION MUNICIPALE CONTRE LE CHÔMAGE

Année	Chômeurs payés par la Ville	Chômeurs payés par l'Etat	Chômeurs payés par la Confédération	Masse salariale versée par la Ville
1978	130	0	0	1'115'806.00
1979	95	0	0	957'459.00
1980	74	0	0	884'432.00
1981	83	0	0	999'776.00
1982	118	0	0	1'585'189.00
1983	168	0	0	2'003'045.00
1984	154	0	0	1'947'418.00
1985	90	0	0	997'450.00
1986	66	0	0	963'118.00
1987	54	0	0	791'022.00
1988	49	0	0	837'537.00
1989	50	0	0	844'355.00
1990	44	0	0	823'748.00
1991	48	23	0	958'945.00
1992	63	96	0	1'155'041.00
1993	96	147	0	1'568'500.00
1994	61	250	0	1'233'385.00
1995	38	271	0	663'092.00
1996	94	266	0	1'825'403.00
1997	96	206	1	1'893'846.00
1998	64	310	48	1'293'038.00
1999	79	245	47	1'771'040.00
2000	56	204	8	1'335'325.00
2001	99	161	0	2'178'122.00
2002	160	127	0	3'067'802.00
2003	174	157	0	4'390'061.00
2004	182	214	0	3'367'119.00
2005	126	115	0	2'798'470.45

Dépense totale 1978 - 2005 :	***44'249'544.45***

Genève, le 31 décembre 2005 / PP

Direction générale
Service des Ressources humaines
Coordination action chômage

Consolidation fonds chômage

Etat au 31 décembre 2005

Engagements

Crédit voté pour 2005	3'000'000.00
Report Solde 2004	0.00
MONTANT ACTION CHÔMAGE 2005	**3'000'000.00**

	BUDGET Engagements
Provisions / Salaires des chômeurs engagés par les services de la Ville de Genève	2'141'462.85
Provisions / Participation aux salaires des ETC, versés par l'OCE	75'732.25
Provisions / Salaires des chômeurs engagés par des institutions subventionnées	574'675.35
Provisions / Frais de cours, de formation et de perfectionnement aux chômeurs/euses*	6'600.00
Total des engagements financiers au 31.12.2005	2'798'470.45
FONDS CHÔMAGE DISPONIBLE AU 31.12.2005 (crédit /. engagements)	201'529.55
Total des recettes pour l'action chômage 2005 (non incluses dans le disponible)	88'554.50

Contrats/chômeurs / services mun. / BUDGET FDS CHÔMAGE VG**	89	
Contrats/chômeurs / institutions subv. / BUDGET FDS CHÔMAGE VG	22	
Contrats/chômeurs / BUDGETS TEMPO. SERVICES VG***	15	
Contrats/chômeurs cantonaux / BUDGET ETAT GE - conclus en 2005	115	
Contrats/chômeurs en contre-prestations / BUDGET du RMCAS****	10	
Contrats/chômeurs en stage d'observation / BUDGET AI	0	
TOTAL CONTRATS OFFERTS PAR LA VILLE AUX CHÔMEURS ***, AU 31 DECEMBRE 2005**	**251**	
TOTAL MESURES DE FORMATION*****	**56**	

* Cours destinés aux demandeurs d'emploi ("accueil du public"), financés par le fonds chômage municipal, pour 40 chômeurs.

** Y compris 11 stages professionnels (féd.), avec participation financière du fonds chômage municipal.
Y compris 3 stages de formation (féd.), sans participation financière du fonds chômage municipal.
Y compris 2 AFO (allocations de formation), mesures actives féd. du chômage équivalant à 2 apprentissages, avec participation financière du fonds chômage municipal.

*** Engagements tempo. sur les budgets des services, de chômeurs présentés par le coordinateur.

**** RMCAS : revenu minimum cantonal d'aide sociale.

***** Les prolongations de contrat ne sont pas comprises, contrairement aux renouvellements (après interruption ou changement de service).

******* Total de l'ensemble des mesures qualifiantes proposées, y. c. stages, AFO et cours.

P.P.

Direction générale
Service des Ressources humaines
Coordination action chômage

Consolidation fonds chômage

Etat du 31 décembre 2005

Dépenses

Crédit voté pour 2005	3'000'000.00
Solde 2004 reporté	0.00
MONTANT ACTION CHÔMAGE 2005	3'000'000.00

	BUDGET	DEPENSES	
	Engagements	Dépensé	Solde
Salaires des chômeurs engagés par les services de la Ville de Genève	2'141'462.85	2'141'462.85	0.00
Participation aux salaires des ETC, versés par l'OCE	75'732.25	75'732.25	0.00
Salaires des chômeurs engagés par des institutions subventionnées	574'675.35	574'675.35	0.00
Frais de cours, de formation et de perfectionnement aux chômeurs/euses	6'600.00	6'600.00	0.00
Total des engagements au 31.12. 2005	2'798'470.45		
Total des dépenses au 31.12. 2005		2'798'470.45	
Solde	201'529.55		0.00

SOLDE FONDS CHÔMAGE DISPONIBLE AU 31.12.2005	201'529.55

Recettes diverses action chômage

Restitution de prestations d'assurances en cas d'incapacité de travail de personnel temporaire demandeur d'emploi, pendant leur mission (accident, maladie, maternité) :

Total des recettes perçues en 2005 **68'554.50**

N.B. Les recettes ne sont pas comprises dans le disponible.

P.P.

Direction générale
Service des Ressources humaines
Coordination action chômage

Salaires des chômeurs sur le fonds chômage

Etat du 31 décembre 2005

DEPARTEMENT DES AUTORITES				
Services	Nombre	Prévision budget	Total :	130'544.15
Direction générale	1	27'317.90		
Administration centrale				
Service des relations extérieures				
Service des ressources humaines	3	103'226.25		
Caisse d'assurance du personnel - CAP				
Contrôle financier				
DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE				
Services	Nombre	Prévision budget	Total :	27'259.90
Direction des finances				
Assurances				
Comptabilité générale et budget				
Caisse municipale				
Taxe professionnelle communale	1	5'529.75		
Gérance immobilière municipale - GIM	1	21'730.15		
Administration générale				
Direction des systèmes d'information - DSI				
Service des achats et impressions				
DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE				
Services	Nombre	Prévision budget	Total :	100'177.40
Direction aménagement, constructions et voirie				
Conservation du patrimoine architectural				
Information, communication				
Direction organisation urbaine et constructions				
Service d'urbanisme				
Service de la mobilité				
Service des opérations foncières	1	0.00		
Service d'architecture				
Service de l'énergie				
Service des bâtiments	1	36'921.50		
Direction des espaces publics et de la voirie				
Service logistique et technique				
Voirie - Ville propre	3	33'577.20		
Service d'aménagement urbain	1	29'678.70		
Direction du génie civil				
DEPARTEMENT DES AFFAIRES CULTURELLES				
Services	Nombre	Prévision budget	Total :	1'381'575.70
Direction des affaires culturelles				
Art et culture admin. SAT				
Service de la promotion culturelle				
Administration du service SAAC	1	14'051.25		
Centre multimédia				
Fonds municipal d'art contemporain	2	58'706.80		
Grand Théâtre de Genève	2	52'804.35		
Conservatoire et jardin botaniques	3	76'552.10		
Direction du Musée d'art et d'histoire + Musées	31	708'129.20		
Bibliothèque d'art et d'archéologie				
Cabinet des estampes				
Musée d'ethnographie	3	7'267.75		
Muséum d'histoire naturelle	4	105'849.00		
Division des bibliothèques				
Direction bibliothèques et discothèques municipales	5	182'395.45		
Bibliothèque publique et universitaire	7	126'489.90		
Bibliothèque musicale	1	49'329.90		
DEPARTEMENT DES SPORTS ET DE LA SECURITE				
Services	Nombre	Prévision budget	Total :	42'859.30
Direction sports et sécurité				
Service des sports	1	2'870.00		
Service d'incendie et de secours				
Service d'assistance et de protection de la population	2	39'989.30		
Service des agents de ville et du domaine public				
DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES ECOLES ET DE L'ENVIRONNEMENT				
Services	Nombre	Prévision budget	Total :	459'046.40
Direction affaires sociales, écoles et environnement	2	34'577.55		
Direction action sociale centralisée	2	67'817.45		
Service des écoles et institutions pour l'enfance	5	188'671.90		
Délégation à la petite enfance	2	58'467.80		
Délégation à la jeunesse				
Service des espaces verts et de l'environnement - SEVE	3	105'557.20		
Office de l'état civil	1	3'954.50		
Service des pompes funèbres et cimetières				
TOTAL contrats sur fonds chômage VG au 31.12.2005	**89**		**TOTAL ENGAGE :**	**2'141'462.85**

Direction générale
Service des Ressources humaines
Coordination action chômage

Action contre le chômage

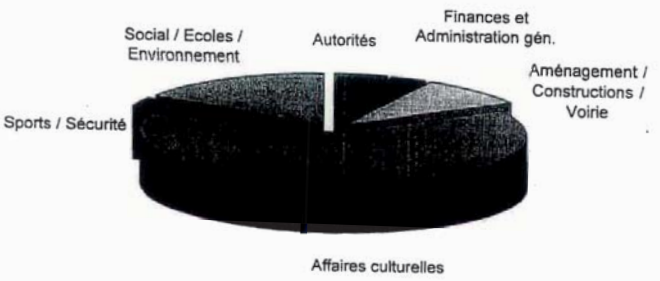
Etat du 31 décembre 2005

CONTRATS MUNICIPAUX SUR LE FONDS CHÔMAGE - 31.12.2005

Répartition par Départements

TOTAL:	**89**	**100%**
Département des Autorités :	4	4.5%
Département Finances et Administration générale :	2	2.2%
Département Aménagement, Constructions, Voirie :	6	6.7%
Département Affaires culturelles :	59	66.3%
Déppartement Sports et Sécurité :	3	3.4%
Département Affaires sociales, Ecoles et Environnement :	15	16.9%

Nombre de contrats/départements



Direction générale
Service des Ressources humaines
Coordination action chômage

Consolidation des provisions salariales pour les institutions

Etat au 31 décembre 2005

INSTITUTIONS		Engagements	Dépenses
ADC + AGORA + API	**Durée contrat**	**Provisions**	**Dépenses 2005**
ADC / Madame D. A. R.	(01.05.04 au 30.04.05)		
AGORA / Monsieur E. E.	(01.02.04 au 31.01.05)	5'307.60	5'307.60
AGORA / Monsieur A. K.	(27.10.05 au 30.04.06)	10'590.30	10'590.30
AGORA / M. Kokouvi Sitsofe SEKLE	(01.06.05 au 31.05.06)	37'066.05	37'066.05
API / M. Christophe CARRION	(01.08.05 au 31.12.05)	29'275.50	29'275.50
		82'239.45	82'239.45
		Non-dépensé	
CAC + CAGI + CARREFOUR-RUE + COPYRART	**Durée contrat**	**Provisions**	**Dépenses 2005**
CAC / Mme Vanessa BIANCHINI	(01.01.05 au 31.12.05)	61'976.55	61'976.55
CAC / M. Carlo VANNI	(01.07.05 au 30.06.06)	34'277.40	34'277.40
CAGI / M. Antoine BERTSCHY	(15.07.05 au 15.07.06)	33'780.65	33'780.65
CARREFOUR-RUE / Mme M. D. A. LEONARDO ESTEVES	(01.01.05 au 31.03.05)	16'720.45	16'720.45
COPYRART / M. Gilles REVACLIER	(01.04.04 au 09.10.05)	38'409.35	38'409.35
		185'164.40	185'164.40
		Non-dépensé	
GE GRAVE + HELENA + OSEO	**Durée contrat**	**Provisions**	**Dépenses 2005**
GE GRAVE / M. Christophe CARRION	(01.04.05 au 31.07.05)	23'127.20	23'127.20
SAUVONS "HELENA" / M. Mario DOS REIS	(01.01.05 au 30.06.05)	32'781.90	32'781.90
OSEO / M. Fabien CLARET	(01.03.04 au 15.03.05)	25'983.40	25'983.40
		81'892.50	81'892.50
		Non-dépensé	
MANDAT INT. + MARGES + TRIALOGUE + WEBROULOTTE	**Durée contrat**	**Provisions**	**Dépenses 2005**
MANDAT INTERNATIONAL / M. Didier DUTOIT	(01.11.04 au 31.10.05)	64'469.00	64'469.00
MARGES / M. Jean-Michel KOHLER	(08.09.05 au 28.02.06)	17'837.85	17'837.85
TRIALOGUE / Mme M. M. ANTUNES DE SOUSA	(01.01.05 au 31.12.05)	30'616.30	30'616.30
TRIALOGUE / Mme Anahita BLANC-MEYLAN	(01.07.05 au 30.06.06)	31'434.60	31'434.60
TRIALOGUE / M. Patrick CURRAT	(01.01.05 au 16.02.05)	8'674.05	8'674.05
TRIALOGUE / Mme Nadia DONNELLY	(01.05.05 au 31.08.05)	25'838.20	25'838.20
TRIALOGUE / M. Antoine GUISADO	(01.07.05 au 31.12.05)	16'881.00	16'881.00
TRIALOGUE / Mme M. A. MACHADO MONTEIRO	(01.11.05 au 30.04.06)	11'522.90	11'522.90
WEBROULOTTE / M. Palathil SREEKUMAR	(01.01.05 au 15.04.05)	18'105.10	18'105.10
		225'379.00	225'379.00
		Non-dépensé	

TOTAL ENGAGE	**574'675.35**	
TOTAL DEPENSE		**574'675.35**
SOLDE		

Direction générale
Service des Ressources humaines
Coordination action chômage

Contrats cantonaux
(emplois temporaires cantonaux)

Etat du 31 décembre 2005

DEPARTEMENT DES AUTORITES			
Services	Nombre	Total :	1
Direction générale Administration centrale Service des relations extérieures Service des ressources humaines Caisse d'assurance du personnel - CAP Contrôle financier	1		
DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE			
Services	Nombre	Total :	2
Direction des finances Assurances Comptabilité générale et budget Caisse municipale Taxe professionnelle communale Gérance immobilière municipale - GIM Administration générale Direction des systèmes d'information - DSI Service des achats et impressions	1 1		
DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE			
Services	Nombre	Total :	11
Direction aménagement, constructions et voirie Conservation du patrimoine architectural Information, communication Direction organisation urbaine et constructions Service d'urbanisme Service de la mobilité Service des opérations foncières Service d'architecture Service de l'énergie Service des bâtiments Direction des espaces publics et de la voirie Service logistique et technique Voirie - Ville propre Service d'aménagement urbain Direction du génie civil	1 4 6		
DEPARTEMENT DES AFFAIRES CULTURELLES			
Services	Nombre	Total :	84
Direction des affaires culturelles Art et culture admin. SAT Service de la promotion culturelle Administration du service SAAC Centre multimédia Fonds municipal d'art contemporain Grand Théâtre de Genève Conservatoire et jardin botaniques Direction du Musée d'art et d'histoire + Musées Bibliothèque d'art et d'archéologie Cabinet des estampes Musée d'ethnographie Muséum d'histoire naturelle Division des bibliothèques Direction bibliothèques et discothèques municipales Bibliothèque publique et universitaire Bibliothèque musicale	2 2 3 2 50 4 2 14 5		
DEPARTEMENT DES SPORTS ET DE LA SECURITE			
Services	Nombre	Total :	2
Direction sports et sécurité Service des sports Service d'incendie et de secours Service d'assistance et de protection de la population Service des agents de ville et du domaine public	1 1		
DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES ECOLES ET DE L'ENVIRONNEMENT			
Services	Nombre	Total :	15
Direction affaires sociales, écoles et environnement Direction action sociale centralisée Service des écoles et institutions pour l'enfance Délégation à la petite enfance Délégation à la jeunesse Service des espaces verts et de l'environnement - SEVE Office de l'état civil Service des pompes funèbres et cimetières	2 1 12		
TOTAL emplois temporaires cantonaux au 31.12.2005	**115**		

Direction générale
Service des Ressources humaines
Coordination action chômage

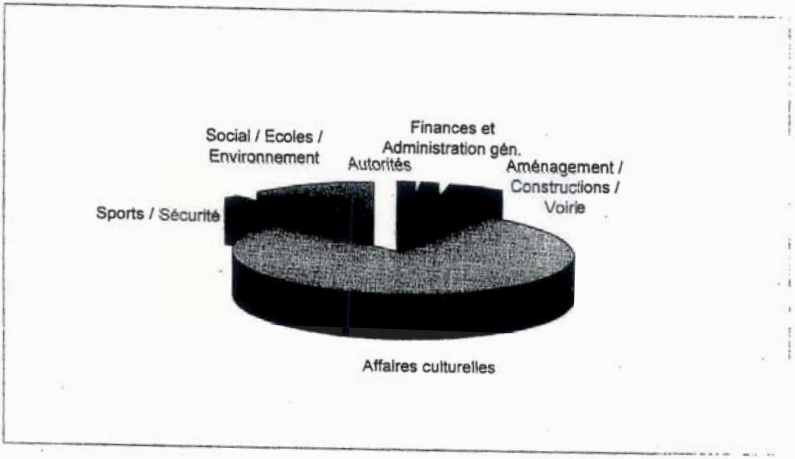
Action contre le chômage

Etat du 31 décembre 2005

CONTRATS CANTONAUX
(EMPLOIS TEMPORAIRES CANTONAUX de l'OCE) - 31.12.2005

Répartition par Départements

TOTAL:	**115**	**100%**
Département des Autorités :	1	0.9%
Département Finances et Administration générale :	2	1.7%
Département Aménagement, Constructions, Voirie :	11	9.6%
Département Affaires culturelles :	84	73.0%
Déppartement Sports et Sécurité :	2	1.7%
Département Affaires sociales, Ecoles et Environnement :	15	13.0%



P.P. / stat. 31.12.2005

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner l'orientation générale et les priorités et objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2007 – Département des finances et de l'administration générale.

Rapport de M. André Kaplun.

La commission des finances a traité cet objet lors de sa séance du 22 mars 2006, sous la présidence de M. Pierre Maudet.

Audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif, et de M. le maire Manuel Tornare

Le président rappelle aux commissaires qu'ils ont reçu par messagerie électronique pour cet objet un document de 11 pages dont le sous-titre s'intitule «Maintenir la qualité de vie en ville».

Note du rapporteur: Ce document met en exergue l'objectif du Conseil administratif d'augmenter la marge d'autofinancement pour réduire ou stabiliser la dette en axant son effort sur la maîtrise (i) des investissements (objectif: les plafonner à 100 millions) et (ii) du budget de fonctionnement. Autres objectifs: le gel des postes dans l'administration, l'externalisation de certaines tâches (Voirie, Gérance immobilière municipale, impressions, etc.) et la vente de certains actifs immobiliers (par exemple un terrain à Arzier valorisé à 4 millions).

En commentant le document susmentionné, M. Muller précise, en rapport avec le parc immobilier, qu'il faut se demander si la Ville doit tout garder et surtout si elle peut tout financer compte tenu, notamment, du fait que, lorsque la Ville rénove, elle le fait bien mais cela coûte cher.

Pour sa part, M. Tornare mentionne que, en 2007, les mécanismes salariaux seront les mêmes qu'en 2006.

Question: Y aura-t-il une diminution des investissements et des charges de fonctionnement dans le Service informatique?

Réponse: Non, car l'obsolescence en informatique est très rapide.

Question: Le plan financier d'investissement (PFI) qui prévoit des investissements de 170 millions sera-t-il revu?

Réponse: Oui. Le PFI reflète des intentions. Or les investissements effectifs 2005 sont inférieurs à 100 millions. Certains investissements seront reportés, d'autres abandonnés.

Question: Quels actifs la Ville envisage-t-elle de céder à part le terrain d'Arzier?

Réponse: Le Conseil administratif est en train de faire un inventaire des actifs de la Ville.

Question: En 2005, la Ville a créé 160 places de crèche. Combien sont prévues en 2007?

Réponse: La Ville souhaite que l'Etat assouplisse les normes de construction et d'encadrement. Il n'y aura pas de moratoire sur les crèches, mais un ralentissement en raison de la conjoncture et des rentrées fiscales.

Question: Certaines prestations de la Ville seront-elles abandonnées pour raison d'économies?

Réponse: Il existe des doublons entre la Ville et le Canton, voire à l'intérieur de la Ville (par exemple Services vidéo dans deux départements ou SAPP et Service social).

Question: Qu'en est-il des transferts de charges Etat/Ville et des paiements dus par l'Etat à la Ville?

Réponse: Le Conseil administratif sera attentif à ces questions.

Avant de clore le débat, le président rappelle qu'il n'y a pas de vote sur cet objet.

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget 2007 du département des finances et de l'administration générale.

Rapport de M. Alpha Dramé.

Préambule

L'objet susmentionné a été renvoyé à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 12 septembre 2006. Il a été traité lors de la séance de la commission du 20 septembre 2006. Les notes de séance ont été prises par M^me^ Magdalena Karpinski-Gigliotti que le rapporteur remercie pour la qualité du travail.

Séance du 20 septembre 2006

Audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif chargé du département des finances et de l'administration générale, accompagné de ses collaborateurs: M. Charles Lassauce, directeur du département, M. Robert Rapin, directeur de la division, M. Giovanni Sottocasa, chef du Service des assurances, M. Mario Cavaleri, directeur de la Gérance immobilière municipale, M. Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information, M^me^ Pascale Schubert, directrice de la Taxe professionnelle communale, M. Serge Pellaton, chef du Service des achats, M. Philippe Krebs, adjoint de direction au département des finances, M^me^ Biljana Kostadinov, adjointe de direction au département des finances, M. Jérôme Vallet, responsable du Contrôle de gestion, M. Aimé Mariaux, chef de la Comptabilité générale et du budget

M. Muller fait état d'un gros souci dû à la réception d'une lettre, à 15 h 30, de M. David Hiler, chef du Département cantonal des finances. Comme d'habitude, il reçoit de ce département, à cette même période, la confirmation des revenu fiscaux et des charges y référents. Il est quasiment tombé de sa chaise à la lecture de cette lettre. En clair, ils avaient prévu un centime additionnel à 14 013 000 francs pour le calcul des revenus fiscaux. Aujourd'hui, selon la lettre, il y a une diminution substantielle de la valeur du centime additionnel, personne physique, personne morale, qui s'élève à 13 789 683 francs. En clair si l'on multiplie le montant de ce centime par le cœfficient de 45,5 centime additionnel de la Ville de Genève, l'impact est de 10 200 000 millions en diminution des recettes fiscales. La dessus, il y a 1 million de plus en ce qui concerne la péréquation, c'est-à-dire qu'ils ont un petit revenu supplémentaire mais malheureusement se montant de 10 millions est encore grevé d'une rétrocession aux communes fron-

talières, groupe 34, d'une charge supplémentaire de 2,4 millions. Diminution des frais de perception donc de 500 milles francs. Donc, l'impact sur le budget global de la Ville de Genève et de ses revenus de 11,1 millions en terme de charge, c'est une diminution. En claire, le projet de budget avec un déficit de fonctionnement de 18 millions avec le transfert de charge sera alourdi de 11 millions en plus. Il y aura un déficit de 30 millions programmé.

M. Muller déclare qu'une note est en préparation pour le Conseil administratif, car ses collègues ne sont pas encore au courant. Voilà la situation dans laquelle ils se trouvent à ce jour. Il ne manquera pas de demande la vérification de ces chiffres.

Selon un communiquer de presse de la Banque nationale suisse, daté du 14 septembre, l'évolution économique est toujours positive; grâce à l'augmentation de l'emploi, ils s'attendait à une hausse de la consommation qui va de pair avec la fiscalité. L'économie du pays croit à un rythme qui dépasse la moyenne possible à long terme et donc, en 2007, on devrait assister à un léger ralentissement dans la croissance qui resterait supérieure au potentiel. Les chiffres qu'il a reçu son parfaitement le contraire de ce qui se passe en Suisse.

Voilà, en préambule, ce que M. Muller voulait dire pour fixer le cadre des discussions. Cela n'empêche pas de parcourir leur projet de budget ainsi que d'avoir quelques explications.

M. Krebs souligne qu'il doit y avoir une erreur compte tenu la prévision de l'impôt à la source. En 2007, on leur annonce que 92,6 millions, alors qu'il était prévu environ à 100 millions. Il doit y avoir une faute d'erreur sur la prévision de l'impôt à la source. De plus, la compensation aux communes frontalières, qui est une grosse partie de l'impôt à la source, est en nette augmentation par rapport aux prévisions. Deux éléments antinomiques qu'il ne manquera pas d'élucider.

Le président ouvre le tour des questions.

Un commissaire demande comment il sera possible de travailler vue les informations nouvellement reçues, modifiant ainsi de manière assez drastiques certains postes du budget présenté.

M. Muller est à disposition pour revenir devant cette commission. Cependant, il lui semble possible d'avancer le travail malgré le changement du revenu. Il propose de purger déjà certains éléments d'ordre technique.

Un autre commissaire des Verts intervient dans le même sens que le préopinant libéral. Il se réfère à la page I-3 du rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2007, aux deux derniers paragraphes, et demande s'ils sont toujours d'actualité et comment il est possible de travailler avec l'annonce d'un

nouveau déficit qui dépasse celui qui est mentionné dans le rapport du Conseil administratif. De plus, le plan d'investissement se fonde également sur un certain nombre de recettes. Alors, il demande à nouveau comment il est possible de travailler avec ce budget déficitaire.

M. Muller rappelle que le projet de budget est présenté au courant de l'été au Conseil d'Etat, respectivement au Département du territoire, au conseiller d'Etat M. Cramer, pour être ausculter, scanner et ensuite il reçoit l'approbation. A la mi-août, ils ont reçu de la part du Conseil d'Etat l'autorisation de présentation du budget. Ils ont donc validé le budget tel qu'ils leur ont présenté. Il y aura évidemment un impact sur le budget financier quadriennal (BFQ) car, passer de moins 18 à moins 30, signifie qu'il y aura tout un enchaînement sur les années suivantes qui va se faire. Il va falloir refaire un budget et un BFQ, de manière à voir, après quatre ans, s'il est possible de retrouver l'équilibre. A moins 30 millions, la question reste en effet ouverte, et ce n'est pas déterminé. Il termine en soulignant qu'il va falloir certainement faire des économies.

Le commissaire se réfère à la page I-4 et demande quels sont les coûts et qui dirigent ces coûts, car il remarque qu'il y a une remise en question de la manœuvre.

Le président recentre le débat autour de la nouvelle de M. Muller sur la diminution du centime additionnel et demande à l'assemblée si elle est d'accord ou non de poursuivre l'étude du budget comme elle a été initialement prévue.

M. Muller répond au commissaire des Verts, en précisant qu'il y a un certain nombre de groupe de travail, le Comité directeur (CODIR), qui s'interroge sur certaines pistes de réflexion pour les années à venir.

M. Lassauce n'a pas beaucoup d'informations à donner sur le CODIR, si ce n'est qu'un catalogue de mesures a été établi sous forme de rapport qui n'apparaît pas dans ces documents, car ces mesures demandent des choix politiques.

Une commissaire demande si le déficit de 30 millions a été accepté par le Conseil d'Etat ou plutôt toléré, et demande comment la commission peut se baser sur ces documents étant donné que les chiffres ne sont pas fiables.

M. Muller répond que la décision n'a pas encore été validée par l'Etat étant donné que la nouvelle date de cet après-midi. C'est le conseiller d'Etat qui lui a envoyé cette lettre et non le Conseil d'Etat. Et il y aura vérification des chiffres. Il ajoute que ce n'est pas la première fois qu'il y a ce genre d'erreur.

M. Lassauce pense que, au sujet de ce déficit, il n'y a pas de question à se poser, le Conseil d'Etat l'acceptera. De plus, pour obtenir une dérogation au 4 ans pour obtenir 8 ans afin de revenir à l'équilibre est envisageable et 30 millions sur 8 ans devraient être possible à assumer.

Un commissaire est assez pessimiste et demande si dans les pistes retenues il était envisageable de se dessaisir de certains «bijoux de famille».

M. Muller confirme que pas du tout. Jusqu'à présent, cette piste n'a pas été élaborée. S'il y a éventuellement quelque chose à vendre c'est certainement l'Hôtel Métropole. Mais il rapporte en ce moment beaucoup d'argent.

Un commissaire affirme que l'activité économique en ville de Genève va bien. Les frontaliers gagne bien leur vie et qu'il y a plus de 50 000 permis et 43 000 frontaliers qui travaillent. Il y a peut-être une erreur d'appréciation sur les revenus énoncer vu qu'il y a moins de travailleurs à l'œuvre.

M. Muller précise qu'ils ont tenu compte des personnes physiques d'un centime additionnel de 11 065 000. L'Etat parle de 10 8800000, il y aurait une diminution de 200 mille francs. En ce qui concerne le centime additionnel des personnes morales ils tiennent compte de 2 947 00 et l'Etat 2 901 000 une différence de 46 mille.

M. Krebs explique ce qu'est l'impôt du centime additionnel: il y a les personnes imposées au barème ordinaire et à l'impôt à la source et l'impôt des prestation au capital. Il faut additionner ces trois éléments et l'ont obtient la production totale pour le calcul des personnes physiques. La situation présente laisse penser qu'ils ont du faire une grosse boulette dans leur prévision de l'impôt à la source. Ces chiffres paraissent d'autant plus curieux du fait que le nombre de frontaliers est passé de 25 à 40 mille en trois ans et que l'emploi est en croissance. C'est pourquoi il faut être assez prudent avec les chiffres nouvellement communiqués.

Un commissaire libéral demande à M. Krebs si ces chiffres se trouvent dans les comptes ou dans les budgets.

M. Krebs précise que les chiffres communiqués sont dans les comptes.

Le président demande à l'assemblée si elle souhaite poursuivre et met la proposition au vote. C'est une majorité de oui avec deux abstentions. Il demande de commencer le page par page sur le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2007.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2007

Page I- 4

Une commissaire socialiste demande sur quels thèmes se sont fait ces réflexions.

M. Lassauce explique qu'ils ont travaillé sur des domaines comme la pertinence sur l'aide au logement, la gratuité dans le domaine sportif, culturelle, sociale, etc.

La commissaire demande s'il faut comprendre «un groupe de réflexion» au lieu de «des groupes de réflexion».

M. Lassauce répond que non. Le CODIR a été mandaté par le Conseil administratif pour ces réflexions et, ensuite, il y a des sous-groupes dans chaque département qui donne des informations. Il y a donc cinq ou six groupes et il y a eu une compilation qui a été remise au Conseil administratif.

Un commissaire demande pourquoi la commission des finances n'avait pas connaissance de ces rapports.

M. Muller répond que ces groupes sont en travail, que le processus n'est pas encore terminé et qu'ils ne souhaitent pas leur donner des rapports intermédiaires. Il précise que c'est à l'interne que ça se passe.

Un commissaire des Verts demande si ces groupes sont vraiment opérationnels car M. Muller, argentier de la Ville, déclare aujourd'hui être embarrassé de recevoir la note du Canton. Sont-il capable de fournir au Conseil administratif des pistes sur la situation économique.

M. Muller répond que bien entendu et qu'ils ne travaillent pas dans le vide. Le processus n'est pas terminé et que ce sont des pistes pour le futur. Il rappelle qu'il y a des élections prochainement, ce qui ne veut pas forcement que tout s'enlise mais ce n'est pas loin.

M. Lassauce précise que ce sont des mesures à court, moyen et long terme.

Page I-5

Un commissaire demande s'ils sont associés pour des travaux qui concernent d'autres activités.

M. Muller répond que bien sûr.

Un commissaire demande, au sujet du dernier paragraphe de la page I-5, si M. Muller y croit ou si c'est pour remplir le budget.

M. Muller rappelle qu'il y a un contentieux dans le transfert des charges et que c'est un rappel pour le Conseil d'Etat.

Le président ajoute qu'après les estimations du Canton, ils ont les croyances de la Ville.

Un commissaire libéral a une réflexion sur cette page concernant l'augmentation des frais de perceptions qui leur sont facturés. Le Canton est assez prompt à transférer des charges, il constate également que le Canton a fait une maladresse dans le calcul des reliquats, qui n'est pas sans conséquence pour la Ville et que, maintenant, il leur transmet des annonces de changements de valeurs du centime additionnel qui les mettent en émoi et qui sont peut-être due à des inexactitudes. En parallèle à ça, il leur fait payer plus cher ses services *(rire)*. Il s'interroge si on ne pourrait pas utiliser ça comme piste de réflexion pour des négociations avec l'Etat.

M. Muller remercie le préopinant libéral de ces réflexions. Il déplore le manque de précision de la part de l'Etat. Il ajoute que seul deux partis ont refusé le projet de loi, le Parti libéral et l'Union démocratique du centre, et précise que tous les autres partis ont voté gaiement le transfert de charges aux communes.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre s'interroge sur l'argument et les motifs qu'ils ont pour leur faire ce transfert de charge.

M. Muller répond que c'est juste une facture que le Canton a augmentée. Il n'y a pas d'arguments réels.

Page I-9

Un commissaire démocrate-chrétien a des questions générales concernant l'augmentation des charges de fonctionnement. Il remarque que les augmentations sont importantes soit en millions soit en pourcent. Il y a des dizaines de millions d'augmentation et il se demande pourquoi, car il n'a pas connaissance de bouleversements dans le Canton qui obligerait la Ville d'augmenter autant.

M. Krebs explique que l'augmentation du chapitre 35 est ce qu'ils ont vu à la page I-5, l'augmentation des frais de perception se réfère à la loi L 6679. Le chapitre 34 est de nouveau un transfert de charges où l'on demande à la Ville de participer plus activement à la compensation des communes frontalières.

M. Muller précise qu'il y a toutes les explications aux pages I-24 et I-25 avec un graphique et quelques lignes.

Un commissaire libéral demande, à propos des intérêts passifs, si lors du travail effectué sur la gestion de la dette, ils s'étaient rendus compte que la comparaison des méthodes entre l'Etat et la Ville était sensiblement différente et que la Ville faisait le chemin inverse de l'Etat, pour des raisons historiques. L'Etat augmente sa proportion de dette variable. On a donc un coût globale de 1,93 milliard et un coût globale pour l'année 2007 de 64 millions. Il demande à M. Muller s'il a tenu compte de l'évolution de la proportion de cette dette variable à l'augmentation par rapport à la dette à long terme et comment il arrive à ce chiffre.

M. Muller tient compte de tous les facteurs. Il poursuit en insistant sur le fait que M. Krebs travaille avec les partenaires sur la gestion de cette dette. Il annonce que le département des finances et de l'administration générale réfléchit sur une dette à trente ans, un emprunt sur trente ans.

M. Krebs ajoute, en complément de réponse, que c'est avec une marge de trois points de base. Les éléments de réponse à la question de commissaire libéral se trouvent à la page 228 et 229. Il y a le détail très précis au niveau de la dette.

Le commissaire demande s'il y a un changement de stratégie sur le changement de la dette.

M. Krebs répond que l'emprunt à trente ans ne change en rien la stratégie de la part variable. La Ville se finance à trente ans et elle n'exclut pas de prendre une couverture de taux sur cet emprunt là.

Un commissaire de l'UDC demande si c'est un taux fixe sur trente ans ou un contrat sur trente ans.

M. Krebs répond que non. Il ajoute que c'est comme une hypothèque et tous les six mois il va y avoir une fixation de taux en début de période et ils vont devoir payer en fin de période plus 0,03%.

Le président interrompt la séance quelques instants pour faire passer des feuilles vierges qui tiendront pour feuilles officielles pour faire signer les présences car la secrétaires procès verbaliste n'a qu'une seule feuille de présence.

Pages I-9, I-10

Une commissaire des Verts demande, par rapport à la participation de la prime d'assurance maladie, si les 600 francs mentionnés sont pour toutes personnes quelque soit sont taux d'activité ou non.

M. Muller ne sait pas et renvoie la question aux Service des ressources humaines.

Pages I-14

Un commissaire UDC demande à quoi est due l'augmentation de 9,7%.

M. Muller répond que c'est le transfert de charge.

Pages I-16

Un commissaire demande en ce qui concerne les bâtiments: «la planification des travaux d'entretien est en cours d'élaboration».

M. Cavaleri répond que ça sera fait pour la version finale du budget. C'est expliqué sous les compétents du projet chiffré, projet budget.

Un commissaire demande combien de personnes travaillent aux Service des ressources humaines.

M. Muller estime à 50 personnes donc à 39 postes.

Page I-33

Une commissaire demande, au sujet des 9,8 millions de participation des communes genevoises aux frais de fonctionnement du Service d'incendie et de secours (SIS). Elle aimerait savoir exactement, par rapport à ce montant, ce que la Ville perçoit et ce que ça leur coûte.

M. Muller renvoie la question à M. Hediger.

Un commissaire précise que sur le dernier procès-verbal de la commission des sports et de la sécurité elle aura tous les renseignements.

Un commissaire demande s'il y a des charges nouvelles de l'Etat.

M. Krebs répond que, chaque année, il y a 20 millions de revenu que l'Etat leur compte et leur facture et 19,5 millions de frais de police. Ce montant est notifié comme provision.

Page III-17

Un commissaire libéral félicite le rédacteur de cette page particulièrement bien écrite. Il a deux remarques et deux questions. «Pour atteindre un équilibre budgétaire à court terme, le gel du nombre de poste est incontournable», il répond que non, c'est le gel des montants qu'ils consacrent au nombre du personnel et pour réduire la dette, il ne faut pas le bloquer mais réduire ce montant. Puis, en haut à la deuxième colonne, il voudrait en savoir plus. En bas, de cette deuxième colonne concerne le terrain Arzier, le commissaire propose à la place Artamis.

M. Muller confirme que la vente de certains actifs notamment Arzier sont en route.

Un commissaire a une remarque générale. Elle n'arrive pas comprendre pourquoi ils ne font pas le budget zéro ou n'entreprennent pas des pistes de rationalisations d'économie dans le département et pourquoi M. Muller ne le fait pas dans son département.

M. Muller répond que c'est un travail qui se fait globalement. Le travail a été fait pour la Gérance immobilière municipale. Il y a eu un certain nombre d'expertise qui ont montré que ce n'est pas rentable de le donner à gérer à l'extérieur.

Par exemple, pour l'informatique, c'est extrêmement important que cela reste à l'interne (fiches de salaire, données confidentielles, etc.). Le Service des achats peut diminuer les frais d'impression. Les pistes sont donc quasi inexistantes. Peut-être qu'il aurait dû faire un budget base zéro. Il rappelle que son département est avant tout un département de service et de logistique.

M. Lassauce précise qu'ils ont créé le Contrôle de gestion administratif général.

M. Favre constate que, à la DSI, le transfert de charge est important mais qu'il n'y a pas de personnel qui suit.

Une commissaire demande concrètement un document complémentaire à ce texte car l'idée de ce que M. Muller aimerait faire n'est pas suffisante.

M. Muller explique que c'est déjà pratiqué. La Voirie achète, par exemple, déjà des prestations supplémentaires à l'extérieure. Au niveau de la Gérance immobilière municipale, ils le font également, pour les impressions aussi, sauf pour les données confidentielles. Il y a une volonté de diminuer les coûts et de donner à faire certaines prestations qui coûtent moins cher à l'extérieur.

M. Lassauce considère que c'est une maîtrise du budget par rapport à la remarque de la commissaire socialiste.

Une commissaire socialiste demande simplement des précisions par des documents écrits, plus denses, avec des choix politique plus clair. D'après elle, il manque les outils pour faire par la suite un vrai choix politique.

M. Muller convient que ça paraît lacunaire mais ils sont véritablement des prestataires internes. En ce qui concerne la politique d'investissements, il met en garde en réduisant à une valeur acceptable des investissements. Il pense que tout est justifiable et tout est à faire mais il faut garder des priorités.

Un commissaire aimerait connaître la liste des actifs immobiliers ainsi que leur valeur estimée qui pourrait être cédée ou vendue par la Ville.

M. Muller dit qu'il y a une liste du patrimoine financier: Arzier; 21, 23, 27 rue de Lausanne dont l'état est désastreux. Une des grandes réussites sont le quartier des Grottes et de Saint-Gervais. Il conclut en ajoutant qu'il n'y a pas de volonté politique de vendre.

M. Lassauce précise qu'il n'est pas possible d'établir une liste de la valeur de chaque immeuble, de plus, les immeubles ne sont pas valorisés ainsi.

Un commissaire s'interroge sur le fait de savoir si c'est l'ensemble des réflexions du département ou si c'est des réflexions individuelles du Conseil administratif majoritaire.

M. Muller répond que c'est dans son département où chaque collaborateur écrit son petit laïus tout en ce maîtrisant.

Une commissaire demande si le gèle du nombre de poste ne va pas surcharger le cahier des charges des personnes non gelées. Et si, lors d'un départ à la retraite, au lieu de supprimer le poste il y avait déplacement.

M. Muller affirme qu'il n'y a pas de suppressions de poste mais qu'il y a une tendance à vouloir les augmenter et donc le poste est stable et reste stable. Par contre, il peut être affecté à d'autres unités dans le département. Il y a une mobilité interne.

Une commissaire demande comment sauvegarder des taux d'activité de temps de travail.

M. Rapin précise que, en ce qui concerne l'échange de poste, on peut trouver toutes les explications à la page 231.

La commissaire demande s'il y a des taux d'activité qui ne sont pas utilisés dans la cuisine interne, commune aux deux département et qui serait mis au frigo.

M. Rapin explique que ça ne signifie pas forcement l'engagement d'une personne s'il y a déjà un poste. Dans le cadre de l'analyse des fonctions et des tâches, parfois l'Etat va décider de laisser vacant un poste pour voir comment les choses se décantent ou s'il y a un autre besoin plus urgent. Ce n'est donc pas un automatisme. Il y a une réflexion sur un plafond de ressources en fonction des tâches qui évoluent.

Page III-19

Un commissaire se réfère au rapport, à la page III-18, cellule 1200. Il demande une explication en relation au contrôle interne.

M. Lassauce explique qu'au niveau du Contrôle financier il y a une obligation qui est donnée pour chaque service pour assurer d'une bonne utilisation des fonds. C'est donc dans le but d'améliorer ce contrôle interne, notamment avec l'arrivée de M[me] Kostadinov qui est une spécialiste dans le domaine.

Une commissaire demande, par rapport aux objectifs généraux, à propos de l'anticipation de la modification de réparation des charges entre Canton et communes.

M. Muller répond en précisant qu'ils ont quand même des réunions, des groupes de travail entre l'Etat et la Ville où ils essayent de se parler *(rire)*. Afin de savoir les motivations des uns et des autres pour les années à venir. Le pire reste à

venir selon M. Muller car le Canton continue à vouloir transférer certaines charges sur la Ville et les communes.

M. Lassauce poursuit en indiquant que ces transferts de charges sont une facture tels qu'ils reçoivent actuellement. Ils anticipent au niveau du logiciel ce qui va leur servir au niveau de la taxation et ainsi prévoir toutes ces choses avant qu'elles leur arrivent.

M. Muller rajoute qu'il y a un groupe de travail technique qui analyse tous ces facteurs.

La commissaire a une autre question par rapport à la cellule 2200 sur les préavis financiers.

M. Muller confirme que ces préavis financiers sont donnés avant chaque investissement au PFI. Ils aimeraient avoir plus de poids sur la manière dont se font ses investissements et en particulier dans le domaine du patrimoine financier.

M. Lassauce rajoute que, au-delà des choix politiques, ils aimeraient montrer ce qui est la réalité et donc l'implication de la décision qui est prise.

M. Muller parle de subventions cachées.

La commissaire n'est pas d'accord avec cette formulation. Ce qu'elle ne comprend pas c'est pourquoi le calcul de rendement n'est pas inclus dans les rapports.

M. Muller dit qu'ils l'ont fait des dizaines de fois et qu'on leur refuse. Il a eu notamment des frottements avec M. Ferrazino et, pour finir, ils ont enterré la hache de guerre et ont fumé le calumet de la paix.

Le commissaire demande ce qu'est la base de connaissance Repair.

M. Rapin explique que c'est une mission qui a été donné au directeur du Cabinet du maire dans le but de faire une base unique contenant l'ensemble des dispositions, directives, etc., de l'administration municipale en un lieu unique accessible sur l'intranet. Dans un deuxième temps, le Conseil administratif a décidé que cette base ne contiendrait pas les statuts et règlements et serait limitée à des directives essentielles. Tous les services ont œuvré pour actualiser l'ensemble de ces directives et ils ont été mis à disposition, à titre de consultation, mais n'ont pas encore eu l'approbation du Conseil administratif.

Un commissaire aimerait avoir quelques exemples qui figurent dans cette base de donnée.

M. Rapin donne comme exemple les directives sur les systèmes d'information, c'est-à-dire les devoirs et obligations lors de l'utilisation de l'information.

Un commissaire demande qui et quand par rapport à la cellule 2300.

M. Lassauce explique qu'ils ont voulu faire leur propre contrat type d'emprunt, plutôt que de devoir toujours adapter celui de leur contrepartie aux spécificités de la Ville.

Un commissaire demande pourquoi ces chiffres sont inscrits dans les objectifs 2007.

M. Lassauce dit que le contrat vient d'être prêt, finalisé, et qu'il a déjà été mis en place en 2006 et donc ils anticipent la chose.

Page III-20

Un commissaire demande au sujet des assurances des musées qui des deux départements, s'en occupe

M. Calaveri explique que le département des finances est un service transversal compétant, donc ils agissent sur les cinq départements. Il précise que les musées sont leurs principaux clients internes et que c'est ceux qui les sollicitent le plus. Il y a d'ailleurs une cellule spéciale qui s'occupe de la gestion des assurances des musées qui ne comprend que deux postes et demie.

Page III-22

Une commissaire demande des explications concernant le nouveau règlement.

M. Muller confirme qu'il est près et qu'il va être présenté à la commission du logement et, s'ils le veulent, à la commission des finances aussi. La date n'est pas encore fixée mais elle le sera sous peu. Il ajoute qu'il a fait un règlement sur le logement, sur les habitations, les locaux commerciaux et les places de parking. Et que comme ça tout est réglé.

La commissaire ne comprend pas la cellule 1400.15.

M.Muller précise qu'il ne veut pas que leurs immeubles soient salis car cela donne une image délétère de la Ville.

La commissaire veut savoir où ils en sont par rapport à la cellule 1500.10.

M. Cavaleri explique qu'il y a eu l'élaboration d'un catalogue de l'ensemble des locations. Ils ne gèrent pas encore physiquement les dossiers papier car cela n'a pas été encore transmis à la GIM. C'est à l'état de la finalisation.

La commissaire demande à combien de temps ils estiment la réalisation de cet objectif là.

M. Calaveri répond que cela dépend des collègues de service. Il ne maîtrise pas le processus et cela peut aller très vite comme prendre un peu plus de temps.

Un commissaire demande, au point 1100.10, s'il va y avoir un inventaire de l'état des bâtiments.

M. Muller affirme que oui.

M. Cavaleri précise que, aujourd'hui, ils partent à l'envers. Pour pouvoir faire du bon travail, il faut pouvoir maîtriser ligne par ligne les dépenses et établir des budgets en prévision des dépenses, et donc élaborer pour chaque bâtiment locatif des comptes budget.

Le commissaire remarque que l'état et le coût de l'entretien des immeubles sont vraisemblablement sous contrôle, mais qu'il y a des locataires qui se plaignent, malgré tout, de l'entretien insuffisant de certains immeubles. Il a également une question concernant le point 1400.15: il demande s'il y a une responsabilité des concierges.

Un commissaire répond que les concierges sont tenus de les aviser s'ils rencontrent un problème dans ce sens, par exemple une poussette, des choses qui peuvent constitué un danger lors d'une éventuelle évacuation. Les gens comprennent assez mal, en règle générale, cette problématique. Il y a aussi l'organisation d'évacuation de dépôt sauvage, du genre matelas, par le biais de la Voirie.

Une commissaire demande, par rapport au point 1400.55, à l'écoute des mauvaises nouvelles de ce jour, si la promotion des plans financiers sera financée par le budget de 30 millions à moyen, court ou long terme et comment ils vont faire vu les dettes de la Ville.

M. Muller enchaîne que, puisqu'ils sont dans les comptes d'investissement de 100 millions, ils essayent de prioriser certains objets, certains investissements et c'est pour cela que c'est important des les mettre dans un délai de temps assez rapproché car le patrimoine immobilier est dans certains cas dans un piteux état.

M. Lassauce rajoute qu'il y a un retour sur investissement sur ces plans financiers.

La commissaire précise que sa question porte essentiellement sur l'anticipation. Entre faire le plan financier et le réalisé, elle dit qu'il y a une marge.

M. Muller répond que, dans le deuxième plan financier d'investissement, il y a une anticipation. Il y a un certain nombre de projets de rénovation d'immeubles. Ils sont échelonnés sur douze ans.

Une commissaire a trois questions. A la cellule 1100.20, elle demande de quelle nature est cet encouragement de payement de loyer par LSV.

M. Cavaleri répond qu'il a été envoyé, lors du décompte chauffage et eau chaude, une annonce aux locataires qui stipule qu'il est possible d'être remboursé directement sur leur compte financier poste ou banque. Le retour est assez faible compte tenu des vacances. Cela va être rappelé plus tard, mais ce n'est pas une priorité. Il y aura une circulaire lors des envois de courriers.

La commissaire dit qu'elle ne l'a jamais vue. Sa deuxième question concerne la cellule 2300.10, elle demande si la mesure a déjà démarré.

M. Cavaleri répond que cela a été fait sur quelques immeubles. Les immeubles rénové ou rénové récemment ou dans un espace temps d'une dizaine d'année. Et le calcul se fait entre le calcul économique et le calcul de la différence entre la limite Loi sur les démolitions, transformations et reconstructions, et la limite qu'impose le Conseil administratif. Il va y en avoir de plus en plus étant donné qu'ils vont reprendre les dossiers progressivement.

La commissaire pose sa troisième question qui se situe à la cellule suivant 2300.20. Elle n'arrive pas à comprendre le sens de la phrase.

M. Cavaleri pense qu'il s'agit de l'application des calculs à point des loyers réels car ils n'ont pas encore le cent pour cent de leur logement. Il s'agit maintenant de terminer cette opération.

Une commissaire demande des éclaircissements sur les cellues1400.35 et 1400.45.

M. Muller répond que, en ce qui concerne le point 1400.35, il sont en train de procéder à des évacuations et dans certains cas sociaux, après analyse, ils transmettent le dossier au Service social, charge à lui d'évaluer la situation et de revenir avec une solution.

Un commissaire demande l'explication de la cellule 1400.45.

M. Calaveri répond que c'est dans le cadre des salles communales et de leur exploitation. Donc mettre à disposition des ressources disponibles par rapport aux caractéristiques des manifestations.

Un commissaire est satisfait car on a répondu à sa question.

Un commissaire demande, au sujet de l'Agenda 21, car il ne peut pas comprendre comment certains immeubles sont totalement oubliés de cet Agenda 21 par la Gérance immobilière municipale.

M. Lassauce pense que l'Agenda 21 est maintenant en place au département et qu'il y a une délégation à l'Agenda 21 et que c'est à eux de leur rendre compte de l'Agenda 21.

Un commissaire a juste une question concernant la cellule 2100.30 de la page III-23. Il s'interroge comment on faisait avant.

M. Calaveri répond que c'est pour avoir un traçabilité plus aisée.

M. Lassauce dit qu'il y a des procès-verbaux pour chaque séance d'attribution de chaque logement et, ce qui leur semblait intéressant de voir, c'est de quelle manière ce fait une attribution. Sans trop rentrer dans les détails, ils donnent des ordres de priorité sur les candidats proposés et de voir sur quel critère les gens acceptent ou non certains logements. Et c'est par rapport à ça qu'ils utilisent ce tableau de suivi. Avant il n'y avait pas de suivi spécifique.

Une commissaire demande quel est l'intérêt de faire cela.

M. Lassauce poursuit en indiquant que certains logements sont d'une habitabilité difficile et ce tableau permet de mieux comprendre et donc mieux attribuer les logements en fonction des différents facteurs. Quant aux demandeurs qui refusent certains logements pour des motifs qu'ils ne leur semblent pas vraiment satisfaisant, la Gérance immobilière municipale ne sera pas pressé d'en reproposer.

La commissaire est abasourdie par la réponse.

Page III-26

Une commissaire demande, par rapport à la page III-25, s'il serait possible d'avoir des explications sur la DGA pour savoir comment s'articulent les neuf postes.

M. Rappin explique que le gros de l'effectif c'est le Contrôle de gestion. Il y a, en plus d'un juriste, une assistant de direction qui est en fait composé de deux demi postes, et puis le directeur. Il reste donc six postes au Contrôle de gestion avec, en plus, un responsable de cette unité.

Un commissaire demande, compte tenu du départ à la retraite du chef du Service des achats à la fin de l'année, s'il y a intention d'une suppression de poste.

M. Rappin dit qu'il y a une organisation qui se met en place, qu'il va y avoir des changements. Il va y avoir un remodelage des effectifs afin d'être encore plus performant et qu'il n'y a pas de solution miracle. La réflexion est déjà engagée avec plusieurs scénarios.

Un autre commissaire rajoute que l'organigramme pourrait donc changer.

M. Muller l'affirme.

Pages III-27

Un commissaire demande où en est l'achat des véhicules et engins spécifiques.

M. Pellaton dit que la base de données a été mise en place, l'ensemble des véhicules de la Ville et leur état polluant a été saisi dans cette base de donnée. Il y a eu l'achat de douze véhicules à gaz pour la Ville de Genève et un bi-full pour le Conseil administratif. Le choix de ces véhicules a été fait grâce à cette base de donnée. Ces véhicules arriveront le 28 septembre. M. Ferrazino fera une information. Tous les achats se font grâce à cet outil qui est une sorte d'aide à l'achat.

Un commissaire demande si c'est bien l'étude Pini dont il est question. Il s'interroge si l'administration a prévue une évaluation de cette étude dans le temps.

M. Pellaton poursuit en précisant que c'est une base de données sur l'ensemble des nocivités et que le but est de rendre plus propre le parc de véhicule de la Ville de Genève. Avec l'arrivée des douze véhicules, ils sont en mesure d'établir un bilan écologique et la diminution de la pollution qui en découle.

Un commissaire demande en quoi l'achat, la mise en place de cette étude a une valeur ajoutée par rapport au raisonnement de bon sens des gens qui sont habituellement chargé d'acheter les véhicules.

M. Pellaton confirme que cette étude Pinni a l'avantage d'être en permanente interactivité grâce à la base de donnée avec l'ensemble du parc de véhicule existant sur le marché. Ce qui est impossible de faire en temps réel avec notre matière grise à notre disposition. Cela permet donc d'être plus rapide dans le choix des véhicules. Cela permet également de faire un travail de meilleure qualité.

Le commissaire demande quant à la cellule 2100 à 2300 qu'est-ce qui suspense cette analyse et, question au magistrat ne faudrait-il pas mieux réduire les impressions.

M. Muller répond que bien sûr que oui. Les plus gros consommateurs sont donc le département des affaires culturelles. Cela correspond aussi à un besoin d'archiver mais, en effet, c'est une piste d'économie. Les publications importantes sont externalité.

Le commissaire demande si le fait d'externalité n'est pas une fuite en avant.

M. Muller confirme que non. Mais que, en effet, il faut réduire à l'interne.

Page III-29

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) a une question concernant la DSI et demande quel est le département le plus consommateur.

M. Favre dit que son plus gros client est le département des affaires culturelles qui représentent 40% des demandes. Concernant les serveurs, il y a une

mise en place des données sur les serveurs du département. Il reste les problèmes de sauvegardes, d'archives et de ressources. C'est une demande en pleine explosion.

M. Rapin complète en signifiant qu'il existe un document très détaillé de 50 pages qui explique que c'est bien la DSI qui gère l'ensemble des serveurs. Il n'y a pas de serveurs gérés dans les services.

La commissaire demande si le développement d'un poste pour le département des affaires culturelles serait un bénéfice.

M. Rapin pense que l'expérience a montré qu'ils ont tout intérêt à avoir une centralisation complète avec des correspondants départementaux qui sont des interlocuteurs.

M. Favre complète en disant que cela permet d'avoir une vision globale et que d'avoir des informaticiens dans chaque service serait extrêmement coûteux.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2007

Page 41 – Finance et administration générale

Une commissaire se réfère à la cellule 1001, ligne 318 et demande ce que sont les expertises effectués par des tiers.

M. Mariaux explique qu'il peut s'agir de frais d'avocat. Ce sont principalement des honoraires par des tiers et des expertises.

La commissaire demande s'il ne serait pas mieux de la supprimer. En effet, elle précise qu'il y a déjà un Service juridique et de ne plus faire appel à des avocats extérieurs car ils coûtent trop cher.

M. Muller explique que, pour certains cas, ils font appel à des avocats experts comme, par exemple, pour le Lacustre ou encore pour les emprunts. Les contrats sont toujours vérifiés par un avocat spécialisé. Cela rentre dans cette ligne là.

La commissaire demande s'il ne serait pas plus logique de rassembler l'ensemble des frais d'avocat sous Autorités.

M. Muller précise qu'ils ont besoin d'avoir des conseils qui sont propre à leur département et qu'ils font également parfois appel à des experts comptable.

Page 43

Un commissaire demande à M. Muller, concernant les charges de la dette consolidée, ce que c'est ces 112 millions du reliquat.

M. Krebs répond au vol et précise que, à la page 228, sous emprunt à émettre en 2007, ligne 1: 3,6%.

Un commissaire demande, par rapport aux revenus des capitaux, ligne 423, où ils en sont avec le parc des Eaux-Vives.

M. Muller reçoit tous les mois des informations concernant le parc de Eaux-Vives et il s'avère que, pour l'année 2006, ils vont dégager un bénéfice. Cela représente à peu près 500 mille francs de bénéfice pour le restaurant.

Le commissaire demande pourquoi il y a une différence entre la rubrique intérêt passif et la rubrique des charges de la dette consolidée.

M. Mariaux répond qu'il faut se référer au tableau 228 et 229.

Page 44

Un commissaire a une demande, par rapport à la cellule 314. Il remarque que c'est une diminution contradictoire car aux comptes ils constatent une augmentation.

M. Sottocasa explique que les incivilités dues à la branche bris de glace est la seule assurance qui prévoit un payement direct à celui qui offre la réparation donc le vitrier donc ces coûts là ne figurent pas dans le système CAP de la Ville. C'est pourquoi la diminution qu'il remarque est une réalité statistique.

Pages 46

Une commissaire demande, à propos des immeubles locatifs, le détail pour la cellule 318. Elle aimerait en savoir plus sur les frais de surveillance et vestiaire, les frais d'avocat et enfin concernant les honoraires de régie ordinaire et spéciaux.

M. Mariaux répond déjà à la première question et explique que se sont les factures des sociétés de surveillances engagées directement par la Gérance immobilière municipale, alors que les contrats de surveillance réguliers sont payés par les bâtiments. Il y a des surveillances de parking, etc. Il s'agit ici de contrats ponctuels.

M. Lassauce complète en mettent en avant l'exemple de l'Hôtel de l'Union qui a été surveillé pendant six mois avant le début des travaux afin d'éviter le squatte.

Une commissaire demande à M. Cavaleri une note écrite où l'on peut voir les exemples concrets de ces frais. La deuxième question concerne les frais d'avocat. Elle demande pourquoi ils n'expatrient pas cette ligne au Service juridique.

M. Lassauce explique que la Gérance immobilière municipale gère le 95% de ses procédures, mais qu'il y a des cas particuliers, par exemple, en ce qui concerne des baisses de loyer, et que pour avoir une diversité par différents éclairages et ils font appel à des conseils externes.

La commissaire pose sa dernière question.

M. Mariaux explique que les honoraires ordinaires qui sont le pourcentage par immeubles sur les locatifs sont rétrocédés à la cellule 100501 qui s'appelle régie. Les honoraires spéciaux sont un pourcentage calculé sur les dépenses d'entretien de 5%, rétrocédé aux bâtiments par une imputation interne.

Un commissaire demande si cette diminution est une volonté politique de freiner les entretiens. L'hypothèse serait que pour économiser, ils diminuent les dépenses malgré les grands besoins.

M. Mariaux répond que non. A la page 20 du budget pour les bâtiments locatifs c'est le même qu'en 2006. C'est en fait une réattribution selon les besoins basée sur des plans d'entretien.

Le commissaire insiste sur le fait qu'on fait moins d'effort sur les immeubles locatifs.

Le président propose de garder la question pour M. Ferrazino.

Une commissaire a une demande par rapport à la ligne 423. Elle aimerait savoir quelle est la politique de la Ville concernant les parkings et sa tarification.

M. Lassauce répond partiellement. Chaque parking a ses propres tarifs en fonction de sa localisation. La politique veut attribuer un parking à une personne résidant dans le quartier et de ne pas accepter de pendulaire au centre-ville, voici la politique générale. Les parkings du centre sont plus chers qu'en dehors.

Page 47

Une commissaire fait une demande concernant la rubrique 1005040 «Fermages», ligne 318.

M. Lassauce rappelle que c'est la même problématique qui a été expliquée auparavant et que c'est juste le patrimoine qui est différent.

Pages jaunes, 144, 145, 148, 150

Un commissaire relève un différentiel entre ce qui est écrit dans les pages blanches et jaunes dans «Encouragement à l'économie genevoise» il est marqué 15 000 francs alors que dans les pages blanches Un autre commissaire demande

si dans la cellule 1001 lignes 361 les 120 000 francs sont des prestations de fournies sur la base de factures.

M. Muller répond que c'est un abonnement.

Page 169

Un commissaire a une question sur les parkings. Quelle est la situation financière de ces parkings.

M. Muller donne l'exemple des parkings de Cornavain et de Saint-Antoine qui font partie de la Fondation des parkings et ils n'ont aucun revenu de celle-ci. Il faut demander à M. Ferrazino les détails car c'est son département qui s'en occupe.

Un commissaire demande, en ce qui concerne les occupations du site Artamis et Stand, il y a une augmentation et veut savoir à quoi c'est dû.

On lui répond que c'est l'indexation du prix au mètre carré

Une commissaire a des questions sur les occupations illicites. Elle demande où en sont les projets.

M. Muller a envoyé une motion chez chacun des conseillers municipaux. Précisément, il y a des exemples où il y a des attentes de rénovation et curieusement, à chaque fois qu'un appartement se libère, il est immédiatement occupé. Voilà la problématique.

Un commissaire demande s'il est possible d'établir un échéancier pour la résolution de ces cas qui ont une incidence financière conséquente.

M. Cavaleri précise que cela dépend des crédits alloués et de la durée des travaux. Il faudrait, en effet, poser la question aux Services des bâtiments.

M. Muller dit que M. Ferrazino a les échéanciers des rénovations.

Un commissaire demande où en est la rénovation de l'auberge de jeunesse.

M. Lassauce répond que l'auberge de jeunesse a signé un nouveau contrat avec la Ville. Il y a eu une augmentation du montant de la redevance ce qui fait que la subvention a diminué. Il y a un mécontentement certain de leur part suite à la décision de la Ville de ne pas entreprendre les travaux prévus et il pense que le comité de l'auberge va reprendre contact de manière assez vive à ce sujet.

Une commissaire a une demande sur le terme d'occupation illicite. Elle aimerait savoir si ce terme occulte les contrats de confiance.

M. Muller répond que non. Et qu'il y a eu pas mal de régularisation.

Un commissaire demande si la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève a aussi des objets squattés.

Une commissaire explique que ce montant représente la différence entre la rente payée par la fondation qui a repris le bâtiment et la rente de base superficie calculée au sens du contrat. Il y a un arrangement provisoire qui fait apparaître cette subvention.

Un commissaire demande ce qu'ils veulent faire de ce bâtiment de la BCGe.

M. Muller répond qu'elle cherche à le vendre.

Un commissaire demande ce qu'est l'Association voie libre.

M. Muller répond que c'est une association qui s'occupe des enfants des mines en Bolivie.

Projet de budget par mission et prestations

Pages 22 à 39

Le président annonce que le document a été passé en revue. La situation est nouvelle car ils ont le deuxième plan financier d'investissement 2007-2018 qui devrait être pris en compte également par le rapporteur. A son avis, il faudrait travailler uniquement sur les graphiques et tableaux des pages 11 et 12.

M. Muller dit que dans ce PFI c'est un peu entremêlé et qu'il serait plus judicieux d'avoir les spécialistes sous la main avec M. Ferrazino (cf. rapport sur département concerné).

La séance s'est terminée dans une véritable ambiance de bonne collaboration entre les services du département des finances, les conseillers municipaux et le conseiller administratif en charge du département.

Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner le projet de budget 2007 de la Direction des systèmes d'information (DSI).

Rapport de M. Alexis Barbey.

La commission de l'informatique et de la communication s'est réunie les lundis 25 septembre et 2 octobre 2006 pour examiner le projet de budget 2007 de la DSI. Elle a auditionné MM. Robert Rapin et Eric Favre. La présidence de la commission était assurée avec maîtrise par M[me] Hélène Ecuyer et les prises de notes ont été faites par M[lle] de Dardel, que le rapporteur remercie de la clarté de son travail.

Préambule

La DSI a présenté un document extrêmement complet et bien illustré pour son budget 2007. Le rapporteur ne voudrait pas laisser penser qu'il pourrait avoir une quelconque valeur ajoutée sur les problématiques techniques abordées dans ce projet. C'est pourquoi il renvoie le lecteur à l'examen de ce document qui est publié en annexe au présent rapport.

Toutefois, l'audition des responsables de la DSI a amené quelques considérations qui peuvent être brièvement résumées.

Audition du 25 septembre2006

– La DSI présente un budget aux coûts et aux revenus globalement stables. Il n'y a pas de choix à caractère politique, puisque la plupart des options sont de type opérationnel;

– le blocage du nombre de personnes engagées par la Ville (Personal stop) entraîne des problèmes pour traiter certaines questions liées à la sécurité. Il s'agira de trouver des solutions dans un bref avenir;

– il est réjouissant de constater la stabilité des coûts de l'informatique en Ville de Genève, même si d'importants ajustements sur les amortissements font partie des données du problème;

– la prise en compte du souhait du Conseil municipal d'optimiser le nombre d'imprimantes est satisfaisante;

– l'expertise de la DSI en matière de traitement des offres de marchés publics – qu'elle met souvent à la disposition d'autres services – lui amène une charge de travail non négligeable;

– l'entrée de données dans le système SAP implique – à un titre ou à un autre – près de 800 collaborateurs en Ville de Genève;

– on constate que le département des affaires culturelles est un important consommateur d'informatique à la Ville;

– le nombre d'apprenti-e-s engagés par la DSI est en augmentation.

L'ensemble des groupes se révèle satisfait à très satisfait du projet de budget de la Direction des systèmes d'information. Il est en particulier relevé le fait qu'aucune inflation des coûts ne s'y trouve et que les remarques faites précédemment par la commission de l'informatique et de la communication sont prises en compte. La commission se dit impatiente de voir les résultats de l'amélioration de l'IntraCM, attendue par tous.

Séance du 2 octobre 2006

A l'issue de ses travaux, la commission de l'informatique et de la communication accepte à l'unanimité le projet de budget présenté par M. Favre.

VILLE DE GENÈVE

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

PROJET DE BUDGET 2007

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DE LA VILLE DE GENÈVE

Table des matières

Introduction 1
La Direction des systèmes d'information 3
Rôle de la DSI en Ville de Genève 3
Organisation de la DSI 4
Prestations de la DSI 4
Organisation budgétaire et comptable de la DSI en 2007 9
Principes généraux 9
Systèmes d'information et de communication 10
Adaptations de l'organisation comptable de la DSI en 2007 13
Projet de budget 2007 15
Comptes au budget de la DSI 15
Comptes compétents gérés par la DSI 19
Comptes compétents gérés par d'autres services 19
Projet de budget global de la Ville de Genève 19
Budget de la DSI 21
Compte « compétent » 315031 24
Compte « compétent » 315041 26
Compte « compétent » 318271 28
Compte « compétent » 318431 30
Compte « compétent » 318450 32
Crédits d'investissement 35
Plan informatique quadriennal 35
Crédits d'investissements planifiés 36
Bouclements 36
Calcul des amortissements 36
Principaux projets pour l'année 2007 39
Système d'information des autorités 39
Système d'information des ressources humaines 40
Système d'information financier 40
Système d'information du patrimoine 40
Système d'information du territoire 41
Système d'information des musées (Musinfo) 41
Système d'information des bibliothèques municipales 42
Autres systèmes d'information 42
Sécurité de l'information 42
Infrastructures techniques 43
Stations de travail du personnel de l'Administration municipale 44
11e PIQ en cours d'élaboration 45
Objets retenus hors PIQ 45

Version 1.0 du 14 septembre 2006.
Rapport validé le 19 septembre 2006 par M. Pierre Muller, Conseiller administratif chargé du Département des finances et de l'administration générale.

En 2007, la Direction des systèmes d'information (DSI) fêtera son douzième anniversaire. 12 ans. Qui, alors, aurait pu prédire l'essor des technologies de l'information et de la communication en Ville de Genève ? D'abord confinés dans le domaine de la gestion financière et de la bureautique, les systèmes d'information sont désormais utilisés par 65% du personnel de l'administration municipale, dans tous les domaines de gestion. Le nombre d'utilisatrices et d'utilisateurs augmente d'environ 3% chaque année, alors que, dans le même laps de temps, le volume de l'information numérique double dans l'administration municipale. Les systèmes d'information et de communication sont progressivement devenus un support essentiel des prestations fournies par l'administration municipale, voire, dans certain cas, un élément crucial de l'organisation, sans lequel certains services ne sont plus en mesure d'assurer leur mission.

« Par comparaison au budget 2006, le projet de buget 2007 en matière de systèmes d'information et de communication présente une diminution de 730'000 francs. »

Dans les années 1990, l'équipement informatique des ménages en Suisse a augmenté très rapidement. La part des ménages munis d'au moins un ordinateur a plus que quintuplé entre 1990 et aujourd'hui, pour dépasser désormais les 80% [1]. Alors qu'en 1990 un ménage sur 100 seulement était équipé de deux ordinateurs ou plus, cette proportion s'élève à 20% en 2003 [2]. La baisse des prix des ordinateurs ainsi que la popularité grandissante d'Internet dans la population suisse ont fortement contribué à l'augmentation de l'équipement en ordinateur des ménages. La Confédération considère désormais que l'accès à Internet à large bande fait partie du service universel [3]. Seuls les Pays-bas, le Japon et quelques pays nordiques ont un niveau d'équipement plus élevé que la Suisse.

Le lien entre le revenu et la diffusion des technologies de l'information et de la communication est toutefois un fait bien établi. En 2003, seuls 42% des ménages ayant un revenu moyen inférieur à 5'000 francs sont équipés d'un ordinateur, alors que cette proportion passe à 90% dans les ménages disposant d'un revenu moyen de 9'000 francs et plus.

Pour diminuer le fossé numérique, et répondre à l'engouement de la population, la Ville de Genève offre au public une série de prestations directement liées aux technologies de l'information et de la communication, en particulier à travers la mise en place d'accès à Internet gratuits dans les locaux de la Bibliothèque publique et universitaire et de la Bibliothèque municipale de la Cité, ainsi qu'en plein air, notamment dans le parc des Bastions et lors de manifestations, comme la Fête de la musique. Cette tendance va se renforcer en 2007, avec le redéploiement du système de gestion des prêts des Bibliothèques municipales, la mise en place d'un réseau sans fil public aux Conservatoire et jardin botaniques, et l'extension de l'information disponible, en temps réel, sur Internet, par exemple dans les domaines des données géographiques et de la muséographie.

Le présent rapport expose et motive de façon détaillée le projet de budget 2007 élaboré par la DSI. Il couvre tous les aspects des systèmes d'information et de communication de l'administration municipale.

Par comparaison au budget 2006, le projet de budget 2007 peut être résumé comme suit :

- Les charges nettes en matière de systèmes d'information et de communication pour l'ensemble de l'administration municipale présentent une diminution de

1. Cf. Rapport d'activités 2004 de la Commission fédérale de la communication (ComCom).
2. Source : Office fédéral de la statistique.
3. Cf. Annonce de l'ATS du 13 septembre 2006.

Berne — Le nombre d'internautes ne cesse de croître en Suisse. Quelque 4,16 millions de personnes surfent sur la toile, selon une étude de l'institut REMP. Cela correspond à 71,8 % de la population de plus de 14 ans.

D'octobre 2005 à mars 2006, le nombre de personnes utilisant régulièrement Internet a progressé de 100'000, d'après une enquête de l'Institut de recherches et études des médias publicitaires (REMP) publiée sur son site. Durant la même période de l'année dernière, on comptait en Suisse 3,89 millions d'internautes (68%).

Les femmes cèdent de plus en plus au charme d'Internet. La part des utilisatrices régulières a augmenté de 11% un an, contre 8% pour les hommes, selon l'étude. Mais au total, seul 52% des habitantes du pays surfent fréquemment, contre 69% des hommes.

L'étude révèle aussi d'importantes différences régionales. Les plus grands adeptes de la toile se trouvent dans la région de Zoug et dans les Grisons. Plus de 85% de la population y dispose d'un accès à Internet à la maison, au travail ou à l'école.

A l'autre bout de l'échelle se trouvent les Jurassiens, avec une part de 68,6% de personnes branchées. Dans les cantons de Neuchâtel, d'Uri, de Schwytz, et du Tessin, ainsi que dans le Bas-Valais et le Seeland, la proportion atteint entre 70 et 75%.

Le plus grand nombre de personnes boudant totalement Internet se regroupe au Tessin (37,6%). Dans le Jura, 36,4% des habitants n'utilisent pas la toile, tout comme 35,6% des Uranais et des Schwytzois. Dans la région de Zoug, cette part tombe à 19,2%.

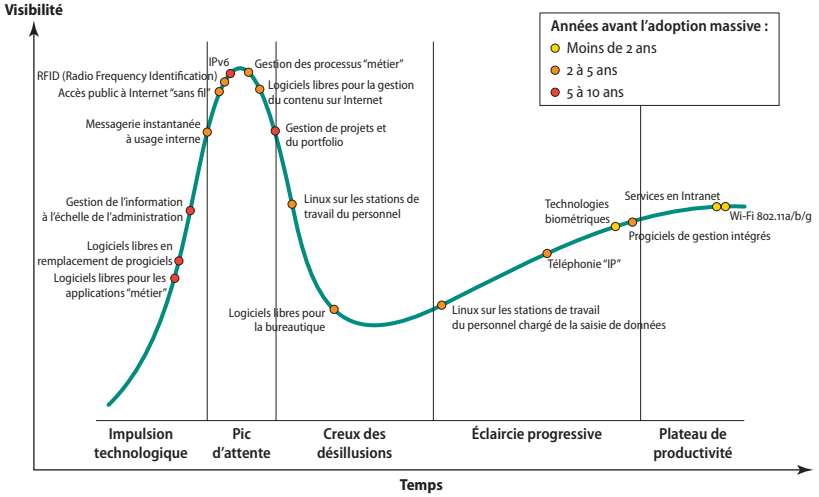
ATS — 30 août 2006

730'000 francs (alors que le budget 2006 proposait d'ores et déjà une diminution de 1.6 millions de francs par rapport au budget 2005);

- Le coût total de possession [1] d'une station de travail informatique a diminué de 5%;
- Le coût total de possession d'un téléphone a diminué de 3%.

1. Le coût total de possession (en anglais, *Total Cost of Ownership*, ou *TCO*) représente le coût global d'un bien tout au long de son cycle de vie, en prenant non seulement en compte les aspects directs (coûts du matériel et des logiciels), mais également tous les coûts indirects (coûts cachés) tels que la maintenance, l'administration, la formation des utilisateurs et des administrateurs, l'évolution, le support technique et les coûts récurrents (consommables, électricité, loyer, etc.).

Le présent rapport concrétise la stratégie du Département des finances et de l'Administration générale en matière de transparence de l'information. À notre connaissance, cette démarche, mise en place dès l'an 2000, reste unique en Suisse romande.



Cycle de « mode » des technologies de l'information et de la communication dans les administrations publiques (d'après le Gartner, juillet 2006).
La DSI veille à maintenir les systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève conformes à de l'état de l'art, afin de minimiser les coûts dus à l'obsolescence des technologies qui ne sont plus suivies ni entretenues par les prestataires du marché. À ce sujet, l'évolution vers les logiciels libres devrait permettre aux administrations publiques de gagner en indépendance face aux fournisseurs.

La Direction des systèmes d'information

Les sciences de l'information et de la communication s'enchevêtrent avec de nombreuses disciplines des sciences humaines et exactes, telles que les mathématiques, la physique, la linguistique, la sociologie, l'anthropologie, la psychologie, la sémiologie et, depuis quelques décennies, l'informatique[1] et les télécommunications. Dans ce large cadre, le terme « système d'information » signifie un ensemble organisé de ressources — personnel, données, procédures, matériel, logiciels, etc. — permettant d'acquérir, de stocker, de structurer et de communiquer de l'information. Un système d'information n'implique donc pas nécessairement l'emploi des technologies de l'information et de la communication. Cependant, à l'instar de Prométhée[2], l'homme de la Révolution industrielle n'a de cesse de donner vie à des créatures semblables, mais serviles, dont l'avatar le plus récent est l'ordinateur.

Dans les pays francophones, le terme « Direction des systèmes d'information », abrégé DSI, est largement répandu et désigne, à l'intérieur des entreprises, l'unité responsable de la stratégie et de l'ensemble des ressources des système d'information de l'organisation.

Rôle de la DSI en Ville de Genève

En Ville de Genève, les systèmes d'information associent 2'600 collaboratrices et collaborateurs, soit environ 65% du personnel, et touchent désormais, indirectement, peu ou prou toutes les prestations de l'administration municipale.

Depuis 1995, le Conseil administratif délègue l'élaboration de la stratégie des systèmes d'information, ainsi que leurs gestions opérationnelle et financière à la DSI. Ce

1. Le vocable « informatique » a été proposé en 1962 par Philippe Dreyfus, de la *Compagnie des Machines Bull*, qui combina les termes « information » et « automatique ». Il est finalement accepté par l'Académie française en avril 1966, avec la définition suivante : « Science du traitement rationnel, notamment par machines automatiques, de l'information considérée comme le support des connaissances humaines et des communications dans les domaines technique, économique et social. »
2. Dans la mythologie grecque, le titan Prométhée créa les hommes et leur enseigna l'architecture, l'astronomie, les mathématiques, la navigation la médecine, le feu, ainsi que bien d'autres connaissances jusqu'alors réservées aux dieux. Courroucé par cet acte, Zeus fit enchaîner Prométhée à une colonne dans les montagnes du Caucase, où un vautour lui dévorait le foie toute la journée. Pour qu'il n'y ait pas de terme à cette souffrance, Zeus fit en sorte que le foie de Prométhée se reconstituait pendant la nuit. Dès lors, Prométhée, maître des techniques et des arts, porte-étendard de la civilisation, est devenu le symbole d'une humanité prompte à se libérer du joug divin pour l'égaler en connaissances.

service a donc un double rôle de *direction* — pour toute l'administration municipale — et de *prestataire interne*.

Concrètement, la DSI spécifie le plan directeur, élabore et gère les budgets de fonctionnement et les crédits d'investissement, mène à bien les soumissions publiques, procède aux achats, conduit les projets — en étroite collaboration avec les services concernés —, développe et met en place, assure le fonctionnement, pourvoit au support des utilisatrices et des utilisateurs, effectue des dépannages et détermine les processus, ainsi que les normes et standards de l'ensemble des systèmes d'information de la Ville de Genève.

Mission de la DSI

La DSI élabore la stratégie des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève, l'applique et la met en œuvre. D'une manière générale, la DSI gère :

- Les systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève ;
- Les budgets de fonctionnement et les crédits d'investissements votés par le Conseil municipal pour les systèmes d'information et de communication de l'administration municipale.

De surcroît, la DSI :

- Conseille les services de l'administration municipale dans les domaines de la logistique et des soumissions publiques en matière de fournitures et de services ;
- Anticipe l'avenir, par une veille organisationnelle et technologique permanente.

Depuis le 23 août 1999, date de l'entrée en vigueur du *Règlement cantonal sur la passation des marchés publics en matière de fournitures et de services* (dans le cadre de l'*Accord intercantonal sur les marchés publics*, ou AIMP), la DSI a acquis une forte expérience dans le domaine des soumissions publiques [1]. Il n'est pas rare que les services s'adressent à la DSI pour les conseiller ou les appuyer lors de leurs appels d'offres en matière de fournitures ou de services, quel que soit le type d'achat.

Organisation de la DSI

La DSI est rattachée au Département des finances et de l'Administration générale. L'organisation du service est peu hiérarchisée, structurée tout d'abord par famille de prestations — développement, exploitation, microinformatique et administration (Cf. Tableau 1) —, puis par projet. La DSI dispose de 52.5 postes (« équivalents plein-temps »), et occupe un peu plus de 60 personnes.

Seuls les Conservatoire et jardin botaniques — pour des motifs académiques — et le Service d'incendie de secours — en raison de l'horaire 7 jours sur 7, 24h sur 24, en support à la Centrale d'alarmes — disposent de postes d'informaticien-ne-s, qui œuvrent en étroite collaboration et selon les normes de la DSI.

La DSI s'appuie sur la présence de correspondant-e-s informatiques dans les services. Tout comme les correspondant-e-s sécurité ou Agenda 21, les correspondant-e-s informatiques établissent le lien entre leur service et le service compétent, en l'occurrence la DSI. Il s'agit le plus souvent d'une tâche à temps partiel, en sus des activités de la personne concernée, qui ne nécessite pas de savoir-faire technique. Les correspondant-e-s informatiques sont toutefois indispensables pour communiquer les besoins des services à la DSI, en particulier lors de l'élaboration des crédits d'investissement.

Prestations de la DSI

Depuis la création du service en 1995, la nature des tâches effectuées par la DSI n'a cessé de se diversifier. Tout d'abord, la DSI remplaça les infrastructures obsolètes héritées de l'ancienne organisation informatique par des systèmes d'information conformes à l'état de l'art et plus « proches » des utilisateurs. Cette opération se concrétisa notamment par la mise en place d'un réseau fédérateur métropolitain en fibres optiques (Cf. Figure 2, page 7). Reflet de la croissance des besoins en systèmes d'information, ce réseau relie désormais directement les 200 principaux sites de l'administration municipale, interconnectant ainsi un parc informatique constitué d'environ 80 serveurs et 2'600 stations de travail. Depuis 1996, la DSI a également à sa charge, sans transfert de personnel, l'ensemble de la téléphonie de la Ville de Genève.

La DSI n'agit pas uniquement dans le domaine des systèmes d'information et de communication. Sur la base de ses compétences et de son expérience, la DSI propose aux

Unité	Nombre de postes
	52.5
Administration	6.3
Développement	15.7
Exploitation	20.5
Microinformatique	10.0

Tableau 1 : Répartition des postes (équivalents plein-temps) à la DSI. Le poste de directrice ou de directeur de la DSI a été comptabilisé dans l'effectif de l'unité « Administration ». Chaque unité est conduite par un-e adjoint-e de direction. La direction du service est constituée de la directrice ou du directeur, et des 4 adjoint-e-s de direction.

1. Depuis le 1er janvier 2005, les documents relatifs aux soumissions publiques de la Ville de Genève en matière de systèmes d'information sont accessibles en ligne, sur Internet, à l'URL suivant : http://www.ville-ge.ch/dsi/ao.

services de l'administration municipale des prestations de :

- Conseil — voire de « coaching » — pour les soumissions publiques en matière de fournitures et de prestations ;
- Support aux utilisatrices et aux utilisateurs de SAP dans le domaine de la logistique.

Administration

L'unité « Administration » est certes la plus petite de la DSI, mais son importance est primordiale dans la communication avec les autres services, ainsi qu'avec l'extérieur de l'administration municipale (usagères et usagers, partenaires, fournisseurs, etc.).

Cette unité s'occupe également de l'administration de la DSI, ainsi que de la gestion financière des budgets et des crédits en matière de systèmes d'information et de communication pour l'ensemble de l'administration municipale. Une partie des activités de l'unité « Administration » est également dévolue aux soumissions publiques et au support dans le domaine de la logistique, via une ligne d'assistance téléphonique, ouverte depuis le mois de juillet 2006, en collaboration avec le Service de la comptabilité générale et du budget.

Développement

L'unité « Développement » conduit les projets de réalisation des systèmes d'information, en associant les services de l'administration municipale et les éventuels prestataires externes. Une part importante des tâches effectuées par cette unité sont consacrées à la maintenance et à l'évolution de la solution SAP déployée en Ville de Genève. En effet, ce progiciel intègre 15 des principaux domaines de gestion de l'administration municipale :

- Élaboration du budget ;
- Exécution du budget ;
- Gestion des subventions ;
- Gestion des investissements ;
- Gestion des immobilisations ;
- Comptabilité financière ;
- Comptabilité des tiers ;
- Comptabilité de gestion et analytique ;
- Achats et gestion des stocks ;
- Ventes et distribution ;
- Gestion de l'organisation ;
- Administration du personnel ;
- Gestion du budget relatif aux ressources humaines ;
- Gestion de la paie ;
- Aide à la décision.

	Comptes 2005	31 août 2006	P. Budget 2007
Ressources humaines			
Postes (équivalents pleins-temps)	52	52.5	52.5
Collaboratrices et collaborateurs	63	63	65
Dont :			
Temporaires [1]	2	2	2
Apprentis	1	1	3
En délégation externe	5	5	5
Postes d'informaticien-ne-s dans d'autres services (CJB et SIS)	3.5	2.5	3.5
Inventaires			
Serveurs	81	80	80
Stations de travail [2]	2'520	2'579	2'660
Imprimantes	1'150	1'156	1'160
Ratio imprimantes/station	46%	45%	44%
Principaux équipements télécoms [3]	310	314	350
Centraux téléphoniques	178	180	180
Téléphones fixes	8'451	8'722	8'850
Dont :			
Téléphones « IP » [4]	300	320	600
Téléphones cellulaires (« Natel »)	440	480	540
Boîtes aux lettres électroniques	2'600	2'680	2'850
Applications informatiques	730	800	860
Dont :			
Application « Lotus Notes »	390	450	500
Volumes			
Trafic Internet mensuel (moyenne)	880 Go	933 Go	850 Go
Données stockées sur les serveurs	12'186 Go	16'858 Go	44'000 Go
Données sauvegardées sur bande	26'694 Go	35'954 Go	90'000 Go
Nombre de messages non sollicités [5] détectés et éradiqués chaque mois (moyenne)	226'503	315'000	500'000
SAP			
Utilisatrices et utilisateurs	682	743	780
Salaires produits chaque mois	4'900	5'519	5'760
Dont :			
Pour le secteur de la petite enfance	1'150	1'758	2'000
Nombre de tiers (fournisseurs et débiteurs)	24'520	26'845	28'000
Nombre de factures fournisseurs	72'675	45'862	73'000
Nombre de factures débiteurs	5'880	3'208	6'000
Mouvements sur les comptes de la Ville (en milliards de francs)	18.6	8.8	19

Tableau 2 : Quelques chiffres relatifs à la DSI.

1. Contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois.
2. Ordinateurs « personnels » (compatibles IBM et Apple Macintosh).
3. Principaux routeurs et commutateurs du réseau de la Ville de Genève.
4. Téléphonie basée sur les protocoles de communication d'Internet (IP).
5. En anglais, *spams*.

Exploitation

L'unité « Exploitation » regroupe près de 40% de l'effectif de la DSI. Les collaboratrices et les collaborateurs de cette unité conçoivent, élaborent, mettent en place et gèrent les infrastructures relatives au transport :

- Des données numériques (dont les serveurs, le stockage, la messagerie électronique, le réseau Vilnet et les réseaux locaux) ;
- De la voix (en d'autres termes, de la téléphonie).

Cette unité a également pour mission de garantir le bon fonctionnement, ainsi que la sécurité des systèmes de production et des locaux techniques.

Microinformatique

L'unité « Microinformatique » est chargée de la conception, de l'organisation, de l'installation et de la gestion des postes informatique en Ville de Genève, y compris ceux des Conseillères et Conseillers municipaux.

Cette unité fournit le support de 1er niveau sur les produits « standard » — c'est-à-dire, les systèmes d'exploitation, les logiciels de bureautique, la messagerie électronique, les logiciels de sécurité, l'accès aux serveurs de fichiers, etc. —, en particulier via une ligne d'assistance téléphonique. En cas de problème ou de dysfonctionnement, cette unité intervient sur le poste des utilisatrices et des utilisateurs pour le dépanner.

En collaboration avec le Service des ressources humaines, l'unité « Microinformatique » organise les formations informatiques.

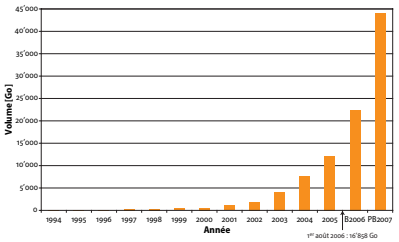
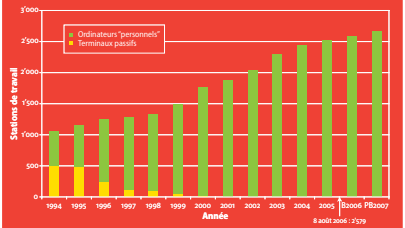


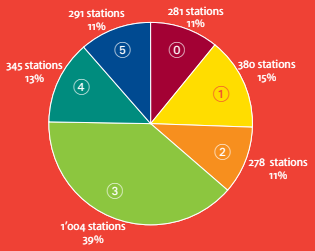
Figure 1 : Évolution du volume des données stockées sur les serveurs de la Ville de Genève. L'explosion de l'utilisation de l'information numérique n'est pas propre à la Ville de Genève. Revers de la médaille, cette tendance induit, à brève échéance, d'importants soucis en matière de conservation et de classification des archives. Sur ce thème, la DSI collabore avec les archivistes de l'Administration centrale.

Le parc microinformatique

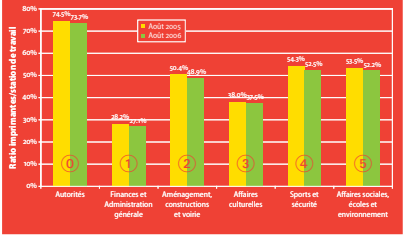
Le parc microinformatique de la Ville de Genève est constitué de près de 2'600 stations de travail et de 1'200 imprimantes. Depuis 1998, le nombre d'utilisatrices et d'utilisateurs a doublé. Cette forte évolution n'est pas propre à l'administration municipale, mais est le reflet d'une tendance de fond dans les pays « développés », dans le contexte de ce que d'aucuns ont baptisé la « société de l'information ».

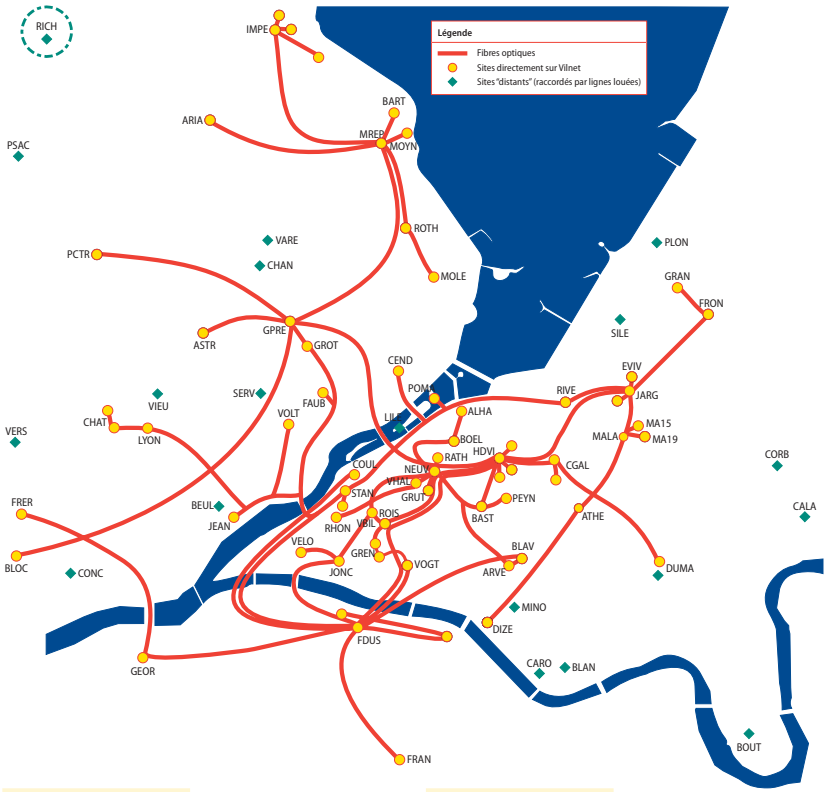


39% des ressources matérielles microinformatiques de l'administration municipale sont consacrées au Département des affaires culturelles. Ces ressources recouvrent les ordinateurs à l'usage du public, en particulier dans les bibliothèques. Les 5 autres départements — en comptant le « département » des autorités — ont un parc microinformatique d'un ordre de grandeur similaire.



L'administration municipale a, en moyenne, un ratio de 45% d'imprimante par station de travail. À la demande du Conseil municipal, depuis le début de l'été 2005, la DSI a entrepris une démarche active afin de diminuer ce ratio. Le résultat, après une année de mise en œuvre, est illustré par la figure ci-après.





ALHA	Rue de la Rôtisserie 10	CONC	Avenue de la Concorde 20	IMPE	Chemin de l'Impératrice 1	RATH	Place Neuve
ARIA	Avenue de la Paix 10	CORB	Rue Le-Corbusier 2	JARG	Rue Jargonnant 4	RHON	Quai du Rhône 12
ARVE	Bd du Pont-d'Arve 35	COUL	Rue de la Coulouvrenière 44	JEAN	Rue de Saint-Jean 26	RICH	Route de l'Etraz 128
ASTR	Rue des Asters 5	DIZE	Rue Dizerens 25	JONC	Boulevard Carl-Vogt 24	RIVE	Boulevard Helvétique 29
ATHE	Rue de l'Athénée 7	DUMA	Avenue Dumas 22-24	LILE	Place de l'Ile 1	ROIS	Rue des Rois
BART	Rue de Lausanne 128	DUMA	Avenue Dumas 23	LYON	Rue de Lyon 93	ROTH	Rue Rothschild 27
BAST	Promenade des Bastions	EVIV	Rue de la Mairie 37	MA15	Route de Malagnou 15	SERV	Rue Veyrassat 9
BEUL	Rue du Beulet 7-9	FAUB	Rue Terreaux du Temple 6-8	MA19	Route de Malagnou 19	SILE	Rue Sillem 2
BLAN	Rue Blanche 6	FDUS	Rue François-Dussaud 10	MALA	Route de Malagnou 1	STAN	Rue du Stand 25
BLAV	Passage de la Tour 2	FRAN	Route des Acacias 4	MINO	Rue des Minoteries 3	VARE	Rue Giuseppe-Motta 46
BLOC	Chemin Château-Bloc 19	FRER	Chemin de l'Écu 13	MOLE	Rue du Môle 17	VBIL	Rue du Vieux-Billard 11
BOEL	Rue de la Tour-de-Boël 10	FRON	Avenue de Frontenex 68	MOYN	Rue de Lausanne 120b	VELO	Vélodrome
BOUT	Route de Vessy 12	GEOR	Avenue du Cimetière	MREP	Rue de Lausanne 116	VHAL	Rue du Général-Dufour 14
CALA	Chemin Calandrini 7	GPRE	Rue du Grand-Pré 9	NEUV	Boulevard du Théâtre 11	VERS	Chemin des Sources 5
CARO	Rue de Carouge 102	GRAN	Villa La Grange	PCTR	Avenue de Trembley 10	VIEU	Cité-Vieusseux 2
CEND	Rue du Cendrier 8	GREN	Rue Vieux-Grenadiers 10	PEYN	Rue de la Croix-Rouge 4	VOGT	Boulevard Carl-Vogt 65-67
CGAL	Rue Charles-Galland 2	GROT	Rue du Midi 1	PLON	Villa Plonjon	VOLT	Rue des Délices 25
CHAN	Rue Chandieu 8	GRUT	Rue du Général-Dufour 19	POMA	Pont de la Machine		
CHAT	Chemin Furet	HDVI	Rue de l'Hôtel-de-Ville 5	PSAC	Chemin Moïse-Duboule		

Figure 2 : Le réseau de la Ville de Genève, Vilnet (plan au 31 août 2006). Les 74 principaux sites du réseau fédérateur sont indiqués sur ce schéma. Les traits représentent l'emplacement des fibres optiques appartenant à la Ville de Genève. Certains sites sont connectés au réseau fédérateur par le biais d'une ligne louée chez un opérateur (sites « distants »).

Organisation budgétaire et comptable de la DSI en 2007

Principes généraux

Budget et comptes de fonctionnement

En matière de finances publiques, le *budget de fonctionnement* [1] regroupe les prévisions annuelles de charges et de produits de l'administration.

Un *compte de fonctionnement* est un centre d'information (un « réceptacle » de données), dans lequel sont consignés tous les mouvements financiers se rapportant à un même type de charge ou de produit, c'est-à-dire à une même nature comptable [2].

En d'autres termes :

- Le budget recense les autorisations de dépenses et les prévisions de recettes (processus comptable d'anticipation, *ex ante*) ;
- Les comptes enregistrent les recettes et les dépenses effectives (processus comptable durant l'exercice, correspondant à l'exécution — à la mise en pratique — budgétaire).

Le plan comptable

Depuis le milieu des années 1980, les administrations publiques suisses ont progressivement adopté le Plan comptable harmonisé défini par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

L'objectif principal du plan comptable est d'intégrer toutes les opérations comptables et financières, en les classant de manière systématique et ordonnée. Une utilisation précise du plan comptable permet — au moins en théorie — d'établir des comparaisons intercommunales ou d'alimenter des statistiques à des fins de politiques économiques.

Les principes généraux du plan comptable des 45 communes genevoises sont déterminés par le Département du territoire de l'État de Genève (Service de surveillance des communes, section financière). La version actuelle du plan comptable des communes genevoises date de 2004. La nomenclature des comptes est définie en Ville de Genève par le Service de la comptabilité générale et du budget.

Définition de la classification comptable

La classification comptable — également appelée classification par nature — comprend 7 classes de comptes : 2 pour le bilan, 2 pour les comptes de fonctionnement, 2 pour les comptes d'investissement et 1 pour la clôture.

1. Ou « budget d'exploitation » ou plus simplement, « budget ».
2. Ainsi, le compte 311030 consigne tous les mouvements financiers se rapportant à l'achat de matériel et de logiciels informatiques.

La numérotation des comptes de fonctionnement commence par un :

- 3 pour les charges ;
- 4 pour les produits.

Chaque classe de compte est subdivisée une première fois en une série de groupes de comptes [1] (combinant 2 chiffres), puis une seconde fois en comptes récapitulatifs [2] (combinant 3 chiffres), et enfin en comptes (combinant 6 chiffres).

Par exemple, le numéro de compte 311030 (consacré aux achats de matériel informatique) se lit comme suit :

3 *Classe :* « Charges » (comptes de fonctionnement) ;
31 *Groupe de comptes :* « Biens, services et marchandises » ;
311 *Compte récapitulatif :* « Achat de mobilier, machines, véhicules et matériel » ;
311030 *Compte :* « Achat de matériel informatique ».

Définition de la classification organique

Pour permettre l'élaboration, le vote, puis la gestion des budgets de fonctionnement, la classification par nature comptable doit être complétée par une classification reflétant l'organisation de l'administration. On parle alors de classification organique. Contrairement au plan comptable, cette classification n'est pas harmonisée et est laissée libre à chaque commune [3].

La classification organique est définie en Ville de Genève conjointement par le Service de la comptabilité générale et du budget et par le Contrôle de gestion. Cette classification concerne la gestion financière et peut donc différer de l'organisation réelle de la Ville de Genève.

Dans le cadre de l'élaboration budgétaire, la classification organique correspond, dans les grandes lignes, aux services de l'administration municipale : il s'agit des *centres financiers*, dont la numérotation est à 7 chiffres.

En matière d'exécution budgétaire, cette classification est encore subdivisée et se base sur la notion de *centres de coûts*, dont la numérotation est à 8 chiffres. Le centre de coûts représente donc la structure comptable la plus fine, à l'intérieur même des services.

1. Ou « groupes de comptes à 2 positions ».
2. Ou « groupes de comptes à 3 positions ».
3. En contre-partie, chaque administration doit présenter ses comptes selon une classification par tâche (classification fonctionnelle). Harmonisée au niveau suisse, cette classification permet notamment d'établir des statistiques et des comparaisons financières.

Budget de fonctionnement

Chaque année, le Conseil administratif élabore un projet de budget de fonctionnement au niveau le plus détaillé, c'est-à-dire au niveau des comptes (6 chiffres). Le Conseil municipal vote ensuite le budget à un niveau agrégé, celui des comptes récapitulatifs (3 chiffres).

En matière de dépenses, c'est-à-dire lors de l'exécution budgétaire, les services doivent impérativement rester dans les limites des budgets alloués au niveau des comptes récapitulatifs. En particulier, seul le Conseil administratif — et dans un cadre réglementaire précis, fixé par la législation cantonale sur l'administration des communes — peut autoriser des dépassements au budget voté.

Service compétent

En Ville de Genève, certains services sont habilités à gérer des natures comptables — via des comptes généraux — pour l'ensemble de l'administration municipale. On parle alors de « services compétents ». À titre d'exemple, le Service des ressources humaines est le service compétent sur la majeure partie des comptes relatifs à la gestion du personnel (et notamment les salaires).

La DSI est le service compétent en matière de systèmes d'information et de communication. En d'autres termes, elle gère les comptes relatifs à ce domaine pour tous les services de l'administration municipale.

Systèmes d'information et de communication

Classification

En Ville de Genève, les comptes relatifs aux systèmes d'information et de communication peuvent être regroupés en 4 catégories (Cf. Figure 3, page 11) :

① *Les comptes de la DSI* — qui figurent au budget de la DSI ;
② *Les comptes généraux gérés transversalement par la DSI* — en tant que service compétent — pour toute l'administration municipale ;
③ *Les comptes généraux gérés transversalement par d'autres services* ;
④ *La part des comptes généraux (géré par la DSI ou d'autres services) figurant au budget de la DSI.*

Dès lors, le budget global des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève s'obtient ainsi : ① + ② + ③ − ④.

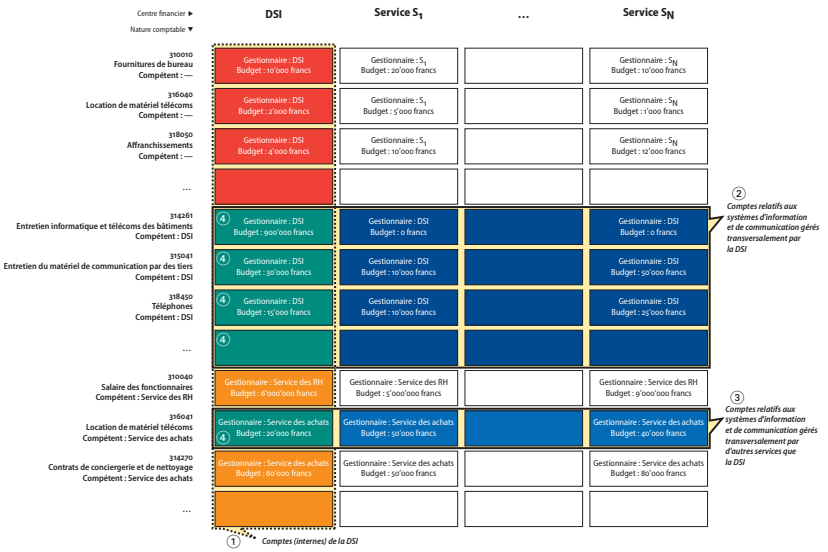


Figure 3 : Structure des budgets et des comptes relatifs à la DSI. La DSI gère une partie des natures comptables qui figurent à son budget (①), ainsi qu'un ensemble de natures comptables, pour tous les services de l'administration municipale (les comptes « transversaux » ou « compétents » ②). Quelques natures comptables relatives aux systèmes d'information et de communication demeurent sous la compétence ou la gestion d'autres service (③). Il existe une zone de recoupement (④, en vert sur la figure), qu'il convient de ne compter qu'une fois lors du calcul des charges totales de la Ville de Genève en matière de systèmes d'information et de communication : ① + ② + ③ - ④. N.B. : Les valeurs indiquées sont fictives.

Comptes de la DSI

La DSI est avant tout un service comme les autres, disposant, sur son centre financier, de budgets sur les groupes de compte suivants :

- 30 : Charges de personnel ;
- 31 : Biens, services et marchandises ;
- 32 : Intérêts passifs ;
- 33 : Amortissements ;
- 39 : Imputations internes ;
- 43 : Revenus divers ;
- 49 : Imputations internes.

Une large majorité des comptes figurant sur le centre financier de la DSI sont gérés pas d'autres services compétents (Service des ressources humaines, Service de l'énergie, Service des achats, Gérance immobilière, etc.). À titre d'illustration, au budget 2006, environ 90% des charges qui figurent au budget de la DSI sont gérées par d'autres services.

Comptes généraux gérés transversalement par la DSI

Le Conseil administratif a placé sous la « compétence » de la DSI la quasi totalité des natures comptables relatives aux systèmes d'information et de communication. Ces natures sont donc gérées par la DSI pour tous les services de l'administration municipale (Cf. Tableau 3, page 12).

La DSI budgétise les natures placées sous sa compétence soit sur son propre centre financier, soit sur le centre financier des services bénéficiaires [1]. Dans tous les cas, lors de l'exécution budgétaire, les charges sont imputées ou réparties sur le centre financier des services bénéficiaires. Sur ce principe, les natures comptables suivantes sont budgétés par la DSI sur son propre centre financier :

- 310032 : Fournitures informatiques ;
- 311030 : Achat de matériel informatique ;
- 311041 : Achat de matériel de communication ;
- 314192 : Entretien du réseau fédérateur ;

1. Le Service de la comptabilité générale et du budget admet qu'un service budgétise *sur son propre centre financier* l'ensemble de la charge d'un compte général placé sous sa compétence, lorsqu'une, d'une part, cette charge, par sa nature, ne peut pas être budgétée univoquement sur un centre financier (par exemple, lorsque la consommation des services ne peut pas être déterminée à l'avance) et que, d'autre part, le montant global de la nature comptable est inférieur à 1'000'000 francs.

- 314xxx : Entretien des réseaux locaux et des centres de calculs ;
- 318271 : Travaux informatique pour des tiers (en dehors des charges relatives au Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale, RERO) ;
- 318431 : Liaisons informatiques, radio, TV et Internet.

Les natures comptables suivantes sont budgétés par la DSI sur le centre financier des services bénéficiaires :

- 315031 : Entretien du matériel informatique par des tiers ;
- 315041 : Entretien du matériel de communication ;
- 318271 : Travaux informatique pour des tiers (pour les charges relatives à RERO) ;

Nature comptable		Types de charges	Commentaires	Centre financier lors de la budgétisation	Centre de coût lors de l'exécution budgétaire
310032	Fournitures informatiques	Consommables et petit matériel informatiques		DSI [1]	Service bénéficiaire
311030	Achat de matériel informatique	• Remplacement du matériel informatique en panne ; • Achat de périphériques ; • Achat de licences de logiciels ; • Divers et imprévus.	• Tout autre achat informatique est financé par un crédit d'investissement ; • Le coût d'un objet ne dépasse pas 10'000 francs.	DSI [1]	Service bénéficiaire
311041	Achat de matériel de communication	• Remplacement du matériel télécoms en panne ; • Achat de matériel télécoms (y compris de téléphones mobiles) ; • Divers et imprévus.	• Tout autre achat télécoms est financé par un crédit d'investissement ; • Le coût d'un objet ne dépasse pas 10'000 francs.	DSI [1]	Service bénéficiaire
314192	Entretien du réseau fédérateur	Entretien du réseau fédérateur (fibres optiques).		DSI [1]	Service bénéficiaire
314xxx	Entretien des réseaux locaux et des centres de calculs	• Entretien du câblage informatique et téléphonique dans les bâtiments ; • Entretien des centres de calculs.	Les travaux de câblage importants (nouveaux bâtiments, rénovations, etc.) sont financés par des crédits d'investissement déposés et gérés par le Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.	DSI [1]	Service bénéficiaire
315031	Entretien du matériel informatique par des tiers	• Contrats d'entretien du matériel et des logiciels informatiques (maintenance) ; • Mise-à-jour des logiciels.	• L'évolution des budgets alloués à cette nature comptable est intimement liée aux crédits d'investissement votés par le Conseil municipal ; • Tout crédit d'investissement déposé par la DSI contient une rubrique consacrée au budget prévisionnel d'exploitation.	Service bénéficiaire	Service bénéficiaire
315041	Entretien du matériel de communication par des tiers	• Contrats d'entretien du matériel télécoms (maintenance) ; • Mise-à-jour des logiciels.	Cf. 315031, par analogie.	Service bénéficiaire	Service bénéficiaire
318271	Travaux informatiques par des tiers	• Cotisations au Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO) ; • Prestations assurées par des tiers (conseils, audits, pré-études, etc.), divers et imprévus.	• Les études et les principaux développements sont financés par des crédits d'investissement ; • Plus de 70% des charges de cette nature concernent les cotisations à RERO.	• DSI [1] • Service bénéficiaire (uniquement pour RERO)	Service bénéficiaire
318431	Liaisons informatiques, radio, TV et Internet	• Lignes louées et ADSL ; • Liaisons Internet ; • Concessions radio/TV.		Service bénéficiaire	Service bénéficiaire
318450	Téléphones [2]	Frais d'abonnement et de communication.		Service bénéficiaire	Service bénéficiaire

Tableau 3 : Liste des comptes gérés transversalement par la DSI (comptes sous la compétence de la DSI).

1. Les services bénéficiaires de ce type d'achats ne pouvant être déterminés par avance, l'ensemble des charges de cette nature sont budgétées sur le centre financier de la DSI.
2. La DSI est chargée de la gestion technique et de l'élaboration des budgets de la téléphonie depuis 1996 (missions effectuées auparavant par la Division des constructions), sans transfert de personnel. La DSI ne gère toutefois l'exécution budgétaire de la téléphonie que depuis le 1er janvier 2005, tâche qu'elle a repris du Service de la comptabilité générale et du budget, à nouveau sans transfert de personnel.

- 318450 : Téléphones (abonnements et frais de communication).

Comptes généraux gérés transversalement par d'autres services

Depuis le 1er janvier 2005, le Conseil administratif a largement accru le champ de compétence budgétaire et comptable de la DSI, notamment dans la perspective des marchés publics, mais les comptes généraux suivants demeurent en dehors de son contrôle :

- 310030 et 310031 : Fournitures informatiques ;
- 313040 : Fournitures télécoms ;
- 316040 et 316041 : Location de matériel télécoms ;
- 33xxxx : Amortissements.

Adaptations de l'organisation comptable de la DSI en 2007

Fournitures informatiques

Jusqu'au précédent exercice budgétaire, la DSI imputait les achats de fournitures informatiques (compte 310030) sur son propre centre de coûts, même lorsque le matériel était destiné à d'autres services. Afin de permettre l'imputation de ces charges sur le centre financier des services bénéficiaires, la DSI a transféré son budget de fournitures informatiques vers un compte général compétent (le 310032, créé à cet effet par le Service de la comptabilité générale et de du budget).

Ce transfert est de nature technique et sans incidence sur le budget global (Cf. Tableau 5, page 18).

Entretien du réseau fédérateur

Jusqu'à la fin du présent exercice, les charges relatives à l'entretien du réseau fédérateur Vilnet sont imputées sur le compte 318431, consacré aux liaisons informatiques, radio, TV et Internet. Pour souci de transparence et pour améliorer la conformité avec les natures comptables concernées, les charges d'entretien du réseau fédérateur seront, dès le budget 2007, imputées sur un nouveau compte général (314192).

Cet transfert est de nature technique et sans incidence sur le budget global (Cf. Tableau 5, page 18).

Téléphones

Jusqu'à la fin du présent exercice, les charges relatives à l'ensemble de la téléphonie sont imputées sur le compte 318450. Pour souci de transparence et pour améliorer la conformité avec les natures comptables concernées, ces charges seront, dès le budget 2007, imputées comme suit :

- 311041 : Achats de matériel de communication ;
- 315041 : Entretien du matériel de communication par des tiers ;
- 318431 : Liaisons informatiques et radio/TV ;
- 318450 : Téléphones, pour ce qui est des abonnements et des frais de communication.

Ces transferts sont de nature technique et sans incidence sur le budget global (Cf. Tableau 5, page 18).

Projet de budget 2007

Les objectifs 2007 de la DSI [1] sont, pour l'essentiel, de nature opérationnelle, et visent à améliorer la qualité et l'efficacité des processus de l'administration municipale, tout en maîtrisant le coût global des systèmes d'information et de communication. Comme en 2006, un effort conséquent sera porté sur la sécurité de l'information. L'année 2007 verra également :

- La refonte du système d'information du Conseil municipal et la dotation en matériel informatique des conseillers municipaux pour la nouvelle législature ;
- La présentation aux autorités municipales de la stratégie relative aux logiciels libres sur les stations de travail de l'administration.

En matière de développement durable [2], la DSI poursuivra, en collaboration avec les services, son action en vue de diminuer le ratio « imprimantes » par « station de travail », conformément à la volonté exprimée par le Conseil municipal.

Par décision du Conseil administratif, la DSI gère depuis le 1er janvier 2005 la quasi-totalité des budgets relatifs aux systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève. L'augmentation du périmètre de compétence de la DSI offre à celle-ci de meilleurs outils de pilotage et de contrôle des budgets relatifs aux systèmes d'information et de communication, notamment dans le cadre de la législation sur les marchés publics. Les autorités bénéficient ainsi d'une vision exhaustive des coûts dans ce domaine et d'indicateurs de contrôle de gestion.

Comme mentionné dans le chapitre précédent, concernant l'organisation budgétaire et comptable de la DSI, le budget global en matière de systèmes d'information et de communication se calcule sur la base :

① Des comptes au budget de la DSI ;
② Des comptes compétents gérés par la DSI ;
③ Des comptes compétents gérés par d'autres services ;
④ De la part des comptes compétents (② et ③) figurant au budget de la DSI.

Comptes au budget de la DSI

Le Tableau des pages 21 à 23 détaille le projet de budget 2007 de la DSI, selon la nomenclature comptable à 6 positions.

1. Rappelés dans l'encadré de la page 16.
2. Les objectifs de l'Agenda 21 sont rappelés dans l'encadré de la page 16.

Objectifs 2007

Pour l'année 2007, le défi majeur pour la DSI consistera à faire face à la demande sans cesse croissante des autorités politiques et de l'administration municipale en matière de systèmes d'information et de communication, ceci sans ressources supplémentaires.

Direction et administration :

- Pour renforcer l'efficacité de la sécurité de l'information en Ville de Genève : proposer aux autorités une politique en matière de sécurité de l'information et de la communication.
- Pour améliorer le développement durable des systèmes d'information et de communication : proposer aux autorités une stratégie de déploiement de logiciels libres sur le poste de travail des collaboratrices et des collaborateurs de l'administration municipale.
- Pour améliorer la transparence et l'efficacité de l'exécution budgétaire : en collaboration avec la Direction des finances et le Service de la comptabilité générale, supprimer, au sein de SAP, le cloisonnement comptable entre les services (accès en lecture à l'ensemble des pièces).

Développement :

- Pour renforcer l'efficacité de la sécurité de l'information en Ville de Genève : participer à la mise en oeuvre du système de gestion de la sécurité de l'information et de la communication, dans les limites des ressources disponibles.
- Pour doter les Conseillères et les Conseillers municipaux d'outils facilitant l'exercice de leur mandat : refondre le système d'information mis à disposition (Intr@CM).
- Pour doter les services de nouveaux moyens leur permettant d'améliorer la qualité de leurs prestations : déployer au sein de l'administration municipale les systèmes d'information prévus sur les Plans informatiques quadriennaux (PIQ).

Exploitation :

- Pour renforcer l'efficacité de la sécurité de l'information en Ville de Genève : participer à la mise en oeuvre du système de gestion de la sécurité de l'information et de la communication, dans les limites des ressources disponibles.
- Pour doter les services de nouveaux moyens leur permettant d'améliorer la qualité de leurs prestations : déployer au sein de l'administration municipale les infrastructures informatiques et de télécommunication prévus sur les PIQ.

Microinformatique :

- Pour renforcer l'efficacité de la sécurité de l'information en Ville de Genève : participer à la mise en oeuvre du système de gestion de la sécurité de l'information et de la communication, dans les limites des ressources disponibles.
- Pour doter les Conseillères et les Conseillers municipaux d'outils facilitant l'exercice de leur mandat : renouveler les équipements microinformatiques mis à disposition.
- Pour doter les services de nouveaux moyens leur permettant d'améliorer la qualité de leurs prestations : déployer au sein de l'administration municipale les équipements microinformatiques prévus sur les PIQ.

Écarts entre le projet de budget 2007 et le budget 2006

Le Tableau 4, page 17, décrit les principaux écarts entre le projet de budget 2007 et le budget 2006, en particulier sur le centre financier de la DSI.

Le projet de budget interne de la DSI pour l'année 2007 est stable par rapport au budget 2006. Son évolution est principalement caractérisée par :

- Une augmentation due aux mécanismes salariaux et au transfert d'un demi-poste depuis le centre financier de la Direction de l'administration générale ;
- Une baisse des charges d'électricité ;
- Une diminution des frais de nettoyage ;
- Une réduction des intérêts répartis à charge de la DSI ;
- Une adaptation des loyers de la Gérance immobilière ;
- Une baisse des revenus de la DSI.

Ressources humaines

De manière générale, les Figures 4 et 5, page 17, présentent l'évolution du nombre de postes à la DSI et, à titre de comparaison, dans l'administration municipale.

Le demi-poste transféré à la DSI durant l'année 2006 répond aux exigences du Service des ressources humaines en matière d'équilibre budgétaire, lors de la mise au concours de postes avec une fonction au bénéfice d'une classification supérieure. De par sa nature uniquement budgétaire, ce demi-poste ne peut pas être affecté à une ressource et n'a donc pas d'incidence sur le nombre de collaboratrices et de collaborateurs de la DSI.

En 2007, à la demande du magistrat en charge du Département des finances et de l'Administration générale, la DSI augmentera le nombre d'apprenti-e-s informaticien-n-es, qui passera de 1 à 3. Il faut souligner que la DSI est un des organismes les plus recherchés par les apprenti-e-s, qui peuvent y bénéficier d'une formation très complète,

Objectifs 2007 — Agenda 21

Pour limiter les effets négatifs sur l'écosystème :

- Reconduire la récupération des équipements informatiques obsolètes et rechercher des solutions de réutilisation, notamment par la dotation de matériel à des institutions humanitaires ou oeuvrant dans le domaine de l'aide sociale ;
- Continuer le déploiement de la gestion électronique de documents (GED), du courrier électronique et des outils de pilotage informatiques ;
- Poursuivre l'optimisation de l'utilisation des imprimantes (diminution du ratio : nombre d'imprimantes / nombre de stations de travail).

Centre financier	Compte général		Écart PB2007 - B2006	Explication de l'écart	Service compétent
Ville de Genève	Charges nettes		-730'000		
	Charges brutes		-742'000		
DSI	Charges nettes		+27'000		
	Charges brutes		+15'000		
	30xxxx	Charges du personnel	+179'000	Augmentation des charges du personnel due principalement au transfert de 0.5 poste budgétaire (poste gelé et non affectable) et aux mécanismes salariaux	Ressources humaines
	312030	Électricité	-66'000	Diminution des charges d'électricité	Énergie
	314270	Contrats de conciergerie et de nettoyage des bâtiments	-8'000	Diminution des frais de nettoyage	Achats
	390400	Intérêts répartis	-133'000	Diminution des intérêts répartis à charge de la DSI, due à la baisse des taux de 3.50% au budget 2006 à 3.38% au projet de budget 2007, ainsi qu'aux mouvements des dépenses et des amortissements effectués entre les deux périodes (le calcul s'effectue sur le solde)	Comptabilité générale
	391010	Loyers internes	+46'000	Augmentation du loyer due à une modification des tarifs de la GIM et à l'indexation de ceux-ci relativement à l'indice suisse des prix à la consommation (111.6 au 31.12.2005 contre 110.5 au 31.12.2004).	GIM
	Revenus		+12'000		
	492420	Imputations internes	+12'000	Diminution des revenus provenant de la CAP et du Grand-Théâtre	DSI
Divers services	Charges		-760'000		
	315031	Entretien du matériel informatique par des tiers	+60'000	Augmentation de la maintenance d'Infostar (Etat-Civil) due à un transfert de charge du Canton	DSI
	318271	Travaux informatiques par des tiers	-100'000	Diminution des frais relatifs au Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)	DSI
	331010	Amortissement ordinaires du patrimoine administratif	-720'000	Diminution relative à l'échéance de l'amortissement de crédits votés	Comptabilité générale

Tableau 4 : Explication des principaux écarts entre le projet de budget 2007 et le budget 2006. De manière globale, les charge nettes de la Ville de Genève en matière de système d'information et de communication diminuent d'environ 730'000 francs.

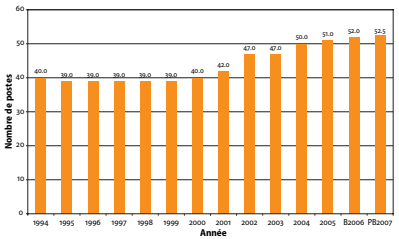


Figure 4 : Évolution du nombre de postes (équivalents pleins-temps) à la DSI. Le projet de budget 2007 prévoit le transfert d'un demi-poste budgétaire de la Direction de l'administration générale à la DSI.

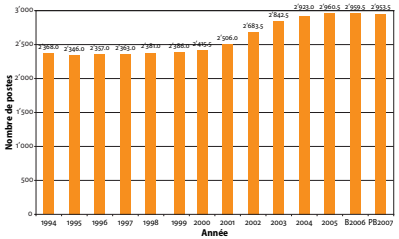
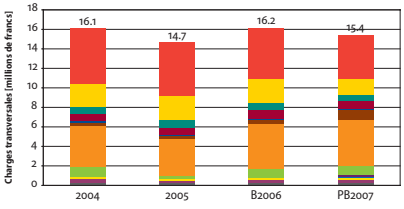


Figure 5 : Évolution du nombre de postes (équivalents pleins-temps) dans l'administration municipale. La proportion du nombre de postes au budget de la DSI (Cf. Figure 4 ci-contre) par rapport au nombre total de postes de l'administration municipale est restée stable ; elle fluctue entre 1.6 et 1.8% depuis 1994.

sur l'ensemble des domaines de l'informatique et des télécommunications.

De manière générale, la DSI doit faire face à la très forte croissance des demandes de l'administration municipale en matière de systèmes d'information et de communication, sans ressources supplémentaires. Cette situation ne pourra pas durer sans provoquer tout d'abord une diminution de la qualité des prestations de la DSI — et donc de l'administration municipale *in globo* —, puis l'apparition de dysfonctionnements majeurs ou de failles en matière de sécurité.



33xxxx	Amortissements	5'670'343.85	5'525'813.66	5'197'811.63	4'480'128.96
318450	Téléphones	2'350'167.56	2'428'089.18	2'478'000.00	1'635'000.00
31843x	Liaisons informatiques, radio, TV, Internet	725'421.48	771'908.40	703'604.00	576'604.00
31827x	Travaux informatiques par des tiers	792'969.89	801'459.71	922'300.00	822'300.00
31604x	Location de matériel télécoms	114'140.64	101'614.06	130'480.00	124'310.00
31504x	Entretien du matériel de communication	345'389.61	224'928.44	361'600.00	1'051'600.00
315031	Entretien du matériel informatique	4'234'738.00	3'814'633.48	4'658'100.00	4'718'100.00
314xxx	Entretien des réseaux locaux	1'021'529.98	298'986.99	926'000.00	926'000.00
314192	Entretien du réseau fédérateur	-	-	-	190'000.00
313040	Achats de fournitures télécoms	2'081.20	1'241.03	42'500.00	41'500.00
31104x	Achats de matériel de communication	138'815.00	217'481.48	194'200.00	284'200.00
311030	Achats de matériel informatique	443'506.51	215'320.30	240'000.00	240'000.00
31003x	Achats de fournitures informatiques	266'541.18	253'505.29	306'330.00	311'280.00

Figure 6 : Évolution des charges transversales relatives aux systèmes d'information et de communication. La diminution des charges transversales est principalement due à la baisse des amortissements (Cf. Tableau 4, page 17).

Nature comptable		Budget 2006	Projet de budget 2007	Écart PB2007-B2006	Commentaires
		10'483'804	10'489'804	6'000	
310030	Fournitures informatiques	(46'000)	-	(-46'000)	Opération budgétairement neutre — Transfert vers un compte général «compétent» (Cf. 310032)
310032	Fournitures informatiques	-	46'000	46'000	Opération budgétairement neutre — Transfert depuis un autre compte général «non compétent» (Cf. 310030)
311030	Achats de matériel informatique	240'000	240'000	-	(Pas de changement)
311041	Achats de matériel de communication	194'200	284'200	90'000	Opération budgétairement neutre — Transfert depuis un autre compte général (Cf. 318450)
314192	Entretien du réseau fédérateur	-	190'000	190'000	Opération budgétairement neutre — Transfert depuis un autre compte général (Cf. 318431)
314261	Entretien des réseaux locaux et des centres de calculs	926'000	926'000	-	(Pas de changement)
315031	Entretien du matériel informatique par des tiers	4'658'100	4'718'100	60'000	Augmentation liée à un transfert des charges du canton relativement à l'évolution et à la maintenance du système Infostar (pour l'État-civil), mis en place par la Confédération
315041	Entretien du matériel de communication par des tiers	361'600	1'051'600	690'000	Opération budgétairement neutre — Transfert depuis un autre compte général (Cf. 318450)
318271	Travaux informatiques par des tiers	922'300	822'300	-100'000	Diminution des charges relatives au Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)
318431	Liaisons informatiques, radio, TV et Internet	703'604	576'604	-127'000	Opération budgétairement neutre — Transferts d'autres comptes généraux (Cf. 314192 et 318450)
318450	Téléphones	2'478'000	1'635'000	-843'000	Opération budgétairement neutre — Transfert vers d'autres comptes généraux (Cf. 311041, 315041 et 318431)

Tableau 5 : Projet de budget 2007 des comptes gérés transversalement par la DSI (comptes sous la compétence de la DSI). Le budget de la nature 310030 (Fournitures informatiques) est mentionné dans le présent tableau pour expliquer le transfert opéré sur la nature 310032 (sous compétence de la DSI), mais n'a pas été comptabilisé dans les totaux car il ne s'agit pas d'un compte compétent. Ainsi corrigées, les charges transversales gérées par la DSI diminuent de 40'000 francs (soit 46'000 francs - 6'000 francs) par rapport au budget 2006.

Comptes compétents gérés par la DSI

Le Tableau 5, page 18, détaille les principaux écarts et transferts opérés entre le projet de budget 2007 et le budget 2006 sur les natures comptables placées sous la compétence de la DSI. Le montant global de ces comptes diminue de 40'000 francs par rapport au budget 2006. Les Tableaux des pages 24 à 34 présentent le budget des comptes compétents répartis sur les services de l'administration municipale.

Comptes compétents gérés par d'autres services

La Figure 6, page 18, présente l'évolution de l'ensemble des charges transversales, qu'elles soient sous la compétence de la DSI ou de celle d'autres services.

Les comptes généraux qui restent en dehors du domaine de compétence de la DSI sont les suivants :

- 31003x : Fournitures informatiques ;
- 313040 : Fournitures télécoms ;
- 31604x : Location de matériel télécoms ;
- 33xxxx : Amortissements.

Les budgets affectés à ces natures comptables sont stables, à l'exception des amortissements, en nette diminution (-720'000 francs). Le détail du calcul des amortissement est présenté dans le chapitre relatif aux investissements (pages 35 et suivantes).

Projet de budget global de la Ville de Genève en matière de systèmes d'information et de communication

Le Tableau 6, ci-dessous, et la Figure 7, à la page 20, décrivent l'évolution des charges globales en matière de systèmes d'information et de communication en Ville de Genève. Le projet de budget 2007 présente une diminution d'environ 730'000 francs par rapport au budget 2006. Il faut rappeler que le budget 2006 présentait d'ores et déjà une baisse des charges nettes d'environ 1.6 millions de francs par rapport au budget 2005.

Le Tableau 7, à la page 20, offre un autre angle de présentation de l'évolution des charges globales, par groupe de comptes. À sa lecture, il peut être déduit que, malgré une augmentation des charges de personnel, les charges nettes diminuent principalement grâce à une baisse des charges en matière de biens, services et marchandises (groupe 31), des amortissements (groupe 33) et des intérêts répartis (groupe 39).

L'analyse de ce budget global, rapportée à la croissance de l'utilisation des systèmes d'information et de communication, permet de tirer les enseignements suivants (Cf. Figures 8 et 9, page 20) :

- Le coût total de possession d'une station de travail informatique diminue de 8'237 francs par an à 7'792 francs (-5%) ;
- Le coût total de possession d'un téléphone diminue de 501 francs par an à 487 francs (-3%) ;
- Le coût total de la gestion électronique d'un équivalent de 1'000 pages imprimées diminue de 3.18 francs par an à 1.58 francs (-50%).

Plus fondamentalement, il faut souligner que les coûts totaux de possession en matière de système d'information et de communication estimés pour 2007 constituent des valeurs planchers, encore jamais atteintes en Ville de Genève.

Une comparaison avec d'autres entreprises ou administrations publiques demeure malheureusement difficile, car ces chiffres ne sont que rarement publiés.

	Catégorie de comptes	Comptes 2004	Comptes 2005	Budget 2006	Projet de budget 2007	Écart PB2007-B2006
		24'587'438.39	23'743'416.47	25'703'757.18	24'973'123.73	-730'633.45
①	Au budget de la DSI (charges nettes)	16'894'042.77	15'525'471.72	16'552'537.18	16'552'569.04	31.86
②	Comptes compétents gérés par la DSI	10'052'538.03	8'772'807.98	10'483'804.00	10'489'804.00	6'000.00
③	Comptes compétents gérés par d'autres services	6'053'106.87	5'882'174.04	5'677'121.63	4'911'218.96	-765'902.67
④	Part des comptes compétents (② et ③) sur le budget de la DSI	8'412'249.28	6'437'037.27	7'009'705.63	6'980'468.27	-29'237.36

Tableau 6 : Évolution des charges nettes relatives aux systèmes d'information et de communication. Le budget global s'obtient par la formule : ① + ② + ③ – ④ (Cf. Pages 10 et 15 du présent document).

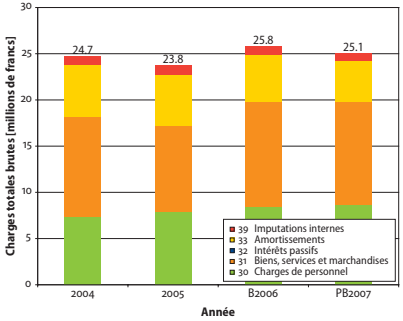


Figure 7 : Évolution des charges brutes globales de la Ville de Genève en matière de systèmes d'information et de communication. Le projet de budget 2007 présente une diminution des charges brutes globales de 743'000 francs.

	Groupe de comptes	Comptes 2004	Comptes 2005	Budget 2006	Projet de budget 2007	Écart PB2007-B2006
		24'587'438.39	23'743'416.47	25'703'757.18	24'973'123.73	-730'633.45
30	Charges de personnel	7'336'555.02	7'957'250.87	8'468'122.55	8'647'348.77	179'226.22
31	Biens, services et marchandises	10'859'000.20	9'308'452.22	11'260'573.00	11'141'997.00	-118'576.00
32	Intérêts passifs	-	48.35	-	-	-
33	Amortissements	5'670'343.85	5'525'813.66	5'197'811.63	4'480'128.96	-717'682.67
39	Imputations internes	871'002.56	982'605.95	882'250.00	796'249.00	-86'001.00
43/49	Revenus	-149'463.24	-30'754.58	-105'000.00	-92'600.00	12'400.00

Tableau 7 : Évolution des charges nettes relatives aux systèmes d'information et de communication, par groupe de comptes. Malgré une augmentation des charges de personnel (groupe de comptes 30), le budget global de la Ville de Genève en matière de système d'information et de communication diminue principalement grâce à une baisse des charges en matière de biens, services et marchandises (groupe 31), des amortissements (groupe 33) et des intérêts répartis (groupe 39).

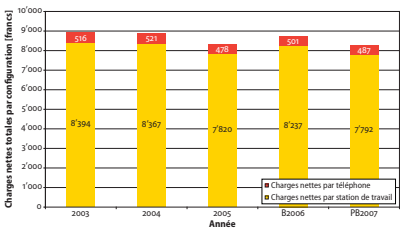


Figure 8 : Évolution des charges nettes globales par configuration. Ces coûts sont calculés en divisant les charges nettes en matière d'informatique par le nombre de stations de travail et, réciproquement, les charges nettes totales en matière de téléphonie par le nombre de téléphones.

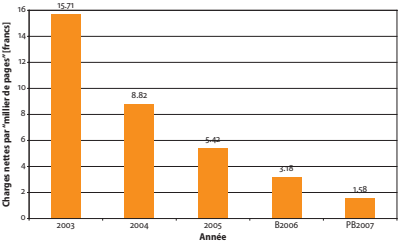


Figure 9 : Évolution des charges nettes globales par « millier de pages ». Le coût total de la gestion électronique d'un équivalent de 1'000 pages s'obtient en divisant les charges nettes des systèmes d'information et de communication par le volume de données stocké sur les serveurs. Dans ce calcul, 1 page est estimée à 3'600 octets (60 lignes de 60 caractères).

Budget de la DSI

		Comptes 2004	Comptes 2005	Budget 2006	Projet de budget 2007	Écart PB2007-B2006
3+4	Charges nettes	16'894'042.77	15'525'471.72	16'552'537.18	16'552'569.04	31.86
3	Charges brutes	17'043'506.01	15'556'226.30	16'657'537.18	16'645'169.04	-12'368.14
30	Charges de personnel	7'336'555.02	7'957'250.87	8'468'122.55	8'647'348.77	179'226.22
301	Traitements du personnel	5'682'233.80	6'289'465.00	6'810'302.08	7'020'082.48	209'780.40
301020	C-SRH Allocations de naissance	500.00	1'000.00	-	-	-
301180	C-SRH Salaires fonctionnaires	4'978'977.65	5'682'428.70	6'047'373.83	6'252'038.98	204'665.15
301190	C-SRH Salaires personnel temporaire	166'171.75	79'660.55	135'000.00	135'000.00	-
301200	C-SRH Salaires des stagiaires	-	5'419.35	-	-	-
301250	C-SRH Salaires des jeunes durant l'été	7'735.90	-	-	-	-
301270	C-SRH Heures supplémentaires	40'802.45	-	45'000.00	45'000.00	-
301300	C-SRH Prime de fidélité	415'509.25	464'552.40	510'328.20	522'548.75	12'220.55
301310	C-SRH Prime de mise à la retraite	8'071.35	-	14'600.05	7'494.75	-7'105.30
301340	C-SRH Service supplémentaire (indemnité)	51'081.70	54'663.30	58'000.00	58'000.00	-
301380	C-SRH Heures complémentaires	13'383.75	1'740.70	-	-	-
303	Assurances sociales	452'755.56	482'477.90	526'574.90	533'662.59	7'087.69
303350	C-SRH Assurance maternité part ADM	7'565.95	8'205.40	3'405.95	1'404.66	-2'001.29
303360	C-SRH Cotisations AVS, AI, APG	291'501.42	318'709.20	344'011.30	354'605.18	10'593.88
303380	C-SRH Cotisations assurance chômage	48'055.19	52'690.85	68'120.56	70'218.72	2'098.16
303390	C-SRH Part aux frais administratifs AVS	7'503.25	8'205.40	8'855.25	9'128.31	273.06
303400	C-SRH Cotisations allocations familliales	98'129.75	94'667.05	102'181.84	98'305.72	-3'876.12
304	Caisses de pensions et de prévoyance	831'636.70	890'589.65	959'275.99	910'663.20	-48'612.79
304410	C-SRH Cotisations caisse ass. du person. (CAP)	831'636.70	890'589.65	959'275.99	910'663.20	-48'612.79
305	Assurance maladie et accidents	188'651.24	164'033.65	169'377.58	177'348.50	7'970.92
305530	C-SRH Cotisations ass. accidents professionnels	17'589.49	20'078.15	167'577.58	175'548.50	7'970.92
305540	C-SRH Cotisations ass. accidents non prof.	80'623.00	81'455.50	-	-	-
305580	C-SRH Particip. caisse maladie personnel	90'438.75	62'500.00	1'800.00	1'800.00	-
306	Prestations en nature	-	700.00	-	3'000.00	3'000.00
306660	Frais de repas de service	-	-	-	3'000.00	3'000.00
306670	C-SRH frais de lunettes	-	700.00	-	-	-
309	Autres charges du personnel	181'277.72	129'984.67	2'592.00	2'592.00	-
309790	C-SRH Cadeaux de départ	1'920.20	-	-	-	-
309810	C-SRH Cours formation, perfectionnement	177'109.52	127'524.67	-	-	-
309830	C-SRH Frais de visites médicales	-	-40.00	-	-	-
309900	C-SRH Fonds de décès	2'248.00	2'500.00	2'592.00	2'592.00	-
31	Biens, services et marchandises	3'165'604.58	1'090'507.47	2'109'353.00	3'343'907.00	1'234'554.00
310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	71'313.32	58'314.01	84'250.00	77'250.00	-7'000.00
310010	Achats de fournitures de bureau	9'491.43	7'931.45	9'000.00	9'000.00	-
310011	C-ACH Achats de fournitures de bureau	2'642.45	2'732.25	2'800.00	2'800.00	-
310030	Achats de fournitures informatiques	40'468.24	22'739.91	46'000.00	-	-46'000.00
310031	C-ACH Achats de fournitures informatiques	1'260.03	1'182.20	1'200.00	1'200.00	-
310032	C-DSI Achats de fournitures informatiques	-	-	-	46'000.00	46'000.00
310510	Impressions diverses	4'152.45	6'288.35	5'000.00	5'000.00	-
310511	C-ACH Impressions diverses	-	10.15	-	-	-
310540	Annuaires, brochures, revues, périodiques	945.10	1'842.10	3'250.00	3'250.00	-
310590	Achats de livres	6'325.97	9'727.70	9'000.00	9'000.00	-
310600	Achats disques, diapo., CD-ROM, bandes vidéo	56.66	-	1'000.00	1'000.00	-

		Comptes 2004	Comptes 2005	Budget 2006	Projet de budget 2007	Écart PB2007-B2006
310610	C-ACH Frais de photocopies	5'970.99	5'859.90	7'000.00	-	-7'000.00
311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	318'322.82	88'010.09	452'200.00	542'200.00	90'000.00
311010	C-ACH Achats de mobilier et mach. de bureau	49'961.75	1'756.36	-	-	-
311030	C-DSI Achats de matériel informatique	228'027.15	66'461.10	240'000.00	240'000.00	-
311040	Achats de matériel de communication	19'756.99	-	-	-	-
311041	C-DSI Achats de matériel de communication	-	16'837.12	194'200.00	284'200.00	90'000.00
311050	Achats de matériel audio-visuel	1'016.53	-	1'000.00	1'000.00	-
311160	Achats d'autre matériel	19'560.40	2'955.51	17'000.00	17'000.00	-
312	Eau, énergie, combustible	131'928.40	37'828.50	104'155.00	38'355.00	-65'800.00
312030	C-ENE Electricité	117'326.75	27'353.15	91'389.00	25'261.00	-66'128.00
312060	C-ENE Chauffage	14'601.65	10'475.35	12'766.00	13'094.00	328.00
312080	C-ENE Huile de chauffage	-	-	-	-	-
313	Achats de fournitures et autres marchandises	6'685.42	2'729.27	5'500.00	5'500.00	-
313050	Achats de fournitures audio-visuelles	239.00	-	1'000.00	1'000.00	-
313111	C-ACH Achats de fournitures pour le nettoyage	969.63	1'286.90	1'000.00	1'000.00	-
313160	Achats d'autres fournitures	4'578.60	644.62	2'000.00	2'000.00	-
313201	C-ACH Achats de fournitures pour ateliers	321.26	3.75	-	-	-
313520	Achats de carburant, lubrifiant	576.93	794.00	1'500.00	1'500.00	-
314	Entretien des immeubles par des tiers	71'929.85	72'327.89	989'614.00	1'172'058.00	182'444.00
314192	C-DSI Entretien du réseau fédérateur	-	-	-	190'000.00	190'000.00
314251	C-ENE Contrats bâtiments administratifs	-	487.95	-	-	-
314261	C-DSI Entretien des réseaux locaux (admin.)	-	2'706.74	926'000.00	926'000.00	-
314270	C-ACH Contrats conciergerie et nettoyage bât. admin.	71'929.85	68'635.20	63'614.00	56'058.00	-7'556.00
314362	C-DSI Entretien des réseaux locaux (publics)	-	498.00	-	-	-
315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	1'623'850.49	587'131.85	303'200.00	360'500.00	57'300.00
315010	Entretien du mobilier et machines de bureau	725.22	755.35	-	-	-
315011	C-ACH Entretien du mob. et mach. de bureau	172.16	-	-	-	-
315031	C-DSI Entretien du mat. informatique par des tiers	1'283'461.10	579'478.12	270'500.00	287'000.00	16'500.00
315040	Entretien du matériel de com. par des tiers	339'492.01	-	-	-	-
315041	C-DSI Entretien du mat. de com. par des tiers	-	6'898.38	32'700.00	73'500.00	40'800.00
316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	3'106.44	1'531.05	4'000.00	11'000.00	7'000.00
316030	C-ACH Location de photocopieurs	-	-	-	7'000.00	7'000.00
316040	Location matériel télécoms	-	-	600.00	600.00	-
316041	C-ACH Location matériel télécoms	735.99	736.00	800.00	800.00	-
316100	Location de véhicules	1'864.45	795.05	2'000.00	2'000.00	-
316520	Location bât. locatifs (arcades/dépôts/parcs)	506.00	-	600.00	600.00	-
317	Dédommagements	13'724.86	13'048.06	26'840.00	26'840.00	-
317021	C-SRH Indemnités de téléphone du personnel	264.00	-	-	-	-
317030	Frais de participation à un congrès	276.40	1'440.51	6'000.00	6'000.00	-
317060	C-SRH Indemnités de fonction	9'840.00	9'840.00	9'840.00	9'840.00	-
317070	Frais déplacement du personnel et représ.	2'249.96	1'673.50	11'000.00	11'000.00	-
317071	C-SRH Frais déplacement du perso. et représ.	1'094.50	94.05	-	-	-
318	Honoraires et prestations de service	918'669.50	226'207.75	131'794.00	1'102'404.00	970'610.00
318020	Frais bancaires et de CCP	-	100.00	-	-	-
318050	Affranchissements	3'464.00	1'854.70	4'000.00	4'000.00	-
318090	Impôts, taxes sur véhicules à moteur	636.00	636.00	900.00	900.00	-
318140	C-ASU Primes d'assurances rc véhicules	1'217.35	1'382.70	2'000.00	2'000.00	-
318250	Transports effectués par des tiers	82'085.94	5'497.96	10'000.00	10'000.00	-

		Comptes 2004	Comptes 2005	Budget 2006	Projet de budget 2007	Écart PB2007-B2006
318270	Travaux informatiques par des tiers	211'481.07	-	-	-	-
318271	C-DSI Travaux informatiques par des tiers	-	2'714.12	23'200.00	402'500.00	379'300.00
318430	Liaisons inform., radio, TV, Internet	604'173.79	-	-	-	-
318431	C-DSI Liaisons inform., radio, TV, Internet	-	71'253.41	63'304.00	576'604.00	513'300.00
318450	C-DSI Téléphones	13'049.06	139'718.51	13'390.00	94'400.00	81'010.00
318500	Honoraires pour établissement de projets	612.89	511.30	12'000.00	12'000.00	-
318510	Frais de réception par des tiers	1'949.40	2'539.05	3'000.00		-3'000.00
319	Frais divers	6'073.48	3'379.00	7'800.00	7'800.00	-
319060	Autres frais	3'425.03	1'124.45	5'100.00	5'100.00	-
319070	Cotisations à divers groupements	2'648.45	2'254.55	2'700.00	2'700.00	-
32	Intérêts passifs	-	48.35	-	-	-
320	Engagements courants	-	48.35	-	-	-
320010	Intérêts aux créanciers	-	48.35	-	-	-
33	Amortissements	5'670'343.85	5'525'813.66	5'197'811.63	3'857'664.27	-1'340'147.36
331	Amortissements ordinaires du PA	5'670'343.85	5'661'813.66	5'197'811.63	3'857'664.27	-1'340'147.36
331010	C-CGE Amortissements ordinaires du PA	5'670'343.85	5'661'813.66	5'197'811.63	3'857'664.27	-1'340'147.36
332	Amortissements complémentaires	-	-	-	-	-
332010	C-CGE Amortissements complémentaires	-	-	-	-	-
334	Pertes sur débiteurs	-	-136'000.00	-	-	-
334020	Pertes sur débiteurs	-	250.00	-	-	-
334040	C-CGE Variations prévisions pertes s/débiteurs	-	-136'250.00	-	-	-
39	Imputations internes	871'002.56	982'605.95	882'250.00	796'249.00	-86'001.00
390	Intérêts répartis	458'972.00	353'937.00	338'465.00	205'477.00	-132'988.00
390400	C-CGE Intérêts répartis	458'972.00	353'937.00	338'465.00	205'477.00	-132'988.00
391	Mise à disposition de locaux	411'230.00	628'483.95	543'785.00	589'772.00	45'987.00
391010	C-CGE Loyers internes(GIM)	411'230.00	628'483.95	543'785.00	589'772.00	45'987.00
392	Autres prestations internes	800.56	185.00	-	1'000.00	1'000.00
392110	C-CGE Imputations internes : Voirie	150.00	-	-	-	-
392520	C-CGE Imputations internes : SAPP	650.56	-	-	-	-
392570	C-CGE Imputations internes : DOP	-	185.00	-	1'000.00	1'000.00
4	Revenus	-149'463.24	-30'754.58	-105'000.00	-92'600.00	12'400.00
43	Revenus divers	-149'463.24	95'536.00	-105'000.00	-2'600.00	102'400.00
431	Emoluments administratifs	-	-1'550.00	-	-	-
431010	Attestations diverses, émoluments	-	-1'550.00	-	-	-
434	Autres redevances d'utilis. et prest. de service	-141'115.15	17'155.00	-105'000.00	-2'600.00	102'400.00
434110	Prestations de service en faveurs de tiers	-141'115.15	17'155.00	-105'000.00	-2'600.00	102'400.00
435	Ventes	-	-1'757.00	-	-	-
435180	Ventes diverses	-	-1'757.00	-	-	-
436	Dédommagements de tiers	-8'348.09	81'688.00	-	-	-
436200	Dédommagements à la suite de dégâts	-	-4'420.00	-	-	-
436230	Frais de téléphone, remboursement	-0.09	-0.10	-	-	-
436250	C-Remboursement perte de salaire - accident	-4'378.00	-39'306.00	-	-	-
436280	C-Rembours. perte salaire - personnel mobilisé	-3'970.00	-10'585.90	-	-	-
436300	Dédommagements divers	-	136'000.00	-	-	-
49	Imputations internes	-	-126'290.58	-	-90'000.00	-90'000.00
492	Autres prestations internes	-	-126'290.58	-	-90'000.00	-90'000.00
492420	C-CGE Imputations internes : DSI	-	-126'290.58	-	-90'000.00	-90'000.00

Compte « compétent » 315031 — Entretien du matériel informatique par des tiers

Centre financier	Service	Comptes 2004	Comptes 2005	Budget 2006	Projet de budget 2007	Ecart PB2007-B2006
		4'234'738.00	3'814'633.48	4'658'100.00	4'718'100.00	60'000.00
A00201	Secrétariat CM	15'822.00	688.50	-	-	-
A00202	Secrétariat CA	27'275.00	73'919.41	117'200.00	109'700.00	-7'500.00
A00204	Information et communication	7'179.00	2'569.74	-	-	-
A00205	Archives	8'700.25	564.84	-	-	-
A00206	Agenda 21	11'866.00	53.96	-	-	-
A00207	Réceptions	2'885.00	-	-	-	-
A00400	Relations extérieures	25'564.00	22'694.05	21'100.00	17'100.00	-4'000.00
A00500	Caisse d'assurance du personnel (CAP)	19'777.00	227.31	-	-	-
A01000	Ressources humaines	126'233.59	99'996.69	160'000.00	133'200.00	-26'800.00
A70010	Conseil municipal	33'552.20	54'790.74	84'600.00	87'000.00	2'400.00
A80010	Conseil administratif	-	3'073.00	-	6'100.00	6'100.00
A90010	Contrôle financier	30'881.00	24'412.16	46'800.00	34'200.00	-12'600.00
100100	Direction des finances	39'354.45	17'140.46	28'700.00	21'600.00	-7'100.00
100200	Assurances	7'179.00	5'627.00	9'400.00	7'700.00	-1'700.00
100400	Comptabilité générale et titres	58'154.00	39'757.32	62'400.00	50'400.00	-12'000.00
100501	Comptes de régie	134'856.85	165'021.98	234'500.00	240'000.00	5'500.00
100502	Immeubles locatifs PF	3'668.65	-	-	-	-
100507	Comptes Ville de Genève - Propriétaire	56'100.20	-	-	-	-
100600	Taxe professionnelle	59'702.09	46'286.93	75'000.00	69'600.00	-5'400.00
110000	Administration générale	21'899.00	27'142.78	33'100.00	28'700.00	-4'400.00
110701	Achats et impressions Service des achats	44'621.61	63'200.87	63'800.00	53'200.00	-10'600.00
110702	Achats et impressions autres services	-	-	-	-	-
110900	Direction des systèmes d'information	1'283'461.10	579'478.12	270'500.00	287'000.00	16'500.00
200100	Direction aménagement, constr. et voirie	9'343.00	7'720.00	13'800.00	97'200.00	83'400.00
200200	Conservation du patrimoine architectural	6'468.00	10'230.55	15'200.00	13'900.00	-1'300.00
200300	Information - communication	-	12'194.49	-	16'300.00	16'300.00
210100	Dir. organisat. urbaine et constructions	17'603.00	35'337.55	48'500.00	-	-48'500.00
210200	Opérations foncières	19'405.00	11'472.00	35'200.00	17'100.00	-18'100.00
210300	Urbanisme	13'036.25	20'068.23	29'700.00	29'500.00	-200.00
210400	Aménagement des espaces publics	20'665.01	32'434.32	44'400.00	37'800.00	-6'600.00
210521	Dir. et secr. architecture	38'059.00	31'230.21	47'500.00	40'800.00	-6'700.00
210600	Bâtiments	69'769.60	64'680.58	87'200.00	80'300.00	-6'900.00
210700	Energie	38'157.71	40'613.82	58'900.00	51'800.00	-7'100.00
210800	Mobilité	-	13'738.77	16'600.00	21'800.00	5'200.00
230100	Direction de la division de la voirie	169'307.59	21'282.18	41'100.00	-	-41'100.00
230200	Logistique et technique - voirie	-	28'230.65	56'100.00	53'600.00	-2'500.00
230500	Levée et nettoiement	-	33'514.00	109'200.00	40'500.00	-68'700.00
260200	Direction du service du génie civil	-	63'386.21	43'400.00	106'000.00	62'600.00
260201	Assainissement des eaux	-	1'205.12	-	-	-
300100	Direction des affaires culturelles	143'816.44	35'931.20	206'900.00	32'100.00	-174'800.00
310100	Art et culture admin. SAT	-	55'962.00	-	88'900.00	88'900.00
310110	Scènes culturelles	484.20	3'480.83	-	-	-
310120	Ateliers de décors de théâtres	-	129.95	-	-	-
310500	Promotion culturelle	-	18'890.33	-	20'800.00	20'800.00

Centre financier	Service	Comptes 2004	Comptes 2005	Budget 2006	Projet de budget 2007	Ecart PB2007-B2006
310600	Administration du service SAAC	-	27'494.00	-	57'600.00	57'600.00
310661	Fonds municipal d'art contemporain	12'457.40	8'126.67	23'500.00	11'200.00	-12'300.00
311000	Grand-Théâtre de Genève	8'982.00	8'046.00	13'500.00	12'000.00	-1'500.00
320100	Conservatoire et jardin botaniques	97'804.39	204'871.32	187'600.00	210'500.00	22'900.00
320200	Dir. du Musée d'art et d'histoire	231'449.18	174'304.80	307'000.00	262'100.00	-44'900.00
320201	Bibliothèque d'art et d'archéologie	4'305.00	18'618.00	36'800.00	35'800.00	-1'000.00
320202	Cabinet des estampes	-	282.45	-	-	-
320300	Musée d'ethnographie	63'675.95	53'228.20	102'100.00	95'000.00	-7'100.00
320400	Muséum d'histoire naturelle	66'733.32	66'094.28	114'800.00	135'800.00	21'000.00
330100	Dir. bibliothèques et discothèques mun.	224'268.24	278'368.08	343'000.00	356'000.00	13'000.00
330200	Bibliothèque publique et universitaire	94'197.17	77'037.20	161'400.00	165'000.00	3'600.00
330202	Bibliothèque musicale	7'550.00	8'459.00	13'000.00	14'700.00	1'700.00
400100	Direction sports et sécurité	11'145.00	10'465.25	16'900.00	14'100.00	-2'800.00
400201	Direction du service des sports	-	57'478.62	-	70'000.00	70'000.00
400223	Comptabilité - sports	46'351.00	1'953.51	71'600.00	-	-71'600.00
400227	Bureau d'études - sports	-	101.23	-	-	-
400300	Incendie et secours	62'241.13	266'924.43	182'000.00	236'600.00	54'600.00
400301	Dir. du service d'incendie et secours	50'347.12	17'173.68	-	-	-
400303	Technique - SIS	5'743.70	-	-	-	-
400400	Assist. et protection de la population	29'512.55	62'434.07	130'200.00	151'100.00	20'900.00
400401	Dir. assist. et protection population	43'128.00	-	-	-	-
400700	Agents de Ville et domaine public	191'037.97	307'589.64	327'600.00	365'200.00	37'600.00
500100	Dir. affaires sociales, écoles, environ.	13'659.00	18'573.65	61'000.00	25'700.00	-35'300.00
500200	Délégation à la petite enfance	48'805.21	46'399.14	77'100.00	57'400.00	-19'700.00
500300	Ecoles et institution pour l'enfance	80'091.67	67'633.04	112'500.00	94'800.00	-17'700.00
500400	Espaces verts et environnement	68'719.21	75'690.40	105'500.00	103'500.00	-2'000.00
500500	Etat civil	60'713.00	89'910.00	49'400.00	157'900.00	108'500.00
500501	Pièces d'identité	-	-	-	-	-
500600	Dir. pompes funèbres et cimetières	33'076.00	38'751.97	64'600.00	59'200.00	-5'400.00
500700	Social / Dir - action soc. centralisée	102'763.00	49'708.00	87'700.00	117'600.00	29'900.00
500800	Délégation à la jeunesse	11'135.00	10'538.00	8'500.00	15'400.00	6'900.00

Compte « compétent » 315041 — Entretien du matériel de communication par des tiers

Centre financier	Service	Comptes 2004	Comptes 2005	Budget 2006	Projet de budget 2007	Écart PB2007-B2006
		345'389.61	224'928.44	361'600.00	1'051'600.00	690'000.00
A00202	Secrétariat CA	-	4'598.00	10'400.00	28'400.00	18'000.00
A00400	Relations extérieures	-	426.00	900.00	4'700.00	3'800.00
A01000	Ressources humaines	-	3'403.00	7'700.00	20'400.00	12'700.00
A70010	Conseil municipal	-	5'466.00	14'400.00	13'800.00	-600.00
A80010	Conseil administratif	-	399.00	-	1'000.00	1'000.00
A90010	Contrôle financier	-	980.00	2'200.00	5'500.00	3'300.00
100100	Direction des finances	-	814.00	2'200.00	5'300.00	3'100.00
100200	Assurances	-	171.00	400.00	400.00	-
100400	Comptabilité générale et titres	-	1'086.00	2'500.00	7'900.00	5'400.00
100501	Comptes de régie	-	3'949.00	8'500.00	28'300.00	19'800.00
100600	Taxe professionnelle	-	1'324.00	3'100.00	8'900.00	5'800.00
110000	Administration générale	-	809.00	2'200.00	5'100.00	2'900.00
110701	Achats et impressions Service des achats	-	1'470.00	3'600.00	8'200.00	4'600.00
110900	Direction des systèmes d'information	339'492.01	6'898.38	32'700.00	73'500.00	40'800.00
200100	Direction aménagement, constr. et voirie	-	20'231.06	1'600.00	16'300.00	14'700.00
200200	Conservation du patrimoine architectural	-	486.00	1'200.00	2'500.00	1'300.00
200300	Information - communication	-	613.00	-	3'500.00	3'500.00
210100	Dir. organisat. urbaine et constructions	-	1'616.00	4'000.00	-	-4'000.00
210200	Opérations foncières	-	732.00	3'000.00	4'000.00	1'000.00
210300	Urbanisme	-	1'409.00	3'300.00	7'900.00	4'600.00
210400	Aménagement des espaces publics	-	1'577.00	3'700.00	10'700.00	7'000.00
210521	Dir. et secr. architecture	-	1'076.00	2'400.00	7'500.00	5'100.00
210600	Bâtiments	-	1'662.00	4'000.00	12'200.00	8'200.00
210700	Energie	-	1'525.00	4'300.00	10'700.00	6'400.00
210800	Mobilité	-	829.00	1'300.00	6'000.00	4'700.00
230100	Direction de la division de la voirie	-	618.00	1'300.00	-	-1'300.00
230200	Logistique et technique - voirie	-	1'457.00	2'800.00	15'100.00	12'300.00
230500	Levée et nettoiement	-	829.00	1'900.00	6'000.00	4'100.00
260200	Direction du service du génie civil	-	2'291.00	5'400.00	16'300.00	10'900.00
300100	Direction des affaires culturelles	-	791.00	14'400.00	6'700.00	-7'700.00
310100	Art et culture admin. SAT	-	3'751.00	-	34'000.00	34'000.00
310500	Promotion culturelle	-	643.00	-	4'900.00	4'900.00
310600	Administration du service SAAC	-	1'513.00	-	7'700.00	7'700.00
310661	Fonds municipal d'art contemporain	-	433.00	900.00	2'600.00	1'700.00
311000	Grand-Théâtre de Genève	-	2'082.00	1'200.00	76'400.00	75'200.00
320100	Conservatoire et jardin botaniques	850.25	11'013.60	23'800.00	51'100.00	27'300.00
320200	Dir. du Musée d'art et d'histoire	-	9'844.00	24'100.00	66'800.00	42'700.00
320201	Bibliothèque d'art et d'archéologie	-	2'222.00	5'500.00	13'100.00	7'600.00
320300	Musée d'ethnographie	-	4'352.02	8'600.00	19'800.00	11'200.00
320400	Muséum d'histoire naturelle	92.00	56'733.40	13'400.00	44'000.00	30'600.00
330100	Dir. bibliothèques et discothèques mun.	-	13'013.00	29'900.00	49'100.00	19'200.00
330200	Bibliothèque publique et universitaire	-	6'992.00	16'700.00	32'000.00	15'300.00
330201	Musée Voltaire	-	306.66	-	-	-
330202	Bibliothèque musicale	-	774.00	1'500.00	3'500.00	2'000.00

Centre financier	Service	Comptes 2004	Comptes 2005	Budget 2006	Projet de budget 2007	Écart PB2007-B2006
400100	Direction sports et sécurité	-	752.00	1'800.00	4'900.00	3'100.00
400201	Direction du service des sports	-	3'628.00	-	45'800.00	45'800.00
400223	Comptabilité - sports	-	-	6'600.00	-	-6'600.00
400300	Incendie et secours	-	4'644.00	10'900.00	15'600.00	4'700.00
400400	Assist. et protection de la population	-	3'190.00	7'600.00	20'500.00	12'900.00
400401	Dir. assist. et protection population	436.95	-	-	-	-
400700	Agents de Ville et domaine public	-	9'817.00	22'500.00	63'100.00	40'600.00
500100	Dir. affaires sociales, écoles, environ.	-	1'158.00	2'800.00	8'700.00	5'900.00
500200	Délégation à la petite enfance	-	2'542.00	6'800.00	15'500.00	8'700.00
500300	Ecoles et institution pour l'enfance	-	2'588.00	5'800.00	20'100.00	14'300.00
500301	Logistique et conciergerie - Ecoles	3'411.64	-	-	-	-
500400	Espaces verts et environnement	290.01	3'041.00	5'500.00	18'600.00	13'100.00
500500	Etat civil	-	1'819.00	4'200.00	11'900.00	7'700.00
500600	Dir. pompes funèbres et cimetières	-	2'788.00	6'700.00	21'900.00	15'200.00
500700	Social / Dir - action soc. centralisée	816.75	4'484.33	7'900.00	54'900.00	47'000.00
500752	Immeubles avec infirmeries	-	306.66	-	-	-
500800	Délégation à la jeunesse	-	962.33	1'500.00	8'300.00	6'800.00

Compte « compétent » 318271 — Travaux informatiques par des tiers

Centre financier	Service	Comptes 2004	Comptes 2005	Budget 2006	Projet de budget 2007	Écart PB2007-B2006
		792'969.89	801'459.71	922'300.00	822'300.00	-100'000.00
A00202	Secrétariat CA	-	829.00	7'600.00	7'000.00	-600.00
A00204	Information et communication	-	42'222.24	-	-	-
A00400	Relations extérieures	-	148.00	600.00	-	-600.00
A01000	Ressources humaines	-	1'058.30	5'600.00	-	-5'600.00
A70010	Conseil municipal	-	588.00	10'500.00	-	-10'500.00
A80010	Conseil administratif	-	33.00	-	-	-
A90010	Contrôle financier	-	168.10	1'600.00	-	-1'600.00
100100	Direction des finances	-	146.50	1'600.00	-	-1'600.00
100200	Assurances	-	20.30	300.00	-	-300.00
100400	Comptabilité générale et titres	-	271.90	1'800.00	-	-1'800.00
100501	Comptes de régie	-	1'616.80	6'100.00	-	-6'100.00
100600	Taxe professionnelle	-	262.20	2'300.00	-	-2'300.00
110000	Administration générale	225.95	352.80	1'600.00	-	-1'600.00
110701	Achats et impressions Service des achats	-	264.00	2'600.00	-	-2'600.00
110900	Direction des systèmes d'information	211'481.07	2'714.12	23'200.00	402'500.00	379'300.00
200100	Direction aménagement, constr. et voirie	-	9'932.64	1'200.00	-	-1'200.00
200200	Conservation du patrimoine architectural	-	217.30	900.00	-	-900.00
200300	Information - communication	-	2'974.30	-	-	-
210100	Dir. organisat. urbaine et constructions	-	402.80	2'900.00	-	-2'900.00
210200	Opérations foncières	1'700.95	120.70	2'200.00	-	-2'200.00
210300	Urbanisme	-	707.80	2'400.00	-	-2'400.00
210400	Aménagement des espaces publics	-	491.40	2'700.00	-	-2'700.00
210521	Dir. et secr. architecture	-	646.50	1'700.00	-	-1'700.00
210600	Bâtiments	-	504.80	2'900.00	-	-2'900.00
210700	Energie	-	886.80	3'100.00	-	-3'100.00
210800	Mobilité	-	324.10	1'000.00	-	-1'000.00
230100	Direction de la division de la voirie	-	125.10	1'000.00	-	-1'000.00
230200	Logistique et technique - voirie	-	412.40	2'000.00	-	-2'000.00
230500	Levée et nettoiement	-	1'555.80	1'400.00	-	-1'400.00
260200	Direction du service du génie civil	-	666.80	3'900.00	-	-3'900.00
300100	Direction des affaires culturelles	-	249.10	10'500.00	-	-10'500.00
310100	Art et culture admin. SAT	-	1'000.90	-	-	-
310500	Promotion culturelle	-	149.00	-	-	-
310600	Administration du service SAAC	-	308.60	-	-	-
310661	Fonds municipal d'art contemporain	-	79.30	600.00	-	-600.00
311000	Grand-Théâtre de Genève	-	1'785.30	900.00	-	-900.00
320100	Conservatoire et jardin botaniques	47'099.35	100'759.77	88'600.00	32'200.00	-56'400.00
320200	Dir. du Musée d'art et d'histoire	3'838.85	10'561.10	17'500.00	-	-17'500.00
320201	Bibliothèque d'art et d'archéologie	74'856.65	111'593.94	144'000.00	88'500.00	-55'500.00
320206	Musée d'histoire des sciences	-	5'753.81	-	5'900.00	5'900.00
320300	Musée d'ethnographie	12'361.40	17'856.71	22'300.00	29'100.00	6'800.00
320400	Muséum d'histoire naturelle	37'452.45	48'887.06	39'700.00	34'000.00	-5'700.00
330100	Dir. bibliothèques et discothèques mun.	-	1'536.50	21'700.00	-	-21'700.00
330200	Bibliothèque publique et universitaire	313'554.37	299'299.15	370'100.00	201'100.00	-169'000.00

Centre financier	Service	Comptes 2004	Comptes 2005	Budget 2006	Projet de budget 2007	Écart PB2007-B2006
330201	Musée Voltaire	11'663.13	5'753.81	20'000.00	5'900.00	-14'100.00
330202	Bibliothèque musicale	14'894.66	14'727.52	26'100.00	16'100.00	-10'000.00
400100	Direction sports et sécurité	-	136.80	1'300.00	-	-1'300.00
400201	Direction du service des sports	-	2'161.06	-	-	-
400223	Comptabilité - sports	-	-	4'700.00	-	-4'700.00
400300	Incendie et secours	-	38'715.86	7'900.00	-	-7'900.00
400400	Assist. et protection de la population	-	1'642.78	5'500.00	-	-5'500.00
400700	Agents de Ville et domaine public	-	69'042.54	16'300.00	-	-16'300.00
500100	Dir. affaires sociales, écoles, environ.	-	240.50	2'000.00	-	-2'000.00
500200	Délégation à la petite enfance	-	468.50	5'000.00	-	-5'000.00
500300	Ecoles et institution pour l'enfance	-	667.90	4'200.00	-	-4'200.00
500400	Espaces verts et environnement	63'841.06	-12'352.60	4'000.00	-	-4'000.00
500500	Etat civil	-	6'800.00	3'000.00	-	-3'000.00
500600	Dir. pompes funèbres et cimetières	-	1'209.80	4'900.00	-	-4'900.00
500700	Social / Dir - action soc. centralisée	-	1'523.80	5'700.00	-	-5'700.00
500800	Délégation à la jeunesse	-	236.70	1'100.00	-	-1'100.00

Compte « compétent » 318431 — Liaisons informatiques, radio, TV, Internet

Centre financier	Service	Comptes 2004	Comptes 2005	Budget 2006	Projet de budget 2007	Écart PB2007-B2006
		725'421.48	771'908.40	703'604.00	576'604.00	-127'000.00
A00202	Secrétariat CA	-	17'621.00	20'300.00	-	-20'300.00
A00204	Information et communication	-	280.00	-	-	-
A00400	Relations extérieures	-	1'559.00	1'700.00	-	-1'700.00
A01000	Ressources humaines	-	12'916.00	15'100.00	-	-15'100.00
A70010	Conseil municipal	-	55'678.65	28'100.00	-	-28'100.00
A80010	Conseil administratif	-	1'644.00	-	-	-
A90010	Contrôle financier	-	3'758.00	4'300.00	-	-4'300.00
100100	Direction des finances	-	3'052.00	4'300.00	-	-4'300.00
100200	Assurances	-	704.00	900.00	-	-900.00
100400	Comptabilité générale et titres	-	4'072.35	4'900.00	-	-4'900.00
100401	Budget et planification financière	561.66	-	-	-	-
100501	Comptes de régie	-	14'655.84	16'500.00	-	-16'500.00
100503	Immeubles publics PA	-	725.76	-	-	-
100506	Salles communales	417.04	194.90	-	-	-
100600	Taxe professionnelle	-	4'932.00	6'100.00	-	-6'100.00
110000	Administration générale	-	3'052.00	4'300.00	-	-4'300.00
110701	Achats et impressions Service des achats	-	5'636.00	7'000.00	-	-7'000.00
110900	Direction des systèmes d'information	604'173.79	71'253.41	63'304.00	576'604.00	513'300.00
200100	Direction aménagement, constr. et voirie	-	7'528.94	3'200.00	-	-3'200.00
200200	Conservation du patrimoine architectural	-	1'880.00	2'300.00	-	-2'300.00
200300	Information - communication	-	2'350.00	-	-	-
210100	Dir. organisat. urbaine et constructions	1'404.84	6'858.50	7'800.00	-	-7'800.00
210200	Opérations foncières	-	2'817.00	5'800.00	-	-5'800.00
210300	Urbanisme	-	5'405.00	6'400.00	-	-6'400.00
210400	Aménagement des espaces publics	-	6'249.00	7'200.00	-	-7'200.00
210521	Dir. et secr. architecture	-	3'992.00	4'600.00	-	-4'600.00
210600	Bâtiments	389.80	6'495.80	7'800.00	-	-7'800.00
210700	Energie	-	5'637.00	8'400.00	-	-8'400.00
210800	Mobilité	-	3'054.00	2'600.00	-	-2'600.00
230100	Direction de la division de la voirie	-	2'470.66	2'600.00	-	-2'600.00
230200	Logistique et technique - voirie	1'503.49	7'382.54	5'500.00	-	-5'500.00
230202	Gestion des véhicules	389.80	389.80	-	-	-
230500	Levée et nettoiement	-	3'052.00	3'800.00	-	-3'800.00
260200	Direction du service du génie civil	-	8'455.00	10'400.00	-	-10'400.00
300100	Direction des affaires culturelles	-	2'818.00	28'100.00	-	-28'100.00
310100	Art et culture admin. SAT	-	13'225.00	-	-	-
310110	Scènes culturelles	1'018.05	-	-	-	-
310500	Promotion culturelle	-	2'348.00	-	-	-
310510	Accès à la culture	-	35.00	-	-	-
310600	Administration du service SAAC	-	5'871.00	-	-	-
310643	Maison des arts du Grütli	-	35.00	-	-	-
310661	Fonds municipal d'art comtemporain	-	1'644.00	1'700.00	-	-1'700.00
311000	Grand-Théâtre de Genève	14'264.58	18'999.36	2'300.00	-	-2'300.00
320100	Conservatoire et jardin botaniques	-	41'097.00	46'300.00	-	-46'300.00

Centre financier	Service	Comptes 2004	Comptes 2005	Budget 2006	Projet de budget 2007	Écart PB2007-B2006
320200	Dir. du Musée d'art et d'histoire	1'588.20	38'318.02	46'900.00	-	-46'900.00
320201	Bibliothèque d'art et d'archéologie	-	8'453.00	10'700.00	-	-10'700.00
320300	Musée d'ethnographie	635.80	15'388.48	16'800.00	-	-16'800.00
320400	Muséum d'histoire naturelle	-	26'535.00	26'100.00	-	-26'100.00
330100	Dir. bibliothèques et discothèques mun.	958.00	50'742.00	58'200.00	-	-58'200.00
330200	Bibliothèque publique et universitaire	-	27'475.00	32'400.00	-	-32'400.00
330202	Bibliothèque musicale	-	3'052.00	2'900.00	-	-2'900.00
400100	Direction sports et sécurité	-	2'817.00	3'500.00	-	-3'500.00
400201	Direction du service des sports	-	13'251.12	-	-	-
400223	Comptabilité - sports	4'464.88	4'101.75	12'700.00	-	-12'700.00
400238	Centres sportifs Bout-du-Monde et Vessy	389.80	389.80	-	-	-
400239	Centre sportif du Bois-des-Frères	389.80	389.80	-	-	-
400240	Centre sportif de la Queue d'Arve	389.80	389.80	-	-	-
400300	Incendie et secours	-	52'447.20	21'100.00	-	-21'100.00
400302	Admin. du service d'incendie et secours	35.00	-	-	-	-
400303	Technique - SIS	44'612.56	8'005.16	-	-	-
400400	Assist. et protection de la population	-	17'690.56	14'800.00	-	-14'800.00
400401	Dir. assist. et protection population	4'793.58	-	-	-	-
400700	Agents de Ville et domaine public	20'525.60	53'442.15	43'700.00	-	-43'700.00
500100	Dir. affaires sociales, écoles, environ.	-	4'227.00	5'500.00	-	-5'500.00
500200	Délégation à la petite enfance	-	10'615.12	13'300.00	-	-13'300.00
500300	Ecoles et institution pour l'enfance	4'263.08	11'792.08	11'300.00	-	-11'300.00
500400	Espaces verts et environnement	1'452.62	16'120.39	10'700.00	-	-10'700.00
500500	Etat civil	-	6'810.00	8'100.00	-	-8'100.00
500600	Dir. pompes funèbres et cimetières	4'304.48	10'098.00	13'000.00	-	-13'000.00
500700	Social / Dir - action soc. centralisée	-	15'628.74	15'400.00	-	-15'400.00
500750	Action communautaire (CASS)	3'923.83	-	-	-	-
500752	Immeubles avec infirmeries	389.80	1'018.11	-	-	-
500755	Espace Aîné-e-s	8'053.80	8'151.25	-	-	-
500757	Aînés et nouvelles technologies	-	387.36	-	-	-
500800	Délégation à la jeunesse	127.80	2'348.00	2'900.00	-	-2'900.00

Compte « compétent » 318450 — Téléphones

Centre financier	Service	Comptes 2004	Comptes 2005	Budget 2006	Projet de budget 2007	Écart PB2007-B2006
		2'350'167.56	2'428'089.18	2'478'000.00	1'635'000.00	-843'000.00
A00201	Secrétariat CM	6'289.73	3'321.73	-	2'200.00	2'200.00
A00202	Secrétariat CA	28'267.46	37'525.12	48'220.00	25'300.00	-22'920.00
A00204	Information et communication	7'021.14	5'188.01	-	3'500.00	3'500.00
A00205	Archives	2'342.04	608.08	-	400.00	400.00
A00206	Agenda 21	1'808.05	2'289.95	-	1'500.00	1'500.00
A00207	Réceptions	2'130.96	2'516.35	-	1'700.00	1'700.00
A00400	Relations extérieures	9'479.64	9'539.89	12'250.00	6'400.00	-5'850.00
A01000	Ressources humaines	24'665.79	27'943.44	26'010.00	18'800.00	-7'210.00
A01052	Fonds chômage	-	763.15	-	500.00	500.00
A70010	Conseil municipal	44'514.00	20'155.76	46'940.00	13'600.00	-33'340.00
A80010	Conseil administratif	15'630.36	10'751.72	16'490.00	7'200.00	-9'290.00
A90010	Contrôle financier	5'421.77	5'413.91	5'720.00	3'600.00	-2'120.00
100100	Direction des finances	6'175.53	7'584.66	6'520.00	5'100.00	-1'420.00
100101	Caisse	1'185.25	1'251.98	1'250.00	800.00	-450.00
100200	Assurances	1'191.70	984.47	1'260.00	700.00	-560.00
100400	Comptabilité générale et titres	6'629.48	7'668.38	9'230.00	5'200.00	-4'030.00
100401	Budget et planification financière	2'118.63	1'125.82	-	800.00	800.00
100501	Comptes de régie	38'245.31	56'193.11	40'330.00	37'800.00	-2'530.00
100502	Immeubles locatifs PF	76'013.58	85'512.65	80'150.00	57'600.00	-22'550.00
100503	Immeubles publics PA	425.68	2'448.70	450.00	1'600.00	1'150.00
100506	Salles communales	26'106.52	13'342.86	27'530.00	9'000.00	-18'530.00
100508	Réception accueil Hôtel-de-Ville	1'641.34	895.25	1'740.00	600.00	-1'140.00
100600	Taxe professionnelle	13'165.52	9'909.56	13'890.00	6'700.00	-7'190.00
110000	Administration générale	4'778.24	5'790.09	5'040.00	3'900.00	-1'140.00
110701	Achats et impressions Service des achats	10'254.38	10'498.30	10'820.00	7'100.00	-3'720.00
110900	Direction des systèmes d'information	13'049.06	139'718.51	13'390.00	94'400.00	81'010.00
200100	Direction aménagement, constr. et voirie	6'524.94	8'914.77	6'880.00	14'000.00	7'120.00
200200	Conservation du patrimoine architectural	465.96	1'497.52	500.00	1'000.00	500.00
200300	Information - communication	-	2'677.91	-	1'800.00	1'800.00
210100	Dir. organisat. urbaine et constructions	5'888.66	8'430.91	6'210.00	-	-6'210.00
210200	Opérations foncières	7'998.02	7'550.62	8'440.00	5'100.00	-3'340.00
210300	Urbanisme	9'582.72	9'061.76	10'110.00	6'100.00	-4'010.00
210400	Aménagement des espaces publics	12'803.53	14'318.13	13'500.00	9'600.00	-3'900.00
210521	Dir. et secr. architecture	2'579.22	6'208.13	7'730.00	4'200.00	-3'530.00
210522	Opérations - Architecture	3'637.89	2'413.05	-	1'600.00	1'600.00
210523	Atelier étude - Architecture	1'111.72	292.20	-	200.00	200.00
210600	Bâtiments	39'129.22	39'057.65	41'260.00	26'300.00	-14'960.00
210700	Energie	29'328.64	41'008.21	30'930.00	27'600.00	-3'330.00
210800	Mobilité	-	5'103.93	-	3'400.00	3'400.00
230100	Direction de la division de la voirie	534.66	3'476.53	570.00	-	-570.00
230200	Logistique et technique - voirie	84'142.86	39'833.73	88'720.00	26'800.00	-61'920.00
230202	Gestion des véhicules	816.73	-	870.00	-	-870.00
230400	Entretien du domaine public	1'021.31	-	-	-	-
230500	Levée et nettoiement	3'952.20	26'979.91	4'170.00	18'200.00	14'030.00

Centre financier	Service	Comptes 2004	Comptes 2005	Budget 2006	Projet de budget 2007	Écart PB2007-B2006
230502	Levée des résidus	-	506.66	-	300.00	300.00
230503	Nettoiement du domaine public	-	2'254.41	-	1'500.00	1'500.00
260200	Direction du service du génie civil	-	18'366.46	1'080.00	12'400.00	11'320.00
260201	Assainissement des eaux	-	466.15	-	300.00	300.00
260202	Routes et ouvrages d'art	-	7'585.22	-	5'100.00	5'100.00
260203	Monuments et fontaines	-	820.50	-	600.00	600.00
300100	Direction des affaires culturelles	9'367.78	15'947.26	9'880.00	10'700.00	820.00
310100	Art et culture admin. SAT	27'724.37	38'645.61	29'240.00	26'000.00	-3'240.00
310110	Scènes culturelles	83'089.93	52'140.78	87'610.00	35'100.00	-52'510.00
310120	Ateliers de décors de théâtres	3'270.71	2'737.77	3'450.00	1'800.00	-1'650.00
310500	Promotion culturelle	1'405.65	6'650.83	1'490.00	4'500.00	3'010.00
310520	Centre multimédia	746.20	552.44	790.00	400.00	-390.00
310600	Administration du service SAAC	448.11	9'510.39	500.00	6'400.00	5'900.00
310613	Fête de la musique	1'847.64	2'839.77	1'950.00	1'900.00	-50.00
310616	Chorales classiques	23.00	-	-	-	-
310661	Fonds municipal d'art comtemporain	3'552.48	5'153.43	3'750.00	3'500.00	-250.00
311000	Grand-Théâtre de Genève	110'971.90	160'414.46	117'010.00	108'000.00	-9'010.00
320100	Conservatoire et jardin botaniques	58'937.21	53'290.36	62'150.00	35'900.00	-26'250.00
320200	Dir. du Musée d'art et d'histoire	103'793.93	99'517.96	109'440.00	67'000.00	-42'440.00
320201	Bibliothèque d'art et d'archéologie	15'225.96	12'818.83	16'060.00	8'600.00	-7'460.00
320202	Cabinet des estampes	4'931.81	3'015.26	5'210.00	2'000.00	-3'210.00
320203	Centre d'iconographie	8'385.43	2'304.14	8'850.00	1'600.00	-7'250.00
320204	Maison Tavel	5'708.11	1'667.41	6'020.00	1'100.00	-4'920.00
320205	Musée de l'Ariana	14'977.55	3'778.46	15'800.00	2'500.00	-13'300.00
320206	Musée d'histoire des sciences	10'251.74	4'298.47	10'810.00	2'900.00	-7'910.00
320207	Musée de l'horlogerie	4'796.32	2'200.98	5'060.00	1'500.00	-3'560.00
320300	Musée d'ethnographie	23'962.74	25'907.51	25'270.00	17'400.00	-7'870.00
320400	Muséum d'histoire naturelle	44'979.03	40'257.18	47'430.00	27'100.00	-20'330.00
330100	Dir. bibliothèques et discothèques mun.	48'132.16	45'324.61	50'760.00	31'100.00	-19'660.00
330150	Cedeps	-	821.41	-	-	-
330200	Bibliothèque publique et universitaire	29'425.18	25'982.59	31'030.00	17'500.00	-13'530.00
330201	Musée Voltaire	2'453.71	2'812.35	2'590.00	1'900.00	-690.00
330202	Bibliothèque musicale	2'639.29	2'871.98	2'790.00	1'900.00	-890.00
400100	Direction sports et sécurité	6'511.41	6'820.10	6'870.00	4'600.00	-2'270.00
400201	Direction du service des sports	1'419.12	57'139.77	1'500.00	38'500.00	37'000.00
400202	Administration du service des sports	-	9'256.44	-	6'200.00	6'200.00
400203	Exploitation - sports	-	1'034.19	-	700.00	700.00
400204	Etudes et entr. des constr. - sports	837.47	6'610.75	890.00	4'500.00	3'610.00
400205	Ateliers - sports	-	4'694.88	-	3'200.00	3'200.00
400206	Piscines	-	13'251.73	9'660.00	8'900.00	-760.00
400207	Patinoires	-	3'350.33	160.00	2'300.00	2'140.00
400208	Stades et salles	617.48	7'882.77	37'960.00	5'300.00	-32'660.00
400223	Comptabilité - sports	106'760.45	10'735.03	112'570.00	7'200.00	-105'370.00
400232	Piscine des Vernets	-	626.40	-	400.00	400.00

Centre financier	Service	Comptes 2004	Comptes 2005	Budget 2006	Projet de budget 2007	Écart PB2007-B2006
400233	Piscine de Varembé	7'425.36	3'628.17	-	2'400.00	2'400.00
400234	Bassins de quartier	1'732.72	1'333.50	-	900.00	900.00
400236	Patinoire des Vernets	146.89	-	-	-	-
400238	Centres sportifs Bout-du-Monde et Vessy	7'175.88	6'200.65	-	4'200.00	4'200.00
400239	Centre sportif du Bois-des-Frères	6'668.56	6'691.90	-	4'500.00	4'500.00
400240	Centre sportif de la Queue d'Arve	3'282.13	7'837.29	-	5'300.00	5'300.00
400241	Stades et maison des sportifs	18'252.80	10'609.51	-	7'100.00	7'100.00
400300	Incendie et secours	16'762.32	55'356.53	356'330.00	37'300.00	-319'030.00
400301	Dir. du service d'incendie et secours	269.00	688.48	-	500.00	500.00
400303	Technique - SIS	320'912.03	67'666.21	-	45'600.00	45'600.00
400400	Assist. et protection de la population	10'009.27	33'768.89	60'660.00	69'900.00	9'240.00
400401	Dir. assist. et protection population	47'512.32	70'003.40	-	-	-
400700	Agents de Ville et domaine public	94'093.49	101'131.19	99'220.00	68'100.00	-31'120.00
500100	Dir. affaires sociales, écoles, environ.	18'502.31	20'514.02	19'510.00	13'800.00	-5'710.00
500200	Délégation à la petite enfance	35'560.13	44'823.53	37'500.00	30'200.00	-7'300.00
500300	Ecoles et institution pour l'enfance	172'558.15	211'816.25	181'950.00	142'600.00	-39'350.00
500301	Logistique et conciergerie - Ecoles	23'549.15	24'818.42	24'840.00	16'700.00	-8'140.00
500400	Espaces verts et environnement	47'966.49	54'668.44	50'580.00	36'800.00	-13'780.00
500500	Etat civil	15'351.91	20'784.93	16'190.00	14'000.00	-2'190.00
500501	Pièces d'identité	4'273.00	2'454.99	4'510.00	1'700.00	-2'810.00
500600	Dir. pompes funèbres et cimetières	39'612.28	47'240.28	47'310.00	31'800.00	-15'510.00
500651	Cimetières	5'248.93	3'159.53	-	2'100.00	2'100.00
500700	Social / Dir - action soc. centralisée	27'998.82	74'129.23	134'050.00	49'900.00	-84'150.00
500750	Action communautaire (CASS)	70'856.87	35'636.16	-	24'000.00	24'000.00
500752	Immeubles avec infirmeries	7'022.13	6'980.18	-	4'700.00	4'700.00
500755	Espace Aîné-e-s	8'024.27	10'910.01	-	7'300.00	7'300.00
500756	Lutte contre l'exclusion	10'928.74	9'600.70	-	7'500.00	7'500.00
500757	Aînés et nouvelles technologies	2'296.62	1'472.44	-	-	-
500800	Délégation à la jeunesse	30'911.68	35'533.91	32'600.00	23'900.00	-8'700.00

Crédits d'investissement

Depuis 1995, la majorité des projets de systèmes d'information et de communication sont financés par les Plans informatiques quadriennaux (PIQ).

Plan informatique quadriennal

Le PIQ est le principal processus de planification des systèmes d'information et de communication de l'administration municipale. Afin d'assurer son financement, le plan financier d'investissement (PFI) de la Ville de Genève prévoit une enveloppe annuelle de 4 millions de francs.

Depuis 1998, les propositions de crédit relatives au PIQ couvrent également le financement du système d'information et de communication du Conseil municipal. À cet effet, le PFI prévoit une enveloppe quadriennale de 700'000 francs. Cette enveloppe permet notamment d'acquérir, en début de législature, le matériel informatique pour chaque Conseillère et Conseiller municipal (ordinateur portable, imprimante et matériel de communication).

La dénomination annuelle étant inadéquate, les PIQ sont désormais numérotés de façon séquentielle.

Processus d'élaboration du PIQ

Conformément à la procédure mise en œuvre par le Conseil administratif dès 1995, le processus d'élaboration du PIQ est le suivant :

- La Direction des systèmes d'information (DSI) envoie aux services les formulaires pour l'expression des besoins informatiques ;
- Les demandes sont chiffrées par la DSI ;
- Elles sont présentées au groupe SIC (Systèmes d'information et de communication) — constitué par décision du Conseil administratif et composé de représentants de l'administration municipale — qui élabore un projet de proposition de crédit conforme à la stratégie des systèmes d'information du Conseil administratif et au montant prévu sur le PFI ;
- Le projet de proposition de crédit est présenté au comité de direction ;
- Le Conseil administratif retouche et approuve la proposition de crédit, qu'il dépose au Conseil municipal ;
- Le Conseil municipal renvoie la proposition à la commission de l'informatique et de la communication (CICO), pour examen et rapport ;
- Le Conseil municipal vote le crédit, éventuellement amendé.

Le processus d'élaboration du prochain PIQ — le 11e — est terminé et une proposition de crédit est en cours de rédaction, en vue de sa présentation au Conseil municipal cet automne.

Crédits d'investissements planifiés

Outre les PIQ et les crédits destinés au système d'information et de communication du Conseil municipal, le 2e Plan financier d'investissement 2007-2018 contient les références aux objets suivants :

- Renouvellement de l'infrastructure de téléphonie ;
- Équipement liés à l'évolution du réseau télécoms.

Chacun de ces objets est estimé à 2 millions de francs. Les proposition de crédits y relatives seront vraisemblablement déposées au Conseil municipal avant la fin de cette décennie.

Bouclements

Entre le 1er janvier et le 12 septembre 2006, la DSI a bouclé 14 crédits d'investissement (Cf. Tableau 8, ci-dessous), tous avec un solde positif.

PR-360

La PR-360 est un ancien crédit d'investissement, voté en 1987, portant sur une série d'objets (Cf. Tableau 9, page 37, pour les 3 objets de la PR-360 désormais attribués à la DSI).

Jusqu'à la création de la DSI, le 1er janvier 1995, une indexation au coût de la vie était systématiquement appliquée aux crédits informatiques, à l'instar des crédits dans le domaine des constructions. La hausse conjoncturelle calculée alors par la Direction des finances pour l'indexation de la part de la PR-360 dévolue à la DSI, s'élève à 830'700 francs, laissant ainsi un disponible positif à ce crédit. Cette pratique n'ayant pas été reconduite par la DSI, et par souci de transparence, une proposition de bouclement de la PR-360, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 764'069.06 francs [1], sera déposée cet automne par le Conseil administratif.

Calcul des amortissements

Le Tableau 9, page 37, présente l'ensemble des crédits actifs en matière de systèmes d'information et de communication. Depuis le projet de budget 2007, le Service de la comptabilité générale et du budget répartit les amortissements entre la DSI (pour un montant de 3'857'664.27 francs) et d'autres services bénéficiaires (pour un montant de 622'464.69). En global, les amortissements relatifs aux systèmes d'information et de communication diminuent d'environ 720'000 francs entre le projet de budget 2007 et le budget 2006.

1. Montant correspondant au dépassement de crédit si l'indexation n'est pas comptabilisée.

Libellé	PR	Date du vote	Montant net du crédit voté	Montant des dépenses	Solde
			23'983'700.00	23'413'073.78	570'626.22
Mise en place du réseau fédérateur informatique (Vilnet)	2	19.11.1991	3'500'000.00	3'499'919.56	80.44
Base de données du patrimoine	3	19.11.1991	1'632'000.00	1'517'342.53	114'657.47
PIQ 1995 - tranche n°1	366	14.03.1995	3'680'000.00	3'433'235.24	246'764.76
Centrale d'alarmes du SIS (ICASIS) - complément	402	10.05.1995	340'000.00	340'000.00	-
Réseau de télécommunications du SIS	402	10.05.1995	150'000.00	139'268.52	10'731.48
PIQ 1995 - tranche n°2	3	10.10.1995	3'785'000.00	3'777'313.84	7'686.16
PIQ 1996 - tranche n°1	88	18.09.1996	993'000.00	985'096.20	7'903.80
PIQ 1996 - tranche n°2	282	10.03.1998	2'250'430.00	2'250'367.83	62.17
Bibliothèque de St-Jean - informatique	288	21.04.1998	147'200.00	88'496.38	58'703.62
PIQ 1997	361	10.11.1998	2'810'660.00	2'769'627.00	41'033.00
PIQ 1998	446	16.06.1999	2'815'410.00	2'734'842.14	80'567.86
PIQ 1998 du Conseil municipal	446	16.06.1999	400'000.00	398'283.00	1'717.00
Centre de calculs de François-Dussault	176	13.03.2002	765'000.00	764'946.64	53.36
Zones bleues - appareils de saisie	161	10.09.2003	715'000.00	714'334.90	665.10

Tableau 8 : Crédits d'investissement bouclés par la DSI en 2006 (état au 12 septembre 2006). L'ensemble de ces crédits ont été bouclés sans dépassement.

Libellé	PR	Gestion	Date de vote	Crédit voté	Indexation	Disponible	Taux de réalisation	Amortissements au PB 2007	Bouclement
				43'302'415.00	830'700.00	9'639'372.23	78%	4'480'128.96	
Crédits imputés sur le centre de coûts de la DSI				39'211'415.00	470'780.00	9'368'559.65	76%	3'857'664.27	
Crédits gérés par la DSI				31'637'915.00	470'780.00	9'218'631.72	71%	3'510'255.77	
Acquisition de progiciels pour divers services	360	DSI	23.06.1987	1'280'000.00	470'780.00	20'590.92	99%	-	Soumis au CA
PIQ 1999	28	DSI	23.05.2000	2'988'305.00	-	228'933.09	92%	-	Planifié pour 2007
PIQ 2000	96	DSI	15.05.2001	2'999'440.00	-	49'705.27	98%	-	Planifié pour 2007
Centre de calculs de François-Dussault	176	DSI	13.03.2002	765'000.00	-	53.36	100%	76'500.00	Bouclé
Redéploiement du système d'information financier	200	DSI	12.09.2002	8'712'000.00	-	1'068'686.41	88%	1'452'000.00	Planifié pour 2008
PIQ 2001	165	DSI	23.11.2002	2'999'330.00	-	344'895.24	89%	-	Planifié pour 2007
PIQ 2002	270	DSI	06.05.2003	3'992'200.00	-	1'475'945.40	63%	6'345.77	
PIQ 2003	324	DSI	08.09.2004	3'963'370.00	-	2'307'738.35	42%	990'842.50	
PIQ 2004	359	DSI	27.06.2005	3'938'270.00	-	3'722'083.68	5%	984'567.50	
Crédits gérés par d'autres services				7'573'500.00	-	149'927.93	98%	347'408.50	
Réseau téléphonique de la Ville de Genève (TVG)	1	DCO	19.11.1991	7'500'000.00	-	118'689.97	98%	338'763.24	Bouclé
Véhicules de la DSI	144	ACH	23.11.2002	25'000.00	-	6'800.00	73%	1'600.00	
Mobilier de la DSI - tranche 2004	318	ACH	12.05.2004	24'000.00	-	-62.04	100%	3'007.76	
Véhicules de la DSI	386	ACH	14.09.2005	13'000.00	-	13'000.00	0%	2'600.00	
Mobilier de la DSI	[1]	ACH		11'500.00	-	11'500.00	0%	1'437.50	
Autres crédits gérés par la DSI, mais imputés sur d'autres centres de coûts				4'091'000.00	359'920.00	270'812.58	94%	622'464.69	
Informatisation de l'inventaire des collections des MAH	360	DSI	23.06.1987	1'000'000.00	105'445.00	39'855.05	96%	-	Soumis au CA
Centrale d'alarmes du SIS (ICASIS)	360	DSI	23.06.1987	1'000'000.00	254'475.00	6'184.97	100%	-	Soumis au CA
Billetterie électronique - Département des affaires culturelles	309	DSI	28.06.1994	676'000.00	-	46'974.65	93%	-	Planifié pour 2006
PIQ 2000 du Conseil municipal	96	DSI	15.05.2001	100'000.00	-	6'209.91	94%	-	Planifié pour 2007
PIQ 2001 du Conseil municipal	165	DSI	23.11.2002	100'000.00	-	565.82	99%	-	Planifié pour 2007
PIQ 2002 du Conseil municipal	270	DSI	06.05.2003	400'000.00	-	70'357.08	82%	59'880.97	
Zones bleues - appareils de saisie	161	DSI	10.09.2003	715'000.00	-	665.10	100%	142'833.72	Bouclé
PIQ 2003 du Conseil municipal	324	DSI	08.09.2004	100'000.00	-	100'000.00	0%	25'000.00	
PIQ 2004 du Conseil municipal	359	DSI	27.06.2005	100'000.00	-	100'000.00	0%	25'000.00	
Redéploiement du système d'information des BMU	408	DSI	08.11.2005	1'479'000.00	-	1'389'249.71	6%	369'750.00	

Tableau 9 : Crédits d'investissement relatifs aux systèmes d'information et de communication (état au 31 août 2006). La proposition de bouclement de la PR-360 est actuellement en cours de traitement par le Conseil administratif.

1. Proposition de crédit déposée.

Principaux projets pour l'année 2007

Les principaux projets conduits par la DSI sont déterminés lors du processus d'élaboration du Plan informatique quadriennal (PIQ), par décision des autorités, après consultation des services. La priorité des projets est également définie lors de ce processus. La planification finale de la réalisation des projets intègre les décisions du Conseil administratif, l'urgence du besoin, ainsi que la disponibilité des ressources humaines, dans les services concernés et à la DSI.

La présente liste des projets pour 2007 n'inclut ni les petits projets, qui ne manqueront pas de survenir en cours d'année, ni la majeure partie des tâches courantes, par exemple administratives ou les interventions techniques.

Les projets inscrits au projet de 11e PIQ — dont une partie seront entrepris dès 2007 — sont énumérés à la fin du présent chapitre. Ils demeurent toutefois réservés aux choix et décisions des autorités. La proposition de crédit sera vraisemblablement déposée par le Conseil administratif au Conseil municipal durant l'automne 2006.

Système d'information des autorités

Intr@CM

L'Intr@CM peut être considéré comme le cœur du système d'information du Conseil municipal. Il offre deux visages. Le premier consiste en un puissant outil de gestion documentaire collaboratif, à l'intention exclusive des conseillers municipaux. Le second est la face visible du public, sur Internet, par exemple pour la consultation du Mémorial (http://www.ville-ge.ch/cm).

En 2007, la DSI concentrera ses efforts sur la refonte du site du Conseil municipal pour en améliorer l'accès à l'information.

Candide

Candide est le système d'information du Conseil administratif et de la Direction générale de l'Administration municipale. Il s'agit d'un outil de gestion documentaire collaboratif, inter-départemental, qui simplifie notamment la préparation des séances du Conseil administratif par l'Administration centrale.

En 2007, la DSI poursuivra l'extension de Candid avec, notamment, le projet de suivi des décisions des affaires du personnel.

Refonte de l'Intranet

Le site Intranet de l'Administration municipale, aujourd'hui largement incomplet et désuet, entre en production dès le début 2007.

Système d'information des ressources humaines

SAP

Depuis sa mise en production le 1er janvier 2004, SAP est le principal système informatique de gestion de la Ville de Genève, intégrant environ 15 domaines, dans un périmètre fonctionnel qui s'étend des ressources humaines aux finances. Il est aujourd'hui utilisé par près de 750 collaboratrices et collaborateurs de l'Administration municipale.

En matière de gestion des ressources humaines, l'année 2007 permettra notamment :

- D'étendre encore les outils d'analyse et de pilotage disponibles dans SAP (tableaux de bord) ;
- D'introduire une nouvelle catégorie « d'employé » dans SAP, afin d'assurer le paiement des charges sociales sur les jetons de présence des Conseillères et Conseillers municipaux ;
- D'étudier les solutions de gestion de la formation.

Annuaire d'entreprise

Les annuaires électroniques permettent de hiérarchiser des données relatives aux ressources humaines (adresse, téléphone, adresse électronique, etc.), matérielles (équipements, locaux, etc.) et logiques (structures applicatives, mots de passe, etc.). Les méthodes d'accès aux annuaires sont normalisées.

La multiplication des annuaires électroniques au sein d'une organisation rend malheureusement difficile la fédération de l'information relative à une ressource. Ainsi, par exemple, une même personne est susceptible d'apparaître dans plusieurs annuaires, avec à chaque fois des données relatives à son numéro de téléphone. Lorsque cette personne change de numéro de téléphone, il faut alors répercuter cette modification sur tous les annuaires concernés. Ce type d'intervention n'est malheureusement pas rare en Ville de Genève, où coexistent une dizaine d'annuaires électroniques.

D'un point de vue technique, le contenu des annuaires peut être fédéré et consolidé à l'aide d'un « méta-annuaire », permettant la constitution d'un annuaire d'entreprise. Ce dernier ne peut être mis en œuvre sans une première étape consacrée à la normalisation de l'information stockée dans les annuaires . Cette première étape se poursuivra en 2007, ainsi que l'analyse des flux, l'architecture, la modélisation et l'étude des besoins de publication.

Dans une phase ultérieure, l'annuaire d'entreprise permettra également d'automatiser tout ou partie de la création de l'annuaire « papier » de l'Administration municipale, conformément aux objectifs assignés par le Conseil administratif.

Organisation, planification et gestion de l'engagement du personnel uniformé du Service des agents de ville et du domaine public (OPEP)

Mise en production au début 2006, cette solution de planification et de gestion du personnel uniformé du Service des agents de ville (OPEP) sera affinée en 2007 pour s'adapter aux besoins opérationnels du service, qui ont évolués suite à son introduction.

Système d'information financier

SAP

Les objectifs 2007 en matière de gestion financière dans SAP concernent principalement les points suivants :

- Intégration dans SAP de tout ou partie d'applications métiers ayant une gestion des débiteurs indépendante, notamment pour le SIS, pour le service des pompes funèbres et pour la gestion du matériel de fête ;
- Déploiement de la solution de gestion des contrats mise en œuvre à la DSI en tant que site pilote ;
- Déploiement dans d'autres services de la solution de gestion des stocks ;
- Amélioration de l'interface pour le traitement des factures énergétiques (BASIG) ;
- Mise à niveau, par un changement de version, de la plateforme d'analyse de données (BW) ;
- Extension de solution de gestion des subventions.

Gestion des aides financières du service social

Après une analyse globale, la planification de ce projet a été adaptée aux changements de répartition de compétences entre le canton et les communes. Les réalisations commencées en 2006 se poursuivront en 2007.

Système d'information du patrimoine

SAP

En 2006, une étude a été menée concernant la stratégie d'évolution de la solution SAP dans le domaine des constructions et de la gestion immobilière. En fonction des options retenues, les travaux préparatoires à ce projet d'envergure devront débuter en 2007.

Remplacement de l'application de gestion du prêt du matériel de fête

Les travaux de remplacement de la désormais obsolète application de gestion du prêt du matériel de fête de la voirie seront finalisés en 2007.

Gestion du patrimoine arboré

Les Conservatoire et jardin botaniques (CJB), le SEVE et la DSI pilotent conjointement la conception et le développement du Système d'information du patrimoine vert de la Ville de Genève (SIPV), consacré à la biodiversité végétale genevoise.

L'application de gestion du patrimoine arboré, menée en collaboration avec des partenaires à l'échelle du canton, continuera d'évoluer en 2007.

Gestion des véhicules propres

Le 5 septembre 2001, le Conseil administratif a signé la Déclaration de Florence, confirmant ainsi sa volonté de concrétiser sa politique active en matière de mobilité et d'acquisition de véhicules propres. À cet effet, en décembre 2003, le Conseil administratif a proposé au Conseil municipal d'entreprendre une étude portant sur les répercussions engendrées par l'introduction de véhicules propres au sein du parc de véhicules de la Ville de Genève (PR-317). Cette proposition de crédit a été votée par le Conseil municipal en octobre 2004.

L'étude réalisée par l'Observatoire universitaire de la mobilité de l'Université de Genève et le Laboratoire de gestion des écosystèmes de l'EPFL — sous la conduite du Service des achats et avec l'appui de la DSI — a été suivie, en 2006, par la mise en place du système d'information. L'année 2007 verra la mise en production de l'application, dès validation par les services utilisateurs.

Système d'information du territoire

Évolution du système d'information du territoire

Le 27 mars 1991 voit naître le Système d'information du territoire à Genève (SITG), par arrêté du Conseil d'État. Dès son origine, ce système se construit et s'étend sur la base d'une étroite collaboration entre les principaux acteurs du secteur public genevois[1]. L'engagement de la Ville de Genève se concrétise tout d'abord par l'approbation, en 1993, de la Charte du SITG, en qualité de partenaire fondateur, puis, le 14 mars 1995, par une contribution financière de Fr. 700'000.—, dans l'objectif d'accélérer l'informatisation des données cadastrales et foncières. Dès lors, de nombreuses applications de la Ville de Genève s'appuient sur ces informations géographiques et participent à son extension[2]. L'effort des partenaires du SITG se voit couronner en juillet 2003, par un prix délivré à l'occasion de la Conférence mondiale des systèmes d'information géographiques.

Les sujets présentés par la Ville de Genève lors du Sommet mondial sur la société de l'information 2003 à Genève, ainsi que lors du Sister-Cities forum 2004 à Dubai, ont démontré l'importance et l'efficacité d'une vision géographique des données.

En 2007, dans le cadre du Système d'information du territoire de la Ville de Genève (SITV), les travaux qui seront entrepris porteront sur :

- L'ouverture des projets sur l'extérieur de l'Administration municipale, en favorisant les échanges et les partenariats ;
- Le développement des services au public, notamment par des géoservices web ;
- La poursuite de l'intégration des outils géographiques dans applications de gestion.

Système d'information des musées (Musinfo)

Évolution de MusInfo

Né en 1995, Musinfo est un projet fédérateur et participatif, dont l'objectif principal est l'élaboration d'outils à l'intention des musées pour la gestion des collections, ainsi que la conservation, l'étude et la diffusion de l'information sur le patrimoine culturel et scientifique de la Ville de Genève. Musinfo associe les Musées d'art et d'histoire, le Musée d'ethnographie, le Muséum d'histoire naturelle, la Bibliothèque publique et universitaire, le Fonds municipal d'art contemporain, ainsi que les Conservatoire et jardin botaniques.

Musinfo évolue en permanence, en fonction des objectifs de la direction du Département des affaires culturelles et des besoins formulés par les institutions concernées. 2007 sera plus particulièrement consacrée au remplacement de la solution de gestion des collections aux Musées

1. L'État, la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises, les Services industriels de Genève, l'Université de Genève, l'Aéroport international de Genève, les Transports publics genevois et la Fondation pour les terrains industriels.

2. Par exemple, outils de gestion des empiétements du domaine public de la Ville de Genève, outils d'analyse des « plans lumières », etc.

d'art et d'histoire et à la poursuite du déploiement des collections sur Internet.

Système d'information des bibliothèques municipales

Évolution du système d'information des bibliothèques municipales

Au cœur du système d'information des Bibliothèques municipales, le logiciel « Concerto » gère notamment le catalogue et la circulation des documents.

À la fin de l'année 2002, la base de données de Concerto comprenait :

- 285'632 des notices de catalogage ;
- 534'625 exemplaires recensé ;
- 124'167 d'emprunteurs inscrits ;
- 1'447'031 de documents prêtés.

Installé en Ville de Genève à la fin des années 1980, le logiciel n'a malheureusement pas été adapté aux normes internationales et cumule un nombre important de désagréments. En particulier, les capacités de recherche du logiciel sont dépassées par rapport aux standards du marché. Par ailleurs, l'extraction de données pour établir des statistiques est très lourde et offre peu d'options pour améliorer la gestion du travail du personnel et des collections proposées au public.

Suite au vote par le Conseil municipal de la proposition du Conseil administratif PR-408 , la DSI a piloté durant l'année 2006 le renouvellement des infrastructures systèmes ainsi que la migration du logiciel Concerto, application dédiée notamment au catalogage et à la circulation des documents.

Dès 2007, la DSI remplacera le matériel de prêt — platines de prêt et équipement antivols —, qui ne sera plus maintenu par le fournisseur. Ce projet est de première importance, afin d'assurer le fonctionnement de l'ensemble des bibliothèques municipales.

Autres systèmes d'information

Abri 2000

Le Service d'assistance et de protection de la population (SAPP) gère les places d'abri à l'aide du logiciel « Abri 2000 ».

Ce projet est reconduit en 2007 pour l'étude et la réalisation d'un complément à ce logiciel, qui permettra notamment de publier sur Internet le plan d'attribution des places d'abri par famille.

Plan d'occupation des cimetières municipaux

Le Service des pompes funèbres a pour objectif de mettre en place des bornes multimédias dans les cimetières de la Ville de Genève. Ces bornes interactives permettront au public d'accéder aux plans d'occupation des cimetières et columbariums municipaux, y compris en dehors des heures d'ouverture des loges des cimetières.

Après la première étape consistant principalement dans l'acquisition des données géographiques, 2007 sera consacrée à la mise en consultation de ces données pour le site pilote du cimetière de Saint-Georges.

Sécurité de l'information

Politique et normes en matière de sécurité de l'information

Au fil des années, la part des prestations de l'Administration municipale qui repose sur des systèmes d'information et de communication ne cesse de croître. Ceux-ci concourent à l'amélioration de la transparence, de la qualité et de l'efficacité de notre administration et sont désormais utilisés dans tous les domaines d'activité.

Aujourd'hui, plus de 60% du personnel de la Ville de Genève utilise des outils informatiques dans son travail quotidien. Le volume d'information produit par l'Administration municipale double chaque année, et le récent lancement d'importants projets de numérisation des collections scientifiques et culturelles renforcera le phénomène d'explosion du nombre de données traitées et stockées par nos systèmes d'information et de communication.

Ce nouveau patrimoine numérique et, de manière plus générale, les systèmes d'information et de communication doivent être protégés contre les pirates informatiques, dont les moyens et les méthodes progressent rapidement. Dans ce domaine, les objectifs de la DSI sont, tout d'abord, d'élaborer et de proposer au Conseil administratif une véritable politique en matière de sécurité de l'information, puis de la concrétiser notamment par des actions de formation du personnel, ainsi que par le renforcement des processus en matière de sécurité de l'information et des dispositifs de sécurité, en s'appuyant sur les normes ISO 17799:2005.

Protection des stations de travail

Les utilisatrices et les utilisateurs des systèmes d'information et de communication ne sont pas nécessairement au fait de l'évolution des pratiques des pirates informatiques.

Aussi, la station de travail est souvent considérée comme le maillon faible de la sécurité de l'information.

En 2005, la DSI a conduit une étude sur la sécurisation des stations de travail. Le problème est ardu, car trop de sécurité peu nuire à l'efficacité des outils informatiques et, *a contrario*, le manque de sécurité peu conduire à des situations désastreuses (pertes ou modifications de données, accès à des données confidentielles ou personnelles, dysfonctionnement de l'informatique, etc.). De surcroît, les mesures prises doivent impérativement respecter la sphère privée des utilisatrices et des utilisateurs des systèmes d'information et de communication.

Ce travail de fond permettra à la DSI de déployer les éléments de sécurisation sur l'ensemble des postes de travail utilisés par le personnel de notre administration municipale, et ceci en collaboration avec l'ensemble des services.

En complément, des formations seront également organisées afin de que les utilisatrices et les utilisateurs sachent quel comportement adopter face aux différents types de menaces informatiques.

Infrastructures techniques

Prestations offertes au public

Les prestations informatiques offertes par la Ville de Genève à l'extérieur de l'Administration municipale connaissent une forte croissance depuis quelques années, ce qui ne va pas sans poser quelques difficultés en matière de sécurité de l'information. Parmi ces prestations figurent notamment la billetterie électroniques, les réseaux sans fils ouverts au public, les postes OPAC des bibliothèques, les accès Internet proposés au public et aux prestataires lors des manifestations, les caisses enregistreuses du Musée d'art et d'histoire, etc.

Pour ne pas bloquer l'extension des prestations offertes au public, tout en assurant un niveau de sécurité satisfaisant et une gestion efficace des connexions, l'infrastructure technique actuelle sera finalisée en 2007.

Renforcement des serveurs

- *SAP.* La solution SAP a été mise en production en janvier 2004. Cet environnement évolue rapidement pour répondre aux besoins des différents domaines de gestion couverts. Pour permettre cette adaptation, tout en garantissant une bonne stabilité, l'année 2007 sera consacrée à la consolidation de l'architecture matérielle et logicielle actuelle.
- *Internet.* Les sites Internet de l'Administration municipale sont devenus d'indispensables plates-formes d'échanges entre le public et les services de l'Administration. Afin de garantir un haut degré de disponibilité, l'année 2007 sera consacrée à la mise en œuvre d'un dispositif de redondance du serveur Internet.

Réseau informatique

Le réseau informatique de la Ville de Genève (Vilnet) poursuivra son évolution en 2007. En particulier :

- L'architecture du réseau informatique sera hiérarchisée pour, d'une part, améliorer la qualité et la sécurité du trafic, et, d'autre part, pour en faciliter la gestion (modification du plan d'adressage ; extension du nombre d'adresses IP disponibles ; mise en œuvre de l'adressage dynamique (DHCP)) ;
- Pour éviter les coûts élevés des lignes louées, la connexion des petits sites distants au réseau Vilnet s'effectuera dorénavant via des accès ADSL, sauf contraintes techniques, notamment en matière de téléphonie ou lorsque la bande passante est insuffisante.

En 2007, le réseau de fibres optiques sera étendu, afin :

- D'interconnecter les principaux sites de l'Administration municipale qui ne le sont pas encore ;
- D'améliorer la redondance des liens stratégiques (par exemple, entre les centres de calculs de la DSI ou entre les casernes du SIS).

Ce déploiement s'effectue en fonction des besoins des services et des opportunités offertes lors des projets menés avec les partenaires de la Commission de coordination des travaux en sous-sols (CCTSS) et du Système d'information des infrastructure de télécommunication (SIDIT).

Câblage à l'intérieur des bâtiments

Chaque année, la DSI conduit de nombreux chantiers de câblage dans les bâtiments. La coordination de ces travaux est pilotée par la DSI, avec la participation du Service des bâtiments.

Infrastructures de gestion électronique des documents (GED)

Un des objectif de la mise en œuvre de SAP est l'amélioration des flux des documents comptables et, en particulier, des factures fournisseurs. À cet effet, une infrastructure de gestion électronique des documents (GED) sera progressivement généralisé dès 2007, suite à une soumission publique ouverte dans le dernier trimestre 2006.

Afin de ne pas multiplier les infrastructures techniques, cette GED sera également utilisée dans d'autres contextes, notamment pour étendre la gestion des docu-

ments stockés dans Lotus Notes, voire pour de l'archivage électronique.

D'autres services, tels que le Service de la comptabilité générale et du budget, le Contrôle financier, ainsi que l'Administration centrale (en particulier pour les archives) seront sollicités lors de la mise en place de ces infrastructures.

Infrastructures techniques du SIS

Le redéploiement des infrastructures informatiques et téléphoniques du SIS se poursuivra en 2007 et en 2008, en coordination avec les collaboratrices et les collaborateurs de ce service.

Polycom

La Confédération à décidé de créer un réseau radio de sécurité appelé à couvrir les besoins des organisations chargées du sauvetage et de la sécurité, notamment le Corps des gardes-frontière, la protection civile, certaines unités de l'armée, la police, les services sanitaires et les sapeurs-pompiers. Ce réseau, baptisé Polycom, sera donc utilisé conjointement par les autorités de la Confédération, des cantons et des communes.

La Ville de Genève est en attente d'informations complémentaires de l'État, chargé de la concrétisation de Polycom à l'échelle cantonale.

L'année 2007 verra l'élaboration d'une stratégie « Polycom » pour la Ville de Genève, puis d'une proposition de crédit pour financer les infrastructures. Le SIS, le Service des agents de ville et du domaine public, le Service d'aide et d'assistance à la population et la Voirie sont notamment concernés par cette importante opération.

Stations de travail du personnel de l'Administration municipale

Optimisation de l'utilisation des imprimantes

Dans une perspective de développement durable, le Conseil municipal entend privilégier l'utilisation d'imprimantes de groupe par rapport aux imprimantes « individuelles ».

En appui à cette décision, la DSI a défini une stratégie opérationnelle globale, qui est entrée en vigueur dès le début de l'année 2006. La DSI continuera, durant l'année 2007 et les années suivantes, à appliquer et à affiner cette stratégie, en y intégrant les spécificités « métier » et la disposition des locaux de chaque service.

Parc microinformatique

Afin de maintenir le parc microinformatique dans un état permettant d'assurer le bon fonctionnement de l'Administration municipale, et selon le rythme validé par les autorités [1], la DSI procédera en 2007 au remplacement de 20% des stations de travail, ainsi que du matériel désormais obsolète (imprimantes, écrans, scanners, etc.).

Des logiciels libres sur le poste des utilisatrices et des utilisateurs ?

Grâce à son poids considérable sur le marché des logiciels, Microsoft dicte ses prix et sa stratégie de renouvellement, tant pour le système d'exploitation (Microsoft Windows) que pour la bureautique (Microsoft Office). Cette stratégie influence l'ensemble de l'industrie informatique, dont le rythme de développement est dès lors synchronisé avec celui, très rapide, de Microsoft.

Pour gagner en indépendance et augmenter la durabilité de leurs investissements, les grandes administrations publiques se montrent toujours plus nombreuses à considérer sérieusement la transition vers le monde des logiciels libres (« open sources »), dont Linux est un des éléments les plus connus. Si, depuis près de 10 ans, la Ville de Genève a d'ores et déjà fait le choix de Linux et d'Unix pour ses infrastructures, les progrès réalisés depuis peu dans le domaine de la bureautique permettent d'envisager très sérieusement l'utilisation de logiciels libres sur les stations de travail.

Une étude détaillée est en cours de réalisation. Elle permettra de déterminer, en s'appuyant sur des éléments factuels :

- L'état de l'art en matière de logiciels libres ;
- La comparaison de l'offre « Microsoft » avec celle des logiciels libres, en particulier du point de vue fonctionnel, des coûts totaux de possession (TCO) et du retour sur investissement (ROI) ;
- L'impact sur l'Administration municipale et sur son personnel (gestion du changement, formation, adaptations nécessaires, etc.) ;
- La conformité du choix de logiciels « gratuits » vis-à-vis de la législation relative aux marchés publics (Accord GATT/OMC, AIMP) ;
- Une stratégie de l'évolution du poste informatiques des utilisatrices et des utilisateurs de l'Administration

1. Les infrastructures et le parc microinformatique sont renouvelés tous les 5 ans. Cette durée a été estimée et maximisée dans la perspective du développement durable, sans toutefois compromettre l'intercommunicabilité de l'Administration municipale avec le reste du monde. À titre d'illustration, cette période de renouvellement est environ 2 fois plus longue que le rythme dicté par le marché et excède de 20% l'amortissement légal (4 ans).

municipale, à court terme (4 ans) et à moyen terme (8 ans).

Les résultats de cette analyse en profondeur — qui a malheureusement pris du retard, faute de ressources — seront communiqués aux autorités en 2007. Elles pourront ainsi prendre leur décision et adopter une stratégie sur la base d'éléments concrets.

11e PIQ en cours d'élaboration

Sous réserve de l'approbation du Conseil administratif, les objets retenus sur la proposition de crédit seront les suivants :

Infrastructures

- Haute disponibilité des accès à Internet ;
- Mise à niveau des équipements de sécurité (murs pare-feu) ;
- Mise à niveau des équipements de sécurité (proxies) ;
- Renouvellement d'équipements relatifs à la téléphonie (hors TVG) ;
- Renouvellement d'équipements relatifs à la téléphonie (TVG) ;
- Renouvellement d'équipements télécoms ;
- Renouvellement des serveurs ;
- Renouvellement et extension du stockage en ligne.

Microinformatique

- Renouvellement du parc ;
- Extension du parc.

Études et projets

- ACE : Candide — Gestion des documents confidentiels dans les bases «Séances, Extraits CA et Dossiers CA» ;
- ACE : Site Internet — Redéploiement de la partie «centrale» ;
- DG : Système d'information du service juridique («HyperLEX») ;
- SRH : Gestion de la formation du personnel de la Ville de Genève ;
- SRH : Gestion des demandes adressées au Service des ressources humaines ;
- SRH : Gestion du processus budgétaire relatif aux ressources humaines ;
- DAG : Système d'information des marchés publics en matière de fournitures et de services ;
- DSI — Étude pour l'intégration d'outils de cartographie libres ;
- ENE : Traitement des factures des Services industriels genevois ;
- OFI : Publication de la base de données de la Documentation photographique ;
- BMU : Étude — Redéploiement de la consultation des documents audiovisuels ;
- BMU : Extension du système d'information des Bibliothèques municipales à l'intention du public ;
- CJB : Analyse des séquences d'ADN ;
- CJB : Collections des herbiers — Gestion des «prêts virtuels» ;
- CJB : Matériel de conférence pour l'éducation environnementale et les relations publiques ;
- CJB : Système d'information botanique de Genève — «Checklist d'Afrique» ;
- CJB : Système d'information botanique de Genève — Gestion des collections vivantes, 2e étape ;
- CJB : Système d'information botanique de Genève — Gestion et acquisition des images ;
- ETH : Bornes d'information multimédia ;
- ETH : Gestion des données du Musée d'ethnographie ;
- MHN : Gestion des bibliographies ;
- MHN : Gestion du copieur rapide de l'imprimerie du Muséum ;
- ADP : Organisation, planification et gestion de l'engagement du personnel uniformé, 2e étape ;
- SAPP : Abri 2000, 2e étape ;
- FUN : Géoréférencement des cimetières et du columbarium ;
- SOC : Équipement de la maison des aîné-e-s ;
- SOC : Formation des apprentis «assistant socio-éducatif».

Ces objets seront présentés de façon détaillée dans la proposition de crédit à venir.

Objets retenus hors PIQ

Lors du processus d'élaboration du PIQ, la DSI, puis le groupe SIC et le Comité de direction examinent quelles sont les demandes qui peuvent être prises en charge par l'unité «Développement» de la DSI, sans financement complémentaire. Pour l'année 2007, il s'agit des projets suivants :

- ACE : Gestion des jetons de présence du Conseil municipal ;
- ACE : Candide — Importation des anciens Extraits du Conseil administratif ;
- ACE : Gestion des locaux de vote ;
- ACE : Gestion des cadeaux protocolaires du Conseil administratif ;

- ACE : Candide — Gestion du courrier du Conseil administratif ;
- ACH : Gestion du processus d'élaboration du Plan d'achat quadriennal ;
- DCO : Gestion du Plan financier d'investissement, 2e étape ;
- BAC : Gestion de la correspondance du Département des affaires culturelles ;
- CJB : Système d'information botanique de Genève — Cartographie dynamique de la Flore du Paraguay ;
- SPC : Site internet de la Fête de la musique — Extensions ;
- SAPP : Gestion de l'ORCOC ;
- SAPP : Gestion des clés d'accès aux bâtiments de protection civile ;
- SIS : Gestion des stocks ;
- SOC : Gestion des stocks.

Ces projets seront traités en fonction de leur priorité, ainsi que des ressources disponibles à la DSI et dans les services demandeurs.

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner l'orientation générale et les priorités et objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2007 – Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Rapport de M^me^ Marguerite Contat Hickel.

La commission s'est réunie le 31 mai et le 14 juin 2006, sous la présidence successive de M. Guy Dossan et de M^me^ Béatrice Graf Lateo.

Les notes de séances ont été prises par M^me^ Ursi Frey, que la rapporteuse remercie pour son travail.

Séance du 31 mai 2006

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, de M^me^ Isabelle Charollais, directrice de l'Organisation urbaine et des constructions, et de M. Claude Macherel, directeur des Espaces publics et de la voirie

M. Christian Ferrazino précise d'entrée de cause que le document «Orientation générale et priorités et objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2007 – Maintenir la qualité de vie en ville» de mars 2006 ne se veut pas une liste d'objectifs, mais un document portant sur des priorités. S'agissant de son département et se référant au document, il ajoute que deux axes sont prioritaires: la qualité de vie et les nouveaux logements. Le magistrat relève que la qualité de vie est un sujet commun à tous les départements. Il est, quant à lui, particulièrement préoccupé par la qualité de l'air et le bruit en relation avec la mobilité. En ce qui concerne les ordonnances fédérales sur la protection de l'air et la protection contre le bruit, M. Ferrazino constate les difficultés pour les communes d'intervenir en amont et déplore que le soutien du Canton fasse défaut en ce qui concerne les mesures visant à mieux prendre en compte les nuisances occasionnées en ville de Genève par la grande utilisation de véhicules privés.

Un autre axe d'intervention, en 2007, sera la question des parkings sur les parcelles privées, notamment dans les quartiers des Eaux-Vives et des Pâquis, où des privés sous-louent leur parking à des pendulaires pour en retirer un bénéfice. Il s'agira donc, pour les autorités, de sensibiliser les privés à cette problématique qui contrecarre les efforts du Canton et de la Ville visant à dissuader les pendulaires d'utiliser leur véhicule privé pour venir en ville.

S'agissant de la priorité «nouveaux logements», le document souligne que le périmètre de la Ville de Genève est déjà très construit. Toutefois, dans certains

secteurs comme les zones de développement et sur certaines parcelles, la Ville intensifiera ses efforts afin de faciliter la création de nouveaux logements. Le magistrat mentionne la rue du Cendrier où un concours a été lancé pour la parcelle du Petit Jacob, Montbrillant et la place des Volontaires, où des immeubles pourront être construits. Un autre secteur concerné est Sécheron où l'on travaille d'arrache-pied pour réaliser des logements. La qualité de la vie passe aussi par une ville «accessible à tous», et notamment aux personnes âgées et à mobilité réduite. Le magistrat relève que, s'agissant des bâtiments culturels, le magistrat chargé du département des affaires culturelles est confronté à des normes de sécurité drastiques émises par le Canton empêchant l'accès à certaines personnes.

Enfin, des efforts devront encore être faits pour améliorer la propreté des espaces publics, notamment aux interfaces des transports publics. Dans certains endroits sensibles, les équipes sont renforcées. Des nouvelles poubelles seront testées, dès juin, au Jardin anglais et dans les Rues-Basses, d'une capacité plus grande et d'une plus grande esthétique.

Un commissaire commente les propos du magistrat. Il note que, à la veille d'une période électorale, il s'attendait à des prévisions pour la prochaine législature. Il souligne que le magistrat parle de la qualité de vie, mais rend la vie impossible à certains, notamment aux automobilistes et que, s'agissant des parkings privés, c'est une ingérence dans la vie privée. Il déplore enfin de ne recevoir aucune information sur la situation des crédits votés et du projet dans son ensemble s'agissant notamment de l'Alhambra.

Un commissaire souhaite savoir quels sont les terrains disponibles en ville de Genève et ce qu'il en est des alentours de l'Alhambra. Il est répondu par le magistrat que toute une problématique découle du parking à ciel ouvert et qu'il faut urbaniser l'endroit, ce qui devrait entraîner des recours.

A la question d'une commissaire qui souhaite des informations sur Sécheron, notamment sur les bâtiments prévus en 2009, le magistrat répond que les deux bâtiments de logements de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social ne posent pas de problème, contrairement à celui devant abriter l'établissement médico-social (EMS). Des caisses de pension ont été sollicitées à ce propos, mais la Ville n'a toujours pas trouvé un opérateur garantissant un rendement. En ce qui concerne la crèche, M. Tornare a souhaité que la capacité d'accueil soit augmentée. Dès lors, l'un des deux immeubles de logements sera diminué d'un étage et ne comprendra que des logements. Un autre immeuble sera par contre rehaussé de deux étages et abritera la crèche. Un commissaire informe qu'un appel d'offres a été lancé et que les délais sont respectés. Il ajoute que le Conseil municipal a donné les fonds et terrains nécessaires. Il souhaiterait toutefois savoir si la CAP a été contactée pour l'EMS. M[me] Charollais le lui confirme en précisant que le dossier n'a pas été poursuivi.

Une commissaire souhaite savoir, à propos de la politique d'acquisition d'immeubles par la Ville, quelles sont les relations entre la Ville avec la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève (BCGe). Revenant sur le dossier de la protection de l'air, elle désire également être informée sur les relations avec le Canton et les possibles sanctions auxquelles s'exposent les collectivités publiques, au regard du droit fédéral, si des mesures ne sont pas prises.

M. Ferrazino précise d'emblée qu'il ne tient pas à critiquer le Canton ni dire que la Ville est parfaite, mais signale seulement que la diminution du trafic relève du Canton. S'agissant des sanctions, ces dernières sont constamment reportées (2017-2018). Les charges de trafic sont telles qu'il faudrait partout installer des doubles vitrages. De telles installations, qui sont à la charge du propriétaire des routes, contraindront la Ville à dépenser des dizaines de millions de francs. D'où l'importance d'intervenir au niveau du trafic et en harmonie avec le Canton.

La Ville intervient aussi avec le Service de l'énergie pour diminuer la quantité d'énergie non renouvelable. M. Ferrazino relève que, depuis l'annonce de la raréfaction du pétrole, la collectivité se doit d'étudier une source de remplacement, comme le gaz dont les réserves s'épuiseront dans un laps de temps plus long. Il est aussi procédé à des installations solaires et au renouvellement des chaufferies de façon que dans trente ou quarante ans, la Ville ne soit plus dépendante du mazout et du gaz. Une demande de crédit devrait prochainement être soumise au Conseil municipal. M. Macherel précise qu'un groupe de travail a été constitué avec le Canton qui se réunit régulièrement. Il donne quelques précisions sur le mode de travail et les objectifs. Le groupe se concentre sur un secteur (par exemple les chaufferies) et des délais sont fixés en tenant compte de ce qui est possible et de la capacité de travail des entreprises. Les émissions sont aussi mesurées. Il reconnaît qu'il n'est pas toujours facile d'en connaître les causes et donc d'intervenir pour obtenir un gain immédiat. A la demande de l'Etat, les communes devront présenter désormais des plans localisés d'assainissement. M. Macherel souligne que l'ensemble du territoire devrait être assaini et que la quasi-totalité de la ville de Genève est en zone de «dépassement». Enfin, la Ville fait aussi des propositions en relation avec des domaines qui ne sont pas de sa compétence.

Un commissaire constate que, sur certains sites (Artamis, Mottattom), les constructions ne sont pas possibles et il déplore notamment que le rapport sur Artamis, qui avait été promis, ne soit toujours pas disponible, souhaitant qu'il soit dit s'il est dangereux ou non de vivre sur ces sites. Il interroge aussi le magistrat sur ses relations avec le nouveau chef du département en charge de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe.

S'agissant de Mottattom, le magistrat relève que rien ne peut être entrepris aussi longtemps que l'immeuble en face, appartenant à un privé (qui vient de le louer à la FIPOI pour cinq ans), n'est pas démoli. M. Ferrazino précisera encore

qu'il existe un plan localisé de quartier (PLQ) en faveur d'activités commerciales que le Conseil administratif a essayé de modifier. Le magistrat résume: on ne s'en désintéresse pas, mais des privés maîtrisent la situation sauf en ce qui concerne la parcelle appartenant à la Ville de Genève.

En ce qui concerne Artamis, un PLQ de 1997 prévoit une centaine de logements. Depuis que la Ville connaît les exigences du Canton en matière de décontamination, la situation est étudiée avec le Canton. La Ville ne devrait pas considérer les exigences de décontamination comme un élément négatif, sauf en ce qui concerne l'aspect financier, mais comme un élément favorisant l'avancée d'un aménagement. Un projet de décontamination devrait être présenté dans deux ans environ et on pourrait proposer la construction de 200 logements, en réduisant les surfaces commerciales et administratives. S'agissant enfin du rapport, le magistrat rappelle que trois partenaires sont concernés, la Ville, les Services industriels de Genève et le Canton. Si la Ville accepte de diffuser le rapport, le Canton, quant à lui, l'interdit en précisant que ce rapport est incomplet. M. Macherel ajoute encore que ce rapport a été rédigé en 2004, mais estimé insuffisant. Il a été décidé d'y inclure une zone supplémentaire et d'en étendre le champ. Le rapport est attendu avant l'été.

S'agissant de la Fondation de valorisation, M. Ferrazino répond que la Ville ne s'intéresse qu'aux immeubles situés sur son territoire. La fondation contacte la Ville à chaque vente d'un immeuble situé sur son territoire (parcelle rue de Zurich et Sécheron). La Ville analyse régulièrement les propositions de la fondation.

Aux questions d'un commissaire qui désire des informations sur les terrains derrière la gare de Cornavin et le parking, il est répondu par le magistrat qu'il existe un PLQ et un projet de construire un hôtel deux étoiles, ainsi qu'une station pour vélos. Il est souhaité de conserver les anciens immeubles (voir Girard aux Grottes). M[me] Charollais précise que des tractations sont en cours avec la CODHA pour réaliser des constructions et un espace vélos. L'hôtel se discute avec Zschokke qui cherche un partenaire pour la réalisation et l'exploitation de l'hôtel.

Devant l'étonnement du commissaire quant à la lenteur du processus, M. Ferrazino explique qu'il faut se mettre d'accord avec plusieurs partenaires et que cela prend du temps. A son arrivée au département, il était question de démolir ces immeubles que la Ville a pu finalement maintenir. Il ajoute aussi que le PLQ vient d'être adopté et que cela avance. A propos des stationnements sur les parcelles privées, le même commissaire prévient le magistrat que cela risque de provoquer des grincements et qu'il interviendra en séance plénière. Remarque à laquelle M. Ferrazino répond en relevant qu'il est scandaleux de faire venir des pendulaires au centre-ville, où il faut favoriser les places pour les habitants des quartiers et qu'il ne détient pas la solution. Il ajute qu'une concertation avec le Canton sur une politique globale du stationnement doit avoir lieu.

Un autre commissaire s'enquiert du déménagement du «Quai 9». M. Ferrazino précise que le tram de Meyrin passera à proximité et que l'on pourra construire des logements pour étudiants à cet endroit, le lieu étant bruyant. M. Ferrazino se dit très attaché à trouver une solution pour le «Quai 9».

Le même commissaire demande si le chauffage géothermique est prévu dans le cadre du projet des dépendances de la villa La Grange. Il lui est répondu que le Conseil municipal l'a refusé et qu'il faudrait creuser à une grande profondeur pour mettre à profit le géothermique. M. Macherel ajoute qu'à Bâle on creuse à plusieurs milliers de mètres de profondeur dans le cadre d'une expérience pilote très coûteuse. A Genève, une telle expérience pourrait être tentée au Lignon, mais elle ne peut pas concerner qu'une seule villa. Elle devrait toucher une région ou un quartier et le Service de l'énergie ne peut pas développer un tel projet. M. Macherel rappelle encore que la géothermie en faible profondeur (20 m) doit être obligatoirement couplée avec une pompe à chaleur et que, en hiver, il n'y a pas beaucoup d'énergie dans le terrain alors qu'en été c'est le contraire. Il faut, en conséquence, demeurer prudent avec le développement des pompes à chaleur. M. Ferrazino précise qu'un rapport sur la question sera distribué au Conseil municipal.

Le même commissaire déplore, à propos du Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève, qu'on ne voit plus rien venir et souhaiterait que le fonds de 1% ne soit pas renvoyé à la culture, s'agissant des fontaines et des sculptures.

M. Ferrazino précise que de nouvelles fontaines ont été installées à la place de la Navigation et au Molard et des jeux d'eau à la place des Nations. Il dit partager l'avis du commissaire en ce qui concerne ce fonds, précisant que du temps de l'ancien magistrat à la culture des choses magnifiques avaient été faites et il suggère au commissaire de s'adresser au département compétent.

Un commissaire, qui avoue ne pas partager la satisfaction du magistrat sur la question de la propreté en ville, relève que les décharges sauvages, si elles sont débarrassées plus vite, existent en revanche toujours. Il ajoute que les agents municipaux (AM) et les agents de sécurité municipaux (ASM) ne sortent pas dans la rue le soir, alors que les décharges se remplissent la nuit. Il lui semble qu'il était question d'intervenir par des amendes ou de changer le statut des employés de la Voirie afin que ces derniers puissent amender les contrevenants.

Le magistrat pense qu'on aurait plus de succès si on intervenait de manière répressive. Il dit être intervenu auprès de l'Etat afin que les AM puissent disposer de ces compétences. Le Conseil d'Etat a donné son accord. M. Ferrazino regrette toutefois que la Ville n'ait toujours pas reçu le document entérinant cet accord. Des précisions sont fournies par M. Macherel: quatre camions avec trois personnes à son bord tournent en permanence pour ramasser les déchets. Un numéro vert gratuit a été créé. Le débarras est aussi gratuit. L'organisation suit:

les camions sont plus vite sur place et les employés signalent chaque problème. Il relève toutefois que la Voirie n'est pas la police, bien qu'elle travaille avec celle-ci. Il illustre cette collaboration par un exemple: soit une personne (restaurateur par exemple) dont le comportement répréhensible est constaté par la Voirie. Les ASM sont alors appelés et peuvent réprimander le contrevenant. Tout en soulignant qu'il faut respecter les compétences, M. Macherel relève que, avec plus de personnel, la situation pourrait être améliorée (à l'exemple de la ville de Paris où du personnel se promène en civil et où les amendes sont élevées).

Un commissaire revient sur la Fondation de valorisation. Il informe avoir été contacté (n.d.l.r.: en tant que président de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social) pour racheter des immeubles à la place de Grenus rénovés par des privés. La Fondation de valorisation veut les vendre au prix du marché, soit 18,1 millions de francs, ce que le commissaire juge trop élevé. Pour ce dernier, c'est un vrai problème politique. Il souligne qu'il faut un appui à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social qui propose le prix de 15,7 millions. Prix refusé par la Fondation de valorisation. Il précise encore que le Conseil administratif est intervenu en faveur de la fondation de la Ville de Genève.

A un commissaire qui s'interroge sur l'effectif des organisations internationales, le magistrat répond qu'il est en augmentation avec notamment l'OMC qui souhaite s'agrandir et que la FIPOI se doit de répondre d'abord aux souhaits des organisations déjà sur place.

Un commissaire souhaite des informations sur «l'immeuble ghetto» de la rue de Lausanne. Le magistrat répond que les 120 millions d'investissements ont été réduits à 100 millions et que la Ville possède 800 immeubles. Il précise que rien n'est prévu pour cet immeuble dans les dix ans à venir. Le même commissaire, qui souligne aussi qu'on pourrait rentabiliser les immeubles en les rénovant, constate qu'y loger des gens est un crime.

A une commissaire qui souhaite des informations sur les «Yeux de la ville» et le parking de la place de Grenus, M. Ferrazino répond que, s'agissant des aménagements éphémères, deux sites ont été sélectionnés cet été (Coutance et Baby-Plage) et que cette expérience va se poursuivre, les résultats étant positifs. Il est aussi précisé que des demandes ont été faites pour fermer la rue Rousseau le week-end et que le département travaille sur un projet pour la sortie du parking.

A la demande de certains commissaires dont l'un constate que dans le plan lumière figurant sur internet ne figure pas de plan environnemental tel que demandé par la Confédération, M. Ferrazino répond qu'il n'existe pas encore, tandis que M^{me} Charollais assure que le plan lumière inclura les aspects environnementaux. Et répondant à un autre commissaire, elle souligne que les mandats sont en train d'être attribués (juin) et que les résultats devraient se voir à la fin de 2007.

Séance du 14 juin 2006

Discussion et prise de position des partis

Il est rappelé qu'aucun vote n'est requis et qu'il faut simplement prendre acte du document.

Le représentant du groupe libéral se dit consterné par ce qu'il a entendu le qualifiant de copié/collé. Il souligne qu'on ne change rien, qu'on n'a aucune ambition et aucune vision et qu'on ne connaît pas l'influence sur le fonctionnement alors qu'on a restructuré un tas de choses qui devraient avoir des conséquences financières à plusieurs niveaux. Et de conclure par: «C'est du bouillon pour les morts.»

Le représentant du groupe radical dit que son groupe se retrouve dans certains des propos du commissaire libéral. Il souligne qu'on explique les choses comme on le ferait à une école enfantine et qu'on n'apprend rien. A propos du logement, il relève qu'on évoque deux parcelles sans parler de projets concrets. S'agissant de la propreté des rues, la situation n'est pas satisfaisante: la Voirie passe tous les jours pour enlever les débarras sauvages, mais rien n'est fait pour en diminuer le nombre. Il précise que le document est sympathique, mais qu'on ignore ce qui sera proposé cet automne et qu'il faut donc attendre le rendez-vous de septembre.

Un représentant du groupe des Verts regrette la faiblesse du document. Il relève toutefois que l'accent est mis sur la qualité de l'air et le bruit et que les travaux importants, qui seront exigés par la Confédération et le Canton concernant les routes, coûteront une fortune à la Ville et qu'il faut prendre en conséquence des mesures pour diminuer le trafic et les nuisances dues à la pollution. Sujet, dit-il, auquel les Verts sont très sensibles. S'agissant de la propreté en ville, il s'étonne que les partisans d'une société de consommation effrénée parlent des déchets. Et de déplorer l'évolution de la société, avec les personnes qui mangent dans la rue, y jettent des déchets, parfois des sacs entiers, et de souligner qu'il est facile ensuite de rejeter la responsabilité sur la Voirie. Et de préciser qu'il faudrait taxer les gens qui produisent ces marchandises. Enfin, il conclut en regrettant l'absence, dans le document, de propositions sur la réalisation de la plate-forme demandée et de la nouvelle ligne des Mouettes au pont de la Machine, alors que ce dernier lieu accueille maintenant le Musée Swatch et une buvette et que la plate-forme est attendue par les exploitants.

La représentante du groupe Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) regrette aussi le retard dans la distribution du document. Elle note que, même s'il est vrai qu'on a eu connaissance des objectifs s'agissant du Musée d'art et d'histoire, on ne sait pas quand se feront la Comédie et l'Alhambra. Elle ajoute qu'on ne peut pas dire que rien n'est fait: des zones 30 km/h ont été aménagées à la place du Molard et de la Navigation et la Voirie a fait beaucoup de choses. Elle

rejoint toutefois le commissaire libéral quand il dit qu'il faut terminer ce qu'on a commencé avant de prévoir autre chose.

Le représentant du groupe de l'Union démocratique du centre constate que l'on parle des mêmes choses depuis trois ans et que ce document n'apporte rien. Revenant sur les propos du commissaire des Verts sur les habitudes de consommation, il souligne que le sujet peut aussi être traité par le respect à avoir par rapport à certains comportements, plutôt que de tout mettre sur le dos de la consommation.

Le représentant du groupe socialiste fait remarquer que, selon des juges du tribunal, les logements de la Ville sont les moins entretenus et de s'inquiéter de cette situation et des montants nécessaires à la rénovation. S'agissant de la propreté et des déchets, il rejoint les propos du représentant du groupe des Verts. Et de regretter que les engagements du Conseil administratif ne soient pas plus efficaces.

Le représentant du groupe démocrate-chrétien relève que le problème des objectifs concerne tous les départements et de suggérer que les membres du Conseil administratif se réunissent afin de définir les objectifs et d'avoir une vision transversale. S'agissant du patrimoine, le Conseil administratif devrait aussi définir une véritable politique et un catalogue commun. Il déplore qu'actuellement chaque département fasse son petit catalogue et souligne que tant que cela ne changera pas, on restera frustré.

Pour le commissaire du Parti du travail, ce document, qui a malgré tout été distribué moins tardivement que l'année précédente, est un fourre-tout et il ne comporte pas d'objectifs et de priorités. C'est décevant, conclut-il.

Reprenant la parole, le représentant du groupe libéral rappelle avoir demandé un avis politique aux magistrats, quant aux conséquences des décisions sur le fonctionnement et les investissements et, notamment, sur ce qui pouvait être remis à plus tard, cela afin de faciliter le travail de la commission. Il rappelle aussi avoir demandé où en était la situation par rapport aux crédits votés. Il se réfère à Plainpalais dont la totalité du crédit a été votée alors que l'on se retrouve avec un projet partiel.

Une commissaire du groupe socialiste relève enfin que M. Ferrazino a démontré le lien existant entre les places de parc et le remplissage des P+R, avec un taux d'occupation de plus de 80%, alors que celui-ci n'était que de 60% il y a quelques années. Elle souligne que cela a une influence sur la qualité de l'air en ville. A propos des énergies renouvelables, et ayant appris que les Services industriels de Genève disposent de trop d'énergie solaire, elle suggère que la Ville adhère davantage à l'énergie verte, même si cette décision devait impliquer un coût supérieur.

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner le projet de budget 2007 du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Rapport de M^me^ Marguerite Contat Hickel.

Le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget et le projet de budget 2007 ont été examinés au cours de deux séances, le 29 septembre et le 4 octobre 2006, sous la présidence de M^me^ Béatrice Graf Lateo. Les notes de séances ont été prises par M^me^ Ursi Frey, que la rapporteuse remercie de son assistance.

Séance du 29 septembre 2006

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, accompagné de M^me^ Isabelle Charollais, codirectrice du département, de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département, et de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments

M. Ferrazino précise que la présence de M. Meylan a été souhaitée afin de montrer à la commission comment a évolué le montant du Service des bâtiments depuis l'audition d'avril.

M. Meylan distribue un document de 4 pages présentant une comparaison budget/comptes au 27 septembre 2006 (annexe 2). Le détail et les contrats y figurent ainsi que l'état actuel des dépenses. Les deux tableaux suivants, l'un pour le patrimoine public et l'autre pour le patrimoine locatif, reflètent la situation mois par mois. Il explique qu'une réserve existe pour le patrimoine public, mais pas pour le locatif. Il précise aussi qu'il y a une part imprévisible dans le locatif en raison de la vacance de logements entre deux locataires, ce qui n'est pas le cas pour le patrimoine public dont les usagers sont stables. M. Meylan informe les commissaires qu'un travail considérable a été réalisé sur le patrimoine locatif et que les fiches relatives à l'état de chaque immeuble sont en cours de finalisation. Ce document leur sera distribué. Sur cette base, il sera possible de mettre en place une stratégie pour les bâtiments les plus dégradés, notamment.

Quant à l'usage de ce document, M. Meylan précise que c'est un peu la «bible» en termes de planification pour son service et celui de l'énergie. M. Meylan ajoute que, chaque année qui passe, la dégradation augmente si l'on n'intervient pas à un endroit qui le nécessiterait. Un indice de dégradation le reflète et les bâtiments classés en rouge doivent faire l'objet de travaux.

Il est ensuite répondu aux questions des commissaires.

Considérant que, finalement, c'est le Conseil administratif qui fait les choix et non le service qui les proposent, selon quels critères les choix sont-ils faits?

M. Ferrazino répond que la méthode arrêtée permet d'établir le plan financier d'investissement (PFI) et que le Conseil administratif approuve en principe les propositions de son service. Vu l'état de dégradation de certains immeubles et l'enveloppe financière, la marge de manœuvre est étroite pour le locatif.

Qu'en est-il de la motion qui demandait la collaboration d'un atelier de chômeurs pour examiner l'état des bâtiments? Qu'en est-il du retard accumulé en matière de rénovation d'immeubles? Faudra-t-il vendre une partie du patrimoine locatif?

M. Ferrazino précise que l'on n'a pas recouru à un atelier de chômeurs et qu'il a été procédé différemment. Le problème n'est plus de savoir quelle méthode utiliser, mais quel argent affecter à quels travaux. Certains travaux ont été écartés, ce qui est lourd de conséquences. Une bonne partie des 100 millions de francs concerne la rénovation d'immeubles. En sus des crédits d'investissements soumis au Conseil municipal, et afin que les immeubles ne tombent pas dans la catégorie des urgences, M. Meylan devrait disposer, dans son budget d'entretien, d'un montant pour le parc locatif.

Un commissaire libéral renchérit: il précise que c'est le résultat d'une politique et que, dans le passé, on a diminué les montants consacrés à l'entretien et aux rénovations.

M. Ferrazino le confirme et ajoute que l'effet yo-yo, qui consiste à ajouter puis à retrancher des millions, n'est pas positif sur le long terme: on laisse les travaux en plan pour ceux qui suivent. Il est possible pour le Conseil municipal de se prononcer sur l'entretien, au niveau du budget et de la rubrique 314.

La question est récurrente: combien de temps faudra-t-il pour remettre le parc en état et moyennant quelles sommes?

M. Macherel constate que les services ont bien progressé et que des tableaux de bord ont été établis, même s'il est conscient que cela ne satisfait pas le commissaire auquel il est répondu. M. Meylan a, pour chacun des deux patrimoines, pu séparer le planifiable du non-planifiable afin de maintenir le parc à niveau. L'évaluation du parc se fait même avec des privés. De nouveaux indicateurs d'usage et fonctionnels ont été introduits qui permettront une meilleure évaluation et la mise en place de valeurs moyennes.

Le commissaire insistant sur la question du temps nécessaire à la remise en état du parc, M. Meylan revient sur le tableau distribué et précise que seuls 4%

du volume total est dans un état lamentable, ce qui est raisonnable. Il ajoute que, pour l'entretien, on devrait pouvoir disposer de 35 millions de francs par an, globalement parlant, qu'un budget de 30 millions est une nécessité claire et que le budget de 26 millions, dont on dispose actuellement, est insuffisant.

Constatant qu'il y a une dizaine d'années on a enlevé des montants d'entretien sur le budget de fonctionnement pour les faire passer dans le budget d'investissement et qu'il n'est pas possible de thésauriser, ne pourrait-on pas obtenir une dérogation de l'Etat afin de donner les moyens nécessaires à la Ville pour l'entretien de ses immeubles?

M. Ferrazino constate qu'il est fait allusion à la loi sur l'administration des communes (LAC), qui ne prévoit pas, pour la Ville, la possibilité de faire des réserves, et relève que, sans les fondations et les coopératives, la Ville ne pourrait pas construire. Il mentionne Sécheron, représentant une centaine de logements, la parcelle du Petit Jacob et Artamis, dont, par ailleurs, l'assainissement représentera quelque 25 millions de francs à la charge de la Ville. Cette réalité justifierait des réserves que la Ville ne peut constituer aujourd'hui.

Examen du rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2007

Page 33
Qualité de vie et nouveaux logements

A quoi est-il fait allusion par: «En collaboration avec les services de l'Etat, le département souhaite notamment «jeter les bases» d'une politique permettant de mieux gérer les parkings sur les parcelles privées.» De quelles bases s'agit-il?

M. Ferrazino répond qu'il s'agit de discussions avec le département, des privés et des promoteurs au sujet d'un parking sous-lacustre. Il n'avait pas été tenu compte, initialement, de places pour les habitants. Le magistrat souligne que la gestion du stationnement ne doit pas se limiter au domaine public et à la Ville de Genève, mais tenir compte de toute la gestion du trafic. L'exemple est cité du parking de Manor, inutilisé la nuit. Il est relevé que Manor a refusé d'entrer en matière pour l'ouvrir aux habitants la nuit, cela pour une question de sécurité.

A un commissaire relevant au dernier paragraphe qu'il est dit que: «la Ville est plus propre que dans le passé» alors qu'elle est toujours aussi sale, il est répondu par le magistrat qu'un sondage a été fait sur la question et que les réponses étaient plutôt favorables. Son département s'est donné les moyens, en hommes et infrastructures, et cela se constate en consultant le budget depuis 1999. Il souligne aussi que de plus en plus de personnes vivent à Genève, avec la mobilité et les animations qui vont avec et les conséquences en termes de déchets.

Qu'en est-il des parkings? Quel bilan peut-on en tirer? Quels sont les coûts?

Le magistrat rappelle ce qui a été dit précédemment en matière de relations avec les privés, les promoteurs, etc., et souligne que, dans le domaine du stationnement, on doit prendre en compte toutes les offres, qu'elles soient publiques ou privées. Il rappelle aussi que des places ont été demandées pour les habitants dans le parking sous-lacustre projeté, mais que la Ville ne paie pas. Le promoteur a le choix de construire ou non et il lui est rappelé qu'un moratoire existe en matière de parkings.

Page 34
Direction et secrétariat du département
Direction et coordination
Rubrique 1200 – «Poursuivre la mise en place et la coordination de la nouvelle organisation du département»

A un commissaire qui demande des détails, le magistrat répond qu'on est en pleine réflexion sur le sujet. Un appel d'offres publiques a été lancé pour le poste d'administrateur. Une bonne candidature est arrivée mais, au dernier moment, la personne s'est désistée, car elle voulait poursuivre certaines activités, trop nombreuses pour être conciliables avec ce qui allait lui être demandé. Il est apparu plus raisonnable au magistrat, comme il va se retirer, de proposer d'attendre l'arrivée de son successeur.

Rubrique 2400 – «Poursuivre et finaliser la mise en œuvre des procédures unifiées en matière de marchés publics et d'attribution de mandats»

Quand est-ce que le guichet unique sera mis en place? Quant à l'ouverture des marchés, disposera-t-on un jour d'une réglementation unique pour toute la Ville de Genève?

M[me] Charollais souligne que le département arrive à bout touchant. La validation des procédures est faite à l'échelle de tout le département. Quant aux attestations uniques par an, la discussion est en cours avec l'Etat. Elle relève aussi qu'il y a eu une forme de levée de boucliers de la part d'une partie des professionnels qui étaient d'avis que ces documents étaient nécessaires pour attester également tout ce qui concerne les charges.

Lorsqu'on attribue des mandats à des entreprises, on voit des voitures immatriculées dans d'autres cantons. Est-ce qu'il est tenu compte de la différence de niveau de vie entre les cantons?

Le magistrat répond que la jurisprudence ne le permet pas et que la marge de manœuvre pour favoriser l'offre locale est faible (3%).

Rubrique 2500 – «Poursuivre les réflexions et les actions entamées avec les directions de service dans le but de diminuer l'absentéisme et d'en maîtriser les différents paramètres»

Qu'est-il mis en place pour maîtriser les problèmes d'absentéisme?

M. Macherel répond que le Service des ressources humaines a présenté un rapport intéressant, il y a une année. Une relation a été mise en place avec les différents services pour mieux connaître le type d'absentéisme. Les absences pour longue maladie peuvent pénaliser gravement la moyenne. Dans d'autres services, on enregistre de nombreuses petites absences. Il ajoute que ses services essaient de comprendre comment on arrive aux 7% en 2004 et qu'ils sont toujours en attente des chiffres pour 2005. A la Voirie, on s'est concentré sur l'analyse des absences de longue durée: certains postes ont pu être libérés et repourvus.

Que fait le Service des opérations foncières du moment qu'on a rien à acquérir?

Le magistrat répond que ce service examine tous les droits fonciers, les droits de préemption et les servitudes. Les quelques cas connus représentent très peu de travail par rapport à l'ensemble, mais un travail important est effectué en amont.

Qu'en est-il de la pollution, des problèmes avec l'Etat? Le magistrat est-il toujours «hors normes»?

Le magistrat se dit honoré d'être considéré comme «hors normes» et souligne que c'est la Ville qui est concernée. Il précise avoir écrit à M. Leuenberger pour lui dire que la Ville de Genève était vraiment un cas particulier et lui demander d'intervenir auprès de l'Etat, puisque la Ville de Genève ne peut pas aller dans le sens demandé par la Confédération concernant les normes de pollution.

Qu'en est-il du passage clouté demandé au quai Wilson, vu l'ouverture du chantier important du côté de Hôtel Hilton?

Le magistrat répond que cela relève de l'Office cantonal de la mobilité et que des demandes sont adressées à cet office lorsqu'elles sont justifiées. Il ajoute que, à sa connaissance, le représentant de ce lieu n'a pas présenté de demande.

Page 35
Variation de personnel

S'agissant de la variation de personnel, où prend-on les personnes?

Le magistrat précise qu'il examine la pertinence du poste lors de chaque départ et l'opportunité de le confirmer, de le modifier ou de le supprimer.

S'agissant des transferts de postes, examine-t-on si un poste pourrait être utile dans un autre département?

Le magistrat répond affirmativement, tout en précisant que c'est assez rare.

Page 36
Conservation du patrimoine architectural

Quelles sont les attentes du magistrat en termes de francs, écologie, etc.?

M. Macherel dit avoir regrouper autour de la direction un certain nombre d'entités qui travaillent sur des métiers spécifiques, de manière que tous puissent profiter de ces connaissances. C'est un regroupement du travail au sein du département.

Rubrique 2200 – «Reprendre la réalisation de l'inventaire historique du patrimoine en adaptant sa forme»

Les bâtiments plus récents sont-ils pris en compte? Dans la liste des bâtiments à rénover de M. Meylan, y aura-t-il des traitements avec tous les services concernés, y compris le Service de l'énergie?

Le magistrat répond affirmativement et souligne que c'est la raison pour laquelle il faut un certain temps pour dresser la liste des bâtiments.

Dans le premier paragraphe, il est dit que les demandes de documents et conseils sont «croissantes» concernant la conservation du bâtiment. Qui est concerné? Est-ce que cela se facture et, si oui, où?

M[me] Charollais répond que l'essentiel des demandes provient des services eux-mêmes.

Qu'en est-il du pourcentage de promotion?

Le magistrat répond qu'il couvre le travail des fonctionnaires dans le cadre des propositions. Les 5% font partie des recettes. (Voir aussi annexe 3, réponse écrite à la question N° 1.)

Rubrique 3200 – «Organiser les manifestations qui se dérouleront dans le cadre des Journées européennes du patrimoine»

Quel est le coût des journées du patrimoine et où sont comptabilisés ces coûts?

Le magistrat répond que cela s'organise avec le département de M. Mark Muller et que c'est un succès. Le thème est donné par la Confédération. M. Macherel dit être intervenu auprès de certains services pour constituer une rubrique «organisation d'un événement» afin d'identifier les coûts directs. Il ajoute que la comptabilité générale ne souhaitait pas une telle ligne et qu'il fallait imputer les frais dans des rubriques séparées. La seule possibilité pour connaître le coût exact de telles journées est de marquer spécifiquement chaque rubrique et d'additionner les chiffres.

Page 37
Information et communication

Peut-on recevoir la liste de toutes les publications du département?

Il est répondu par le magistrat qu'il est possible, mais compliqué de dresser une telle liste, car il faut consulter tous les services. Une réponse dans les dix jours n'est pas possible. Il sera répondu par écrit ultérieurement. (Voir annexe 3, réponse écrite à la question N° 2.)

La présidente de la commission ajoute qu'elle souhaite féliciter les invités pour la brochure de rénovation du 21, rue des Gares, publiée sur du papier recyclé.

Page 38
Domaine de l'organisation urbaine – Opérations foncières

Qu'en est-il du poste de responsable qui a disparu?

Le magistrat renvoie à ce qui a été dit précédemment et rappelle qu'on cherchera un responsable après son départ.

Rubrique 1100.02 – «Participer activement aux projets stratégiques d'aménagement de la Ville de Genève dans le domaine foncier (Périmètres d'aménagement coordonné (PAC) des Eaux-Vives, parcelle du Foyer de Sécheron, parcelle ex-SIG - rue du Stand, boulevard Saint-Georges»

Qu'en est-il du périmètre de la pointe de la Jonction?

Le magistrat, qui se réfère à un article paru dans *Le Temps*, relève que cela concerne l'Etat (usine Kugler, etc.). Il rappelle que la Ville n'a qu'un petit cheminement dans ce secteur. L'Etat a dit que ce n'était pas une priorité. Donc, rien n'avancera en 2007 au niveau des opérations foncières de ce site.

Page 39
Domaine de l'organisation urbaine – Urbanisme
Rubrique 2200.04 – «Intégrer les objectifs d'aménagement dans la démarche du plan lumière»

Il semblait qu'une réponse sur le plan lumière était attendue pour septembre?

Le magistrat relève qu'il y a deux questions: le plan lumière et le crédit d'illumination du Jardin anglais, du parc des Eaux-Vives et du quai Gustave-Ador. Pour ce quai, on devrait pouvoir se mettre d'accord d'ici au printemps prochain. Pour le reste, il existe une proposition. Il est précisé par M. Macherel que

cela dépend du département de M. Tornare: le retour du dossier est attendu, mais tout est chiffré. Mme Charollais explique que, pour le plan lumière, le mandat a été attribué à un groupe qui a travaillé à Zurich et que différentes propositions seront soumises aux commissaires. Une réponse écrite plus détaillée sera envoyée par Mme Charollais.

La Confédération a publié un travail très fouillé sur la manière d'éclairer les villes, qui précise notamment que l'éclairage ne doit pas se faire depuis le bas vers le haut, car c'est mauvais pour la faune et la flore. Ce travail doit être une base de réflexion du plan lumière: pourquoi n'en entend-on pas parler?

Le magistrat précise qu'on laisse le département concerné travailler sur ces projets et que l'éclairage se fait de haut en bas et pas le contraire. M. Macherel précisera que ce n'est pas le cas pour la mise en valeur de certains arbres.

S'agissant du plan lumière en général, des renseignements sont souhaités. A la place Neuve, on ne voit même plus les lumières du Grand Théâtre, vu le violent éclairage qui est mis en place. Qu'en est-il de la place du Molard?

M. Macherel répond que le plan lumière soutient l'étude énergétique et que la situation a été corrigée, s'agissant de la place du Molard. Il ajoute qu'il manque des électriciens ayant cette sensibilité. (Voir aussi annexe 3, réponse écrite à la question N° 3.)

Rubrique 2200.03 – «Assurer l'encadrement technique en vue d'une validation politique du plan directeur de quartier gare des Eaux-Vives (CEVA) et de la préparation des projets de plans d'affectation»

Qu'en est-il de l'aménagement du CEVA? Qu'en est-il de la levée de boucliers à Champel?

Le magistrat dit avoir l'impression que la Confédération semble avancer. Un milliard de francs est déjà à disposition entre le Canton et la Confédération. S'agissant de Champel, et la Ville de Genève l'a dit, le projet est critiquable quant à l'accès aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Le magistrat prépare un préavis critique de 20 pages concernant ce secteur.

Le même commissaire soulignera «qu'on nous a menti, qu'on a dit que tout était financé il y a fort longtemps et, maintenant, on respire parce que la Confédération a débloqué des moyens».

A quand un projet concernant les aménagements aux Acacias?

Mme Charollais répond que la Ville travaille avec l'Etat dans ce secteur. Une étude parallèle a été lancée et la Ville est consultante. La volonté existe de travailler en partenariat.

Rubrique 2200 01 – Plan directeur communal

Quand est-ce qu'on aura une version récente du plan directeur communal?

Une réponse écrite sera donnée. (Voir annexe 3, réponse écrite à la question N° 4.)

Rubrique 2200 04 – «Intégrer les objectifs d'aménagement dans la démarche de l'OPAir et de l'OPBruit»

Qu'en est-il de la mise en œuvre de l'OPBruit?

Le magistrat rappelle ses propos antérieurs: il a écrit à M. Leuenberger. La Ville ne veut pas être astreinte à mettre du double vitrage sur toutes les fenêtres. Il souhaite pouvoir aborder le dossier différemment avec la Confédération pour trouver une solution mieux adaptée à Genève.

Quel est le périmètre exact de la pollution des environs des terrains d'Artamis? La contamination est-elle connue?

M. Macherel répond qu'une expertise complémentaire a été faite. Le périmètre de la production de gaz est touché. Il faudra en tenir compte dans le cadre du chantier du tram. Il précise que, il y a une année, le géologue cantonal a demandé à tous les services concernés de présenter le plan d'assainissement précis. Un rapport a été rendu, mais il n'a pas été considéré comme suffisant. Un groupe de pilotage, également politique, a été constitué. Deux chemins évoluent en parallèle, mais traitent ensemble l'assainissement et l'aménagement. On espère construire en 2010/2011.

Est-il envisagé, puisqu'on doit y creuser, de proposer un immense parking dans le sous-sol?

M. Ferrazino répond qu'il a été sollicité par les journalistes à ce sujet et que cette question a été soulevée. Un parking pour les habitants aurait été proposé, vu la disparition d'un grand nombre de places de stationnement en surface avec les aménagements pour les transports publics. Il ajoute qu'il existe des demandes pour divers locaux, notamment de la part du département des affaires culturelles.

Page 40
Domaine de l'organisation urbaine – Mobilité

Pour quelle raison n'y aura-t-il pas de semaine de la mobilité en 2007?

Le magistrat répond que, dans le cadre des difficultés budgétaires, des réflexions ont été menées. Une proposition a été faite de rendre bisannuelles cer-

taines manifestations actuellement annuelles. M. Mugny a donné le bon exemple avec la Nuit des sciences. Pour la semaine de la mobilité, le raisonnement était le même.

La journée sans voitures semble être passée inaperçue?

Le magistrat répond que la presse n'était pas très présente, malgré des partenaires importants. La manifestation ne vise pas à être spectaculaire, mais à mettre en place des comportements qui peuvent ensuite être prolongés, par exemple dans les entreprises. Vingt-cinq entreprises ont collaboré avec succès à la mise en place de l'atelier de mobilité d'entreprise. Les HUG ont mis l'accent sur les nuisances pour la santé dues à la sédentarité. La journée a porté sur des actions ciblées sur du personnel spécialisé.

L'amélioration du réseau cyclable prévue en 2007 est-elle couverte par des crédits déjà votés?

Le magistrat confirme qu'il n'y aura pas de nouveaux crédits en 2007.

Rubrique 2100 – «Mise à jour des données relatives à la mobilité douce, aux personnes à mobilité réduite, relevés de vitesses, de stationnement»

Un commissaire dit comprendre qu'on veuille relever la vitesse des véhicules et le temps de stationnement dans les quartiers et que c'est le travail de la police municipale.

Il ajoute qu'il a été demandé que la police fasse des contrôles dans les zones 30 km/h et qu'il a été dit qu'il fallait d'autres compétences et des appareils spéciaux. Qui est chargé du travail? Le demandez-vous à la gendarmerie et est-il facturé?

Le magistrat répond qu'il est en contact avec la police municipale pour obtenir des informations de la base de données. A la deuxième remarque, il ajoute que le travail n'est pas facturé et que les services se rendent mutuellement service.

Ne vaudrait-il pas mieux supprimer les pistes cyclables que les cyclistes n'utilisent pas?

Il est rétorqué de déposer une motion demandant la suppression des pistes cyclables.

Les agents de sécurité municipaux (ASM) peuvent-ils amender les scooters?

Il est répondu par un commissaire que les ASM ont des compétences de police. Le même commissaire citera les compétences des ASM concernant toute la circulation routière, sauf la bande d'arrêt, le contrôle de vitesse et deux ou trois autres éléments, selon la loi cantonale.

Page 42
Domaine des constructions – Architecture

Qu'en est-il du Clos Voltaire? En faveur de qui est accordé le droit de superficie et à qui sont destinés les locaux?

Il est répondu que le dossier avance et que la convention de droit de superficie est en voie de réalisation. Il est précisé qu'un local sera géré par la Ville de Genève. Le parc restera dans le domaine public et un terrain sera réservé à la Ciguë, comme le demandait le Conseil municipal.

Quelle est la «culture» au niveau des ressources humaines?

Il y a eu 12 départs dans ce service en trois ans. Il est relevé par le même commissaire que sept personnes ont été recrutées au moment de l'arrivée de la nouvelle cheffe de service.

Le magistrat répond qu'un changement est intervenu. Il a choisi une collaboratrice qui arrive à motiver ses collaborateurs. Cela a entraîné un grand changement et certains collaborateurs s'en plaignent, d'autres s'en réjouissent. Il dit préférer un chef de service qui tient les objectifs qu'il s'est fixé et ajoute que la cheffe de service bénéficie de toute sa confiance. Il met en doute par ailleurs les chiffres avancés par le commissaire.

Un autre commissaire s'étonne que, s'il y a de tels problèmes dans ce service, un si bon travail se fasse tout de même et souhaiterait que des arguments plus solides soient apportés pour corroborer les propos du préopinant. Il dit être mal à l'aise par rapport à ces affirmations. Le magistrat relève que la forme interrogative devrait primer sur la forme affirmative dans ce dossier.

Que font les deux collaborateurs du Service des espaces verts et de l'environnement et à quel service sont-ils affectés?

Il est répondu par le magistrat que l'un d'eux est bien intégré comme comptable. Il regardera la situation en ce qui concerne le paysagiste.

Page 44
Domaine des constructions – Energie

Que fait le département concernant les «détecteurs de présences», des expériences sont-elles en cours?

M. Macherel répond que lui-même s'était battu pour mettre un peu plus de lumière dans les locaux communs. Le département s'adapte à la situation: des boutons-poussoirs ou des détecteurs sont installés. Il ajoute que la situation est étudiée de cas en cas: les détecteurs, qui sont coûteux, sont installés quand des rénovations ont lieu.

Le même commissaire relève que la cage d'escalier de l'immeuble qu'il habite est éclairé 24 h sur 24, alors qu'il y a des fenêtres, et que des réglages sont aussi à faire au 16, rue Rousseau.

M. Macherel prend note et examinera ces situations.

Rubrique 1300 – «Mise en place d'une stratégie de remplacement du matériel de régulation visant à augmenter le taux de renouvellement»

Un commissaire souhaite quelques explications, ayant du mal à comprendre la formulation de l'intitulé de cette rubrique.

M. Macherel répond que la durée de vie du matériel de régulation électronique est inférieure à la durée d'une chaudière et que les composantes tiennent moins longtemps. Il serait donc possible de remplacer ce qui pourrait tomber en panne

Les coordinateurs d'Agenda 21 dépendent-ils du Service de l'énergie?

Il est répondu par M. Macherel que l'un est au Service de l'énergie et l'autre au Service de la mobilité.

Rubrique 2200 – «Mise en œuvre d'actions visant à diminuer la consommation d'électricité municipale»

Qu'est-il fait de concret à ce niveau?

M. Macherel répond qu'un crédit sera bientôt proposé par le Service de l'énergie en matière d'eau, d'électricité, d'énergies fossiles, etc. Le département expliquera le programme et les objectifs. Il ajoute que la Ville aimerait être entièrement en énergie renouvelable en 2050.

Rubrique 2300 – «Recherche et mise en œuvre de solutions de chauffage utilisant les énergies renouvelables: bois-énergie avec systèmes de filtration des fumées, géothermie/pompes à chaleur»

Lors d'une émission, un commissaire dit avoir entendu que, si tout le monde installait une pompe à chaleur, il y aurait des problèmes au niveau de la santé de la terre. A partir de combien de pompes ce phénomène risquerait-il de se produire?

M. Macherel répond qu'il souhaite discuter de cela dans le cadre de la politique énergétique avec le chef du service concerné.

Page 46
Espaces publics et Voirie – Logistique et technique

Combien de véhicules de la Voirie sont immobilisés pour des pannes? Quel est ce pourcentage?

Le magistrat, qui ne dispose pas de chiffres, sait que le garage municipal répare tous les véhicules municipaux. Lorsqu'une panne est trop importante pour être traitée par ce garage, on s'adresse à un garage à l'extérieur. Cela ne concerne que peu de cas.

Quelle partie de ce parc est inutilisée et combien de temps les véhicules sont-ils à l'arrêt?

M. Macherel répondra par écrit. (Voir annexe 3, réponse écrite à la question N° 5.)

Rubrique 3000 – Matériel de fêtes, W.-C.

Quel est le pourcentage du matériel de fêtes mis à disposition pour l'ensemble de la Ville de Genève?

Une réponse écrite sera donnée. (Voir annexe 3, réponse écrite à la question N° 6.)

Qu'en est-il des W.-C. de Plainpalais?

Le magistrat répond que l'utilisation est gratuite, mais qu'il faut changer le display, le système étant fait pour être payant.

Quel est le bilan de la fréquentation de ces W.-C.?

Des chiffres écrits seront communiqués par M. Macherel. Il est aussi précisé qu'il existe un contrat d'entretien. En cas de problèmes, l'entreprise concernée doit intervenir.

Qu'en est-il des déprédations si l'utilisation des W.-C. est gratuite?

M. Macherel répond que les W.-C. sont davantage utilisés lorsque l'accès est gratuit et qu'ils nécessitent un peu plus d'entretien. Il ajoute que les jeunes y nettoient même leurs vélos. (Voir aussi annexe 3, réponse écrite à la question N° 7.)

Page 47
Domaine des espaces publics – Aménagement urbain
Rubrique 1100 – «En priorité, réalisation des aménagements inclus dans le programme de législature du Conseil administratif (plaine de Plainpalais, quais de la rade, place de Longemalle)»

Un commissaire relève qu'il est question de la rade et de la plaine de Plainpalais. Il est dubitatif par rapport à une réalisation l'année prochaine.

Le magistrat répond que ces travaux se font sur plusieurs années. Pour la plaine de Plainpalais, le projet est suspendu. Quant à la rade, un projet est avancé

(quai Wilson) et un aménagement sera proposé prochainement. Pour la place Longemalle, les mandataires ont visité les commerçants pour une concertation. Des modifications ont été apportées au projet qui pourrait être présenté en 2007.

Rubrique 1200 – Participer aux projets complémentaires du réseau de transport collectif: branche de tramway Onex-Bernex et traversée du Rhône, plateau de Champel (CEVA), branche de tramway Grand-Saconnex, par des mesures d'accompagnement»

Est-il envisagé d'engazonner la partie située entre les rails des nouvelles lignes de tram?

Le magistrat répond que l'Office cantonal de la mobilité s'y oppose parce que les véhicules d'urgence doivent pouvoir y circuler.

Rubrique 2600 – «Innovation dans la communication et la mise en lumière par une prestation éphémère, focalisée sur un thème et un lieu, fédérant les prestations des entités municipales, cantonales et privées»

Un commissaire se demande si derrière «innovation» se cache «Les yeux de la nuit». Il ajoute qu'il ne trouve pas la formulation claire et souhaite savoir où se trouve cette ligne budgétaire.

Le magistrat lui répond: dans «organisation d'événements».

Qu'en est-il des aménagements éphémères?

Le magistrat répond que le nombre de ces aménagements a été réduit. La rubrique concernée se trouve dans «aménagement urbain».

Le mobilier propre à la Ville de Genève est-il fabriqué exprès pour celle-ci ou le terme «propre» a-t-il une autre signification?

Le magistrat répond que le mobilier a été progressivement défini sur concours (bancs, abribus), contrairement à la nouvelle poubelle qui est un prototype expérimenté actuellement par le service. Si l'expérience est confirmée, on validera le modèle qui est propre à la Ville de Genève. La Ville de Genève a été sollicitée pour les bacs de l'Orangerie et les caissettes à journaux et 40 localités étaient intéressées. Il explique, en ce qui concerne les caissettes, qu'il a été demandé aux éditeurs de bien vouloir dire à la Ville de Genève ce qu'ils en pensent. Edipresse, par exemple, financera ses caissettes.

La Ville de Genève touchera-t-elle des royalties pour ses idées?

Le magistrat répond par la négative, soulignant que la Ville en est fière. Il fait remarquer que, si des droits d'auteur sont demandés, moins de personnes s'intéressent à ces objets.

Le nouveau règlement sur les terrasses est-il sorti?

Il est répondu affirmativement. Ce règlement dépend du dicastère de M. Hediger.

Page 48
Domaine des espaces publics – Génie civil
Rubrique 2100.02 – «Poursuivre et intensifier l'accessibilité du domaine public aux personnes à mobilité réduite»

Les dépenses relatives à l'accessibilité pour les handicapés ne devraient-elles pas figurer dans les investissements?

Le magistrat répond que la rubrique concerne des demandes immédiates. M. Macherel relève que certains travaux sont intégrés dans l'aménagement à la base.

Le commissaire fait remarquer qu'elles devraient figurer dans le cadre des investissements.

Rubrique 2400 – «Poursuivre la mise en œuvre de zones de 30 km/h, 2e étape (marquages et aménagements)»

Quels sont les quartiers qui seront prochainement aménagés en zone 30 km/h?

Le magistrat précise qu'il s'agit des Eaux-Vives et de la Jonction, en 2007.

La présidente, qui apprécie habiter dans une zone 30 km/h, dit avoir lu dans un prospectus de la Ville sur les zones 30 km/h que, si la vitesse d'une collision entre une voiture et un piéton est de 30 km/h au lieu de 50 km/h, le risque de décès du piéton tombe de 85% à 10%.

Rubrique 2600 – «Poursuivre les travaux d'équipement des fontaines visant à diminuer les consommations d'eau»

Est-ce que l'économie est si peu importante pour étaler cet équipement?

M. Macherel répond qu'un litre par minute coûte plus de 1000 francs par an. On a commencé avec les fontaines qu'on devait mettre en circuit fermé (cela coûte entre 50 000 et 100 000 francs pour un retour sur investissement en un an). A propos de la place des Nations, le magistrat répond qu'on réalise un système en circuit fermé et qu'on valorisera le sol en granit. Les travaux seront terminés à la fin de cette année. Un réajustement se fera au début de 2007 et l'inauguration aura lieu en mars 2007. Des représentants de l'ONU, de la Confédération et du Canton seront invités.

Rubrique 2700 – «Procéder aux remplacements et réfections des barrières en recourant à des moyens internes et externes»

Quelles sont ces barrières internes et externes?

M. Macherel répond que ce service est responsable des barrières, également près des cours d'eau. Il faut les entretenir.

Qu'en est-il de la rampe de Lancy pour laquelle un crédit urgent avait été voté?

Il sera répondu par écrit. (Voir annexe 3 réponse écrite à la question N° 8.)

La Ville travaille-t-elle avec des ateliers de réinsertion pour la réfection des barrières, voire dans le cadre de la réinsertion dans son ensemble?

M. Macherel répond de manière générale, concernant la réinsertion. Il relève que les engagements se font en priorité sur une base sociale et que les chefs de service reçoivent de nombreuses offres. Des personnes vraiment en difficulté sont sélectionnées (par exemple des pères de famille au chômage et avec un seul revenu). D'autres personnes sont engagées pour vider les corbeilles autour de la gare. Ce processus est bien engagé. M. Macherel reconnaît qu'il aimerait aller plus loin, en particulier pour la Voirie, mais que la Ville est liée par les règlements.

Qu'en est-il des apprentis?

M. Macherel répond qu'il existe deux postes, mais qu'un problème se pose au niveau technique. La Ville a du mal à obtenir des autorisations, parce que c'est trop spécifique et que l'on ne trouve pas l'ensemble de la palette du métier. Il ajoute que des stages ont été proposés qui ont également été refusés.

Page 49
Domaine de la Voirie – Voirie-Ville propre

Qu'en est-il de la distribution des poubelles vertes?

M. Macherel répond qu'on fera les statistiques à la fin de cette année. 50 000 poubelles auraient été distribuées et l'opération devrait être terminée en fin d'année. Il souligne que la sensibilisation fait son effet et que le taux de récupération augmente.

Un commissaire relève que cette opération de distribution aurait dû être effectuée en six mois. Et qu'elle se poursuit toujours. Il remarque que les poubelles ont été achetées à l'unité et au prix du magasin (18 francs la pièce) et qu'une remise d'au moins 50% aurait pu être obtenue.

Rubrique 1200 – «Poursuivre les efforts du tri sélectif des déchets dans la perspective d'atteindre et de dépasser 30% de la masse totale des déchets collectés. Poursuivre et terminer l'implantation d'environ 75 sites enfouis, destinés à la récupération du verre usagé et doter ces espaces de récipients en surface pour les collectes de l'aluminium, du fer blanc et des piles»

M. Ferrazino, lors de son audition sur les comptes 2005, ayant souligné que la Ville allait récupérer le PET, où en est-on?

M. Macherel répond que la société responsable de cette récupération touche une subvention pour ce travail. Elle n'était pas favorable à une récupération par la Ville de Genève et craignait des mélanges de matières. On s'est mis d'accord pour une vingtaine de sites, notamment enfouis, en ville de Genève. L'expérience est en cours. La liste des sites est demandée et M. Macherel la fera parvenir. (Voir annexe 3, réponse écrite à la question N° 9.)

Rubrique 1500 – «Poursuivre l'information prodiguée aux habitants afin de promouvoir les diverses actions visant à sensibiliser le plus grand nombre aux différents tris des déchets valorisables»

Un commissaire trouve intéressant de poursuivre cette information et se demande si on pourrait, dans ce cadre, demander aux régies de mettre en place des poubelles vertes dans les immeubles. Il apprécie le site encastré à l'entrée de la Vieille-Ville et demande si un tel site pourrait être encastré à la Rôtisserie.

Le magistrat rappelle que les services rechignent à effectuer des travaux prévus dans un court laps de temps au même endroit, estimant que c'est de l'argent mal dépensé. Par ailleurs, il faut étudier le sous-sol au niveau de la faisabilité.

Page 50
Nettoiement du domaine public
Rubrique 2100

Un commissaire se dit sensible au nettoiement des «zones sensibles» et relève que le magistrat a dit, entre autres, qu'il a pris contact avec les églises, etc. Il constate que rien n'a été fait à ce sujet, alors qu'avec les propriétaires, cela s'est fait.

Le magistrat répond que, si la moitié des propriétaires sont d'accord, on ne peut pas forcer les autres propriétaires à accepter le nettoyage. Il ajoute que des contacts ont été pris avec les responsables des temples et il leur a été dit que la Ville financera le travail s'il est souhaité. Il a également été conseillé de conclure un contrat pour que les tags puissent être enlevés dans les 24 h.

Un commissaire, constatant que le nombre de tags diminue, demande quelle en est la raison.

M. Macherel répond que, si on intervient souvent, les taggers ne sont pas intéressés: ceux-ci voudraient que leurs œuvres restent un certain temps. Si ce n'est pas le cas, le tagger va ailleurs.

Première lecture, page par page, du projet de budget 2007

Page 59
Rubrique 2001000.316 – Loyers, fermages et redevance d'utilisation

M. Macherel précisera, à la demande d'un commissaire, que le budget est «la somme» de trois directions, qui n'en forment plus qu'une sous le nom de «direction du département», qu'un certain nombre de bâtiments n'étaient pas pris en compte complètement et que la lecture du budget n'est donc pas facile.

Page 60
Rubrique 2001000.439 – Autres contributions

Que se passe-t-il avec l'Association Rehma?

Le magistrat répond qu'il a été demandé la vérification de la situation financière pour savoir si c'est viable. Si tel est le cas, on continue, sinon on y renonce. Il souligne que c'est un projet social et que cela rapporte moins qu'un projet économique. Il ajoute que la fréquentation est variable, mais que l'on y mange bien.

Page 62
Rubrique 2201000.316 – Loyers, fermages et redevance d'utilisation

De quels locaux est-il question, vu la différence étonnante au niveau des chiffres?

M. Macherel répond qu'il s'agit d'imputations internes et que les détails des rubriques peuvent être demandés au service compétent. (Voir annexe 3, réponse écrite à la question N° 10.)

Rubrique 2201000.391 – Mise à disposition de locaux

Quelle explication est-elle donnée pour justifier la différence de plus de 300 000 francs?

M. Macherel répond qu'il s'agit de loyers concernant la Gérance immobilière municipale (GIM), une mise a disposition interne de locaux.

Le même commissaire remarque que 6 millions de francs ont été dépensés pour avoir ces chiffres. Il insiste pour en avoir qui correspondent à des réalités, par exemple les prestations en nature. Il dit ne pas comprendre la différence concernant le Théâtre de la Comédie et le Théâtre de Poche.

Le magistrat signale que cette erreur a été corrigée.

Le même commissaire souhaite avoir les chiffres pour d'autres endroits.

Page 65
Rubrique 2402000-314 – Entretien des immeubles par des tiers

Quelle explication est donnée pour justifier un tel écart des chiffres?

M. Macherel répond que le Service des bâtiments a 26 millions de francs sous la rubrique 314 et 2 millions sous la rubrique 416. La ventilation était différente auparavant. Il rappelle que M. Meylan a expliqué que la planification se met en place et qu'il est difficile de faire des prévisions. Pour 2007, M. Meylan a réparti tout ce qui concerne les contrats. La répartition est différente. Pour les choses en cours, il fera une répartition ultérieurement. Donc, c'est simplement une répartition différente. Il ajoute que M. Meylan doit faire son travail jusqu'à la fin de l'année et relève qu'auparavant on compensait les 28 millions différemment.

Le même commissaire rappelle qu'il a souvent expliqué que ce n'est pas suffisant et qu'il aimerait avoir le juste prix.

M. Macherel répond qu'il milite pour que les services compétents viennent expliquer aux commissaires leur manière de procéder.

Le commissaire insiste pour que l'information soit donnée aux différents services compétents.

Un commissaire suggère que cela doit être une conséquence de l'affaire de la rue du Stand 25. Il lui est répondu que ce n'est pas le cas et que cela est une question de planification mise en place.

Un commissaire ajoute que, dans l'affaire de la rue du Stand, on a dû puiser un peu partout et que, dans les comptes, il manquait 1 million.

Il lui est répondu que la correction d'écriture a dû se faire sur demande de l'Etat et qu'il ne manquait pas 1 million dans les comptes.

Page 69 (pp. 72 et 73 des extraits fournis aux commissaires)
Rubrique 2601000.318

S'agissant de l'aménagement des espaces publics et de l'organisation des événements, combien coûtent les «aménagements éphémères» et les «Yeux de la nuit»?

Une réponse écrite est souhaitée et il lui sera donné suite. (Voir annexe 3, réponse écrite à la question N° 11.)

Transferts à des tiers – Subventions et allocations de la Ville de Genève

Pages 151 et suivantes

Qu'en est-il de l'Association pour la promotion de l'art sacré?

Le magistrat répond que l'association s'occupe des vitraux dans les lieux de culte et que cette association, qui effectue un travail de recensement intéressant, a toujours été soutenue.

Qu'en est-il de l'association Handicapés architecture urbanisme (HAU)?

Il s'agit d'un regroupement concernant plusieurs types de handicap. Cette association, composée de personnes sérieuses, fait un bon travail avec des architectes.

Prestations en nature

Page 170

Que va-t-il se passer avec le Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève?

Le magistrat répond que ce fonds est géré par le département des affaires culturelles et que son département n'intervient pas.

Le département s'engage à remettre les réponses écrites si possible dans les délais.

Séance du 4 octobre 2006

Poursuite de l'étude du budget suite aux réponses du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, rédaction des amendements, prises de position des partis et votes.

Les réponses écrites du département aux questions posées par les commissaires lors de la séance précédente sont remises à la commission lors de cette séance et figurent donc en annexe 3.

La séance débute par des considérations d'un commissaire libéral qui demande d'enlever 2,5 millions de francs au budget. Il relève que l'on a 11 millions de recettes en moins et un budget par dérogation et qu'il faudra ajuster les montants

aux recettes. Il déplore que la commission doive travailler avec un calendrier de plus en plus serré, ce qui est inadmissible. Il déclare qu'il présentera 26 amendements, soit moins que dans le passé. Il félicite néanmoins les quelques fonctionnaires qui ont bien regardé les chiffres et les ont adaptés.

Page 59
Rubrique 200100-315 – Entretien d'objets mobiliers par des tiers

Un commissaire libéral propose une diminution de 20 000 francs, n'ayant pas trouvé de réponse à sa question sur les locaux dans les documents reçus.

L'amendement est refusé par 8 non (1 T, 2 Ve, 1 DC, 2 AdG/SI, 2 S) contre 5 oui (3 L, 2 UDC) et 1 abstention (R).

Rubrique 2001000-317 – Dédommagements

Un commissaire libéral propose de retrancher 8000 francs.

L'amendement est refusé par 6 non (2 Ve, 2 AdG/SI, 2 S) contre 5 oui (3 L, 2 UDC) et 3 abstentions (1 R, 1 T, 1 DC).

Rubrique 2001000-318 – Honoraires et prestations de service

Un commissaire libéral constate une augmentation trop forte sans justifications et réclame une diminution de 180 000 francs.

L'amendement est refusé par 7 non (1 T, 2 Ve, 2 AdG/SI, 2 S) contre 5 oui (3 L, 2 UDC) et 2 abstentions (1 DC, 1 R).

Page 61
Rubrique 2003000-310 – Fournitures de bureau, imprimés, publicité

Un commissaire libéral propose une diminution de 40 000 francs.

L'amendement est refusé par 7 non (1 T, 2 Ve, 2 AdG/SI, 2 S) contre 5 oui (3 L, 2 UDC) et 2 abstentions (1 DC, 1 R).

Un échange s'engage: un commissaire se dit gêné par la situation et aurait voulu recevoir une explication de la différence. L'auteur de l'amendement rappelle que tout dépassement peut être justifié aux comptes et que, si une dépense est augmentée au budget, on doit savoir pourquoi et pouvoir l'expliquer. Il ajoute qu'il faut faire des efforts pour trouver des économies et que le budget devrait être près des possibilités de la Ville de Genève. Considérant les comptes 2005 par rapport à ses amendements, il constate que ses prévisions étaient justes et

que personne ne manquait de rien. Un commissaire signale qu'il n'y a pas d'augmentation entre les budgets 2006 et 2007. La différence se situe au niveau des comptes.

Rubrique 2003000-315 – Entretien d'objets mobiliers par des tiers

Un commissaire libéral propose une diminution de 10 000 francs.

L'amendement est refusé par 8 non (1 T, 2 Ve, 1 DC, 2 AdG/SI, 2 S) contre 5 oui (3 L, 2 UDC) et 1 abstention (R).

Rubrique 2003000-318 – Honoraires et prestations de service

Un commissaire libéral, qui cite les augmentations intervenues depuis l'arrivée de M. Ferrazino dans le département, propose une diminution de 150 000 francs.

Un commissaire précise que la différence est due à l'aménagement d'expositions temporaires et de maquettes exécutées par des tiers.

L'amendement est refusé par 7 non (2 Ve, 1 T, 2 AdG/SI, 2 S) contre 6 oui (2 UDC, 3 L, 1 R) et 1 abstention (DC).

Page 62
Rubrique 2202000-310 – Fournitures de bureau, imprimés, publicité

Un commissaire libéral propose une diminution de 20 000 francs.

L'amendement est refusé par 7 non (1 T, 2 Ve, 2 AdG/SI, 2 S) contre 5 oui (3 L, 2 UDC) et 2 abstentions (1 R, 1 DC).

Rubrique 2202000-315 – Entretien d'objets mobiliers par des tiers

Un commissaire libéral propose une diminution de 10 000 francs.

L'amendement est refusé par 7 non (2 Ve, 2 AdG/SI, 2 S, 1 DC) contre 5 oui (3 L, 2 UDC) et 2 abstentions (1 R, 1 T).

Page 63
Rubrique 2203000-310 – Fournitures de bureau, imprimés, publicité

Un commissaire libéral propose une diminution de 8000 francs.

L'amendement est refusé par 7 oui (3 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC) contre 7 non (1 T, 2 Ve, 2 AdG/SI, 2 S).

Rubrique 2203000-318 – Honoraires et prestations de service

Un commissaire constate que la semaine de la mobilité n'aura pas lieu et qu'elle coûtait 379 000 francs (renvoi à la page 75).

Page 64
Rubrique 2401000-315 – Entretien d'objets mobiliers par des tiers

Un commissaire libéral propose une diminution de 10 000 francs.

L'amendement est refusé par 8 non (1 T, 2 Ve, 1 DC, 2 AdG/SI, 2 S) contre 5 oui (2 UDC, 3 L) et 1 abstention (R).

Rubrique 2401000-318 – Honoraires et prestations de service

Un commissaire libéral propose une diminution de 25 000 francs.

L'amendement est refusé par 6 non (1 T, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 S) contre 5 oui (3 L, 2 UDC) et 3 abstentions (1 S, 1 DC, 1 R).

Page 65
Rubrique 2402000-311 – Mobilier, machines, véhicules et matériel

Un commissaire libéral propose une diminution de 54 000 francs.

L'amendement est refusé par 7 non (1 T, 2 Ve, 2 AdG/SI, 2 S) contre 5 oui (2 UDC, 3 L) et 2 abstentions (1 DC, 1 R).

Rubrique 2402000-315 – Entretien d'objets mobiliers par des tiers

Un commissaire libéral demande une diminution de 80 000 francs.

L'amendement est refusé par 8 non (1 T, 2 Ve, 1 DC, 2 AdG/SI, 2 S) contre 5 oui (2 UDC, 3 L) et 1 abstention (R).

Page 66
Rubrique 2403000-313 – Achat de fournitures et autres marchandises

Un commissaire libéral propose une diminution de 30 000 francs.

L'amendement est refusé par 6 non (2 AdG/SI, 2 S, 2 Ve) contre 5 oui (3 L, 2 UDC) et 3 abstentions (1 DC, 1 R, 1 T).

Rubrique 2403000-314 – Entretien des immeubles par des tiers

Un commissaire libéral propose une diminution de 30 000 francs.

L'amendement est refusé par 7 non (1 T, 2 Ve, 2 AdG/SI, 2 S) contre 5 oui (3 L, 2 UDC) et 2 abstentions (1 DC, 1 R).

Rubrique 2403000-315 – Entretien d'objets mobiliers par des tiers

Un commissaire libéral propose une diminution de 20 000 francs.

L'amendement est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 2 S, 2 Ve, 1 T, 1 DC) contre 5 oui (2 UDC, 3 L) et 1 abstention (1 R).

Page 67
Rubrique 2502000-311 – Mobilier, machines, véhicules et matériel

Un commissaire propose une diminution de 30 000 francs.

L'amendement est refusé par 6 non (2 Ve, 2 S, 2 AdG/SI) contre 5 oui (3 L, 2 UDC) et 3 abstentions (1 R, 1 T, 1 DC).

Rubrique 2502000-316 - Loyers, fermages et redevance d'utilisation

Un commissaire libéral demande une réduction de 60 000 francs.

L'amendement est refusé par 7 non (2 Ve, 2 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 5 oui (3 L, 2 UDC) et 2 abstentions (1 R, 1 DC).

Rubrique 2502010-314 – Entretien des immeubles par des tiers

Un commissaire libéral demande une réduction de 25 000 francs.

L'amendement est refusé par 7 non (2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T) contre 5 oui (2 UDC, 3 L) et 2 abstentions (1 DC, 1 R).

Rubrique 2502010-315 – Entretien d'objets mobiliers par des tiers

Un commissaire libéral demande une réduction de 10 000 francs.

L'amendement est refusé par 7 non (2 S, 2 AdG/SI, 2 Ve, 1 T) contre 5 oui (3 L, 2 UDC) et 2 abstentions (1 DC, 1 R).

Page 68
Rubrique 2502020-313 – Achat de fournitures et autres marchandises

Un commissaire libéral constate une importante différence (1,7 million de plus) concernant les véhicules. Un commissaire démocrate-chrétien relève que les explications se trouvent sur le budget de l'année dernière.

Rubrique 2502020-315 – Entretien d'objets mobiliers par des tiers

Un commissaire propose une diminution de 580 000 francs.

L'amendement est refusé par 8 non (1 T, 2 Ve, 2 AdG/SI, 2 S, 1 DC) contre 5 oui (3 L, 2 UDC) et 1 abstention (R).

Rubrique 2502020-318 – Honoraires et prestations de service

Un commissaire libéral demande une réduction de 280 000 francs.

L'amendement est refusé par 8 non (1 T, 2 Ve, 2 AdG/SI, 2 S, 1 DC) contre 5 oui (3 L, 2 UDC) et 1 abstention (R).

Page 69
Rubrique 2601000-314 – Entretien des immeubles par des tiers

Un commissaire démocrate-chrétien propose, concernant les «Yeux de la ville», une diminution de 150 000 francs.

L'amendement est accepté par 8 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 T, 1 DC) et 5 abstentions (2 S, 2 AdG/SI, 1 Ve).

Un représentant du groupe des Verts est absent lors du vote.

Rubrique 2601000-318 – Honoraires et prestations de service

Un commissaire démocrate-chrétien propose une diminution de 52 500 francs en relation avec l'amendement précédent.

L'amendement est accepté par 8 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 T, 1 DC) contre 1 non (Ve) et 5 abstentions (1 Ve, 2 S, 2 AdG/SI).

Rubrique 2601000-315 – Entretien d'objets mobiliers par des tiers

Un commissaire libéral propose, se référant aux explications du commissaire démocrate-chrétien, de réduire le montant de 10 000 francs.

L'amendement est refusé par 8 non (2 S, 2 AdG/SI, 1 DC, 1 T, 2 Ve) contre 5 oui (2 UDC, 3 L) et 1 abstention (R).

Page 70
Rubrique 2601010-314 – Entretien des immeubles par des tiers

Un commissaire démocrate-chrétien propose de diminuer le montant de 150 000 francs, qui concerne les aménagements éphémères.

L'amendement est accepté par 7 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC) contre 4 non (1 T, 1 S, 2 AdG/SI) et 3 abstentions (2 Ve, 1 S).

Rubrique 2601010-318 – Honoraires et prestations de service

Un commissaire démocrate-chrétien demande une réduction de 132 500 francs, en relation avec l'amendement ci-dessus.

L'amendement est accepté par 8 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 T, 1 DC) contre 3 non (1 S, 2 AdG/SI) et 3 abstentions (2 Ve, 1 S).

Page 73
Rubrique 2701000-318 – Honoraires et prestations de service

Un commissaire libéral propose une diminution de 100 000 francs.

L'amendement est refusé par 9 non (1 R, 1 T, 2 Ve, 1 DC, 2 AdG/SI, 2 S) contre 5 oui (3 L, 2 UDC).

Il précise avoir demandé cette diminution à cause du calendrier qui coûte 100 000 francs, alors qu'il est identique au dernier et que de nombreuses personnes le jettent.

Subventions

Page 151
Rubrique 2001366 – Personnes physiques

Un commissaire souhaiterait savoir pourquoi la promotion de «personnes physiques», etc., n'est pas prise sur une autre ligne comme d'autres éléments semblables. Il ajoute que la réponse doit probablement être, sous toutes réserves, que cette rubrique est concernée par des expositions auxquelles la Ville de Genève participe.

Il indique qu'il faut voter formellement le montant des charges en tenant compte des amendements.

La présidente présente au vote le nouveau total des charges de 150 861 917 francs.

Le budget est refusé par 5 non (2 UDC, 3 L) contre 4 oui (2 Ve, 2 S) et 5 abstentions (1 R, 1 T, 2 AdG/SI, 1 DC).

Annexes (voir après le compte rendu de la séance du 1er novembre):

1. Tableaux récapitulatifs des amendements
2. Comparaison budget/comptes au 27 septembre 2006
3. Réponses écrites à différentes questions posées par la commission (29 septembre 2006)

Séance du 1er novembre 2006

Audition par la commission des finances des représentants de la commission des travaux, de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département des constructions, de l'aménagement et de la voirie, et de ses services

La commission des finances auditionne, le mercredi 1er novembre 2006, M. Christian Ferrazino, sa direction composée de Mme Isabelle Charollais et de M. Claude-Alain Macherel, ainsi que M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, en présence de M. Charles Lassauce, directeur du département des finances, et de M. Aimé Mariaux, chef du Service de la comptabilité générale et du budget.

A la suite des questions des commissaires, les réponses et précisions du magistrat et de ses services sont les suivantes.

S'agissant de la péréquation entre le patrimoine administratif et le patrimoine financier, en relation avec la part du logement, M. Ferrazino renvoie au document «Deuxième plan financier d'investissement 2007-2018», et au schéma de la page 20 où l'on constate que la part du logement représente 7%, ce qui est assez faible. A la page 23, dans les projets de substitution, projets qui vont être traités ultérieurement, la part du logement représente 19%. Des arbitrages considérables ont dû être faits au Conseil administratif pour arriver aux 100 millions par année d'investissement. Il y a des projets lourds à 60 ou 80 millions de francs avec pour conséquence le report d'entretien des immeubles au-delà de douze ans. Il serait souhaitable de mettre l'accent sur l'entretien.

A propos du document relatif à l'état du patrimoine financier, qui avait été promis par le Conseil administratif, M. Macherel précise que ce document est en effet en voie de finalisation, traitant de l'ensemble du patrimoine financier et basé sur la méthode Stratus. Il s'agit de «comprendre pour pouvoir agir»: analyser la situation, objectiver la problématique, puis établir une stratégie par rapport à la dégradation de l'immeuble. Il est ainsi possible de connaître le coût global de la remise en état de l'ensemble du parc immobilier. La méthode Stratus permet de qualifier le degré de vétusté, principalement sous l'angle de la sécurité (électricité

et gaz) et d'établir un diagnostic. Le document sera remis au Conseil municipal d'ici au début de l'année prochaine.

S'agissant du pourcentage du montant mis dans l'entretien de ses immeubles, il est répondu qu'il est d'un peu moins de 1%. L'entretien se fait en interne avec les architectes et techniciens à disposition. Il est aussi précisé que les services sont à saturation et que le problème se situe aussi au niveau des forces de travail. Il est rappelé que les 4% d'immeubles dans un état de forte dégradation, auxquels il est fait allusion dans le procès-verbal de la commission, ne représentent pas de risques de sécurité et que seuls quelques immeubles sont à rénover entièrement. L'objectif est d'épurer, année après année, les situations les plus délicates. Enfin, «l'énergie écologique» est prise en considération dans les rénovations: les surcoûts y relatifs ne sont pas significatifs d'autant que l'intégration du critère écologique entraîne une diminution des charges énergétiques.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2007

Page 3

A propos de «l'évaluation de l'Agenda 21», de la possibilité d'avoir un rapport et du délai de production de ce rapport, M. Ferrazino précise qu'il est président de la Délégation à l'Agenda 21, composée des cinq magistrats. Un rapport d'évaluation sera fait en mars 2007 par M^me^ Dayer Fournet portant sur l'ensemble des engagements pris par le Conseil administratif et les résultats. A la remarque que les objectifs sont vagues et peu clairs et qu'il y aurait un manque de volonté politique du Conseil administratif à mettre ces objectifs dans les budgets et comptes, le magistrat répond que ces remarques sont à mettre au compte d'une mauvaise lecture: la volonté politique existe et la réponse est au niveau des démarches et actions concrètes et non au niveau des phrases. Il illustre ses propos en mentionnant que toutes les crèches construites par la Ville ont le label Minergie et que le Conseil administratif a été fidèle à ses engagements.

Page 6

S'agissant du renouvellement de la concession pour l'affichage public, il est précisé que l'appel d'offres a été publié et que deux sociétés ont été retenues, la Société générale d'affichage (SGA) et Placenda, qui doivent rendre leurs dossiers d'ici à la fin de l'année. Les résultats de la consultation publique ont été intégrés dans le cahier de charges. La volonté du Conseil municipal de réduire les zones d'affichage a été prise en compte. Toutes les informations peuvent être trouvées sur le site internet www:simap.ch. S'agissant de l'affichage politique, jugé mauvais et mal placé, il est répondu que le cahier de charges a des contraintes, que des propositions sont attendues de la part des sociétés et que de nouveaux supports

doivent être trouvés en ce qui concerne l'affichage culturel dit libre ou sauvage. Un commissaire observera que certains groupements prennent des libertés avec des supports nouveaux tels les abribus, parfois maculés d'affiches dégradant le mobilier urbain.

Page 33

A propos de la lutte contre le bruit, il est précisé que la problématique des nuisances sonores, intégrée au quotidien, est à chercher à la source, notamment du côté des charges de trafic. Le Conseil administratif et le Conseil d'Etat y travaillent pour prendre des mesures en amont.

A propos de nouvelles constructions de parking, il est rappelé que la problématique du stationnement et le problème du bruit sont à lier. L'offre de stationnement privé est importante dans certains quartiers et il semble judicieux de développer une politique intégrant cette dimension et la collaboration avec les privés.

S'agissant de l'absence de mention de la lutte contre les tags, il est précisé que les résultats de cette lutte sont enregistrés année après année et constatés au niveau du budget et des comptes qui diminuent. Deux millions de francs étaient à l'origine affectés à la propreté; aujourd'hui, il s'agit de 800 000 francs. Le travail de la Ville passe parfois inaperçu et de nombreux immeubles qui sont tagués appartiennent à des propriétaires privés vis-à-vis desquels la Ville ne dispose d'aucun moyen. Il n'existe aucune mesure légale si l'immeuble n'est pas classé.

A propos des bandes podotactiles sur les passages piétons et de l'état d'avancement de ce programme, il est répondu que ce dernier prend en considération tous les handicaps dans leur ensemble. Trois mille abaissements de trottoirs ont été effectués, des bandes podotactiles sont posées et ce travail se poursuit au fur et à mesure des rénovations. Des itinéraires pour les personnes à mobilité réduite sont proposés sur internet.

S'agissant du CEVA, celui-ci n'apparaît pas dans le budget 2007, mais sera inclus dans un budget ultérieur. Il est précisé que la procédure d'opposition, initiée par la Ville et actuellement pendante, a eu pour effet d'amener le Conseil d'Etat à intervenir auprès des CFF.

A propos de l'impact de l'Euro 2008 sur le budget 2007, il est précisé que l'impact touche le Service d'incendie et de secours et que le surcoût pour la Ville est estimé à 1 million de francs.

Page 34

A propos de l'objectif 2007 et des cellules 1100 et 2400, il est répondu que cet objectif répond à une motion faite par la commission des finances à la fin de 2005,

demandant un processus de réorganisation du département. La mise en œuvre est concrète. Le seul point non encore exécuté est la nomination de l'administrateur.

Page 38
Rubrique 1100.02

S'agissant de l'ancienne parcelle des Services industriels de Genève, à la rue du Stand, et de la contribution de la Ville à la décontamination, il est précisé que le délai pour produire le projet d'assainissement est la fin de 2007, le travail débutant en 2009 et devant se terminer en 2011. Ensuite, il sera procédé à l'aménagement. Les contacts avec le Canton sont très étroits.

Page 39
Rubrique 1100.01 et 02

Il est précisé que Mémocité est un atlas urbain qui analyse les statistiques à l'échelle du secteur et qu'il est mis à jour régulièrement. UrbaSit est une base de données qui permet de suivre les requêtes et d'obtenir des informations sur le nombre de logements, sorte de tableau de bord du parc immobilier de la Ville.

Rubrique 2300.03

Il est précisé que ce plan localisé de quartier verra près de 60% de logements sociaux. La procédure est au niveau de la demande de renseignements. La Ville est à la fois aménagiste et propriétaire.

Rubrique 2200.03

A propos de la déficience de la sécurité autour du projet CEVA, il est précisé que le groupe de travail CEVA est organisé par une comaîtrise d'ouvrage chargée du pilotage du projet, la réalisation se faisant par les CFF. La motivation du refus du projet vient des déficiences sur le plan de la sécurité.

Rubrique 1100.03

Le tableau de bord est un outil de travail permettant de suivre l'évolution de la planification scolaire, consultable au Service de l'urbanisme et établi par UrbaSit.

Page 42
Rubrique 1050

S'agissant des ressources humaines, il est précisé que la Ville s'adapte et qu'il n'est pas prévu de les augmenter.

Rubrique 1120

A propos du Clos Voltaire, de l'interlocuteur chargé de son exploitation en relation avec les nuisances sonores qui seraient produites, il est répondu que la coopérative La Ciguë a un président auquel les plaintes peuvent être adressées. S'agissant des contrats de droit de superficie, ces derniers sont établis par le Service des opérations foncières alors que la gestion des droits de superficie est effectuée par la Gérance immobilière municipale.

Page 43

A propos des travaux du Jardin botanique et de la Console, il est précisé que, suite au rapport d'expertise, des mesures d'urgence doivent être prises sur le plan de la sécurité en attendant des travaux à plus long terme.

A propos de l'école de Saint-Gervais, dont il est dit que les conditions de travail pour les élèves sont difficiles en raison des nuisances, il est précisé que ce crédit relève du Service des écoles et institutions pour l'enfance. Une rénovation a eu lieu il y a vingt-cinq ans et une nouvelle proposition sera soumise au Conseil municipal. Il est remarqué que l'école appartient à la Ville alors qu'elle est utilisée par l'Etat et que ce dernier devrait participer financièrement aux travaux.

Rubrique 1100

S'agissant de la base de données, celle-ci concernera quelque 300 immeubles du patrimoine financier.

Rubrique 1400

A propos du Comité d'attribution immobilière (Coattrim), il est précisé que les missions principales de cette commission servent à gérer les demandes et mises à disposition des locaux internes de la Ville et concernent donc le patrimoine administratif.

Page 44
Rubrique 1400

S'agissant des énergies privilégiées par la Ville, il est précisé qu'un document sur les énergies va être présenté prochainement au Conseil municipal. La Ville est dépendante des énergies fossiles à 75% pour le mazout et 25% pour le gaz. La volonté existe de s'ouvrir à d'autres types d'énergie et de réduire la consommation. Il est ainsi relevé que la crèche de Saint-Jean est chauffée au bois. L'Etat est aujourd'hui d'accord pour l'installation de chaufferies au bois si des filtres sont installés. Des exemples de rénovation avec haute performance énergétique existent, permettant d'avoir une réduction de la consommation plus importante, de

deux à trois fois, que celle obtenue par des rénovations traditionnelles. Le remplacement des chaufferies se fait de cas en cas. A propos du photovoltaïque, il est précisé qu'il est plus facile de l'installer sur des toits plats que pentus.

Page 47
Rubrique 1200

A propos du CEVA au plateau de Champel, il est précisé par un commissaire que des associations telles que l'Association transports et environnement (ATE) ou la Communauté d'intérêts pour les transports publics demandent la réalisation d'un tunnel de liaison avec l'Hôpital qui représente quelque 14 millions de francs, alors que l'Etat ne veut pas payer. Il est répondu par le magistrat que les reports de charge sont suffisamment lourds pour que la Ville ne prenne pas spontanément des interventions et des structures qui sont du ressort du Canton.

S'agissant du projet de parking privé du Jardin anglais, il est précisé que des discussions ont lieu, car un projet de cette importance doit être négocié avec la Ville. Le projet des promoteurs prévoyait 580 places et, aujourd'hui, quelque 800 places, avec trémies sur le quai Gustave-Ador et la rue Pierre-Fatio.

Rubrique 1300

A propos des courants artistiques, il est précisé que les milieux artistiques et le Fonds municipal d'art contemporain collaborent pour participer à des rénovations, ce qui permet un cofinancement (par exemple: Molard, Fil du Rhône).

Page 49

S'agissant du bilan d'utilisation des nouvelles poubelles, il est répondu que 50 poubelles ont été implantées, qui sont plus chères, mais d'une capacité supérieure de 30% et plus facilement vidangeables. Elles sont aussi prévues pour s'autonettoyer par la pluie. Enfin, elles ne sont pas plus lourdes que celles existant actuellement.

A propos des souffleuses et ramasseuses de feuilles qui font un bruit épouvantable, il est répondu que la période concernée est courte et qu'il y a entre 4 et 7 tonnes de feuilles à ramasser. L'utilisation de souffleuses permet notamment de réduire le personnel.

Page 50

A propos des déchets autour de la rade l'été, il est répondu qu'un groupe de travail existe et qu'il est envisagé de placer des bornes rétractables afin d'éviter la venue des automobilistes.

Le Service des espaces verts et de l'environnement est chargé du Jardin anglais. A propos des déchets engendrés par les glaciers, il est relevé que les discussions sont difficiles, s'agissant de déchets commerciaux. Le nettoyage est effectué par une entreprise privée spécialement mandatée. Le nettoyage se fait par la Ville à raison de 80% et par le privé à raison de 20%.

Examen du projet de budget

Page 69
Rubrique 2601000 314 et 318

Il est précisé par le magistrat que ces montants correspondent aux aménagements éphémères ou «Les yeux de la ville». La reconstruction de Baby-Plage est incluse dans ces montants. Le Conseil d'Etat est d'accord de développer ce lieu qui est fort apprécié.

Page 70
Rubrique 2601010

Les montants correspondent aux «Yeux de la nuit». Il est souligné par le magistrat que ces aménagements connaissent un succès populaire important et s'intègrent dans le plan lumière. Quant à la durée, jugée courte, de cette manifestation, le magistrat explique que la location du matériel et la mise à disposition du personnel de Securitas représentent un coût important. La projection, lors de l'inauguration, sur les murs des Halles de l'Ile, a été très onéreuse et la Ville ne bénéficie pas de l'aide de sponsors à part les Services industriels de Genève (SIG). Le magistrat précise encore que, pour cette deuxième édition, la Ville aurait souhaité une intervention pérenne, notamment celle des SIG (bleue). L'idée de maintenir une illumination, si les crédits existent, pourrait être reprise lors d'une prochaine édition.

Budget par missions et prestations

Aucune question n'est posée.

AMENDEMENTS
Département

Annexe 1

Commission	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2007 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS Charges	AMENDEMENTS Revenus	Après modif.	VOTE OUI	VOTE NON	VOTE Abstentions	A	R
TRAVAUX	59	2001000	315	Entretien d'objets immobiliers par des tiers	114'000	-20'000			5	8	1		X
TRAVAUX	59	2001000	317	Dédommagements	36'800	-8'000			5	6	3		x
TRAVAUX	59	2001000	318	Honoraires et prestations de service	660'190	-180'000			5	7	2		x
TRAVAUX	61	2003000	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicités	145'254	-40'000			5	7	2		X
TRAVAUX	61	2003000	315	Entretien d'objets immobiliers par des tiers	39'300	-10'000			5	8	1		x
TRAVAUX	61	2003000	318	Honoraires et prestations de service	329'312	-150'000			6	7	1		x
TRAVAUX	62	2202000	310	Fourniture de bureaux, imprimés, publicité	90'150	-20'000			5	7	2		X
TRAVAUX	62	2202000	315	Entretien d'objets immobiliers par des tiers	37'600	-10'000			5	7	2		X
TRAVAUX	63	2203000	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	42'710	-8'000			7	7			X
TRAVAUX	64	2401000	315	Entretien d'objets immobiliers par des tiers	48'800	-10'000			5	8	1		x

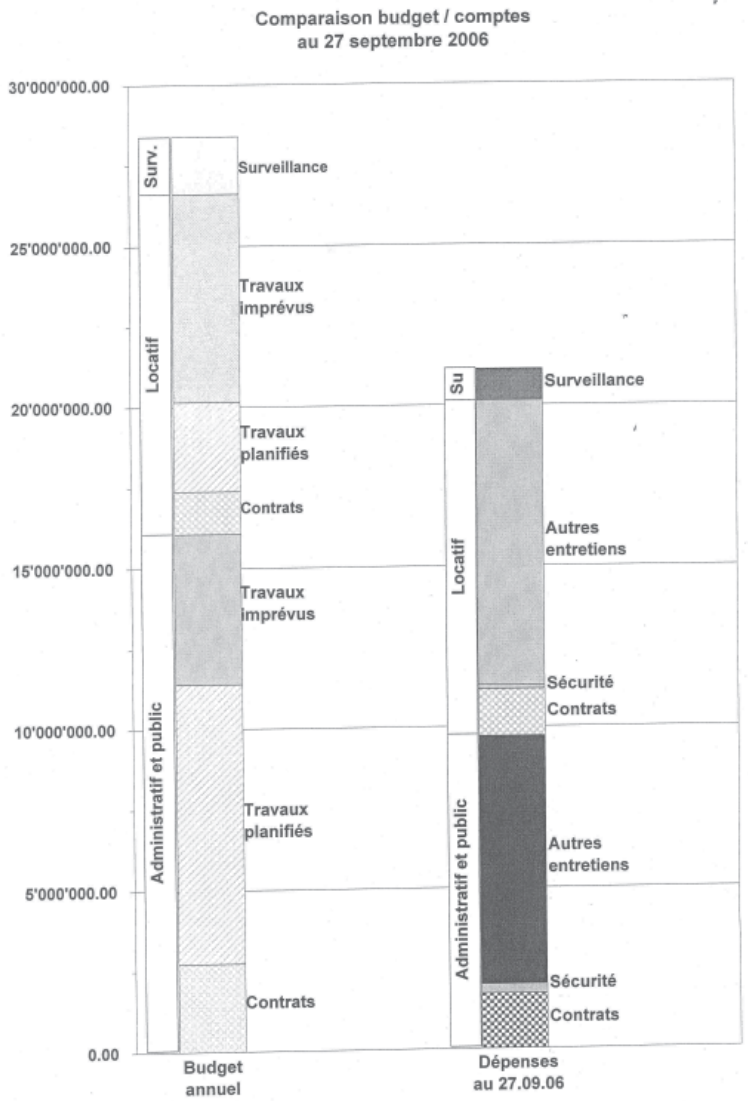
AMENDEMENTS
Département

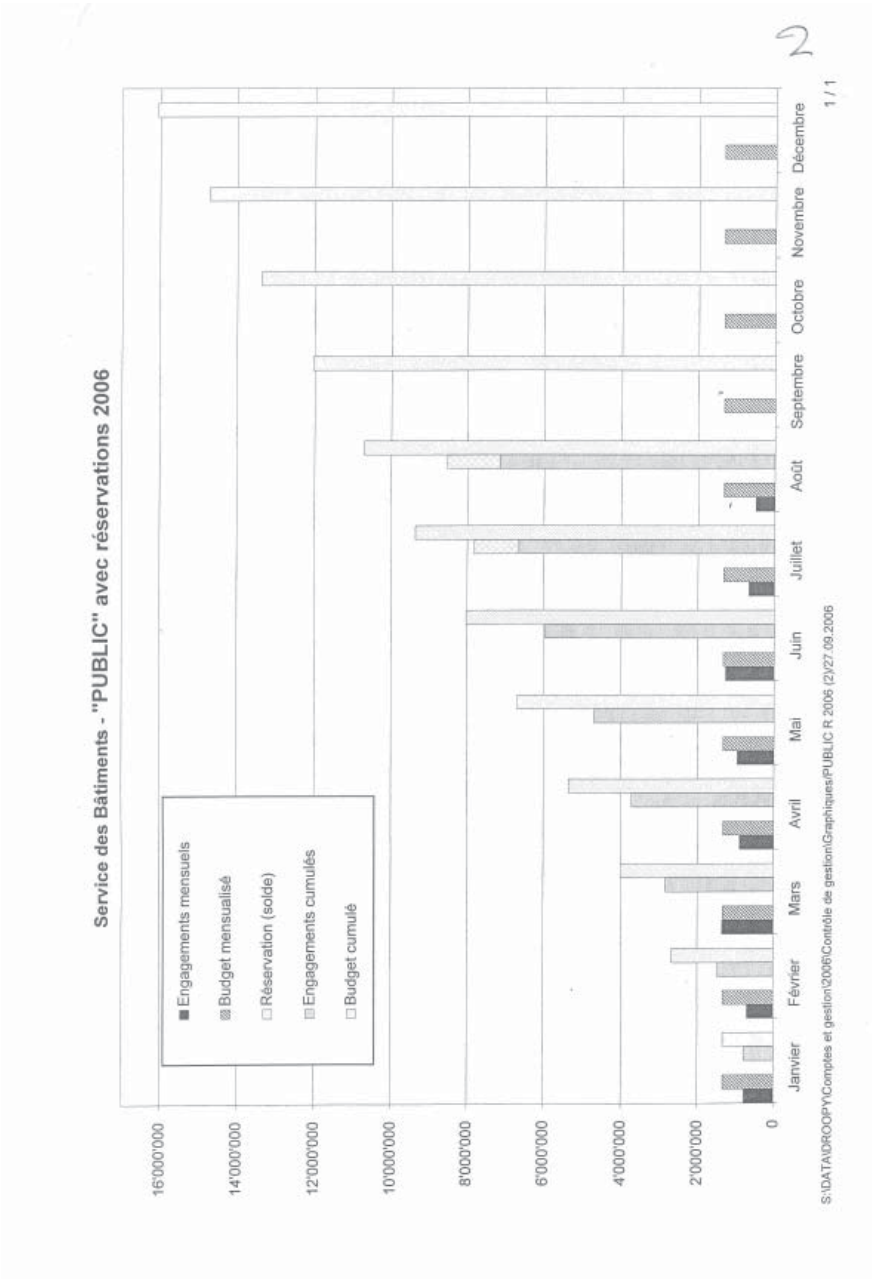
Commission	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2007 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS Charges	AMENDEMENTS Revenus	Après modif.	VOTE OUI	VOTE NON	VOTE Abstentions	A	R
TRAVAUX	64	2401000	318	Honoraires et prestations de service	102'500	-25'000			5	6	3		X
TRAVAUX	65	2402000	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	60'000	-54'000			5	7	2		x
TRAVAUX	65	2402000	315	Entretien d'objets immobiliers par des tiers	162'500	-80'000			5	8	1		x
TRAVAUX	66	2403000	313	Achat de fournitures et autres marchandises	254'900	-30'000			5	6	3		x
TRAVAUX	66	2403000	314	Entretien des immeubles par des tiers	55'144	-30'000			5	7	2		x
TRAVAUX	66	2403000	315	Entretien d'objets immobiliers par des tiers	62'600	-20'000			5	8	1		X
TRAVAUX	67	2502000	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	455'500	-30'000			5	6	3		X
TRAVAUX	67	2502000	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	540'000	-60'000			5	7	2		x
TRAVAUX	67	2502010	314	Entretien des immeubles par des tiers	30'000	-25'000			5	7	2		X
TRAVAUX	67	2502010	315	Entretien d'objets immobiliers par des tiers	19'500	-10'000			5	7	2		X

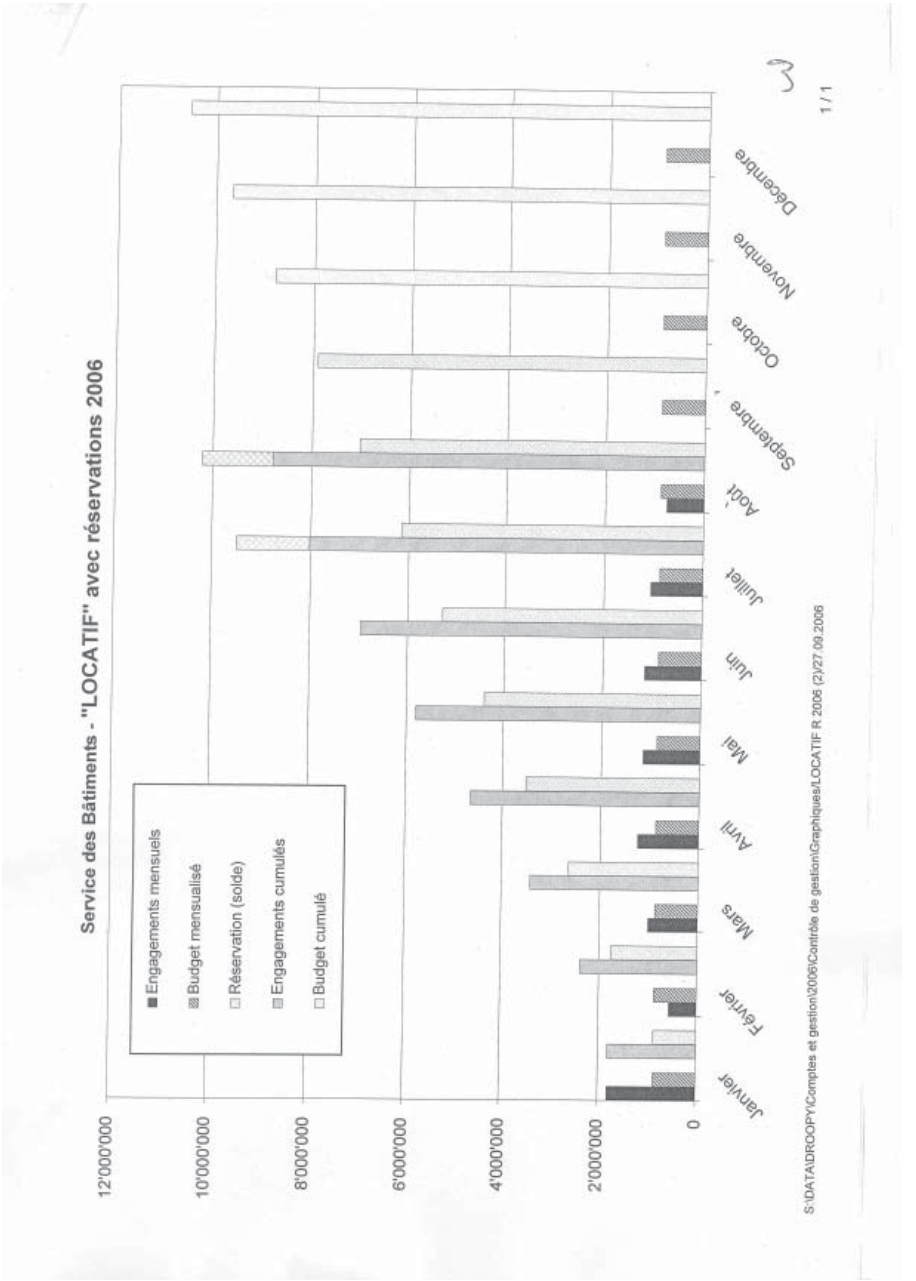
AMENDEMENTS
Département

Commission	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2007 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS Charges	AMENDEMENTS Revenus	Après modif.	VOTE OUI	VOTE NON	VOTE Abstentions	A	R
TRAVAUX	68	2502020	315	Entretien d'objets immobiliers par des tiers	830'000	-580'000			5	8	1		X
TRAVAUX	68	2502020	318	Honoraires et prestations de service	306'652	-280'000			5	8	1		x
TRAVAUX	69	2601000	314	Entretien des immeubles par des tiers	576'582	-150'000		426'582	**8**		**5**	x	
TRAVAUX	69	2601000	315	Entretien d'objets immobiliers par des tiers	48'500	-10'000			5	8	1		x
TRAVAUX	69	2601000	318	Honoraires et prestations de service	553'700	-52'500		501'200	**8**	**1**	**5**	x	
TRAVAUX	70	2601010	314	Entretien des immeubles par des tiers	1'624'500	-150'000		1'474'500	**7**	**4**	**3**	x	
TRAVAUX	70	2601010	318	Honoraires et prestations de service	174'500	-132'500		42'000	**8**	**3**	**3**	x	
TRAVAUX	73	2701000	318	Honoraires et prestations de service	134'200	-100'000			5	9	0		X

Annexe 2


Comparaison budget / comptes
au 27 septembre 2006
30'000'000.00
25'000'000.00
20'000'000.00
15'000'000.00
10'000'000.00
5'000'000.00
0.00
Surv.
Surveillance
Locatif
Travaux imprévus
Travaux planifiés
Contrats
Administratif et public
Travaux imprévus
Travaux planifiés
Contrats
Budget annuel
Su
Surveillance
Locatif
Autres entretiens
Sécurité
Contrats
Administratif et public
Autres entretiens
Sécurité
Contrats
Dépenses au 27.09.06


Service des Bâtiments - "PUBLIC" avec réservations 2006
Engagements mensuels
Budget mensualisé
Réservation (solde)
Engagements cumulés
Budget cumulé
16'000'000
14'000'000
12'000'000
10'000'000
8'000'000
6'000'000
4'000'000
2'000'000
0
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre
S:\DATA\DROOPY\Comptes et gestion\2006\Contrôle de gestion\Graphiques\PUBLIC R 2006 (2)\27.09.2006
1 / 1


Service des Bâtiments - "LOCATIF" avec réservations 2006
Engagements mensuels
Budget mensualisé
Réservation (solde)
Engagements cumulés
Budget cumulé
12'000'000
10'000'000
8'000'000
6'000'000
4'000'000
2'000'000
0
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre
S:\DATA\DROOPY\Comptes et gestion\2006\Contrôle de gestion\Graphiques\LOCATIF R 2006 (2)\27.09.2006
1 / 1

Service c...
Comptes co...

Situation au 31 août 2006
(Etat au 01.09.2006 à 05:04 dans BW)

Public + Administratif

Natures comptables	Réservation	Engagé avec réserv.	Budget	Disponible avec réserv.	Disp.prop.8/12 sans réserv.	Engagé 12/12 avec réserv.
Total	1'387'600.00	8'527'123.49	16'052'972.00	7'525'848.51	3'562'457.84	12'171'885.24
En % du budget	*8.6 %*	*53.1 %*	*100.0 %*	*46.9 %*	*22.2 %*	*75.8 %*
3111 Achats d'autre matériel			58'500.00	58'500.00	39'000.00	
3140 Terrains, Clôtures, PCI		89'757.79	50'000.00	(39'757.79)	(56'424.46)	134'636.69
3141 Maintien propreté		281'339.72	1'000'000.00	718'660.28	385'326.95	422'009.58
3142 Bâtiments administratifs	356'600.00	1'422'863.91	7'000'000.00	5'577'136.09	3'600'402.76	1'955'995.87
3143 Bâtiments publics	1'031'000.00	6'616'529.49	7'691'472.00	1'074'942.51	(457'881.49)	9'409'294.24
3147 Homes pour pers. âgées		226'954.08	185'000.00	(41'954.08)	(103'620.75)	340'431.12
3151 Entr. autre matériel par des tiers		39'678.50	68'000.00	28'321.50	5'654.83	59'517.75
4690 Dons - subventions		(150'000.00)		150'000.00	150'000.00	(150'000.00)

Locatif

Natures comptables	Réservation	Engagé avec réserv.	Budget	Disponible avec réserv.	Disp.prop.8/12 sans réserv.	Engagé 12/12 avec réserv.
Total	1'432'000.00	10'213'202.51	10'549'119.00	335'916.49	(1'748'456.51)	14'603'803.77
En % du budget	*13.6 %*	*96.8 %*	*100.0 %*	*3.2 %*	*-16.6 %*	*138.4 %*
3145 Bâtiments locatifs	1'332'000.00	9'751'200.83	8'949'119.00	(802'081.83)	(2'453'121.50)	13'960'801.25
3146 Bâtiments industriels		97'297.40	550'000.00	452'702.60	269'369.27	145'946.10
3148 Locaux de tiers	100'000.00	364'704.28	1'050'000.00	685'295.72	435'295.72	497'056.42

Total hors surveillance

Natures comptables	*Réservation*	*Engagé avec réserv.*	*Budget*	*Disponible avec réserv.*	*Disp.prop.8/12 sans réserv.*	*Engagé 12/12 avec réserv.*
Total	*2'819'600.00*	*18'740'326.00*	*26'602'091.00*	*7'861'765.00*	*1'814'001.33*	*26'775'689.00*
En % du budget	*10.6 %*	*70.4 %*	*100.0 %*	*29.6 %*	*6.8 %*	*100.7 %*

Surveillance

Natures comptables	Réservation	Engagé avec réserv.	Budget	Disponible avec réserv.	Disp.prop.8/12 sans réserv.	Engagé 12/12 avec réserv.
Total		903'236.55	1'785'000.00	881'763.45	286'763.45	1'354'854.83
En % du budget		*50.6 %*	*100.0 %*	*49.4 %*	*16.1 %*	*75.9 %*
3182 Surveillance		903'236.55	1'785'000.00	881'763.45	286'763.45	1'354'854.83

Annexe 3

VILLE DE GENEVE
Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie
La direction

PR-485 Rapport du Conseil administratif à l'appui du PB 2007

AUDITION PAR LA COMMISSION DES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

29 septembre 2006

Réponses écrites à différentes questions posées par la commission

Question 1
Que signifie l'objectif inscrit sous rubrique 2200 pour l'entité Conservation du patrimoine architectural (CPA) ?

L'objectif 2200, à savoir « Reprendre la réalisation de l'inventaire historique du patrimoine en adaptant sa forme » est lié au secteur « Recherches » de l'activité du service. Il se réfère au problème suivant.
En 1996, un crédit a été voté pour la mise en place d'un atelier en vue de réaliser un inventaire des propriétés de la municipalité dignes d'êtres préservées.
En fait, il s'agissait pour la CPA de faire rédiger des notices historiques sur les bâtiments par des chômeurs en fin de droit, encadrés par une historienne, elle-même engagée sous contrat temporaire. En l'an 2000, la CPA a été transférée dans le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Par ailleurs, il n'y avait plus de chômeurs en activité dans l'atelier. L'historienne chargée de l'animation de cet atelier rédigeait alors seule les notices. Au surplus, cette personne a bénéficié d'une régularisation de sa situation, comme de nombreux autres employés temporaires, en 2001. Elle a donc été intégrée à la petite équipe de la CPA. Notons que les chômeurs avaient, le plus souvent, des formations qui ne les prédisposaient pas à la recherche en archives et à la rédaction de notices. Ils devaient donc se former et devenaient réellement productifs lorsque leur « stage » touchait à sa fin.

Dès lors, la poursuite de l'inventaire et la question de la forme qu'il devait revêtir s'est posée et a été discutée au sein du département. En fait, c'est environ un tiers des bâtiments de la Ville qui ont fait l'objet d'une fiche documentaire. Cette dernière revêt la forme d'une brève notice complétée notamment d'indications sur les documents disponibles et les fonds d'archives où ils se trouvent.

Ces fiches sont très utiles. Cependant, leur forme devrait être revue pour intégrer d'autres données compilées par les services du département. Par ailleurs, la CPA a développé, systématisé et, pour les plus anciennes, mis à jour les études historiques relatives aux bâtiments. Ces dernières sont plus complètes que les fiches du recensement et sont produites en fonction des immeubles pour lesquels des travaux sont prévus par le Plan financier d'investissement. Elles sont cataloguées et leur forme, grâce au progrès de la bureautique, permet d'intégrer au texte des plans et des éléments iconographiques. Leur reproduction et leur mise à disposition s'avère également très aisée. La poursuite de ce travail est défini sous la rubrique 2100 de la liste des objectifs de la CPA pour 2007.

VILLE DE GENEVE
Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie
La direction

Pour conclure, les études historiques constituent un développement des fiches de l'inventaire. Ces dernières étant utiles comme préalable à une étude. Cependant, la poursuite de la réalisation de ces fiches ferait en partie « double emploi » avec la réalisation des étude et notices courantes.

A cet égard, mentionnons que le crédit voté comporte un solde. Il devrait soit être bouclé, soit servir à mettre en place une fiche de synthèse reprenant les données historiques compilées par la CPA et les autres données relatives aux bâtiments produites par les services du département. Cette question est en cours de discussion. C'est la raison pour laquelle l'objectif 2200 a été reporté à plusieurs reprises dans le rapport à l'appui du projet de budget.

Question 2
Pouvez-vous communiquer la liste de toutes les publications éditées par le département ?

Il n'a pas été possible de réunir toutes les informations permettant de répondre à cette question dans le délai extrêmement court qui nous a été imparti.

Question 3
Que va-t-il se passer avec le plan lumière ? Où en est le projet ?

Fin 2005, un concept lumière a été établi.
(disponible sur CD et en ligne http://www.geneva-city.ch/geneve/amenagement/concept_lumiere)

Fin 2005 également, une présélection auprès de 4 groupements composés au moins d'un architecte-urbaniste et d'un concepteur lumière a eu lieu. Un groupement a été choisi et mandaté.

Ce groupement établit actuellement des hypothèses de travail. Il réalise d'une part le projet de plan lumière, au travers également de projets pilotes, et d'autre part une charte. En effet, nous désirons que ce plan représente les intentions et projets de la Ville de Genève (Plan lumière) mais encore qu'il soit un ensemble d'indications, de directives à l'égard des promoteurs privés et publics de l'éclairage à Genève (charte).

Ce plan fera partie du volet "Qualité de ville" du plan directeur communal, traitant des aspects liés à l'environnement et à l'espace public. Dans le but de coordonner les deux projets, un architecte-urbaniste de la Ville de Genève est intégré au groupe de suivi du mandat.

Question 4
Où en est-on avec le plan directeur communal ? Dans quel délai sera-t-il publié ?

Conformément aux dispositions annoncées au Conseil municipal par le biais de la commission de l'aménagement et de l'environnement, il est rappelé que le processus d'élaboration du Plan directeur communal « Renouvellement urbain » se fonde sur les bases suivantes :

VILLE DE GENEVE
Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie
La direction

> *Pilotage politique du processus assuré par la Délégation à l'Agenda 21*
> *Démarche transversale et pluridisciplinaire*
> *Positionnement et rôle de la Ville Centre dans l'agglomération*
> *Agenda 21 au cœur du processus*
> *Travailler avec le Conseil Municipal en amont de l'adoption du plan*

Les études et démarches menées depuis 2005 sont les suivantes :

- *Entretiens avec toutes les directions des départements municipaux afin de rassembler et traiter les attentes qui ont un enjeu territorial. Organisation du portage administratif du plan directeur afin d'impliquer l'ensemble des départements concernés*
- *Validation du cahier des charges du Plan directeur communal par le Canton. et présentation du programme à la Commission cantonale d'urbanisme*
- *Ebauche de la structure générale des domaines traités par le futur plan directeur (mandat Urbaplan)*
- *Lancement d'études dans des secteurs à fort enjeu d'aménagement : par exemple, anciens terrains des Services industriels, secteur Praille Acacias, secteur arrière Cornavin (mandat Federsen-Klostermann), potentialités et politique foncière périmètre Allières-Gare des Eaux-Vives-Rosemont, mesures d'accompagnement pour un programme de valorisation de l'hyper-centre.*

Le premier trimestre de l'année 2007 sera consacré :

> De produire un premier retour d'information vers la Commission de l'aménagement et de l'environnement

> De solliciter la dite commission pour valider les axes stratégiques des premières études à engager.

Si on peut grossièrement estimer à deux ans la durée nécessaire pour parvenir au stade d'une publication, on relèvera que le rôle de cette dernière est de couronner un processus dont les effets sont attendus sur une durée bien plus longue.

Question 5
L'unité de gestion des véhicules a-t-elle des statistiques concernant les pannes de véhicules et leur durée d'immobilisation ?

Bien que toutes les données y relatives sont saisies sur l'informatique, nous n'avons pas encore la possibilité, à ce jour, d'extraire des statistiques concernant les pannes de véhicules.

D'autre part, la centralisation de la maintenance de tous les véhicules immatriculés de notre administration (à l'exception de ceux du SIS) auprès de l'unité de gestion véhicules du service logistique et technique, ainsi que la mise en place d'un outil de GMAO (gestion et maintenance assistée par ordinateur) est encore trop récente pour que les données à publier soient véritablement significatives.

VILLE DE GENEVE
Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie
La direction

Question 6
Pouvez-vous présenter le détail des prestations effectuées par l'unité « Matériel de fêtes » au profit d'autres services ? Quel montant cela représente-t-il et comment le lit-on dans le budget ?

Le détail de cette prestation figure au budget de fonctionnement, sous la rubrique 2502010 « Manifestations et matériel de fête », au compte 492 « Autres prestations internes », pour un montant total de 1'195'300 francs. Il s'agit d'une recette compensée par une charge équivalente, ventilée dans les comptes 392 l'ensemble des services bénéficiaires.

A titre d'exemple, la répartition exacte des écritures relatives à l'exercice 2005, qui a servi de base pour l'évaluation des besoins en 2007, est présentée en annexe. Le montant total de ces prestations s'était alors élevé à CHF 1'081 705.12.

Question 7
Existe-t-il des statistiques d'utilisation des WC publics, en terme de fréquentation et d'entretien (nombre de pannes, etc...) ?

Ces statistiques existent pour les WC à entretien automatique.

Les données statistiques de fréquentation sont présentées dans le tableau joint en annexe. Apparaissent ainsi l'utilisation mensuelle par WC pour l'année en cours et annuelle pour les six années précédentes.

S'agissant de l'entretien et de la maintenance, chaque WC fait l'objet d'un rapport mensuel d'inspection. A titre d'exemple, copie d'un tel rapport est joint en annexe. Ces documents permettent de consigner l'ensemble des pannes et dysfonctionnements constatés.

Question 8
Nous avons voté un crédit urgent pour consolider un mur de soutien aux falaises du Bois-de-la-Bâtie. Quand les travaux vont-ils débuter ?

Les travaux d'assainissement des bétons de la falaise du Bois de la Bâtie, côté route de Chancy, débuteront après les travaux d'abattage et débroussaillage, en janvier 2007. Ils dureront jusqu'en juillet 2007.

VILLE DE GENEVE
Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie
La direction

Question 9
Pouvons-nous savoir quand et où les centres de récupération du PET sur le domaine public seront-ils opérationnels ?

Depuis Le 1er octobre, 75% des sites prévus pour la collecte du PET sont exploitables. A partir du mercredi 4 octobre tous les sites prévus (100%) seront à disposition des utilisateurs. Il s'agit pour l'instant de 35 sites répartis sur les deux rives. A chaque nouveau site enfoui, nous souhaitons installer un conteneur spécifique au PET, pour autant que la disponibilité du sous-sol le permette.

La liste des emplacements figure dans le document joint en annexe.

Question 10
Pouvez-vous communiquer la liste des loyers internes et le détail des imputations ?

Le montant total des frais portés à charge du département au projet de budget 2007 par la gérance immobilière municipale à titre de » loyers internes » s'élève à 1'789'516 francs. Il se répartit par centre de coût selon le tableau joint en annexe.

Question 11
Quel est le coût planifié des manifestations « Les yeux de la nuit » et « Les yeux de la ville », ainsi que la répartition budgétaire des dépenses prévues ?

Voici la répartition :

« Les yeux de la nuit »

	Pris sur le compte		*A raison de (francs)*
Interventions de mise en lumière	*2601010*	*314.150*	*150 000*
Honoraires d'étude	*2601010*	*318.500*	*100 000*
Frais d'information et de publication	*2601000*	*318.260*	*15 000*
Organisation d'événements	*2601010*	*318.610*	*17 500*

« Les yeux de la ville »

	Pris sur le compte		*A raison de (francs)*
Aménagements	*2601000*	*314.050*	*150 000*
Honoraires d'étude	*2601000*	*318.500*	*20 000*
Frais d'information et de publication	*2601000*	*318.260*	*15 000*
Organisation d'événements	*2601000*	*318.610*	*17 500*

VILLE DE GENEVE
Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie
La direction

Liste des documents joints en annexe

Document Q6 annexe à la réponse à la question 6

Détail des prestations de l'unité « manifestations et matériel de fêtes au profit des autres services de l'administrations municipales en 2005.

Document Q7 annexe à la réponse à la question 7

Tableau récapitulatif de la fréquentation des WC publics automatiques
Exemple de rapport d'inspection des WC publics automatiques

Document Q9 annexe à la réponse à la question 9

Liste récapitulative des emplacements de récupération du PET en Ville de Genève, avec représentation géographique

Document Q10 annexe à la réponse à la question 10

Liste récapitulative des loyers internes imputés par la gérance immobilière municipale aux différents services du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie dans le projet de budget 2007.

Q 6

Détail des prestations de l'unité manifestations et matériel de fêtes au profit des autre services pour 2005

Nat.cpt.	Dés.nat.compt.	Centre	Dés. objet	Total
392110	C-CGE Imp.int.Voirie	10040099	Compta. gén.&titres	590.01
		10050399	Immeubles publics PA	396.20
		20030099	Information-Communic	12'305.60
		21020099	Admin.&.op.foncières	502.00
		21030099	Urbanisme	418.00
		21040099	Aménagemts esp.publ.	32'962.40
		21052199	Dir.&secr. Arch.	2'173.50
		21070099	Energie	3'088.00
		21080099	Mobilité	29'338.40
		23020099	Logist.&techn.	28'236.61
		23050299	Levée résidus	5'758.79
		23050399	Nettoiem.dom. publ.	40'860.50
		26020099	Génie civil-Dir.&adm	371.00
		26020299	Génie civil-Routes	3'287.10
		26020399	Génie civil-Monument	380.00
		30010099	Dir. aff. culturel.	35'437.15
		31011001	Victoria-Hall	6'032.00
		31011004	Grütli	6'533.45
		31011007	Billetterie	2'650.00
		31011099	Scènes culturelles	681.00
		31060099	Administration SAAC	236.00
		31061099	Concerts classiques	30'318.40
		31061199	Concerts populaires	95'080.00
		31061399	Fête de la musique	73'181.60
		31068001	Manif. pour le livre	515.80
		31100099	Grand-Théâtre	3'837.40
		32010004	Jardin	434.00
		32010099	Administration	1'453.60
		32020099	MAH	34'014.20
		32020599	Musée Ariana	2'149.00
		32030099	Musée ethnographie	15'394.40
		32040012	Communications	3'960.20
		33010099	Dir. BMU	3'965.40
		40024099	Queue d'Arve	40.01
		40028299	Manif.annuel. - SPO	191'818.03
		40030099	SIS	600.00
		40030199	Dir. - SIS	862.45
		40030399	Technique - SIS	2'900.40
		40035099	Pompiers volontaires	604.00
		40070099	Agents Vil.&dom.pub.	14'216.80
		50010099	Dir.aff.soc,éco,env.	4'759.38
		50020099	DPE	27'723.05
		50030099	Ecoles&inst. enfance	64'063.40
		50030199	Log.&concierg. - ECO	3'234.40
		50035099	Colonies vacances	12'492.65
		50035199	Fêtes écoles	119'100.85
		50035699	Marché puces	4'220.00
		50035799	Restaur. scolaires	2'540.40
		50040099	Administration SEVE	4'574.00
		50050099	Etat civil	2'383.60
		50075099	Action commun.(CASS)	2'343.00
		50075199	Aides financières	528.40
		50075599	Espace Aîné-e-s	33'668.60
		50080099	Administration	23'543.85
		A0020299	Secrétariat CA	500.00
		A0020699	Agenda 21	18'325.30
		A0020799	Réceptions	16'556.69
		A0040099	Relations ext.	7'045.65
		A0105099	Divers - RH	759.20
		A7001099	CM	415.60
		A8001099	CA	45'343.70
	Total C-CGE Imp.int.Voirie			1'081'705.12
Total 392110				1'081'705.12
Total				1'081'705.12

04.10.2006

Genève SR-Toiletten Rapportauswertung 2006

		JAN	FEB	MÄR	APR	MAI	JUN	JUL	AUG	SEP	OKT	NOV	DEZ	**2006**	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Bastion	Besucher	311	294	542	749	911	1214	946	1169					6'136	8'457	7'943	4'976	6'322	5'336	5'599
S-04017 29.06.90	BA	5	6	8	9	11	11	9	8					67	95	100	106	115	92	118
	ST															2	1		2	4
	Start Probeläufe	2	4	4	4	8	6	6	6					40	45	121	31	10	39	83
57224	Zählerstand	57537	57835	58381	59134	60053	61273	62225	63400	63400	63400	63400	63400							
Pregny	Besucher	41	30	40	184	186	235	208	228					1'152	1'375	1'607	1'218	1'797	1'307	1'455
S-0441/ 01.12.93	BA	8	7	8	8	10	8	9	9					67	100	91	102	101	91	112
	ST						1							1			1		2	7
	Start Probeläufe	4	2	4	6	6	4	6	6					38	47	77	35	5	29	64
19770	Zählerstand	19815	19847	19891	20081	20273	20512	20726	20960	20960	20960	20960	20960							
Voliere	Besucher	49	62	151	628	896	812	672	793					4'063	4'949	4'932	2'713	4'144	4'046	4'004
S-0442/ 01.12.93	BA	8	7	8	8	9	8	12	10					70	102	91	103	105	98	111
	ST															1			3	4
	Start Probeläufe	4	2	4	4	6	4	13	6					43	54	80	37	8	32	105
55776	Zählerstand	55829	55893	56048	56680	57582	58398	59083	59882	59882	59882	59882	59882							
Bourgogne	Besucher					10	52	62	45					169	191	222	147	153	167	123
S-0466/24.07.00	BA					3	6	9	7					25	30	32	39	36	54	36
	ST						1							1					2	4
	Start Probeläufe					2	5	6	4					17	15	21			11	31
1098	Zählerstand	1098	1098	1098	1098	1110	1167	1235	1284	1284	1284	1284	1284							
Jardin Anglais	Besucher	307	211	593	848	1253	1239	1098	897					6'446	7'944	8'671	7'786	10'822	7'644	1'284
S-1194 / 15.09.00	BA	7	5	8	9	11	8	10	8					66	102	100	106	122	104	26
	ST						1							1	2	1	1		2	4
	Start Probeläufe	2	4	4	4	6	4	8	6					38	45	76	29	12	39	15
44967	Zählerstand	45276	45491	46088	46940	48199	49442	50548	51451	51451	51451	51451	51451							
Plainpalais Mail	Besucher	1'411	1'148	1'995	3'194	2'518	1'357	2'794	2'567					16'984	19'436	6'318	176			
as-i / 8.12.03	BA	11	8	16	17	20	20	11	15					118	171	137	9			
as-03-018	ST			1				1						2		2				
	Start Probeläufe															45				
30762	Zählerstand	32173	33321	35316	38510	41028	42385	45179	47746	47746	47746	47746	47746							
Parc Bertrand	Besucher	666	220	400	860	774	1'128	936	689					5'673	14'976	516				
as-i / 7.10.04	BA	12	10	11	10	15	11	8	11					88	144	20				
as-03-019	ST							1						1	2	1				
	Start Probeläufe																			
18093	Zählerstand	18759	18979	19379	20239	21013	22141	23077	23766	23766	23766	23766	23766							
Total	Besucher	2'785	1'965	3'721	6'463	6'548	6'037	6'716	6'388					40'623	57'328	30'209	17'016	23'238	18'500	12'465

Genève SR-Toiletten Rapportauswertung 2006

		JAN	FEB	MÄR	APR	MAI	JUN	JUL	AUG	SEP	OKT	NOV	DEZ	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Solitaire	Besucher	45	52	89	192	234	391	440	239					1'682	2236	57				
as-i 13.12.2004	BA	9	6	8	15	8	16	14	9					85	119	7				
as-03-020	ST						1		1					2	3	1				
	Probeläufe														16	9				
2167	Zählerstand	2212	2264	2353	2545	2779	3170	3610	3849	3849	3849	3849	3849							
Acacias	Besucher*	133	144	180	241	340	536	553	393					2'520	118					
as-i/ 01.12.2005	BA	8	7	11	12	11	12	8	12					81	12					
as-03-029	ST						1		2					3						
Start	Probeläufe														6					
113	Zählerstand	246	390	570	811	1151	1687	2240	2633	2633	2633	2633	2633		124					
Navigation	Besucher	311	313	1229	1599	1515	2399	2426	2127					11'919	186					
as-i / 14.12.2005	BA	7	9	14	15	17	15	16	22					115	7					
as-03-030	ST															1				
Start	Probeläufe														1					
236	Zählerstand	547	860	2089	3688	5203	7602	10028	12155	12155	12155	12155	12155		187					
Place des Nation	Besucher							108	213					321						
as-i / 27.07.2006	BA								9					9						
as-03-021	ST								1					1						
	Probeläufe																			
	Zählerstand							108	321	321	321	321	321							
Plainpa. Rd-Point	Besucher						99	469	606					1'174						
as-i / 17.06.2006	BA						9	8	11					28						
as-03-031	ST							1	2					3						
	Probeläufe																			
	Zählerstand						99	568	1174	1174	1174	1174	1174							
	Besucher																			
	BA																			
	ST																			
	Probeläufe																			
	Zählerstand																			
	Besucher																			
	BA																			
	ST																			
	Probeläufe																			
	Zählerstand																			
Total Seite 1-2	Besucher	3'274	2'474	5'219	6'495	8'637	9'462	10'712	9'966					58'239	59'868	30'266	17'016	23'238	18'500	12'465

autosys
automatische Toiletten-Systeme AG

Emplacement de toilette: PARC ACACIAS

Rapport d'inspection

Toilettes autonettoyantes autosys-pronto

Compteur "TOTAL" au début de mois: 2144

date			temps d'arrivée	visa entrtien	visa tiers	remarquer
02	08	06	16:23	PM		vandalisme / monnayeur.
05	08	06	15:00	PM		kurzkontrolle
08	08	06	15:05	PM		
16	08	06	17:12	PM/JA		
17	08	06	1805	PM		Câble monnayeur sectionné
						+ vandalisme /
18	08	06	17:27	JA		Contrôle rapide
20	08	06	19h41	PJ		P25 → ok (vandalisme).
22	08	06	17:08	JA		Entretien / Nettoyage rapide
23	08	06	11h30	PJ		Réparation monnayeur → ok.
23	08	06	14:05	PM/GF		Kassen-Verbindung + Karte.
25	08	06	17:31	JA		Entretien
26	08	06	12h01	PJ		+ 1 essai handicapé → ok
30	08	06	16:06	PM		
				12	x	2

Postfach CH-8102 Glattfelden Industriestr. 12 Tel. 01 867 5452 Fax 01 867 5453 e-mail: office@autosys.ch

Q 9

N° Plan	EMPLACEMENT DU SITE	PET
	RIVE DROITE	
2	Aïre, avenue d', 100, (près de la Coop)	1
107	Alpes, place des, (angle rue Sigismond-Thalberg)	1
43	Bouchet, avenue du, (angle avenue du Mervelet)	1
47	Carteret, rue Antoine-, (face au 38, dépôt Gétaz Romang)	1
95	Cèdres, rue des, (angle avenue des Tilleuls)	1
105	Charmilles, rue des, (vers la poste)	1
3	Contrat-Social, rue du, (angle sentier du Promeneur-Solitaire)	1
106	Duboule,chemin Moïse-, (face école De-Budé)	1
33	Faller, rue, (angle rue Liotard)	1
15	Grand-Pré, rue du, 20	1
16	Montbrillant, rue de, 84	1
61	Navigation, place de la	1
12	Ouches, chemin des, (angle chemin des Sports)	1
13	Poterie, rue de la, (angle rue Liotard)	1
40	Tilleuls, avenue des, (angle rue des Charmilles)	1
101	Vermont, rue de, (près du 10)	1
30	Vermont, rue de, 33	1
20	Wendt, avenue, (angle rue de la Servette)	1
	Nombre de sites:	18
	Nombre de conteneurs:	18

RIVE GAUCHE

29	Aubépine, rue de l', (angle rue des Peupliers)	1
8	Chêne, route de, (angle avenue de Chamonix)	1
103	Clochettes, chemin des, (face au 18)	1
83	Coulouvrenière, rue de la, 2	1
104	Crêts-de-Champel, chemin des, 21	1
9	Dancet, rue, (angle rue des Battoirs)	1
7	De-Roches, chemin, (angle route de Malagnou)	1
31	Dumas, avenue, (angle rue Maurice-Barraud)	1
86	Frontenex, route de, 106	1
72	Maladière, rue de la, 7-9	1
28	Meylan, rue Pedro-, 1	1
92	Pré-Jérôme, rue du, (angle rue Prévost-Martin)	1
22	Rehfous, rue John-, (face au 7)	1
26	Ronzades, rue des, (angle rue des Noirettes)	1
38	Tulipiers, chemin des, (angle avenue Rosemont)	1
45	Vernets, quai des, 1	1
25	Village-Suisse, rue du, (face à la rue Gourgas)	1
	Nombre de sites:	17
	Nombre de conteneurs:	17

Total sites rive droite-gauche:	35
Total conteneurs rive droite-gauche:	35

9 10

PB 2007 LOYER INTERNES GIM

charges au departement de l'aménagement, des constructions et de la voirie

Imputation	Service chargé	Adresse immeuble	cellule revenu	PB 2007
200100	Direction aménagement construction et voirie	Stand 25	100503	132'888
		Carouge 102	100502	22'620
		Stand 3 / 3 bis	100503	68'796
		Hôtel-de-Ville 4	100503	148'440
Total 200100				**372'744**
200200	Conservation patrimoine architectural	Château-Bloch 19	100502	5'776
		Midi 5	100502	10'700
		Stand 3 / 3 bis	100503	25'200
Total 200200				**41'676**
210200	Opérations Foncières	Château-Bloch 19	100502	12'860
		Châtelaine 43 - bât. E	100502	4'508
		Montchoisy 50	100502	14'872
		Rhône 12	100502	369'120
		Stand 25	100503	3'744
		Hôtel-de-Ville 4	100503	65'524
Total 210200				**470'628**
210300	Urbanisme	Jargonnant 4	100502	168'536
		Seujet 36	100502	8'664
		Vieux-Marché 8	100502	2'244
Total 210300				**179'444**
210400	Aménagement urbain	Coulouvrenière 42-44	100502	32'200
		Stand 25	100503	86'800
Total 210400				**119'000**
210521	Architecture	Stand 25	100503	89'600
Total 210521				**89'600**
210600	Bâtiments	Stand 25	100503	116'200
		Stand 3 / 3 bis	100503	29'960
		Vélodrome 2	100502	10'804
Total 210600				**156'964**
210700	Energie	Ansermet 36	100502	10'200
		Ecole des Vollandes	100502	2'580
		Louis-Favre 41	100502	1'560
		Stand 25	100503	88'200
		Vélodrome 2	100502	89'192
Total 210700				**191'732**
210800	Mobilité	Stand 25	100503	60'200
Total 210800				**60'200**
230202	LOT / Gestion des véhicules	Source Saint-Jean 3	100502	78'012
Total 230202				**78'012**
230503	VOI / Nettoiement du domaine public	Ecole des Vollandes	100502	15'396
		Villereuse 7	100502	3'420
Total 230503				**18'816**
260203	GCI / Monuments et fontaines	Minoteries 7	100502	10'700
Total 260203				**10'700**
Total				**1'789'516**


POINTS DE RECUPERATION
LAC DE GENEVE
(ex LAC LEMAN)
EN VILLE DE GENEVE
N

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le projet de budget 2007 du département des affaires culturelles.

Rapport de M^me^ Annina Pfund.

La commission des arts et de la culture s'est réunie le 14 septembre et les 5, 12, 19, 20 et 31 octobre 2006, sous la présidence de M. Pierre Maudet.

Les notes de séances ont été prises par M^me^ Lucie Marchon; qu'elle soit remerciée pour son travail essentiel.

Auditions du magistrat et des fonctionnaires

Séance du 14 septembre 2006

Audition de M. Nicolas Cominoli, conseiller scientifique à la direction du département des affaires culturelles, et de M. Gianni Dose, agent scientifique et collaborateur chargé de la comptabilité à la Domaine art et culture

Séance du 12 octobre 2006

Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, de M^me^ Martine Koelliker, codirectrice du département, de M. Boris Drahusak, codirecteur du département, de M. Jean-François Rohrbasser, conseiller culturel, et de M^me^ Danielle Decrouez, directrice du Muséum d'histoire naturelle

Séance du 31 octobre 2006

Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, de M^me^ Martine Koelliker, codirectrice du département, de M. Boris Drahusak, codirecteur du département, de M. Jean-François Rohrbasser, conseiller culturel, de M. Alain Schweri, chef de la Division art et culture, de M. Gianni Dose, du Service administratif et technique, de M. Philippe Krebs, adjoint de direction au département des finances, et de M^me^ Sylvie Fontaine, cheffe du Service du budget

Remarque de la rapporteuse: Pour faciliter la lecture de ce rapport, la rapporteuse a travaillé page par page par rapport au projet de budget 2007 sans respecter la date à laquelle la question a été posée. Les réponses reçues le 2 octobre 2006 du département des affaires culturelles (DAC) sont annexées au rapport.

Affaires culturelles

M. Mugny souligne la difficulté de faire un budget quand le point de départ impose deux choses:

– le *personal stop;*
– le budget ne doit pas augmenter, excepté l'évolution normale des coûts (masse salariale).

Après avoir privilégié le livre, puis l'art contemporain, le DAC privilégie cette année le tissu associatif dont l'AMR, les Ateliers d'ethnomusicologie, Contrechamps, le Théâtre du Loup, l'Usine. Ces associations qui ont pour la plupart été créées dans les années 1970-1980 n'ont bénéficié que de légers ajustements mais souvent d'aucune augmentation budgétaire réelle.

Des réductions ont été faites pour compenser cela. Certaines économies ont été mises en cause par un amendement accepté par la commission des arts et de la culture (CARTS). Le seul moyen de ne pas faire varier le budget est d'opérer des arbitrages internes. Il faut faire la différence entre le débat politique et le débat technique budgétaire.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2007

M. Mugny dit que la question de la place de «La ville est à vous» dans le DAC revient souvent. Il explique que lorsque le Conseil administratif est élu, il procède à la répartition pour chaque magistrat de ce qui n'est pas de sa compétence propre au sein de son département. Il a été nommé président de la Délégation aux fêtes et quartiers.

Le Domaine art et culture et le Domaine des musées

Page III-53

– Organigramme nominatif au début de chaque département.
– Forum des sciences.
– Ce qui est entendu par arts «classiques».
– Comment comprendre la phrase: «Mais plusieurs restent dangereusement fragiles, d'une fragilité qui n'est pas celle de toute démarche artistique mais de conditions économiques»?
– Le magistrat oppose culture alternative à art classique et dit que la culture alternative va se développer au détriment de l'art classique. Explications.
– Absence à l'aide à la musique.
– Absence à l'aide au cinéma.

– Des précisions concernant l'évolution du projet BAC+ et la répartition de la ligne budgétaire.

Mme Koelliker précise que, pour l'année 2007, le budget prévisionnel prévoit 305 000 francs pour la programmation culturelle en tant que telle et 198 000 francs en termes de charges de fonctionnement (une coordinatrice à 80%, un régisseur, un secrétaire comptable ont été engagés + frais de gardiennage). Il y a de plus les charges inhérentes au Bâtiment d'art contemporain (BAC) (150 000 francs de frais d'électricité, 457 000 francs de frais de contrats d'entretien, d'assurances). Il y a des frais de communication et de graphisme. Il y a également un espace convivial qui a été prévu avec une salle de projection. Tout cela figurait dans le dossier présenté à l'appui de la demande de budget supplémentaire de 133 000 francs qui a été votée sur le siège au mois de mai. On arrive à un total de 830 000 francs.

Mme Koelliker répond à la question sur les 305 000 francs. Les cinq directions des institutions font la programmation culturelle et s'arrangent entre elles par rapport à la répartition du budget. Ensuite, ce budget est présenté à la Fondation pour l'art moderne et contemporain qui est chargée d'arbitrer en cas de litige, ce qui n'est encore jamais arrivé. Ils ont réfléchi dans une perspective de programmation culturelle sur deux ans. Pour l'année prochaine, le Mamco n'utilisera pas d'argent sur ces 305 000 francs, alors que le Centre pour l'image contemporaine en utilisera une grande partie pour l'événement phare que sera la biennale de l'image.

Un commissaire demande dans quelle période budgétaire le transfert des subventions actuellement accordées à la Fondation Saint-Gervais sur la ligne BAC+ aura lieu.

M. Mugny répond qu'ils ont un budget en trois parties: le budget théâtre, le budget centre de l'image et un budget commun. Lorsqu'on refait les statuts du côté du BAC, on évalue quelle part du budget «Saint-Gervais» leur sera attribuée. Un nouveau directeur a été engagé et au printemps prochain on devrait être fixé.

M. Rohrbasser signale qu'il s'agit d'une somme d'environ 1,8 million qui correspond à peu près à 40% du budget.

Le Domaine des bibliothèques, gestion et Agenda 21

Page III-54

– Il n'y a pas de directeur de l'Agenda 21 au DAC, et on ne comprend donc pas de quoi on parle au premier paragraphe de ce chapitre, de quelle réorganisation il s'agit.
– Ce que veut dire et implique le «cannage des métiers muséaux».

– Que ce texte soit un peu plus explicite sur la nature des études et sur les menaces qui pèsent sur la Bibliothèque publique et universitaire (BPU).
– Musée d'ethnographie de Genève (MEG). L'audition de M. Hainard a été votée par la CARTS.
– Plus de précision sur «l'allègement du programme des expositions et le recentrage sur les autres missions des musées».
– Concernant la Bibliothèque musicale (BMU). Est-ce que «pour attirer de nouveaux publics, notamment en professionnalisant l'accueil», on a besoin d'engager de nouveaux collaborateurs qui auraient d'autres compétences ou de demander aux actuel-le-s bibliothécaires une professionnalisation de l'accueil?
– MEG. Le projet d'agrandissement du bâtiment sera-t-il relancé?

M. Mugny dit que le Conseil administratif a accepté le projet du Musée d'ethnographie. Le groupe de pilotage a décidé de le déposer en même temps au Grand Conseil et au Conseil municipal. Le Conseil d'Etat va examiner le projet redimensionné et, s'il est validé, rien n'empêche que les deux projets soient déposés en décembre. S'il y a tergiversation, la Ville le déposera en janvier devant le Conseil municipal. Ce projet coûte environ 60 millions (10 millions de l'Etat, 9 millions du legs Lancoux, 7 millions des communes et 30 millions de la Ville) (voir réponse annexe 1).

Quelle collaboration entre la BPU et la Fondation Bodmer?

M. Mugny répond qu'il y a bien une collaboration mais pas de financement. La BPU met à disposition ses œuvres.

Réhabilitation et mise à niveau de lieux culturels emblématiques

Page III-55

– La réhabilitation et mise à niveau de plusieurs lieux culturels. Demande à savoir ce qui va se faire concrètement et s'il est prévu un certain échelonnement dans le temps.
– Le projet «Nouvelle Comédie», dont le crédit d'étude est actuellement à l'examen de la commission des travaux. Est-ce que la coopération entre le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie et le département des affaires culturelles se poursuit et est constructive? Est-ce qu'il existe une évaluation financière des travaux?

M. Mugny répond que la collaboration est excellente. Son inquiétude porte plutôt sur les réticences de la commission des travaux. Il considère que, sans un appui confortable, un projet de 70 millions ne passera pas auprès de la popula-

tion. En tout cas, les services du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie ont très bien travaillé sur ce projet qu'il qualifie d'excellent mais coûteux.

M[me] Koelliker répond que, à ce stade, on ne peut fournir une évaluation financière plus précise que ce qui a déjà été fourni.

Direction et secrétariat du département

Page III-56

Un commissaire remarque que, sur les pages 56 et suivantes, les prestations ne sont pas les mêmes que celles que l'on a dans le document «missions et prestations» et qu'elles ne sont pas chiffrées. Tout en saluant les efforts de transparence du département, il demande à quoi cela sert de disposer d'un tel document si l'on n'y décrit pas l'enjeu financier de chaque élément.

M. Cominoli reconnaît que, effectivement, les objectifs ne sont chiffrés dans aucun département, mais que les missions et prestations par contre le sont et les objectifs dépendent de chaque prestation et de chaque mission.

Assistance et conseil à la présidence du département

Un commissaire aimerait savoir si le Teatro Malandro fait l'objet d'un contrat de prestations et de combien de temps, et ce qu'il se passera avec les autres communes le jour où celui-ci touchera à sa fin.

M. Mugny précise que le problème est le même pour tous les théâtres subventionnés. La plupart bénéficient de plusieurs subventions, même si la Ville est souvent la plus grande pourvoyeuse, les autres sont utiles. Ils développent des accords avec les autres pourvoyeurs pour qu'il n'y ait pas de problème de subsistance.

Un commissaire demande, dès le moment où il y a des projets établis avec d'autres communes, s'il ne vaudrait pas mieux pérenniser cette subvention en la faisant figurer telle quelle au budget.

M. Mugny répond que cela pourrait être à part, mais qu'énormément d'institutions sont prises sur les fonds généraux (entre 6 et 8 millions). Il lui paraît plus simple cependant de ne pas les inscrire au budget trop vite, plus sensé d'attendre qu'ils aient fait leurs preuves.

Pour le cas du Teatro Malandro, M. Drahusak explique que la commune de Plan-les-Ouates devait participer en achetant un bâtiment, qui n'est malheureusement plus à vendre. Elle pourrait ne plus soutenir cette manifestation.

M. Mugny ajoute que le département informe du détail, avec une marge de manœuvre.

– 1400.01: Ce qu'il en est du projet de convention de subventionnement avec le Grand Théâtre.

– 1400.02: Ce qu'il en est du projet de convention de subventionnement avec l'Orchestre de la Suisse romande (OSR).

– 1500.01: Avoir des détails sur la «méthode retenue pour lutter contre l'absentéisme». Est-ce que la gestion de l'absentéisme et la lutte contre l'absentéisme sont la même chose?

M. Drahusak explique qu'il y a eu deux étapes: dans un premier temps, il fallait que le Service des ressources humaines ait un outil statistique fiable et c'est fait; la deuxième étape va consister à proposer l'application d'une méthode testée à l'Hôpital cantonal, avec des principes de surveillance légère, qui y a fait diminuer l'absentéisme de 25% en cinq ans.

– 1600.02: Avoir plus d'information par rapport aux recherches de financement pour la rénovation du Musée d'art et d'histoire. Et savoir si, d'un point de vue structurel, la conservation des œuvres sera modifiée.

M. Mugny explique qu'ils s'étaient donnés dix-huit mois pour se constituer en fondation et réunir 40 millions. Si cet argent est réuni, la discussion avec le Conseil municipal peut débuter. D'après le directeur du musée, l'argent rentre bien pour le moment.

M. Mugny signale qu'on l'appelle Musée d'art et d'histoire, mais qu'il s'agit principalement d'un Musée d'archéologie et des beaux-arts. Les instruments anciens ne sont pas mis en valeur actuellement, contrairement à la salle des armures et à la numismatique. L'iconographie est divisée entre la BPU et le Musée d'art et d'histoire. En résumé, il y a beaucoup de choses à bouger.

M. Drahusak ajoute que le projet «Re.nou.vo» travaille précisément sur l'adéquation contenant-contenu des musées. Ils ont par ailleurs commencé à scanner tous les métiers muséaux. Des outils de planification sont en train d'être testés. Au 1er octobre, les directions des musées ont bougé, cela permet d'horizontaliser tout le monde et l'équilibre entre l'appartenance aux institutions et l'appartenance au département est plus intéressante.

Direction et coordination

– 2200.02: Savoir sur quelles bases le magistrat aimerait «tester l'octroi d'une enveloppe financière de deux ans au Muséum d'histoire naturelle» et ce qu'il envisage.

M. Drahusak explique que l'idée est de partir avec un projet de gestion sur quatre ans, en venant avec de éléments précis de la part de la Surveillance des communes, et proposant un outil à la commission afin qu'elle puisse être au courant des dépenses de l'enveloppe. Un travail de contrôle de gestion approfondi a été fait sur les sept dernières années et ils se sont aperçus que les choses étaient très stables, que l'institution maîtrisait parfaitement ses coûts.

M. Mugny précise qu'il s'agit d'un principe général, car il pense que le budget par année est un peu absurde, surtout pour la culture qui fonctionne par saisons. Il juge beaucoup plus sensé que les institutions puissent gérer leurs budgets avec plus de flexibilité, et espère qu'à terme, d'autres institutions se calquent sur l'essai du Muséum.

– 2300.02: Explications concernant la «manifestation transversale».

M. Drahusak a répondu à la commission des finances qu'avant d'arriver à une analyse fine, il fallait avoir la possibilité de discuter avec la CARTS du document. Il explique que lui, sur son budget de 2,5 millions, il consacre 445 000 francs à toute la prestation 23, à l'organisation de divers événements. Il peut cependant essayer de donner à la commission une idée de ce qu'a coûté la manifestation «Catastrophes» en elle-même.

M. Mugny prévient tout de même que la commission doit être sûre que cela a un sens de le faire avant d'exiger de telles analyses, car celles-ci coûtent relativement cher (deux à trois semaines de travail pour un comptable). Il pense que ce n'est pas possible de le faire pour toutes les manifestations.

Relations extérieures

Page III-57

– 3100.02: Uniformiser le site internet du DAC.

M. Drahusak répond que deux choses se font en ce moment: le développement du site du DAC ainsi que le projet d'alignement de tous les sites des musées. Ils ont défini un gabarit commun qui est en train d'être décliné à toutes les institutions. D'ici à l'année prochaine, sera mise en place une stratégie de communication commune, une partie se fera sur le budget courant et une personne a été mandatée (pour environ 35 000 francs d'honoraires, pris en charge par le budget courant de la DSI).

Une commissaire demande si tous les services sont satisfaits par ce gabarit général.

M. Drahusak répond que ce qui est important c'est le travail de communication, que l'enjeu est de faire glisser le travail amateur vers des normes un peu plus professionnelles.

M. Drahusak précise que le gabarit commun consiste en certains espaces qui se retrouveront sur tous les sites des institutions culturelles de la Ville, une codification d'explications pratiques.

Ensuite, ils travaillent sur un équilibre de l'identité graphique de chaque musée et de l'identité de la Ville de Genève. Le but est qu'une personne qui navigue entre le site du DAC et celui de différents musées ait l'impression d'être dans un monde cohérent.

– 3300.01: Le montant de la subvention pour la Conférence culturelle baisse, on aimerait savoir ce que cela signifie, du moment que l'on veut enraciner la Conférence culturelle genevoise.
– Quelles sont les ambitions du DAC par rapport à la Conférence culturelle, à moyen et long terme, ce qui est envisageable pour motiver plus de communes?

M. Cominoli répond qu'une réunion est prévue le 5 octobre avec les communes qui se sont montrées intéressées (Lancy, Plan-les-Ouates, la Ville de Genève, le Canton et Presinge), afin de créer un groupe de concertation culturelle, qui aurait pour but de discuter des projets transcommunaux.

M. Mugny répond que l'accès a déjà été facilité, en étant moins draconien sur le texte, sur le rôle de contrôle de la Ville et de l'Etat notamment. Sur le long terme, M. Mugny pense que la Ville de Genève ne continuera pas à avoir 90% de la culture du Canton, mais qu'on arrivera à une agglomération, qui remplacera même la convention culturelle.

De plus, certains s'indignent déjà de devoir payer ces coûts de création, bien que la Ville de Genève en supporte 95%.

M. Mugny dit que la Conférence culturelle a besoin de montrer quelques réussites, et, comme ce projet a été développé lors de la Conférence, ils ont décidé de le mettre à son acquis.

– 3300.02: Son implication dans la réalisation de trois infrastructures d'agglomération, quels contacts ont été pris?
– 3300.03: Avoir plus de détails concernant le «projet d'agglomération franco-valdo-genevois».
– 3300.04: Avoir plus de détails concernant la Conférence des villes suisses en matière culturelle.

Agenda 21

– Agenda 21: Consulter le programme «économies d'énergie dans les bâtiments du DAC» et avoir connaissance du contenu du programme.

Domaine art et culture – Service administratif et technique

Page III-58
Logistique

– 1100: Avoir plus d'information sur l'optimisation du nombre d'imprimantes du Domaine art et culture.

M. Dose répond qu'au lieu qu'il y ait une imprimante par personne, il y en aura une pour 5 ou 10 personnes.

– 1200.02: Avoir plus d'information concernant «la révision des conditions d'attribution des indemnités et nuisances pour horaires irréguliers».

M. Mugny répond qu'il ne s'agit pas des artistes mais des fonctionnaires. Il résume le débat actuel. Ils ont décidé sur la demande de la commission d'inclure dans le salaire ces indemnités, mais il est vrai que certaines indemnités n'ont pas de sens, alors ils ont transformé la formule en «droits acquis», ce qui crée une discrimination entre les nouveaux et les anciens fonctionnaires. Ils cherchent aujourd'hui une solution pour qu'il n'y ait pas de discrimination.

– 1400.02: Point de situation «les inventaires du matériel appartenant à la Ville de Genève qui se trouve dans les locaux occupés par des organismes subventionnés par le DAC».

Scènes culturelles

– 2100: Réorganisation du nettoyage des salles de spectacle.

Domaine art et culture – Promotion culturelle

Page III-59
Objectif 2007

– Savoir si le département a fait un bilan du Chéquier culture.

Mission de promotion

– 1200.01: Connaître le coût du développement du site internet du DAC, afin que la commission puisse décider si ce développement est nécessaire.
– 1100.02: Avoir des précisions sur la promotion de l'année à thème du DAC «Catastrophes».

M^me^ Decrouez explique que ce projet a démarré après le tsunami. A l'époque où cette idée naissait, elle se présentait à la direction du musée. Au départ, il y avait l'envie de faire une grande exposition, avec tous les musées, puis il a été décidé que chacun ferait son exposition sur le même thème, de manière transversale. Ce projet va s'étaler sur une année, de janvier à décembre.

Dans les musées il y aura de nombreuses expositions temporaires à compter sur le budget normal: le Musée d'ethnographie commencera avec «scénarios catastrophes», le MAH continuera avec «allô la terre, point cata», le Jardin botanique offrira une exposition intitulée «Réagir» en reconstruisant un désert, une forêt brûlée, la BPU interviendra avec une petite exposition, «Le messager des catastrophes», avec des almanachs. Autour de cela, il y aura d'autres petits événements, des expositions dossiers en collaboration avec le Service d'assistance et de protection de la population, et la dernière exposition sera sur les énergies. Une collaboration est prévue avec le Musée des beaux-arts de Lausanne qui a programmé depuis longtemps l'exposition «Visions du Déluge», et avec le Musée de la Croix-Rouge, «Les catastrophes oubliées». Le cycle commencera avec un forum international «Climat, énergie et développement durable».

M[me] Decrouez a contacté beaucoup d'autres institutions, le Grand Théâtre, notamment, pour savoir s'ils programmaient des choses en rapport avec ce thème, et c'est parfois le cas. Il y aura enfin deux concours, un concours d'écriture et une question: «Vous ne pouvez sauver qu'un seul objet dans un seul musée, lequel et pourquoi?» Elle ajoute que ce projet est parti d'une toute petite équipe qui avait envie de travailler ensemble et il s'est agrandi.

– 1200.03: Savoir ce qu'est le Prix quadriennal.
– 1300: Plus de précision sur «le concours pour la nouvelle ligne graphique des Musiques en été», et qu'est-ce que cela coûte.
– 1400.01: Point de situation sur l'avancée des rénovations du Grand Théâtre et du Victoria-Hall.
– 1500: Savoir si la brochure «Musées et centres d'art» est une brochure scientifique et culturelle ou une brochure de promotion.

M. Dose répond que c'est une brochure promotionnelle, qu'il peut consulter dans les présentoirs du bâtiment.

Missions en faveur du public

– 2200.01: Avoir des précisions sur l'extension du Chéquier culture, en ce qui concerne les partenaires et les bénéficiaires.

Gestion du service

– 9200: Recevoir des précisions sur la situation des stagiaires et des apprentis sur l'ensemble du département.

Agenda 21

– Agenda 21: Avoir des précisions sur «les efforts entrepris dans le domaine du développement durable».

Domaine art et culture – Service aux artistes et acteurs culturels

Page III-60
Objectif 2007

– Des précisions sur ce que fait la Ville sur le plan de la littérature.

M. Mugny répond que la Ville donne 50 millions pour le livre. Une grosse partie est affectée aux bibliothèques, mais il n'en demeure pas moins que le DAC achète tous ses livres dans les librairies genevoises. On propose par ailleurs d'attribuer 50 000 francs (des 200 000 francs attribués au Salon du livre) à l'installation des libraires genevois au sein du salon. On a également un budget de 200 000 francs pour le soutien des éditeurs et, à travers eux, des auteurs. Il y a aussi une série de bourses directement attribuées aux auteurs. Il conclut en disant qu'à Genève le soutien aux éditeurs reste très modeste et selon lui il faudrait un soutien fédéral plus important au livre mais cela ne semble pas être à l'ordre du jour.

Mise en place de la politique culturelle

– 1100.01: Avoir plus de précision sur «la mise en place d'une coordination des manifestations Ville de Genève».

– 1100.02: Explications concernant la mise en place de la politique culturelle.

Ce volet passe au travers du Comité régional franco-genevois et le DAC a proposé que soit établi un atlas de la vie culturelle du bassin franco-valdo-genevois.

– 1100.03: Explications concernant la mise en place de la politique culturelle.

Est illustré par l'histoire de la Maison de la danse.

– 1100.04: Explications concernant la mise en place de la politique culturelle.

Les collaborations transfrontalières existent déjà avec Annemasse, Gex et Thônon. La commune d'Annecy a pris contact avec le DAC en vue d'un partenariat. Il y en aura un exemple dans le cadre de l'opération «La belle voisine» initiée par M. Couchepin et le ministre de la culture française de l'époque.

– 1100.05: Explications concernant la mise en place de la politique culturelle.

C'est une discussion qui est en cours, puisque l'antenne romande de Pro Helvetia risque d'être supprimée. Il resterait une personne qui assurerait une sorte de guichet d'information pour les artistes romands.

– 1100.06: Explications concernant la mise en place de la politique culturelle.

Ce bureau est ouvert depuis deux mois et on évaluera s'il répond à une demande réelle. En tout cas, à Zurich et à Berne, cela marche très bien.

– 1100.07: Avoir des chiffres concernant l'Observatoire de la danse.

– 1200.01: Où en est le suivi du dossier de l'Alhambra?

M. Mugny répond que le crédit d'étude de l'Alhambra a été voté. Ce crédit d'étude a bénéficié d'un gros travail de collaboration avec tous les milieux musicaux genevois. Une fois l'étude terminée, on reviendra devant le Conseil municipal. Il se dit optimiste quant à l'aboutissement de ce projet. La nouvelle salle de l'Alhambra comptera autour de 500 places et constituera donc une salle moyenne.

– 1200.02: Des éclaircissements sur les activités du comité régional franco-genevois.

M. Rohrbasser explique que ce comité recouvre des activités très diverses et que le DAC ne participe qu'à la Commission culture, enseignement et sport. L'objectif de cette commission est de soutenir par un apport subsidiaire des projets présentés par des institutions ou associations bipartites. Il existe des sous-commissions se réunissant trois fois par année, qui étudient ces demandes de subventions et les rapportent à la commission plénière, laquelle attribue des fonds. Pour la Ville de Genève, il y a environ 60 000 francs qui vont à ces projets transfrontaliers. Les projets soutenus sont, entre autres: le volet transfrontalier du Festival de la Bâtie, le projet «Le colporteur», le Festival jazz contrebande.

Application de la politique culturelle

– 2100.01: Savoir de quelles associations les moyens financiers vont être revalorisés et à quoi correspondent ces chiffres, pour l'AMR et sa partie enseignement, notamment.

M. Mugny répond qu'il ne s'agit pas de subventionner la partie enseignement de l'AMR. Il explique que certaines associations, après avoir bénéficié d'un très fort soutien, n'avaient presque pas de situation depuis une dizaine d'années. Ils se sont rendu compte que, pour que les personnes qui travaillaient dans ces associations puissent continuer à vivre normalement et à animer la ville sans s'essouffler, il fallait leur insuffler un peu d'argent, pour ajuster les salaires.

M. Mugny répond que l'AMR avait reçu une augmentation, il y a deux ans, et uniquement sur la part concerts, des salaires des musiciens, qui stagnaient depuis quinze ans.

L'AMR a une convention de subventionnement.

– 2100.01: Connaître les types de projets que finance l'association Kultura et ce que recouvrent les 80 000 francs de projets culturels de proximité.

M. Mugny relève qu'ils se sont rendu compte que nombre de demandes de subventions provenaient de petites associations représentant des communautés étrangères. Kultura regroupant un grand nombre de ces associations, elle est mieux à même d'évaluer la pertinence de ces demandes.

M. Drahusak ajoute que Kultura a deux grandes spécificités: elle a un vrai discours intercommunautaire et, de ce fait, elle est une vraie plate-forme puisqu'elle fédère une cinquantaine d'associations. D'autre part, elle a une politique de dialogue vis-à-vis de la communauté d'accueil.

Les 80 000 francs financent des projets culturels dont le travail passe par les maisons de quartiers. Il donne l'exemple de «Terra incognita» qui regroupe les communautés latino-américaines. Il y a aussi la Maison de quartier de la Jonction, qui possède une scène de théâtre et qui fait un travail d'intégration par le biais culturel.

– 2100.02: Savoir, plus largement, quelle politique est prévue par le département pour soutenir les créateurs.
– 2100.03: Savoir s'il y a un modèle de convention de subventionnement qui s'applique de façon générale ou si c'est chaque fois une convention particulière.

M. Cominoli répond que chaque convention est différente, basée sur un canevas qui se retrouve dans chaque convention, car on ne peut pas mettre les mêmes articles pour un théâtre et pour un orchestre bien que les articles de base se retrouvent dans toutes les conventions. Chacun discute de ses objectifs et, sur la base de ces objectifs, on crée des indicateurs d'évaluation. Ce qui est commun, c'est le canevas général. Il ajoute que toutes les conventions se trouvent sur le site du département, sur la page «Argent public».

– 2100.06: Savoir en quoi consiste la manifestation «La belle voisine».

Domaine des musées – Conservatoire et Jardin botaniques

Page III-62
Protection

– 5100.01: Savoir ce qu'est la «gestion différenciée» du jardin.
– 5100.02: L'initiative de former des médiateurs environnementaux au Sud est intéressante. Connaître le bilan de cette coopération.

Variation de locaux

Un commissaire avait entendu que la Console avait un besoin urgent de rénovation, notamment pour des problèmes électriques, et il voudrait savoir quelle est la situation actuelle.

Variation de personnel

Sous la rubrique «Variation de personnel», qui est vide, un commissaire désire savoir pourquoi il n'est pas fait mention du nouveau conservateur du Jardin botanique.

Domaine des musées – Musées d'art et d'histoire

Page III-63
Conservation

– 2100.01: Savoir à combien est estimé le programme de restauration d'œuvres significatives des écoles flamandes et hollandaises.
– 2100.06: Niveaux de conservation actuels et après la rénovation au musée, sachant qu'ils ne sont pas dans des conditions d'exposition optimales. Est-il prévu de favoriser les collections permanentes et de diminuer le nombre d'expositions temporaires?

M[me] Koelliker confirme qu'il y a des problèmes climatiques inhérents à l'âge du bâtiment et à la conception qui prévalait en 1910, époque de sa conception. L'essentiel du problème sera résolu lors de la rénovation et cela indépendamment de la réalisation ou pas du projet de Jean Nouvel. Par ailleurs, le musée a pris des mesures urgentes exceptionnelles pour certaines œuvres (cloches transparentes, portes en verre, etc.) en attendant la rénovation.

Recherche

– 3200.01: Savoir quelle est la coordination entre la promotion culturelle et chacun des services qui publie ses propres brochures.

Page III-64
Gestion du service

– 9100.02: Savoir si les différents projets de réaménagement des salles, notamment dans le Musée d'art et d'histoire, prennent en compte la rénovation qu'on attend sous peu et comment cela va s'organiser.
– 9100.04: Savoir ce que signifie «la réflexion sur l'allégement du programme des expositions».

Variation du personnel

Une commissaire relève que sous la rubrique «Variation de personnel» n'est mentionné aucun stagiaire, et il réitère sa question à ce sujet.

Domaine des musées – Musée d'ethnographie

Page III-65
Conservation patrimoniale

Un commissaire remarque qu'il y a un retard énorme sous la rubrique «Conservation patrimoniale». Il aimerait connaître l'état d'avancement du désastre concernant:

– 1100.01: Ranger les collections.
– 1100.03: Maintenir un état sanitaire suffisant.
– 1200.01: S'assurer que les fiches sont correctes.
– 1200.02: Continuer à faire des fiches si on a assez d'argent.

P III-66
Diffusion culturelle

– 3300.02: Quel est le taux de fréquentation des animations?
– 3300.03: Quel est le lien entre la promotion culturelle et les brochures éditées par les services eux-mêmes?

Gestion du service

– 9100.03: Est-ce que l'exercice pour le personnel sur la manipulation des extincteurs a été organisé à l'interne avec le Service d'assistance et de protection de la population ou si c'est une prestation externe payante?

Variation de locaux

– Agrandissement des locaux: que veut dire «le MEG travaillera au développement de son projet d'agrandissement» et combien cela coûtera-t-il?

Agenda 21

L'initiative de prolonger l'exposition «Nous autres» est saluée, estimant que les prolongations sont un signe de vitalité. Une commissaire demande s'il est possible d'envisager que la durée des expositions soit proportionnelle à leur succès.

M. Cominoli dit que cela devrait se faire dans les deux sens, et raccourcir aussi les expositions qui ne marchent pas bien.

Domaines des bibliothèques – Bibliothèques et discothèques municipales (BMU)

Page III-69
Objectif 2007

Une commissaire demande ce que signifie la «bibliothèque à l'heure virtuelle».

Mise à disposition des collections, etc.

– 1100 à 1200: Avoir plus d'informations concernant la collaboration avec le Service de l'urbanisme.

Page III-70

– 1100.01: Avoir plus d'informations concernant la «Charte d'accueil».
– 1100.02: Avoir plus d'informations concernant les «Directives de comportement des collaboratrices et collaborateurs au service de l'accueil des publics».

Page III-72
Gestion de service

– 9100.03: Savoir plus sur la collaboration avec le Service des bâtiments pour la visibilité extérieure des bâtiments BMU.

Agenda 21

– Avoir plus d'informations concernant le projet des «Livres nomades».

M. Cominoli répond qu'un panier rempli de livres donnés par le public est déposé dans des parcs par les bibliothèques, les personnes intéressés par ces livres peuvent les prendre chez eux et les ramener ensuite, ou en ramener d'autres.

– Savoir plus sur l'attention particulière portée à l'utilisation des énergies.

Domaines des bibliothèques – Bibliothèque publique et universitaire

Page III-73
Constitution et traitement des collections

– 1200.02: Ce que signifie «mise sur pied de la nouvelle étape de rétroconversion» au niveau financier.

Conservation des collections

– 2200.03: Un commissaire demande s'il n'y a encore aucun plan catastrophe élaboré jusqu'ici.

Page III-74
Mise en valeur

– 4200.03: Avoir plus de précision sur le Festival de l'affiche, et connaître son coût.

Variations de locaux

– Salle Ami-Lullin: ce qui va se passer avec l'espace Ami-Lullin.

Projet de budget 2007

Page 81

– 300100.310: Plus de précisions sur l'importance du montant de 103 400 francs pour les fournitures de bureau, imprimé, publicité.

M. Dose explique que la direction prend en charge la publicité pour différentes manifestations, ce qui représente 80% de ce montant.

– 300100.316: Les sommes pour les loyers, fermages et redevances d'utilisation sont particulièrement basses. On se demande de quoi il s'agit.

Page 83

– 31011000.301: Savoir à quoi est due l'augmentation de 7,5% pour le traitement du personnel.

Page 84

– 3105000.318: Que faut-il rajouter au montant de 610 500 francs pour les honoraires et prestations de service divers, des montants qui sont encore dans d'autres services pour la promotion culturelle?

M. Dose explique que, pour 2007, certaines cellules ont été mises ensemble. Le groupe de nature comptable 318 n'a pas la même association que le 310; il donnera le détail à la commission.

Page 86

– 3106000.318: Quelle est cette augmentation de 131 836 francs pour les honoraires et prestations de service?

M. Dose fait remarquer que certaines cellules pas très significatives ont disparu, créant probablement des agrégats qui gonflent le montant d'autres cellules.

– 3106130: D'où vient l'augmentation de 100 000 francs pour la Fête de la musique?

M. Dose répond qu'il y avait eu une erreur de budget en 2006, où 141 000 francs avaient été attribués au Service administratif et technique.

Page 88

– 3110000.314: A quoi tient la baisse de 238 100 francs pour l'entretien d'immeubles par des tiers pour le Grand Théâtre?
– 3110000.365: A quoi est due l'augmentation de 208 132 francs pour les subventions accordées aux institutions privées?

M. Dose répond que cette partie de subvention est divisée en trois (exploitation, services lyriques et équipement communal) et celle de l'exploitation subit l'indexation, ce qui doit correspondre à ces chiffres-là.

– 3110000.301: Que la diminution de personnel du Grand Théâtre soit notifiée à la commission.

Page 93

– 3202050.301: Des explications pour les diminutions de 859 170 francs et de 517 706 francs du total des charges et traitements du personnel du Musée de l'Ariana.

Page 95

– 3203000.314: Savoir à quoi correspond l'augmentation de 162 000 francs pour l'entretien des immeubles par des tiers au Musée d'ethnographie.

M. Dose répond que ce sont les services compétents qui réestiment leur valeur.

Page 98

– 3301000.312: Une explication pour le montant de 5000 francs qui subsiste pour les charges malgré qu'il n'y ait pas de Nuit de la science en 2007 et à quoi tient l'augmentation de 53 262 francs pour l'eau, l'énergie et le combustible de la direction des bibliothèques et discothèques.

M. Dose répond qu'ici aussi ce sont les services compétents qui font leurs calculs, et que cela peut tenir à une augmentation du prix du combustible.

Page 99

– 3301000.391: Quelle est la cause de l'augmentation de 237 000 francs pour la mise à disposition de locaux à la direction des bibliothèques et discothèques?

M. Dose dit qu'il faut poser cette question à la Gérance immobilière municipale.

– 3301000.392: A quoi correspondent les 42 000 francs de charges pour les autres prestations internes?

M. Dose répond qu'il doit s'agir de prestations de service, comme la Voirie.

– 3302000.310: A quoi correspond la baisse de 230 000 francs pour les fournitures de bureau, imprimés, publicité à la BPU?

Page 100

– 3302000.434: Plus de précisions sur les démarches effectuées entre le DAC et l'Université, par rapport à la diminution de 176 000 francs pour les autres redevances d'utilisation et prestations de service de la BPU.
– 330200.461: Savoir ce que sont les 25 000 francs supplémentaires de subventions acquises – Canton.

Transferts à des tiers – Subventions et allocations de la Ville de Genève

Page 151
365 – Institutions privées

– Des précisions sur la baisse de subvention de la Fondation des clés de Saint-Pierre.
– Des précisions quant à la baisse de subvention pour les Rencontres internationales de Genève.

En ce qui concerne les Rencontres internationales de Genève, comme ce sont les gens de l'Université qui s'en occupent, M. Mugny est d'avis que l'Etat peut s'arranger pour que leur fonctionnement continue au mieux. Il relève que ce sont toutefois des petites sommes qui sont enlevées, compte tenu de l'enveloppe globale.

– Une explication concernant la participation aux projets de la Conférence culturelle.
– Une explication concernant l'augmentation de 26 000 francs pour les activités culturelles et scientifiques.

Page 152
3106000 – Administration du service SAAC
365 – Institutions privées

– Des explications au sujet de la baisse de 120 000 francs pour les écoles de musique.
– Concernant l'augmentation aux projets culturels de proximité.

M. Mugny explique qu'il y a, dans la partie culturelle des maisons de quartier, un fort développement de toutes les activités dans le domaine de l'immigration, des questions qui tournent autour de cette problématique. Cela fait partie de ce qu'il appelle le «vivre ensemble».

M. Mugny explique que, chaque année, il y a une ligne de subvention pour le théâtre indépendant, incluant les maisons de quartier.

– Pourquoi le subventionnement de l'Usine et des centres culturels alternatifs a été, cette année, procédé en détail?

M. Dose: pour une question de transparence.

– La commission souhaite disposer d'un document où l'on peut voir les écarts pour chaque enveloppe.
– Est-ce que la subvention de Musiques en été a trait à l'organisation du festival ou à sa gratuité?
– Avoir le détail pour les Musiques anciennes et pouvoir disposer des comptes 2005 pour la Fondation des concerts de la cathédrale.
– La commission demande s'il est possible de connaître le montant en détail de toutes les enveloppes des comptes 2006 et aimerait bien avoir des détails quand un montant ne se retrouve pas à la même ligne comptable d'une année à l'autre.
– Avoir une vision de toutes les activités artistiques qui sont concentrées sur le site d'Artamis, ainsi que de leur coût.

Page 154

– Savoir si les 200 000 francs d'aide à la création contemporaine sont intégrés dans la subvention à la Fondation Saint-Gervais et disposer d'un petit résumé de la saison du Théâtre de Saint-Gervais, pour faire un point de situation de l'aide à la création.

M. Mugny répond que, effectivement, ils ne peuvent plus rien demander au Fonds général, qui est maintenant davantage disponible pour le théâtre indépendant.

M. Rohrbasser ajoute que, de toute façon, cet argent retourne aux compagnies en étant attribué par Saint-Gervais. La différence de montant attribué aux compagnies n'est pas de 200 000 francs, mais plutôt de 50 000 à 60 000 francs. L'avantage est surtout que Saint-Gervais ne doit plus recevoir l'aval du magistrat pour chaque spectacle, et peut les prévoir plus sereinement.

M. Mugny explique que le budget du théâtre est de 1,8 million, une part étant pour les salaires et une pour la création, à peu près 300 000 francs, qui était insuffisante. Ils ont maintenant à peu près 500 000 francs pour la création, plus ce qu'ils obtiennent de l'Etat.

M. Rohrbasser explique qu'il existe trois sections à Saint-Gervais, l'administration centrale, le théâtre et le Centre pour l'image contemporaine, et que les comptes sont à la fois par nature et par section. Il précise que la production doit trouver plusieurs centaines de milliers de francs supplémentaires aux subventions pour boucler son budget création, que cette gestion est simple et trans-

parente. La fondation doit cependant donner des détails sur les affectations des 200 000 francs.

– Une information concernant l'augmentation du Théâtre du Loup.
– Des précisions sur l'augmentation de subvention pour le CAC et pour Fonction cinéma.
– Des précisions sur l'augmentation d'environ 400 000 francs pour rock, jazz, ethno.

Page 155

– Quels sont les critères d'attribution de subvention pour les galeries d'art, pourquoi celles-ci ont été retenues?
– Ce qu'il en est de l'appréciation de GE Grave.

M[me] Koelliker répond que, effectivement, il y a maintenant une équipe, il n'y a plus un maître d'atelier qui reste là tout le temps, mais un système beaucoup plus souple où une partie du comité assure la permanence de manière que les personnes initiées à la gravure puissent venir utiliser les machines. En parallèle, ils ont mis en place un programme attractif de cours, de workshops, de master classes, etc.

Reste à savoir si véritablement ils arrivent à le mettre en œuvre.

– Un point de situation sur l'augmentation de 350 000 francs au BAC.
– Un commissaire demande quel projet en matière d'art contemporain il y a à la Villa Dutoit.
– A quoi correspond la diminution de 50 000 francs au Centre de la photographie?

M. Cominoli répond que cela est dû au fait que les 50 jours pour la photographie ont lieu tous les deux ans.

– Des précisions sur le BAC+3.

Page 156

– Est-ce que la Ville est liée par un contrat pour augmenter le Grand Théâtre chaque année?
– En quoi consiste la promotion pour la recherche scientifique, et à quoi correspondent ces 10 000 francs?

Subventions relatives à des prestations en nature

Page 172

– Un commissaire demande s'il n'était pas prévu de faire des travaux aux studios des Halles de l'Ile.

– Un autre commissaire demande sous quelle rubrique se trouve l'aide aux joueurs d'échecs du parc des Bastions et ce qu'il en est.

Page 192

– Une commissaire demande si on ne pourrait pas changer la dénomination «culture et loisirs», qui met dans l'esprit des gens l'idée que la culture est presque un loisir, rendant difficile la reconnaissance du travail des artistes. Elle serait sensible à une évolution de ce libellé.

  M. Cominoli signale que c'est la nomenclature comptable fédérale.

– Un commissaire remarque, à l'intention de la commission des finances, que ces pages vertes ne sont pas très utiles si l'on ne dit pas quelle est la différence entre le patrimoine administratif et le patrimoine financier.

Page 235

– Une commissaire demande à quoi correspond l'écart de 4 postes pour les postes fixes. Il n'y a qu'un écart de 2 postes à la page 244.

Projet de budget 2007 par missions et prestations

Page 54

– Savoir ce que signifient les charges et revenus hors répartition, en particulier les 45 millions pour le Service aux artistes et acteurs culturels.

Page 58

– Dans les commentaires, une diminution du budget d'entretien des bâtiments publics. Pourquoi?

  M. Dose répond que, en 2006, les budgets étaient surévalués.

Page 61

– Qu'est-ce qu'est exactement la communication institutionnelle et y a-t-il la possibilité d'améliorer le site internet pour qu'il y ait, à l'avenir, une diminution des frais de papier et d'édition de brochures?

Page 65

– Une commissaire aimerait savoir où le département en est au sujet de la motion pour l'encouragement à l'exposition des instruments anciens de musique.

Page 67

– Une explication sur la diminution des postes 41 à 42.

Page 69

– Que l'on clarifie la différence entre diffusion culturelle et communication culturelle.

Page 71

– Savoir si les activités didactiques du Muséum bénéficient du soutien de l'Etat, et quelle en est sa part.

Page 73

– On soulève le fait que l'Espace Rousseau ne figure pas dans le projet du budget 2007.

Auditions votées par la CARTS:

– M[me] Danielle Decrouez, directrice du Muséum, dans le cadre du projet «Catastrophes»;
– M. Hainard, directeur du Musée d'ethnographie;
– l'Association genevoise des musiciens de jazz;
– le Théâtre en Cavale;
– le Théâtre du Loup;
– la Fondation d'art dramatique (FAD).

Séance du 5 octobre 2006

Audition d'une délégation de l'Association genevoise des musiciens de jazz: M. Pierre Losego, président, et M. Charles Hug, rédacteur du journal One more time

L'Association genevoise des musiciens de jazz (AGMJ) est contente de l'augmentation de subvention accordée par le DAC et voulait venir exposer les activités de l'association à la commission.

L'AGMJ a été fondée en 1978. Son objectif principal est de promouvoir la musique de jazz sous toutes ses formes. Au printemps 2005, elle comptait 547 membres, le comité 10 membres, dont 7 musiciens.

Son activité principale est l'organisation de concerts hebdomadaires, au Contretemps, un sous-sol à l'avenue du Mail, aménagé en salle de concert grâce

à une subvention de la Loterie romande, que l'association loue tous les vendredis. Depuis 2003, la fréquentation moyenne est de 28 personnes, sur 50 places disponibles. En 2005, 32 concerts ont attiré en moyenne 30 personnes.

La deuxième activité de l'association est la publication de la revue mensuelle *One more time*. Le journal parcourt l'actualité du jazz, propose la programmation du Contretemps ainsi qu'un mémento de tous les concerts en Suisse romande.

L'AGMJ participe également aux Jazz parties, Jazz à Bernex, cette année, et s'est occupée de la programmation d'une scène le samedi de la Fête de la musique.

Le budget par année:	Fr.
L'organisation des concerts hebdomadaires:	45 000
La publication du journal:	32 000
Les frais d'administration (2 postes créanciers):	13 200
La cotisation annuelle des membres (50.–) revient à	25 000
La publicité dans le journal:	6 600
La subvention de la Ville de Genève:	40 000

Jusqu'ici, la différence négative du budget a pu être comblée par des fonds privés (Loterie romande en 2005, don privé en 2006). Pour 2007, il manque encore 20 000 francs pour maintenir le rythme d'activité, d'où cette demande d'augmentation de subvention, qui a été acceptée.

L'entrée est de 12 francs pour les membres et 15 francs pour les non-membres. Le Centre universitaire protestant, à qui l'AGMJ loue la salle, avait insisté pour que les places restent bon marché.

M. Hug dit qu'ils préfèrent donner une chance à des jeunes qui débutent, qui n'ont pas encore leur public, que de chercher des artistes trop loin et M. Losego ajoute que 80% d'entre eux viennent de l'arc lémanique.

M. Losego rappelle que le but de l'AGMJ est de promouvoir toutes les musiques de jazz, y compris les styles hermétiques, qui n'attirent pas les foules.

Audition du Théâtre en Cavale: M^me^ Véronica Byrde, administratrice, M. Miguel Fernandez, directeur, et M. Gilles Decorvet, membre du comité

M. Fernandez rappelle le projet du Théâtre en Cavale, qui est de faire un théâtre à la fois ludique et populaire. Il propose la création et l'accueil de cinq à six spectacles par année. L'orientation artistique est centrée sur la réflexion éthique. Lors de chaque spectacle, ils organisent un débat rencontre, permettant l'échange avec le public.

Il est conscient que le Théâtre Pitoëff a une âme, et il veut absolument le rouvrir à la population: c'est un des plus vieux théâtres de Genève et ils ont l'intention d'en fêter le centenaire avec une grande manifestation.

Les créations: en 2002, *L'annonce faite à Marie* de Paul Claudel; en 2003, *Prophètes sans dieu* de Slimane Benaïssa, en présence de l'auteur. En 2004-2006, il n'y a pas eu de création, mais la reprise d'*Ezéchiel* d'Albert Cohen, qui a donné lieu à une grande discussion dans la communauté juive.

En 2007, ils projettent de produire *On ne refait pas l'avenir* d'Anne-Marie Etienne; en 2008, *Dom Juan* de Molière avec Daniel Wolf et *La confession d'Abraham* de Mohamed Kacimi.

Pour la saison 2005-2006, M. Fernandez affirme que le théâtre a atteint 9450 spectateurs, en insistant que cela représente une victoire pour eux, qui sont partis de rien.

M^me^ Byrne précise que:

– pour une subvention annuelle de 200 000 francs, le théâtre a un volume d'affaires de 500 000 francs;
– chaque année, il y a deux spectacles créations et trois ou quatre spectacles accueillis;
– en une année, 50 professionnels du spectacle transitent au théâtre qui emploie quatre personnes permanentes. Quarante bénévoles permettent aux 96 représentations d'avoir lieu;
– le comité compte 100 membres.

M. Decorvet explique que les membres du comité suivent l'équipe professionnelle de théâtre en se réunissant tous les mois. Ils s'assurent de la qualité, de la programmation, de son impact sur le public, et tentent d'anticiper l'avenir. Il ajoute que les bénévoles participent aussi au bon fonctionnement du théâtre, en distribuant le courrier, en aidant les spectateurs âgés, et en assurant l'accueil. Il y a beaucoup d'enthousiasme, ce qui permet aussi à la Nuit de la poésie d'avoir lieu gratuitement au printemps.

Une commissaire demande s'il y a un parti pris religieux ou si l'on cherche aussi à répondre aux questions athéistes.

M. Fernandez assure que le théâtre ne dépend d'aucune église, qu'il n'a pas une vocation prosélyte. Par exemple, *Prophètes sans dieu* de Slimane Benaïssa parle de l'athéisme et de sa pratique sociale. Le Théâtre en Cavale a une démarche spirituelle, affirme-t-il, car il ne voit pas d'humanité sans recherche de sens. Mais les spectacles cherchent à créer des discussions autour de différentes vérités mais en aucun cas à faire de la propagande.

Une commissaire demande quelle est la part de création et d'accueil, respectivement.

M. Fernandez répond que la troupe monte deux pièces par année, ajoutées au mandat d'animation du lieu. Il rappelle que le lieu est dangereux et que les membres du Théâtre en Cavale l'ont apprivoisé. Lors de l'accueil de spectacles, ils mettent le lieu à disposition tout en assurant l'accueil et la sécurité, et restituent ensuite une partie de la recette (avec un plancher déterminé à l'avance) à la troupe qui se produit.

M. Fernandez répond, à la question concernant des loyers pour des bureaux, que la troupe a obtenu un local au Théâtre Pitoëff, où un logement d'urgence a été déclassé. Il y a maintenant un technicien à demeure et les bureaux seront aménagés dans le reste de l'appartement.

M. Fernandez dit qu'il n'y a pas de convention entre le Théâtre en Cavale et le DAC et qu'un bilan sera tiré à la fin de cette saison.

Une commissaire relève, à la page 3 du document présenté, «Création d'emploi pour intermittents du spectacle» et demande ce que fait concrètement le Théâtre en Cavale pour la création indépendante.

M. Fernandez répond que, dès que la troupe monte un spectacle, ils recherchent des fonds qui servent totalement aux salaires des gens et à ceux des professionnels qui gravitent autour de la création, ce qui représente 50 personnes.

M. Fernandez dit qu'un autre problème est que la GIM est propriétaire du lieu et loue le théâtre, que les intérêts ne sont parfois pas les mêmes et qu'ils se renvoient la balle dans certains problèmes pratiques. Un technicien est mis à disposition par le DAC, mais n'intervient que pour la programmation du Théâtre en Cavale.

Une commissaire demande quels sont les pourcentages de sources financières publiques et privées.

M^me^ Byrne répond que dans les 500 000 francs il y a également la billetterie. Pour *Ezéchiel*, un partenariat a permis de trouver environ 50 000 francs de fonds privés.

Un commissaire demande quelle est la collaboration du théâtre avec les écoles.

M. Fernandez répond qu'ils présentent la saison au cycle et au postobligatoire. Ils ne peuvent accueillir que 2 à 3 classes par représentation pour une bonne gestion. Ils n'ont pas de contacts avec les écoles, car c'est difficile, mais envisagent peut-être une collaboration pour la saison prochaine avec le Festival du clown.

M. Fernandez dit que le théâtre compte 344 places, qu'ils n'utilisent que le parterre car ils ont dû installer une régie spectacle qui n'empiétait pas sur le passage des pompiers.

Un commissaire demande quels genres de contrats ils ont avec les compagnies, dans l'éventualité où le contrat de location avec le Théâtre Pitoëff ne serait pas reconduit.

M. Fernandez répond qu'il y a une clause tenant compte de cette éventualité. Il ajoute que la troupe prend en charge la promotion, les frais de sécurité-feu, assure l'accueil et paie les droits d'auteurs. Ils assurent en outre un plancher par représentation, et le solde de billetterie est donné à la compagnie. Il souligne que le but n'est pas de faire du bénéfice, sans toutefois faire de déficit.

Audition du directeur du Musée d'ethnographie, M. Jacques Hainard

M. Hainard a dirigé pendant vingt ans le Musée d'ethnographie de Neuchâtel. Il allait prendre sa retraite quand M. Mugny l'a invité à faire partie du jury pour l'élection du nouveau directeur du Musée d'ethnographie. Sur 25 candidats, aucun ne s'est avéré valable et M. Mugny a alors proposé à M. Hainard d'être le nouveau directeur. Il occupe cette place depuis le 18 février et est heureux d'être si bien reçu.

Il a commencé par faire une réflexion pendant quatre mois sur un projet d'agrandissement du musée. Il a fait deux analyses.

Une analyse locale. Il a pris la décision de revenir à quelque chose de simple, et de renommer le musée «Musée d'ethnographie de Genève» (MEG).

L'ethnographie date de 1850, quand on s'est rendu compte que les sociétés évoluaient, du primitif au civilisé. Cette vision entraîne le colonialisme, mais cette discipline porte aussi un regard sur nous-mêmes et comment nous nous construisons. M. Hainard croit que le MEG est un lien excellent pour la déconstruction de notre savoir, permettant de prendre un recul critique.

A Genève se trouvent 100 000 objets qui vont être répertoriés et remis en valeur, patrimoine qui appartient aux Genevois, au MEG de Conches et au MEG de Carl-Vogt.

M. Hainard est très actif dans le quartier de Carl-Vogt, à l'Association du quartier des Bains notamment. Il veut donner envie aux gens d'aller au musée.

Il estime qu'il y a des gens compétents qui travaillent dans le musée et l'ambiance est bonne, même s'il faut encore renforcer les départements.

Il y a des collections de tous les continents, plus une collection européenne importante. Il ajoute qu'ils vendent beaucoup de livres, ce qui est rare pour un

musée. De plus, la position avec les médias est bonne (dans le quartier de la télévision), et l'arrêt de bus «Ecole-de-Médecine» va être renommé «Musée d'ethnographie».

Sur le plan international, le musée est connu. Il a des publications en ligne, la popularité de l'ethnomusicologie est grande avec des moyens forts et performants, les meilleurs d'Europe, estime M. Hainard.

M. Hainard désire renouer les liens avec les Universités. Le professeur Scherrer, qui étudie les émotions, est intéressé par une collaboration entre les neurosciences et l'anthropologie.

Au niveau international, il aimerait faire un pont Genève-Paris, en participant à l'exposition coloniale à Paris.

M. Hainard estime que 9000 m^2 sont indispensables pour recevoir le public dans de bonnes conditions. Si ce projet d'agrandissement se fait, il faudrait, en outre, faire attention aux problèmes de chaleur, car il fait trop chaud dans le musée en été.

Il révèle que l'an prochain se tiendra une exposition sur le vaudou. Il y a une collection en Haïti, que possède une Suissesse qui a travaillé là-bas. Il y a aussi le projet de Conches «Catastrophes», «scénario catastrophe», ou comment culturellement on construit une catastrophe. Il aimerait aussi faire une exposition sur le football, sur Chambon, etc. Il est sûr qu'il y a beaucoup de potentialités dans ce musée.

Sa devise pour le projet d'agrandissement sera: modeste, efficace et élégant.

Un commissaire demande quels sont ses rapports avec le privé, Barbier-Mueller, notamment.

M. Hainard répond qu'ils sont bons amis, qu'ils se voient de temps en temps et savent qu'ils ne peuvent pas travailler à Genève sans être ensemble. M. Barbier-Mueller a accepté de faire partie de la Fondation du MEG de Genève. D'autres personnes sont aussi intéressées.

Une commissaire demande ce qu'il manque aujourd'hui au MEG.

M. Hainard répond qu'il manque essentiellement de la place et qu'il faudra trouver une bonne direction après lui, qu'il faut encourager les gens et être clair. Sinon, il y a des moyens exceptionnels. Il croit qu'une institution est faite de l'esprit de son directeur.

Concernant l'agrandissement, M. Hainard répond qu'on ne va pas détruire l'école, qui a une grande valeur. D'autre part, il y a un concours en route pour trouver la meilleure solution, et il ne va peut-être pas être nécessaire de fermer le

musée. Et puis il y a Conches, dont il pense qu'il faudra redéfinir la politique afin d'avoir une ligne de conduite.

M. Hainard dit que, avec le projet d'agrandissement, on mettra de plus en plus en valeur ce patrimoine de qualité et que, rien n'étant incompatible il faudra que les regards se croisent.

Une commissaire demande si les 9000 m^2 comprennent les espaces administratifs.

M. Hainard répond que les entrepôts restent aux Ports francs. Il ajoute que la Ville avait un projet à Artamis.

Un commissaire se souvient avoir lu un article sur les difficultés que rencontrent certains musées à cause des revendications de pays qui auraient été pillés. Il demande si ce problème touche le MEG.

M. Hainard répond qu'il n'y a aucune trace de ce genre de demande dans l'histoire du musée. Le MEG va mettre en ligne ce qu'il possède. Il explique que la notion de musée, en Afrique, est une notion occidentale et que beaucoup de gens ne sont pas pour la restitution. Ce sont effectivement des problèmes politiquement sensibles, menant à une nouvelle politique de conservation in situ. De plus, à la conservation de la culture matérielle, devrait s'ajouter la conservation de la culture immatérielle. Il insiste que le MEG a un rôle central à jouer pour se comprendre.

Séance du 19 octobre 2006

Audition d'une délégation du comité du Théâtre du Loup: M^{me} Rossella Riccaboni, membre du comité de direction, M^{me} Corinne Müller, administratrice, et M. Sandro Rossetti, cofondateur du théâtre

M^{me} Riccaboni raconte que le Théâtre du Loup est né en 1978 et qu'il fut un théâtre nomade jusqu'en 1993. Ils avaient une salle de répétition et jouaient dans des parcs, des chapiteaux et des églises parfois.

En 1984, la troupe créa la pièce *Crazy Cat* qui eut un succès considérable et devint leur spectacle fétiche. Il fut repris plusieurs fois et leur donna l'occasion de voyager, en France et au Canada.

En 1991, un premier contrat de confiance avec la Ville permit de stabiliser le parcours. En 1992, la troupe fut invitée dans deux théâtres importants de Suisse romande, la Comédie et le Théâtre de Vidy.

En 1993, ils reçoivent le prix romand aux jeunes compagnies pour *Crazy Cat*. Devant quitter Sainte-Clotilde où ils répétaient, ils décident de construire un lieu

de création: grâce à un fonds propre et un soutien de la Compagnie Mathias Langhoff, ils bâtissent le Théâtre du Loup. Avec un lieu tel que celui-ci, ils purent non seulement faire leurs propres créations, mais aussi l'ouvrir à d'autres compagnies.

Aujourd'hui, le Loup produit une à deux créations par année et accueille cinq à six spectacles (non seulement du théâtre mais aussi de la danse et des festivals). La salle a une très bonne acoustique et peut se développer dans ce sens. Par ailleurs, une autre activité importante s'est développée dès les années 1990, le volet pédagogique. Il y a maintenant plus de 100 élèves répartis sur six cours hebdomadaires, qui montent eux aussi des spectacles.

M[me] Riccaboni ajoute qu'ils continuent à se dire qu'ils ont beaucoup à inventer tout en espérant que l'augmentation de leur subvention rendra leur situation plus confortable.

M[me] Müller informe que le budget de fonctionnement du Théâtre du Loup est d'environ 1 million. Depuis 2001, ils bénéficient d'une subvention de la Ville, ainsi que de l'Etat (298 500 francs).

En 1993, la construction du théâtre se fit sans l'aide de deniers publics, ce qui n'est pas le cas de l'annexe pour laquelle le théâtre a reçu une subvention extraordinaire de 200 000 francs. Cette construction a néanmoins grevé le budget car il y a eu un léger dépassement de crédit, et ils viennent de retrouver leur équilibre financier.

Les 400 000 francs de subvention de la Ville de Genève représentent 40% du financement total des activités; il y a une part d'autofinancement de 20% (recettes propres d'environ 200 000 francs); la subvention de l'Etat couvre à peu près 30%; et le dernier 10% est réparti dans des subventions privées et des sources diverses.

Ce mois de juin, ils ont signé une convention de subventionnement avec l'Etat et la Ville de Genève, où la part de subvention de la Ville passe de 400 000 à 500 000 francs. Elle explique les raisons qui justifient cette augmentation:

– il y a un responsable technique qui travaille à 100% pour assurer les 100 représentations annuelles, mais celui-ci est souvent en surcharge de travail. Ils souhaitent engager un second technicien à 60%, spécialisé dans le domaine du son, pour renforcer l'équipe;
– ils sont sous-équipés au niveau de la promotion, qui est entièrement prise en charge par la secrétaire qui travaille à 50%, en plus de son travail habituel. Ils souhaitent engager un(e) attaché(e) de presse à tiers temps, afin de pouvoir également offrir la prestation de promotion pour les troupes accueillies;
– les frais de mailing (environ 5000 adresses) sont estimés à 20 000 francs par année;

– ils souhaitent également augmenter les salaires pour les permanents et les comédiens engagés. Elle précise que, sur le million du budget, il y a environ 600 000 francs de masse salariale et que, pour indexer les salaires au coût de la vie, il leur faudrait de l'argent supplémentaire;
– ils prévoient une augmentation de poste de 10% dans les permanents répartis entre la création et les cours;
– une prestation financière supplémentaire de 20 000 francs pour les accueils;
– avec les 5000 francs qui restent, ils sont heureux d'avoir une marge pour l'entretien des bâtiments, qui nécessite chaque année des petits travaux.

Une commissaire demande s'ils imaginent un meilleur soutien du DAC au niveau de la promotion et si, comme l'offre culturelle explose dans d'autres communes, il ne devient pas urgent que le département prenne en charge cette promotion.

M[me] Riccaboni croit que certains efforts sont déjà faits, la mise à disposition des colonnes d'avis par exemple. Pour ce qui est de la grande offre culturelle, elle estime que cette offre est de qualité, que c'est un choix magnifique pour le spectateur et qu'il ne faut pas s'en plaindre. Cela dit, il est normal que certaines choses perdurent et d'autres s'arrêtent.

Concernant la convention de subventionnement avec l'Etat, M[me] Müller répond que la part de l'Etat reste la même, à savoir 300 000 francs.

M[me] Müller dit que l'association compte 600 membres. Le comité d'association et le comité de direction se chevauchent, le comité de l'association est donc payé, mais dans le second cadre.

Une commissaire voudrait savoir si l'indexation des salaires va être souhaitée régulièrement.

M[me] Müller pense qu'il serait déjà bien de pouvoir indexer les salaires tous les quatre ans. L'indexation est explicitée dans la convention de subventionnement, elle se ferait tous les deux ans, en partie par une augmentation des recettes propres (écolages). Elle précise que l'idée n'est pas d'introduire une mécanisation du principe d'indexation dans la convention.

Un commissaire demande ce qui relie la Fanfare du Loup au Théâtre du Loup.

M. Rossetti explique que, au début, la fanfare était la partie musicale du théâtre. Depuis une quinzaine d'année, après avoir fait des spectacles avec d'autres troupes, celle-ci est devenue autonome. Aujourd'hui, même si leurs dynamiques sont proches, ceux-ci sont complètement séparés et la fanfare cherche d'ailleurs un autre nom pour éviter la confusion.

Un commissaire se souvient qu'un crédit de 100 000 francs a été accordé pour l'achat de matériel son et demande s'il y a un contrat avec le DAC stipulant qui gère quoi au niveau du bâtiment et de son équipement.

Mme Müller rappelle que ce crédit n'a pas encore été voté. Elle explique ensuite que l'association est propriétaire de ses murs, mais que le terrain appartient à la Ville. Le théâtre se charge de l'entretien.

Mme Riccaboni ajoute qu'un des points importants actuellement est l'amélioration de l'équipement son, car c'est un domaine qui se développe énormément. Ils se sont déjà bien occupés de la lumière, mais doivent encore louer ou faire appel à des prêts pour le son, c'est un point faible de la structure actuelle.

Le nombre de spectateurs qui a été accueilli est de 15 300 en 2005, dit Mme Müller. Le taux de fréquentation du théâtre est de 73% en 2005.

Une commissaire demande s'il y a des bases syndicales pour les métiers du théâtre.

Mme Müller répond qu'un minimum est défini pour les comédiens. Elle mentionne la particularité de la pratique salariale du Théâtre du Loup, qui est d'avoir une base commune pour tous les salaires. Celle-ci est plus élevée que le minimum syndical, permettant ainsi aux nombreuses personnes travaillant à temps partiel de s'en sortir.

Un commissaire demande comment se passe le fait que le terrain appartienne à la Ville et le bâtiment au théâtre.

Mme Riccaboni répond que le théâtre paie un loyer de 6000 francs/an à la Ville pour le terrain. Au départ, lors de la construction du bâtiment, la Ville avait mis le terrain à disposition à titre gracieux. Le théâtre était pensé provisoire et il aurait pu être détruit mais, au vu du développement des activités et du succès rencontré, le contrat a continué en payant un loyer.

Une commissaire demande s'ils ont sollicité des fonds privés (Loterie romande, etc.) pour les petits travaux pour lesquels ils réservent ces 6000 francs.

Mme Riccaboni répond que oui, quand ils ont dû refaire le plancher, l'isolation du toit, ils ont obtenu un peu d'argent. Ils essaient de faire ces recherches-là.

Audition d'une délégation du conseil de la Fondation Saint-Gervais Genève: M. Philippe Macasdar, directeur du Théâtre Saint-Gervais, et Mme Renate Cornu, présidente du conseil de fondation

Mme Cornu voudrait que la commission comprenne bien le mécanisme de l'attribution des 200 000 francs et comment cette répartition se fait au sein des

différents spectacles. Elle explique que cette attribution facilite la production du théâtre: auparavant, chaque compagnie invitée devait faire une demande au DAC pour obtenir une subvention complémentaire pour son spectacle, ce qui laissait une part désagréable d'incertitude au niveau de la programmation, ne sachant que tard si la subvention était accordée ou non. Ces 200 000 francs sont aujourd'hui inscrits dans le budget, pas pour le théâtre, mais pour les troupes indépendantes, de manière à faciliter ce travail.

M. Macasdar distribue une liste où est inscrit comment les 200 000 francs ont été affectés en 2006. Depuis 1991, il y a toujours eu des compagnies qui ont demandé des soutiens spécifiques ponctuels complémentaires au DAC, dit-il. Depuis cinq ans, on a vu que les compagnies obtenaient en moyenne 120 000 francs dans le fonds général, pour compléter les revenus habituels. Le problème est qu'une grande partie de la programmation était incertaine, puisque dépendante de la réponse du DAC à leur demande de financement. Il insiste que ce fonds ne correspond pas à + 200 000 francs, mais à + 80 000 francs. Avec cette différence, ils ont pu soutenir neuf spectacles au lieu des quatre en moyenne habituelle, permettant un développement considérable de l'emploi (84 personnes engagées). De plus, ils ont pu faire 82 spectacles en tournées, tournées qui s'autofinancent complètement.

M. Macasdar dit que le budget total de la Fondation de Saint-Gervais varie autour de 4 millions.

M^me^ Cornu dit que la part dévolue au théâtre et la part dévolue Centre pour l'image contemporaine (CIC) est 50/50. Avec une part pour l'administration.

M. Macasdar explique que, dans le budget, il y a trois grandes parts: d'un côté l'administration et les frais généraux qui sont en partage, le reste est divisé par deux. C'est d'ailleurs pour s'assurer que cet argent irait bel et bien à la création que M. Mugny a procédé ainsi.

Un commissaire demande quel est le budget de fonctionnement du bureau et du comité, y compris les jetons de présence et s'il y a un budget d'état-major.

M^me^ Cornu dit que le budget de fonctionnement du bureau et du comité, y compris les jetons de présence de l'état-major, est de 45 000 francs.

M^me^ Cornu dit que les tâches inhérentes à la présidence sont les suivantes: il lui faut veiller sur le bon fonctionnement de la maison, superviser avec les directions la pertinence et la qualité de la programmation, et toutes les tâches relatives à un endroit ou circulent plus de 100 personnes.

Un commissaire demande s'il serait souhaitable pour le théâtre que ces 200 000 francs soient inscrits dans le budget de la fondation avec une clause qui les attribuerait directement pour le théâtre, ou si cela fonctionne en l'état.

M. Macasdar répond qu'il serait plus clair que ces 200 000 francs soient directement affectés au théâtre. Le problème est que la Ville n'a pas le droit de dire à l'intérieur d'une fondation qu'il faut donner plus à l'un et moins à l'autre, donc si l'on met 200 000 francs pour la fondation, ces 200 000 francs seront répartis selon les proportions déterminées.

Mme Cornu rappelle que le Centre pour l'image contemporaine va déménager d'ici à quelques années au BAC. Dès lors, il est clair que la fondation va être amenée à une scission. D'un côté une fondation pour le théâtre et de l'autre côté le Centre pour l'image contemporaine. A ce moment-là il sera judicieux de se reposer la question de l'affectation des 200 000 francs.

Un commissaire demande quels seront l'utilité et l'avenir de la fondation quand le CIC ira au BAC.

Mme Cornu répond que la fondation n'existera plus telle quelle: la partie CIC aura sa propre fondation et une réflexion est en cours sur la pertinence de rattacher le théâtre à la Fondation d'art dramatique (FAD).

Mme Cornu dit que, en 2005, le conseil de fondation a été alerté car il y avait des tensions au niveau du personnel. Lorsqu'ils se sont penchés sur cette question, ils se sont aperçus qu'il y avait effectivement un problème. Comme le CIC travaillait déjà sur l'une de ses deux grosses expositions annuelles, il était clair qu'il fallait régler la situation en amont en vue de ce déménagement. Ils ont fait appel à un auditeur externe qui a conseillé de laisser la partie artistique à M. Itten et de confier une rôle plus administratif au nouveau directeur (l'administratrice actuelle engagée à 50% quittait son poste à ce moment-là).

Un commissaire voudrait savoir quel est le total du public pour le théâtre ces dernières années.

M. Macasdar indique une moyenne de 18 000 personnes, toutes activités confondues. Le taux de fréquentation est de 75%.

Un commissaire demande, pour le budget de 4 millions, quelle est la part de l'Etat, de la Ville et des subventions privées.

M. Macasdar répond que l'Etat verse 290 000 francs. La billetterie varie, entre 120 000 et 170 000 francs. Sur les créations, Saint-Gervais met au maximum 50%, les autres 50% doivent être trouvés soit par les compagnies elles-mêmes, soit par le théâtre quand il fait le travail de coproduction. Cette année, ils doivent chercher 153 000 francs. Vu le mode de production à la fois rigoureux et variable qui est le sien, le budget du théâtre oscille entre 1,9 et 2,4 millions, selon le nombre de coproductions. Il insiste sur le fait que les tournées sont équilibrées.

Un commissaire demande si l'on pourrait se passer d'une fondation, si une convention pourrait suffire, ce qu'amène la fondation dans le cadre du fonctionnement.

M. Macasdar peut dire que la gestion en tutelle directe peut tout à fait fonctionner sur des lieux qui ont un profil particulier. Il pense que les fondations amènent parfois des lourdeurs mais qu'une fondation plus ramassée, avec des objectifs précis, qui ne se substitue pas aux directions mais effectue son travail de supervision et d'accompagnement peut être précieuse. Il trouve cependant que l'idée de regrouper plus de cinq théâtres sous la même égide est insensée, qu'aucune grande ville ne fait ça.

Un commissaire souhaite que les comptes et les statuts soient transmis à la commission.

Audition d'une délégation du conseil de la Fondation d'art dramatique (FAD): M. Paillard, président, M^me^ Bertami, vice-présidente, et M. Triboulet, expert-comptable et conseiller financier

M. Paillard a cru comprendre que la commission s'intéressait particulièrement au fonctionnement de l'état-major de la fondation, ainsi qu'aux frais administratifs de l'administration des théâtres.

– Il précise que les jetons de présence, qui n'avaient pas été adaptés pendant onze ans, sont passés en 2003 de 70 à 100 francs, les alignant sur ceux du Conseil municipal.
– La FAD est composée d'un bureau, du conseil de fondation, de l'organe de révision, qui chapeautent la Comédie et le Poche.
– Le conseil et le bureau ne peuvent pas s'appuyer sur les directions des théâtres proprement dites. La FAD a sa propre administration. La gestion administrative de l'état-major est faite par M. Paillard et son assistante administrative, qui a un poste à 80%. Celui-ci était à 60% auparavant, et c'est aussi une partie de l'explication de l'augmentation des coûts.
– Les dossiers sont traités avant les séances, ils élaborent des solutions qui sont soumises au bureau, puis au conseil. Ce fonctionnement, qui va vers une sorte de semi-professionnalisation, a été considéré comme une amélioration par le représentant du DAC, et a été adopté par le bureau et le conseil.

M. Paillard explique que, en arrivant, il succédait à M. Dupont-Willemin qui avait dirigé la FAD pendant vingt-trois ans et qu'il y avait une légitimité énorme de la part de cette ancienne présidence. Ils ont dû traiter un certain nombre de dossiers qui ne l'avaient pas été, et cela explique en partie la surcharge de travail.

– Il y avait un non-respect du règlement de la fondation, qui demandait une répartition à 70/30% des subventions Ville/Canton. Après un long processus de négociations, ces proportions ont pu être rétablies.

– Il y avait une demande de l'Inspection cantonale des finances qui était en souffrance depuis dix ans, qui demandait à la FAD de mettre en conformité ses textes avec sa pratique, particulièrement sur un point: d'après les statuts de la FAD, il est dit que le personnel des théâtres est des fonctionnaires, ce qui n'a jamais été le cas dans la réalité. Il fallait soit fonctionnariser le personnel, soit réformer les statuts. Après une brève analyse des coûts, ils se sont résolus à changer les statuts, ce qui ne se fait pas en un jour.
– Il a fallu réorganiser le conseil financier et la révision, deux fonctions qui devaient être distinctes. M. Paillard signale que cela a augmenté les honoraires.
– Il a fallu réorganiser le portefeuille assurance, rassembler les différentes assurances pour en diminuer les coûts.
– En arrivant, ils ont en outre augmenté la fréquence des échanges avec les directions des théâtres, afin de mieux prévenir les situations problématiques et de diminuer les tensions.

M. Paillard signale que l'on demande à la FAD de plus en plus de documents et de consultations hors fonctionnement normal, et que cela prend beaucoup de temps.

Il assure que les dépenses de la fondation sont contrôlées de très près par:
– l'Inspection cantonale des finances;
– le département des affaires culturelles;
– le Département de l'instruction publique;
– le Contrôle financier de la Ville.

Il ajoute qu'ils ont étudié des pistes pour sérieusement réduire les frais. L'une d'elle, à laquelle il a cru à un moment donné, était de reconfigurer la FAD en fondant le conseil et le bureau. Le conseil de fondation de la FAD a refusé le projet.

La FAD et les directions des théâtres sont extrêmement conscientes que chaque franc qui part dans l'administration est un franc en moins pour la création. Une étude indépendante de 1992 rapporta qu'aucun franc n'était utilisé de manière redondante par l'administration des théâtres de la FAD.

Depuis 2003, les frais administratifs des théâtres varient entre 42 et 43% de leur budget.

M[me] Bertani ajoute qu'un élément important du travail de la FAD est la Nouvelle Comédie. Elle annonce quelques chiffres: sur la saison 2004-2005, les produits totaux de la FAD ont été de 11 millions. Sur ces 11 millions, 31% viennent de recettes propres. Les frais d'état-major représentent 2% du total du budget.

M. Paillard dit que leur objectif est de diminuer le nombre de séances plénières. Le fonctionnement actuel, c'est d'arriver aux séances avec des solutions et

pas des problèmes. Les dossiers sont traités au préalable au bureau et les solutions sont amenées au conseil où elles sont alors discutées.

Un commissaire demande si cette semi-professionnalisation de la présidence est prévue par les statuts ou par le règlement interne, où s'il faudrait les revoir.

Mme Bertani indique qu'il y a déjà eu un vote du conseil de fondation.

A la lecture des comptes, un commissaire a remarqué un excédent des dépenses de 57 000 francs (ramené à 26 000 francs après dissolution d'une provision) et demande à quoi il correspond.

M. Triboulet explique que l'augmentation est principalement due aux jetons de présence, à la saison 2004-2005, saison où il y a eu un grand nombre d'auditions en relation avec la Nouvelle Comédie qui n'étaient pas budgétées.

Mme Bertani assure que ce fonds est scruté de très près par le Contrôle financier.

M. Paillard ajoute que, ce qui est principalement stipulé dans ce règlement, c'est le maximum, le 18% de la dernière subvention.

Un commissaire aimerait bien avoir les comptes détaillés pour les différents théâtres.

Mme Bertani explique que, sur le budget de fonctionnement total de 11 millions, il y a 3,1 millions de recettes directes de billetterie. Elle pourra fournir les détails demandés.

Un commissaire demande quel est le coût de production du programme de la Comédie et s'il ne serait pas possible de profiter d'un si beau support pour y mettre un peu de publicité.

On transmettra une réponse écrite à cette question précise.

Une commissaire voit dans les comptes, au chapitre des dépenses, trois fois des honoraires: de fiduciaire, de l'organe de révision et de l'étude transitoire. Elle aimerait des précisions là-dessus.

Mme Bertani répond que les employés des théâtres sont affiliés à la FOP et que, comme ils avaient estimés qu'il y avait un fonctionnement à la FOP qui ne leur paraissait pas tout à fait convenir, ils ont demandé à un expert en la matière d'examiner son règlement. Ce sont des dépenses exceptionnelles.

M. Triboulet ajoute qu'il y avait aussi des honoraires liés au départ de Mme Chevalier, du Poche, un avocat.

Mme Bertani répond que le fonctionnement du bureau est très transparent à l'égard du conseil, que jusqu'à présent tous les choses ont été expliquées, débat-

tues, et que cela s'est passé sans heurt et sans tension. Elle ajoute que, très souvent, les directeurs-trices des théâtres participent aux séances du conseil et que les discussions sur la manières de gérer sont larges.

Un commissaire demande quelles sont les recettes de billetterie.

M[me] Bertani dit que les recettes de billetterie sont 3 millions, en tenant compte des co-productions.

M. Triboulet répond que les recettes de billetterie, abonnements, etc., sont 2,65 millions pour la Comédie et 550 000 francs pour le Poche.

Une commissaire veut s'assurer que le Département de l'instruction publique verse intégralement la part qu'il doit et demande depuis quand.

M. Paillard répond qu'il le fait depuis cette année, et il est fier qu'ils y soient arrivés.

Un commissaire se rappelle que la FAD n'existait pas avant les années 1980, et demande s'il serait imaginable que la FAD n'existe plus. Il demande ensuite ce que la délégation pense de l'idée d'une fondation qui gérerait tous les théâtres.

M. Paillard répond que les théâtres peuvent effectivement fonctionner en régie directe, que cela demande au département de s'investir davantage. Il rappelle qu'à l'origine la FAD a été créée pour des raisons financières, à la suite de déficits considérables, et sa mission originaire était de les empêcher. La vérification des comptes reste d'ailleurs sa mission principale. La plupart des gens qui connaissent la FAD estiment qu'elle ne fonctionne pas si mal et ne coûte pas si cher que ça, et l'idée de lui rattacher d'autres théâtres n'est pas inconcevable. La chose est d'ailleurs en discussion depuis longtemps et les statuts ont été faits pour que cela soit possible. Personnellement, M. Paillard y est moyennement favorable, à moins que les questions se posent calmement et que les théâtres s'y rattachent petit à petit et pas tous d'un coup.

M[me] Bertani est beaucoup plus favorable à cette idée, plutôt qu'à l'idée d'une régie directe, qui ne garantit pas un fonctionnement démocratique.

Séance du vendredi 20 octobre 2006

Discussion générale sur le projet de budget 2007 du département des affaires culturelles et propositions d'amendements

Page 81
3001000 (310)

Le Parti libéral propose de réduire le budget pour les fournitures de bureau. Cela veut dire réduire les frais d'impressions diverses, qui figurent aux comptes

pour 40 000 francs et au budget pour 75 000 francs, et les frais d'annonces publicitaires qui se sont accrues de 8000 francs. Il estime que ces chiffres ne sont pas justifiables et suggère une réduction de 51 700 francs.

Il précise que ces frais d'annonces sont liés à la manifestation «La ville est à vous» et, comme leur groupe a décidé de supprimer la ligne correspondant à cette manifestation, il leur semble logique de réduire cette ligne-ci.

L'amendement est accepté par 6 oui (1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC) contre 5 non (2 Ve, 1 S, 2 AdG/SI) et 2 abstentions (S).

Commission des finances du 31 octobre 2006: ligne 310

Le groupe libéral avait demandé une réduction sur cette ligne après avoir constaté une augmentation du budget «Impression» qui était passé de 40 000 francs en 2005 à 75 000 francs en 2007. La réponse du DAC a été que cette ligne était essentiellement utilisée pour les imprimés concernant les manifestations organisées par la direction du DAC, à savoir «La ville est à vous» ou les prix quadriennaux. Le groupe libéral est d'accord de payer la partie concernant «La ville est à vous», à condition que le montant soit indiqué.

M. Drahusak précise que l'exercice de comparaison entre les comptes 2005 et le projet de budget 2007 n'a de sens que s'il est fait correctement. Sur les comptes 2005 à six positions, la direction du DAC avait dit qu'on avait moins dépensé en impressions car on avait compensé un dépassement sur la rubrique à trois positions 318.

Un commissaire libéral demande à avoir une proportion de ce qui correspondrait au budget publicitaire pour «La ville est à vous».

M. Drahusak répond qu'il s'agit d'un montant d'environ 15 000 francs. La majeure partie de ce budget est consacrée aux prix quadriennaux.

M. Mugny rappelle que les prix quadriennaux se montent à 30 000 francs sur 51 000 francs, mais qu'on est passé de quatre manifestations à neuf dans le cadre de «La ville est à vous». Il y a donc une augmentation modeste des coûts d'impression.

M. Mugny est le premier à dire qu'on ne pourra pas continuer longtemps sur ce train de vie. Mais il relève que les libéraux, ces dernières années, se sont opposés à pratiquement toutes les coupes qu'il a proposées. Il se dit prêt à tenter l'exercice sur une ou deux journées de faire l'inventaire de ce qui est indispensable ou pas dans l'optique de faire de réelles économies. Cela n'a pas de sens de faire des petites coupes de-ci, de-là. Selon lui, il n'y a que deux biais pour réaliser des réelles économies: ralentir la progression de la masse salariale et les

deux centimes additionnels. L'autre manière d'avoir plus d'argent est de fermer une ou deux grandes institutions, mais il faut pour cela assumer ce choix auprès de la population.

3001000 (318)

Le Parti libéral propose une réduction de 80 000 francs pour les honoraires et prestations de service, pour des motivations identiques à celle de l'amendement précédent. De plus, il estime que les prestations de graphistes (+ 25 000 francs) et les prestations achetées à l'extérieur ne correspondent pas à la volonté du département d'être rigoureux avec son personnel.

L'amendement est refusé par 6 oui (1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC) contre 6 non (2 Ve, 2 S, 2 AdG/SI) et 1 abstention (S).

Page 82
3101000 (318)

Le Parti libéral propose une réduction de 39 000 francs pour les honoraires et prestations de service. Cela revient à la situation de 2005 + 10 000 francs.

L'amendement est refusé par 7 non (2 Ve, 2 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 6 oui (1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC) et 1 abstention (S).

Page 83
3101100 (427)

Le Parti libéral rappelle qu'aux comptes 2005 les revenus pour les immeubles du patrimoine administratif étaient fixés à 2,928 millions. Il trouve que la différence avec 2007 n'est pas explicable et propose de rajouter 500 000 francs.

Cet amendement est refusé par 6 non (2 Ve, 2 S, 2 AdG/SI) contre 6 oui (1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC) et 2 abstentions (1 S, 1 T).

Commission des finances du 31 octobre 2006: ligne 427

Un commissaire libéral demande une justification de la baisse de 500 000 francs.

M. Krebs répond que le gros de l'écart concerne le Casino-Théâtre. Aux comptes 2005, la valeur locative du bâtiment a été évaluée à 725 000 francs de revenus qui n'ont pas été encaissés. Ce montant-là, au niveau du budget figure à 151 200 francs. Cela explique ce gros écart. Le but étant de faire apparaître les subventions.

M. Schweri précise qu'on a effectué la valorisation de la mise à disposition du Casino-Théâtre, évaluée à 750 000 francs en 2004 et 2005. Ensuite, en accord avec la comptabilité générale, on a ramené cette somme à 150 000 francs sur la base du coût réel de location en fonction du règlement (ce qu'auraient payé les organisateurs de la Revue si le bâtiment n'avait pas été mis à disposition).

Page 85
3105200 (318)

Le Parti libéral constate que le montant attribué aux honoraires et prestations de service a considérablement augmenté par rapport aux comptes 2005 et propose de le réduire de 31 000 francs, ce qui correspond à une augmentation de 5000 francs par rapport aux comptes 2005.

Le Parti libéral répond que le budget prévoit 18 millions de déficit, qu'il faut les prendre en charge. Il estime qu'il y a des efforts faisables sans mettre en péril le département et l'action créatrice qu'il soutien, que ce travail doit se faire maintenant et que ce déficit n'est pas une fatalité.

Cet amendement est accepté par 6 oui (1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC) contre 2 non (AdG/SI) et 6 abstentions (3 S, 1 T, 2 Ve).

Commission des finances du 31 octobre 2006: ligne 318

M. Drahusak répète que l'intérêt de l'exercice serait de le faire pour les comptes 2003, 2004 et 2005. Il y a effectivement une différence entre les comptes et le budget sur les prestations pour les services divers, car les prestations prévues pour modifier les sites internet des musées ont été prises sur des lignes directement gérées par la DSI. On peut les enlever maintenant mais l'année prochaine le Centre multimédia en aura vraiment besoin. C'est donc un exercice assez périlleux pour peu d'économies.

Page 86
3106000 (310)

Le Parti libéral suggère une diminution de 10 500 francs, correspondant à l'augmentation prévue entre les budgets 2006 et 2007.

Cet amendement est accepté par 6 oui (1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC) contre 5 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve) et 3 abstentions (S).

3106000 (313)

Le Parti libéral suggère la suppression de l'augmentation de 11 500 francs pour les fournitures et autres marchandises.

Cet amendement est accepté par 6 oui (1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC) contre 2 non (2 AdG/SI) et 6 abstentions (3 S, 1 T, 2 Ve).

Commission des finances du 31 octobre 2006: ligne 310 et 313

M. Drahusak signale qu'il ne s'agit pas d'une augmentation mais plutôt d'un problème de transfert. Il remarque que, pour la première fois dans la construction du budget 2007, on a supprimé des centres de coûts qui n'en étaient pas. On a fait un seul centre de coûts administration de services aux acteurs et artistes culturels, pour avoir une vue d'ensemble. De ce point vue, il paraît difficile d'établir des comparaisons entre les comptes 2005 et 2007, puisque la structure n'est plus la même.

3106130:

Le Parti libéral estime que le budget total de 1,348 million comporte un surcroît de tubulures nécessitant un examen. En effet, si la météo est bonne durant la fête, ces tubulures ne servent à rien et s'il fait mauvais temps, les gens ne viennent de toute façon pas et ces tubulures ne servent à rien non plus. Il propose deux réductions de 300 000 francs aux lignes 316 et 318.

3106130 (316): – 300 000 francs

Cet amendement est refusé par 6 non (2 AdG/SI, 2 S, 2 Ve) contre 6 oui (1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC) et 2 abstentions (1 S, 1 T).

3106130 (318): – 300 000 francs

Cet amendement est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 2 Ve, 1 T) contre 6 oui (1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC).

Page 93
3202040 (313)

Le Parti libéral propose de réduire de 25 000 francs l'achat de fournitures et autres marchandises, considérant l'écart entre 2005 et 2007 comme non justifié. Il précise néanmoins que, si le magistrat venait avec un projet concret, son opinion pourrait changer.

Cet amendement est accepté par 6 oui (1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC) contre 5 non (2 AdG/SI, 1 S, 2 Ve) et 3 abstentions (2 S, 1 T).

Commission des finances du 31 octobre 2006: ligne 313

M. Drahusak dit qu'il s'agit du même problème. Ce sont des projets qui se font sur deux ou trois ans, ça n'a donc pas plus de sens de faire l'exercice sur le budget par missions et prestations que de manière linéaire.

Page 151
3001 (365)

Le Parti libéral propose de remettre les 25 000 francs retirés à la Fondation des clés de Saint-Pierre, qui gère notamment le site archéologique que la Ville a financé et qui représente du personnel.

Cet amendement est refusé par 6 non (2 AdG/SI, 2 S, 1 T, 1 Ve) contre 6 oui (1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC) et 2 abstentions (1 S, 1 Ve).

Le Parti libéral propose de supprimer totalement la subvention à «La ville est à vous» (240 000 francs), pour les mêmes raisons que l'année précédente.

Cet amendement est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 T, 2 Ve) contre 6 oui (1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC).

Page 152
3106000 (363)

Les Verts aimeraient remettre les 120 000 francs retirés pour les écoles de musique. Ils pensent que certaines institutions, en particulier les petites écoles, sont menacées par ce retrait.

Le Parti libéral s'oppose à la réintégration de ces 120 000 francs, car il pense que ceux-ci, du domaine de l'éducation, doivent être à la charge du Canton et non de la Ville.

Le Parti démocrate-chrétien approuvent cette réintégration, car ce sont des activités de proximité qu'ils soutiennent. De plus, le fait que certaines institutions puissent ne pas survivre à cette coupe l'inquiète.

Une commissaire a reçu un courrier de cette académie, où il est dit que les 60 000 francs de subvention lui servaient essentiellement à payer le loyer de ses locaux et que, par conséquent, si cette subvention lui était retirée l'école devrait fermer.

Cet amendement est accepté par 8 oui (2 AdG/SI, 1 S, 1 T, 2 Ve, 1 DC, 1 R) contre 3 non (L) et 3 abstentions (1 UDC, 2 S).

Commission des finances du 31 octobre 2006: Ecoles de musique

M. Mugny dit que 30 000 francs concernent le Conservatoire de musique, 30 000 francs le Conservatoire populaire, 30 000 francs l'Institut Jaques-Dalcroze et 30 000 francs l'Académie de musique.

Un commissaire précise qu'il serait bon d'avoir la division par attribution de pertes. Cela n'a pas la même incidence d'enlever 30 000 francs au Conservatoire qu'à l'Académie de musique.

M. Mugny explique que la participation de la Ville était dérisoire par rapport au budget. On a simplement récupéré le solde de ce qui était versé à ces écoles de musique, parce que l'on considère que ce n'est pas à la Ville de payer pour les écoles. On ne le fait nulle part ailleurs. Il cite en exemple la part payée à l'AMR, qui est attribuée pour les concerts et non pour l'enseignement. Une certaine cohérence est nécessaire par rapport aux champs couverts par les subventions pour éviter les doublons. Il faut, par exemple, éviter de subventionner des lieux massivement subventionnés par le Département de l'instruction publique. Il concède cependant que ces suppressions n'ont pas la même incidence selon la taille et le budget de l'institution.

M. Mugny s'étonne, puisqu'il a fait un choix parfaitement cohérent, pour 120 000 francs dans les écoles, et il y a une majorité qui propose un amendement contre. Il pense qu'aujourd'hui la culture, pour l'essentiel, devrait être en main des grandes communes en collaboration avec la Ville.

Page 152
3105000 (365)

Le Parti libéral est perplexe quant au fonctionnement de l'état-major de la FAD, il estime la gestion des comptes un peu opaque. Il a contacté son relais au conseil de fondation, qui dit n'avoir pas reçu plus de réponses sur ces 47 000 francs. Devant cette incompréhension, le parti propose d'enlever la moitié de la somme (25 000 francs).

Le Parti démocrate-chrétien pense que le fonctionnement de ces fondations devrait être revu. Ces institutions ont toutes une histoire, mais la situation a évolué: on parle aujourd'hui de la Conférence culturelle, de convention de subventionnement. Il trouve que la configuration des départements a aussi évolué, avec une administration qui devient importante. Il trouve que la commission des arts et de la culture devrait se poser cette question de fond pour voir comment revoir le fonctionnement de ces fondations avec des structures plus légères, mais qu'il ne faut peut-être pas tout de suite torpiller la FAD. En l'état, il propose de laisser le budget tel quel, mais d'entreprendre un questionnement de fond avec une motion que la commission pourrait lancer.

Une commissaire socialiste a parlé avec son relais à la FAD, qui lui a dit que depuis que la FAD est semi-professionnalisée elle fonctionne mieux, et que cela se ressent dans les théâtres. Personnellement, elle est un peu dérangée par l'augmentation aussi élevée des jetons de présence qui aurait pu se faire sur plusieurs années, mais, comme retirer 25 000 francs sur la ligne de la FAD ne donne aucune garantie que cela va être retiré à l'état-major, elle est contre.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) n'est pas sûre que le Parti libéral a bien compris le fonctionnement de Saint-Gervais en faisant ces calculs,

car les 200 000 francs servent uniquement à la création des troupes, que le DAC ne doit plus soutenir. Elle ajoute qu'on ne peut pas juger la culture en termes de rentabilité.

Le Parti radical explique que, si le Conseil voulait intervenir sur les lignes précises, ce serait de la gestion directe, ce qui n'est pas le modèle actuel, et qu'il n'y a effectivement aucun moyen technique d'être sûr que ces 25 000 francs seront retirés directement à l'état-major.

Le Parti du travail a eu un entretien de sa représentante au sein de la FAD, qui a l'impression que les frais de l'état-major ne sont pas du tout maîtrisés, que celui-ci représenterait une chambre d'enregistrement. Elle votera cette diminution de 25 000 francs.

Le Parti libéral a l'impression que la réduction des frais d'état-major ne remet pas en question l'état-major lui-même, ni la qualité de son travail. La question qui est posée est de savoir si ces 47 000 francs sont justifiables. Il lui semble que cela n'est pas le cas, car on dit que chaque franc dépensé dans une institution culturelle qui n'est pas pour la création est un handicap pour le théâtre. Il pense que ce vote serait un signal pour l'état-major, pour qu'il se réforme avant de savoir si on peut lui donner d'autres théâtres, car ils sont chers. Il votera cette diminution.

Le président propose de voter le premier amendement, qui propose d'enlever 25 000 francs à la FAD.

Cet amendement est refusé par 7 non (2 AdG/SI, 2 Ve, 2 S, 1 DC) contre 5 oui (3 L, 1 UDC, 1 T) et 2 abstentions (1 S, 1 R).

Le Parti démocrate-chrétien rappelle le débat au Conseil municipal sur le site d'Artamis. Comme tous les occupants du site semblent être subventionnés en plus de bénéficier de la gratuité des locaux, il estime qu'il faut assainir la situation. Il propose la suppression de 90 000 francs de subvention au Théâtre du Galpon.

Cet amendement est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 2 Ve, 1 T) contre 6 oui (1 DC, 1 R, 3 L, 1 DC).

Le Parti libéral propose de supprimer la subvention de 150 000 francs pour «La ville est à vous».

Cet amendement est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 3 S, 2 Ve, 1 T) contre 6 oui (1 DC, 1 R, 3 L, 1 DC).

Le Parti libéral s'oppose à l'augmentation de 120 000 francs pour les projets culturels de proximité, car il s'agit plutôt de projet social que de projet culturel.

Le Parti libéral explique que l'idée du groupe libéral est qu'il y a des Fonds généraux dans lesquels on peut puiser sur la base de projets concrets, et les maisons de quartier peuvent s'y adresser.

Cet amendement est refusé par 9 non (2 AdG/SI, 3 S, 2 Ve, 1 T, 1 DC) contre 5 oui (1 R, 3 L, 1 UDC).

Page 153

Le Parti libéral a entendu à plusieurs reprises que l'Union des chanteurs genevois était une appellation qui ne se référait plus à rien, bien que la subvention soit toujours versée. Il propose donc de supprimer les 3000 francs qui lui sont attribués. Si cette constatation se révélait fausse et que quelqu'un réclamait cet argent, il va de soi qu'il la remettrait en crédit extraordinaire le plus vite possible.

Le Parti radical trouve qu'il faudrait poser la question au magistrat avant de prendre ce genre de décision. Il propose d'attendre des explications de M. Mugny à ce sujet d'ici à la présentation à la commission des finances car, en principe, ce n'est pas une manière de procéder.

Cet amendement est accepté par 8 oui (3 S, 1 DC, 3 L, 1 UDC) et 6 abstentions (1 R, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T).

Commission des finances du 31 octobre 2006: Union des chanteurs genevois

M. Mugny signale que le DAC a vérifié et il confirme que l'Union des chanteurs genevois existe, preuves à l'appui. Il ajoute que c'est une économie dérisoire et absurde.

Page 154

Le Parti démocrate-chrétien a été intéressé par l'argumentation du Théâtre du Loup, mais trouve tout de même que l'augmentation demandée est très importante. Il voit la subvention grossir d'année en année et il croit que la commission devrait disséquer les postes, pour voir si cette augmentation est justifiée. Il trouve irresponsable de continuer à gonfler comme cela les budgets et propose de supprimer l'augmentation de 100 000 francs attribuée au Théâtre du Loup.

Le Parti socialiste rappelle que le Théâtre du Loup fait l'objet d'une convention de subventionnement avec la Ville, dans laquelle cette augmentation est prévue. Il demande si l'on peut remettre cette augmentation en plein milieu du contrat.

Sachant les difficultés que le Théâtre du Loup a dépassées en trente ans, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et indépendants) a été convaincue par son argumentation. Elle rappelle que le théâtre paie tous ces collaborateurs sur une même base, qui ne donne pas des salaires mirobolants. Elle pense juste de faire cet effort budgétaire.

Le Parti libéral trouve que cette adaptation va dans le bon sens, car le Théâtre du Loup est une institution vive et dynamique dont la gestion est bonne. Il pense que le Parti démocrate-chrétien se trompe de cible et que c'est justement ce genre d'institutions qu'il faut soutenir.

Un autre commissaire libéral est d'accord avec son collègue avec la réserve que, s'il s'agit de soutenir la création, il ne voit pas l'intérêt de créer un poste d'attaché de presse, car la Ville peut fournir ce service. Il suggère un sous-amendement, qui consisterait à garder 50 000 francs sur les 100 000 francs.

Théâtre du Loup: – 100 000 francs

Cet amendement est refusé par 9 non (1 Ve, 2 AdG/SI, 1 T, 3 S, 1 UDC, 1 L) contre 2 oui (1 DC, 1 L) et 3 abstentions (1 Ve, 1 R, 1 L).

Théâtre du Loup: – 50 000 francs

Cet amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T, 3 S) contre 5 oui (1 DC, 1 R, 2 L, 1 UDC) et 1 abstention (L).

Le Parti démocrate-chrétien trouve que le Festival de la Bâtie est en train de s'éparpiller et il désire donner un signe fort pour marquer une volonté de redimensionnement. Il propose un amendement de – 200 000 francs.

Le Parti libéral pense que l'amendement du Parti démocrate-chrétien est un peu sévère et il propose un amendement symbolique de – 10 000 francs. Il n'oublie pas que le festival a pris en compte les remarques de la commission.

Festival de la Bâtie: – 200 000 francs

Cet amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T, 3 S) contre 2 oui (1 R, 1 DC) et 4 abstentions (3 L, 1 UDC).

Festival de la Bâtie: – 100 000 francs

Cet amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T, 3 S) contre 6 oui (1 R, 1 DC, 3 L, 1 UDC).

Festival de la Bâtie: – 10 000 francs

Cet amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T, 3 S) contre 5 oui (1 R, 3 L, 1 UDC) et 1 abstention (DC).

Le Parti libéral propose une diminution de 20 000 francs de la subvention pour l'AMR.

Cet amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T, 3 S) contre 5 oui (3 L, 1 UDC, 1 DC) et 1 abstention (R).

Le Parti libéral est d'avis que la Revue genevoise gagnerait en mordant si elle ne dépendait plus du financement des pouvoirs publics. Il propose une baisse de 80 000 francs, renouvelable sur quatre ans, le temps qu'elle trouve un financement indépendant.

Cet amendement est accepté par 10 oui (3 L, 1 UDC, 1 DC, 3 S, 1 AdG/SI, 1 T) contre 2 non (Ve) et 2 abstentions (1 AdG/SI, 1 R)

Commission des finances du 31 octobre 2006: Revue genevoise

M. Mugny dit que si le groupe libéral veut enlever 80 000 francs à la Revue genevoise et que c'est suivi par une majorité de la commission, ils vont s'amuser l'année prochaine.

Page 155

Le Parti libéral propose d'annuler les deux lignes relatives à la Société de lecture et à la Communauté israélite de Genève, au motif que celles-ci sont des lieux privés qui n'accueillent que leurs membres.

Société de lecture: – 20 000 francs

Cet amendement est accepté par 7 oui (1 R, 3 L, 1 UDC, 1 DC, 1 Ve) contre 3 non (1 Ve, 2 AdG/SI) et 4 abstentions (1 T, 3 S).

Commission des finances du 31 octobre 2006: Société de lecture

M. Mugny signale que, à son arrivée, il a voulu la supprimer et que les libéraux s'y sont opposés.

Il dit qu'il a décidé de laisser 20 000 francs de subventions car M[me] de Candolle l'a convaincu du travail remarquable qu'ils faisaient auprès des étudiants de l'Université. Il trouve absurde de vouloir enlever cette somme à une société qui fonctionne extrêmement bien et qui apporte un soutien à des milieux proches du groupe libéral.

Bibliothèque de la Communauté israélite de Genève: – 20 000 francs

Cet amendement est accepté par 6 oui (1 R, 3 L, 1 UDC, 1 DC) contre 4 non (2 Ve, 2 AdG/SI) et 4 abstentions (1 T, 3 S).

Commission des finances du 31 octobre 2006: Communauté israélite de Genève

M. Mugny explique qu'il s'agit d'une bibliothèque ouverte au grand public et qui, contrairement aux bibliothèques municipales, ne vit quasiment que sur des fonds privés. Elle offre, de plus, des compétences, des connaissances religieuses et met à disposition une littérature importante pour la Ville de Genève dans le débat actuel sur les religions. Au vu de ce qui précède, il lui semble important de maintenir cette modeste subvention au moment où, en raison de difficultés financières, ils déménagent pour pouvoir maintenir leurs prestations.

Page 154

Le Parti libéral propose une diminution de 50 000 francs de la subvention à la Fondation de Saint-Gervais, un coup de gueule signifiant qu'il faut diminuer les frais administratifs de cette institution.

Cet amendement est refusé par 7 non (1 Ve, 2 AdG/SI, 1 T, 3 S) contre 6 oui (1 R, 3 L, 1 UDC, 1 DC).

Page 155

Le Parti démocrate-chrétien doute de la viabilité des projets de GE Grave et propose une diminution de 20 000 francs de sa subvention.

Cet amendement est refusé par 6 non (1 Ve, 1 AdG/SI, 1 T, 3 S) contre 6 oui (1 R, 3 L, 1 UDC, 1 DC).

Le Parti libéral propose d'ajouter une ligne de 50 000 francs en faveur de l'Espace Rousseau.

Il propose, pour disposer de cette somme, de diminuer:

– page 153: – 10 000 francs la subvention à la musique ancienne;
– page 153: – 15 000 francs aux concerts de la cathédrale;
– page 98, 3204020 (318): – 5000 francs à la Nuit de la science (dont le magistrat avait dit qu'il s'agissait d'une erreur)

Cela, ajouté à la Société de lecture qui a déjà été votée, fait les 50 000 francs pour l'Espace Rousseau.

Le Parti radical croit qu'il n'est pas possible de voter cela en un bloc et propose de voter cela séparément. De plus, les 5000 francs de la Nuit de la science ne doivent pas être votés, puisque l'erreur a été reconnue par le magistrat et qu'il s'agit d'une correction technique.

Ajout d'une ligne pour l'Espace Rousseau: + 50 000 francs

Cet amendement est accepté par 8 oui (3 L, 1 UDC, 1 DC, 2 S, 1 T) contre 4 non (2 Ve, 1 AdG/SI, 1 S) et 1 abstention (R).

Commission des finances du 31 octobre 2006: Nouvelle ligne pour l'Espace Rousseau

M. Mugny dit qu'il ne faudra pas, par la suite, demander de mettre le parcours didactique à la Maison Tavel. On est en train de faire un travail extrêmement important pour arriver à proposer, début décembre, un vrai programme sur Rousseau et 2012. On est en train d'introduire le programme didactique à la Maison Tavel suite aux discussions avec le Conseil municipal, mais cela n'a pas de sens,

si le Conseil municipal veut le maintenir à l'Espace Rousseau. Il tient à préciser qu'il ne bougera pas si cet amendement est accepté par la commission des finances. C'est une question de pure logique.

Page 153
Diminution de 10 000 francs de la subvention à la musique ancienne

Cet amendement est accepté par contre 5 oui (3 L, 1 UDC, 1 DC), 4 non (2 Ve, 1 AdG/SI, 1 S) et 4 abstentions (1 R, 2 S, 1 T).

Diminution de 15 000 francs de la subvention aux concerts de la cathédrale

Cet amendement est accepté par 5 oui (3 L, 1 UDC, 1 DC), 4 non (2 Ve, 1 AdG/SI, 1 S) et 4 abstentions (1 R, 2 S, 1 T).

Position des partis

Le Parti radical informe qu'il ne fera pas de déclaration ce soir, préférant la faire lors de la réunion à la commission des finances à l'issue du vote définitif concernant les amendements.

Le Parti démocrate-chrétien relève la qualité et la transparence de la présentation des comptes et du budget du département des affaires culturelles. Le projet de budget 2007 se caractérise, une fois de plus, par un soutien aux acteurs multiculturels et à la diversité qu'ils représentent. Si le Parti démocrate-chrétien se réjouit des efforts d'intégration poursuivis par le département en matière de pluralité des cultures, il affirme sa volonté d'un renforcement des piliers qui contribuent à la qualité artistique de Genève, à savoir le Grand Théâtre, la Comédie, le Théâtre de Poche, le Grütli et Saint-Gervais, les musées et bibliothèques de Genève. C'est le jeu de la démocratie et de la majorité du parlement que de permettre au magistrat élu de favoriser les choix politiques.

Le Parti démocrate-chrétien s'oppose cependant à un saupoudrage tous azimuts et à une politique confondant la culture et l'intégration sociale. Pour éviter les doublons, les budgets visant à «vivre ensemble» doivent être attribués au département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Genève doit affirmer ses priorités à travers un nouveau quartier muséographique bien identifié regroupant le MAMCO, le BAC+3 et le Musée d'ethnographie. Le département doit se préoccuper davantage d'assainir le site d'Artamis en reconsidérant, avec le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, les contrats établis en y installant, dans la période transitoire précédant un véritable projet pour ce lieu, de véritables artistes et en y préconisant les mesures élémentaires de sécurité et de salubrité propres à favoriser la communauté de vie avec les habitants du quartier.

Enfin, le Parti démocrate-chrétien déplore les affaires de personnel qui ont secoué, en 2006, le Grand Théâtre et l'incapacité du département et de la Fondation du Grand Théâtre à prévenir les dysfonctionnements constatés. Deux structures de contrôle et de supervision n'ont pas permis de gérer les situations de conflits et nécessitent un audit dont le prix s'élève à plus de 300 000 francs, sans compter l'investissement en nature et en personnel que nécessitera pour la Ville de Genève le travail d'investigation. Le Parti démocrate-chrétien souhaite une analyse des conseils en place et la mise en place de structures plus légères et mieux adaptées à la gestion des théâtres, collaborant de façon plus étroite avec le département des affaires culturelles.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) voit que le département des affaires culturelles a veillé à diversifier l'offre culturelle, a fait un travail important dans les quartiers, elle salue cette politique. Néanmoins, elle aimerait attirer l'attention du département, malgré l'excellence de son bilan, sur le fait qu'il serait important dans le futur de soutenir les institutions existantes à Genève, plutôt que de continuer à diversifier l'offre. Il lui semble que les institutions genevoises directement dépendantes de la Ville ont réellement besoin d'un plus grand soutien, de l'ordre de la promotion culturelle notamment. L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) pense que la bonne gestion de cette promotion en France pourrait être un exemple sur lequel le département pourrait se pencher, pour que la culture genevoise puisse avoir un rayonnement digne de notre ville.

Le parti des Verts commence par une réflexion: «Au cours de sa vie, chaque être humain devrait rendre le monde meilleur.» Il pense que l'art, dans sa globalité, y participe et va continuer à y participer. Les Verts ont l'impression d'une maîtrise et d'une transparence budgétaire de la part du département des affaires culturelles. Toutefois, et malgré la situation de la Ville de Genève et ses 2 milliards de dettes, ils sont contents que la Ville de Genève continue à soutenir la culture.

Le Parti socialiste soutient la politique culturelle du magistrat. Il trouve que le budget est bien maîtrisé, que le budget par missions et prestations est très intéressant.

Un bémol: il a déjà remarqué, dans les objectifs budgétaires, un léger glissement vers une politique «socioculturelle» et ils pensent que ces points devraient être plus clairs lors de la prochaine législature. Il faudrait soit mettre la totalité dans le département des affaires culturelles, sinon dans le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Le groupe socialiste regrette aussi l'affaire du Grand Théâtre, et pense que le magistrat aurait dû réagir plus vite, sans que l'on arrive à ce stade où des gens ont été extrêmement blessés.

Le Parti du travail continue de soutenir la politique culturelle et associative de notre cité. Ils tiennent à préciser, une nouvelle fois, que le développement éco-

nomique et social de la Ville ainsi que le bien-être d'une société sont liés à ses capacités de promouvoir la culture dans le respect et la pluralité des expressions culturelles. Par contre, ils aimeraient voir, dans ces prochaines années, une cogestion régionale, voire Etat/région, pour les institutions phares de la Ville.

L'Union démocratique du centre attendra également l'issue des discussions en commission des finances pour faire part de ses prises de position.

Le Parti libéral est fier que la culture soit une vraie valeur à Genève. Il est prêt à considérer que le 20% du budget de la Ville de Genève pour ces valeurs est une option parfaitement défendable. En revanche, il est beaucoup moins sûr qu'il faille être fier de ce que l'on entend aussi souvent dire, à savoir que nous sommes dans la seule ville d'Europe qui consacre autant d'argent par habitant à la culture, et qu'il faudrait commencer à se poser la question de savoir pourquoi. Les raisons de cette situation, historiques comme tout ce qui se fait d'incompréhensible à Genève, a priori lui échappent et devraient être étudiées. En particulier, il aimerait relever qu'à Genève le Canton ne fait quasiment rien en matière culturelle et que ce n'est pas le cas partout. Il estime que les 10% de contribution que le Canton verse à la Ville ne sont que des miettes qui tombent sur un plateau de 220 millions et qu'il n'y a absolument pas de quoi être fier de cette manière de fonctionner. Il pense, avec les reports de charges qui sont annoncés pour l'avenir, qu'il faudra se remettre sérieusement en question et que ce n'est pas un audit du Grand Théâtre seul qu'il faut, mais un audit de l'ensemble de la Ville qui serait véritablement utile.

Les propositions d'amendements libérales ont principalement pour message de montrer que, avec les sommes à disposition, il serait possible de gérer mieux et autrement. Les libéraux pensent qu'un plan rationnel qui réorganise peut éviter les catastrophes dans le département. Ils ont d'ailleurs un plan en cas de catastrophe, au cas où de grosses économies étaient exigées le 16 décembre, qu'ils proposeront le cas échéant pour que la culture vive encore en 2007.

Annexes:

- Réponses du DAC aux questions posées lors de la séance du 14 septembre 2006
- Tableau des amendements
- Bilan intermédiaire du Chéquier culture
- Règlement de fonctionnement du groupe de concertation culturelle
- Document concernant la création au Théâtre de Saint-Gervais
- Document concernant le fonctionnement de la Fondation d'art dramatique

Dans un souci d'économiser du papier, les documents suivants se trouvent sur l'intraCM (IntraCM/Divers/annexes aux propositions et rapports):

– Apprentis et stagiaires département des affaires culturelles 2006
– Comptes 2005 – Concerts cathédrale
– Programme économies énergie bâtiments DAC
– Brochure Musées et centres d'art 2004
– Missions et prestations 2006
– PR-431 A Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 septembre 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 422 000 francs destiné à la restauration de la salle Ami-Lullin de la Bibliothèque publique et universitaire, à la mise en valeur et à la sécurisation de ses collections, située à la promenade des Bastions, parcelle N° 6159, feuille 18, commune de Genève, section Cité.
– Réponse M-307 Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Philip Grant, Alain Marquet et Didier Bonny, acceptée par le Conseil municipal le 2 juin 1998, intitulée: «Prix des droits de l'homme de la Ville de Genève».
– Règlement prix quadriennaux
– PR-397 A Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 février 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 1 000 000 de francs destiné à une nouvelle étape du catalogage rétrospectif des ouvrages de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU).
– Présentation Re.nou.vo
– Proposition PR-469 – Absentéisme

Commission des arts et de la culture
Réponses du DAC aux questions posées lors de la séance du 14 septembre 2006

---

1. Rapport du CA à l'appui du projet de budget 2007

p. 53 :

La création et les échanges culturels, depuis de nombreuses années, ne se limitent plus aux seuls arts « classiques ».
- Quelle est la définition d'« arts classiques » ?
- Pourquoi le Magistrat fait-il une distinction entre arts classiques et arts alternatifs ?

La classification traditionnelle des arts, de même que leur nomenclature, est en évolution constante. Un usage généralement accepté qualifie d'arts « classiques » la musique, les beaux-arts, la comédie et le drame… A Genève, on s'est souvent accordé pour reconnaître sous cette appellation, et dans le domaine des arts de la scène et de la musique, les œuvres produites dans les grandes institutions.

Depuis plusieurs dizaines d'années, sont apparues des formes nouvelles, soit « à l'intérieur » de ces domaines (en musique : le jazz, le rock, les musiques contemporaine et actuelles), soit des activités nouvelles (performances, design, mode), soit encore des formes interdisciplinaires mêlant musiques, danse, théâtre, arts plastiques…).

Par ailleurs, et aux côtés des grandes institutions, se sont créées des associations qui ont œuvré en faveur des artistes locaux comme de la venue dans notre ville de créateurs que ne pouvaient ou ne voulaient accueillir ces institutions. Il en est ainsi, par exemple, de Contrechamps (Musique contemporaine) et des Ateliers d'ethnomusicologie (musiques, danse et théâtre traditionnels, de Suisse, d'Europe et des autres continents).

Des passerelles se sont établies entre ces associations et les institutions. Ainsi le Festival de la Bâtie a co-produit avec le Grand Théâtre une création de la compagnie indépendante de Gilles Jobin ; la Bâtie présente une production théâtro-musicale à la Comédie. On peut aussi rappeler que les actuelles directrices de la Comédie et du Poche ont fait leur apprentissage dans le théâtre indépendant, y dirigeant leurs compagnies. Ces passages expliquent pourquoi le département, en fait, n'utilise plus guère le label « alternatif » (qui ne figure d'ailleurs pas dans le texte cité).

- Le développement des arts alternatifs se fait-il au détriment des arts classiques ?

Non, pour deux raisons au moins : les moyens mis à la disposition des institutions ne diminuent pas (ils ont augmenté, ces dernières années), d'une part, et plusieurs artistes indépendants se retrouvent dans les programmations de ces mêmes institutions, qui en sont ainsi enrichies, d'autre part.

Mais plusieurs [acteurs culturels] restent dangereusement fragiles, d'une fragilité qui n'est pas celle de toute démarche artistique mais qui ressort de conditions économiques et matérielles qui mettent en jeu leur survie même.
- Qu'entendez-vous par « fragile » ?

Les acteurs culturels évoqués sont des associations qui ont pu assurer, depuis plus de vingt ans pour la majorité d'entre elles, des prestations de qualité appréciées de leurs publics. L'augmentation des coûts (de production, de promotion, de communication, d'hébergements d'artistes invités, de charges telles que le chauffage et les assurances, etc.), en plus d'un ajustement de salaires généralement bien modestes et jonglant avec les temps partiels, met en danger ces prestations, dont le nombre ne peut diminuer sans fin.
Le département souhaite, dès lors, donner un « coup de pouce » afin de leur donner une assise plus stable pour les prochaines années.

Certaines propositions validées en 2005 seront développées en 2007, comme c'est le cas du Forum des sciences, dont la première édition aura lieu fin 2006.
- Qu'est-ce que le Forum des sciences et combien coûte-t-il ?

La création d'un Forum des sciences part de la volonté du Magistrat de susciter une réflexion autour de la question « Comment on arrive à vivre ensemble sur cette terre aujourd'hui ? ». Il s'agit d'une part de lancer un évènement qui aurait lieu 3 à 4 fois par année, en réaction à des cas d'actualité, ouvert sur des sujets scientifiques au sens large, incluant les sciences sociales. La médiatrice du Musée d'histoire des sciences est chargée de ce dossier et une première édition devrait avoir lieu avant la fin de l'année 2006. D'autre part, il s'agit de regrouper sur une plate-forme commune toutes les activités de médiation des musées. Une réflexion est en cours et devrait déboucher sur toute une série de mesures visant à rapprocher les services d'accueil de publics et de médiation dans les différents musées.
La réflexion n'a pour l'instant pas suscité de charges supplémentaires, hormis une dépense de 4'800 francs pour créer une identité visuelle, en juin 2006. Les activités liées à la mise en place du Forum reposent sur le budget de fonctionnement du Musée d'histoire des sciences.
Lorsqu'une ou deux éditions du Forum des sciences auront été mises en place, le DAC transmettra un premier état des lieux à la Carts.

- Pourquoi l'aide à la musique et au cinéma ne sont pas mentionnées dans ce texte ?

Ce texte n'est pas fondé sur les secteurs artistiques habituels (musiques, théâtre, danse, cinéma, etc.). Il n'en est donc pas fait mention explicitement, seules les modifications significatives au budget précédent sont mises en évidence. Les aides au cinéma et aux musiques sont naturellement maintenues.
Il convient cependant de préciser que quatre des associations mentionnées ont des activités musicales (AMR, Ateliers d'ethnomusicologie, PTR, Contrechamps) et le soutien à leurs activités serait augmenté. L'aide au cinéma (production ; diffusion) serait augmentée (Centre d'animation cinématographique ; Fonction cinéma).

p. 54 :

Le scannage des métiers muséaux nous amènera à des restructurations et à des modifications organisationnelles discutées et entérinées par les directions des institutions.
- Que veut dire le « scannage des métiers muséaux » et qu'est-ce que cela implique ?
- Pouvons-nous avoir des précisions sur « l'allègement du programme des expositions et le recentrage sur les autres missions des musées » ?

M. Drahusak a présenté en détail le projet Re.Nou.Vo à la Carts le 2 mars 2006. Vous trouverez en annexe le powerpoint de cette présentation.

Au Musée d'ethnographie, le projet d'agrandissement du bâtiment sera relancé (…).
- Que signifie « relancé » ?

D'un commun accord avec les autres partenaires du projet (l'Etat et l'Association des communes genevoises), nous avons attendu la nomination de Jacques Hainard et la mise en forme de son projet. Celui-ci consiste à passer du Musée des cultures à l'agrandissement du Musée d'ethnographie de Genève. Il vous sera présenté lors de l'audition prévue le 5 octobre.
Une réunion des magistrats concernés par ce projet à la Ville, à l'Etat et à l'ACG aura lieu le 3 octobre. Elle aura pour but de préparer le projet de résolution qui sera prochainement déposé devant le Conseil municipal et le Grand Conseil.

Une étude sur la gestion du patrimoine « imprimé » de la BPU permettra de redéfinir le positionnement de cette institution. Cela occasionnera à moyen terme des changements structurels en son sein.
- Quelle sera la nature de ces changements ?

L'objectif de l'étude est d'affirmer la BPU comme une bibliothèque publique patrimoniale, articulée avec une dimension encyclopédique (pôles d'excellence), en exploitant les synergies et les

complémentarités existantes, au niveau de l'agglomération, entre les différentes bibliothèques (BMU, bibliothèques scientifiques, bibliothèques universitaires), ainsi qu'au niveau national.
Aucun changement structurel n'est envisagé avant que l'étude ait eu lieu. Dans un premier temps, une étude de l'existant sera réalisée pour établir la raison d'être de la BPU, ses missions, prestations, indicateurs de mesure ; ensuite, l'analyse du « contenu » (patrimoine et pôles d'excellence) débutera, suivie d'une recherche des publics cibles, du réseau de la BPU et de la politique d'acquisition.
Cette étude débutera à la fin de l'année 2006 et devrait aboutir à la fin du premier semestre 2007.

- Quelles sont les menaces qui pèsent sur la BPU ?

Les menaces qui pèsent sur la BPU sont des menaces de restrictions budgétaires, au même titre que les autres institutions de la Ville, dans ce contexte de difficultés budgétaires ; à cela s'ajoute la nécessité de définir la politique d'acquisition et de stockage en tenant compte des surfaces de stockage actuelles et à venir et de revoir les relations avec l'Université.

Les BMU auront pour objectif principal en 2007 de proposer un service et une offre de qualité pour fidéliser leur public actuel et attirer de nouveaux publics, notamment en professionnalisant l'accueil des publics, (…)
- Cette professionnalisation implique-t-elle l'engagement de nouveaux collaborateurs ou le développement des compétences des bibliothécaires actuels ?

Afin de respecter le « personnal stop », cette professionnalisation passera uniquement par le développement des compétences des bibliothécaires actuels.

Après la réorganisation de la situation liée à l'Agenda 21 au sein de la direction du DAC en 2005, (…)
- Pouvez-vous expliciter cette réorganisation ?

Suite au départ, courant 2005, de l'administrateur Agenda 21, le DAC a pris la décision de mettre en place un nouveau fonctionnement pour promouvoir l'Agenda 21 dans le domaine culturel. En cohérence avec la nouvelle structure Agenda 21 mise en place en Ville de Genève, comprenant un Groupe Actions 21 composé de 5 correspondants et 5 experts (par département), le DAC a nommé une correspondante (à 20 %) et un expert Agenda 21 pour faire le lien avec l'unité Agenda 21 du Conseil administratif. La correspondante Agenda 21 consacre 20 % de son travail, en sus des 20 % ci-dessus, à la promotion de l'Agenda 21 au sein du DAC. Il s'agit à la fois d'identifier les actions Agenda 21 spécifiques aux institutions du DAC et de les mettre en valeur, tout comme de faire le point sur la mise en oeuvre des aspects environnementaux de l'Agenda 21 (tri des déchets, économies d'énergie, démarche de sensibilisation auprès des acteurs culturels subventionnés).

p. 55 :

Réhabilitation et mise à niveau de lieux culturels emblématiques :
- Pourquoi ces réhabilitations apparaissent-elles d'un seul coup, ne seront-elles pas échelonnées dans le temps ?

Cette liste apparaît ici pour mémoire. Tous ces projets figurent dans le 2e PFI et leur réalisation suivra l'avancement des dossiers.

p. 56 :

1400.01
- Où en est-on avec le projet de convention de subventionnement du Grand Théâtre ?
- Quel sera son contenu ?

Le projet de convention de subventionnement du Grand Théâtre a bien avancé. Il comprend, comme toutes les autres conventions de subventionnement, un projet artistique et culturel, un plan financier quadriennal et une série d'indicateurs d'évaluation. Ce document sera finalisé lorsque l'audit de cette institution aura été réalisé, car celui-ci nous permettra de définir des indicateurs d'évaluation beaucoup plus précis.

- Où en est-on avec le renouvellement de la convention de subventionnement de l'OSR ?

Le 20 décembre 2005 a été signé un avenant à la convention de subventionnement 2002-2005, afin de prolonger sa durée de validité d'une année.
Actuellement, les représentants de l'OSR sont conscients que ni les subventions de la Ville, ni celles de l'Etat vont augmenter ces prochaines années. Nous travaillons donc sur un projet de nouvelle convention pour les années 2007-2010 ne prévoyant aucune augmentation. Les négociations autour de cette convention prennent également en compte le renouvellement du protocole d'accord entre l'OSR et le Grand Théâtre, car le document actuel a été dénoncé par l'OSR pour le 31 décembre 2009.

1500.01
- Quelle est cette « méthode retenue pour lutter contre l'absentéisme » ?

L'ensemble du projet et la liste des actions envisagées pour lutter contre l'absentéisme se trouvent dans la PR-469 soumise au Conseil municipal le 26 avril 2006. Vous trouverez ce document en annexe.

2200.02
- Sur quelles bases allez-vous « tester l'octroi d'une enveloppe financière de deux ans au Muséum » ?
- Comment allez-vous procéder ?
- Pourquoi souhaitez-vous tester une nouvelle formule ?

Depuis la rédaction de cet objectif, deux séances ont déjà eu lieu avec le Contrôle de gestion afin de définir les bases de cette expérience. Nous avons vu qu'il est beaucoup plus intéressant de prévoir une enveloppe de quatre ans plutôt que de deux, afin qu'elle corresponde à la durée d'une législature. La prochaine étape sera de rencontrer le service de surveillance des communes (la réunion est prévue le 19 octobre), afin de savoir comment et sur quelles bases le Muséum pourrait gérer cette enveloppe. La création d'un tableau de bord pour le Conseil municipal, intégré dans les comptes, est également envisagée. Nous vous tiendrons informés en temps voulu de la suite de nos démarches.

2300.02
- Quelle sera cette « manifestation transversale sur la totalité du département » ?

Il s'agit de travailler sur un thème commun à la quasi-totalité des institutions du département, ce qui permettra, sur les lignes courantes et sans dépense supplémentaire, de rendre plus visible la transversalité des services. La cheffe de projet sera Mme Decrouez, Directrice du Muséum.

Remarque générale : il est dommage que l'enjeu financier de chaque objectif ne soit pas mentionné dans ce document. La commission ne peut donc pas se prononcer sur ces montants.

M. Drahusak répondra à cette remarque lors de l'audition du 12 octobre.

p. 57 :

3300.01
- Pourquoi la subvention « Participation aux projets de la Conférence culturelle » est-elle en baisse alors que votre objectif est de développer la Conférence culturelle ?

Les dépenses liées au fonctionnement de la Conférence culturelles sont absorbées dans le travail courant du département. Cette subvention est uniquement destinée à donner un coup de pouce à certains projets intercommunaux.

- Pouvez-vous nous faire un point de situation de l'avancement des projets de la Conférence culturelle ?

Les premiers dossiers traités dans le cadre de la Conférence culturelle, qui a réuni à 3 reprises depuis mars 2006 les Villes et communes de Genève, Lancy et Plan-Les-Ouates avec l'Etat de Genève et l'Association des Communes Genevoises, sont les suivants :

1. Maison de la danse

Les habitant(e)s de Lancy sont appelés à se prononcer sur la construction du centre socio-culturel de Lancy sud le 22 octobre. Ce centre doit réunir une bibliothèque, la maison de la danse, une salle des fêtes, ainsi que des locaux associatifs.
L'ADC et les utilisateurs potentiels de la bibliothèque et des locaux socio-culturels ont rejoint le comité de soutien créé par les partis politiques ayant accepté le crédit d'étude. Ce comité s'est adressé à la presse en précisant qu'il soutient le projet dans son ensemble. Le Conseil administratif de Lancy organise une séance d'information publique le 26 septembre et a invité la Ville de Genève et l'Etat de Genève à communiquer leurs points de vues.

2. Festival Hip-Hop « Communes-Ikation »
Cette manifestation, initiée par la commune de Plan-les-Ouates, bénéficie depuis de nombreuses années de la collaboration et du soutien financier des communes de Lancy, Onex, Bardonnex, Perly-Certoux, Confignon et Carouge. L'édition 2005 a également bénéficié d'une subvention de la Ville de Genève d'un montant de 5'000 francs ; l'Etat de Genève a soutenu ce projet lors d'éditions précédentes.
Début 2006, la commune de Plan-les-Ouates a rencontré tous les partenaires de ce festival, afin de renouveler la convention qui arrivait à échéance. La convention a été passablement toilettée et des garde-fous pour les communes non-organisatrices ont été ajoutés.

3. Chéquier culture
Voir réponse à la question portant sur l'objectif 2200.01 du Service de la promotion culturelle.

4. Teatro Malandro
Obligé de quitter ses locaux de Sécheron, M. Porras souhaite que le Teatro Malandro reste basé à Genève. Une collaboration entre les communes de Meyrin et de Plan-les-Ouates permettrait de répondre à ses attentes, en lui offrant à la fois un lieu de spectacle (le ForuMeyrin) et un lieu destiné à la création, aux répétitions, à l'organisation d'ateliers pédagogiques et à la fabrication des décors (à Plan-les-Ouates). La Ville de Genève verse une subvention annuelle de 150'000 francs et l'Etat de 180'000 francs. La Ville de Genève met également à disposition des locaux de dépôt.
Malheureusement, la parcelle envisagée par la commune de Plan-les-Ouates pour la construction d'un centre de travail n'est plus à vendre. Cela ne remet pas en cause la volonté de Plan-les-Ouates de collaborer avec le Teatro Malandro, mais d'autres solutions devront être trouvées. Concernant la problématique des locaux de travail, il faut relever que bien d'autres acteurs culturels recherchent de tels locaux et qu'une concertation à l'échelle des communes genevoises par rapport aux éventuels locaux disponibles sur le canton pourrait s'avérer profitable.

5. Règlement
La Conférence culturelle s'est dotée d'un règlement permettant d'associer à la concertation à la fois les communes ayant ratifié la convention de la Conférence culturelle et toute collectivité publique désireuse de collaborer et de participer aux réunions et aux projets. L'objectif poursuivi est de dynamiser la politique culturelle régionale. Ainsi, la prochaine réunion de la Conférence devrait permettre de réunir un plus grand nombre de communes.

- Pouvez-vous nous envoyer le règlement du Groupe de concertation culturelle et nous expliquer quelles sont les différences par rapport à la Conférence culturelle ?

Le règlement du Groupe de concertation culturelle figure en annexe. Les principales différences par rapport à la convention instaurant la Conférence culturelle résident dans l'abandon du forum d'évaluation et dans la simplification des réunions.

3300.03
- Qu'est-ce que le « volet culture du projet d'agglomération franco-valdo-genevois » ?
- Ce projet d'agglomération est-il discuté au sein de la Conférence culturelle ?

Lors du séminaire des élus qui s'est déroulé le 16 février 2006 au Forum de Meyrin sur le projet d'agglomération est apparue la volonté d'introduire un 8e volet à ce projet qui soit dédié à la culture.
Le département des affaires culturelles a participé à une séance organisée à l'initiative des chefs de projets du projet d'agglomération en avril 2006. Les enjeux définis sont :
- promouvoir la culture comme vecteur majeur d'identité partagée et d'expérience commune ;
- promouvoir la culture comme facteur de rayonnement du régional à l'international ;

- faire de la culture une fonction de lien social ;
- obtenir / tendre vers une offre culturelle mieux répartie sur le territoire et accessible à tous.

Plusieurs pistes d'actions ont été esquissées : mettre en place un « conseil culturel transfrontalier » permanent ; établir un atlas des équipements et des événements culturels; développer l'information et la communication, prendre en compte l'aménagement global et transfrontalier du territoire lors d'implantation d'équipements culturels, renforcer et harmoniser la billetterie transfrontalière, promouvoir le tourisme culturel, promouvoir un événement culturel fédérateur sur l'ensemble de l'agglomération (à cet égard la perspective de la commémoration du tricentenaire de la naissance de Rousseau en 2012 a été citée comme une possible manifestation susceptible de mobiliser les acteurs culturels du franco-valdo-genevois et d'expérimenter leur mise en réseau).

Le projet d'agglomération est dirigé du côté suisse par l'Etat de Genève. Il pourrait naturellement faire l'objet de discussions au sein de la Conférence culturelle.

3300.04
- Qu'est-ce que la « Conférence des villes suisses en matière culturelle » ?

La CVSC a été créée en 1970 en réunissant initialement 10 grandes villes suisses. Aujourd'hui elle compte 17 membres qui sont : Aarau, Bâle, Berne, Bienne, Berthoud, La Chaux-de-Fonds, Coire, Fribourg, Genève, Lausanne, Lucerne, Neuchâtel, St-Gall, Thoune, Winterthour, Zoug, Zurich.
Ces villes ont en commun leur rôle de centre, leur volonté d'offrir à leurs habitants une offre culturelle riche et variée, ainsi que leur gestion professionnelle de la promotion culturelle. La CVSC réunit deux fois par an les délégués culturels dans l'objectif d'échanges, de discussions et de prises de position commune. Une fois tous les deux environ, les responsables politiques se rencontrent pour débattre de stratégies au niveau suisse. On peut citer à cet égard la prise de position commune communiquée en automne 2005 à la Confédération dans le cadre de la consultation fédérale sur le projet de Loi sur l'encouragement à la culture (LEC) et sur le projet de Loi sur Pro Helvetia. (site internet : www.ksk-cvsc.ch).

A21
- Pouvons-nous connaître le contenu du programme « économies d'énergie dans les bâtiments du DAC » ?

Ce document figure en annexe.

p. 58 :

1200.02
- Dans le domaine de la culture, les horaires ne sont généralement pas ceux des employés ordinaires. Plutôt que de considérer les horaires irréguliers comme des nuisances, n'y aurait-il pas lieu de créer un contrat spécifique pour ce type de d'activités, avec compensations à l'appui ?

Nous n'allons pas créer un nouveau type de contrat pour les employés en question. Ce sont des employés municipaux, soumis à ce titre au statut du personnel municipal qui prévoit le versement d'indemnités et nuisances pour les horaires irréguliers.

1400.02
- Pouvons-nous avoir un point de situation de la réalisation des « inventaires du matériel appartenant à la Ville de Genève qui se trouve dans les locaux occupés par des organismes subventionnés par le DAC » ?

Ces inventaires sont en cours et arrivent à bout touchant pour ce qui concerne la Maison des arts du Grütli. Au vu de la complexité et de la charge de travail que cela représente, il ne sera pas possible de terminer l'ensemble des inventaires en 2006. Leur élaboration sera donc poursuivie et achevée en 2007.

2100
- Comment allez-vous « réorganiser le nettoyage des salles de spectacle » ?

Nous allons harmoniser le nettoyage des salles en supprimant les postes de nettoyeur et reprendre l'ensemble des contrats de nettoyage que nous avons avec différentes entreprises, ce qui nous permettra de déterminer des standards et des règles communes à toutes nos salles.

p. 59 :

1100.01
- Quel sera le coût du développement du site Internet du DAC ?

M. Drahusak répondra à cette question lors de l'audition du 12 octobre.

1100.02
- En quoi consistera l'« année à thème du DAC "Catastrophes" » ?

Voir la réponse à la question portant sur l'objectif 2300.02 de la Direction.

1200.03
- Que sont les « Prix quadriennaux » ?

Les Prix quadriennaux font l'objet d'un règlement adopté par le Conseil administratif qui en définit les buts et l'organisation (voir annexe). Ces prix sont destinés, une fois tous les 4 ans, à honorer des personnalités qui, par l'ensemble de leur œuvre, un ouvrage particulier, leur carrière ou encore leur activité, ont contribué au rayonnement de Genève. Au fil du temps, ce sont 6 domaines qui sont récompensés. Il s'agit de la littérature (1947), des arts plastiques (1947), de la musique (1947), des arts du spectacle (1987), des sciences (1947), des sciences humaines (1963). Pour la première fois en 2007, les droits de l'homme seront également considérés suite à la demande du Conseil municipal (voir réponse à la motion 307 en annexe). Le règlement, l'historique des prix et la liste des lauréats figurent sur le site internet du département des affaires culturelles. Ces prix seront remis pour la 15e fois en 2007 (29 mai) lors d'une cérémonie publique qui se déroulera au Grand Théâtre. Les coûts engendrés sont de deux natures : d'une part, une subvention de 280'0000 francs correspondant à l'attribution des 7 prix (7 x 40'000 francs) ; d'autre part, des dépenses imputées sur le groupe 31 à hauteur d'environ 76'000 francs, correspondant aux frais de promotion et d'organisation de la cérémonie (édition d'une plaquette, impression du programme de cérémonie, réalisation de la campagne de promotion, réalisation des interviews filmées, réalisation d'une exposition rétrospective et d'une exposition de présentation des lauréats, prestations artistiques honorant les lauréats durant la cérémonie, etc.).

1300
- Combien coûtera l'organisation du « concours pour la nouvelle ligne graphique des Musiques en été » ?

6'000 francs maximum.

1400.01
- Les travaux au Victoria Hall avancent-ils selon le calendrier prévu et selon le budget prévu ?

Oui selon les informations dont dispose le département des affaires culturelles (selon la dernière séance commune de coordination avec le service des bâtiments du 14 septembre). La Carts a été invitée à visiter les chantiers du Victoria Hall et du Grand Théâtre le 19 octobre prochain sous la conduite du service des bâtiments.

1500
- Quel est le contenu de la brochure « Musées et centres d'art » ?
- Est-elle une brochure scientifique ou de promotion ?

Il s'agit d'une brochure de promotion, qui présente en français et en anglais toutes les institutions muséales genevoises (publiques et privées), avec iconographie en couleurs. La dernière version de cette brochure figure en annexe.

2200.01

- Quel est le bilan du Chéquier culture ?
- Pouvons-nous avoir la liste des institutions partenaires ?

Un bilan du Chéquier culture, avec la liste des institutions partenaires, figure en annexe.

9200
- Combien y a-t-il de stagiaires et d'apprentis au DAC ?
- Serait-il possible d'en prendre plus ?

La liste des stagiaires et des apprentis accueillis par le DAC durant l'année scolaire 2005-2006 figure en annexe.
Le nombre de stagiaires et d'apprentis accueillis dépend des ressources humaines disponibles pour les encadrer et du montant consacré dans le budget de la Ville de Genève.

A21
- Pouvez-vous préciser ce que signifie « Poursuivre les efforts entrepris dans le domaine du développement durable » ?

Il s'agit principalement d'éviter le gaspillage de papier (règlements au verso des lettres d'attributions de subventions par exemple), éviter le gaspillage d'énergie, utiliser matériels et fournitures respectueux de l'environnement et travailler avec des fournisseurs qui respectent certaines règles (questionnaires envoyés chaque année aux imprimeurs par exemple).

p. 60 :

1100.01
- Que signifie « Participer à la mise en place d'une coordination des manifestations Ville de Genève » ?

Dans le cadre de la Délégation Fêtes et quartiers, magistrats et collaborateurs des Départements 2, 3 et 5 se rencontrent régulièrement et tentent de coordonner les manifestations qui leurs échoient afin d'accroître la visibilité et la lisibilité de l'action de la Ville de Genève. Dans cette perspective, un calendrier de toutes les manifestations est d'ailleurs diffusé en interne à raison d'une dizaine de parutions annuelles.

1100.02
- Pourquoi allez-vous « éventuellement » participer au volet culturel du projet d'agglomération franco-valdo-genevois ?

Le Département a été associé aux travaux préparatoires et a proposé en particulier l'élaboration d'un « atlas culturel » de l'agglomération. Il est prêt à s'associer à sa réalisation, à condition que les autres partenaires y participent également (canton, autres communes, départements et communes de France voisine).
Voir également la réponse à la question portant sur l'objectif 3300.03 de la Direction.

1100.04
- Y a-t-il du nouveau du côté de Chambéry ?
- Si oui, la Carts sera-t-elle invitée ?

Oui, une délégation a été reçue le 19 septembre. Mme Kraft-Babel, M. Froidevaux et M. Rubeli étaient présents au repas pour représenter la Carts.

1100.07
- Combien coûtera la mise en place de l'« observatoire de la danse » ?

L'observatoire de la danse est une étude statistique réalisée par deux collaborateurs du département et par l'Association pour la danse contemporaine. Les frais induits par cette étude sont couverts par la subvention versée à cette association.

2100.01

- Quelles seront les associations dont les moyens financiers seront revalorisés ?

AMR	+ 120'000
ASMV	+ 50'000
Ateliers d'ethnomusicologie	+ 70'000
PTR	+ 50'000
Jazz en été	+ 15'000
Association des musiciens de jazz	+ 20'000
Contrechamps	+ 50'000
Théâtre du Loup	+ 100'000
Théâtre de l'Usine	+ 25'000
CAC Voltaire	+ 25'000
Fonction cinéma	+ 50'000
Kultura	+ 50'000
Projets culturels de proximité	+ 80'000

2100.02
- Au-delà de la recherche de locaux, qu'a prévu le Département pour soutenir les créateurs ?

Le dialogue instauré avec les créateurs et leurs associations a permis d'élaborer des Critères (qui figurent sur le site web) précisant les conditions d'attributions de subventions, et donc du soutien financier qui demeure la première revendication. Les conventions de subventionnement sont également un moyen de les soutenir en leur offrant de travailler dans une certaine continuité. Cette politique sera poursuivie.
De plus, des manifestations gratuites sont organisées, qui permettent aux créateurs de trouver un contact direct avec la population.
Enfin, des mesures facilitant l'accès (carte 20 ans/20 francs ; chéquier culture) ont été instaurées, qui devraient accroître l'audience, les recettes propres, et donc les moyens, des manifestations organisées par les créateurs.

2100.06
- Qu'est-ce que « la belle voisine » ?

Il s'agit d'un ensemble de manifestations regroupées sous ce label, initiées et soutenues par Pro Helvetia, et fondées sur la présentation d'artistes suisses en Rhône-Alpes (principalement à Lyon) et d'artistes rhône-alpins en Suisse romande, au printemps 2007.
A titre d'exemple, la Comédie de Genève et le théâtre de Valence ont réalisé une coproduction que l'on verra dans les deux institutions.

p. 62 :

5100.01
- Que signifie une « gestion différenciée » du jardin botanique ?

La gestion différenciée a déjà été présentée à la Carts lors de sa visite du Jardin botanique en avril 2006.
Il s'agit d'une démarche proposant d'intégrer la composante environnementale dans la réflexion sur l'entretien des espaces verts. C'est une contribution des CJB à la politique de développement durable.

D'une manière générale dans nos espaces verts, on va chercher à limiter l'entretien et les traitements phytosanitaires, et favoriser le développement d'une diversité faunistique et floristique. En fonction de la localisation, de l'accès d'un public plus ou moins important, on va moduler l'importance de l'entretien, la fréquence des tontes, etc.

La mise en place de la gestion différenciée demande du temps. Elle se construit progressivement sur les axes suivants :
- méthodologie de réflexion et de mise en œuvre : diagnostic de terrain (surfaces à gérer, moyens disponibles en homme et en matériel…)
- définition des objectifs : quels objectifs au regard du diagnostic (accueil du public, préservation de la biodiversité, réduction des intrants chimiques, économie d'eau…)

- changement de mentalités et de comportements : rôle de la nature dans l'espace vert.
- action de communication : mise en place de panneaux, articles de presse.
- action d'éducation à l'environnement, indispensable auprès des plus jeunes qui ensuite sensibiliseront leurs parents.

Ainsi au niveau des produits phytosanitaires, les CJB ont supprimé tous les herbicides chimiques et mis en place la lutte biologique. Afin de préserver les ressources en eau, nous essayons de diminuer les surfaces de pelouse arrosées et de mettre en place un système économe d'irrigation. Dans le cadre des modes de gestion, nous avons établi un zonage des périmètres de tonte en y intégrant des zones comprenant des gazons fleuris et des prairies, et laissons le cas échéant des microbiotopes pour la faune et la flore (arbre abattu laissé sur quille, tas de bois…).

5100.02
- Depuis combien de temps les CJB forment des médiateurs environnementaux au Sud ?

Nous formons et coopérons avec des médiateurs au Sud depuis 10 ans. D'abord au Paraguay, puis au Sénégal et en Bolivie, plus récemment au Brésil et au Burkina Faso. Ils jouent un rôle fondamental dans la transmission du savoir patrimonial et traditionnel lié aux plantes (méthodes, techniques, jeux, publications, etc.).
La formation peut prendre plusieurs formes, mais sa durée est relativement limitée dans le temps (d'un jour à une semaine). Il peut s'agir de formation formelle in situ (centre d'éducation environnemental), en particulier pour les enseignants (formation continue), ou pour des fonctionnaire de la municipalité du Sud (jardiniers, gardes de parc, médiateurs) avec laquelle la Ville de Genève a signé une convention de partenariat culturel au sens large. Il est aussi fréquent que des étudiants de l'Université locale, partenaire de chaque projet du Programme cadre au Sud, soient formés comme médiateurs environnementaux (au sens d'éducateurs, responsables d'animations ou de visites guidées).
Il peut aussi arriver que nos partenaires-médiateurs suivent une formation ex situ, en priorité au niveau national ou régional (coopération Sud - Sud), très rarement en Suisse (seulement si le type de stage ou de formation considéré ne peut être mené à bien localement).

- Quel est le bilan de cette action ?

Le bilan du Programme cadre au Sud des CJB est très positif. Les médiateurs (éducateurs, jardiniers, bénévole, étudiants, etc.) permettent aux projets de fonctionner. Les centres d'éducation attirent un nombreux public familial et scolaire. Les jardins ethnobotaniques interprétés de chaque projet sont des vecteurs privilégiés, et souvent uniques dans les lieux considérés, pour la réappropriation du savoir liés aux espèces utilitaires locales (médicinales, alimentaire de cueillette, tinctoriales et plantes à fibres, etc.).
Cette médiation informelle prend un virage important au Paraguay avec la création et l'appui fourni à une structure d'éducation technique de campagne (Campotech) qui a vocation à proposer aux jeunes de la campagne une alternative à l'émigration urbaine. Ceci en particulier à travers l'enseignement de techniques horticoles et agricoles respectueuses de l'environnement, la culture de plantes médicinales, la recherche de marché et l'apprentissage des langues.

Personnel
- Pourquoi le poste de conservateur mentionné à la page 244 de la brochure « projet de budget » n'est pas mentionné ici ?

Ce poste est ce qu'on appelle un « placard doré », à savoir le poste créé par le Conseil administratif pour M. Ninian Hubert van Blyenburgh, contre l'avis de M. Mugny.

Locaux
- Quel est le degré d'urgence actuel des travaux à effectuer à la Console ?

En tant que "locataires", nous n'avons pas la compétence d'estimer l'urgence de la rénovation. Nous constatons que nous vivons dans des locaux vétustes, qui posent des problèmes régulièrement au niveau des réseaux électrique et informatique. Les problèmes sont connus des services compétents,

et une analyse des risques au niveau de la sécurité est en cours auprès du service de l'énergie (électricité essentiellement) et du service des bâtiments (infiltrations d'eau par le toit).

p. 63 :

2100.01
- « Concevoir et réaliser un programme de restauration d'oeuvres significatives des écoles flamandes et hollandaises » : combien va coûter ce travail ?

Ce programme de restauration, touchant l'un des noyaux fondamentaux des collections du Musée d'art et d'histoire (corpus de 250 tableaux), a été lancé dans la perspective d'une grande exposition prévue à l'automne 2009. Sous le titre « L'art et ses marchés. Peintures des écoles flamandes et hollandaises des XVIIe et XVIIIe siècle », l'exposition, qui a pour objectif de mettre en valeur une collection d'envergure internationale, présentera une sélection d'environ 80 tableaux.

En 2007, dix peintures devraient être traitées dans le cadre de ce programme, œuvres des artistes suivants :
Rubens et atelier (inventaire 1911-0064)
G. Netscher (inv. 1932-0011et 1843-0012)
J. Jordaens (inv. 1852-16)
A. van Dyck (inv. 1870-0007)
J. van Goyen (inv. 1888-0007)
G. Flinck (inv.1835-0004)
P. Souteman (inv. 1830-0001)
J. Fyt (inv.CR 60)
A. Calraet (inv. MAH sans numéro)

Une partie de ces peintures sera traitée par le restaurateur de l'institution, d'autres œuvres seront confiées à des restaurateurs travaillant sur mandat au sein de l'atelier de restauration du Musée, sous la supervision de son titulaire. L'ensemble de ces interventions est devisé à Frs 105'000.-.

Le montant alloué au projet de budget 2007 pour l'entretien des œuvres est de Frs 80'000, montant devant être réparti entre les trois départements du MAH (beaux-arts, arts appliquées, archéologie), puis, au sein des départements, entre les collections qui y sont rattachées. Pour le département des beaux-arts en particulier, il s'agit de trois collections : art ancien, XXe et XXI siècles, et Cabinet des dessins.

Aussi, et afin de financer ce projet, une campagne de sponsoring et de mécénat est actuellement en cours. La Fondation BNP Paribas Suisse s'apprête à parrainer l'importante intervention sur l'œuvre de Jordaens, chiffrée à Frs 60'000.-. Notons que le Musée a déjà pu bénéficier du soutien de cette Fondation pour la restauration d'une peinture religieuse de Jan Wellens De Cock et d'un portrait de Hyacinthe Rigaud. Par ailleurs, l'expérience a prouvé que l'institution pouvait compter sur la générosité d'un certain nombre de mécènes, qui depuis l'année 2000 soutiennent le programme de revalorisation des collections du département des Beaux-Arts. Il faut ici également préciser que l'avancement du travail de restauration s'effectuera en fonction des soutiens financiers qui auront été obtenus.

Enfin, signalons que la Société des amis du Musée d'art et d'histoire apporte un soutien essentiel à ce projet, en finançant l'acquisition (€ 42'000.-), prévue cette année encore, d'une table aspirante destinée à l'équipement de l'atelier de restauration. Couplée à un système de chambre humide, cette table permet le traitement d'œuvres sur toile et sur panneaux de bois. Le contrôle des paramètres, tels que l'humidité, la température et la pression liée au système d'aspiration, autorise des interventions aussi variées que nécessaires tels que le traitement de déformation des supports, le renforcement des supports originaux par un doublage ou encore le fixage de la couche picturale.

3200.01
- Y a-t-il un lien et une coordination entre le Service de la promotion culturelle et les autres services comme les musées qui éditent leurs propres publications ?

Le SPC et les musées se réunissent régulièrement sur des sujets aussi variés que les relations médias, les concours de graphistes ou encore le planning des manifestations. Il y a également des coordinations concernant les projets transversaux. En 2006, le SPC et les musées se sont réunis le 2 février, le 9 mars, le 4 mai et le 22 juin. Les prochaines réunions auront lieu le 5 octobre, le 9 novembre et le 7 décembre.

p. 64 :

9100.02
- « Poursuivre la phase d'étude en vue du réaménagement du musée » : ce réaménagement prend-il en compte le projet Nouvel ?

Oui.

9100.04
- Que signifie « Poursuivre la réflexion sur l'allégement du programme des expositions » ?

Après l'introduction du contrôle de gestion au MAH, nous continuons avec Re.Nou.Vo à équilibrer le nombre d'expositions temporaires avec les missions traditionnelles du musée, notamment la mise en valeur des collections.

Personnel
- Pourquoi n'y a-t-il pas de stagiaires aux MAH ?

Voir la réponse à la question portant sur l'objectif 9200 du SPC.

p. 65 :

- Quelle est la situation actuelle au Musée d'ethnographie, où en est-on dans ce désastre ?

M. Hainard répondra lors de l'audition du 5 octobre.

- M. Hainard n'étant là que pour trois ans, est-ce que M. Mugny développe déjà une stratégie pour sa succession ?

Le département reste à sa stratégie initiale, à savoir que la première mission du directeur est de réguler puis d'optimiser le fonctionnement du musée, la deuxième de préparer sa propre succession, et la troisième de travailler au projet d'agrandissement du musée.

p. 66 :

9100.03
- L'exercice pour le personnel sur la manipulation des extincteurs sera-t-il été réalisé avec le SAPP ou avec un prestataire extérieur rémunéré ?

Le MEG a l'intention de contacter le SAPP pour concrétiser ces exercices en 2007. C'est toujours ainsi que le MEG procède en général pour ce genre d'exercice.

- A l'instar de l'exposition « Nous autres », prolongée en raison de son succès, serait-il possible de moduler la durée de toutes les expositions temporaires en fonction de leur succès ?

Oui, mais cela dépend des expositions et des engagements pris.

Locaux
- Combien coûtera l'agrandissement du Musée d'ethnographie ?

Nous restons toujours sur l'enveloppe annoncée de 60 millions. A ce stade, il est projeté de disposer des 9 millions du legs Lancoux conformément aux vœux de la légataire, de 7 millions en provenance du Fonds d'équipement communal (FEC), de 10 millions de l'Etat de Genève – montant engagé par l'Etat lors du précédent projet. La Ville de Genève a prévu pour sa part un engagement à hauteur de

32 millions dans son plan financier d'investissements de 2006. Le solde restera à trouver auprès de privés.

p. 67 :

3300.02
- Quelle est la fréquentation, le type de public et la moyenne d'âge concernant les animations organisées par le Muséum ?

	Fréquentation (chiffres 2005)	Type de public	Moyenne d'âge
Animations du mercredi	3602 personnes 50 animations, 9 thèmes différents	Familles	Plus de 50% d'enfants
Film du samedi	1638 45 séances	Familles	50% d'enfants
Film du dimanche	3265 44 séances	Familles	50% d'enfants
Traces des dinosaures d'Emosson	1700 personnes 21 jours	Randonneurs (60 %) et familles (40 %)	50-60 ans pour les randonneurs 30 à 40 % d'enfants pour les familles
Migration des oiseaux au col du Jaman	Annulé en 2005 2004 : 420 personnes	Randonneurs et familles	40% d'enfants
Nuit des chauves-souris	650 personnes	Familles	50% d'enfants

p. 69 :

Objectif 2007
- Que signifie « Poursuivre les études et réflexions sur la bibliothèque à l'heure du virtuel » ?

Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), particulièrement celui d'Internet, modifie notre rapport à l'information et à la culture. Les modèles éditoriaux connaissent de profonds bouleversements. Google débute fin 2004 la numérisation de millions de livres, Universal music annonce pour fin 2006 la diffusion gratuite de son catalogue sur Internet. Ces services sont financés par la publicité. L'usage des réseaux modifie les attentes des utilisateurs : nomadisme, disponibilité à domicile et à tout moment, gratuité. Malgré les effets d'annonce et l'utopie commune qui considère Internet comme la Bibliothèque universelle, nous pensons que ces évolutions posent de manière plus prégnante que jamais la question de l'accès à la culture et à l'information. L'environnement technique et informationnel se révèle de plus en plus complexe, les risques de concentration et d'uniformisation des contenus augmentent sensiblement. Dans ce contexte, les bibliothèques doivent affirmer leur rôle de médiation en assurant un point d'accès pour tous mais aussi en favorisant la lecture critique et l'usage citoyen de ces nouveaux média. Ces études et réflexions visent donc à déterminer quels services nous permettront de remplir ces missions. Elles contribuent aussi à la formation en interne des collaborateurs afin qu'ils se montrent à même de participer à ces transformations.

1100 à 1200
- En quoi consiste la « collaboration avec le Service de l'urbanisme pour une meilleure connaissance des publics qui habitent les différents quartiers » ?

Nous collaborons actuellement avec le Service de l'urbanisme autour d'un projet d'élaboration cartographique des bibliothèques municipales. Dans le cadre de ce travail, M. Maury élabore pour nous une cartographie statistique des populations que nos différentes succursales desservent par quartier. Cette première étude en cours permettra notamment de dresser un portrait de nos publics cibles selon différents critères (nationalité, taille des ménages, activité professionnelle, etc.).
Parallèlement à cette analyse, M. Maury dresse une typologie de nos usagers actifs, à partir de nos statistiques internes. Lorsque nous pourrons recouper ces deux travaux (étude de la population / étude de nos usagers actifs), nous pourrons alors mieux déterminer la proportion et le type de public qui ne fréquente pas nos bibliothèques/discothèques (=non usagers). Une étude complémentaire

nous permettra également de mieux connaître les usagers non inscrits qui fréquentent et utilisent de plus en plus nos services sans pour autant emprunter des documents.
Cette collaboration contribuera également à étudier la mobilité des usagers sur le réseau des Bibliothèques et discothèques et mieux comprendre l'utilisation qui est faite des différentes bibliothèques et discothèques du réseau. Cette étude sur la mobilité des publics intéresse particulièrement le Service de l'urbanisme : en mettant en parallèle les données relatives aux mouvements de prêts et celles liées aux adresses des emprunteurs, nous pourrons dresser une cartographie des déplacements de ces usagers en Ville de Genève et dans le Canton.

p. 70 :

1100.01
- En quoi consistent les documents « Directives de comportement des collaboratrices et collaborateurs au service de l'accueil des publics », « Accueil de l'usagère et de l'usager lors de sa première visite » et « Charte d'accueil des publics » ?
- Pourquoi avoir élaboré ces documents au lieu d'un simple règlement ?

Il s'agit en fait d'un projet en trois parties. Les objectifs fixés pour ces trois documents sont les suivants :

Les BMU sont un service qui fournit de l'information, c'est un service totalement dédié au service à la population genevoise. Notre préoccupation quotidienne a toujours été la qualité du service et cela dans tous les sens du terme, qualité de l'accueil, qualité de la collection, qualité des informations données, écoute attentive des publics, accessibilité facilitée à nos services, etc.

Ce projet a été mis en route suite à plusieurs cours de formation à l'accueil des publics en particulier lors de situations difficiles et/ou conflictuelles. Il a pour ambition de créer une dynamique commune au sein des BMU et de motiver les collaborateurs autour d'un projet commun d'accueil des publics. Pour que ce projet puisse se réaliser, nous avons travaillé sur les valeurs qui entourent nos missions. Nos missions sont définies dans l'introduction de notre règlement d'utilisation des BMU à l'intention des usagers. Les prestations liées à nos missions font l'objet du document « missions et prestations des BMU » élaboré en concertation avec le service du contrôle de gestion. Les documents sur lesquels nous travaillons viennent donc en appui et mettent en mouvement en particulier les règlements d'utilisation des BMU, le statut du personnel de la Ville, le tableau des missions et prestations ; ils tiennent également compte de la charte de la diversité de la Ville.

Les documents en cours d'élaboration introduisent une dimension tout autre que celle d'un règlement. Un règlement définit des règles, alors qu'une charte définit des engagements que les collaborateurs partagent. La Charte d'accueil promeut des valeurs telles que la courtoisie, l'accessibilité, la rapidité, la clarté des réponses mais aussi un esprit d'écoute, de rigueur, de neutralité.
Tous les collaborateurs ont réfléchi en équipe aux valeurs qui définissent notre activité. Tous les collaborateurs ont également réfléchi à la manière dont ils mettent ces valeurs en mouvement au travers des prestations offertes. Cela crée ou recrée un sentiment fort d'appartenance aux BMU, un sentiment bâtit sur un socle commun d'engagements.

Afin d'offrir aux usagers un service de qualité, ce projet définit les outils qui permettront à tous les collaborateurs d'adhérer à une politique commune d'accueil.

Quelques mots sur le document « Charte d'accueil des Bibliothèques et discothèques municipales de la Ville de Genève » :

Les activités des BMU répondent à trois règlements principaux : les « Statuts et règlements du personnel de la Ville de Genève », le « Règlement d'utilisation des Bibliothèques municipales », et la « Directive relative à l'utilisation des systèmes d'information et de communication ». Aujourd'hui, nous avons besoin de compléter en interne ces documents par une mise en évidence de nos prestations et de nos valeurs transmises dans le cadre de nos missions.

La « Charte d'accueil des BMU » est élaborée en complète concertation avec les collaborateurs/-trices du réseau. Il est en effet essentiel de mener ce projet dans une démarche participative, afin que chacun(e) s'approprie cette charte, s'y reconnaisse, pour consolider ensemble notre politique

d'accueil et continuer à offrir des prestations de qualité à nos publics. Il s'agit donc également d'un outil de gestion des équipes autour d'objectifs communs et de valeurs communes.

La « Charte d'accueil des BMU » fait également écho de la « Charte de la diversité » (Ville de Genève), afin de mettre en valeur nos prestations liées à la diversité culturelle et sociale.

La « Charte d'accueil des BMU » sera rendue publique en 2007.

Quelques mots sur les « Directives de comportements des collaboratrices et collaborateurs au service de l'accueil des publics » :

Ce document change d'intitulé et devient « Charte de collaboration » afin que les collaborateurs ne puissent l'assimiler ou le confondre avec le « statut du personnel » qui reste le document de référence. La « Charte de collaboration » rappelle les compétences, aptitudes et actions professionnelles attendues de la part de tout collaborateur/-trice qui travaille pour les BMU.

Tout comme la « Charte d'accueil », la « Charte de collaboration » est actuellement construite avec la participation de l'ensemble des collaborateurs/-trices du réseau des BMU. Ce document est à compléter par la lecture et la connaissance des « Statuts et règlements du personnel de la Ville de Genève », du « Règlement d'utilisation des Bibliothèques municipales », et de la « Directive relative à l'utilisation des systèmes d'information et de communication ».

La « Charte de collaboration » explicite pour les collaborateurs l'ensemble des prestations déclinées dans la « Charte d'accueil », et reprend la manière dont tous les autres documents réglementaires de la Ville de Genève doivent se mettre en mouvement dans notre réseau pour créer une unité dans notre politique d'accueil. La « Charte de collaboration » rappelle donc à nos collaborateurs/-trices les compétences et les attitudes attendues aux BMU afin de réaliser les missions et prestations, que ce soit envers nos publics ou entre collaborateurs (par exemple la collégialité, l'écoute, le respect…). Ce document permettra de faire connaître nos attentes aux nouveaux collaborateurs. Ce document pourra servir d'appui de discussion lors des entretiens annuels au même titre que le cahier des charges. Ce document permettra également de mieux cibler les besoins en formation.

La « Charte de collaboration » sera diffusée en interne à tous les collaborateurs/-trices des BMU en 2007.

Quelques mots sur la « Charte d'accueil de l'usagère et de l'usager lors de sa première visite » :

Ce document est le premier des documents en cours d'étude qui marque notre volonté d'expliciter et d'harmoniser un certain nombre de processus au sein du réseau. Dans le cadre du modèle de « l'organisation apprenante », ce document répond à une stratégie de prévention des conflits avec les usagers/usagères.

Face à des usagers pressés et désirant s'inscrire le plus rapidement possible sans contrainte administrative d'aucune sorte, nous réfléchissons à une démarche uniforme au sein du réseau des BM afin d'accueillir tout usager/usagère en lui communiquant les mêmes informations principales et indispensables sur l'utilisation de notre réseau.

1100.02
- Quelle est la situation actuelle en matière de mauvais comportements et d'incivilités dans les bibliothèques ?

La gestion des incivilités fait malheureusement de plus en plus partie de notre quotidien. Agressivité grandissante envers nos collaborateurs, insultes (impossible à mettre par écrit tant elles sont choquantes), agressivité entre usagers. Détérioration du bien public, voire carrément perte de la notion de bien public. Vitres brisées, urine et autres dégradations sur les murs et les entrées.
Dans certains cas, heureusement plus rares mais particulièrement difficiles à gérer pour nos collaborateurs, refus de suivre le règlement d'utilisation : rendre les documents dans les délais, payer les amendes dues en cas de retard (même pour quelques francs), refus de payer les documents non rendus.

Il s'agit pour nous de préserver un accueil de qualité pour tous les usagers qui respectent le « savoir-vivre ensemble » et ne pas laisser les incivilités envahir notre quotidien et gêner tous les usagers respectueux.
Nous portons plainte chaque fois que cela est nécessaire.

p. 72 :

9100.02
- En quoi consiste l'amélioration de la visibilité extérieure des bâtiments des BMU ?

Depuis de nombreuses années, nous espérons qu'un plan global de signalisation des services du DAC verra le jour. Un projet avait même été lancé il y a quelques années. En effet, trop nombreux sont encore les usagers qui ignorent notre existence dans leur quartier, cela faute d'une bonne et visible signalisation. Les panneaux sont très anciens, mal mis en valeur sur le bord des bâtiments. Il serait vraiment souhaitable que ces panneaux soient refaits aux normes d'aujourd'hui, avec le logo de la Ville bien visible. Il s'agit là du premier élément de l'accueil des publics. Si les Bibliothèques municipales ne peuvent mener ce projet de manière autonome, c'est faute de moyens dans leur budget pour une telle opération d'envergure. De plus, il serait dommage que tous les services de la culture n'aient pas la même signalétique pour être facilement repérés par les genevois. Cette signalisation pourrait également se faire dans les rues avoisinantes, tel qu'on peut le voir dans la plupart des villes de Suisse ou de France voisine.

A21
- Quel est le bilan de l'opération « Livres nomades » ?

Principe :
L'idée maîtresse est de faire circuler les ouvrages dit de « seconde main » qui nous ont été donnés par les usagers, afin qu'un autre public puisse accéder gratuitement à ce bien culturel, que ce processus s'inscrive aussi dans du développement durable, que ces ouvrages deviennent des jalons d'échanges entre lecteurs par la transmission des livres de main à main. C'est une invitation à la lecture gratuite sans contrainte. Le livre vit sa vie une seconde fois.

Collaboration :
Nous collaborons avec la Délégation à la Jeunesse (DEJ) et plus particulièrement avec M. Alain Mathieu. Nous sommes associés à l'opération « chaises longues » dans 9 lieux et parcs de la Ville de Genève et ceci depuis l'été 2005.
1'500 livres ont été distribués durant cette période (de mi-juin à mi-septembre), mis à disposition dans des caisses appropriées.

Nous mettons ces livres en circulation à d'autres occasions : parcs de la Ville de Genève, Fête du développement durable, Fureur de Lire, La ville est à vous, directement dans nos Bibliothèques, et prochainement dans des espaces et lieux associatifs, centres sociaux, etc.

Bon écho du public (pour le principe et la gratuité) et de notre partenaire (DEJ).
Le principe de base est que les livres ne reviennent pas aux Bibliothèques municipales, mais qu'ils passent de mains en mains. Nous espérons que le logo qui met en évidence le rôle joué par les BMU dans cette circulation de livres donne envie à des habitants de la ville et du canton de venir aux BMU. Le principe des Livres Nomades est de n'avoir aucune traçabilité, afin d'éviter de complexifier et d'alourdir les moyens à mettre en place pour cette opération.

Toutes les actions mises en place autour des livres nomades nous permettent d'entrer en contact et de dialoguer avec les citoyens. Cela est très utile lors des actions comme La ville est à vous ou la Fête du développement durable. Les gens s'arrêtent pour prendre des livres et finissent par discuter avec les bibliothécaires. C'est plus convivial que la distribution de « papillons » qui seront mis à la poubelle.

Le bilan de cette opération est très positif.

- Que signifie « Porter une attention particulière à l'utilisation des énergies » ?

Il s'agit de dire et redire à tous nos collaborateurs que c'est par l'action de chacun que des économies d'échelle pourront être obtenues, en particulier pour les dépenses d'électricité. Par exemple, en hiver, faire attention à l'aération des espaces publics et des bureaux, en tenant compte des informations qui nous viennent du Service de l'énergie et des consignes qui sont diffusées par l'unité Agenda 21. Eteindre la lumière et les appareils électriques lorsque l'on quitte un bureau. Ne pas utiliser de chauffage d'appoint mais faire appel au Service de l'énergie.
Il s'agit de traquer les économies partout ou cela est possible. Mais les bonnes intentions ne suffisent pas toujours. Il s'agit comme pour beaucoup d'autres actions de créer un « état d'esprit ».

p. 73 :

1200.02
- Combien va coûter la « nouvelle étape de rétroconversion » ?

La nouvelle étape de la rétroconversion des anciens fichiers de la BPU coûte Frs 1'000'000. Cette somme a été votée par le Conseil municipal en décembre 2005 (voir PR-397 A en annexe). Elle permettra de poursuivre le travail jusqu'à la fin de l'année 2009. Toutes les publications du vingtième siècle devraient avoir été traitées.

2200.03
- « Élaboration d'un plan catastrophe (incendie, dégâts d'eau, etc.) » : cela signifie-t-il qu'il n'y en a pas actuellement ?

Il existe naturellement plusieurs procédures de sécurité, qui ont été révisées et testées au cours des deux dernières années en étroite collaboration avec l'ingénieur de sécurité du Service des bâtiments et le SAPP (détection vol et incendie, évacuation du personnel, évacuation du public, etc.). Un plan catastrophe global doit encore être formalisé, notamment en ce qui concerne les éventuels dégâts d'eau.

p. 74 :

4200.03
- En quoi consiste le « Festival de l'affiche à Genève » ?
- Combien va-t-il coûter ?

Le Festival de l'affiche à Genève (regroupement de plusieurs manifestations mettant en valeur l'affiche dans notre ville) a dû être reporté. Il sera remplacé en 2007, pour ce qui concerne la BPU, par une exposition consacrée à l'affichiste Martin Peikert, qui aura lieu à la Bibliothèque de la Cité dans le cadre des budgets réguliers. Cette exposition coûtera environ 4'000 francs :

conception et réalisation de l'exposition, 20 h de conservateurs :	Fr. 1'500.-
impression des cartons d'invitation :	Fr. 500.-
Envoi de 1000 cartons (enveloppes et port)	Fr. 1'000.-
Vernissage	Fr. 1'000.-

Locaux
- Que va-t-il se passer avec la salle Ami Lullin ?

L'avenir de la salle Ami Lullin sera entre les mains du Conseil municipal, qui devrait être saisi prochainement du rapport de la Commission des travaux (voir PR-431 A en annexe). Celle-ci a approuvé le 20 septembre 2006 l'ouverture de ce crédit.

2. Projet de budget 2007

p. 81 :

310
- Pourquoi ce montant est-il si élevé pour la Direction ?

Cette ligne est essentiellement utilisée pour les imprimés concernant les manifestations organisées par la Direction du département (ex. La ville est à vous et les Prix quadriennaux).

316
- Pourquoi ce montant est-il si bas ?

Il ne concerne que les locations de la photocopieuse et du petit matériel pour les manifestations.

p. 83 :

301
- A quoi est due l'augmentation de 7,5 % ? A un transfert de postes interne ?

L'augmentation de 7.5% pour le centre de coût 31011099 « Scènes culturelles », de Fr. 318'800.-, correspond à un nouveau poste de 100% comme régisseur principal au Casino Théâtre, à deux postes vacants attribués, à savoir un poste de personnel de salles et un poste pour la billetterie, à quatre promotions et aux mécanismes salariaux.

p. 84 :

Question générale sur les postes 310 et 318 du SPC : pouvez-vous nous expliquer quels sont les montants pour la promotion qui figurent dans les autres services ?

Les besoins en promotion figurants dans les autres services correspondent à des lignes budgétaires servant à la gestion et à la mise en place de manifestations ne pouvant être dissociées du centre de coût gestionnaire. Ces lignes apparaissent dans les centres de coûts suivants :
- 30010099.310xxx : Frs. 15'000.-, la Ville est à vous
- 31061399.310xxx : Frs. 57'000.-, Fête de la musique
- 31061399.318xxx : Frs. 15'000.-, Fête de la musique

p. 86 :

Question générale concernant le SAAC : pouvez-vous nous indiquer quelles cellules ont été regroupées ?

Dans le cadre de l'épuration, commencée en 2003, des centres de coûts du SAAC n'ayant que des subventions ou presque, il restait encore les centres de coûts suivants à rapatrier dans l'administration du SAAC (31060099) : 3106030, 3106100, 3106110, 3106400, 3106410, 3106430 et 3106800.

p. 88 :

301
- A quoi est due la diminution de 205'859 francs ?

La diminution de Frs 205'859 (+ les charges sociales) correspond à quatre postes non repourvus dans le cadre du fonctionnement du Grand Théâtre. Ces postes sont les suivants : une collaboratrice en billetterie, un décorateur, un machiniste et un tailleur coupeur.

314
- A quoi est due la diminution de 238'100 francs ?

La différence à la baisse est due à la planification des travaux en cours de finalisation. Certains montants sont encore réservés au service des bâtiments et redistribués par la suite dans les services concernés, d'où des différences encore non expliquées.

365
- Pourquoi la subvention du Grand Théâtre augmente-t-elle ?

La différence est due à l'indexation de la subvention d'exploitation au coût de la vie et du transfert partiel des salaires réguliers.

- Pouvons-nous obtenir un récapitulatif des indexations depuis que cette mesure a été prise ?

2005	2006	2007
1.65%	1.20%	1.00% (indexation anticipée)
162'452	154'350	140'868

p. 93 :

301
- A quoi est due la diminution de 517'706 francs ?

L'écart entre le budget 2006 et le pré-budget 2007 est de 6 postes. Il s'agit d'une redistribution, dont l'explication figure à la page 242.

p. 95 :

314
- A quoi est due l'augmentation de 162'000 francs ?

La différence est due à la planification des travaux en cours de finalisation. Certains montants sont encore réservés au Service des bâtiments et redistribués par la suite dans les services concernés, d'ou des différences encore non expliquées.

p. 98 :

392
- D'où sortent ces 5'000 francs, alors qu'il n'y aura pas la Nuit de la science en 2007 ?

Il s'agit d'une erreur. Le montant a été extourné.

312
- A quoi est due l'augmentation de 53'262 francs ?

A l'évolution des taxes pour l'eau et à l'augmentation du prix moyen pour les huiles de chauffage.

p. 99 :

391
- A quoi est due l'augmentation de 237'164 francs ?

L'augmentation est due au motifs suivants : toutes les arcades étaient facturées à des tarifs très aléatoires dont personne n'a pu donner l'historique. Au 1er janvier 2006, les gérants ont reçu l'ordre de les facturer au tarif « arcade » fixé par la Cogesim. Il en résulte des baisses (avenue de Châtelaine 43, rue Sillem 2 - Bibliothèques) et des fortes hausses (rue des Minoteries 7 – Discothèques). A la rue de la Servette 87, il y avait une surface de 330m2 qui n'avait pas été facturée, d'où l'augmentation de Frs 186'000.- au PB 2007.

Les parkings chargés aux BMU et au CFI à la Tour-de-Boël 10 vont se retrouver à respectivement Frs 9'000.- et Frs 3'300.- au lieu de Frs 72'000.- et Frs 27'976.-.

392
- Que sont ces 42'000 francs de prestations internes ?

Il s'agit d'une erreur de montant, cette prestation interne est portée au budget à Frs 4'000.- (alignement sur les frais effectifs des années précédentes, car mêmes manifestations).

310
- A quoi est due la diminution de 230'000 francs ?

Cette diminution est en rapport avec la réorientation de la BPU vers sa mission de bibliothèque patrimoniale.

p. 100 :

434
- Où en sont les démarches auprès de l'Université concernant les dédommagements pour les prêts inter-bibliothèques des étudiants ?

Depuis le 1er janvier 2006, les prêts inter-bibliothèques des étudiants et professeurs sont facturés à prix coûtant par la BPU. De ce fait, très rapidement, les étudiants et les professeurs passent désormais par les bibliothèques des Facultés de l'Université pour obtenir ces prêts.

461
- A quoi est due l'augmentation de 25'000 francs ?

Elle résulte de l'estimation de l'augmentation de la dîme du livre.

p. 151 (subventions) :

- Pourquoi les subventions de la Fondation des clefs de Saint-Pierre, des Rencontres internationales et des projets de la Conférence culturelle sont-elles en baisse ?

Car nous souhaitons nous désengager des activités qui relèvent plutôt du domaine de compétences de l'Etat.

- Pourquoi la cassette du Magistrat augmente-t-elle de 31'000 francs ?

Cette somme provient d'une remise en ordre du compte courant du Grand Théâtre. Nous l'avons versée dans la cassette du Magistrat, car elle nous permettra ainsi de répondre à des demandes arrivant en fin d'année, lorsque tous les autres fonds généraux seront épuisés.

p. 152 :

- En quoi consistent les « Prix quadriennaux » ?

Voir la réponse à la question portant sur l'objectif 1200.03 du SPC.

- Pourquoi les subventions aux écoles de musique baissent-elles de 120'000 francs ?

Car nous souhaitons nous désengager des activités qui relèvent plutôt du domaine de compétences de l'Etat.

- Pourquoi la subvention aux projets culturels de proximité augmente-t-elle de 120'000 francs ?

M. Mugny répondra à cette question lors de l'audition du 12 octobre.

- La subvention pour Musiques en été sert-elle à payer l'organisation du festival ou à offrir la gratuité au public ?

Elle sert à payer l'organisation du festival.

- Concernant les fonds généraux qui ont été détaillés en 2007, pouvez-vous nous fournir le même détail pour 2006 ?

Désignation	Budget 2006	Budget 2007	Ecarts
Usine et centres alternatifs	**513'600**	**538'600**	**+25'000**
Usine centres alternatifs (attr. ponct.)	60'000	60'000	
Théâtre de l'Usine	95'000	120'000	+25'000
Cinéma Spoutnik	95'000	95'000	
Galpon	90'000	90'000	
Parfumerie	90'000	90'000	
Association l'Usine	78'000	78'000	
Autrement Aujourd'hui	5'600	5'600	
Salles DAC	**250'000**	**250'000**	
Autres salles (attr. ponct.)		150'000	+150'000
Salle Ernest Ansermet		100'000	+100'000
Orchestres professionnels	**9'000'000**	**9'000'000**	
Orchestre de chambre de Genève	500'000	500'000	
OSR	8'500'000	8'500'000	

Désignation	Budget 2006	Budget 2007	Ecarts
Corps de musique	**385'500**	**385'500**	
Corps de musique (attr. ponct.)			
Musique municipale de la Ville de Genève	100'000	100'000	
Harmonie nautique	80'000	80'000	
Cadets de Genève	50'000	50'000	
Ondine genevoise	50'000	50'000	
Musique municipale de Plainpalais	25'000	25'000	
Clique de fifres et tambours du CPM	20'000	20'000	
Fanfare de la Croix-Bleue	15'000	15'000	
Fanfare municipale du Petit-Saconnex	15'000	15'000	
Harmonie des Eaux-Vives	15'000	15'000	
Cercles de trompes de chasse "Le Daguet"	1'500	1'500	
L'Empro	14'000	14'000	
Chorales populaires	**25'000**	**25'000**	
Cercle choral (Chorale municipale)	10'000	10'000	
Liederkranz-Concordia	7'000	7'000	
Société chorale des Eaux-Vives	5'000	5'000	
Union des Chanteurs Genevois	3'000	3'000	
Musique contemporaine	**1'095'000**	**1'145'000**	**+50'000**
Ass. du festival Archipel	265'000	265'000	
Contrechamps	680'000	730'000	+50'000
Centre international de percussion	100'000	100'000	
Ensemble vocal Séquence	50'000	50'000	
Sociétés d'accordéonistes	**19'000**	**19'000**	
Union Accordéoniste Mixte	16'000	16'000	
Société des Accordéonistes Genevois	1'500	1'500	
Société accordéoniste mixte "Les Amis"	1'500	1'500	
Rock, jazz, ethno et electro	**1'698'000**	**2'008'000**	**+310'000**
Rock, jazz, ethno, electro(attr. ponct)	26'000	26'000	
AMR	670'000	790'000	+120'000
Atelier d'ethnomusicologie	466'000	536'000	+70'000
Post Tenebras Rock	250'000	300'000	+50'000
Ass. Ge. musiciens de jazz (AGMJ)	40'000	60'000	+20'000
ASMV	90'000	140'000	+50'000
Fanfare du Loup	156'000	156'000	
Fond général théâtre	**1'500'000**	**1'500'000**	
Fond général théâtre (attr. ponct.)	1'030'000	1'030'000	
Compagnie Confiture	120'000	120'000	
Teatro Malandro	150'000	150'000	
Association Théâtre en Cavale	200'000	200'000	

Manifestations cinématographiques	**560'000**	**560'000**	
Manif. cinématographiques (attr. ponct.)	80'000	80'000	
Cinéma Tout Ecran	250'000	250'000	
Black Movie	150'000	150'000	
Festival int. Film des droits humains	80'000	80'000	
Soutien au livre	**443'000**	**443'000**	
Société écrivains genevois (prix)		10'000	+10'000
Société de lecture		20'000	+20'000
Communauté israélite de Genève	20'000	20'000	
Fondation pour l'écrit (salon du livre)		200'000	+200'000
Genève se livre		13'000	+13'000

- Pouvons-nous avoir une liste détaillée de toutes les activités culturelles qui ont lieu sur le site Artamis ainsi que leur coût ?

Le site Artamis regroupe des activités nombreuses, sur des parcelles diverses, qui ne sont pas subventionnées par le Département et dont la gestion privée ou associative n'est pas connue.
Le Département n'apporte son soutien qu'à la salle du Galpon (90'000.-, incluant l'organisation du Printemps du Galpon et l'accueil, par cette salle, de productions indépendantes). De plus, sur les subventions ponctuelles, il peut accorder un appui à des projets théâtraux et chorégraphiques prévus dans cette salle (en 2006 : 50'000.-pour le Studio d'action théâtrale et 20'000.- pour la Compagnie de l'Estuaire).

p. 153 :

- Pouvons-nous avoir le détail de la ligne « Musique ancienne » ?

Musique ancienne	*200'000*
Ensemble Cantatio	50'000
Swiss Consort	30'000
ACMA	30'000
Nouvelle Société des Concerts spirituels	30'000
Concerts de la Cathédrale	25'000
Concerts du Musée d'instr. anciens	20'000
Concerts d'été Saint-Germain	15'000

- Pouvons-nous avoir les comptes 2005 des Concerts de la cathédrale ?

Voir document annexe.

- Pourquoi les lignes Musique contemporaine et Rock, jazz, ethno augmentent-elles ?

M. Mugny répondra à cette question lors de l'audition du 12 octobre.

p. 154 :

- Les 200'000 francs pour la création à St-Gervais seront-ils reconduits de manière pérenne ?

Oui, si les moyens budgétaires sont accordés par le Conseil municipal.

- Pouvons-nous avoir un bilan de l'utilisation de ces 200'000 francs en 2006 ?

L'année 2006 est en cours et les comptes de l'exercice ne sont pas bouclés. Il a cependant été annoncé que cette somme est répartie sur les projets de : T'act (Steiger, Pilet) ; L'Alakran (Gomez Mata) ; Cie Un air de rien (Scheidt) ; Théâtre Gradus (Borgeat, Favre) ; Projet « L'œil du cyclone » (Richer, Gilbert) ; Cie For (Loichemol) ; Cie Eponyme (Maillard, Bonino) ; Cie Selma 95 (Jaccoud) ; Cie Sturmfrei (Bösch).

- Pourquoi les subventions du Théâtre du Loup et de la Fanfare du Loup sont-elles augmentées ?
- Pourquoi la subvention au CAC augmente-t-elle de 25'000 francs ?
- Pourquoi la subvention à Fonction cinéma augmente-t-elle de 50'000 francs ?

M. Mugny répondra à ces questions lors de l'audition du 12 octobre.

p. 155 :

- Quelle est l'évolution de la situation avec GE Grave ?

Pour mémoire, GE Grave est une association créée le 30 novembre 1999, sise depuis le 30 novembre 2000 dans l'atelier de gravure à Malagnou 17, qui a repris les locaux et activités de gravure suite au transfert de l'ex-Centre genevois de la gravure contemporaine devenu le Centre d'édition contemporaine. Ses objectifs sont :
- créer et maintenir à Genève un atelier de gravure en taille-douce où les artistes et les graveurs puissent réaliser des travaux de qualité
- veiller à ce que cet atelier soit dirigé par un praticien compétent
- promouvoir l'art de la gravure en taille-douce par la mise sur pied de cours et de stages de formation.

Le nouveau comité élu en assemblée générale du 10 mai 2006 a remis au Département des affaires culturelles plusieurs documents utiles, soit:
- un document explicatif sur le fonctionnement de l'atelier à partir de cet automne 2006, ainsi qu'un projet culturel pour l'année 2007;
- un état des lieux des finances entre le 1er janvier 2006 et le 15 août 2006 ;
- une estimation des frais à venir d'ici à la fin 2006 ;
- une projection des frais minimaux pour l'exercice 2007 (hors activités de cours, stages et workshops) et un budget ;
- un organigramme de fonctionnement de l'association en rapport avec le projet de budget.

L'ouverture de l'atelier est assurée par les membres du comité à titre bénévole jusqu'à la fin 2006. A partir de 2007, un dédommagement est envisagé et doit être intégré au projet de budget précité.
Les activités de l'atelier sont déclinées en :
- Cours de gravure (initiation et perfectionnement) organisés en 5 sessions de 4 jours entre l'automne 2006 et l'automne 2007. Les sessions seront assurées par des graveurs professionnels (Mme Paterson, Mme Sylvie Perema, Mme Sabine Dublin, M. B. Souilé, Marfa).
- Stages sur 2 jours selon une formule originale qui consiste à proposer au public de suivre des visites guidées d'expositions se déroulant dans les institutions romandes qui donneront un éclairage à la fois sous l'angle de l'histoire de l'art et sous celui de la technique. Un stage pratique suivra la visite.
- Workshop par modules de 2 à 3 jours pour aborder les différentes techniques (dessin de gravure direct sur plaque avec modèle, technique de carborandum, gravure au soufre, gravure de pointe sèche sur plexiglas, aquatinte au sucre, gravure Ex-Libris, création de livres d'artistes). Les modules seront assurés par des professionnels d'ici et d'ailleurs (Mme Smith, Mme Paterson, professeur enseignant à Neuchâtel, collaboration avec l'Atelier de Moûtiers pour les dernières technologies de la photogravure et de l'héliogravure, etc.).
- Masterclasses : démonstration technique donnée en parallèle par 3 artistes en public.
- Atelier ouvert aux graveurs : création d'une carte de membre de l'association qui donne droit à l'accès à l'atelier. Elaboration d'un planning trimestriel d'ouverture de l'atelier.

L'ensemble de ces prestations sera payant et devrait financer les charges inhérentes à ces activités.
A noter que le comité réalise un travail relationnel important en reprenant contact avec les graveurs professionnels qui avaient quitté l'atelier pour raison d'incompatibilité avec le maître d'atelier.

La prochaine AG de l'association qui se déroulera en octobre 2006 permettra au comité de présenter en détail l'ensemble de ces activités aux membres, en même temps que les comptes et le rapport d'activités 2005 seront approuvés, ainsi qu'une nouvelle composition du comité avec président, vice-président, trésorier et membres.

En septembre 2006, GE Grave a participé à la MAC_06 manifestation d'art contemporain mise en place par le DAC en ouvrant l'atelier les 16 et 17 septembre pour présenter une sélection de gravures

réalisées à l'atelier et faire une démonstration de tirages. A cette occasion, un flyer présentant brièvement l'atelier, les nouveaux horaires et les prochains cours mis en place par GE Grave a été distribué sur place. Plus de cinquante visiteurs se sont déplacés à l'atelier de gravure lors de ce week-end.

En 2007, le comité de GE Grave souhaite mener à bien les projets culturels suivants :
- participation à la manifestation Europ'Art au Salon du livre, avec présentation et vente du cartable créé pour le jubilé des 40 ans du Centre de gravure, projet initié en 2006 avec l'aide de la Loterie romande ;
- une exposition dans ses murs en octobre 2007 pour présenter les gravures qui ont été réalisées durant un an à l'atelier ;
- des éventuelles expositions dans d'autres lieux pour présenter notamment le cartable (contacts ont été pris avec la Villa Dutoit, le Centre d'art en l'Ile et avec une galerie privée) ;
- la participation aux divers concours internationaux ;
- la création de livres d'artistes en collaboration notamment à l'API ;
- des événements spéciaux comme par exemple : une lecture à l'atelier proposée par l'association « A bras le corps » à l'occasion de la parution de sa dernière publication accompagnée d'une gravure réalisée à l'atelier ; une conférence d'un artiste cubain exilé sur la technique ancestrale de gravures de matelots cubains ; une conférence intitulée « La gravure du Mont Atos ».

Au vu de tous les éléments cités précédemment et dans l'attente de l'Assemble générale d'octobre 2006, le Département des affaires culturelles estime que le comité GE Grave a repris les rênes de l'association, les finances ont été redressées et l'association est en voie d'évolution positive et de représenter à nouveau les intérêts du plus grand nombre au sein de GE Grave. Des chances existent désormais d'assurer un accès large à cet atelier tant auprès des graveurs professionnels que des graveurs amateurs, genevois et régionaux.

- Pourquoi la subvention à la Fondation pour l'art moderne et contemporain augmente-t-elle ?
- Pouvez-vous nous donner des précisions sur le projet BAC+3 et nous expliquer la différence entre la Fondation pour l'art moderne et contemporain, la Fondamco et le Mamco ?

La Fondation pour l'art moderne et contemporain (dite faîtière) :
Cette fondation a été créée en 1989 au moment où les bâtiments de l'ex-SIP ont été acquis (2 bâtiments C et D contigus et sis rue des Bains 28-30/rue des Vieux-Grenadiers 10). Ses statuts remontent à 1990. Cette fondation, au sein de laquelle siègent la Fondation privée Mamco, le Centre d'art contemporain et la Ville de Genève, a pour but de coordonner les activités se déroulant dans les locaux et de gérer les aspects techniques des locaux communs. Une subvention annuelle est allouée par la Ville de Genève à cette fondation depuis sa création, à hauteur de 180'000 francs par an jusqu'en 2005. Sur le même principe, la Fondation pour l'art moderne et contemporain gère depuis 2006 également la subvention accordée au BAC pour le fonctionnement des activités d'art contemporain dans les locaux anciennement occupés par le musée Tua de l'automobile. Cette subvention se montait à Frs 433'000.- en 2006 tenant compte du fait que le projet BAC a débuté en mai 2006 seulement, après le départ du Musée Jean Tua. Le projet de budget 2007 propose une augmentation de 217'000.- (prenant en compte quatre mois supplémentaires) qui porterait ainsi la ligne de la Fondation pour l'art moderne et contemporain à 830'000 francs (180'000.- + 433'000.- + 217'000.- frs). L'objectif est de poursuivre le développement du projet BAC.
Les statuts de cette fondation sont appelés à évoluer courant 2006 et à devenir la fondation du BAC en intégrant les trois nouvelles institutions concernées : le Centre pour l'image contemporaine, le Centre pour la photographie, le Centre d'édition contemporaine, de même que la Fondamco en lieu et place de la Fondation privée Mamco.

La Fondation de droit privé Mamco :
Cette fondation a été créée en 1991 sur une suggestion de la Ville de Genève et de l'AMAM (Association pour un musée d'art moderne fondée en 1973). Elle réunit plusieurs personnalités genevoises qui sont les fondateurs du Mamco et qui ont engagé Christian Bernard pour concevoir, créer et gérer ce musée. Jusqu'à fin 2004, elle a eu pour but de gérer le musée privé Mamco qui a ouvert ses portes le 22 septembre 1994. Depuis 2005, elle continue à réunir des fonds privés en faveur du Mamco à raison d'1 million au minimum par an, mais elle n'est plus l'entité juridique responsable du Mamco.

La Fondation de droit public Fondamco :
Depuis 2003, pour assurer le fonctionnement et la pérennité du musée, une intervention directe des collectivités publiques est devenue nécessaire. Le Canton et la Ville ont versé chacun 1 million en 2003, puis respectivement 750'000 francs et 1 million en 2004, à la condition qu'une fondation de droit public soit créée pour fin 2004 à la demande du Grand Conseil. La Fondation privée Mamco s'est engagée de son côté à financer à hauteur de 1 million par an le musée. La convention signée le 22 septembre 2004 récapitule les engagements des trois partenaires : le Canton, la Ville et la Fondation privée Mamco.

Le Grand Conseil a voté le 18 décembre 2004 la Loi (L9418) relative à la création de la fondation de droit public Fondamco, ainsi que la Loi relative à l'octroi d'une subvention de 1 million en 2005 et 2006. La Fondamco a donc été créée au 1er janvier 2005. C'est la nouvelle entité juridique qui a la responsabilité de gérer le musée Mamco. La Fondamco a pour but de conserver et développer le Mamco et plus particulièrement :
- gérer, conserver et développer les collections ;
- contribuer au développement du musée ;
- rendre accessible au public l'art moderne et contemporain ;
- effectuer des recherches en particulier pédagogiques.

Elle est composée de trois partenaires : le Canton, la Ville et la Fondation privée Mamco. Chaque partenaire dispose de trois sièges au conseil de la fondation. Pour la Ville de Genève, c'est Patrice Mugny, Conseiller administratif, Martine Koelliker et Isabelle Naef Galuba qui la représentent.

La subvention annuelle de 1 million de francs en faveur du Mamco est versée à cette fondation.

Quelques mots concernant BAC+3 :

Rappel du contexte :
Dès 1995, devant les sollicitations des acteurs du domaine de l'art contemporain, le département des affaires culturelles a encouragé ces derniers à rechercher des collaborations et des synergies entre eux, étant donné la conjoncture de déficits budgétaires des collectivités publiques. Dans cette perspective, le Mamco et le Centre d'art contemporain ont entamé des discussions avec le Centre pour l'image contemporaine, le Centre pour la photographie et le Centre d'édition contemporaine. Ces discussions ont porté sur la définition d'un projet commun afin de mieux exploiter les moyens disponibles et de donner davantage de visibilité à la scène de l'art contemporain à Genève, projet connu sous l'appellation BAC + 3.

Sur le plan politique, cette démarche a été relayée par deux motions :
- la motion M-312 « Politique culturelle : pour des états généraux de l'art moderne et contemporain » votée le 20 septembre 1999 par le Conseil municipal ;
- la motion M-263 « Pour un soutien ciblé au Musée Jean Tua de l'automobile, de la moto et du cycle » votée le 15 mai 2002 par le Conseil municipal.

Les activités des 5 institutions sont complémentaires et témoignent de la diversité de l'art contemporain.

Le Mamco existe depuis 1994. Il vise une audience genevoise, romande, suisse et internationale. Il se définit selon 4 axes :
1) développement d'une institution culturelle citoyenne fédératrice, au service des artistes, des publics, existants ou à convaincre, et d'abord des habitants de Genève et de son aire de rayonnement ;
2) développement d'un musée créatif pour l'art de notre époque, dans un horizon international, à travers une politique diversifiée d'expositions et d'accrochages ;
3) développement d'une collection patrimoniale et d'une production éditoriale durable ;
4) développement d'outils didactiques et pédagogiques facilitant l'accès du plus grand nombre à l'art contemporain.
Le Mamco porte un regard original et argumenté sur l'art contemporain, indépendant des modes et du marché. Il est presque toujours concepteur de ses expositions. Il travaille la plupart du temps avec les artistes eux-mêmes à l'élaboration de leurs projets. Il définit son programme en fonction de ses options théoriques et historiques mais aussi de l'offre en Suisse et en France voisine.

(Voir la convention de subventionnement 2005-2006 pour plus d'informations).

Le Centre d'art contemporain est une association créée en 1974 et constitue la Kunsthalle de Genève. Il a pour double objectif de faciliter la production de nouvelles œuvres et d'informer le public des innovations, propositions inédites et collaborations multidisciplinaires développées dans le domaine de l'art contemporain genevois, suisse et international, sans pour autant pratiquer de politique d'acquisition. Il se veut également un lieu de découvert et un médiateur entre le public et l'art contemporain, en présentant des artistes suisses et étrangers qui jouent un rôle significatif dans la création artistique actuelle.
(Voir la convention de subventionnement 2005-2008 pour plus d'informations).

La Fondation Saint-Gervais Genève gère le Centre pour l'image contemporaine qui est un centre d'art qui a pour mission de diffuser, soutenir et collectionner toutes formes de création faisant usage des nouveaux médias. Il est un lieu public de diffusion, d'exposition et d'organisation d'événements culturels. Il soutient des projets d'artistes en mettant à disposition une structure de production vidéo, infographique et multimédia. Il développe une activité de collection, de conservation et d'archives concernant la création et les nouveaux médias.

L'association du Centre de la photographie remonte à 1984. La programmation du Centre se concentre sur l'ensemble de la production photographique contemporaine, allant de la photographie plasticienne à l'exploration de nouveaux styles documentaires, de la photographie traitant de l'architecture ou de l'urbanisme à la photographie d'amateur, d'archives anonymes à l'interrogation de la photographie de presse.
(Voir la convention de subventionnement 2006-2009 pour plus d'informations).

L'association du Centre d'édition contemporaine (nouveaux statuts depuis 2000, ex-Centre genevois de la gravure créé il y a quarante ans) a pour but de promouvoir l'édition et tout autre type d'expérimentation artistique dans le contexte de l'art contemporain en conciliant une activité de productions, d'expositions, de diffusion, ainsi qu'une programmation d'événements ponctuels qui engagent une réflexion sur la création contemporaine et, plus spécifiquement, sur les problématiques liées à l'édition, imprimés et autres multiples.

- Quel est le projet en matière d'art contemporain de la Villa Dutoit ?

La Villa Dutoit est un centre culturel et associatif multiforme qui propose tout au long de l'année des expositions, des concerts, des conférences; organise des workshops (ateliers) et collabore avec d'autres associations dans le cadre de projets culturels. Le programme général est réparti en 10 plages d'activités qui chacune propose un panachage comprenant une exposition d'arts plastiques, un concert classique, un concert jazz, une conférence et une ou plusieurs activités de médiation à l'intention du public. Dans ce sens, le projet "art contemporain" est indissociable des autres activités et cette combinaison mixte constitue l'intérêt de la proposition culturelle de la Villa Dutoit.
En matière d'art contemporain, la Villa Dutoit maintient un programme d'expositions variées qui accueillent en priorité des expositions collectives d'artistes locaux (entre 4 et 12 artistes à chaque exposition). Les expositions peuvent présenter aussi bien en parallèle des travaux d'artistes dans divers domaines d'expression (peinture, sculpture, vidéo, etc.) qu'être tout à coup consacrées à un medium en particulier, par exemple la photographie.
La Villa Dutoit s'est bien intégrée dans le réseau genevois des acteurs de l'art contemporain et y développe des collaborations régulières. Elle accueille par exemple chaque année (depuis 3 ans) une exposition des jeunes artistes diplômés de l'ESBA (Ecole supérieure des beaux-arts), mais offre également ses locaux à la traditonnelle exposition de la section genevoise de VISARTE, société des artistes visuels (anciennement SPSAS: Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes Suisses) . Deux options différentes, mais complémentaires. La Villa Dutoit ne se cantonne cependant pas à faire découvrir les artistes de la région, mais accueille parfois des expositions itinérantes d'autres régions suisses ou mêmes internationales.
Elle travaille également dans la transversalité de ses diverses activités. Ainsi, une partie du programme 2007 est orienté autour de la thématique du duo qui se déclinera aussi bien dans le programme des concerts qu'avec les expositions de plasticiens.

- Il y a énormément de galeries d'art à Genève, sur quels critères choisissez-vous celles que vous subventionnez ?

Le Département des affaires culturelles ne subventionne pas ce que l'on appelle communément une "galerie d'art". Pour nous, la terminologie "galerie d'art" reste liée à une entité commerciale à but lucratif avant tout (vente d'oeuvres d'art) et qui n'a donc aucune raison de recevoir une subvention.
Les organismes d'art contemporain qui reçoivent une subvention de la Ville sont à la base gérés par une structure de type associatif ou par une Fondation, Ainsi la Fondamco est une fondation de droit public qui gère le Mamco, Musée d'art moderne et contemporain; la FAMC, Fondation pour l'art moderne et contemporain est une fondation de droit privé qui gère le Bac (Bâtiment d'art contemporain) et le fonctionnement commun des institutions qui l'utilisent. Les dix autres subventionnés en art contemporain (act-art, Andata/Ritorno, attitudes, Centre d'Art Contemporain (CAC), Centre d'édition contemporaine (CEC), Centre de la photographie (CPG), Forde, GE Grave (atelier de gravure), Piano Nobile, Villa Dutoit) sont gérés par des associations à buts non lucratifs.

Chacune de ses entités possèdent en commun l'objectif de promouvoir - d'une manière ou d'une autre - l'art contemporain dans notre ville et région, ensuite chaque entité décline des buts spécifiques qui, lorsqu'on regarde globalement le panorama de l'art contemporain à travers ces subventionnés, apportent au public une diversité d'activités, des complémentarités et aux artistes des voies différentes d'expression afin que chacun trouve sa place ou son intérêt.

Dans ce contexte global, les critères de sélection pour envisager l'attribution d'une subvention sont les suivants (dans les grandes lignes):
- la qualité globale du travail de l'association: intérêt de la programmation, évolution en lien avec l'actualité, accessibilité au public (horaires, permanence, etc.), originalité des propositions, ...
- la pérennité de la structure: plusieurs années d'existence et d'expérience, personnel compétent (ou bénévolat sérieux), finances saines, autres soutiens (financement, cotisations, etc.)
- le degré d'innovation ou de complémentarité par rapport aux autres espaces déjà existants

La présence positive de ces critères permet d'assurer que l'offre artistique et culturelle d'une structure "art contemporain" est en adéquation avec un ou plusieurs publics (par ex. grand public, enfants, artistes, initiés, etc.) et qu'en la subventionnant le Département des affaires culturelles répond à son objectif d'offrir des prestations diversifiées aux Genevois et, plus largement, aux habitants de notre région.

p. 156 :

- L'automaticité de l'indexation de la subvention du Grand Théâtre figure-t-elle dans un contrat écrit ?

Non, car elle a été décidée par le Conseil municipal.

- Pouvez-vous nous donner le détail de la ligne « Promotion de la recherche scientifique » ?

La liste des attributions sur cette ligne, comme sur tous les fonds généraux du DAC, figure chaque année dans le « rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes ».
Pour mémoire, voici la liste figurant à la page IV-26 du rapport à l'appui des comptes 2005 :

MHN - 3204 - Promotion de la recherche scientifique		
M. Pedro Hollanda Carvalho	Travail de diplôme	1'300
M. Raphael Covain	Travail de diplôme	3'000
Mme Aminata Sène	Travail de diplôme	3'300
Mme Marie-Claude Durette-Dusset	Etude sur les parasites	1'500

p. 172 (subventions en nature) :

- Pourquoi y a-t-il encore des locaux mis à disposition dans les Halles de l'Ile alors que des travaux sont prévus ?

Les travaux sont prévus en plusieurs tranches. On va donc pouvoir continuer à mettre à disposition des locaux dans les Halles de l'Ile en fonction de la réalisation de chaque tranche.

p. 235 :

- A quoi correspond l'écart de 4 postes pour les postes fixes, alors qu'il y n'y a qu'un écart de 2 postes à la page 244 ?

Il y a bien un écart de 4 postes : 2 postes à la page 243 et 2 postes à la page 244.

3. Projet de budget 2007 par missions et prestations

p. 54 :

- Est-ce que les 45 mios de « Charges et revenus hors répartition » au SAAC concernent les subventions ?

Oui.

p. 61 :

- Vu que le DAC a un bon site internet, pourrait-il diminuer l'impression de documents promotionnels ?

Cette démarche nous semble prématurée. Dans le cadre du projet Re.Nou.Vo, nous avons terminé le scannage du secteur communication et promotion et nous allons d'abord voir comment nous pourrions améliorer la communication avec les moyens existants.

p. 66 :

- Où en est le projet de réponse à la motion 565 sur le musée des instruments anciens de musique ?

Il sera transmis au Conseil administratif puis au Conseil municipal très prochainement.

p. 67 :

- Pourquoi les postes 41 à 42 diminuent-ils ?

Car les MAH vont renforcer les activités liées à la conservation des collections, conformément aux objectifs du Conseil administratif, diminuant de ce fait la part consacrée aux expositions.

p. 69 :

- Pouvez-vous clarifier les missions de « diffusion culturelle » et de « communication culturelle » des musées ?

Les missions et les prestations des musées sont décrites en détail dans les pages 72 à 83 du document « Missions et prestations des services municipaux », qui figure chaque année sur un CD-Rom fourni avec le projet de budget. Pour mémoire, vous trouverez ce document en annexe.

p. 71 :

- Les activités didactiques du Muséum bénéficient-elles d'un soutien de l'Etat ?

Les activités didactiques ou pédagogiques au Muséum sont constituées de plusieurs types de prestations :

- Les activités destinées à la petite enfance et aux écoles enfantines. La personne responsable de ces activités est mise à disposition du Muséum par l'OCE (office cantonal de l'emploi).

- Accueil des classes primaires (fait pendant 17 ans par Mme C. Bühler, enseignante détachée du DIP) : plus aucune ressource humaine, ni aucun soutien financier depuis juillet 2004; on relèvera cependant un appui logistique par le biais d'Ecoles-Musées : http://www.geneve.ch/ecoles-musees/welcome.html

- On peut parler de soutien, dans le sens de collaboration, avec un partenariat au niveau de la formation pour enseignants. Un module a été créé avec l'Université et le secteur de l'environnement pour 2007. Il s'agit pour les médiateurs culturels de pouvoir compter sur des « enseignants relais ».

- Un soutien financier a été accordé en 2006 dans le cadre des « Goûters des sciences », initiés par la Passerelle de l'Université en collaboration avec le Muséum. Au total 19 Goûters nous ont permis d'accueillir, du 4 avril au 15 juin, 57 classes pour un total de 1237 élèves.
Dans ce contexte, l'Université a payé Frs 6'000.- équivalant aux salaires des deux comédiens engagés ; elle a géré les questions de graphisme pour la promotion et a mis des ressources humaines à disposition pour l'élaboration du projet. Une convention reprenant et développant ces composantes a été signée pour l'année 2007.

- Deux « Ateliers Danse & Sciences» ont été concrétisés en partenariat avec « L'Art et les Enfants ». Un certain nombre de classes va bénéficier de ces ateliers. Dans ce contexte, une danseuse professionnelle au service du DIP a été mise à disposition du Muséum.

AMENDEMENTS
Département : DAC

Commission	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2007 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	Abstentions		
CARTS	81	3001000	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	103'400	-51'700		51'700	1PDC,1R, 3L, 1UDC	2V, 1S, 2ADG-SI	2S	A	
CARTS	81	3001000	318	Honoraires et prestation de services	260'150	-80'000			1PDC,1R, 3L, 1UDC	2V, 2S, 2ADG-SI	1S		R
CARTS	82	3101000	318	Honoraires et prestation de services	178'987	-39'000			1PDC,1R, 3L, 1UDC	2V, 2S, 2ADG-SI 1ADG-PDT	1S		R
CARTS	83	310 1100	427	Immeubles du patrimoine administratif	2'495'633		+500 000		1PDC,1R, 3L, 1UDC	2V, 2S, 2ADG-SI	1S, 1ADG-PDT		R
CARTS	85	3105200	318	Honoraires et prestation de services	61'400	-31'000		30'400	1PDC,1R, 3L, 1UDC	2ADG-SI	3S, 1ADG-PDT, 2V	A	
CARTS	86	3106000	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	31'500	-10'500		21'000	1PDC,1R, 3L, 1UDC	2V, 2ADG-SI, 1ADG-PDT	3S	A	
CARTS	86	3106000	313	Achats de fournitures et autres marchandises	18'000	-11'500		6'500	1PDC,1R, 3L, 1UDC	2ADG-SI	3S, 1ADG-PDT, 2V	A	
CARTS	86	3106130	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation	510'800	-300'000			1PDC,1R, 3L, 1UDC	2V, 2S, 2ADG-SI	1S, 1ADG-PDT		R
CARTS	87	3106130	318	Honoraires et prestation de services	717'900	-300'000			1PDC,1R, 3L, 1UDC	3S, 2V, 2ADG-SI, 1ADG-PDT			R
CARTS	93	3202040	313	Achats de fournitures et autres marchandises	57'000	-25'000		32'000	1PDC,1R, 3L, 1UDC	2V, 1S, 2ADG-SI	2S, 1ADG-PDT	A	

AMENDEMENTS
Département : DAC

Commission	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2007 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS Charges	AMENDEMENTS Revenus	Après modif.	VOTE OUI	VOTE NON	VOTE Abstentions	A	R
CARTS	151	3001 subvention	365	Fondation des Clés de St-Pierre	35'000	25'000			1PDC,1R, 3L, 1UDC	1V, 2S, 2ADG-SI, 1ADG-PDT	1S, 1V		R
CARTS	151	3001 subvention	365	FASE ("La Ville est à vous")	240'000	-240'000			1PDC,1R, 3L, 1UDC	3S, 2V, 2ADG-SI, 1ADG-PDT			R
CARTS	152	3106000 subvention	363	FAD	5'250'000	-25'000			1ADG-PDT, 3L, 1UDC	1V, 2S, 2ADG-SI, 1PDC	1S, 1R		R
CARTS	152	3106000 subvention	365	Ecoles de musiques	20'000	120'000		140'000	1S, 2V, 2ADG-SI, 1ADG-PDT, 1R, 1PDC	3L	1UDC, 2S	A	
CARTS	152	3106000 subvention	365	Galpon	90'000	-90'000			1PDC,1R, 3L, 1UDC	3S, 2V, 2ADG-SI, 1ADG-PDT			R
CARTS	152	3106000 subvention	365	La Ville est à vous	150'000	-150'000			1PDC,1R, 3L, 1UDC	3S, 2V, 2ADG-SI, 1ADG-PDT			R
CARTS	152	3106000 subvention	365	Projets culturels de proximité	380'000	-120'000			1PDC,1R, 3L, 1UDC	3S, 2V, 2ADG-SI, 1ADG-PDT			R
CARTS	153	3106000 subvention	365	Union des Chanteurs genevois .	3'000	-3'000		0	3S, 1PDC, 3L 1UDC		1R, 2V, 2ADG-SI 1ADG-PDT	A	
CARTS	154	3106000 subvention	365	Théâtre du Loup	500'000	-100'000			1PDC,1L,	3S, 1V, 2ADG-SI, 1ADG-PDT, 1UCD, 1L	1V, 1R, 1L		R
CARTS	154	3106000 subvention	365	Théâtre du Loup	500'000	-50'000			1PDC,2L, 1R, 1UDC	3S, 2V, 2ADG-SI, 1ADG-PDT	1L		R
CARTS	154	3106000 subvention	365	La Bâtie - Festival de Genève	900'000	-200'000			1PDC,1R	3S, 2V, 2ADG-SI, 1ADG-PDT	3L, 1UDC		R
CARTS	154	3106000 subvention	365	La Bâtie - Festival de Genève	900'000	-100'000			1PDC,1R, 3L, 1UDC	3S, 2V, 2ADG-SI, 1ADG-PDT			R

AMENDEMENTS
Département : DAC

Commission	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2007 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS Charges	AMENDEMENTS Revenus	Après modif.	VOTE OUI	VOTE NON	VOTE Abstentions	A	R
CARTS	154	3106000 subvention	365	La Bâtie - Festival de Genève	900'000	-10'000			1UDC,1R, 3L,	3S, 2V, 2ADG-SI, 1ADG-PDT	1PDC		R
CARTS	154	3106000 subvention	365	Revue genevoise	325'000	-80'000		245'000	3L, 1UDC, 1PDC, 3S, 1ADG-SI, 1ADG-PDT	2V	1ADG-SI, 1R	A	
CARTS	154	3106000 subvention	365	AMR	790'000	-20'000			3L, 1UDC, 1PDC	3S, 2V, 2ADG-SI, 1ADG-PDT	1R		R
CARTS	154	3106000 subvention	365	Fondation de St-Gervais	3'132'000	-50'000			3L, 1UDC, 1PDC 1R	3S, 2V, 2ADG-SI, 1ADG-PDT			R
CARTS	154	3106000 subvention	365	Société de lecture	20'000	-20'000		0	1R, 3L, 1UDC, 1PDC, 1V	1V, 2ADG-SI	3S, 1ADG-PDT	A	
CARTS	155	3106000 subvention	365	Communauté israélite de Genève (Bibliothèque)	20'000	-20'000		0	1R, 3L, 1UDC, 1PDC	2V, 2ADG-SI	3S, 1ADG-PDT	A	
CARTS	155	3106610 subvention	365	GE Grave	50'000	20'000			3L, 1UDC, 1PDC 1R	3S, 2V, 1ADG-SI, 1ADG-PDT			R
CARTS		Nouvelle ligne		Espace Rousseau	0	50'000		50'000	3L, 1UDC, 2S, 1PDC, 1ADG-PDT	2V, 1ADG-SI, 1S	1R	A	
CARTS	153	3106000 subvention	365	Musique ancienne	200'000	-10'000			3L, 1UDC, 1PDC	1S, 2V, 1ADG-SI	1R, 2S, 1ADG-PDT		R
CARTS	?	3106000 subvention	365	Concerts à la cathédrale	?	-15'000			3L, 1UDC, 1PDC	1S, 2V, 1ADG-SI	1R, 2S, 1ADG-PDT		R
				TOTAUX		82'700							

Bilan intermédiaire du Chéquier culture

En 2004, l'enquête sur les pratiques et attentes culturelles des Genevois réalisée par l'institut de sondage M.I.S. Trend pour le Département de l'instruction publique, l'Association des communes genevoises et le Département des affaires culturelles de la Ville de Genève (DAC) a révélé que 25% des personnes interrogées renoncent à des manifestations culturelles qui les intéressent pour des raisons économiques. Pour 56% des Genevois, les prix en vigueur sont trop élevés. C'est la classe d'âges intermédiaires (30 à 49 ans) qui se plaint le plus des prix, même si les différences sont faibles. Enfin, un tiers de la population sondée pense que l'incitation principale à se rendre davantage aux manifestations culturelles serait de bénéficier de prix réduits.

Pour répondre aux demandes exprimées dans ce sondage, le DAC a lancé, en janvier 2006, le Chéquier culture destiné aux personnes à revenus modestes domiciliées en ville de Genève. Ce Chéquier est proposé aux personnes de 26 à 64 ans qui ne bénéficient pas d'autres mesures de réduction de tarif (jeunes, étudiants, AVS, AI, chômeurs-euses) et qui sont au bénéfice de subsides à l'assurance maladie A, B ou 100% (soit environ 15'000 personnes contactées, pour la plupart, par le biais du Service de l'assurance-maladie de l'Etat).
En quelque huit mois, 563 personnes ont retiré le Chéquier culture auquel elles avaient droit.
Pour le premier semestre 2006, le DAC a remboursé à ses partenaires culturels 310 chèques qui ont été utilisés principalement au Grand Théâtre (39), lors des représentations de la Compagnie Confiture (31), au CAC-Voltaire (25), à la Comédie (25) et au Grütli (25). Les chiffres du deuxième semestre seront connus au début du mois de janvier 2007. Un bilan pour l'année 2006 pourra alors être effectué.

Les médias ont unanimement salué la mise en place de cette mesure d'accès des publics à la culture. L'accueil a également été très favorable au sein de la population concernée, qui s'est manifestée par de nombreux mails, lettres ou appels téléphoniques.

Au cours du mois de mars, l'Association des communes genevoises a manifesté son intérêt pour le Chéquier culture et souhaité que les autres communes puissent rejoindre la Ville de Genève dans son action.
A ce jour, 20 communes (Bernex, Carouge, Collonge-Bellerive, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Confignon, Corsier, Dardagny, Grand-Saconnex, Gy, Lancy, Meyrin, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Presinge, Puplinge, Satigny, Troinex, Versoix et Veyrier) ont décidé de s'associer à cette mesure et commandé 625 Chéquiers culture que le DAC leur vend 50 francs. D'autres se sont d'ores et déjà déclarées intéressées pour 2007 (Vernier, Bardonnex..).

Avec l'arrivée de nouvelles communes, le réseau des partenaires culturels a également pu être élargi. Ainsi, de 41 institutions au moment du lancement du Chéquier, il regroupe aujourd'hui 57 partenaires.

Les 57 partenaires du Chéquier culture

* Théâtres Am Stram Gram Le Théâtre Cie Confiture au Casino Théâtre Forum Meyrin La Comédie de Genève Les Montreurs d'image Maison de quartier de la Jonction Théâtre des Amis Théâtre en Cavale à Pitoëff Théâtre de Carouge Théâtre du Galpon Théâtre du Grand-Casino Théâtre du Grütli Théâtre du Loup Théâtre des Marionnettes Théâtre de la Parfumerie Théâtre Le Poche Théâtre St-Gervais Genève Théâtre de l'Usine * Cinémas CAC-Voltaire Festival Black-Movie Festival Cinéma Tout Ecran Festival international du film sur les droits humains * Spectacles ADC Association pour la danse contemporaine Centre Marignac Cie 100% Acrylique Epicentre Grand Théâtre de Genève Les Caves de Bon-Séjour Groupe culturel de Lancy La Revue au Casino Théâtre Service culturel Migros	* Expositions Mamco (Musée d'art moderne et contemporain) Musée international de la Croix-Rouge Musée international de la Réforme Musée Rath * Concerts AMR ASVM – Chat Noir Ateliers d'ethnomusicologie Caecilia Concerts du dimanche au Victoria Hall Contrechamps Ensemble vocal Polymnia La Fanfare du Loup Le Kab de l'Usine L'Orchestre de Chambre de Genève Orchestre de Lancy Orchestre de la Suisse romande PTR à L'Usine Swiss chamber concerts * Festivals Festival Archipel Festival Voix de fête La Cour des contes La Bâtie – Festival de Genève Orangerie (F)estival 2006 Musiques en été[Festival] Printemps carougeois Salon international du livre et de la presse

Service de la promotion culturelle, le 25 septembre 2006

Règlement de fonctionnement du groupe de concertation culturelle

Vu la convention instaurant la Conférence culturelle genevoise, ratifiée par le Conseil d'Etat le 30 octobre 2002, par le Conseil administratif de la Ville de Genève le 21 novembre 2002, par le Conseil municipal de la Ville de Genève le 20 janvier 2004, par le Grand Conseil le 24 septembre 2004, par le Conseil municipal de la Ville de Lancy le 23 juin 2005 et par le Conseil municipal de la Commune de Plan-les-Ouates le 28 juin 2005,

il est proposé de créer un groupe de concertation culturelle ouvert aux instances ayant ratifié cette convention ainsi qu'à toute collectivité publique souhaitant s'y associer.

1. BUT

Le groupe de concertation culturelle définit des collaborations entre les collectivités publiques du canton de Genève dans le domaine culturel et coordonne leurs actions.

2. COMPOSITION

Le groupe de concertation culturelle est composé :
- des collectivités publiques ayant ratifié la Convention de collaboration et de coordination dans le domaine culturel, représentées par les magistrats chargés des affaires culturelles accompagnés de leurs collaborateurs directs ;
- de toute autre collectivité publique intéressée à participer aux discussions, représentées par les magistrats chargés des affaires culturelles accompagnés de leurs collaborateurs directs ;
- de l'Association des communes genevoises, représentée par son Président et son Secrétaire général.

3. PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Les membres du groupe de concertation culturelle se réunissent régulièrement afin de coordonner leurs efforts et leurs projets en matière de politique culturelle. Ils abordent des questions liées aux institutions et aux activités culturelles d'intérêt cantonal, régional, national ou international.

Ce groupe ne se substitue pas aux autorités législatives, délibératives et exécutives des collectivités publiques et n'intervient pas directement dans la vie culturelle et artistique. Il n'alloue pas de subventions, ni ne crée de fonds qui compléterait les financements existants.

4. SECRÉTARIAT

Le secrétariat du groupe de concertation culturelle est assuré par un tournus annuel entre le Département des affaires culturelles de la Ville de Genève, le Service des affaires culturelles du Département de l'Instruction Publique et le Secrétariat général de l'Association des communes genevoises.

Le tournus commence en 2006 par le Département des affaires culturelles de la Ville de Genève.

Les frais du secrétariat sont entièrement assumés par l'entité qui en a la charge.

Le secrétariat est principalement chargé d'établir l'ordre du jour des séances, d'envoyer les convocations, de rédiger et de diffuser les procès-verbaux.

5. CRITÈRES

Les dossiers traités par le groupe de concertation culturelle doivent répondre à un ou plusieurs critères :

- une ou des collectivités publiques ont déjà reconnu, par le soutien apporté dans le temps, l'importance de l'impact public et le rayonnement d'une institution ou d'un projet culturel ;

- une ou des collectivités publiques cherchent à répondre à un besoin d'équilibre financier à moyen ou long terme d'une organisation ou d'une institution ;

- une infrastructure mise à disposition d'une institution doit être restaurée, transformée, voire remplacée par une construction nouvelle ;

- une ou des collectivités publiques sont sollicitées pour un projet nouveau, ou en développement, projet qui nécessite des moyens accrus (infrastructure, création ou fonctionnement) pour atteindre un plus large public et qui peut être estimé digne d'intérêt au moins cantonal ;

- une ou des collectivités sont sollicitées ou impliquées dans la préparation d'une manifestation d'envergure au moins cantonale et/ou recherchent de nouveaux publics.

Ces critères impliquent de facto que les dossiers étudiés nécessitent une coordination des ressources entre plusieurs collectivités publiques (investissement et/ou fonctionnement) et concernent un public régional.

6. TRAITEMENT DES DOSSIERS

Les collectivités publiques soumettent tout nouveau dossier au secrétariat du groupe de concertation culturelle qui l'inscrira à l'ordre du jour.

Le document transmis doit permettre non seulement de délimiter le problème à résoudre, mais également d'apprécier les attentes des collectivités concernées. Il mentionnera la recherche de synergies et/ou le partage de compétences.

Le dossier est présenté oralement par le porteur du projet et sa prise en compte dans le cadre des travaux généraux du groupe de concertation culturelle est décidée par la majorité des membres présents.

7. PARTICIPATION FINANCIÈRE À DES PROJETS COMMUNS

Chaque projet traité et adopté par le groupe de concertation culturelle fera l'objet d'une répartition financière spécifique, qui ne concernera que les collectivités publiques partenaires du projet.

Règlement approuvé à Genève le 13 juin 2006 par les membres fondateurs du groupe de concertation culturelle.

Théâtre Saint-Gervais Genève

Productions/Créations 2006 avec le soutien ville de Genève (DAC)

	Nbre représ.	Part sur 200'000.-
Watt Mer *de Alain-Pierre Pillet* Mise en scène André Steiger T'ACT et TSGG	13	25'000.-
Construis ta jeep de Marielle Pinsard Mise en scène Oskar Gomez Mata Cie l'Alakran, Far Festival Nyon et TSGG Représentations à Genève	16	45'000.-
J'aime le théâtre mais je préfère la télévision Mise en scène Christian Scheidt Cie un air de rien, Théâtre de l'Arsenic et TSGG Représentations à Genève	11	15'000.-
Mise en trope Texte et mise en scène Jean-Paul Favre Théâtre Gradus et TSGG Représentations à Genève	10	15'000.-
Genève, Dans l'œil du cyclone Collectif de création : Julie Gilbert, Jérôme Richer, Fabrice Huggler, Juan Lozano et une vingtaine d'artistes Représentations à Genève	5	20'000.-
Lever les yeux au ciel de Michel Beretti Mise en scène Hervé Loichemol For Cie Hervé Loichemol, La Chartreuse de Villeneuve lez Avignon, Théâtre de l'Orangerie et TSGG Représentations à Genève	11	25'000.-

Und die Schweiz ? un projet interdisciplinaire		
Lectures spectacles et conférences sur la Suisse	4	
Winkelried, Joël Maillard		
Mise en scène Vincent Bonillo		
Cie Eponyme, Théâtre 2.21 et TSGG		
Représentations à Genève	5	10'000.-
En attendant la grippe aviaire		
Texte et mise en scène Antoine Jaccoud		
Cie Selma 95, Théâtre de l'Arsenic et TSGG		
Représentations à Genève	14	15'000.-
Stations urbaines, Ein Sportstück		
De Elfriede Jelinek		
Cie Sturmfrei et TSGG, un projet animé par Maya Boesch,		
Représentations (nombre à déterminer) au TSGG et hors les murs,		
au fil de la saison		30'000.-
TOTAL	**89**	**200'000.-**

Théâtre Saint-Gervais Genève,

Liste des tâches (dès 2003) **qui n'existaient pas sous la présidence de Me Dupont-Willemin** (1982-2003)

- Longues et difficiles **négociations avec le DIP** pour faire respecter le **30/70%** (se termine par audition commission des finances du Grand Conseil décembre 2005) ;
- **Demandes ICF** :
  - mise en place du **SCI** pour les **théâtres** (*document de 140 pages) ;*
  - **modification** de la **comptabilisation** du **Fonds de réserve** (a demandé beaucoup de travail) ;
- Introduction d'un **plan financier quadriennal** permettant la planification des investissements, actualisé chaque année ;
- politique salariale et élaboration d'un **règlement pour le personnel** fixe : création d'un groupe de travail, qui s'est réuni 3 fois + Me Bertani, assistante administrative et moi, plusieurs fois ;
- Etude du **coût de la publicité par siège ;**
- **accueil jeune public** : commission interne composée (5 membres du Conseil, des directrices des théâtres et de certain-e-s de leur collaborateur-trice-s, qui s'est réunie deux fois). Elaboré des recommandations, adoptées par Conseil et transmises à MM. Beer et Mugny ;
- Remplacement des **fauteuils de la Comédie ;**
- à la demande de la commission des finances du Grand Conseil : réponse à une **consultation au sujet de la loi sur les indemnités et les aides financières** (en remplacement de celle sur les subventions) ;
- Consultation par le **DAC et le DIP** pour étudier les **conséquences** pour la FAD d'un éventuel futur **rattachement du théâtre de SGGe ;**
- **représentation** de la FAD : émission radio Cité avec la vice-présidente, émission Léman Bleu dans le cadre du salon du livre ;
- septembre 2005 : **consultation** par la Ville de Genève des institutions subventionnées concernant la **loi fédérale sur l'encouragement à la culture** (LEC) ;
- Suite à une demande du personnel du théâtre de la Comédie du 04.10.2005 : **rapport** de la société *Microscan Service SA* intitulé « Dosage de F.A.R. selon directive CFST no 6503 sur **l'amiante** présente dans l'atelier de décors, chemin Adrien-Stoessel 26, 1217 Meyrin contrôle du 25.05.2005 ;

  Suite d'échanges avec les directions : pas de difficulté apparente et décidons au Bureau de classer sans suites.

J'ajoute pour **cette année** (2006-2007), qui n'a commencé qu'au 1er juillet :

- demande du service des affaires culturelles du **DIP** concernant la **présentation des comptes ;**
- Juin 2006, à la demande du service des affaires culturelles du DIP : consultation en vue de l'adoption en 2008 d'un nouveau contrat de subventionnement Ville/Etat, intitulé : « **convention de subventionnement », sur 4 ans ;**
- Comme déjà dit, le 13.9.2006, M. J.-F. Unger nous a demandé une consultation au sujet de l'avant projet de manuel de contrôle interne (document Conseil d'Etat + réponse de 9 pages du président) ;
- Avenir : obtenu de participer au concours bâtiment **Nouvelle Comédie ;**
- **FOP** : modification de son règlement de placement. Questions au sujet de sa gestion (**règlement du Comité de placement inexistant**). Deux représentantes de la FAD à la FOP, nombreuses discussions, Bureau, Conseil + lettre au président Krebs le 26.9.2006. Attente réponse.

Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner l'orientation générale et les priorités et objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2007 – Département des sports et de la sécurité.

Rapport de M. Christian Zaugg.

La commission des sports et de la sécurité, sous la présidence de M[me] Odette Saez, a examiné cette proposition lors de sa séance du jeudi 8 juin 2006.

Audition de M. André Hediger, conseiller administratif, accompagné de M. Yves Nopper, directeur du département des sports et de la sécurité

M. Hediger explique que les objectifs et priorités de son département ont été établis à partir d'une situation comparable à celle de l'année précédente. Sa marge de manœuvre a donc été relativement étroite et ce d'autant qu'on parle d'un transfert de charges de l'Etat vers les communes qui pourrait s'élever à hauteur de 18 millions pour la Ville de Genève. C'est la raison pour laquelle, M. Nopper et lui ont examiné des pistes afin d'améliorer les revenus du département.

Il va de soi que, dans ce contexte, il n'est pas question d'augmentation des effectifs, alors même que la quantité de dossiers à examiner est à la hausse. C'est la raison pour laquelle l'accent a été mis sur l'amélioration des compétences en informatique du personnel.

Le magistrat poursuit en indiquant à la commission qu'un certain nombre de règlements et conventions doivent être revus. Il pense notamment à la convention signée entre la Ville de Genève et la Société générale d'affichage qui arrivera à son terme en 2007 et au règlement relatif aux terrasses qu'il convient d'améliorer.

Il relève que le Service d'assistance et de protection de la population a été sollicité afin de mettre en place des mesures de prévention au cas où la grippe aviaire devait affecter la population de Canton et la Ville de Genève en particulier.

L'Eurofoot 2008 retient également l'attention de son département, car il est nécessaire, d'ores et déjà, de présenter un certain nombre de mesures relatives à la sécurité de la population.

D'autre part, à la demande de nombreuses organisations sportives, ses services se proposent d'organiser à nouveau la Fête du sport qui avait été interrompue l'année dernière en raison des intempéries.

Le magistrat est, dans un domaine différent, préoccupé par les problèmes de sécurité posés par la construction des tunnels et sorties du CEVA. C'est la raison pour laquelle il a proposé la mise sur pied d'un groupe de travail en vue d'améliorer le projet présenté par le Conseil d'Etat.

Il convient aussi de valoriser le centre de Richelien, très utilisé en tant que centre de formation pour adultes.

M. Hediger ajoute que son département examine régulièrement l'état des installations sportives et du matériel mis à disposition et que l'équipement d'intervention du Service d'incendie et de secours (SIS) doit être constamment renouvelé.

Questions

Une commissaire aimerait savoir si des dispositions sont prises afin de faciliter la mobilité du personnel.

M. Nopper relève que c'est le Service des ressources humaines qui est compétent en la matière et que lorsque les intéressés-e-s en font la demande, une unité mobilité leur fait des propositions.

Un participant demande ensuite si une probable diminution de la redevance des Services industriels de Genève aura des effets sur le budget.

M. Nopper explique alors que, avec l'ouverture des marchés publics relatifs à l'énergie, d'autres fournisseurs devraient faire des offres et que cela pourrait effectivement induire une baisse de la redevance.

Le même conseiller municipal aimerait connaître le planning des travaux relatifs à la patinoire des Vernets.

M. Hediger estime qu'il est difficile de parler de planning alors même que le crédit n'a pas encore été voté. Il rappelle que la Société d'art public a fait opposition au premier projet et que le département de M. Ferrazino va, sous peu, présenter un projet de rénovation de la patinoire au Conseil municipal. Il souhaite cependant que les travaux qui vont être entrepris n'empêchent pas le déroulement de la saison de hockey. Il faudrait donc que la réfection de la patinoire démarre autour de la fin du mois d'avril pour se terminer en novembre. Le Servette Hockey Club a pris des dispositions afin de pouvoir s'entraîner à Morges, ce qui n'enthousiasme pas trop les joueurs, mais on voit mal comment faire autrement. Le magistrat proposera en conséquence que les travaux se fassent en deux étapes en commençant par le sous-sol, mais il ne peut rien décider tant que le crédit n'aura pas été voté.

Un commissaire a entendu parler de la création de nouveaux mouvements juniors, qu'en est-il?

Le magistrat confirme la tendance mais précise que son département n'est pas à même d'en créer de nouveaux tout seul; cette décision appartient aux clubs eux-mêmes. Il faut donc que ces derniers présentent un dossier pour que ses services puissent leur apporter une aide concrète par la suite.

Un participant souhaite savoir si les restrictions budgétaires vont avoir un impact sur l'offre du Service des sports pendant l'été.

M. Hediger le rassure en stipulant que l'offre devrait, compte tenu de la très bonne fréquentation en 2005/2006, être maintenue dans les 22 disciplines proposées.

Un commissaire rebondit en demandant si le Conseil administratif envisage de créer un nouveau centre sportif pour répondre aux besoins croissants.

Le magistrat lui explique alors que de nombreux travaux ont eu lieu pendant ces dernières années en vue d'adapter les différentes installations sportives de la Ville. Les terrains de football du centre sportif des Evaux ont, à titre d'exemple, été drainés et on a mis en place un bon éclairage. Des discussions ont, d'autre part, lieu en ce moment autour de l'avenir de Pré-Picot, car l'Etat envisage de construire des logements dans le périmètre concerné. Une probable compensation devrait se situer à la Tulette, dans la commune de Chêne-Bougeries, sur un terrain qui serait racheté à l'UBS.

Un commissaire aimerait connaître l'impact de l'Eurofoot 2008 sur la Ville de Genève.

M. Hediger apprend à la commission qu'il s'est rendu à Montreux, en compagnie de M. Mark Muller, conseiller d'Etat, afin de prendre part à une séance regroupant toutes les villes possédant des stades. Il s'est, d'autre part, déplacé à Berne afin de discuter de l'Eurofoot avec les autorités fédérales. M. Hediger fait également partie d'un groupe pilote mis en place à Genève par le Conseil d'Etat et il ajoute que le commandant Wicky participe à un groupe de travail chargé d'assurer la sécurité des rencontres. Il ressort de tout cela que la seule Ville de Genève ne pourra prendre en charge la totalité des dépenses liées à cette manifestation et il tient à rassurer la commission à ce sujet. Un projet de loi de financement sera d'ailleurs présenté prochainement au Grand Conseil. Il indique, toutefois, à tout un chacun que le problème majeur réside dans les retombées financières pour la Ville et le Canton, car les redevances des télévisions reviendront dans leur totalité à l'UEFA. Il conclut en relevant que les frais induits pour les collectivités ne pourront être compensés que par une augmentation des recettes sur les billets.

Un participant lui demande si le SIS dispose d'un personnel suffisant pour ses interventions.

Le magistrat indique à la commission que des rocades ont permis de compléter l'effectif et que de nombreux jeunes sortant des écoles de formation vont pouvoir progressivement assurer la relève.

Une commissaire a entendu parler d'un problème d'accès du côté de la caserne des Asters, qu'en est-il?

M. Hediger lui répond que l'on n'a pas tenu compte, durant les travaux, de la sortie de la caserne des Asters. Ce problème a été porté devant le Conseil d'Etat, qui a mis en place une nouvelle régulation des feux qui permet aujourd'hui aux véhicules du SIS de rejoindre la rue de la Servette.

La présidente libère MM. Hediger et Nopper en les remerciant d'avoir répondu à toutes les questions de la commission.

Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner le projet de budget 2007 du département des sports et de la sécurité.

Rapport de M. Christian Zaugg.

La commission des sports et de la sécurité, sous la présidence de M^me^ Odette Saez, s'est réunie les 28 septembre et 5 octobre 2006 afin d'examiner le projet de budget du département des sports et de la sécurité. Elle a auditionné à cet effet M. André Hediger, maire de la Ville de Genève et conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité, accompagné d'un certain nombre de ses collaborateurs.

Séance du 28 septembre 2006

Audition de M. André Hediger, maire de la Ville de Genève, accompagné de M^me^ Valentine Pamingle, adjointe de direction au Service d'incendie et de secours, de M. Yves Nopper, directeur du département, de M. Philippe Voirol, chef du Service des sports, de M. Jean-Pierre Oetiker, sous-chef du Service d'aide et de protection de la population, de M. Raymond Wicky, commandant du Service d'incendie et de secours, et de M. Antonio Pizzoferrato, chef du Service des agents de ville et du domaine public

M. Hediger indique, d'entrée, que le budget de son département a été préparé à partir des chiffres du budget 2006, sans augmentation du personnel, et du montant des subventions. Il relève donc que la marge de manœuvre fixée a été très étroite, mais précise quand même qu'un certain nombre de dossiers importants sont en cours, parmi lesquels le renouvellement de la convention avec la Société générale d'affichage qui arrive à échéance en 2007.

La présidente lui demande si la baisse annoncée par M. Hiler, conseiller d'Etat, de la valeur du centime additionnel (moins 11 millions de francs) aura des incidences sur le budget du département.

Le magistrat tient à préciser que cette baisse n'aura aucun effet sur son département, ni sur celui des autres, d'ailleurs.

Une commissaire aimerait savoir ce qui se cache derrière le deuxième paragraphe de la page III-85 qui énonce: «Le Service des agents de ville et du domaine public entend renforcer les contrôles systématiques des terrasses et empiétements.»

Le maire lui répond que le département a élaboré un nouveau règlement, de concert avec la Société des cafetiers. Il ajoute que tout a été mis en application

géomatique et qu'il s'agit de vérifier si toutes les mesures décidées seront bien respectées. Il indique que, à cet égard, parmi un certain nombre de rues qui posent problème, la rue des Pâquis vient en tête car, malgré l'étroitesse des trottoirs, il convient de laisser au moins 50 centimètres entre la chaussée et les terrasses.

La commissaire souhaiterait avoir également quelques éclaircissements en ce qui concerne la tarification des ambulances du Service d'incendie et de secours (SIS) dans le budget. Va-t-on maintenir l'intervention à 350 francs ou l'augmenter? Elle relève que cette situation crée une inégalité de traitement entre les citoyens.

Le magistrat lui précise qu'il n'a pas encore été possible de se mettre d'accord à ce sujet au niveau cantonal. Il ajoute toutefois que l'on va vers une augmentation de cette tarification, mais il se montre réservé quant à l'idée d'appliquer le plein tarif des ambulanciers.

Un commissaire demande au maire de faire un point de situation en ce qui concerne les muselières des chiens.

M. Hediger reconnaît bien volontiers qu'il y a eu un couac. Le Conseil d'Etat a pris une mesure qui portait sur l'obligation pour les propriétaires de chiens de leur mettre une muselière sur la voie publique et dans tous les parcs. La liste nominative publiée ensuite contredit cette disposition générale: on y trouve, par exemple, le parc La Grange, mais on ne sait trop pourquoi celui des Eaux-Vives ou la promenade des Bastions ne s'y trouvent pas. Le Conseil administratif s'étonne de ces distinctions et aurait souhaité que l'interdiction fût générale afin de faciliter le travail des agents de ville.

Un commissaire s'étonne d'une différence de traitement en ce qui concerne les clubs de football, certains clubs paraissant favorisés (Genève-Servette) et d'autres laissés pour compte.

Le maire indique à tout un chacun que les clubs sont regroupés par discipline et que l'association Genève-Servette est la seule qui ne comprend pas, en son sein, plusieurs clubs de la même discipline. La Ville ne subventionne en fait que le mouvement junior du club, qui comprend 450 inscrits, et utilise principalement les terrains de Balexert. Une subvention particulière a également été attribuée à l'UGS, car ce club est en première ligue et, en prévision de la saison prochaine, il faudra remettre rapidement à niveau le terrain de Frontenex ou lui permettre d'utiliser le stade de la Praille (6000 francs par match).

Page 79

L'étude du rapport à l'appui du projet de budget 2007 commence, page par page, et une conseillère municipale souhaiterait avoir quelques explications au sujet de la création d'une école de sports annuelle, la rubrique 2100.01.

M. Hediger lui indique que de nouvelles disciplines ont été ajoutées et que les mercredis de sport attirent de plus en plus de jeunes. Il convient donc de permettre à ces activités de se dérouler dans de bonnes conditions et d'être bien encadrées.

Page 80

Une commissaire revient sur la question du tarif des ambulances et demande si une augmentation du prix de l'intervention ne permettrait pas d'ouvrir quelques nouveaux postes d'ambulanciers.

Le maire lui répond qu'il n'entre pas dans la politique de la Ville de lier une éventuelle augmentation des postes à celle des recettes. Il est toutefois question de mettre en place une tarification différente pour les communes. Concernant les effectifs, le magistrat précise que l'on a procédé à quelques transferts afin d'augmenter le nombre d'ambulanciers du SIS.

Page 85

Une conseillère municipale aimerait en savoir un peu plus sur le chapitre des muselières et aimerait savoir qui va être habilité à mettre des amendes aux contrevenants.

M. Hediger tient à préciser que les agents de sécurité municipaux (ASM) seront chargés de cet exercice et que le produit des amendes mises en ville figurera dans les comptes 2006 et suivants.

M. Pizzoferrato ajoute toutefois qu'un problème juridique se pose car, en absence d'une loi et d'un règlement y relatif, des particuliers pourront faire opposition aux amendes, voire recourir jusqu'au Tribunal fédéral.

Un commissaire demande quel est l'effectif actuel des agents municipaux (AM) et des ASM.

M. Pizzoferrato lui répond qu'il y a, en ce moment, 65 AM et 85 ASM en fonction.

Un conseiller municipal aimerait savoir s'il y a encore quelques postes ouverts au Service des agents de ville.

M. Pizzoferrato relève que quelques postes (4 ou 5) sont à repourvoir chez les AM.

Concernant la rubrique 2200.01, un participant souhaiterait avoir quelques informations au sujet des actions préventives à mener auprès des cyclistes.

Le maire indique à la commission qu'il souhaite organiser une table ronde afin de discuter avec différentes associations (Aspic, etc.) des problèmes qui se posent en ville pour les cyclistes.

Projet de budget

Une conseillère municipale demande pourquoi, à la page 118, à la cellule 4003000, groupe 311 «Mobilier, machines, véhicules et matériel», il y a une diminution.

Le commandant Wicky indique à la commission qu'il s'agit de barrages antipollution qui ont été financés par un dépassement de crédit l'année précédente. Les choses étant à niveau, cette ligne a pu diminuer.

Subventions (pages jaunes)

Un commissaire note qu'il s'agit essentiellement d'un copié/collé et s'étonne de cette façon de faire.

Le maire relève que toutes les procédures ont été suivies et ajoute que, pour chaque subvention demandée, il faut présenter les comptes de l'année précédente.

M. Nopper reconnaît cependant qu'il y a eu, cette année, une volonté politique de ne pas augmenter les subventions. Il y a bien eu quelques augmentations (Genève Natation) qui ont été compensées par des diminutions ailleurs. Il ajoute que l'enveloppe du magistrat permet une certaine marge de manœuvre en cas de nécessité.

Un commissaire demande pourquoi la subvention relative à l'Association genevoise de pétanque a disparu.

M. Hediger lui répond que cette subvention était destinée au Centre de formation pour les juniors mais que celui-ci, ayant arrêté de fonctionner, le magistrat a donc décidé de ne pas renouveler l'aide apportée.

Un commissaire aimerait savoir pourquoi la Ville verse 30 000 francs aux écoles de cirque.

Le maire rappelle qu'une motion socialiste avait été déposée à ce sujet et votée et qu'il a donc suivi en cela la volonté du Conseil municipal.

Un conseiller municipal revient sur les différences dans les montants attribués au football (120 000 francs à Genève-Servette, 20 000 francs à l'UGS et 15 000 francs à Saint-Jean) et plaide pour un rééquilibrage entre les différents clubs de football (voir en début de rapport).

Le magistrat prend note de ces observations mais rappelle que les montants affectés correspondent à l'encadrement du mouvement junior et qu'il appartient à l'association et aux clubs de faire des propositions.

Une commissaire demande pourquoi il y a une augmentation de 10 000 francs dans les subventions aux sportifs individuels.

M. Hediger a estimé qu'il convenait, pour le «kilomètre lancé», de leur apporter une aide personnalisée.

Un participant aimerait savoir si le Conseil administratif entend pérenniser pour les jeunes la gratuité de la finance d'inscription à la course de l'Escalade.

Le magistrat considère que cette mesure avait tout son sens pour marquer l'année du sport et n'envisage donc pas de la réintroduire cette année.

Un commissaire aimerait savoir si le Conseil administratif entend renégocier la subvention allouée aux bains des Pâquis. La gestion de cette association ne donne pas toujours l'impression d'être sous contrôle.

Le maire relève qu'il a augmenté la subvention, il y a trois ans, et que cette association a une activité sportive mais également culturelle. Le travail effectué est immense et le Contrôle financier a pu constater que tout était en ordre sur le plan de la comptabilité.

Page 175: Subventions relatives à des prestations en nature

Un conseiller souhaiterait avoir quelques nouvelles de la mise à disposition de locaux du Service d'assistance et de protection de la population au Département militaire, à Champel par exemple.

M. Oetiker trouve de l'intérêt dans ces contrats établis avec le Département militaire, car cela permet d'entretenir les bâtiments et de toucher un montant locatif de l'ordre de 120 00 francs.

Une conseillère aimerait savoir si la nouvelle loi relative aux nouvelles compétences des sapeurs-pompiers volontaires aura des conséquences sur le budget de la Ville.

Le commandant précise que les charges n'augmenteront pas et que les choses se mettront progressivement en place, dès le premier juin de l'année prochaine. Les professionnels resteront en première ligne et il conviendra de procéder à quelques adaptations techniques de la centrale d'alarme.

Page 236: Personnel occupé par l'administration municipale

Un commissaire demande pourquoi on a enlevé un demi-poste.

M. Hediger explique que ce demi-poste a été transféré afin d'obtenir un poste entier à la direction du département.

Un conseiller a lu une annonce concernant des postes d'AM. Qu'en est-il?

Le magistrat explique alors que quelques agents de ville sont partis à la retraite ou dans d'autres communes et qu'il convient de les remplacer.

Séance du 5 octobre 2006

Amendements de la commission des sports et de la sécurité

Remarque du rapporteur: Ces amendements, proposés par le Parti libéral, se fondent sur une comparaison entre les chiffres figurant dans le budget 2007 et les comptes 2005.

Page 111 – cellule 4001000 – groupe 310
Intitulé: Fournitures de bureau, imprimés, publicité
Amendement: – 8000 francs

Cet amendement est accepté par 8 oui (3 L, 1 R, 1 UDC, 2 Ve, 1 DC) contre 5 non (3 S, 2 AdG/SI).

Page 112 – cellule 4002020 – groupe 310
Intitulé: Fournitures de bureau, imprimés, publicité
Montant: – 18 000 francs

Cet amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 6 oui (3 L, 1 R, 1 UDC, 1 DC).

Page 114 – cellule 4002050 – groupe 313
Intitulé: Achats de fournitures et autres marchandises
Montant: – 35 00 francs

Cet amendement est refusé par 8 non (3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve) contre 6 oui (2 L, 1 R, 1 UDC, 1 DC).

Page 116 – cellule 4002080 – groupe 311
Intitulé: Mobilier, machines, véhicules et matériel
Montant: – 14 00 francs

Cet amendement est refusé par 6 non (3 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 6 oui (3 L, 1 R. 1 UDC, 1 DC) et 2 abstentions (Ve).

Page 116 – cellule 4002080 – groupe 313
Intitulé: Achats de fournitures et autres marchandises
Montant: – 15 000 francs

Cet amendement est refusé par 6 non (3 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 6 oui (3 L, 1 R, 1 UDC, 1 DC) et 2 abstentions (Ve).

Page 118 – cellule 4003000 – groupe 310
Intitulé: Fournitures de bureau, imprimés, publicité
Montant: – 15 000 francs

Cet amendement est refusé 8 non (3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve) contre 6 oui (3 L, 1 R, 1 UDC, 1 DC).

Page 118 – cellule 4003500 – groupe 310
Intitulé: Fournitures de bureau, imprimés, publicité
Montant: – 5000 francs

Cet amendement est accepté par 8 oui (3 L, 1 R, 1 UDC, 1 DC, 2 Ve) contre 6 non (3 S, 2 AdG/SI, 1 T).

Page 118 – cellule 4003500 – groupe 311
Intitulé: Mobilier, machines, véhicules et matériel
Montant: – 5000 francs

Cet amendement est refusé par 8 non (3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve) contre 6 oui (3 L, 1 R, 1 UDC, 1 DC).

Page 119 – cellule 4003520 – groupe 313
Intitulé: Achats de fournitures et autres marchandises
Montant: – 60 000 francs

Cet amendement est refusé par 9 non (3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 1 DC) contre 5 oui (3 L, 1 R, 1 UDC).

Page 121 – cellule 4007000 – groupe 313
Intitulé: Achats de fournitures et autres marchandises
Montant: – 5000 francs

Cet amendement est refusé par 6 non (3 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 6 oui (3 L, 1 R, 1 UDC, 1 DC) et 2 abstentions (Ve).

Economie de charges réalisée: – 13 000 francs.

Séance de la commission des finances du 20 septembre 2006

La commission des finances, présidée par M. Gérard Deshusses, reçoit en présence de M[me] Odette Saez, présidente de la commission des sports et de la sécurité, et du rapporteur, M. André Hediger, maire de la Ville de Genève, accompagné de MM. Yves Nopper, directeur du département des sports et de la sécurité, Antonio Pizzoferrato, chef du Service des agents de ville et du domaine public,

Philippe Voirol, chef du Service des sports, Raymond Wicky, chef du SIS, Yves Clerc, chef du Service d'assistance et de protection de la population, Philippe Krebs, adjoint de direction au département des finances, Mme Biljana Kostadinov, également ajointe de direction à ce même département, et M. Aimé Mariaux, chef du Service de la comptabilité générale et du budget.

M. Hediger fait tout d'abord remarquer que ce budget correspond à celui de l'année précédente et que, pour le reste, les services compétents ont la haute main sur un certain nombre de groupes budgétaires qui échappent à son département.

M. Nopper rappelle, quant à lui, que le département des sports et de la sécurité dispose d'un budget d'environ 131 millions de francs et que ce montant représente 13% de l'ensemble du budget de la Ville de Genève. A l'instar de son magistrat, il confirme que la plus grande partie de ce budget, une tranche de 96 millions de francs, échappe entièrement au contrôle de la direction du département. Il s'agit de sommes affectées aux assurances, à l'informatique, aux bâtiments et à l'énergie et, si l'on déduit encore les sommes attribuées aux amortissements et aux intérêts, il ne reste guère qu'un montant de l'ordre de 19 millions de francs sur lequel le département peut véritablement intervenir. L'exercice a donc été délicat et il a fallu agir avec doigté pour ne léser personne.

Une commissaire aimerait comprendre comment le total des charges a pu diminuer de 1 559 004 francs.

Le maire indique à la préopinante qu'il s'agit d'un transfert de fermages qui se retrouve à la Gérance immobilière municipale, dans le département de M. Muller.

Un commissaire demande si malgré tout des économies n'auraient pu être réalisées dans les groupes gérés par les services compétents.

M. Nopper rappelle que la marge est faible en citant, à titre d'exemple, la dépense d'énergie nécessaire pour chauffer une piscine. Il estime, à ce propos, que prendre la décision de diminuer la température des bassins même d'un degré ne relève pas de la compétence du département des sports et de la sécurité, mais bien du Service de l'énergie.

La présidente de la commission des sports et de la sécurité relève que sa commission a estimé que le département de M. Hediger avait fait un sérieux effort afin de comprimer ses charges et que c'est la raison pour laquelle seuls deux amendements ont passé la rampe.

Le rapporteur estime que ce département – même s'il n'est pas le plus grand – fait un travail important et les membres de la commission des sports et de la sécurité ont jugé qu'il convenait de maintenir les prestations sportives offertes aux jeunes et à la population en général.

Rapport à l'appui du projet de budget

Le président entame l'examen du rapport à l'appui du projet de budget, page par page. D'entrée, à la page III-77, un commissaire demande qui bénéficie de la gratuité en ce qui concerne la tenue de stands sur la voie publique.

M. Hediger lui répond que cette gratuité s'adresse essentiellement à des partis politiques ou des associations sociales, culturelles ou caritatives.

Le même commissaire aimerait savoir ensuite si la Fête des sports aura une incidence budgétaire.

Le magistrat relève que, manque de chance, le temps n'a pas été de la partie lors de la dernière manifestation, mais il envisage de la remettre sur pied en 2007.

Poursuivant ses questions, ce participant demande où en est la négociation relative à la participation des communes aux frais du SIS.

Le maire lui répond que l'Association des communes genevoises a décidé d'augmenter sa participation de 300 000 francs.

Y a-t-il une solution concernant les pertes sur débiteurs induites par le non-paiement des amendes d'ordre par les frontaliers?

M. Hediger relève que le Service des agents de ville a passé sous l'autorité de M. Muller et que la question devrait lui être adressée. Le magistrat relève cependant que le problème réside dans le fait que les législations sont différentes et qu'en France, par exemple, les plaques minéralogiques sont attribuées aux véhicules et non à leurs propriétaires.

Un autre intervenant souhaiterait savoir où en sont les choses en ce qui concerne la procédure d'attribution des marchés publics.

Le magistrat indique à la commission que son département a décidé, dans ce cadre, de former une personne qui sera chargée de la procédure relative à l'achat de véhicules.

Ce même conseiller municipal aimerait connaître les objectifs du département en termes d'information et de communication.

M. Hediger lui répond que son département a diffusé un certain nombre de brochures informatives et que l'accent sera mis en 2007 sur la vidéo et l'image.

Pour quel montant?

Il s'agit d'un montant de 10 000 francs.

Un autre commissaire souhaiterait avoir quelques informations au sujet de l'Eurofoot 2008.

Le maire fait alors pour la commission le point de la situation. Plusieurs groupes de travail planchent là-dessus et l'Etat, la Ville, le SIS participent à la préparation de cet événement. Il y a, d'autre part, un projet «Hohl» qui propose la retransmission des matches sur un écran géant posé à la plaine de Plainpalais. Bref, les choses vont bon train et M. Hediger relève qu'il faudra inscrire, à cette fin, un montant de l'ordre de 1 million de francs dans le projet de budget 2008.

Qu'en est-il du traitement du problème de la grippe aviaire?

Le magistrat indique qu'un groupe de travail a été mis en place à cet effet.

M. Clerc relève que des mesures interdépartementales ont, d'ores et déjà, été prises et que du matériel a été stocké au SIS pour faire face à une éventuelle pandémie.

M. Hediger surenchérit en énonçant que les Hôpitaux universitaires de Genève, les banques et de nombreux particuliers ont élaboré un plan dans lequel un certain nombre mesures pourraient être prises en cas d'alerte. Il ajoute que l'Hôpital de Beau-Séjour a été désigné, dans ce dispositif, comme centre de traitement pour tous les malades affectés par le virus aviaire.

Le même commissaire demande où en est le dossier de la Société générale d'affichage.

Le maire lui répond que l'appel d'offres a eu lieu et que trois entreprises ont répondu, mais que l'une d'entre elles s'est désistée dans l'intervalle. Le Conseil administratif prendra la décision de l'attribution du mandat en mars ou en avril 2007.

Pourquoi faut-il réviser le règlement relatif aux terrasses?

Le magistrat estime, sans entrer sur le fond, que certaines choses doivent être revues, mais il stipule que tout se fait en concertation avec les cafetiers. Il ne reste plus que des questions de matériel à régler.

Une conseillère aimerait avoir des informations en ce qui concerne le recouvrement des amendes d'ordre qui se transforment ensuite en contraventions encaissées par l'Etat.

M. Hediger confirme le processus, mais indique à la commission que l'Etat rétrocède à la Ville une partie du montant des amendes d'ordre échues de la Ville.

Une commissaire aimerait savoir si une nouvelle caserne sur la rive droite est toujours à l'ordre du jour malgré les problèmes rencontrés.

Le commandant Wicky confirme que la construction d'une nouvelle caserne est absolument indispensable.

Abordant ensuite le point relatif au CEVA (Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse), quid de la sécurité dans les tunnels?

Le maire indique à ce sujet qu'un groupe de travail sur la sécurité a rendu un rapport qui met en évidence un certain nombre de problèmes de déficiences en ce qui concerne la sécurité dans les tunnels du projet CEVA et que ce rapport a été envoyé au Conseil d'Etat, il y a quinze jours. C'est la raison pour laquelle la Ville n'a pas voulu signer les conventions y relatives.

Le commandant Wicky apporte quelques informations supplémentaires aux propos du magistrat. Il a abordé ces questions de sécurité avec M. Pirat dès l'année 2002, mais plus rien ne s'est passé depuis cette année-là! Ce n'est que très récemment qu'un rapport a été envoyé pour préavis au Conseil administratif. La tâche a été gigantesque. Il a fallu répondre en dix jours à un document de 500 pages! De là le travail évoqué par M. Hediger.

Qui va payer pour que le projet CEVA soit modifié en conséquence?

Le commandant Wicky estime que ces mesures devraient entrer dans l'enveloppe affectée au CEVA et évalue le surcoût prévisible à quelques dizaines de millions; tout cela sans compter les équipements particuliers nécessaires à des interventions dans les tunnels en cas d'accident ou d'incendie.

Ledit rapport pourrait-il être remis pour information à la commission?

Le commandant Wicky n'y voit aucune objection, mais rappelle qu'il s'agit d'un rapport envoyé par le Conseil administratif.

M. Hediger relève que ce rapport a été adressé au Conseil d'Etat et que, par les temps qui courent, il ne souhaite pas mettre de l'huile sur le feu. Il attendra donc un peu avant de le faire parvenir au Conseil municipal.

Une commissaire aimerait avoir des informations en ce qui concerne le projet «Hohl» sur la plaine de Plainpalais.

M. Nopper précise que ce projet est entièrement autofinancé par M. Hohl en termes d'équipement et de matériel. M. Hohl s'est engagé à restituer les terrains en bon état, mais la Voirie devra toutefois intervenir afin d'assurer la propreté des axes de la plaine.

Un conseiller demande où en est l'état de la réflexion quant à l'augmentation de la tarification des ambulances du SIS.

M. Hediger vient d'apprendre que l'Etat avait fait une nouvelle proposition d'harmonisation des tarifs et il se promet de l'étudier attentivement.

Une commissaire revient sur l'Eurofoot 2008 et ne comprend pas pourquoi la Ville n'a pas concentré l'ensemble de la manifestation au Bout-du-Monde.

Le maire estime qu'il est difficile de revenir là-dessus et que la plaine de Plainpalais est un lieu géographiquement mieux situé.

L'examen du rapport commence effectivement et, concernant la page III-79, au numéro 1300, un participant constate qu'il y a le projet d'assurer l'exploitation d'une deuxième patinoire de quartier.

M. Hediger confirme en précisant que le Conseil administratif pense au site de Pré-l'Evêque.

Quel matériau va-t-on utiliser pour cette nouvelle patinoire?

M. Hediger précise qu'elle sera en polyester.

Toujours à la même page, au numéro 2100.02, une participante aimerait avoir des informations au sujet de l'objectif consistant à développer des sports urbains.

Le magistrat lui répond que le département souhaite promouvoir des activités sportives dans les quartiers telles que: le patinage, le skate, le beachvolley ou le basket.

Un conseiller, au sujet du numéro 1200.02, demande pourquoi le département envisage de remplacer les automates de la billetterie du centre sportif des Vernets et de la piscine de Varembé.

M. Voirol indique à la commission que l'équipement actuel est obsolète et qu'il ne permet donc plus de faire un certain nombre d'opérations indispensables à la bonne marche du service.

Un commissaire, s'arrêtant au numéro 2300, aimerait savoir si un effort a été entrepris afin de supprimer certains stages.

M. Hediger relève que cet aspect des choses fait l'objet d'une évaluation régulière.

Une participante prend bien note du fait que le département entend mener une politique active en faveur de la jeunesse, mais demande si des activités sont également prévues pour les aînés.

Le magistrat lui répond que les vétérans ne sont pas oubliés et de citer: la course de l'Escalade, la pétanque, le tennis, et il ajoute qu'un certain nombre d'activités seront également proposées aux familles: découverte des clubs, etc.

Un commissaire aimerait savoir si le département se donne les moyens d'appliquer pour lui-même une politique d'Agenda 21 (III-79 en bas de page).

M. Nopper relève que l'application des principes de l'Agenda 21 se fait à deux niveaux: le premier dépend directement du Conseil administratif et le second s'articule autour d'un correspondant qui veille au grain dans chaque département.

A ce sujet, une participante note que M^me^ Dayer Fournet indique dans son rapport que le taux de récupération des déchets se situait autour de 70%. Elle demande par conséquent si des poubelles adaptées existent dans tous les bureaux.

M. Hediger énonce que c'est généralement le cas, mais il ajoute que le contrôle de leur distribution n'est pas du ressort de son département.

Elle poursuit en demandant si le Service des sports donne à son personnel une formation concernant l'utilisation de certains produits toxiques.

M. Nopper lui répond que le Service des achats informe les utilisateurs de tous les risques liés à la manipulation de certains produits.

Un commissaire souhaiterait avoir quelques informations en ce qui concerne le paragraphe 1400.02, à la page III-80, relatif à la dotation de moyens de lutte contre des produits d'origine biologique.

Le commandant Wicky tient à rappeler que de nombreux laboratoires travaillent sur des virus et qu'un accident lors d'un transport n'est pas exclu.

Un commissaire demande ce que signifie, au numéro 2200.02 de la page III-83, la certification «Eduqua».

M. Clerc explique à la commission qu'il s'agit d'une norme de qualité relative à l'enseignement.

Le président continue de parcourir le rapport et un participant aimerait, à la page III-85, avoir les dernières nouvelles en ce qui concerne le dossier des muselières pour les chiens.

M. Pizzoferrato précise que les agents ont pour le moment reçu pour consigne de faire de la prévention et de n'amender que dans les cas où la sécurité des personnes, et des enfants en particulier, serait en jeu.

Un commissaire, toujours à la même page au numéro 1100.04, s'étonne de constater que l'on mette en place un système de contrôle des manifestations. Est-ce à dire qu'il n'y en avait pas un auparavant?

M. Pizzoferrato lui répond que cet objectif vise des manifestations qui se déroulent exclusivement pendant le week-end et que deux ASM ont été chargés de faire respecter les conditions qui figurent dans les autorisations délivrées.

Qu'en est-il, par ailleurs, du projet de «photographie» du domaine public de la Ville?

Ce plan existe mais subit un processus évolutif qui ne finira jamais.

Le même commissaire demande, pour le numéro 2100.01, ce qu'il en est d'un programme mensuel d'actions.

M. Pizzoferrato précise qu'il s'agit de dresser un inventaire des actions à entreprendre dans les différents postes de quartiers.

Un conseiller aimerait savoir, au numéro 2200.01, ce que recouvre l'action préventive pour les cyclistes.

M. Pizzoferrato explique à la commission que son service entend travailler de concert avec l'Aspic et distribuer un certain nombre de flyers afin d'améliorer la sécurité des cyclistes en regard avec les usagers du domaine public en général.

Projet de budget 2007

Le président passe au projet de budget chiffré.

Le rapporteur rappelle alors que les amendements, généralement proposés par le Parti libéral, sont fondés sur une comparaison entre le budget 2007 et les comptes 2005.

M. Nopper relève que les charges sont restées stables par rapport aux comptes, hormis une légère progression en vue d'améliorer la politique de communication du département.

Un commissaire s'étonne de constater, à la page 112, qu'il y a une sensible augmentation du personnel temporaire.

M. Nopper précise qu'il s'agit d'un ajustement des chiffres par rapport aux besoins d'exploitation effectifs. Il est question ici d'un personnel de saison engagé en été pour la piscine et en hiver pour la patinoire.

Un conseiller ne comprend pas la baisse qui apparaît à la cellule 4002060 pour les piscines, alors qu'il observe, par contre, une augmentation importante à la cellule relative aux patinoires.

M. Mariaux lui répond que le Service de l'énergie traite ensemble les piscines et les patinoires mais les prend en compte, en alternance, une année sur deux. Ceci explique cela.

Un commissaire ne saisit pas très bien la baisse relative au groupe 451 de la cellule 4003000, à la page 118.

Le commandant Wicky indique que le Canton a diminué sa participation en s'appuyant sur le résultat des comptes 2005.

Le même conseiller demande une explication au sujet de l'augmentation des charges qui figure à la cellule 4007000, au groupe 365, à la page 122, sous le titre «Subventions accordées – institutions privées».

M. Pizzoferrato lui répond qu'il convient de prévoir une augmentation de l'ordre de 20% des gratuités accordées aux sociétés; de là l'augmentation des charges par rapport à 2006 constatée dans cette rubrique.

Qu'en est-il du revenu des amendes d'ordre et quid de leur origine AM ou ASM?

M. Mariaux fait remarquer que le Service des agents de ville a demandé de regrouper toutes les amendes, car leur ventilation dans les différents groupes n'était pas sûre. Il pense toutefois que ledit service peut envoyer un tableau statistique complet des amendes à la commission.

Ce document est immédiatement demandé.

M. Pizzoferrato complète cette information en indiquant que le revenu des amendes d'ordre devrait se situer, pour l'année 2007, entre 16 et 17 millions de francs.

Subventions

Le président passe aux pages jaunes.

Un commissaire souhaite obtenir la liste des clubs ou associations sportives subventionnés hors Ville de Genève.

M. Hediger fournira cette liste à la commission.

Un conseiller demande pourquoi il y a une augmentation de 10 000 francs en faveur du sport individuel.

Le magistrat explique que les sportifs individuels ont des frais inhérents à leur activité (matériel, stages, etc.) et qu'il convient donc de les soutenir.

Quid des Amis montagnards?

Le maire estime que ce club tient toutes ses promesses.

Une participante aimerait savoir si le Conseil administratif encourage également le sport féminin.

Le maire répond par l'affirmative en relevant que la plupart des clubs ont des équipes féminines.

Un commissaire ne comprend pas pourquoi la subvention à l'Association cantonale de pétanque a disparu.

M. Hediger précise que cette association soutenait un mouvement junior qui a disparu faute de combattants.

Le président prend congé des invités au nom de la commission en les remerciant de leur disponibilité.

Un certain nombre de documents ont été demandés tant par la commission des sports et de la sécurité que par la commission des finances parmi lesquels:

– les comptes de l'Association des usagers des bains des Pâquis;
– la liste des subventions sportives par discipline + enveloppe;
– un modèle de questionnaire adressé aux associations;
– un document statistique relatif aux transports sanitaires d'urgence;
– un tableau récapitulatif des amendes;
– liste des clubs subventionnés hors ville de Genève.

Ils figurent en annexe au présent rapport.

Fiduciaire Christophe Fischer
Membre de la CHAMBRE FIDUCIAIRE

A l'assemblée générale des membres de

l'Association d'usagers des Bains des Pâquis

Genève

Rapport de l'organe de révision
Comptes annuels 2005

Carouge, le 14 mars 2006

Rue Ancienne 53 cp 1643 1227 Carouge - Genève Tél. +41 22 823 25 75 Fax +41 22 823 25 70 E-mail contact@fiduciaire-fischer.ch

Fiduciaire Christophe Fischer

Membre de la CHAMBRE FIDUCIAIRE

Rapport de l'organe de révision à l'assemblée générale des membres de l'Association d'usagers des Bains des Pâquis, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) de l'Association d'usagers des Bains des Pâquis pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Carouge, le 14 mars 2006

Fiduciaire Christophe Fischer

Christophe Fischer
Expert-comptable diplômé

Annexes
Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Rue Ancienne 53 cp 1643 1227 Carouge - Genève Tél. + 41 22 823 25 75 Fax + 41 22 823 25 70 E-mail contact@fiduciaire-fischer.ch

ASSOCIATION D'USAGERS DES BAINS DES PAQUIS, Genève

Bilan au 31 décembre 2005

	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF
Actif		
Actifs circulants		
Liquidités	263'866	225'673
Débiteurs divers	567	246
Actif transitoire	0	7'332
Total de l'actif	**264'434**	**233'251**
Passif		
Fonds étrangers		
Fournisseurs et autres créanciers	22'447	34'073
Charges sociales à payer	7'636	1'804
Passif transitoire	40'905	37'971
Provision pour impôts	4'000	200
	74'988	**74'048**
Fonds propres		
Réserve statutaire	76'000	60'000
Capital au 01.01	99'203	96'031
Bénéfice de l'exercice	14'243	3'172
	189'446	**159'203**
Total du passif	**264'434**	**233'251**

ASSOCIATION D'USAGERS DES BAINS DES PAQUIS, Genève

Compte d'exploitation de l'exercice 2005

	2005 CHF	2004 CHF
Produits		
Entrées et autres recettes été	445'723	454'588
Entrées et autres recettes hiver	428'104	395'617
Recettes buvette sauna	9'848	11'492
Produits divers été et hiver	44'980	55'420
Prestations facturée à la Buvette	21'000	21'000
TVA payée	(33'636)	(41'408)
Cotisations de l'année	5'130	3'925
Subvention de la Ville de Genève	420'000	420'000
Autres produits	608	4'158
	1'341'756	**1'324'792**
Charges		
Salaires et charges sociales	943'825	900'775
Autres frais du personnel	10'078	7'866
Prestations fournies par la Buvette	21'000	21'000
Approvisionnement buvette sauna	5'541	6'186
Entretien et nettoyage bâtiments et machines	58'459	73'641
Machines, mobilier et divers matériels	14'486	15'463
Electricité, eau et gaz	70'362	64'362
Installation et fournitures sauna, hammam et bains turcs	50'182	41'252
Construction hammam	16'562	132'217
Sécurité et surveillance	9'761	13'194
Publicité	17'261	10'625
Animations sportives et culturelles	27'835	26'696
Frais de billeterie	8'396	7'918
Frais du comité	23'784	21'345
Frais de bureau et d'administration	7'817	9'463
Assurances	5'893	5'997
Téléphone	8'744	8'677
Honoraires divers	6'210	3'833
Impôts	4'325	420
Frais divers	992	690
	1'311'513	**1'371'620**
Bénéfice / (Perte) avant éléments extraordinaires	**30'243**	**(46'828)**

ASSOCIATION D'USAGERS DES BAINS DES PAQUIS, Genève

Compte d'exploitation de l'exercice 2005 (suite)

	2005 CHF	2004 CHF
Bénéfice / (Perte) avant éléments extraordinaires	**30'243**	**(46'828)**
Prestations fournies par la Buvette, 1999 à 2003	0	(91'000)
Prestations facturées à la Buvette, 1999 à 2003	0	91'000
Dissolution de provisions	0	50'000
Attribution à la réserve statutaire	(16'000)	0
Bénéfice de l'exercice	**14'243**	**3'172**

ASSOCIATION D'USAGERS DES BAINS DES PAQUIS, Genève

Annexe au 31 décembre 2005

Opération hors bilan	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF
Avance Etat de Genève pour aménagement Jetée	18'289	200000

Aucune autre des indications prescrites au sens de l'article 663b du Code des Obligations n'est applicable.

SUBVENTIONS 2007 - PAR DISCIPLINE SPORTIVE

Discipline	Frs
Football	377'700
Basketball	302'500
Volleyball	262'150
Natation	257'650
Voile	245'975
Gymnastique	235'550
Ski alpin	184'700
Hockey sur glace	145'000
Tennis	143'070
Cyclisme	131'875
Echecs	118'900
Athlétisme	109'350
Handball	88'200
Badminton	83'500
Course à pied	80'000
Rink-Hockey	73'000
Rugby	67'700
Hockey sur gazon	65'825
Tennis de table	54'230
Motocyclisme	47'700
Canoë-kayak	42'250
Alpinisme	40'000
Triathlon	38'000
Cirque	30'000

Discipline	Frs
Tchoukball	30'000
Unihockey	28'000
Cross	26'000
Baseball	25'375
Football américain	25'375
Multisports	21'700
Ski nautique	20'300
Bicross	20'000
Curling	16'240
Escrime	15'000
Handicap	15'000
Pétanque	11'800
Marche	10'000
Natation synchro.	10'000
Patinage	10'000
Voitures solaires	3'800
Boxe	3'600
Lutte	3'550
Boules ferrées	2'700
Tir sportif	2'700
Tir à l'arc	1'800
Twirling	1'350
Vol libre	1'350
Total	3'530'465

Sports	3'530'465
Subventions sans attribution budgetée (enveloppes) :	
Subventions extraordinaires aux sociétés sportives	97'000
Subventions acquisition matériel et équipement	20'000
Subventions aux sportifs individuels	19'500
Subventions pour encourager écoles de sport	335'000
Subventions pour encourager camps et stages	150'000
Subventions pour organisation manifestations sportives	150'000
Subventions pour faciliter l'accès gratuit aux manifestation	60'000
Subventions pour manifestations extraordinaires	100'000
	931'500
TOTAL SOCIETES SPORTIVES BUDGET 2007	4'461'965

QUESTIONNAIRE à retourner au: DEPARTEMENT DES SPORTS ET DE LA SECURITE
DE LA VILLE DE GENEVE
Case postale
1211 GENEVE 3

Association/Club ou Société	Nom :	
	Adresse :	
	No CCP ou réf. bancaire :	
	Date de création :	

Discipline :	

Président/e :	Nom :	Prénom :
	Adresse :	
	N° de téléphone	privé:
		prof. :
		fax :

Trésorier/ère :	Nom :	Prénom :
	N° de téléphone	privé:
		prof. :
		fax :

Important :

Si les indications mentionnées ci-dessus subissent des modifications, prière de les communiquer le plus rapidement possible.

Nombre de membres actifs	Hommes	Femmes	Total	dont licenciés
juniors				
adultes				

Nombre de membres passifs (total) :

Provenance de vos membres (en %)

- Ville de Genève : _____

- Autre communes : _____

- Extérieur du canton : _____

Structure de l'Association/Club/Société

Votre association/club/société est-il rattaché à un organisme faîtier au niveau cantonal, régional, national ? (Veuillez indiquer les noms en toutes lettres)

Canton : _____

Région : _____

Suisse : _____

A remplir par les associations uniquement :

Votre association comprend-elle des divisions, sections ou clubs ? si oui, veuillez joindre la liste.

_____

_____

_____

_____

_____

Nombre de membres de votre association, tous clubs confondus : _____

Moyens d'encadrement des juniors dont dispose votre Association/ Club/Société

Combien de personnes dans votre association/club/société s'occupent-elles spécifiquement des juniors ?

_____

_____

L'encadrement est-il hebdomadaire ? si oui, combien d'heures cela représente-t-il par semaine et par junior ?

_____

_____

Organisez-vous des activités spécifiques à l'intention des juniors durant la journée de congé scolaire hebdomadaire, le week-end ou durant les vacances scolaires ? Si oui, lesquelles ? (établir la liste)

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Les moniteurs ont-ils tous la formation Jeunesse et Sport ? _____

La rémunération des moniteurs est-elle (souligner ce qui convient) : mensuelle annuelle ?

Montant annuel total versé aux moniteurs : _____

Manifestations et faits marquants pour votre Association/Club

en 2005 :

_____

_____

_____

en 2006 :

_____

_____

_____

Ressources financières

Quelle cotisation annuelle vous est versée par :

un membre adulte : _____

un membre junior : _____

Combien de membres paient la cotisation ? _____

Des subventions vous sont-elles accordées par : (mettre une croix)

	non	régulièrement	ponctuellement
La Ville de Genève			
La Commission du Sport-Toto			
Le Service des loisirs de la jeunesse du Département de l'instruction			
D'autres organismes ou communes (si oui, indiquer lesquels ci-dessous)			

Vos activités sont-elles soutenues par un ou des sponsors ? (souligner ce qui convient)

non régulièrement ponctuellement

Quelle est la part proportionnelle de vos ressources (en %) provenant :

des cotisations de vos membres ? _____

des subventions ? _____

du sponsoring ? _____

Problèmes principaux

Dans quel ordre d'importance placez-vous les points suivants (numérotez de 1 à 5) :

Ressources financières : _____

Disponibilité bénévole de vos membres : _____

Recherche de locaux, terrains, installations : _____

Recrutement de nouveaux membres : _____

Relève des membres du comité : _____

Remarques

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Prière de joindre la liste complète du Comité de votre Association/Club/Société.

Par la présente, je déclare que les informations fournies sont conformes à la vérité.

Genève, le _____ Signature : _____

Service d'Incendie et de Secours
de la Ville de Genève

TRANPORTS SANITAIRES
DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

Analyse des revenus basés sur les interventions 2005 avec projection pour 2006

EXERCICE 2005

Nbre de transports effectués facturés	Tarif	Facturé
3370	350.00	1'179'500

Localisation des interventions	Nbre de transports effectués	%
Ville de Genève	2064	61.24
Autres Communes	1306	38.76

Domiciliation des patients	Nbre de transports effectués	%
Ville de Genève	1324	39.28
Autres Communes	2046	60.72

EXERCICE 2006

Projection transports 4000								
	*						**	***
Tarifs	350	400	450	500	550	600	618.5	673.62
Recettes Attendues	1'400'000	1'600'000	1'800'000	2'000'000	2'200'000	2'400'000	2'474'000	2'694'480

* Tarif pratiqué par le SIS
** Tarif pratiqué par les autres entreprises de la place
*** Prix de revient standard défini par la société Bourquin Frères et Beran en 2003, dans le cadre du rapport de la commission de l'aide sanitaire urgente, commandité par la Direction Générale de la Santé

Genève, le 2 octobre 2006

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA VILLE DE GENÈVE
le chef de service

lt col Raymond Wicky

Service des agents de ville et du domaine public 19.10.2006

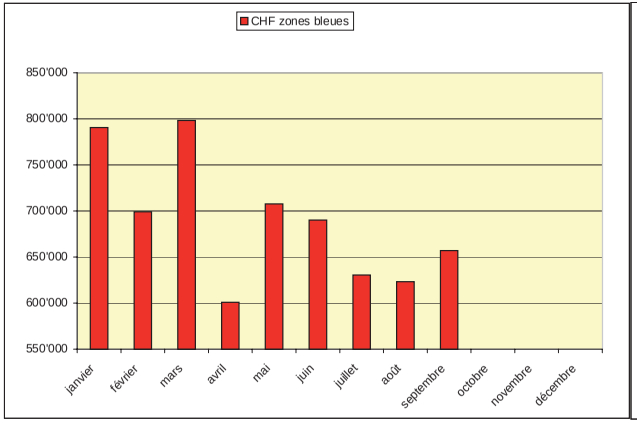
Production des AO verbalisées en zones bleues 2006

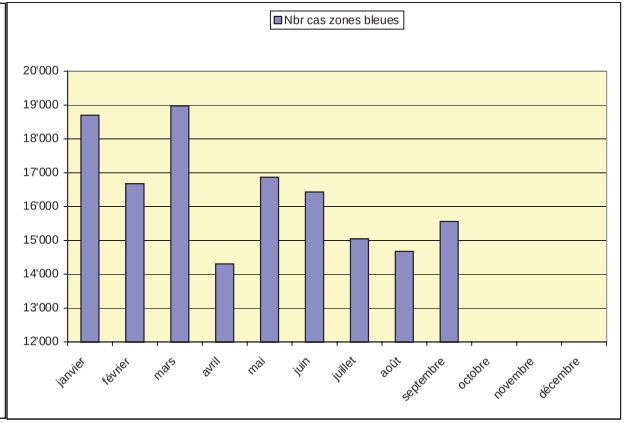
Ensemble de la production des infractions (amendes d'ordre, contraventions et amendes administratives)

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAUX
CHF prod totale	1'720'740	1'597'570	1'856'685	1'420'600	1'577'550	1'415'640	1'215'060	1'309'130	1'430'769				13'543'744
Nbr de cas prod totale	32'923	30'533	34'974	26'411	29'672	27'394	23'631	24'593	26'871				257'002

Production AO zones bleues

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAUX
CHF zones bleues	790'560	699'160	798'240	600'960	707'580	690'120	630'520	623'200	657'060				6'197'400
Nbr cas zones bleues	18'701	16'672	18'975	14'307	16'864	16'429	15'042	14'674	15'561				147'225

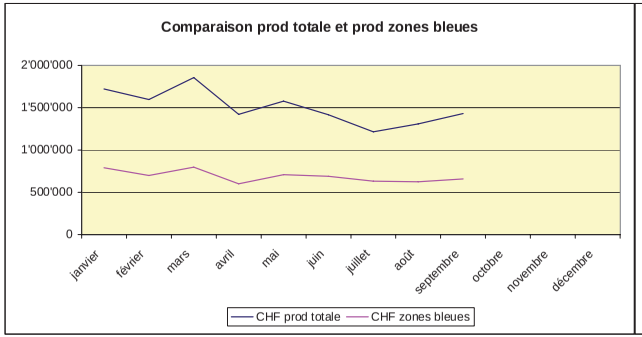


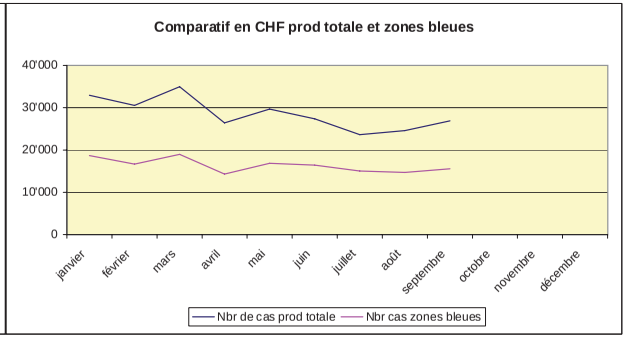


Service des agents de ville et du domaine public

19.10.2006

Production des AO verbalisées en zones bleues 2006





PROJET DE BUDGET 2007

LISTE DES CLUBS SUBVENTIONNES NON DOMICILIES SUR LA VILLE DE GENEVE

SUBVENTIONS AUX SOCIETES SPORTIVES

Ecoles de cirque	Association Cirquenchêne Moustiquos Circus Théâtre Cirqule	Chêne-Bougeries Carouge Chêne-Bourg	Frs 30'000.-- à répartir selon les demandes	Aucune école de cirque n'est domiciliée sur Genève
Handicap	Handisport Genève	Vernier	Frs 10'000.--	Association Genevoise dont seul le secrétariat se trouve à Vernier
Ski	Amis Montagnards Genève	Lancy	Frs 20'000.--	Le club a trouvé un local au Petit-Lancy à défaut d'en trouver un en Ville de Genève
Voitures solaires	Scholl Team	Vernier	Frs 3'800.--	Club méritant un soutien pour ses recherches
Volleyball	Servette Star Onex VBC	Onex	Frs 10'000.--	Ce club est issu de la fusion des deux clubs de Servette et d'Onex Le nombre de ses membres s'élève à 182 actifs dont 91 juniors et mini Le club est également subventionné par la commune d'Onex à raison de Frs 3'500.--

MANIFESTATIONS

Cyclisme	Tour de Romandie - Prologue	Neuchâtel	Frs 50'000.--	Manifestation ayant lieu en Ville de Genève
	Tour du Lac	Etoile Cycliste de Meyrin	Frs 16'000.--	Anciennement organisé par l'Union Vélocipédique Genevoise
Football	Tournoi de football des Schtroumpfs (handicap)	Association sportive des Schtroumpfs	Frs 5'000.--	Seul tournoi de football organisé pour les handicapés mentaux
Natation	"24 heures de natation"	Carouge Natation	Frs 10'000.--	Manifestation ayant lieu à la piscine des Vernets Carouge Natation est la société organisatrice

29.11.2006/VL

Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner l'orientation générale et les priorités et objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2007 – Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

Rapport de M. Yves de Matteis.

La commission s'est réunie les 6 et 27 avril 2006, sous la présidence de M. Didier Bonny.

Le rapporteur remercie M[me] Jacqueline Meyer de l'excellente qualité des procès-verbaux pris en séances.

Séance du 6 avril 2006

Audition de M. Manuel Tornare, maire de la Ville de Genève, accompagné de M. Philippe Aegerter, directeur du département 5

M. Manuel Tornare, maire, prend la parole pour dire qu'il aurait voulu répondre aux attentes du Conseil municipal et donner des objectifs chiffrés, mais que, au mois de mars 2006, il n'est pas possible de donner des chiffres mais seulement des axes généraux.

M. Tornare précise que, au plan des chiffres, le budget 2007 est en fait à peu de choses près, *mutatis mutandis*, le même que l'année passée. Pour une raison simple: étant donné le principe du *personal stop* et le gel des subventions, la marge de manœuvre reste très faible.

Malgré cela, le Conseil administratif désire continuer sur sa lancée avec, comme fil rouge, une politique de proximité visant à une meilleure qualité de vie, avec un accent particulier sur les quartiers, politique qui sera d'ailleurs le thème du forum organisé du 18 au 20 mai 2006, à la salle communale de Plainpalais et auquel les membres du Conseil municipal sont bien entendu invités. *(N.d.l.r.: http://www.qualitedevie.org/qualite.)*

Les priorités sont donc conservées, avec, en tête, celle de la petite enfance (extension du service public au secteur d'accueil de la petite enfance). Concernant les crèches, il fallait, en 1999, s'y prendre trois à quatre ans à l'avance, du fait des négociations nécessaires. La création de Château-Bruyant, par exemple, l'une des plus belles et des plus grandes crèches de Suisse, a été décidée en 2000, mais la crèche n'a été inaugurée qu'en septembre 2006.

M. Tornare confirme que le but principal est de continuer de proposer l'ouverture de nouvelles crèches, pour, d'ici à 2015, garantir l'accès aux crèches pour

tous les communiers et la majorité des citoyens qui paient leurs impôts en Ville de Genève. Il s'agit de faire en sorte que l'accès aux crèches devienne un droit. M. Tornare rappelle que l'attribution de places en crèche dépend de deux critères: celui du lieu de travail et, prioritaire, celui du lieu d'habitation.

M. Tornare souligne que, concernant les crèches, l'évolution est l'objet de soins tout particuliers, avec un «arrêt sur image» effectué tous les mois par Mme de Tassigny. Ces documents sont à la disposition de la commission sociale et de la jeunesse.

Concernant la politique de la jeunesse, le grand projet du 99, rue de Lyon sera effectif en 2007 (un guichet unique favorisant l'accès aux prestations publiques y sera par ailleurs installé).

Pour ce qui est de la Maison des aînés à la rue Amat, qui sera destinée aux aînés mais également au dialogue intergénérationnel, elle ouvrira en septembre 2006, sans nouvelle ouverture de postes. On parviendra à cet objectif en faisant coulisser des postes. Il n'y aura pas de nouvelles dépenses puisque le Fonds Zell[1] sera mis à contribution. Par ailleurs, la collaboration réunira de nombreux partenaires avec notamment, Pro Senectute, l'Avivo (Association de défense et de détente des retraités) et l'école des parents.

En ce qui concerne le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), il poursuit sa réorganisation avec, à sa tête, Mme Yveline Cottu, qui fait un excellent travail et qui a d'ailleurs été invitée par une commission du Grand Conseil pour parler des tâches qu'elle remplit. L'accent est notamment mis sur la biodiversité, un choix avisé des types d'engrais, avec des effets déjà visibles.

Un commissaire libéral désire s'exprimer sur trois objets. Premièrement, il lit dans les objectifs du département des finances un passage qui lui laisse un doute: «C'est dans cette même logique que doit se traiter la réponse à donner à l'Etat dans le cadre des transferts de charges et de compétences qu'il entend faire supporter aux communes.

»Dans l'attente de l'aboutissement de ces discussions, le développement de nouvelles places de crèches sera quelque peu ralenti, l'augmentation de l'offre devant passer par un assouplissement des normes d'encadrement et de construction.»

Il se demande comment interpréter ces lignes. Dans le cadre de ces transferts de charges, est-ce que la Ville fait un gros effort pour la petite enfance? Ou est-ce

[1] (N.d.l.r.): Emma Louise Zell, originaire d'Allemagne et qui s'était réfugiée en Suisse pour fuir le régime nazi, avait institué la Ville de Genève comme unique héritière, avec un don de 22,5 millions de francs à attribuer au social et aux personnes âgées, lequel a permis de créer le Fonds Emma-Louise-Zell. Ce fonds sert également à soutenir la vente de billets de spectacles au Grand Casino.

qu'en 2013 on imagine un système différent, par exemple une répartition selon laquelle la Ville construirait des crèches et le Canton gèrerait ces institutions?

M. Tornare réplique que, en Europe, les crèches sont toujours gérées par les communes. Le texte précité ne signifie donc pas que l'Etat envisage de reprendre le secteur de la petite enfance. Il faut lire qu'un transfert de charges de l'Etat en direction de la Ville rendrait encore plus nécessaires les arbitrages budgétaires. Et que les crèches ne sont pas le seul objet soutenu par le Conseil administratif. M. Tornare pense notamment à certains projets importants et qu'il soutient également, comme par exemple celui de la Nouvelle Comédie ou celui du Nouveau Musée d'ethnographie.

Concernant les «normes d'encadrement et de construction», M. Tornare souligne qu'il est en discussion, sur cet objet, avec le Conseil d'Etat, et que ce dernier est d'accord d'entrer en matière sur un assouplissement de ces normes (une éducatrice pour 12 enfants).

En deuxième lieu, le même commissaire désire poser une question au sujet d'un passage précis du texte qui concerne les travailleurs sociaux hors murs: «[…] le département entend consolider sa politique de prévention sur le terrain en soutenant des projets simples; ceux-ci sont le fruit d'une synergie entre les travailleurs sociaux hors murs, les collaborateurs des unités d'action communautaire, les partenaires associatifs habituels et les maisons de quartier (page 10).»

Selon ce commissaire, le seul objectif des agents de sécurité municipaux (ASM) semble être d'obtenir un plus grand nombre d'amendes et il se demande si les travailleurs sociaux pourront, à eux seuls, résoudre les problèmes de sécurité, chacun gardant en mémoire le cas tragique de ce ressortissant hollandais qui avait été poignardé à la place des Volontaires.

M. Tornare dit que les travailleurs hors murs sont un appui, un appoint (une quinzaine de personne à temps partiel). Il souhaiterait bien sûr qu'il y en ait plus, car les gens les apprécient et ces travailleurs sont nécessaires pour effectuer des tâches d'encadrement et également favoriser les rapports intergénérationnels.

En ce qui concerne la police municipale, il n'y a pas de différence entre M. Hediger et lui-même. Il a été décidé de faire un nouveau concept sur le domaine public et la police municipale; ce document vient de parvenir au Conseil administratif. Il souhaiterait que la police municipale ait d'autres tâches que de mettre des amendes, par exemple pour effectuer un travail de médiation et de prévention, puisque des habitants demandent la réouverture des certains commissariats de police.

En troisième lieu, et pour conclure, le même commissaire libéral voudrait souligner qu'il trouve intéressante l'idée de l'ouverture d'une maison pour les aînés.

Une commissaire radicale mentionne le fait qu'elle aurait aimé trouver dans le document un point sur la Nouvelle Roseraie[1] et sa prise en charge par la Ville.

M. Aegerter confirme que le projet est en voie de peaufinage avec le département de M. le conseiller d'Etat François Longchamp. Cela devrait être liquidé d'ici à l'automne, avec un montant de 400 000 francs par année pour les frais à charge de la Ville. Mais la Nouvelle Roseraie devrait être ouverte pour accueillir tous les résidents qu'elle peut accueillir, y compris des résidents provenant d'autres communes que la Ville de Genève.

A une commissaire des Verts, qui demande si, dans la perspective du *personal stop*, on peut lui confirmer qu'il n'y aura pas de nouveaux postes en 2007, M. Tornare précise qu'il est difficile de le dire, car les chiffres ont déjà été corrigés à trois ou quatre reprises, mais que, de toute manière, il essaiera de trouver des transferts.

A la même commissaire, qui demande à combien sont estimés les objectifs ainsi que le nombre de nouvelles places offertes pour 2006 dans la petite enfance, M. Tornare répond que, concernant les objectifs, il trouve l'exercice superflu, mais qu'il fera parvenir les chiffres des nouvelles places.

Toujours à la même commissaire des Verts, qui s'inquiète d'entendre parler de modification des normes d'encadrement (surtout si elles devaient aller dans le sens d'avoir plus d'enfants par groupe), M. Tornare répond pour la rassurer qu'au contraire l'école de la petite enfance a triplé le nombre de ses étudiants, que le personnel adéquat ne devrait pas manquer et que la question de la formation en cours d'emploi de ce même personnel est actuellement en discussion.

La question suivante de la commissaire du parti des Verts porte sur la question des places de jeux en ville de Genève et sur leur devenir.

M. Tornare répond qu'il a accepté qu'on modifie le projet qui a été soumis à la commission des travaux[2]. Il retournera devant cette commission pour en discuter. Mais il est d'accord sur le fait que ces places doivent être rénovées.

La même commissaire s'inquiète quant à l'utilisation du Fonds Zell. Elle ne voudrait pas que le fonds, qui est une ressource importante pour les projets liés au 3e âge, soit petit à petit entièrement entamé, notamment par les dépenses mentionnées plus haut pour la maison des aînés. M. Tornare la rassure en lui indi-

[1] (N.d.l.r.): Copropriété de la Ville de Genève et de l'Hospice général, la Nouvelle Roseraie est une maison de vacances pouvant accueillir en vacances 32 hôtes retraités et prioritairement domiciliés sur le canton de Genève. Située à Saint-Légier sur Vevey elle s'ouvre sur le panorama des Alpes à une altitude de 480 m. et bénéficie d'un microclimat caractéristique de cette région de la Riviera vaudoise.

[2] (N.d.l.r.): PR 477 Proposition du Conseil administratif du 24 mai 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 755 700 francs destiné à la rénovation de 13 aires de jeux (17 places), réalisées entre 1981 et 1989 et présentant des problèmes de fonctionnalité, vétusté et sécurité.

quant que les dépenses concernées seront financées sur les intérêts de 600 000 à 800 000 francs par an engendrés par le Fonds Zell qui se monte à environ 23 millions.

La même commissaire des Verts ne voit rien, dans les objectifs, qui se rapporte spécifiquement au concept d'Agenda 21 et elle aimerait enfin comprendre où l'on va avec ce thème, particulièrement important pour les Verts. En examinant le texte portant sur l'Agenda 21, il lui semble qu'il n'y ait pas encore de véritable concept. Or, elle estime qu'il est nécessaire d'arriver à vulgariser ce concept qui doit être une aide pour les chefs de service. Elle aimerait qu'on ait un langage commun sur ce point.

M. Tornare explique que le concept lui-même fera l'objet d'un autre document (après Pâques) et qu'il sera abordé de manière politique et donc transversale. Concernant la vulgarisation du concept auprès des chefs de service, il souligne que c'est déjà la pratique actuelle. Il cite toutes les réalisations effectuées dans le cadre de l'Agenda 21 et, notamment, tout ce qui porte sur la coopération et d'autres dossiers traités au Palais Eynard. Concernant ce dossier, la transversalité et le dialogue interservices se sont beaucoup améliorés.

La commissaire du parti des Verts demande à M. Tornare ce qu'il en est de la nouvelle politique d'attribution des subventions (concernant la Ville et l'Etat de Genève).

M. Tornare explique que l'on veut donner une visibilité plus grande et une répartition plus claire concernant ce subventionnement, selon le projet suivant: les domaines de proximité concerneront la Ville, alors que les questions plus générales concerneront l'Etat. En septembre, il y aura des correctifs budgétaires et il viendra expliquer ce qui est prévu en matière de nouvelles répartitions de l'octroi des subventions.

Concernant le 99, rue de Lyon, une commissaire socialiste déclare qu'elle a de la peine à comprendre à quoi servirait exactement un guichet unique et pourquoi et dans quelle mesure la Ville offrirait un aspect public et privé?

M. Aegerter précise que le guichet n'est pas seulement symbolique, mais qu'il va également aider à orienter les gens. C'est une nouveauté.

La même commissaire socialiste demande la signification exacte et les implications que couvre l'expression «projet transversal d'aide à la parentalité».

M. Tornare lui répond que tous les services travaillent sur ce projet d'aide à la parentalité, c'est-à-dire toutes les prestations qui permettent de donner une aide aux parents dans les tâches qu'ils ont à effectuer en tant que tels. Les crèches sont un des aspects de cette aide. Les centres d'action sociale et de santé pourraient également être des centres ressource pour l'aide à la parentalité.

La même commissaire socialiste observe que, selon elle, le plus bel exemple d'une application des principes de l'Agenda 21, est, dans le cadre du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, tout le développement du secteur de la petite enfance.

Séance du 27 avril 2006

Discussion et remarques de la commission

Une commissaire radicale ne fera pas de commentaire, car elle estime difficile d'en faire au vu du caractère rudimentaire du document remis par le Conseil administratif. Elle pense qu'il est très difficile de savoir, sur cette base, ce qui va être réalisé ou non. La concernant, elle s'interroge encore au sujet de ces objectifs.

Le président de la commission désirerait, pour le Parti démocrate-chrétien, faire trois remarques.

Premièrement, il tient à souligner que l'objectif qui consiste à faire de la prévention sur le terrain en soutenant des projets simples pourrait être soutenu, mais qu'il manque quelque chose. Si les objectifs mentionnent la synergie existant entre les partenaires (sociaux, action communautaire, maisons de quartier, etc.), ils ne disent rien de la collaboration avec les polices municipales ou cantonales. Or, les forces de police, au sens large du terme, mériteraient également d'être associées pour mener à bien ces tâches importantes. L'objectif est donc louable mais partiel.

En deuxième lieu, concernant l'objectif du Conseil administratif qui vise à fournir une place de crèche par enfant, il est, selon le président, illusoire. On le voit du fait que le délai de réalisation est à chaque fois repoussé dans le temps: la date visée est 2012 dans le document présenté cette année, alors que la date de 2010 avait été avancée pour l'exercice précédent, dans le document présenté pour les objectifs 2006[1].

Concernant les crèches, et même en faisant des calculs au plus bas des estimations, il faudrait 40 millions de francs de subvention supplémentaire par année dans le budget, de même que 40 millions d'investissements pour créer ces nouvelles places.

Le président souligne qu'il faudrait parler vrai, au lieu d'instrumentaliser le thème de la petite enfance à des fins électorales. Par contre, il est tout à fait d'accord avec le fait qu'il faut continuer à améliorer l'offre, car c'est un objectif qui lui semble juste.

---

[1] (N.d.l.r.): http://w3public.ville-ge.ch/CANDIDE/IntraCM2.nsf/0/df4ce749438d49f8c125700b003f900a/$FILE/D-37-162.pdf

En troisième lieu, toujours pour le Parti démocrate-chrétien, le président voudrait souligner qu'il est entièrement d'accord avec l'objectif qui consiste à faire de l'entretien des bâtiments scolaires et préaux une priorité. En effet, c'est également une priorité du parti démocrate-chrétien.

Le président de la commission souligne que l'année dernière, concernant cet objet, 300 000 francs avaient finalement été retranchés du budget, et qu'il y a eu, de ce fait (et assez logiquement) un dépassement. Le président est d'avis qu'il est nécessaire d'entretenir le patrimoine qui est à disposition de la collectivité, même si l'on peut discuter sur la manière d'arriver à cette fin.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre, pour sa part, pense que, pour ce qui est de cette présentation des objectifs du Conseil administratif, les membres du Conseil municipal ne sont pas pris au sérieux et que, s'il a cru, l'année précédente, aux objectifs présentés par M. le conseiller administratif Manuel Tornare, il n'est plus en mesure de réitérer cette prise de position. Cette année, il ne croit plus du tout au sérieux de ces objectifs.

Une commissaire socialiste signale que la demande consistant à vouloir que chaque enfant puisse bénéficier d'une place en crèche est une revendication qui date déjà de 1985. A l'époque, on était passé d'un budget de 8 millions à des sommes bien plus élevées, car les besoins étaient criants. Elle affirme que, actuellement, malgré les difficultés financières rencontrées par la Ville de Genève, du Canton, voire du pays tout entier, il y a des besoins évidents, et il y a donc aussi des moyens qui doivent être mis à disposition.

Toujours à propos des crèches, la même commissaire poursuit en rappelant que la démonstration a été faite pour prouver très clairement que les retombées financières, notamment au niveau fiscal, dépassent le coût qui est à la charge des collectivités publiques. Le bilan reste donc positif et c'est un élément important qu'il faut garder à l'esprit. Elle mentionne également que, actuellement, à Genève, une garde sur deux se fait sans être déclarée, ce qui pose de nombreux problèmes aux collectivités publiques.

Le président reprend la parole pour souligner que le fait de continuer à améliorer l'offre est effectivement un objectif louable, mais que, par contre, dire qu'on arrivera à répondre à 100% des demandes est parfaitement illusoire. Il se demande s'il ne serait pas possible de concevoir d'autres possibilités de garde, sans que la totalité des gardes d'enfants soient confiées, de manière exclusive, aux crèches.

La commissaire socialiste étant déjà intervenue sur le sujet rappelle que la possibilité d'avoir des mamans de jour avait déjà été évoquée comme alternative lors des discussions en commission. Elle rappelle également qu'elle avait posé la question de l'utilité du guichet unique situé à la rue de Lyon, sans avoir reçu de

réponse précise. S'il s'agit d'avoir simplement une conciergerie, cela ne sert évidemment à rien. Elle voudrait donc avoir plus de précisions sur son utilité (voir réponse écrite à la fin de ce document).

Un commissaire socialiste souligne, concernant cet objet, qu'à l'époque, il y a quatre ou cinq ans, ce projet de guichet universel avait été élaboré avec la maison de quartier et un groupe d'habitants de cet immeuble afin d'accueillir les gens, chaque association présente dans le bâtiment devant être un relais pour l'accueil, sans engagement de personnel supplémentaire du fait d'un tournus.

A la commissaire socialiste préopinante qui se demande si un tel instrument doit faire partie des objectifs de la Ville de Genève, le même commissaire socialiste lui répond par l'affirmative, dans la mesure où il s'agit de permettre une dynamique dans une perspective assez large. Ce dernier trouve très important qu'il y ait une prise en charge des personnes venant dans ce bâtiment, pour ce qui est de l'animation.

Une commissaire des Verts demande si la commission a reçu une réponse au sujet du nombre de nouvelles places de crèche offertes en 2006 (M. Tornare avait répondu qu'il ferait parvenir sa réponse par écrit).

Le président déclare qu'il n'a rien reçu à ce jour[1].

La même commissaire est acquise à l'idée, sur le fond, de l'amélioration de l'offre en matière de crèches, même si cela va au-delà de 2010. Mais elle souligne le fait qu'il y aura des arbitrages budgétaires. Les Verts veulent également soutenir d'autres projets très importants comme, par exemple, la Nouvelle Comédie. Elle attend quelque chose de plus concret, avec des chiffres plus précis, avant de pouvoir se prononcer.

Un commissaire libéral trouve que ce document comprend trop peu d'indications chiffrées; il pense même que le document donne un peu l'impression d'avoir été considéré par le Conseil administratif comme un pensum dont il devait s'acquitter. A son avis, du point de vue de la crédibilité, c'est un document lacunaire.

A l'encontre de certains, un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) trouve louable la priorité qui est faite en matière de petite enfance, soit la possibilité d'avoir une place pour chaque enfant, ce dans le cadre d'une structure professionnelle. Il soutiendra cette priorité.

---

[1] (N.d.l.r.): Selon la réponse du 26 avril 2006, «Ce sont 213 places supplémentaires qui seront ouvertes durant cette année [2006]», cf. courrier en annexe.

réponse aux questions de la Commission sociale (PV 24 du 27 avril page 8

Lyon 99 utilité d'un guichet unique (Question de Mme Sumi) Réponse extraite de l'exposé des motifs de la PR 330 Accepté par le CM le 8.9.2004

Objectifs globaux de LYON 99

- Améliorer la qualité de la vie (notamment de la vie sociale ou de la convivialité) dans le quartier, en offrant un lieu destiné à répondre à des besoins collectifs de catégories déterminées (parents, souvent divorcés (majorité de femmes) avec jeunes enfants, adolescents et populations étrangères.

- Favoriser l'intégration sociale, le sentiment d'appartenance au quartier et la participation des résidents à la gestion des affaires publiques locales.

Ces objectifs se traduisent de manière suivante :

Rez-de-chaussée :
- Espace accueil occupé à tour de rôle par tous les agents et acteurs de proximité,
- café-restaurant avec place de jeux intérieure et cuisine habitants,
- restaurant scolaire, utilisable par les habitants en dehors des heures de repas,
- hall d'expositions.

1er étage :
- Espace de vie enfantine

2ème étage
- Espace dévolu aux adolescents,
- hall d'expositions,
- 1 salle polyvalente (spectacles, réunions)
- 2 salles de réunion
- bureaux
- espaces pour associations.

Explications

Contrairement à un espace socioculturel classique, du style centre de loisirs, l'immeuble prévoit dans sa partie centrale au rez-de-chaussée un espace d'accueil commun à tous les acteurs de proximité du quartier.
Partant du fait que de la friction naît la chaleur, tous les occupants de la maison d'une part et tous les services de proximité du quartier d'autre part, vont occuper à tour de rôle cet espace. Qu'ils s'agisse des coordinateurs de la petite enfance (espace de vie enfantine), des collaborateurs du service des écoles (restaurant scolaire), du service social (unités d'action communautaire), de la délégation à la jeunesse (travailleurs sociaux hors murs), des îlotiers

des agents de ville, des îlotiers de la gendarmerie, ou des représentants de la maison de quartier et du Forum St-Jean Charmilles, tous seront présents et à disposition des habitants et utilisateurs de la maison selon un horaire préétabli.

De cet accueil devront naître des projets de proximité selon le principe « accueillir – stimuler – réaliser ». Par là, il est souhaité de créer des synergies participatives au niveau du quartier et d'offrir un espace convivial et chaleureux aux habitants.

Comme annoncé dans la PR 330 2 postes de travail sont prévus dans le budget 2007 pour cet immeuble.

Claudio Deuel 17.05.06

Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de budget 2007 du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

Rapport de M. Yves de Matteis.

Table des matières

1. Généralités
2. Auditions, questions et réponses
3. Amendements, déclaration et votes des partis
4. Annexes

1. Généralités

La commission sociale et de la jeunesse (ci-après: la commission) s'est réunie les 16 septembre et 12 octobre 2006, sous la présidence de M[me] Anne Moratti Jung, afin d'étudier le projet de budget du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement pour l'année 2007.

La séance du 16 septembre 2006 a été consacrée à l'audition de M. le conseiller administratif Manuel Tornare, accompagné de ses chef-fe-s de service.

La séance du 12 octobre 2006 a été consacrée à la discussion, au vote des amendements et au vote final.

Le présent rapport s'attache avant tout au projet de budget proprement dit, et fait suite à un rapport intermédiaire intitulé «Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner l'orientation générale et les priorités et objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2007 – Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement» (couvrant les séances de la commission des 6 et 27 avril 2006, sous la présidence de M. Didier Bonny).

Les documents utilisés par la commission sont les suivants:

– projet de budget 2007 (proposition PR-485, département des finances et de l'administration générale, Ville de Genève);
– rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2007 (proposition PR-485, Ville de Genève);
– plan financier d'investissement 2007-2018 (2[e] PFI, approuvé par le Conseil administratif lors de sa séance du 12 juillet 2006, Ville de Genève);
– projet de budget 2007 par missions et prestations (proposition PR-485, Ville de Genève);

– projet de budget 2007 déposé, trié par cellule votée et groupe de comptes (proposition PR-485, Ville de Genève).

2. **Auditions, questions et réponses**

Le rapporteur tient une fois de plus à remercier la procès-verbaliste, M^me^ Jacqueline Meyer, pour l'excellence de ses prises de notes de séances.

Séance du 16 septembre 2006

Audition de M. le conseiller administratif Manuel Tornare, accompagné de M. Sami Kanaan, directeur adjoint du département, de M^mes^ Marie-Françoise de Tassigny, déléguée à la Délégation à la petite enfance, de M^me^ Véronique Pürro, cheffe du Service social, de M^me^ Marilyne Borrello Ménétrey, adjointe de direction, de M^me^ Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, de M^me^ Yveline Cottu, cheffe du Service des espaces verts et de l'environnement, de M^me^ Laure Da Broi, cheffe de l'Office de l'état civil, de M. Claude Deuel, délégué à la Délégation à la jeunesse, de M. Jean-Claude Schaulin, chef du Service des pompes funèbres et cimetières. M. Philippe Aegerter, directeur du département, est excusé pour raison de maladie

M. Manuel Tornare présente le budget 2007 pour son département. A un commissaire, qui lui demande s'il a été avisé d'un déficit supplémentaire de 18 millions de francs (soit un manque d'environ 30 millions avec le report de charges déjà pris en compte), il répond qu'il attend des éléments plus précis attestant cette information et confirme quelques éléments déjà contenus dans ce projet de budget:

– la priorité à la petite enfance est maintenue pour le budget 2007, soit une prévision de 5,2 millions supplémentaires; le maximum d'efforts a été fait;
– le 99, rue de Lyon est en attente d'ouverture (restaurant au rez, crèche au premier étage, au-dessus des locaux à la disposition du quartier pour fêtes, mariages, associations, etc.);
– le *personal stop* est imposé à l'ensemble des départements.

Entre ces priorités et les impératifs d'austérité donnés par le département des finances, l'exercice a été difficile. Mais l'Association des communes genevoises (Fonds d'équipement communal) a maintenu sa participation et la Confédération sera plus généreuse que prévu pour les crèches (120 millions).

La politique suivie par la Ville est désirée par une grande partie de la population qui estime important d'avoir des institutions de qualité pour la petite enfance.

Question: Quelles sont les solutions préconisées pour que la loi en vigueur, qui précise que les communes ne peuvent faire de déficit, soit respectée?

M. Tornare dit que les 18,5 millions demandés à la Ville par l'Etat sont au bénéfice d'une autorisation de dépassement pendant deux ans. En revanche, s'il l'on doit encore ajouter 12 millions, on devra peut-être refaire l'exercice du budget.

Question: L'autorisation de dépassement est-elle expressément liée à la loi édictée par le Conseil d'Etat et qui n'était pas annoncée suffisamment tôt pour prendre les dispositions nécessaires?

M. Tornare confirme cela et regrette cette nouvelle de dépassement supplémentaire, car la situation devait être meilleure en 2006 et en 2007.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2007

Page I-12 – Analyse des charges et revenus par département

Question: Le ratio entre le nombre d'employés par département, cela tenant compte de l'augmentation des mécanismes salariaux, présente des hausses assez sensibles. Cette augmentation est-elle due à une augmentation d'effectifs?

M. Kanaan précise que les mécanismes salariaux portent sur le personnel et le domaine de la petite enfance qui, lui, passe par des subventions.

M. Tornare mentionne la convention collective de travail (CCT), valable pour trois ans. Actuellement, en dessous de 80 000 francs par an, le personnel reçoit 50 francs par mois de participation à sa caisse maladie. Cela a été négocié, après débat, avec deux syndicats. La CCT a été suspendue dans l'attente d'un accord à venir. Dans les postes 36, on retrouve les subventions, les salaires avec les mécanismes salariaux.

Affaires sociales, écoles et environnement (pp. III 87-102)
Page III-88 – Introduction – Qualité de vie: qualité de ville

Loin de toute démagogie sécuritaire, le département entend consolider sa politique de prévention sur le terrain en soutenant des projets simples.

Question: Quels sont les projets simples mentionnés sur cette page?

M. Deuel dit qu'il s'agit de microprojets, comme le soutien à un événement de skate. La prévention consiste à avoir des contacts quotidiens avec les jeunes au niveau de ces projets simples.

M[me] Pürro donne aussi la préférence à des microprojets au sein de son service.

Question: Un commissaire pense que le texte est ambigu: les projets simples n'ont visiblement pas de rapport avec la sécurité (contrairement à ce que semble dire ce texte). Qu'en est-il?

M. Tornare dit qu'il serait utile que cette commission entende les travailleurs hors murs. Il est prêt à travailler avec l'Etat pour trouver des solutions aux problèmes de société.

Page III-90 – Direction et secrétariat du département
Variation de locaux

Le déménagement initialement prévu en 2006 aura peut-être lieu en 2007, ce qui libérera les locaux de l'Athénée 7.

Question: Est-ce fait et peut-on en savoir un peu plus?

M. Tornare répond qu'il ira au 4, rue de l'Hôtel-de-Ville, au-dessus du bureau de M. Ferrazino, avec l'ensemble du personnel et la direction de son département.

Poste 2300 – Assurer la gestion et l'analyse financière de chaque organisme subventionné et mettre en œuvre la nouvelle répartition des subventions avec l'Etat de Genève. (*N.d.l.r.:* Voir la proposition PR-487 à l'étude de la commission sociale et de la jeunesse: proposition de résolution du Conseil administratif du 12 juillet 2006 sur la répartition entre l'Etat et la Ville de Genève des organismes subventionnés œuvrant dans le domaine de la santé et de l'action sociale, ainsi que sur leur financement.)

Question: Le fait de ne pas prendre de décision sur cette répartition avant la fin de l'année, ne pas l'appliquer à ce budget, pose-t-il un problème politique?

M. Tornare répond que cela posera un problème.

M[me] Pürro dit que l'urgence est réelle, le projet pourrait être mis en péril. En 2008, l'Etat doit intégrer la nouvelle répartition des tâches avec la Confédération.

La présidente dit que, du moment qu'il s'agit d'une proposition du Conseil administratif, elle aurait dû être soumise plus tôt pour être traitée avec, *in fine*, un rapport afin qu'elle puisse être examinée en séance plénière.

M[me] Pürro signale que l'Etat a les mêmes délais, qui vont être tenus.

Un commissaire est d'avis qu'un traitement doit être possible pour début décembre.

La présidente précise que l'étude de cette proposition devra se faire sans le magistrat, qui n'a plus de jeudi de disponible.

M. Kanaan rappelle le choix de la méthode: demander l'avis de principe de la commission et non pas intégrer ces données directement dans le projet de budget.

Question: Il s'agit bien d'une opération blanche au niveau des montants globaux alloués aux subventions, et pour la Ville et pour l'Etat?

M. Kanaan confirme mais dit que, si l'on enlève une association de la liste et que l'Etat ne suit pas, on modifie les totaux. Il faudrait que les modifications soient neutres.

M[me] Pürro explique que, au niveau technique, on vote le budget ligne par ligne. Si l'on accepte la résolution, le Conseil administratif devra déposer tous les amendements permettant de corriger le budget en conséquence. Elle mentionne le projet de loi qui aura un lien automatique avec le budget.

M. Tornare indique que ce processus a démarré. Il faut continuer cette logique donnée au champ social.

La présidente est d'avis qu'il s'agit d'un objet à traiter en soi, avec un débat de fond.

M. Tornare dit que le débat de fond a déjà eu lieu puisque la réforme sociale a été acceptée.

La présidente mettra ce sujet à l'ordre du jour en temps voulu.

M[me] Pürro se tient à la disposition de la commission.

Page III-91 – Délégation à la petite enfance

Poste 1200 – Création d'environ 100 nouvelles places d'accueil et consolidation des 190 places mises en exploitation à l'automne 2006. Mise en œuvre d'une politique de formation adaptée aux besoins de la réorganisation structurelle des institutions de la petite enfance, de manière complémentaire à l'offre de formation de l'Etat de Genève.

Question: Pour quelle raison a-t-on besoin d'une formation complémentaire? Qu'y a-t-il de différent dans le fait de manager une équipe dans la petite enfance ou ailleurs?

M[me] de Tassigny dit que la charge de management est différente. On a toujours dit que, au niveau des directions, il y avait des faiblesses en matière de gestion. On fait des compléments de formation ciblée. Les éducatrices sont formées, mais pas pour être responsables pédagogiques, charge qui demande un complément de formation très apprécié.

Une commissaire estime que les besoins en formation devraient être exprimés au niveau cantonal.

Mme de Tassigny doit avouer que, pour l'instant, l'Etat, qui a déjà doublé le nombre d'étudiants, n'est pas prêt à assumer une formation de responsable d'institution.

Question: Pourquoi parle-t-on de «consolidation des places»?

Mme de Tassigny explique que, en 2006, seule une partie des places sont mises sur le marché. Quand on dépose un budget, il y a encore une évolution sur leur nombre.

Poste 2300 – Evaluation de l'utilisation par les institutions de la petite enfance du «guide qualité»

Question: Qu'entend-on par «guide qualité»?

Mme de Tassigny fait état d'un gros classeur contenant des fiches qui sont des pistes de réflexion et d'information. Ce guide est distribué aux institutions.

M. Kanaan met l'accent sur la consolidation car l'augmentation du budget est souvent due à l'ouverture de places qui s'étale de quatre à douze mois.

Poste 2300 – Renforcement de la politique d'éveil culturel à la petite enfance

Question: Qu'en est-il de l'éveil culturel chez les petits?

Mme de Tassigny mentionne deux axes d'éveil culturel pour la petite enfance:

1. à la Madeleine (spectacles et autres animations pour la toute petite enfance);
2. durant la semaine du livre; le travail se fait avec les bibliothèques.

Agenda 21

La présidente est contente de constater les efforts en rapport avec l'Agenda 21.

Mme de Tassigny espère disposer du budget nécessaire pour acheter l'équipement. La petite enfance pratique depuis longtemps les recommandations de l'Agenda 21.

M. Tornare est persuadé que cet éveil culturel est très important pour les 0-4 ans, de même que le développement de réflexes écologiques.

Mme de Tassigny fait état d'une expérience de tri des déchets dans une institution qui a fait l'objet d'un clip sur TV Léman bleu.

Page III-92 – Ecoles et institutions pour l'enfance

Les contraintes financières qui pèsent sur la Ville de Genève imposent des choix très sélectifs, voire une révision à la baisse, dans la mise en œuvre des prestations à assurer par le service, cela particulièrement dans les domaines suivants:

– travaux et nettoyages dans les bâtiments scolaires;
– prestations des ludothèques;
– mise en conformité et entretien des places de jeux;
– fêtes des écoles;
– soutien aux associations.

Question: Y a-t-il une réelle diminution des postes mentionnés?

Mme Irminger donne l'état de la situation: deux écoles et six restaurants ont été ouverts, alors que les budgets ont diminué. Dans ces domaines, il faut réduire les prestations pour ne pas augmenter le budget malgré de nouvelles structures avec, dans les ludothèques, une pause pour 2007 dans le développement de la formation. Pour les places de jeux, une demande de crédit va permettre de rénover quelque vingt places, mais, sans budget d'entretien supérieur, il a fallu diminuer le nombre de parcs.

Question: Le but est-il de ramener ce budget à 11 millions, soit une diminution du nombre de parcs à entretenir?

Mme Irminger confirme. Pour le soutien aux associations, la diminution se traduit par des conditions plus rigoureuses d'octroi de subvention (utilisation des réserves, etc.).

Pour la Fête des écoles, les diminutions proposées touchent les cadeaux aux enfants; seuls deux degrés sont privilégiés: on offre un livre en sixième primaire et un en neuvième du cycle d'orientation.

Un commissaire déplore cette décision; l'économie n'est que de quelques milliers de francs sur plus de 6 millions pour la petite enfance.

M. Tornare peut assurer que la recherche de diminutions s'est faite partout.

Poste 1200.20 – Nettoyage des bâtiments

Question: Trois types de personnes sont utilisés pour le nettoyage des bâtiments: y a-t-il une dépense importante effectuée du fait de l'emploi de ces temporaires?

Mme Irminger dit qu'il s'agit de personnes au chômage, engagées par contrat à durée déterminée, et des mandats d'entreprises de nettoyage. Le personnel responsable de bâtiments est engagé par la Ville sous contrats de durée indéterminée de droit privé.

La même commissaire, au vu des explications, estime qu'il faudrait éviter d'utiliser le terme «temporaire».

Page III-93
Poste 2100.10

[…] le service recherchera des mesures d'incitation destinées à favoriser le déplacement à pied des enfants qui se rendent à l'école.

Question: 99% des enfants n'ont pas plus de 300 mètres de distance à faire pour se rendre à l'école. Est-ce réellement un projet prioritaire que d'inciter les enfants à se rendre à pied à l'école?

M[me] Irminger rencontre des problèmes à la sortie des écoles, précisément à cause de l'engorgement de véhicules proches des institutions.

Poste 2200.10
Restaurants scolaires

Question: Une action ne devrait-elle pas être faite auprès des enfants fréquentant les restaurants scolaires, alors que les parents ne travaillent pas et pourraient s'en occuper? Faut-il réellement que chaque enfant ait une place en restaurant scolaire indépendamment de sa situation?

M. Tornare est d'accord, mais pour l'instant la règle est d'accepter tous les enfants. Il serait difficile d'effectuer un choix parmi ces derniers.

M[me] Irminger précise que les listes d'attente sont le fait du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), mais les associations arrivent à gérer des repas supplémentaires. Il est difficile de poser des critères. Beaucoup de parents pourraient reprendre leur enfant pour les repas à la maison s'il y avait un petit laps de temps d'encadrement pendant une courte période.

Poste 2200.40

Dans le cadre de la recherche de nouvelles recherches, le service augmentera progressivement les tarifs de mise à disposition de locaux à usage exclusif d'une société (conventions), cela également en vue de remédier à la sous-occupation de certains locaux.

Question: Augmenter les tarifs va-t-il réellement permettre de favoriser à remplir les locaux?

M[me] Irminger explique que des sociétés louent des locaux à un prix tellement bas qu'elles continuent à payer, même sans avoir l'utilité de ces locaux.

Poste 2200.10

[…] Par ailleurs, le service accentuera ses recherches et ses initiatives en vue d'équiper les locaux parascolaires de manière spécifique afin de favoriser le bien-être de l'enfant dans un cadre différent du cadre scolaire.

Question: Les conséquences financières de telles démarches sont-elles estimées?

Mme Irminger déclare que, pour cet exemple, on prévoyait quelque chose de peu coûteux tout en améliorant le secteur.

M. Kanaan ajoute aux coûts les économies qui ne peuvent pas être calculées avec précision.

Question: Y a-t-il autre chose à développer, dans les aménagements, par exemple?

Mme Irminger réplique que c'est le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie qui est compétent en la matière. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance participe aux séances de travail avec les mandataires.

Poste 2200.20

[…] Les initiatives des parents d'élèves qui s'inscrivent dans un objectif d'aide à la parentalité seront encouragées et soutenues.

Question: Est-il possible d'avoir un exemple de ce que les associations de parents peuvent faire?

Mme Irminger a participé à une soirée organisée par l'Association des parents d'élèves de Vieusseux/Franchises sur le thème: «Comment aborder un événement lourd avec un enfant». On aide les associations en mettant, par exemple, un local à disposition.

Poste 2200.60

Conscient des tensions qu'amène la diminution des prestations dans certains domaines, le service souhaite renforcer sa communication avec les associations par une présence accrue sur le terrain.

Question: Est-ce qu'une présence accrue sur le terrain ne demande pas plus de moyens?

Mme Irminger dit que le but est d'être présent aux assemblées générales, aux fêtes importantes, etc. Pour être présent sur le terrain, il faut payer de sa personne. Cela sans coûts supplémentaires.

Question: Si les équipes de nettoyage pouvaient faire le nécessaire, dans les préaux, en début de semaine, cela aiderait l'entourage à faire comprendre aux enfants qu'ils doivent participer à la propreté des lieux. Par ailleurs, dans la mise en conformité des places de jeux, ne faudrait-il pas prévoir une signalétique pour l'âge des enfants fréquentant les divers types de jeux?

Mme Irminger explique que la Voirie consent à passer une fois par semaine dans les préaux, le mercredi; c'est insuffisant et il faut mandater des entreprises. Il y a peu d'entreprises sociales et, si l'on a plus d'exigences, il faut des entreprises privées. La signalétique des âges pour les jeux est imposée par la Confédération.

Un commissaire pensait à une meilleure synergie avec la Voirie.

Question: Quel est le prix de revient de la prise en charge à midi par enfant (tenant compte de la valeur des locaux et la contribution financière au GIAP)?

Mme Irminger va avoir des difficultés pour calculer la dépense des énergies, mais elle va faire l'exercice. (Voir annexe A, page 2 «Le Service des écoles et institutions pour l'enfance est en discussion avec le Service de l'énergie pour chiffrer le paramètre relatif aux charges de chauffage, eau chaude sanitaire, gaz et électricité. En effet, ces charges sont comptées avec celles des bâtiments scolaires. Le chiffre demandé pourra être communiqué à la commission sociale d'ici à la mi-octobre».)

Page III-94
Poste Variation de personnel

Le service prévoit l'engagement d'un-e apprenti-e «nettoyeur ou nettoyeuse en bâtiment» à la rentrée scolaire 2007.

Question: Pour quelle raison il a été fait le choix de prévoir un poste en apprentissage en matière de nettoyage?

Mme Irminger explique que la Ville veut offrir des postes d'apprentissage. Des jeunes sont intéressés par une telle formation. Une personne, dans son service, suit une formation de maître d'apprentissage; on verra ensuite s'il sera possible de former plus d'apprentis.

Question: Il y a une diminution dans le montant qui s'adresse à la coopération avec l'étranger. Quelle en est la raison?

M. Tornare précise qu'il faut ajouter tout ce qui se fait dans les autres départements. Le Fonds contre la pauvreté dispose de provisions suffisantes pour 2007 et il a fait un arbitrage qui correspond aussi à un signe en direction de la Ville de Lyon. Genève continue à être une ville modèle dans le domaine de la coopération. On arrive à accorder du 0,5% du budget pour la coopération.

(Voir annexe 1: «Crédits accordés pour la coopération au développement et l'aide humanitaire».)

Page III-95 – Espaces verts et environnement
Objectif 2007

Le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) étant dorénavant compétent pour la conception et l'aménagement des parcs et espaces verts, il renforcera son dispositif dans ce domaine afin de remplir cette mission.

Question: Qui était compétent auparavant pour la conception et l'aménagement des parcs?

M[me] Cottu précise que, jusqu'à récemment, le SEVE ne faisait pas l'aménagement d'espaces verts. Ce qui a beaucoup changé, c'est que le service est maintenant consultant sur les projets. Tous les petits espaces en ville seront réaménagés par le SEVE.

En matière de rationalisation des activités, le regroupement des établissements horticoles de Beaulieu et La Grange va passer dans sa phase de concrétisation par la location de serres à Troinex.

Question: Le moment est-il bien choisi pour la location de serres à Troinex et quel en est le prix?

M[me] Cottu indique que le contexte budgétaire fait que ce montant a dû être trouvé par rapport à d'autres économies. Les serres actuelles exigent de gros travaux d'entretien. De plus, le service va devoir entretenir de grandes surfaces: parcs Rigot, Hentsch, les Chaumettes, et le fait de grouper les centres de production permet d'économiser des postes de travail. C'est aussi une question de santé et de sécurité car les employés du service doivent venir aérer les cultures en ouvrant ou fermant les châssis pesant quelque 18 kg, au fur et à mesure de la température. Ces serres de location, plus modernes, sont peut-être un préalable, un jour, à une construction.

Poste 1100.09

Début de la rénovation du parc animalier du bois de la Bâtie (crédit d'investissement) qui va se poursuivre sur quatre ans, sous réserve du vote du crédit par le Conseil municipal.

Question: Quel est le montant du crédit d'investissement du parc du bois de la Bâtie?

Il est répondu 3 millions, étalés sur plusieurs années.

Page III-96 – Espaces verts et environnement

Pas de questions.

Page III-97 – Etat civil

Pas de questions.

Page III-98 – Pompes funèbres et cimetières
Objectif 2007

Le service continue à s'engager, avec un personnel insuffisant, pour assurer une permanence 24 h sur 24 et des obsèques dignes, inhumations et incinérations aux personnes décédées à Genève, en Suisse et à l'étranger.

Question: Comment fait-on s'il manque du personnel?

M. Schaulin explique qu'il s'agit d'un problème d'heures à reprendre et de rotation pendant les vacances. Il avait demandé trois postes pour pouvoir jouir d'un peu de souplesse dans l'organisation du travail. Mais cela n'a pas été possible.

M. Kanaan précise que le *personal stop* dure depuis deux ans; dans ce dernier budget rien n'est demandé alors que les besoins augmentent.

Question: Quelle est la progression de l'augmentation des familles qui ont recours aux services de la Ville?

M. Schaulin dit que sur les 3200 à 3500 décès par an, la Ville en assure 70%; ce chiffre est stable.

Question: Dans la reprise de la Flamme, la Ville hérite-t-elle également des charges?

M. Kanaan répond que ces sommes sont réaffectées dans le cadre du service.

Page III-99 – Social
Objectif 2007

[…] Enfin, après trois ans d'expérience communautaire, le Service social de la Ville de Genève (SSVG) établira un bilan de son action et définira les domaines de développement prioritaire.

Question: Quelle est la méthode utilisée pour arriver aux objectifs indiqués?

Mme Pürro explique qu'un mandat va être confié à des partenaires externes pour faire l'état des lieux de l'ensemble des prestations actuelles, qui sont nombreuses, pour voir quels sont les besoins et mettre en lumière ceux qui ne sont pas couverts.

On a beaucoup ciblé sur les personnes âgées; d'autres populations se sont paupérisées, comme les familles monoparentales. Les soutiens financiers devraient être offerts aux populations les plus démunies.

Poste 1200

Mettre en production les modules de la nouvelle application informatique de gestion des aides financières (cuisines scolaires et remise de cotisation AVS).

Question: Pour l'informatique, pourquoi prévoir de tels changements?

Mme Pürro souhaite informatiser les dossiers qui aujourd'hui ne le sont pas.

Poste 1400 – Chômage

Evaluer et éventuellement réorienter l'action du SSVG menée avec le Service des ressources humaines dans le domaine du chômage.

Mme Pürro explique que la permanence chômage s'est réorientée pour travailler plus particulièrement avec le collaborateur des Ressources humaines qui gère le Fonds chômage. Il s'agit de développer une nouvelle prestation, soit aider la personne à se former et rechercher ailleurs un emploi. Ce travail va être évalué. (Voir annexe A, page 5.)

M. Kanaan ajoute qu'il est possible que la commune s'investisse plus par rapport aux nouvelles réglementations que le Canton va édicter.

Question: Les bénéficiaires arrivant au terme de leur contrat peuvent basculer dans un emploi stable au sein de la Ville ou non?

Mme Pürro répond qu'il n'y a pas de volonté d'offrir une priorité à ces gens. Concernant le Service social, elle n'a jamais retenu d'anciens chômeurs pour des postes libérés car ils n'étaient pas formés ou ne remplissaient pas les conditions exigées par le poste. La situation économique oblige à choisir le profil le plus adéquat.

M. Kanaan ne peut pas répondre avec précision pour tous les domaines. Il est possible de donner des informations pour la petite enfance, par exemple. Dans le domaine social, c'est beaucoup plus difficile. Pour les bénéficiaires de prestations de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA), la moitié des personnes demandent l'allocation offerte par la Ville.

Mme Pürro peut assurer que les travailleurs sociaux n'interviennent que sur demande des intéressés. La Gérance immobilière municipale leur signale les personnes qui ne paient plus leur loyer, pour voir si un soutien social est possible.

Poste 2200 – Projet d'aide à la parentalité

[…] développer des projets d'aide à la parentalité.

Mme Pürro a un projet précis, soit ouvrir un espace pour accueillir des parents ayant des enfants fréquentant les autres structures d'accueil, afin de permettre une rencontre entre parents et enfants, avec un accompagnement social.

Le magistrat a demandé de travailler de manière transversale pour imaginer des projets d'aide à la parentalité. Il y a des projets en cours.

M. Kanaan ajoute qu'il ne s'agit pas ici de remplacer les parents mais de les soutenir dans leurs tâches. Pour contribuer aux huit thèmes édictés par la Confédération, la Ville publie des plaquettes pour dire ce qu'elle offre comme contribution. Parmi les thèmes abordés: les communautés étrangères et les jeunes en rupture à aider concrètement.

Allocations sociales

Question: A propos des allocations sociales qui ont été déclarées comme étant dépassées, va-t-on modifier la philosophie ou le barème?

Mme Pürro a plusieurs explications:

– le barème actuel repose sur le revenu et la composition familiale;
– la paupérisation de la population fait que de plus en plus de personnes passent à l'assistance publique.

Poste 3100

Question: Qu'est-ce que signifie la phrase «poursuivre la réorientation des immeubles avec infirmerie (IAI)»?

Mme Pürro répond que les infirmières qui restent encore et qui remplissaient leurs tâches dans les IAI pourraient aller travailler dans les clubs sociaux; c'est en cours de discussion. On avait imaginé transformer un immeuble en établissement médico-social (EMS) à la Jonction, mais on s'est rendu compte que les personnes vieillissant vivaient de mieux en mieux et qu'il s'agissait de développer plutôt des structures intermédiaires. De plus, il y a moins d'argent pour transformer un immeuble en EMS.

Poste 4600

Développer les offres culturelles et de loisirs pour les aîné-e-s.

Question: L'offre en loisirs, pour les aînés, est déjà abondante: comment justifier un développement de l'offre culturelle?

M[me] Pürro dit qu'il se passe beaucoup de choses, mais le magistrat a demandé d'en développer de nouvelles. La ligne des voyages a diminué; les nouvelles activités se dirigent vers la prévention santé, le soutien dans des questions juridiques, notamment.

Poste 4200

Question: Pour la ligne «Améliorer la connaissance des besoins et des attentes des aînés», est-ce une attitude générale ou une enquête spécifique?

M[me] Pürro répond que c'est un projet précis, «Villes amies des aînés», une méthodologie définie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). On pose des questions à des groupes de personnes âgées pour établir un état des lieux de la Ville par rapport aux aînés. Elle donnera une information plus précise. (Voir annexe A, page 3.)

Page III-100
Poste 5000 – Aide sociale polyvalente dans le cadre du dispositif CASS et de manière centralisée

Question: Comment va se passer l'attribution des locaux pour les CASS?

Le même commissaire aimerait que la commission soit tenue au courant des négociations futures. C'est le devoir de cette commission de suivre ce dossier de près.

M[me] Pürro mentionne la loi sur les centres d'action sociale et de santé qui organise le dispositif. Avant que les changements en discussion se concrétisent, il s'agira de modifier la loi. M. Unger n'a pas encore déposé de projet de loi pour cela. A ce stade, la Ville est informée mais pas associée. Le magistrat a reçu un courrier cet été laissant entendre que ces changements auront lieu le 1[er] janvier 2007 et un second courrier repoussant ce délai au 1[er] janvier 2008. Elle en informera volontiers la commission.

Le même commissaire précise que les administrateurs vont terminer leur mandat prochainement.

M[me] Pürro rétorque que c'est en contradiction complète avec la loi.

M. Kanaan ne cache pas que la manière dont ce dossier est géré n'est pas un bon exemple de coordination entre l'Etat et la commune.

Poste Variation de locaux

[…] Prévoir une alternative pour la direction du service, suite au changement d'affectation du 100, rue de la Servette, initialement prévu pour le SSVG.

Question: Qu'advient-il du relogement du Service social qui était lié au 100, rue de la Servette et qui s'est modifié, semble-t-il?

M[me] Pürro se déclare satisfaite; elle pourra rester dans ses locaux actuels car il lui a été possible de récupérer des surfaces à la rue Dizerens; le seul inconvénient, c'est que leurs locaux sont répartis en trois lieux différents, mais proches les uns des autres.

Page III-101 – Délégation à la jeunesse
Poste 1200.02

Intégration du Chalet comme quinzième maison de quartier, et recherche de solutions pour son relogement en vue de la rénovation de la maison Saint-Exupéry.

Question: Pourquoi faut-il maintenir la ligne pour le Chalet?

M. Deuel dit que c'est la pratique de la comptabilité qui oblige à conserver cette écriture pendant un certain temps.

Question: Qu'en est-il de son relogement?

M. Deuel aura des difficultés pour trouver les moyens suffisants pour la rénovation des lieux. Il le regrette, c'est une très belle maison. L'objectif n'est pas réalisable en 2007.

Poste 1500

[…] contribuer à la recherche de nouveaux locaux pour l'hébergement des jeunes.

Question: Peut-on avoir des explications pour ce qui est de l'introduction de la rubrique «logement pour jeunes»?

Réponse: Il faut s'adresser au Service des bâtiments.

Poste 1100.01

Créer une structure d'observation avec tous les partenaires concerné-e-s par les phénomènes d'incivilité et de malaise des jeunes […]

Question: Quels sont les partenaires concernés par les phénomènes d'incivilité?

M. Deuel a comme idée de stimuler les partenaires, notamment L'Office de la jeunesse. L'Observatoire autour de la jeunesse est très important et il aimerait pouvoir le créer au niveau du Canton.

Question: Est-il possible d'avoir un exemple de convention qui se rapporte aux quinze maisons de quartier?

M. Deuel a négocié avec chaque maison les exigences du Conseil municipal. Il fournira un exemplaire d'une convention. (Voir annexes B, «Convention entre la Ville de Genève et l'Association de la maison de quartier de Saint-Jean», annexe C, «Convention entre la République et Canton de Genève et la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle» et annexe D, «Convention entre le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement de la Ville de Genève».)

Une commissaire imagine que le travail se fait avec le Service de recherche en éducation de l'Etat.

M. Deuel essaie d'être le moteur pour que cette réalisation soit effective.

Poste 1100.02 – Intégration des filles

Une commissaire estime que la première question qui se pose est de savoir quelle est l'attente des filles, de la part de la Délégation à la jeunesse.

M. Deuel peut dire que cette ouverture est bien réelle.

La présidente aimerait connaître la motivation qui a amené au constat «projets filles».

M. Deuel constate que les filles ne se trouvent pas sur le terrain, elles sont absentes.

Poste 1100

Question: Concernant le groupe de jeunes qui sont jour et nuit proche du rond-point de Rive, ne peut-on pas s'intéresser à leur sort en voyant pour quelle raison ils sont à la rue, sans travail ni motivation?

M. Deuel fait aussi les mêmes constats mais déclare être désemparé en la matière. Son équipe essaie d'aller discuter avec ce type de jeunes, sans grand résultat.

Question: Le devenir de ces jeunes est préoccupant: la Délégation à la jeunesse ne devrait-elle pas se soucier de ces cas?

M. Deuel a comme projet d'avoir une présence à la Cité des métiers, réunissant toutes les associations s'occupant de réinsertion. Jusqu'à maintenant, rien ne se passe au niveau cantonal. C'est une des grandes problématiques ressenties aujourd'hui.

Poste 1200

Question: Concernant le changement de présidence à la FASe, la Ville désire-t-elle renforcer ses relations avec cette institution?

M. Deuel déclare que le nouveau président est très actif. Il faut savoir que la FASe gère des associations subventionnées, ce qui signifie qu'on a relativement peu de moyens. Il pourrait être utile de réfléchir différemment, en établissant des critères, par exemple. C'est un chantier qui va être assez long.

Poste 1100.03

Faire de l'immeuble «Lyon 99» un véritable projet pour une maison citoyenne en collaboration avec les différents services de proximité de la Ville et du Canton, les associations et les habitant-e-s du quartier […]

Question: Qui est partenaire du projet 99, rue de Lyon?

M. Deuel répond que les partenaires sont multiples: la Délégation à la petite enfance, le Service des écoles, la Délégation à la jeunesse, la maison de quartier, le forum, la ludothèque, l'abri, le Service des agents de ville et du domaine public. Il est en tractation avec l'école des parents.

Page III-102
Poste 1600

Mettre aux normes le skate-park de Plainpalais et offre, en collaboration avec les associations concernées, un meilleur accueil.

Question: Concernant le projet de rénovation de la plaine de Plainpalais, comment est-il possible d'entrevoir une rénovation du skate-park dans ces conditions?

M. Deuel est d'accord. Le projet de réorganisation de la plaine de Plainpalais ferait que cette installation serait déplacée.

M. Kanaan ne peut pas annoncer un crédit pour cette raison.

Poste 2100

Continuer la rénovation des Promotions citoyennes en donnant un nouveau souffle en collaboration avec les communes et l'Etat de Genève.

Question: Quel est l'avenir des Promotions citoyennes?

M. Deuel aimerait beaucoup que les conseillers municipaux puissent rencontrer ces jeunes mais, vu leur grand nombre, c'est difficile.

Poste 1600.01

Placer et animer définitivement l'Agorespace acquis en 2001 pour la Cité des métiers.

Question: Qu'est-ce que l'Agorespace?

Réponse: Un espace sportif encerclé.

L'examen du rapport du Conseil administratif est terminé.

Projet de budget 2007, département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

La présidente passe à l'examen du projet de budget 2007, page par page.

Page 129
Poste 460 – Subventions acquises – Confédération
Poste 461 – Subventions acquises – Canton

Question: Les postes «Subventions acquises» sont toujours surestimés, est-il possible d'avoir une justification écrite de ces montants en provenance de la Confédération, du Canton et autres?

M[me] de Tassigny rappelle que l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) accorde 5000 francs par place occupée en crèche et 2500 francs par place non occupée.

Ils ont pris un scénario positif d'occupation par rapport au nombre de places autorisées. Pour la subvention cantonale, c'est plus simple car le Fonds d'équipement communal repose sur le nombre de places prévues.

Elle fera parvenir une réponse écrite. (Voir annexe A, pages 6-7.)

Page 131
Poste 313 – Achats de fournitures et autres marchandises

Question: Quelle est la somme exacte qui a été retirée?

Réponse: 50 000 francs par rapport au budget 2006 sur la ligne 313.160. Les autres 50 000 francs concernent un ensemble d'achats de décorations, de vaisselle compostable, etc.

Poste 314 – Entretien d'immeubles par des tiers

Question: Retrouve-t-on ici l'entretien des préaux?

M[me] Irminger indique qu'il ne s'agit pas du poste «Logistique et conciergerie».

Poste 365 – Subventions accordées – institutions privées
Poste 366 – Subventions accordées – personnes physiques

Question: Qu'en est-il?

Réponse: C'est l'ensemble des subventions qui se trouvent dans les pages jaunes (pp. 161-167).

Poste 452 – Communes

Les revenus (197 000 francs) représentent ce qui est facturé à l'école Pré-Picot.

Page 132
5003010
Poste 314-300 – Entretien des immeubles par des tiers

Question: Quelles sont les conséquences de la suppression de 100 000 francs?

M[me] Irminger explique que cette ligne couvre le nettoyage des fenêtres des écoles, une fois par année, et les dépenses de clés et mises en passes. Un moratoire a été établi sur les clés électroniques pour cette année.

5004000
Poste 314 – Espaces verts

Question: Il n'y a plus de somme prévue pour l'entretien des cimetières, soit une diminution de plus de 300 000 francs; quelle est l'explication?

M[me] Cottu répond que c'est une réaffectation sur d'autres postes.

5003010
Poste 311 – Mobilier, machines, véhicules et matériel

Question: Quelle est la raison de la baisse du poste de 20 000 francs?

Mme Irminger indique qu'il s'agit des machines de nettoyage pour le travail de concierge dans les écoles.

Page 133
Poste 391 – Mise à disposition de locaux

Question: Concernant l'augmentation de ce poste (+ 97 993 francs), que recouvre-t-il?

Réponse: Il s'agit, d'une part, de l'augmentation du prix de location et, d'autre part, de la location d'un box à Châtelaine pour 7000 francs par an.

Poste 436 – Dédommagements de tiers

Question: Les revenus ne sont-ils pas sous-estimés?

Une réponse écrite parviendra ultérieurement.

Mme Cottu signale que le remboursement en provenance des ressources humaines n'est pas budgété (assurance maladie, perte de salaire, dédommagement suite à un dégât, frais de téléphone). Ces montants seront communiqués après coup.

Pages concernant les subventions

Un commissaire souligne qu'il aimerait, d'une façon générale, qu'on lui donne la raison de tout changement, à la baisse comme à la hausse, pour les subventions.

Page 161
Poste 365 – Institutions privées

Village alternatif au Salon du livre.
Diminution de 17 500 francs.

Seule la Ville subventionne cette manifestation; on a estimé qu'un effort pouvait être demandé à d'autres communes.

Genève tiers monde.
Diminution de 15 000 francs.

Les fonds propres sont largement suffisants pour assumer cette diminution.

Page 162
Poste 365 – Institutions privées

Dédommagements aux stagiaires de troisième année.

Question: Pourquoi cette ligne a-t-elle disparu?

Mme de Tassigny explique que cette ligne se retrouve dans la masse salariale.

Question: Pour quelle raison la crèche Edmond Kaiser a-t-elle un traitement différent des autres crèches?

Réponse: C'est une fondation de droit public; elle a une ligne budgétaire à part.

Mme de Tassigny a toujours dit que plus les crèches sont petites, plus elles coûtent. L'Inspectorat cantonal des finances (ICF) oblige à compter toutes les charges et masse salariale Etat/Ville: aucune crèche ne fonctionne de cette manière; elle revient à 33 000 francs annuels, soit quelques milliers de francs de plus que les autres établissements du même type. Un projet de l'Etat, soit de redonner cette crèche à la Ville en rachetant des places, est à l'étude. La situation serait plus simple.

Question: La suppression des frais relatifs au perfectionnement du personnel figure-t -elle dans les salaires?

Mme de Tassigny relève qu'il s'agit là d'une demande de diminution effective.

Une commissaire désirerait recevoir la ventilation de ce poste. (Voir annexe A, page 8.)

Question: Quel est le montant des dédommagements accordés en troisième année?

Mme de Tassigny ne peut pas répondre avec précision, car chaque école a des montants différents. Elle donnera des précisions par écrit. (Voir annexe A, page 9.)

Question: La formation certificat fédéral de capacité (CFC) a-t-elle déjà commencé dans les crèches?

Mme de Tassigny conçoit que c'est un véritable problème. Elle s'était opposée à cette formation, mais quand la Confédération l'a exigée, elle a voulu privilégier une formation CFC généraliste. Maintenant on voit qu'il y a une tendance à se diriger vers une spécialisation. Elle est en train de faire des propositions aux syndicats pour savoir où sont ces personnes dans l'échelle des traitements. C'est en pleine réflexion.

La présidente comprend qu'il y aurait quatre catégories de personnes et estime que cette situation est ingérable.

Mme de Tassigny est bien d'accord; un projet sera soumis.

Fourchette verte.
Augmentation de 10 000 francs (nouvelle subvention).

C'est une association qui va rencontrer des associations et restaurants scolaires pour les former à la procédure qui permet d'obtenir ce label.

Baby-Plage.
Augmentation de 10 000 francs (nouvelle subvention).

Question: Que fait cette association?

M[me] Irminger explique qu'elle gère les jeux qui se trouvent à cet endroit. La subvention permet de les renouveler et d'indemniser la personne qui les surveille.

Vacances nouvelles.
Augmentation de 10 000 francs.

L'augmentation est due aux frais de locaux.

Ludothèques.
Diminution de 10 000 francs.

La diminution porte sur les formations diminuées, en nombre, pour cette année.

Budget participatif dans les écoles.
Diminution de 20 000 francs.

Question: Quelle serait la somme nécessaire par rapport aux projets engagés seulement, sans mentionner de nouveaux projets?

M[me] Irminger rappelle qu'une école peut profiter d'un tel budget pendant deux années ou plus, sans garantie. Sept écoles peuvent continuer en 2007.

Elle fournira le tableau de répartition. (Voir annexe 3.)

Page 163
Poste 365 – Institutions privées

Restaurants scolaires
Augmentation de 74 300 francs.

Question: On peut constater une augmentation, mais, par rapport aux comptes, la somme budgétée n'est peut-être pas suffisante; on retrouve ce même poste à la page 166 (sous 366: personnes physiques): est-ce qu'il s'agit de l'aide apportée aux familles qui ne peuvent pas payer?

M[me] Irminger explique que l'augmentation pour 2007 concerne l'ouverture de nouveaux lieux. La différence tient compte de l'augmentation du prix des repas.

Mme Pürro confirme que la somme (sous 366: personnes physiques) concerne le paiement de factures, par son service, comme aide directe à des individus.

5006 – Pompes funèbres et prestations municipales

Question: Pour quelle raison faire apparaître une somme plus basse au budget qu'aux comptes? (Même réflexion pour les prestations municipales.)

M. Schaulin précise que le prix du cercueil est moins cher.

Foyer Saint-Vincent.
Suppression de la subvention de 6300 francs.

Question: Pourquoi supprimer cette subvention?

Réponse: Cette institution a été transférée hors du territoire de la Ville de Genève.

Nouvelle Roseraie.
Augmentation de 50 000 francs.

Question: Où en est la situation?

Mme Pürro répondra par écrit. (Voir annexe A, page 4.)

Page 164

Association de défense des chômeurs.
Maintien de la suppression de la subvention.

Question: Pour quelle raison avoir maintenu cette décision?

Réponse: L'organisation n'était pas fonctionnelle. La question des locaux va être remise à l'ordre du jour.

Club d'aînés Ville et Fédération.
Diminution de 2800 francs.

Question: Pourquoi retrancher cette somme?

Réponse: Il y a eu la disparition de deux clubs.

Page 165

Dialogai «Lutte anti-sida».
Inchangé.

Question: Pourquoi faire figurer «Lutte anti-sida», c'est réducteur face au travail de cette association.

M. Kanaan pourra faire une note à l'intention du Service du budget pour une modification d'intitulé. (*N.d.l.r.:* Le nécessaire a été fait par courriel du 26 septembre 2006 au Service du budget de la Ville de Genève, voir annexe A, page 2.)

Page 166

Action communautaire.
Diminution de 27 200 francs.

Question: Comment est-on arrivé à la somme indiquée?

Mme Pürro répond qu'il a fallu passer par une diminution pour prévoir une nouvelle ligne «Organisation d'événements».

Une réponse écrite sera fournie. (Voir annexe A, page 4.)

Allocations sociales.
Diminution de 250 000 francs.

Question: Comment est-on arrivé à la projection de 1,9 million?

M. Kanaan dit que cela fait partie d'une marge de manœuvre en faveur de la petite enfance. Cette ligne n'est habituellement pas forcément en augmentation.

Allocations sociales ponctuelles (anciennement Secours d'urgence).
Diminution de 50 000 francs.

Mme Pürro indique que, souvent, ce sont des personnes qui sont face à des événements ponctuels pour lequel cet outil est intéressant; il n'est malheureusement pas suffisamment utilisé par l'Hospice général.

Un commissaire est persuadé que chaque année on ne dépense pas plus de 100 000 francs.

Mme Pürro conçoit qu'on pourrait diminuer cette somme.

Action sociale exclusion (Square Hugo).
Diminution de 50 000 francs.

Question: Pourquoi diminuer le montant alloué?

Mme Pürro explique que cela correspond au nettoyage d'abris PC qui apparaît sur une autre ligne.

Une réponse écrite sera fournie. (Voir annexe A, page 4.)

Prestations municipales.
Augmentation de 50 000 francs.

Question: Qu'en est-il des prestations municipales? Peut-on avoir plus de détails?

Mme Pürro rappelle qu'on a de fortes chances de devoir supprimer cette prestation. Elle pourra en dire plus ultérieurement, suite à la prise de position de l'Etat.

AVS – Paiement de cotisations.
Augmentation de 50 000 francs.

Question: De quoi s'agit-il?

Une réponse écrite sera donnée. (Voir annexe A, pages 4 et 5.)

Page 165

Lavi – Centre de consultation pour victimes d'infractions.
Maintien de la subvention de 20 000 francs.

Question: N'est-il pas curieux qu'on subventionne un organisme étatique?

M. Kanaan explique que c'est une obligation fédérale de disposer d'une telle structure. La commune subventionne le projet. (Voir annexe 2, «Statuts de l'association du Centre genevois de consultation pour les victimes d'infractions».)

Page 166

Poste 361 – FASe.
Diminution de 60 000 francs.

Question: On voit une diminution de ce poste alors qu'on ajoute une association, soit le Chalet, dans la liste. Y a-t-il une explication?

Réponse: C'est une économie voulue en faveur de la petite enfance.

M. Kanaan explique qu'on ne peut plus répondre aux nouvelles demandes.

M. Deuel ajoute qu'il y a encore quelques réserves et il faut faire des choix et le magistrat s'est déterminé dans ce sens.

Page 167

Association de l'Orangerie.
Maintien de la subvention de 75 000 francs.

Question: Qu'en est-il?

M. Deuel explique qu'il s'agit d'une institution sociale largement utilisée pour le nettoyage des places de jeux. Ils font de la réinsertion.

Centres de loisirs.
Diminution de 40 000 francs.

Question: Quel est l'impact d'une réduction de 40 000 francs sur les centres de loisirs?

Réponse: Il y aura moins de projets ponctuels.

Subventions relatives à des prestations en nature (pages 178 à 183)

Postes 5002000 – Crèches

Question: Sur quelle base est calculée la légère augmentation et qui paie le chauffage des crèches?

Une réponse écrite sera fournie. (Voir annexe A, pages 8 et 9.)

Personnel occupé par l'administration municipale (page 237)

50070003 – Immeuble avec infirmerie

Question: Pourquoi retrancher 3,5 postes?

M[me] Pürro répond que ce sont des postes qui ont été transférés dans d'autres services.

Transferts de postes au projet de budget 2007 (page 243)

Question: Un poste a été supprimé au département, de quoi s'agit-il?

La présidente précise que le deuxième plan financier est analysé par la commission des finances et non par la commission sociale et de la jeunesse.

M. Kanaan confirme que c'est la première fois que ce plan financier est distribué avec le projet de budget. Il peut être passé en revue, mais c'est vrai que cette commission n'a pas à se prononcer en soi sur ce document.

3. **Amendements, déclaration et votes des partis**

Séance du 12 octobre 2006

Projet de budget 2007, département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

Présentation des amendements qui sont également reportés dans un tableau synoptique (voir annexe E).

Déclaration préliminaire: le groupe libéral pourrait refuser ce budget suite à l'annonce de 12 millions de recettes en moins.

En l'état, il fera une série de 15 amendements qui suivent tous la même logique, soit qu'ils se réfèrent toujours aux comptes de l'année précédente. Si le monde politique est un peu insensible, néanmoins on s'aperçoit que, à force d'insister, le message passe et les chefs de service commencent à comprendre les enjeux et se basent, maintenant, sur les comptes des années précédentes. Il a vérifié tous les amendements qu'il avait proposés l'année passée et, s'ils avaient passés, il n'aurait pas manqué un franc.

Le groupe libéral s'abstiendra de proposer des amendements sur les postes 318.

Page 130
Poste 5002000 – 315 – Entretien d'objets mobiliers par des tiers
– 20 000 francs

Amendement présenté par un commissaire libéral.

Cet amendement est refusé par 6 non (1 DC, 2 S, 2 Ve, 1 AdG/SI) contre 4 oui (2 UDC, 2 L) et 1 abstention (R).

Au moment du vote, il manquait 3 commissaires (1 L, 1 S, 1 T).

Page 131
Poste 5003000 – 313 – Achats de fournitures et autres marchandises
+ 50 000 francs

Le groupe démocrate-chrétien fait cette proposition en regard de la décision de la suppression de livres remis aux élèves à l'occasion des promotions. Il défend cela par rapport à l'importance de la lecture. Le Conseil administratif a eu l'excellente idée de supprimer la distribution de jeux, qui n'apportaient pas grand-chose, pour la remplacer par des livres magnifiques. La Ville de Genève montre ainsi le bon exemple en offrant un livre aux enfants de 4 à 8 ans. Pour le poste, cette économie n'est pas pertinente.

Un commissaire demande une précision: où le groupe démocrate-chrétien pense-t-il déduire une somme correspondante?

Le commissaire démocrate-chrétien répond que son amendement touchera les secours d'urgence où chaque année seuls 100 000 francs sur les 300 000 francs prévus sont dépensés.

Une commissaire socialiste déclare que son groupe ne votera pas cet amendement car l'accès aux livres en Ville de Genève est aisé. Le prêt est entièrement gratuit et l'on dispose d'une magnifique bibliothèque pour enfants.

Le commissaire démocrate-chrétien déclare entendre cet argument, mais signale qu'il faut savoir que tous les enfants ne vont pas dans les bibliothèques. Entre un livre prêté et un livre à soi, il y a une grande différence.

Un commissaire libéral déclare qu'en acceptant cet amendement on n'aura aucune garantie que les livres seront achetés. De plus, il semble que les livres ne sont pas achetés auprès des libraires, c'est triste.

Le commissaire démocrate-chrétien donne la précision de la cellule, il s'agit de la cellule 313 160.

Cet amendement est refusé par 8 non (3 L, 2 S, 1 Ve, 1 AdG/SI, 1 T) contre 4 oui (2 UDC, 1 R, 1 DC) et 1 abstention (Ve).

Page 132
Rubrique 5003010 – 311 – Mobilier, machines, véhicules et matériel – 20 000 francs

Amendement présenté par un commissaire libéral.

Cet amendement est refusé par 6 non (2 S, 2 Ve, 1 AdG/SI, 1 T) contre 5 oui (2 UDC, 3 L) et 2 abstentions (1 R, 1 DC).

Rubrique 5003010 – 313 – Achats de fournitures et autres marchandises – 20 000 francs

Amendement présenté par un commissaire libéral.

Cet amendement est refusé par 6 non (2 S, 2 Ve, 1 AdG/SI, 1 T) contre 5 oui (2 UDC, 3 L) et 2 abstentions (1 R, 1 DC).

Rubrique 5004000 – 313 – Achats de fournitures et autres marchandises – 60 000 francs

Amendement présenté par un commissaire libéral.

Cet amendement est accepté par 7 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC) contre 6 non (2 S, 2 Ve, 1 AdG/SI, 1 T).

Page 133
Rubrique 5005000 – 310 – Fournitures de bureau, imprimés, publicité – 15 000 francs

Amendement présenté par un commissaire libéral.

Cet amendement est refusé par 7 non (3 S, 2 Ve, 1 AdG/SI, 1 T) contre 7 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC).

Page 134
Rubrique 5005000 – 315 – Entretien d'objets mobiliers par des tiers – 72 000 francs

Amendement présenté par un commissaire libéral.

Cet amendement est refusé par 7 non (3 S, 2 Ve, 1 AdG/SI, 1 T) contre 5 oui (2 UDC, 3 L) et 2 abstentions (1 R, 1 DC).

Page 135
Rubrique 5006000 – 311 – Mobilier, machines, véhicules et matériel – 10 000 francs

Amendement présenté par un commissaire libéral.

Cet amendement est refusé par 7 non (3 S, 2 Ve, 1 AdG/SI, 1 T) contre 6 oui (2 UDC, 3 L, 1 DC) et 1 abstention (R).

Rubrique 5006000 – 315 – Entretien des immeubles par des tiers – 65 000 francs

Amendement présenté par un commissaire libéral.

Cet amendement est refusé par 7 non (3 S, 2 Ve, 1 AdG/SI, 1 T) contre 5 oui (2 UDC, 3 L) et 2 abstentions (1 R, 1 DC).

Page 136
Rubrique 5007000 – 311 – Mobilier, machines, véhicules et matériel – 20 000 francs

Amendement présenté par un commissaire libéral.

Cet amendement est refusé par 7 non (3 S, 2 Ve, 1 AdG/SI, 1 T) contre 5 oui (2 UDC, 3 L) et 2 abstentions (1 R, 1 DC).

Rubrique 5007000 – 316 – Loyers, fermages et redevance d'utilisation – 16 000 francs

Amendement présenté par un commissaire libéral.

Cet amendement est refusé par 7 non (3 S, 2 Ve, 1 AdG/SI, 1 T) contre 5 oui (2 UDC, 3 L) et 2 abstentions (1 R, 1 DC).

Page 137
Rubrique 50098000 – 316 – Loyers, fermages et redevance d'utilisation – 100 000 francs

Amendement présenté par un commissaire libéral.

Cet amendement est refusé par 7 non (3 S, 2 Ve, 1 AdG/SI, 1 T) contre 5 oui (2 UDC, 3 L) et 2 abstentions (1 R, 1 DC).

Page 166
Rubrique 366 – Allocations sociales ponctuelles (anciennement Secours d'urgence)
– 100 000 francs

Le commissaire démocrate-chrétien, qui présente cet amendement, répète que, depuis plusieurs années, cette ligne est à 300 000 francs et que la somme dépensée n'excède pas 100 000 francs.

Un commissaire libéral ne partage pas cette analyse. Le constat est juste mais M[me] Pürro avait rendu attentifs tous les assistants sociaux de l'Hospice général en mentionnant ce fonds. On peut donc s'attendre, en 2007, à une plus grande demande.

Cet amendement est refusé par 10 non (2 UDC, 1 L, 3 S, 2 Ve, 1 AdG/SI, 1 T) contre 1 oui (DC) et 3 abstentions (2 L, 1 R).

Prises de position des partis

Pour le Parti libéral, il y a un malaise: après la présentation du budget par le magistrat et ses collaborateurs, on apprend qu'une correction de 11 à 12 millions devrait être faite, sans que cela change la teneur du budget examiné et le Conseil administratif ne propose pas de solution. Si cette correction est confirmée, il faudra trouver les sommes nécessaires dans les budgets des départements qui sont en hausse. Le budget du département de M. Tornare est le plus important en masse financière et il est également important car il reste attaché à la mission sociale. Mais ce budget, tel que présenté, n'a pas de valeur puisqu'on ne dit rien au sujet du dépassement annoncé.

D'autres collectivités publiques, par exemple dans le canton de Vaud, prennent plus au sérieux ces problèmes d'assainissement des finances. Ce n'est pas le cas de ce budget qui est donc irrecevable. Si ce budget était plus réaliste, et s'il était corrigé pour se rapprocher des comptes, le Conseil administratif aurait à rechercher une somme moins importante.

Au niveau politique, une déclaration supplémentaire du magistrat pour confirmer l'effort du Conseil administratif aurait été appréciée. Il aurait ainsi pu dire où faire des efforts supplémentaires. A la fois pour dégager des priorités tout en étant économe avec les deniers publics.

Pour ce qui est des recettes fiscales, il est difficile de prendre en compte l'effet des bilatérales. L'impôt à la source a progressé, sans que l'on puisse le prévoir. A un moment donné, cela va se déplafonner.

L'effort sur la petite enfance est appréciable, mais il faudrait aussi le reporter sur les pères et les mères, les personnes âgées devenant souvent très dépendantes.

En quatorze ans, le budget s'est accru de plus de 300 millions, sans qu'on puisse dire que la qualité de vie se soit vraiment améliorée. Il faudrait, tout d'abord, définir des tâches et des priorités, estimer leurs coûts, puis déterminer le centime additionnel. A la place, on ne fait qu'ajouter les missions aux missions. C'est une véritable inflation.

Au niveau culturel, on dépense 1560 francs par habitant à Genève. C'est la Ville qui dépense le plus dans ce domaine, sans compter certains objets inutiles ou trop chers comme les panneaux des TPG (totems).

L'exercice du budget doit être sérieux, les dépenses doivent être réfléchies tout au long de l'année et, a fortiori, encore plus au moment de l'examen du budget, acte politique le plus important de l'année.

Pour l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), les questions de correctifs ne sont pas du ressort de la commission qui doit travailler sur des chiffres existants, mais c'est du ressort du département des finances, qui peut faire valoir des correctifs dans le sens d'une amélioration également.

A propos des priorités du Conseil administratif, il semble évident que le développement de la petite enfance en soit une et que l'ensemble de la commission y soit favorable.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) est favorable à ce budget et particulièrement en ce qui concerne la petite enfance. Il faudra veiller à ce que les liens avec les syndicats soient maintenus pour prendre en compte le personnel de ce secteur.

Le groupe a bien entendu le discours du commissaire libéral. Mais il faut se situer dans un contexte où les coûts sociaux sont également générés par les politiques économiques fédérales: assurer la survie des gens aujourd'hui coûte plus cher qu'il y a quinze ans.

Le groupe confirme qu'il votera ce budget, mais il ne sait pas encore ce qui se passera sur d'autres points, notamment concernant le personnel, lors du vote final.

Le Parti radical partage totalement les propos du commissaire libéral, mais en soulignant qu'il est vrai que le Conseil administratif a laissé volontairement gonfler le budget du département de M. Tornare.

Selon le groupe radical, le travail effectué durant la séance n'a pas grand sens et c'est à déplorer. La commission des finances n'a, par le passé, pas tellement tenu compte des réflexions ou modifications effectuées par la commission sociale et de la jeunesse. Au point qu'on peut se demander si ce budget doit encore être examiné dans les commissions spécialisées. Le groupe radical s'abstiendra donc.

Le Parti socialiste déclare qu'il est respectueux de tous les travaux faits dans les services. Mais le travail lié au budget se perd un peu dans les détails: il faudrait bien plutôt donner des pistes claires, par exemple pour dire où trouver les 12 millions qui viendront peut-être à manquer (qui ne représentent d'ailleurs que 1% du budget). Les vraies questions de fond sont: que faire pour améliorer le quotidien de la population, et dans quelle direction désirons-nous aller, pour lui venir en aide? Or, la commission n'a pas d'espace pour se les poser.

Pour ce qui est de la question des recettes et rentrées fiscales, il est extrêmement difficile de les prévoir, même si cet exercice est fait de manière rigoureuse.

Par rapport à la petite enfance, le groupe socialiste soutient la direction prise par le Conseil administratif, soit de tout mettre en œuvre pour aller dans cette direction. En soulignant que les structures d'accueil bénéficient grandement également aux parents. C'est un changement profond de pensée que le partage des rôles et de l'économie en général. Dans ce cadre, si la petite enfance devient un vrai service public, cela signifie qu'il faudrait rediscuter comment l'impôt se répartit entre les différentes collectivités.

Concernant le travail en commission sociale et de la jeunesse, il est vrai qu'il n'est pas toujours pris en considération par la commission des finances. Malgré tout, les socialistes accepteront ce budget.

Le projet de nouvelle répartition entre les divers dicastères de l'Etat et de la Ville, et entre aide individuelle et communautaire fait apparaître des questions importantes et préoccupantes. En fait, la Ville devrait, contrairement à ce qu'énonce ce projet, s'occuper de l'aide individuelle, vu sa taille par rapport au Canton. Le groupe socialiste examinera avec soin cette problématique.

L'Union démocratique du centre déclare, pour les raisons de fond évoquées par les groupes libéral et radical, que son groupe s'abstiendra. C'est un signe politique que l'UDC désire donner.

Le Parti démocrate-chrétien, concernant ces 12 millions supplémentaires, est d'accord sur le fait qu'on manque d'information. Il est possible, concernant les 18 millions de charges supplémentaires, que l'Etat autorise la Ville à augmenter son déficit d'autant. Le budget serait donc voté en l'état. Les prévisions fiscales de l'Etat ne sont pas forcément sûres. Mais nous pouvons au moins juger de la manière dont les charges sont dépensées au niveau de la Ville.

Finalement, le groupe démocrate-chrétien doit dire que, plus les années passent, plus il est mal à l'aise par rapport à la problématique de la petite enfance. Si l'on persiste à dire que le but est d'avoir une place pour chaque enfant, il va falloir doubler le budget de la petite enfance; or c'est un leurre.

Visiblement, on repousse le problème d'année en année. En ce qui concerne le groupe démocrate-chrétien, il a fait un effort évident pour la petite enfance, mais ne pourra pas aller au-delà.

Le groupe démocrate-chrétien s'abstiendra donc sur ce budget.

Le groupe des Verts salue le travail effectué par l'administration, particulièrement le département de M. Tornare afin de répondre de façon adéquate aux besoins prioritaires de la population. Les Verts expriment leur soutien renouvelé à l'ouverture de nouvelles crèches, qui a été cette année encore l'objectif principal du département et clairement une priorité du Conseil administratif.

Cependant, les Verts tiennent une fois encore à attirer l'attention du magistrat sur le manque de personnel qualifié pour la petite enfance; il faudra trouver une solution à ce problème, au niveau de la formation et des reconnaissances d'acquis.

Les Verts saluent également, dans le domaine de la petite enfance, les efforts effectués pour remettre sur pied une sensibilisation à l'écologie, de même que, de manière plus générale, le *personal stop* pour tous les départements, depuis l'année dernière.

Les Verts tiennent à réaffirmer leur mécontentement quant aux reports de charges du Canton envers les communes – cela sans reports de compétences correspondants –, et ce d'autant plus que le peuple a clairement manifesté son opposition par les urnes sur ce même sujet.

Le Parti du travail a toujours été intéressé par le développement des crèches; il continuera à soutenir la création de places de crèche, avec un bémol: on ne peut pas l'accepter au détriment d'autres aides sociales.

Le Parti du travail condamne certes le report des charges sur la commune et vit avec scepticisme le transfert de prise en charge individuelle de la commune sur le Canton. L'expérience montre que cela ne fonctionne pas. Ce changement est très inquiétant, même si le magistrat s'en déclare satisfait.

Le Parti du travail s'abstiendra sur ce budget social, mais se réserve de travailler dans les unités respectives pour savoir comment son groupe se situera lors du vote final du budget.

La présidente annonce une diminution des charges de 60 000 francs.

Mis aux voix, le projet de budget modifié par la commission est accepté par 7 oui (3 S, 2 Ve, 1 AdG/SI, 1 T) contre 2 non (L) et 5 abstentions (2 UDC, 1 L, 1 R, 1 DC).

Séance du 3 novembre 2006

Audition par la commission des finances de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, accompagné de directrices, directeurs et chef-fe-s de son département

Assistent également à la séance M^me^ Anne Moratti Jung, présidente de la commission sociale et de la jeunesse, ainsi que M. Yves de Matteis, rapporteur pour ladite commission

M. Tornare précise d'entrée que le budget est, étant donné le principe du *personal stop,* à peu de choses près le même que l'année 2006, avec, depuis 1999, la priorité de la petite enfance (5,5 millions de francs pour 100 places créées, une place représentant 1,5 voire 2 enfants). Un point d'interrogation: la répartition Ville/Etat pour les subsides (voir proposition PR-487). Autre point d'inquiétude: les préaux d'écoles, où les efforts doivent être maintenus (propreté, violence). Ce point, de même que celui de l'accueil des sans-abri (abris protection civile), devrait être conservé.

Le budget 2007 est raisonnable. On attend encore, concernant les subventions petite enfance, le résultat de négociations de la part du Fonds d'équipement communal et l'aide de la Confédération, de même, on l'espère, que celle du Canton.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2007

Pages I-22, II-4

Pas de questions.

Pages III-88-89

Pas de questions.

Page III-90 – Direction et secrétariat du département
3400 – Assurer la représentation de la Ville de Genève et du département au sein de divers organismes et comités

Question: Ces relations publiques sont-elles une nouvelle tâche?

Réponse: Non, il s'agit de représentations habituelles.

Page III-91 – Délégation à la petite enfance

Question: Où en est-on du processus de formation avec l'Etat?

Réponse: Une deuxième classe par volée a été ouverte. M. Beer a doublé les effectifs. Une réponse écrite sur le nombre d'étudiants sera transmise.

Page III-92 – Ecoles et institutions pour l'enfance

Question: Qu'en est-il de l'école de Saint-Gervais?

Réponse: Un crédit de 860 000 francs a été demandé pour poser des doubles vitrages partout, plutôt que de faire une rénovation partielle, à la satisfaction générale.

Question: Un changement des tarifs des restaurants scolaires est-il prévu?

Réponse: Le prix a été augmenté à 7,50 francs, qui suffisent au financement. L'encadrement (GIAP) a augmenté de 50 centimes pour passer à 3,50 francs. Il est difficile d'augmenter encore.

Question: Le restaurant scolaire de l'école de Geisendorf, fermé et déplacé (sans l'aval du Conseil municipal) à la rue de Lyon, cause le déplacement des enfants qui, de ce fait, arrivent en cours en retard. Qu'en est-il?

Réponse: Le restaurant était saturé, d'où l'ouverture d'un lieu supplémentaire à la rue de Lyon. Le déplacement ne concernent que les grands. Un projet de restaurant permettant de maintenir les élèves sur le site est à l'étude à la commission sociale.

Question: L'Etat participe-t-il à la rénovation ou au financement de l'école de Saint-Gervais, qui est à la Ville, mais reçoit des élèves du secondaire à la charge de l'Etat?

Réponse: L'Etat a fait certaines contributions, mais peine à prendre l'ensemble en charge. Il serait dommage de ne pas contribuer à cette école de la seconde chance pour adolescents de 12 à 18 ans, vu le travail extraordinaire accompli.

1200.20 – Nettoyage des préaux

Question: Cette cellule ne se retrouve pas dans les lignes du projet de budget 2007. Une augmentation est-elle prévue ou un crédit extraordinaire demandé?

Réponse: En restant dans l'enveloppe 2006, le département a essayé de transférer le maximum de moyens sur le nettoyage des préaux, sur la ligne 500 3010 «Logistique et conciergerie» (314 – Entretien des immeubles par des tiers). Cette ligne concerne également les renforts de personnel.

Question: L'engagement d'ASM le soir à l'école des Vollandes a-t-il été refusé?

Réponse: Les ASM ne travaillent pas au-delà de minuit, sauf exception. Or, seule une présence permanente a un caractère dissuasif.

Page III-93.
2200.20 – Fourchette verte

Question: La progression de l'adoption du label Fourchette verte par les restaurants scolaires est lente (seulement 20% pour ceux de la Ville).

Réponse: La plupart des restaurants de la Ville devraient bénéficier de ce label, mais ne le demandent pas forcément. Il faudra les inciter à le faire.

Page III-94

A travers ses actions, le service applique les principes de l'Agenda 21 dans différents domaines: la cohésion sociale avec l'extension des prestations des ludothèques réalisées en 2005 et 2006 […].

Question: Pour l'Agenda 21, cela concerne-t-il aussi la professionnalisation des collaborateurs des ludothèques? Y aura-t-il deux catégories de ludothèques, certaines professionnalisées, d'autres non? Cela ne compliquera-t-il pas la situation dans le futur (possible municipalisation)?

Réponse: Oui, mais la professionnalisation sera gelée. Ce développement reprendra dès que la situation financière le permettra. Les besoins et les réalités sont différents. Les ludothèques fonctionnent sur le mode des maisons de quartier.

Page III-95 – Espaces verts et environnement

Question: Quelles sont les retombées du *personal stop* et de la loi Longchamp (suppression des mesures cantonales pour personnes en fin de droit)?

Réponse: Le Conseil municipal ne doit pas s'inquiéter: la loi n'est pas encore en vigueur. Cela concernerait surtout le Service des espaces verts et de l'environnement.

Question: Les parcs sont, le soir, animés, notamment par des jeunes. Un peu d'ordre, avec une présence d'adultes, est-il prévu?

Réponse: Les ASM sont actifs jusqu'à minuit. Les parcs deviennent des lieux de rassemblement et de déprédations quotidiennes. C'est préoccupant. La politique de la jeunesse de la Ville aurait besoin de plus de moyens. Les manifestations font aussi des dégâts (fêtes aux Bastions). Le nettoyage des parcs, doublé la journée, s'arrête le soir, pour reprendre de plus belle le matin.

110.08 – Nouvelle structure horticole, serres louées à la périphérie de la Ville de Genève, totalement opérationnelle

Question: Concernant l'acquisition et la mise sur pied d'une pépinière pour la Ville de Genève, est-il vrai que cette dernière, en engageant des pépiniéristes plus chers que les prix du marché, tue le marché genevois des pépiniéristes?

Réponse: La pépinière existe depuis longtemps avec le même nombre de pépiniéristes. La Ville s'autofournit en arbres de grande qualité selon un label écologique et n'en fournit à personne d'autre, donc pas de concurrence déloyale. Auparavant, nous avions des contrats de culture extérieurs mais le système s'étant perverti (coûts trop élevés) nous y avons mis un terme.

Question: Combien d'arbres sont plantés chaque année?

Réponse: Entre 190 et 200 arbres plantés (environ 40 000 arbres sur l'ensemble de la ville). Quant la Ville enlève un arbre, elle en replante deux.

Page III-96

Pas de questions

Page III-97 – Etat civil
1600 – Un effort soutenu devra être fourni pour transférer les données contenues sur les feuillets de famille (papier) dans l'application informatique fédérale Infostar afin de respecter les délais fixés par l'Office fédéral de l'état civil.

Question: Sous quelle forme l'effort va-t-il être fourni? Les financements vont-ils venir de Berne étant donné que c'est une application fédérale?

Réponse: Le financement est prévu par le Canton qui retransmet une partie de la facture aux communes. Pour les modifications en cours, la décision n'a pas été

prise. Les financements sont liés par cette application informatique, le financement a été traduit par la Confédération, négociée par le Canton et ensuite répartie sur les communes pour x centimes par personne.

Question: Qu'en est-il de la cellule 1400 (partenariats enregistrés)?

Réponse: Les premières cérémonies de partenariat auront lieu le 4 janvier 2007.

Page III-98 – Pompes funèbres et cimetières

Question: Pour la reprise de la Flamme, qu'en est-il? Le Conseil municipal avait voté un rapport sans histoire et conforme. Est-ce le cas?

Réponse: Le département a eu quelques difficultés, notamment de communication, car il n'y a plus de personnel. La Ville a repris les dossiers des sociétaires, qu'il faudra informer. En principe le 1er janvier, cette histoire sera réglée.

Question: Quel est l'état des lieux des carrés confessionnels?

Réponse: Pour l'instant, il est difficile de communiquer les renseignements car les négociations sont en cours avec l'Etat. Les carrés confessionnels seront privilégiés, mais pas les cimetières privés.

Page III-99 – Social

Question: Qu'en est-il de la loi qui doit être votée par le Grand Conseil? Quelles seront les répercussions pour les personnes précarisées et pour la Ville?

Réponse: Les 750 personnes en charge de l'Hospice général seront à la rue.

1300 – Mettre en œuvre la première étape de la collaboration (Ville/Etat) en matière de subventions

Question: La nouvelle répartition entre la Ville et le Canton va-t-elle entraîner plus de dépenses ou moins dans la répartition des subventions?

Réponse: C'est une opération blanche. Il n'y aura pas de différence, ou alors minime. C'est la fin d'un processus ébauché dès 2001 avec la distinction entre tâches communautaires et individuelles.

Question: Le projet n'est-il pas à la commission sociale et de la jeunesse?

Réponse: L'étape sera menée, mais pas sans l'aval du Conseil municipal.

2200 – Améliorer la cohésion au sein du secteur exclusion […] Renforcer le suivi social des personnes en situation précaire […]

Question: Qu'est-ce qui sera fait de plus par rapport à maintenant?

Réponse: Le Service social gère deux lieux d'accueil de jour, délivrant des repas gratuits et il aimerait développer aussi le contact avec les utilisateurs afin d'analyser leur situation et les orienter.

1100 – Identifier les publics en situation de précarité économique afin d'améliorer la pertinence des aides financières de la Ville de Genève

Question: Quelles sont les mesures prises pour limiter l'effet incitatif de ce genre d'action. Des personnes profitent-elles de l'aubaine d'avoir un repas gratuit?

Réponse: Les gens qui sont là ont vraiment besoin d'aide (population en majorité maghrébine). L'accent est mis sur l'accompagnement social notamment. La communauté roumaine pose problème, on y veille, sans faire appel d'air.

Question: Qu'en est-il de la modification du barème des allocations sociales?

Réponse: Le barème n'a pas changé depuis 1997. Il n'est plus adapté, c'est donc l'objectif de la cellule 1100 de cibler des publics précis. L'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) va mener une étude sur les aides financières accordées sur Genève pour mieux cibler les publics. Les résultats seront communiqués.

Question: Y a-t-il assez de repas gratuits par rapport à la demande?

Réponse: Oui.

Question: Le Club rive droite ne devait-il pas accueillir des mères avec enfants?

Réponse: On pensait que cela serait le cas: les femmes et les enfants au Club social rive droite (anciennement chez Bouby) et les hommes au Square Hugo, mais cela ne correspondait pas aux habitudes. Le projet est d'ouvrir dans l'arcade à côté du Club social rive droite une garderie pour l'accueil des enfants.

Page II-100 – Social (suite)
5000 – Aide sociale polyvalente dans le cadre du dispositif CASS et de manière centralisée

Question: Y a-t-il du nouveau au sujet des CASS?

Réponse: On déplore toujours la non-collaboration de la part de l'Etat. La loi sur les CASS n'a pas été modifiée et la promesse n'a donc pas été tenue.

Page III-101 – Délégation à la jeunesse

Question: Qu'entend-on par unité d'action communautaire (UAC)?

Réponse: Les tâches ont été partagées, entre la Ville et l'Etat. L'action sociale communautaire est du ressort de la Ville et l'action sociale individuelle de celui de l'Etat (voir site internet). Pour les CASS de la Ville, il y a huit équipes d'assistants sociaux pour l'action sociale communautaire dans les quartiers, représentant des dizaines de projets, avec des groupes, des publics cibles et les habitants pour mettre les gens en lien social et favoriser la qualité de vie.

1100.03 – Faire de l'immeuble «Lyon 99» un véritable projet pour une maison citoyenne […]

Question: Qu'en est-il de la situation pour le 99, rue de Lyon?

Réponse: Le département reviendra devant la commission avec des amendements. Des solutions, élaborées au sien du département, seront raisonnables. Ce projet novateur, maison de quartier et espaces polyvalents (restaurant scolaire, crèche, local associatif), nécessite une coordination avec deux postes de travail.

Question: Qu'entend-on par «maisons citoyennes»?

Réponse: Les maisons de quartier sont notamment destinées à favoriser le dialogue intergénérationnel, pour raffermir les liens sociaux dans les quartiers. Ils ont remis en ordre la gestion et les cahiers des charges. Ces maisons devraient être ouvertes à toutes et à tous, si possible même le week-end.

1100.02 – Renforcer l'intégration de filles dans nos projets sportifs […]

Question: En quoi consiste l'action concernant les filles?

Réponse: La Ville essaye d'intégrer les filles mais c'est difficile et ça prend du temps. Pour les garçons, le football ou le basket sont un succès. Pour les filles, on tente donc d'avoir des activités comme le jonglage ou la danse afin de les approcher. Les filles ont moins besoin de se montrer et sont moins présentes à Asphaltissimo.

Une commissaire salue la présence du nombre de femmes dans le département (auparavant une cheffe sur six services, aujourd'hui cinq sur sept services).

Page III-102
2300.01 – Prévoir, après la pause forcée en 2006 en raison de la surcharge de travail pesant sur le service, l'organisation d'une édition «Asphaltissimo» à la place du Rhône

Question: Y aura-t-il un budget spécifique pour Asphaltissimo?

Réponse: Il faudrait un budget spécifique et une ligne budgétaire propre.

Question: Comment pouvez-vous dire que la Fête des voisins a été un succès?

Réponse: C'est un grand succès qui se développe dans toute la Suisse. Les commissaires qui le désirent peuvent faire une tournée en minibus avec le magistrat pour le constater de visu. M[me] Pürro fournira à la commission les statistiques et les rapports d'évolution.

Variation de locaux
Après avoir transité par l'occupation de la villa Moynier, la Délégation à la jeunesse espère pouvoir intégrer, courant 2007, les locaux du 7[e] étage à la rue de la Servette N° 100

Question: Qu'en est-il de la villa Moynier?

Réponse: La villa Moynier est à disposition des Hautes Etudes internationales. Elle a subi une rénovation payée pour plus de la moitié par la Confédération et le reste a été payé par la Ville de Genève (qui peut utiliser certaines salles de conférence).

Projet de budget 2007

Pages 10, 13, 15, 17, 129, 130, 131

Pas de questions.

Page 132

Question: Quelles conséquences aurait l'amendement, par la commission sociale et de la jeunesse, de moins 60 000 francs à la rubrique 500400.313 «Achats de fournitures et autres marchandises».

Réponse: Cela se répercuterait sur l'achat de fourniture pour les animaux, poste où il est difficile de diminuer encore les montants. Le maximum a été fait.

Question: Les coûts de nourriture ont-ils augmenté à ce point?

Réponse: Ils ont diminué de 60 000 francs en 2006 à 40 000 francs. On ne peut plus couper. Mais le prix des carburants, sur lesquels le département n'a pas prise, a beaucoup augmenté.

Un commissaire précise qu'il n'y a pas de volonté de nuire aux animaux. La comparaison se fait par rapport aux budgets précédents.

Question: Le cas échéant, combien d'animaux ne seront pas nourris?

Réponse: Environ 250.

Pages 136, 137, 138, 139, 140, 141, 144, 145, 147, 148, 161

Pas de questions.

Page 162
365 – Budget participatif dans les écoles (– 20 000 francs)
365 – Subvention/promotions décentralisées, cortège (– 8000 francs)

Question: Pourquoi y a-t-il des baisses significatives?

Réponse: Le budget participatif faisait partie des sacrifices à faire. Malgré les coupes, les écoles qui le désirent pourront organiser des promotions décentralisées.

Page 163

Pas de questions.

Page 164
Association de défense des chômeurs

Question: Pourquoi enlever la subvention à l'Association de défense des chômeurs et leur laisser les locaux gratuitement?

Réponse: Cette institution particulière a des hauts et des bas (comité changeant). Nous sommes indulgents, car cette association fait un certain travail.

Un commissaire dit qu'il y a énormément de chômeurs et que souvent les lieux d'accueil pour les chômeurs tombent, alors qu'on en a besoin.

Question: Qu'en est-il du loyer du bâtiment où loge l'Avivo. Paye-t-elle le loyer de l'ensemble des locaux? Qu'en est-il du Parti du travail?

Réponse: Le Parti du travail loue le 1er et le 2e étage, et sous-louent à l'Avivo.

Page 165

Pas de questions.

Page 166
366 – Personnes physiques – Allocations sociales

Question: Qu'en est-il de l'évolution des prestations municipales et allocations sociales, dans le contexte du revenu déterminant unique?

Réponse: M. Unger a annoncé aux bénéficiaires de l'OCPA que tous les revenus allaient être pris en compte, par conséquent les prestations municipales aussi. Il y a eu une levée de boucliers et M. Tornare en a parlé avec M. Longchamp. La décision a dont été ajournée. Ce sera retranché un jour ou l'autre, on ne nous permettra plus de les offrir, et il faudra que la Ville le récupère et le redistribue d'une manière ou d'une autre. Dommage car la vie en Ville est plus chère que dans d'autres communes et cela nous permet de mener des actions sociales différenciées.

366 – Restaurants scolaires

Question: Quel est l'impact de l'augmentation des prix?

Réponse: A priori, pas d'expansion du budget mais une vérification sera faite.

Page 167
Diverses actions citoyennes par les jeunes (anciennement Parlement des jeunes)

Question: Qu'en est-il?

Réponse: Cette subvention du Parlement des jeunes, qui est utilisée pour des projets, allait auparavant au Parlement des jeunes, qui avait leurs propres actions (festival de collégiens, etc.). Actuellement, nous préférons subventionner nous-mêmes ces actions. Mais, si le Parlement des jeunes fait une demande avec budget et pièces comptables, le département entrera en matière.

Pages 178, 179, 180

Pas de questions.

Page 181
5007000 365 – Gratuité Festival arbres et lumières

Question: Qu'en est-il de cette gratuité (240 000 francs)?

Réponse: Cela concerne le travail des jardiniers. Auparavant, il n'était pas compté mais, pour produire une comptabilité analytique et montrer les imputations internes et pour plus de transparence, on les rend visibles.

Question: Le travail des jardiniers est-il déduit d'autres postes?

Réponse: Non, il s'agit d'une subvention en nature.

Pages 182, 183, 193

Pas de questions.

Projet de budget par missions et prestations

Pages 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103

Pas de questions.

Un commissaire, par rapport à ce budget par missions et prestations, dit que ce document n'a de sens que si la commission commençait tout d'abord par ce document. L'aborder à la fin le rend quelque peu superfétatoire.

4. **Annexes**

Annexe A: Diverses réponses du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement de la Ville de Genève

Annexe B: Convention entre la Ville de Genève et la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle

Annexe C: Convention entre la Ville de Genève et l'Association de la Maison de quartier de Saint-Jean

Annexe D: Convention entre la République et Canton de Genève et la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle

Annexe E: Tableau synoptique des amendements sur le budget du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement de la Ville de Genève

Annexe 1: Crédits accordés pour la coopération au développement et l'aide humanitaire

Annexe 2: Statuts de l'association du Centre genevois de consultation pour les victimes d'infractions

Annexe 3: Tableau de répartition – Budget participatif dans les écoles

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES,
DES ÉCOLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

LA DIRECTION

A

VILLE DE GENÈVE

Réponses aux questions posées par la Commission sociale et de la jeunesse lors de la séance du 21 septembre 2006

Genève, le 28 septembre 2006

P. Aegerter

RUE DE L'ATHÉNÉE 7
CASE POSTALE 219, CH-1211 GENÈVE 12
T +41(0)22 418 49 00
F +41(0)22 418 49 01

WWW.VILLE-GE.CH
WWW.GENEVA-CITY.CH
TPG BUS 3-5 (ARRÊT CLAPAREDE)

Direction

- **Les crédits accordés à la coopération au développement et à l'aide humanitaire étant évalués à environ 0,4% du budget de la Ville de Genève, donner le détail des chiffres qui permettent d'arriver à ce taux.**

  Voir annexe n°1

- **Centre LAVI : donner des précisions sur le statut du centre genevois**

  Voir annexe n°2

- **Dialogai : faire supprimer la mention « Lutte anti-sida »**

  Le nécessaire a été fait par courriel du 26 septembre 2006 au service du budget de la Ville de Genève.

Service des écoles et institutions pour l'enfance

Budget participatif

- **Donner des détails en ce qui concerne les 4 écoles qui en bénéficient en 2006 (lesquelles, quel budget, quels projets,...).**

  Voir annexe n°3

Prise en charge des enfants pendant la pause de midi

- **Calculer le prix de revient par enfant, en tenant compte de tous les paramètres (personnel GIAP, association restaurant scolaire, prix des locaux, énergie, subvention de la commune, prix facturé aux parents, etc.).**

  Le service des écoles et institutions pour l'enfance est en discussion avec le service de l'énergie pour chiffrer le paramètre relatif aux charges de chauffage, eau chaude sanitaire, gaz et électricité. En effet, ces charges sont comptées avec celles des bâtiments scolaires. Le chiffre demandé pourra être communiqué à la commission sociale et de la jeunesse d'ici à mi-octobre.

Délégation à la jeunesse

RA page III-101 rubrique 1200

- **Donner copie des 3 conventions signées avec la FAS° en 20 exemplaires**

  Voir annexe n°4

Service social

RA page III-99, rubrique 4200

➢ **Donner des précisions complémentaires sur le projet aînés avec l'OMS**

Le projet « Villes-amies des aînés » a pour but « *de fournir aux milieux urbains des orientations et des outils leur permettant de façonner une société qui accueille et soutient les aînés, au moyen d'un ensemble d'infrastructures et de services destinés à faciliter leur intégration à la vie sociale, économique et culturelle. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'orientation de l'OMS visant à promouvoir la capacité des personnes à vieillir en restant actives et à optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité afin d'améliorer la qualité de vie des aînés en ville* ».

Ce projet correspond en tous points à la volonté politique de la Ville de Genève de promouvoir la qualité de vie de ses habitants et en particulier d'être à l'écoute des aînés et de renforcer son action dans ce domaine. A la demande du SSVG, M. Manuel TORNARE a présenté le projet au Conseil administratif de la Ville qui a décidé de s'y associer.

Actuellement, une vingtaine de villes dans le monde sont partenaires du projet, dont le plan d'action comporte deux phases :

- dans chaque ville participante, une consultation des aînés et des représentants des institutions, services, associations, entreprises et experts concernés (de juin 2006 à mars 2007)

- le lancement du guide « Villes-amies des aînés », élaboré par l'OMS sur la base de données et propositions recueillies lors des consultations.

Ce lancement aura lieu à Genève, dans le cadre d'un événement organisé conjointement par l'OMS et la Ville de Genève, le 1er octobre 2007, à l'occasion de la Journée internationale des aînés.

En tant que « ville hôte », Genève joue un rôle fédérateur dans ce projet qui lui permet de bénéficier des ressources et de l'expérience de l'OMS et des grandes capitales impliquées dont, entre autres, Londres, Moscou, Rio de Janeiro, Mexico, Istanbul, le Land de la Ruhr, Islamabad, New Delhi, Tokyo ainsi que plusieurs villes canadiennes et australiennes).

A Genève, la consultation est en préparation : un mandat d'étude externe a été confié par le SSVG pour assurer le management du projet, l'animation de 12 séances de « focus groups », l'analyse des données ainsi que la rédaction des rapports de groupe et du rapport final pour l'OMS. Neuf groupes d'aînés de 8 à 10 participants chacun seront formés avec la collaboration des UAC.

Le SSVG a constitué un Comité de pilotage, composé de représentants des principaux acteurs publics et privés afin d'assurer le bon déroulement de la consultation et de l'événement d'octobre 2007 qui a pour but de diffuser les résultats de l'étude et d'ouvrir un large débat sur les thèmes et propositions qui en ressortent.

PB page 163, rubrique 364 : Nouvelle Roseraie

➢ **Qu'en est-il du transfert de cette maison ?**

Depuis 2006, conformément à la volonté du Conseil municipal, la Ville de Genève prend en charge la totalité du déficit d'exploitation de la Nouvelle Roseraie. Dans la prise en compte des réservations, priorité est donnée aux habitants de la commune.

Certains éléments techniques (notamment fiscaux et fonciers) sont en cours de négociation avec L'Hospice Général pour le transfert de propriété.

PB page 166, rubrique 366 : Action communautaire

➢ **La différence de CHF 27'200,-- a été annoncée comme un transfert sur une autre rubrique. Laquelle et comment se justifie-t-il ?**

La diminution de CHF 27'200,-- ne correspond pas à un transfert mais à une diminution du budget due à la réorientation des séjours proposés aux aînés vers des destinations moins lointaines et ainsi moins coûteuses. Ce changement est consécutif à l'évolution de notre clientèle dont le degré d'autonomie diminue.

➢ **Expliquer pourquoi en 2005 ce budget a été si peu dépensé CHF 58'081,-- alors que le budget était de CHF 100'000,-- ?**

Cette ligne correspond aux ressources mises à la disposition des UAC pour soutenir ou financer des projets. Au regard de ces trois dernières années, la tendance démontre l'évolution du nombre de projet et l'évaluation du budget 2007 correspond aux actions en cours et à celles planifiées.

PB page 166, rubrique 366 : Actions sociales exclusion – CHF 50'000,--

➢ **Indiquer sur quelle rubrique ce montant a été transféré et donner les raisons**

Le montant de CHF 50'000,-- a été transféré sur la rubrique 315.160 « Entretien par des tiers » afin d'assurer le nettoyage journalier de l'abri PC. Pour des raisons comptables, ce genre de dépenses est affecté à cette rubrique.

PB page 166, rubrique 366 : AVS paiement des cotisations

➢ **Dans quelles circonstances cette rubrique est-elle utilisée et à quels critères doivent répondre les bénéficiaires ?**

Base légale
Notre système juridique veut que toute personne physique domiciliée en Suisse, quelque soit sa nationalité, soit assujettie à l'AVS (art. la LAVS loi fédérale sur l'assurance vieillesse et survivants du 20 décembre 1946).

Pour les personnes sans activité lucrative, le montant des cotisations est fixé en fonction de leur condition sociale (art. 10 LAVS) mais un minimum est exigé, adapté régulièrement, qui s'élève en 2006 à CHF 425,-- par année.

Si le paiement de la cotisation minimale met la personne assurée dans une situation intolérable, elle peut demander une remise par requête motivée (art. 11, al.2 LAVS).

En vertu du droit fédéral précité, les cantons peuvent faire participer la commune de domicile au paiement de ces cotisations. Genève a fait usage de cette possibilité (art. 14, al. 2 de la loi cantonale d'application de la LAVS). C'est ainsi que sur avis de la commune de Genève, celle-ci est appelée à verser la moitié des cotisations dues en vertu de la décision prise par la Caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC).

Procédure
La CCGC adresse au SSVG toute demande individuelle accompagnée d'une formule « minimum vital » et pièces justificatives nécessaires. Un premier examen par un-e collaborateur/trice du service porte sur la vérification d'un dossier complet.

Ce dossier est ensuite examiné par la commission interne AVS, composée d'assistant-e-s sociaux/ales de l'équipe sociale et collaborateurs/trices de la direction du SSVG, laquelle statue sur l'existence ou non d'une situation intolérable (critère : barème des normes de saisissabilité de l'Office des poursuites ainsi que les barèmes de l'assistance publique) et transmet son avis à la CCGC.

La décision de remise est ensuite prise par la CCGC qui invite le SSVG à régler la moitié des cotisations dues.

RA page III-99, rubrique 1400

➢ **Existe-t-il des statistiques sur le devenir des chômeuses et chômeurs placé-e-s par le Fonds chômage. Restent-ils dans l'administration ?**

La Ville de Genève a offert, au total, 251 places de travail temporaires aux chômeuses et chômeurs, du 1er janvier au 31 décembre 2005, dont 111 engagements financés par le Fonds chômage municipal (89 au sein de l'Administration municipale et 22 dans les institutions subventionnées), ainsi que 15 engagements de candidats présentés par la cellule coordination chômage, financés directement par les services municipaux.

Ainsi, 9 personnes – sur les 89 précédemment citées – suivies et présentées par l'antenne socioprofessionnelle, ont été engagées pendant l'année 2005, après une mission temporaire, en qualité de fonctionnaire, en Ville de Genève.

Délégation à la Petite Enfance

PB page 130 - rubriques 460 et 461

➢ **Donner des explications sur la base de calcul adoptée pour chiffrer ces revenus**

La base de calcul pour estimer les recettes 2007 est la suivante:

Subventions fédérales
L'OFAS accorde une subvention d'aide à la création de places d'accueil dans les institutions petite enfance de **CHF 5'000.-** par place occupé et CHF 2'500.-- par place non occupée.

Différents critères doivent être remplis pour pouvoir bénéficier de cette aide, tels que:

- offrir une capacité minimum de 10 places et être ouvertes au moins 25 heures par semaine et 45 semaines par an;
- lors d'une augmentation de l'offre, les structures existantes doivent accroître leur nombre de places d'un tiers (et de 10 places au moins) ou allonger leur durée annuelle d'ouverture d'au moins un tiers.
- déposer leur dossier auprès de l'OFAS avant la mise en exploitation des places concernées.

Le premier versement de l'Office fédéral n'intervient qu'après une année d'exploitation. Cette aide est limitée dans le temps et ne concerne que 2 exercices.

Dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2007, les institutions suivantes devraient faire l'objet d'un versement de la part de l'OFAS:

- Crèche des Morillons
- Crèche Bertrand
- Crèche La Nichée
- Crèche de Chateaubriand
- Crèche des Ouches
- Crèche du Petit-Saconnex
- Crèche de La Grotte Bleue

Subventions cantonales
Le canton accorde une participation de **CHF 250.--** par place exploitée et de **CHF 1'250.-** pour les places créées durant l'exercice en cours.

Dès l'année suivante, la participation est ramenée à **CHF 250.--** pour ces mêmes places.

Subventions communales
Le Fonds d'équipement communal (FEC) participe à hauteur de **CHF 5'000.--** par place créée. Cette participation est versée durant l'exercice en cours.
Il s'agit d'un versement unique et aucune contribution n'est versée dès l'année suivante.

En 2004 avaient été inscrits au budget les montants suivants :

- CHF 1'000'000.-- par la Confédération
- CHF 2'000'000.-- par le Canton

soit une somme totale de CHF 3 millions

Or, au niveau des comptes, seule la moitié environ de la somme a été encaissée, à savoir CHF 1'560'000.-- versé par le Fonds d'équipement communal.

En 2005 avaient été inscrits au budget les montants suivants :

- CHF 1'000'000.-- par la Confédération
- CHF 2'000'000.-- par le Canton
- CHF 1'500'000.-- par le Fonds d'équipement communal

soit une somme totale de CHF 4.5 millions

Or, les sommes effectivement reçues sont les suivantes :

- CHF 931'000.-- par la Confédération
- CHF 317'000.-- par le Canton
- CHF 1'410'000.-- par le Fonds d'équipement communal

Soit un montant total de CHF 2'658'000.-- pour l'année 2005.
Il est à noter pour cet exercice que, exception faite de la participation du Canton, la marge d'erreur s'est largement réduite.

Pour les années 2004 et 2005, les estimations ont été rendues difficiles du fait de leur nouveauté et des conditions de versement qui n'étaient pas encore clairement définies. Enfin, le règlement d'application de la loi cantonale et le budget y relatif n'ont été effectifs que l'an passé.

En 2006, a été inscrit au budget une somme totale de participations de CHF 3'025'000.--

En l'état actuel, les participations effectives sont estimées à CHF 2'833'000.--

Pour 2007, le montant total inscrit au budget, soit CHF 3'181'000.-- correspond aux prévisions du moment.

PB page 162 - rubrique 365 : Frais de perfectionnement professionnel et de stages

➢ **Donner le détail des dépenses 2005 et donner les raisons qui permettent de diminuer le PB 07 de CHF 20'000.--**

Les dépenses 2005 ont été les suivantes:

Subvention accordée à la "Formation continue petite enfance" (FOCPE)	**CHF**	**34'500.--**
Formation responsable de sites organisée par la DPE	**CHF**	**60'800.--**
Formation continue organisée par la DPE	**CHF**	**5'000.--**
Prix "Ecole de la petite enfance »	**CHF**	**600.--**
Prix "Label petite enfance"	**CHF**	**600.--**
Total	**CHF**	**101'500.--**

Les formations organisées par la Délégation à la petite enfance étaient de caractère extraordinaire. En effet, un effort particulier a été consenti en 2005 au niveau de la formation et ne devrait pas être reporté en 2007.
A titre de comparaison, en 2004, le total dépensé pour ce poste se chiffrait à **CHF 55'125.--**. Aussi, une diminution de **CHF 20'000.--** correspond au besoin effectif.

PB page 178 - prestations en nature

➢ **Donner quelle est la base de calcul pour l'évaluation du prix des locaux des crèches (prix au m2)**

Dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2007, votre service a reçu certaines instructions de la part de l'organe compétent concernant le prix au m2. Ces gratuités ont été estimées sur la base de ces instructions et en fonction de la surface du lieu d'accueil concerné. Le prix annuel du m2 retenu est de **CHF 280.-**

➢ **Se renseigner auprès du service compétent afin d'avoir une évaluation des frais de chauffage pour chacune des crèches et garderies**

La méthode de comptabilisation des frais de chauffage a été modifiée. Jusqu'à présent, ces charges étaient directement payées par le service de l'énergie de la Ville de Genève et apparaissaient sous forme de prestations en nature dans les comptes de la Délégation. Dorénavant, ces charges seront directement payées par les institutions concernées et apparaîtront par conséquent dans leurs comptes.

D'autres demandes ont été faites par les membres de la commission sociale (cf. note du 22.09.06) dont voici les éléments de réponse.

Nous vous confirmons que le coût des stagiaires a bien été intégré à la masse salariale.

Les montants versés sont les suivants :

-	école d'éducateur-trice-s du jeune enfant (800 heures de stage) brut de l'heure	CHF	6.66
-	CFC accompagnant socio-éducatif, 2e année (7 mois de stage) brut par mois	CHF	850.--
-	CFC accompagnant socio-éducatif, 3e année (7 mois de stage) brut par mois	CHF	1'250.--
-	école d'aide familiale (2 mois de stage) brut par mois	CHF	1'250.--

COPIE

Convention

Entre

Le Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement de la Ville de Genève,
(ci-après "Ville de Genève")

d'une part, et

La Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
(ci-après "FASe" ou "Fondation")

d'autre part

Vu

- l'article 6, alinéa 4 et 6, de la loi relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle,
- l'article 9 de la Convention entre l'Etat et la FASe,

les parties conviennent de ce qui suit.

TABLE DES MATIERES

Article 1 : **Bases légales et réglementaires**

Article 2 : **Objet de la convention**

Article 3 : **Politique d'animation socioculturelle de la Ville de Genève**

Article 4 : **Objectifs**

Article 5 : **Outils de gestion, d'information et d'évaluation**

Article 6 : **Moyens mis à disposition des centres sis sur le territoire de la Ville de Genève**

Article 7 : **Contribution financière annuelle de la Ville de Genève au budget de la FASe**

Article 8 : **Autres soutiens de la Ville de Genève aux activités de la FASe**

Article 9 : **Notification des modifications en matière de personnel**

Article 10 : **Etats financiers**

Article 11 : **Echange d'informations**

Article 12 : **Modification de la convention**

Article 13 : **Durée de la convention et renouvellement**

Article 14 : **Utilisation des informations**

Article 15 : **Règlement de litiges**

Les magistrats des Communes concernées, réunis en assemblée le 23 février 2004 sous l'égide de l'Association des Communes genevoises (ACG), ont approuvé la présente convention en tant que texte cadre déterminant les relations entre chaque Commune et la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)

Article 1 : Bases légales et réglementaires

Les rapports des parties sont régis par la présente convention et par les dispositions légales, réglementaires et conventionnelles en vigueur :

1. Loi relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (J 6 11, ci-après la loi) ;
2. Loi sur la gestion financière et administrative de l'Etat de Genève (D 1 05) ;
3. Loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques (D 1 10) ;
4. Charte cantonale de la FASe ;
5. Statuts de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle ;
6. Règlement interne de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle ;
7. Directive du département de l'instruction publique (ci-après « DIP ») relative aux états financiers des institutions subventionnées ;
8. Convention liant la République et canton de Genève et la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (dite Convention FASe-Etat) ;
9. Convention collective de travail pour le personnel de la FASe.

Article 2 : Objet de la convention

La présente convention a pour but, conformément à l'article 6, alinéa 6, de la loi J 6 11, de régler les relations entre les parties, de clarifier les objectifs spécifiques et de faciliter leur collaboration.

Elle définit, conformément à l'article 9 de la Convention entre la FASe et l'Etat les prestations réciproques que les parties s'engagent à fournir dans le prolongement de ladite convention.

Par la présente convention, la FASe s'engage, dans le respect des missions qui sont les siennes, à offrir des prestations en adéquation aux besoins de la Ville de Genève, définis à l'article 3 ci-après, tandis que celle-ci l'assure de son soutien financier.

Article 3 : Politique d'animation socioculturelle et socio-éducative de la Ville de Genève

La Ville de Genève définit sa politique d'animation socioculturelle et socio-éducative en fonction de ses spécificités et des besoins et attentes de sa population. Les orientations de la Ville de Genève sont les suivantes :

La politique d'animation socioculturelle et socio-éducative de la Ville de Genève s'inscrit dans sa politique sociale. Cette dernière prend en compte, à tous les niveaux et dans tous les domaines, la situation, les besoins et les attentes des uns et des autres, du plus petit au plus grand.

C'est dans ce sens que la Ville de Genève entend favoriser toute action allant dans le sens du renforcement du tissu social. L'action socioculturelle menée par les maisons de quartier et les associations conventionnées constitue un des maillons principaux de cette politique sociale de proximité.

Les maisons de quartier doivent stimuler l'action citoyenne. Des actions collectives et communautaires, impliquant le travail en réseau avec les partenaires administratifs, institutionnels et associatifs sont indispensables. Pour ce faire elles mettent sur pied des programmes d'activités conviviaux et intergénérationnels. Elles veillent ainsi à assurer la prévention de l'exclusion, un accompagnement éducatif et un suivi qui favorisent le respect des personnes, des biens et de soi-même, ainsi que l'intégration, le dialogue et l'échange.

Au sens de Charte cantonale de la FASe, les maisons de quartier aident les individus à devenir des acteurs sociaux responsables de leurs choix, à s'exprimer, à participer à la vie du quartier et de la cité par la réalisation de projets collectifs et parfois individuels, mais également en favorisant une ouverture d'esprit aux projets émanant d'autres citoyens ou mis en consultation par les instances publiques. Les maisons de quartier contribuent à la communication dans les deux sens, entre les habitants et les pouvoirs publics ; à cet égard, ils agissent comme des relais d'information.

Par sa politique sociale de proximité, la Ville de Genève entend également témoigner de son soutien à l'action associative là où le relais associatif est indispensable à l'adéquation des besoins du quartier et des moyens mis à disposition.

Lorsque cette politique s'inscrit dans le cadre des missions, axes prioritaires et objectifs de la FASe (cf. art. 3 et 4 de la Convention entre la FASe et l'Etat), elle s'appuie sur les actions et les compétences développées au sein des centres de rencontres et de loisirs, des maisons de quartiers, des jardins Robinson (ci-après, « centres »).

Article 4 : Réalisation des actions

Les centres définissent un programme d'actions tendant à réaliser les objectifs de la politique communale (cf. article 3 ci-dessus). Ce programme doit s'inscrire dans le cadre de la mission, des objectifs et des axes prioritaires de la FASe (cf. art. 3 et 4 de la Convention entre la FASe et l'Etat).

Des conventions sont passées entre la Ville de Genève et les associations de centres. Elles précisent également la ou les populations concernées par les actions des centres.

Article 5 : Outils de gestion, d'information et d'évaluation

Pour mettre en évidence le champ de son intervention au sein de la Ville de Genève ou dans le cadre de structures intercommunales, la FASe s'engage à remettre les informations agrégées des centres concernés selon l'article 6 de la Convention entre la FASe et l'Etat.

Les informations fournies par les centres selon un modèle commun, seront complétées par les rapports d'activité propres à chaque centre.

Afin d'assurer la gestion et la mise en valeur des prestations des centres, la FASe se dote d'outils de gestion, d'information et d'évaluation.

Au cours du premier semestre de chaque année, la FASe remet à la Ville de Genève son rapport de gestion portant, notamment, sur la réalisation des activités et l'évaluation globale des actions et des besoins.

Article 6 : Moyens mis à disposition des centres sis sur le territoire de la Ville de Genève

Pour chaque centre établi sur son territoire, la Ville de Genève s'engage:

- à mettre à disposition des locaux et des moyens financiers destinés à les équiper, ainsi que des terrains,
- à allouer les montants nécessaires aux budgets de fonctionnement et à participer financièrement aux charges de personnel rémunéré par la FASe,
- à assurer une représentation de la Ville de Genève dans les organes des associations de centres.

La Ville de Genève s'engage à conclure une convention avec chacun des centres figurant à l'annexe 1 de la présente convention. Ces conventions définissent les prestations réciproques aussi bien en termes d'offre qualitative que d'offre quantitative, de soutien financier et de mise à disposition de locaux et de terrains.

Article 7 : Contribution financière annuelle de la Ville de Genève au budget de la FASe

La Ville de Genève contribue au budget de la FASe par une subvention annuelle dont l'objet est le suivant :

a) remboursement partiel des traitements du personnel d'animation

b) remboursement des traitements du personnel administratif et technique

c) soutien financier en faveur d'activités d'animation spécifiques.

Les dispositions relatives à ces participations financières sont précisées à l'annexe n° 3 de la présente convention.

Grâce à ces ressources et celles prévues à l'article 9 alinéa 1 de la loi relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle, la FASe assure la rémunération du personnel des centres sis sur le territoire de la Ville de Genève.

Cette rémunération est conforme aux dispositions prévues par la convention collective de travail en vigueur pour le personnel de la FASe.

Un avenant à la présente convention établit le descriptif des postes attribués aux centres sis sur le territoire de la Ville de Genève. Cet avenant détermine le montant de la subvention annuelle de la Ville de Genève à la FASe; il est actualisé chaque année sur la base des ajustements de traitements et, cas échéant, des modifications d'offre de prestations convenues avec la Ville de Genève.

La base de référence est le budget 2003. Les adaptations liées aux traitements sont garanties conformément à la convention collective de travail du personnel de la FASe.

Sous réserve d'acceptation du budget par le Conseil municipal, le Département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement s'engage à verser la subvention annuelle à la FASe qui détermine et transmet à la Ville de Genève, en début d'année, le plan d'acomptes.

Article 8 : Autres soutien de la Ville de Genève aux activités de la FASe

Sollicitée par la FASe, ou lorsqu'elle le propose elle-même, la Ville de Genève peut apporter son soutien ponctuel ou permanent à des activités d'animation spécifiques correspondant à la mission de la FASe.

Le cas échéant, les modalités de partenariat et les dispositions de prise en charge financière font l'objet de protocoles d'accord annexés à la présente convention.

Les actions et mesures particulières sont répertoriées dans une liste figurant en annexe n° 2 de la présente convention de partenariat.

Article 9 : Notification des modifications en matière de personnel

La FASe et la Ville de Genève s'entendent préalablement à toute modification apportée au nombre de postes ou aux taux d'activité des animateurs, attribués aux centres sis sur son territoire, voire lors de modifications du nombre d'heures moniteurs.

Ces modifications doivent être convenues au plus tard à la fin du 3ème trimestre pour une prise en considération dans le cadre du budget de l'année suivante.

Article 10 : Rapports financiers

Avant le 30 avril de chaque année, la FASe informe la Ville de Genève du montant de la contribution financière attendue pour l'année suivante, établie sur la base des critères contenus à l'art. 7 de la présente convention.

Au terme de chaque année, la FASe transmet à la Ville de Genève un bilan financier comportant la totalité des frais pris en charge pour les centres et faisant apparaître la contribution financière accordée par la Ville de Genève.

Les budgets, comptes et bilans des associations de centres sont établis conformément au programme de comptabilité financière et au plan comptable mis à disposition des centres par la FASe.

La Ville de Genève et la FASe mettent en place un dispositif permettant le contrôle des comptes des centres, dont les modalités sont fixées à l'annexe n° 4 de la présente convention.

Article 11 : Echange d'informations

Chaque partie s'engage à signaler à l'autre partie, dans les plus brefs délais, toute proposition de modification ou information pertinente concernant l'application de la présente convention.

Conformément aux conventions annexées à la présente convention, chaque centre s'engage à fournir à la FASe les éléments issus des outils d'information aux échéances convenues. Sur demande de la Ville de Genève, les données spécifiques à chaque centre sis sur son territoire lui sont communiquées par ces derniers.

Sur la base des informations fournies, la FASe vérifie périodiquement l'atteinte des objectifs fixés et l'évaluation qui en est faite.

Le résultat de ces analyses est restitué aux centres et communiqué à l'exécutif communal.

Article 12 : Modifications de la convention

Les objectifs généraux et les modalités de la présente convention peuvent être complétés ou modifiés d'entente entre les parties signataires.

Article 13 : Durée de la convention et renouvellement

La présente convention entre en vigueur le 1er octobre 2004.

Elle est conclue pour une durée de deux ans.

Les parties signataires de la présente convention commencent à étudier les conditions de renouvellement de la convention une année avant son échéance. La nouvelle convention doit être prête au plus tard deux mois avant son entrée en vigueur.

Dans le cas où les parties ne pourraient s'accorder sur les conditions de renouvellement dans le délai fixé, la présente convention serait automatiquement renouvelée, aux mêmes conditions, pour une seule période d'une année.

Si une des parties n'entend pas renouveler la convention, elle doit le signifier moyennant un préavis d'une année avant l'échéance.

Article 14 : Utilisation des informations

Les parties s'engagent à utiliser les informations reçues de part et d'autre dans le strict respect du cadre de la présente convention.

Article 15 : Règlement de litiges

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention est résolu dans la mesure du possible entre les deux parties.

Au besoin, les deux parties peuvent soumettre un litige à la médiation d'une personne choisie par les deux parties.

Demeurent réservées :

a) les compétences de l'autorité de surveillance instituées par l'article 2 des statuts de la FASe ;

b) la compétence du Tribunal administratif en cas d'action pécuniaire découlant d'un accord de droit public selon les dispositions de la loi sur l'organisation judiciaire.

Fait et signé en trois exemplaires à Genève, le 17 septembre 2004

Pour la FASe:

Geneviève Mottet-Durand
Présidente du Conseil de Fondation

Gabrielle Falquet
Vice-Présidente du Conseil de Fondation

Pour la Ville de Genève :

Manuel Tornare
Conseiller administratif

Philippe Aegerter
Directeur du département municipal
des affaires sociales, des écoles
et de l'environnement

Documents joints :

a) Loi relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (J 6 11, ci-après la loi);

b) Statuts de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle du 15 mai 1998

c) Convention entre la FASe et l'Etat

d) Annexes :

1) Liste des centres de la Ville de Genève (cf. art. 6)
2) Liste des actions particulières (cf. art. 8)
3) Participation financière des Communes aux traitements du personnel (cf. art. 7)
4) Dispositif et modalités de contrôle des états financiers des centres (cf. art. 10)

CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNE-FASE

Annexes à la convention

Entre

La Ville de Genève,
représentée par l'Exécutif communal (ci-après : « la Commune » ou « la Ville »)
d'une part, et

La Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
représentée par son Conseil de Fondation (ci-après "FASe" ou "Fondation")
d'autre part.

Vu la Convention entre la Commune et la FASe du 17 septembre 2004 et notamment :

- **Article 6**
  - Liste des centres et actions de travail social « hors murs »
- **Article 7**
  - Participation financière des communes aux traitements du personnel
- **Article 8**
  - Liste des actions particulières et animations spécifiques
- **Article 10**
  Dispositif et modalités de contrôle des états financiers des centres

Les annexes à la Convention Communes-FASe ont été adoptées par les magistrats des communes concernées, réunis en assemblée le 14 février 2005 sous l'égide de l'Association des Communes genevoises (ACG).

Annexe n° 1 *(cf. art. 6 de la convention)*

Liste des centres et des actions de travail social « hors murs » de la Ville de Genève
(situation au 31.12.2004)

❖ ***Centres***

❖ *Maison de quartier des Acacias* ❖ *Maison de quartier des Asters* ❖ *Maison de quartier de Champel* ❖ *Maison de quartier de Chausse-Coq* ❖ *Maison de quartier « Pré-en-Bulle » animation quartiers Grottres, Cropettes, Montbrillant* ❖ *Maison de quartier des Eaux-Vives* ❖ *Maison de quartier de la Jonction* ❖ *Maison de quartier des Pâquis* ❖ ***Maison de** quartier de Plainpalais* ❖ ***Maison de** quartier de Saint-Jean* ❖ ***Centre de** loisirs et rencontres des Franchises* ❖ ***Centre de** rencontres pour adolescents « Le Cradeau » (Eaux-Vives)* ❖ ***Centre d'**animation pour adolescents « ATB » (Jonction)* ❖ ***Centre d'**activité créative « Les Créateliers » (Pâquis)* ❖	*Les conditions de fonctionnement sont réglées par la Convention entre la Commune et le centre*

Annexe n° 2 *(cf. art. 8 de la convention)*

Liste des actions particulières et des activités d'animation spécifiques de la Ville de Genève (situation au 31.12.2004)

□ *Centre de loisirs pour enfants « Le Chalet »*	*Association conventionnée*
□ *Centre Rinia Contact (Université populaire albanaise)*	*Association conventionnée*
□ *Centre Jobs-infos-service « Boîte à boulots » (BAB)*	*Association conventionnée*
□ *Expérience pilote Ludothèques (Service des écoles et institutions pour l'enfance)*	*Protocole de partenariat*

Annexe n° 3 (art. 7 de la convention)

Participation financière de la Ville de Genève aux traitements du personnel Taux de remboursements

Conformément aux dispositions de la Loi sur la FASe (J 6 11) et aux dispositions de la convention collective de travail du personnel de la FASe, la Fondation procède aux engagements et à la gestion du personnel mis à disposition pour les activités des centres et les actions de travail social « hors murs ».

La Fondation est financée par :

a) une subvention annuelle de l'Etat de Genève,
b) des subventions annuelles des communes concernées,
c) des contributions d'autres communes intéressées,
d) des participations financières accordées par les pouvoirs publics pour des actions ponctuelles,
e) des dons et legs qui peuvent lui être octroyés, ainsi que des produits de ses propres activités.

Elle gère les subventions octroyées en assurant, notamment, le paiement des traitements et des charges sociales pour le personnel qu'elle emploie.

En application de l'article 6, §-3, de la Loi J 6 11, la Fondation veille à une répartition globale équilibrée entre les ressources de l'Etat et des communes pour le financement des prestations offertes par les centres et le travail social hors murs.

Pour les communes concernées, les modalités de financements sont fixées comme suit :

CENTRES

1) **Administratif et technique**

Les postes attribués aux centres, selon accord de la commune, sont entièrement financés (traitements et charges sociales) par une subvention de la commune à la FASe.
Les quotas de temps de travail nécessaires sont déterminés, sur demande des centres, d'un commun accord entre la commune et la FASe.

2) **Animateurs**

Les postes attribués aux centres, selon accord entre la FASe et la commune, sont financés (traitements et charges sociales) par les subventions de l'Etat et de la Ville de Genève à la FASe. La charge financière y relative est répartie de manière équilibrée entre l'Etat et la Ville de Genève.

3) **Moniteurs**

Les temps de travail accordés aux centres par la FASe, en accord avec la commune, sont financés (traitements et charges sociales) sur la base du budget de l'année précédente, selon les même principes entre l'Etat et la Ville de Genève.

Des exceptions à ces principe peuvent être convenues transitoirement entre la commune et la FASe.

4) **Autres frais**

Pour que l'Association soit en mesure de répondre aux objectifs définis conjointement à l'article 5 de la convention, la commune assure entièrement le budget de fonctionnement de ses centres et met, en outre, à la disposition de ceux-ci les locaux et espaces nécessaires à leurs activités.

Sur la base des objectifs définis à l'article 5 de la convention entre la Commune et le Centre, les moyens en subventions nécessaires au fonctionnement du centre sont soumis par l'Association à la commune au cours du mois de mai pour l'année civile suivante. La commune confirme annuellement la contribution octroyée au centre, après acceptation du Conseil municipal.

Chaque année, la commune communique à son ou ses centres les montants de valeurs locatives des locaux et terrains mis à disposition afin qu'ils soient intégrés dans le cadre des comptabilités financières des associations.

AUTRES ACTIONS ASSUREES PAR LA FASe

En référence à l'article 8 de la convention entre la commune et la FASe, des dispositions spécifiques peuvent être convenues pour l'organisation d'actions particulières dont la description est mentionnée à l'annexe 2 de la présente convention

Les coûts totaux des activités organisées sur demande de la commune à la FASe sont en totalité à charge de la commune.

Annexe n° 4 *(art. 10 de la convention)*

Dispositif et modalités de contrôle des états financiers des centres

Disposition générale

- Les comptes des Centres de loisirs et/ou Maisons de Quartier doivent être gérés, sous responsabilité des associations respectives, selon les directives et règlements d'application de la « Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève » (D 1 05).
- La comptabilité financière de chaque centre est tenue conformément aux principes définis par la FASe, dans le cadre du plan comptable en vigueur pour l'ensemble des centres rattaché à la Fondation.

Comptes

- Toutes les prestations en nature fournies par un tiers doivent apparaître clairement dans les comptes (valeur locative notamment).
- Chaque association de centre a la responsabilité de la nomination d'un organe de contrôle tenu de vérifier la conformité des comptes annuels. L'organe de contrôle établit un rapport à l'intention de l'assemblée générale du centre qui doit approuver les comptes annuels de l'association.
- Selon les directives de l'Inspection cantonale des finances (ICF) et celles communiquées par la commune, la FASe procède au contrôle annuel des comptes d'exploitation et du bilan de chaque centre ; elle mandate à cet effet le secteur finances de son service administratif.
  La FASe est chargée de communiquer aux associations concernées avec copie à la commune, les remarques relatives à la gestion des comptes de chaque centre.

Réserves et provisions

- Les constitutions de réserve doivent obtenir au préalable l'aval de la Commune.
- Seules les dépenses reposant sur des justificatifs probants pourront être prises en considération au titre de « transitoires ».

Salaires et indemnités

- Seules les indemnités dues selon les dispositions de la convention collective de travail du personnel de la FASe (CCT / annexe 8) sont versées au personnel par l'association.
- Ces frais doivent être engagés en accord avec le comité de l'association qui appose sa signature sur les justificatifs concernés.
- L'engagement de personnel correspondant aux fonctions types existants dans la CCT doit impérativement faire l'objet d'un contrat entre la FASe et la personne concernée. Les associations ne sont pas autorisées à verser des salaires complémentaires.
- L'engagement du personnel pour des fonctions n'existant pas dans la CCT (professeurs, intervenants) doit faire l'objet d'un contrat entre l'association et la personne concernée. Les dispositions en la matière sont fixées en accord avec la FASe. Les charges sociales doivent impérativement être prélevées et versées aux organismes concernés (AVS..).
- Les cachets versés à des tiers pour des prestations d'animation doivent faire l'objet d'un contrat signé entre le tiers et l'association. Il appartient aux responsables des centres de s'assurer si ces cachets doivent être exonérés des charges sociales.
- Toute personne professionnellement indépendante devra le prouver en présentant obligatoirement les justificatifs adéquats.
- L'association est responsable d'analyser les détails des appels téléphoniques. Tout abus à titre privé fera l'objet d'une facturation aux utilisateurs concernés.

- Aucun prêt ne peut être octroyé à titre privé, à quelque titre que ce soit.
- Le personnel n'est pas habilité à fournir des prestations gratuites, ni à en recevoir.
- Les boissons ou repas pris par le personnel à titre purement privé doivent être dûment comptabilisées et remboursés, de même que les téléphones ou sessions internet effectuées.

Avances de liquidités

- Les avances, uniquement pour des frais professionnels, versées aux collaborateurs du centre, sont soumises à une échéance de remboursement indiquée sur un reçu dûment signé.
  Tous les mois, voire tous les 15 jours, l'état de la caisse doit être vérifié par le comptable du centre, et tous les justificatifs comptables (commandes, tickets, factures, quittances, etc....) doivent être remis par l'animateur au comptable.
- Toute commande de plus de F. 500 doit faire l'objet d'une commande écrite (fax, courriel, lettre). Dès la somme de F. 1'000, plusieurs offres doivent être confrontées.
- Les limites suivantes sont imposées, pour qu'un engagement financier soit considéré comme valable :
  - Une signature individuelle est autorisée pour un montant maximum de F. 200
  - Une signature à deux est exigée pour engager jusqu'à F. 1'000.
  - Dès F. 1'000, la signature à deux, dont celle du Président de l'association est exigée pour engager valablement l'association, sous réserve des conditions énumérées ci-avant.

Signatures

- Tout prélèvement auprès d'un établissement financier effectué au nom de l'association devra être muni de deux signatures au moins, selon les signatures autorisées.
  La liste de signatures autorisées, en conformité avec les statuts de l'association, sera transmise à la commune et à la FASe.

Débiteurs

- Une gestion des débiteurs doit être clairement mise en place et comptabilisée dans les comptes et les compensations entre charges et produits ne seront pas autorisées.
  Les pertes sur débiteurs ou rabais accordés seront comptabilisés sur un compte de charges distinct.

Recettes

- Les recettes de l'association doivent être scrupuleusement enregistrées et comptabilisées et vérifiables en tout temps.
  Les moyens mis en œuvre pour ce faire doivent être impérativement signalés aux autorités de subventionnement (FASe, Commune).
- Les cotisations sont de préférence payées sur les comptes postaux ou bancaires des associations, ou par le biais de carnets à souche numérotés.
  Tout encaissement de plus de F. 200 doit être effectué par mandat postal ou virement bancaire. La même limite est valable pour des paiements à des tiers.
- L'association prend toutes mesures utiles pour se mettre en conformité avec la loi, notamment en ce qui concerne les patentes (vente de denrées alimentaires autorisées non périmées ou de boissons alcoolisées) et l'assujettissement aux impôts indirects (TVA).
- Les recettes de cafeteria, buvette ou bar font obligatoirement l'objet d'un relevé de la caisse enregistreuse qui est annexé à la pièce comptable avec la signature du responsable de la caisse. En l'absence de caisse enregistreuse, un relevé mensuel de recette est établi. Il est annexé à la pièce comptable.
- Tout encaissement doit être justifié par une quittance établie sur un carnet à souche numéroté

La Commune et la FASe veilleront à l'application par les centres des dispositions prévues dans le cadre de cette annexe.

COPIE

Convention

Entre

La Ville de Genève,
représentée par le Département municipal des affaires sociales,
des écoles et de l'environnement
(ci-après, « la Ville »)

d'une part, et

l'Association de la
Maison de quartier de Saint-Jean
représentée par son Comité
(ci-après « l'Association » ou « le Centre »)

d'autre part

Vu

- l'article 6, alinéa 4 et 6, de la loi relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle,
- l'article 9 de la Convention entre l'Etat et la FASe,
- l'article 4 de la Convention entre la Ville de Genève et la FASe,

les parties conviennent de ce qui suit.

TABLE DES MATIERES

Article 1 : **Bases légales et réglementaires**

Article 2 : **Objet de la convention**

Article 3 : **Rôle et engagements de la Commune**

Article 4 : **Rôle et engagements de l'Association du centre**

Article 5 : **Objectifs et actions de l'Association**

Article 6 : **Rapports d'activité et comptes de l'Association**

Article 7 : **Locaux et terrains**

Article 8 : **Périodes et horaires d'ouverture**

Article 9 : **Financement**

Article 10 : **Postes attribués**

Article 11 : **Echange d'informations**

Article 12 : **Modifications de la convention**

Article 13 : **Durée de la convention et renouvellement**

Article 14 : **Résiliation**

Article 15 : **Règlement de litiges**

Article 16 : **Cas non prévus**

Les magistrats des Communes concernées, réunis en assemblée le 23 février 2004 sous l'égide de l'Association des Communes genevoises (ACG), ont approuvé la présente convention en tant que texte cadre déterminant les relations entre chaque Commune et les centres sis sur son territoire.

Article 1 : Bases légales et réglementaires

Les rapports des parties sont régis par la présente convention et par les dispositions légales, réglementaires et conventionnelles en vigueur :

1. Loi relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (J 6 11, ci-après la loi) ;
2. Loi sur la gestion financière et administrative de l'Etat de Genève (D 1 05) ;
3. Loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques (D 1 10)
4. Charte cantonale des centres ;
5. Statuts de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle ;
6. Règlement interne de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle,;
7. Directive du département de l'instruction publique (ci-après « DIP ») relative aux états financiers des institutions subventionnées
8. Convention liant la République et canton de Genève et la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (dite Convention FASe-Etat)
9. Convention liant la Commune et la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (dite Convention Commune-FASe)
10. Convention collective de travail pour le personnel de la FASe.

Article 2 : Objet de la convention

La présente convention a pour but de régler les relations entre les parties, de clarifier les objectifs spécifiques et de faciliter leur collaboration.

Elle définit les prestations réciproques des parties en termes d'offres de prestations, de postes de travail attribués, de subventions de fonctionnement et de mise à disposition d'infrastructure, ainsi que les conditions de mise en valeur des actions de l'Association.

En ratifiant la présente convention, la FASe s'engage, dans le respect des missions qui sont les siennes, à soutenir les orientations de la Ville et à procurer au Centre les moyens nécessaires à la réalisation des actions déterminées en accord avec la Ville.

Article 3 : Rôle et engagements de la Commune

La Ville définit ses orientations, en application de l'article 3 de la convention Commune-FASe, compte tenu des spécificités et des besoins et attentes de sa population.

Cette politique s'inscrit dans le prolongement des missions, axes prioritaires et objectifs de la FASe. Elle s'appuie sur les actions et compétences développées au sein des centres de rencontres et de loisirs, des maisons de quartiers, des jardins Robinson, terrain d'aventure (ci-après « les centres ») et des actions de travail social "hors murs".

Pour permettre à l'Association de contribuer à l'atteinte des objectifs de la politique communale en matière socioculturelle et socio-éducative, la Ville met à sa disposition les locaux et terrains nécessaires à son activité et contribue au financement de son fonctionnement.

Le Département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement désigne un représentant ou une représentante de la Délégation à la jeunesse pour participer aux assemblées générales de l'Association.

Cette représentation est inscrite dans les statuts de l'Association.

Article 4 : Rôle et engagements de l'Association du centre

Les centres sont organisés sous forme d'associations au sens des articles 60 à 79 du Code civil suisse. Leurs statuts sont définis en accord avec les dispositions régissant la fédération des associations de centres de loisirs et de rencontres (FCLR). L'Association informe la FCLR en cas de changement de composition de son Comité et lui soumet toute proposition de modification de ses statuts.

L'Association est une composante essentielle de la vie sociale et associative de la Ville ou du quartier, conformément aux principes énoncés par la Charte cantonale des centres.

L'Association met en évidence les besoins locaux en lien avec les populations concernées et communique à ce sujet toute information utile à la Ville. Elle remplit un rôle central en tant que force de proposition et de suivi dans le prolongement des orientations de la Ville en matière socioculturelle et socio-éducative.

L'Association contribue à la réalisation des objectifs de la politique d'animation socioculturelle et socio-éducative communale, notamment en participant aux réseaux locaux de complémentarité.

Article 5 : Objectifs et actions de l'Association

Les objectifs poursuivis par l'Association correspondent aux buts fixés par ses statuts. Ils sont déterminés par l'Assemblée générale de l'Association et s'inscrivent dans la politique d'animation socioculturelle et socio-éducative de la FASe, soit:

I. AXES PRIORITAIRES

a. **Sur le plan socio-éducatif**
le développement personnel de tous les usagers, en particulier les jeunes, par une relation personnalisée au sein d'un groupe ;

b. **Sur le plan socioculturel et associatif**
le renforcement du tissu social, la rencontre, l'échange et la solidarité.

II. MISSION & OBJECTIFS GENERAUX

a. **le lien social et la prévention de l'exclusion** :
Créer et entretenir le lien social, lutter contre l'isolement, socialiser, sensibiliser au respect mutuel, promouvoir l'ouverture à la différence, aux autres cultures, ouvrir des espaces culturels et communautaires, entretenir et renforcer la communication.

b. **la citoyenneté et l'action associative** :
Favoriser l'engagement, la participation, la citoyenneté et l'action communautaire, soutenir des projets associatifs.

c. **l'intégration** :
Identifier les populations en difficulté ou en risque de l'être et agir auprès d'elles pour favoriser l'insertion de chacun.

d. **le développement personnel** de tous les usagers, en particuliers les jeunes, par une relation personnalisée au sein d'un groupe :
Valoriser le temps libre; contribuer au bien-être; éveiller à la culture, à la connaissance; développer l'autonomie.

Cette mission s'exerce en observant les réalités sociales, en repérant les problématiques émergentes afin de déterminer les actions. Le centre définit son action en fonction des particularités du contexte local tout en l'inscrivant dans le cadre de cette mission.

III. OBJECTIFS DU CENTRE

Compte tenu des spécificités locales, l'Association définit comme suit ses objectifs, lesquels s'insèrent dans la politique générale d'animation socioculturelle de la Ville précisée à l'article 3 de la convention Commune-FASe :

L'association se préoccupe principalement de la vie en société dans le cadre du quartier: les habitants, les individus, sont considérés comme des acteurs à part entière de la création de cette vie sociale.

Pour que ces potentialités puissent s'exprimer, l'Association vise à ce que le collectif tende continuellement à l'égalité de ses membres et à la reconnaissance de la diversité culturelle.

L'égalité de tous les acteurs impliqués dans la reconstruction permanente de collectifs amène la Maison de quartier de Saint-Jean à défendre l'idée de démocratie participative.

Les actions, les projets initiés ou soutenus par l'association de la Maison de Quartier de Saint-Jean visent prioritairement à:

- ***maintenir et favoriser le lien social;***
- ***favoriser l'intégration, notamment en développant les potentialités des usagers(enfants, adolescents, adultes) à devenir des acteurs sociaux voulant et pouvant s'engager dans la création de collectifs;***
- ***favoriser la vie associative***
- ***lutter contre l'exclusion, tant en amont (prévention) qu'en aval***

L'ensemble des actions se bâtit autours de trois axes structurants:

1. ***S'enraciner, observer, écouter, décoder, identifier***
2. ***Initier des actions, encadrer, participer et rendre les acteurs progressivement autonomes***
3. ***Viser en priorité la qualité des actions entreprises. Veiller à une large circulation et à la clarté de l'information***

Les objectifs particuliers déterminés par l'Association sont mentionnés à l'annexe 2 de la présente convention.

L'Association précise également :

- les populations concernées (enfants, pré-adolescents, adolescents, jeunes adultes, adultes, aînés) et la fréquentation
- le type d'actions (centres et journées aérés, camps, sorties, manifestations, formation, présence quartier, accueil...)

Les objectifs à atteindre sont déterminés par l'Association en collaboration avec la Ville et la FASe.

Sur cette base, le Centre établit annuellement son programme d'activités et le transmet à la Ville et à la FASe.

Article 6 : Rapports d'activité et comptes de l'Association

L'Association remet ses rapports d'activité annuels à la Ville et à la FASe, en principe avant le 31 mars de l'année suivante.

Pour permettre à la FASe de mettre en évidence le champ de son intervention sur le plan cantonal, au sein de la Ville ou dans le cadre de structures intercommunales, l'Association s'engage à fournir à la FASe, aux échéances convenues, les informations concernant ses activités sur la base du modèle commun énoncé dans le cadre de la Convention Commune-FASe.

Lors de l'élaboration de ses rapports, l'Association procède à l'évaluation de ses actions et de ses besoins.

Les budgets, comptes et bilans de l'Association sont établis conformément au programme de comptabilité financière et au plan comptable mis à disposition par la FASe.

Après vérification de ses comptes et leur adoption par l'Assemblée générale, l'Association transmet le bilan et les comptes d'exploitation du Centre à la Ville et à la FASe.

Article 7 : Locaux et terrains

Les locaux, terrains, infrastructure et dépendances mis à disposition de l'Association, ainsi que les modalités de leur utilisation, sont décrits à l'annexe 1 de la présente convention.

Article 8 : Périodes et horaires d'ouverture

Les périodes d'ouverture et les horaires d'utilisation des locaux sont établis d'entente entre la Ville et l'Association, dans le respect des objectifs d'animation et des publics concernés et conformément aux règlements cantonaux et communaux en vigueur. Ils sont mentionnés en annexe 2 de la présente convention.

Article 9 : Financement

L'Association établit son budget ainsi que ses comptes annuels, conformément aux principes comptables énoncés par la FASe. Elle les transmet à la Ville et à la FASe après leur approbation par son Assemblée générale.

Sous réserve d'acceptation du budget par le Conseil municipal, l'Exécutif communal s'engage à verser une subvention annuelle à l'Association pour lui permettre d'atteindre les objectifs définis à l'article 5 ci-dessus. Cette subvention fait l'objet d'un additif annuel à la présente convention, reproduit en annexe 3. La somme ainsi versée sert notamment à couvrir les frais d'animation et de gestion du Centre.

La Ville assume les charges de personnel administratif et technique de l'Association (secrétaires, comptables), en remboursant les traitements y afférents à la FASe. En outre, elle rembourse partiellement à la FASe les charges de personnel d'animation (moniteurs et/ou animateurs).

La FASe assure les engagements et la rémunération du personnel, conformément à la Convention collective de travail, grâce aux ressources des Communes et de l'Etat.

L'Association s'engage à utiliser la subvention accordée ainsi que les ressources mises à sa disposition, en conformité avec les objectifs définis à l'article 5.

Article 10 : Postes attribués

Le personnel employé par la FASe est mis à disposition de l'Association.

La FASe confirme cet engagement par la ratification de la présente convention.

Les postes attribués et les fonctions sont répertoriés dans une annexe 4 à la présente convention.

Article 11 : Echange d'informations

L'Association s'engage à informer sans délai la Ville et la FASe de tout changement survenu dans la composition de son Comité.

La Ville et la FASe s'engagent à communiquer les lois et règlements utiles à l'Association, ainsi que toutes modifications ultérieures.

L'Association s'engage à se conformer aux dispositions légales et réglementaires la concernant. Elle transmet à la Ville et à la FASe tout document d'information utile mentionné aux articles 5 et 6 de la présente convention.

Article 12 : Modifications de la convention

Les objectifs généraux et les modalités de la présente convention peuvent être complétés ou modifiés d'entente entre les parties signataires.

Article 13 : Durée de la convention et renouvellement

La présente Convention entre en vigueur le **1er janvier 2006.**

Elle est conclue pour une durée de deux ans, tacitement renouvelable à son échéance, aux mêmes conditions. Elle annule toute Convention conclue antérieurement entre la Ville et le Centre

Article 14 : Résiliation

Chacune des parties peut mettre fin à la Convention moyennant un préavis de 12 mois, donné par écrit pour la date d'échéance.

En outre, chacune des parties peut mettre fin à la Convention en tout temps, moyennant un préavis de trois mois, en cas d'inobservation grave et répétée d'une des clauses de la convention.

En cas de résiliation de la convention, l'Association a l'obligation de restituer, pour la date convenue et en parfait état de propreté, la totalité des locaux concédés, y compris les installations, meubles ou objets appartenant à la Ville. L'Association doit, le cas échéant, rembourser à la Ville, les frais de remise en état ou de réparation justifiés, usure normale non comprise.

Article 15 : Règlement de litiges

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente Convention est résolu dans la mesure du possible entre les deux parties.

Au besoin, les deux parties peuvent soumettre un litige à la médiation d'une personne choisie par les deux parties.

Demeurent réservées :

a) les compétences de l'autorité de surveillance instituées par l'article 2 des statuts de la FASe ;

b) la compétence du Tribunal administratif en cas d'action pécuniaire découlant d'un accord de droit public selon les dispositions de la loi sur l'organisation judiciaire.

Article 16 : Cas non prévus

Toutes les questions de détails et les cas non prévus dans cette Convention feront l'objet d'un accord séparé entre les parties.

Fait et signé en quatre exemplaires à Genève, le 15 mai 2006

Pour l'Association :

J.-P. Keller
Président

Pour la Ville de Genève :

M. Tornare
Maire

La présente convention est ratifiée par la
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)

K. Merlino, Présidente de la FCLR,
Membre du Conseil de Fondation

A.-D. Mauris
Président du Conseil de Fondation

Documents joints :

a. Loi relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (J 6 11, ci-après la loi);
b. Statuts de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle du 15 mai 1998
c. Convention entre la Ville et la FASe
d. Statuts de l'Association du Centre
e. OBJECTIFS MQSJ04 Valeurs - Mission - Actions
f. Annexes :
   1. Locaux et terrains mis à disposition et modalités d'utilisation (art. 7)
   2. Périodes et horaires d'ouverture (art. 8)
   3. Subvention de la Ville destinée aux frais d'animation et de gestion du centre (art 9)
   4. Liste des postes attribués au centre pour la réalisation des actions (art 10)

Annexe n° 1 *(cf. art. 7 de la convention)*

Locaux et terrains mis à disposition et modalités d'utilisation
(situation au 01.01.2005)

LIEUX	ADRESSE	REFERENCES	SURFACE M2
Maison de quartier de Saint-Jean	Chemin du Furet 7	I3346 / S51002114	1'270
Terrain Centre aéré	Chemin Source Saint-Jean	T5317 / S51002114	1'314

Les conditions d'usage des infrastructures précitées seront protocolées dans un document élaboré au cours de l'année 2006, d'un commun accord entre l'Association de la Maison de quartier de Saint-Jean et la Ville de Genève ; ce protocole sera joint à la présente annexe, sous forme d'avenant.

Annexe n° 2 *(cf. art. 8 de la convention)*

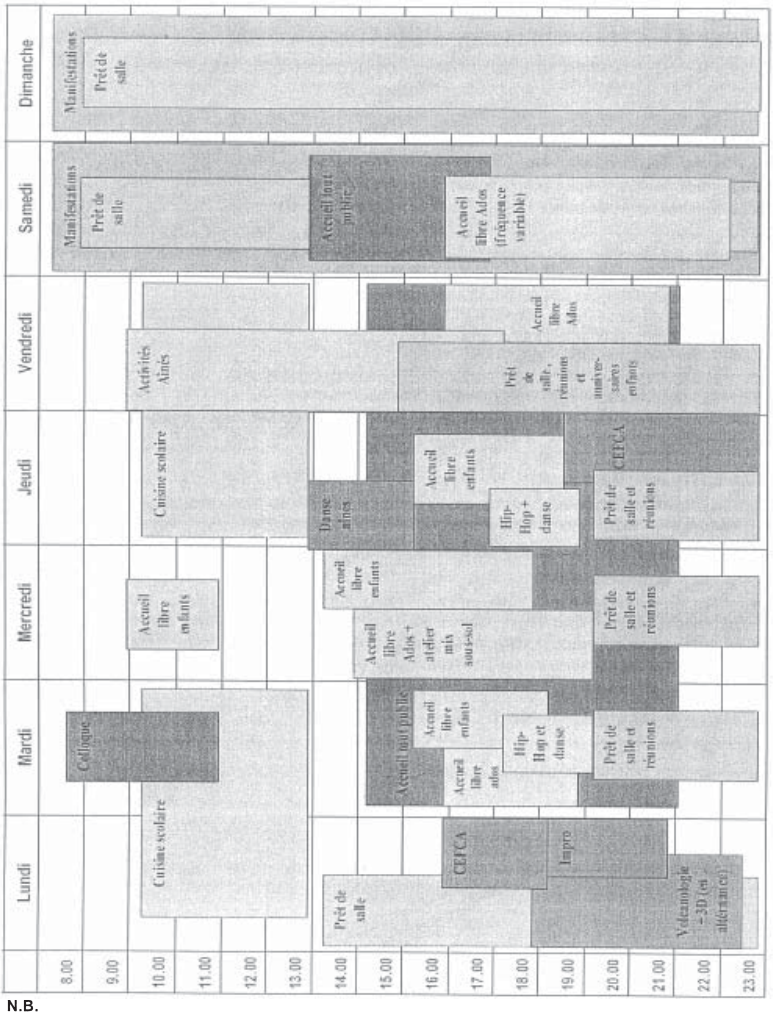
Objectifs détaillés du Centre
Périodes et horaires d'ouverture
(situation au 01.01.2005)

Fréquentation de la Maison de Quartier de Saint-Jean en 2004.
L'estimation pour chaque activité porte sur la fréquentation annuelle à partir d'un calcul basé sur une moyenne hebdomadaire. Elle tient compte des vacances, périodes de fermetures, jours fériés, etc.
La fréquentions d'une maison de quartier est fluctuante. Elle dépend principalement des programmations ainsi que de divers autres facteurs saisonniers.

Secteur Enfant :	
Centre aérés (février, juillet, août, octobre)	360
Accueil libre hebdomadaire (10heures)	1000
Crapaud à Lunette (3 x par année)	240
Adolescents:	
Accueil libre	3600
Animations	1500
Abri	1500
Ainés :Balades, repas, animations, sorties, etc. (1 à 2 x semaine)	1500
Photographes 70 inscrits – utilisation labo 7js7	500
Accueils maison	3500
Fête, Escalade, Bonhomme Hiver, Farfouille, animations divers	6500
Antibrouillards, Cappuccinis (8 fois)	1200
Forums (5 à 6 fois)	800
Graav (env. 6x)	300
Expositions (6 x)	1000
Impro, Danse, autres utilisations associations, etc	2300
Activités autonomes : Volcanos, 3D, Cefca	1800
Prêt salles (anniversaires, baptêmes, fêtes) 36semaines	4500
Sous-Sol (prêts permanents, concerts)	1000
Cuisine scolaire	5000
Scai	1600
Total	39700

Les objectifs détaillés et les actions du Centre sont intégrés aux
« OBJECTIFS MQSJ04 Valeurs - Mission - Actions »
dont un exemplaire est joint à la présente annexe, sous forme d'avenant.

Les horaires et périodes d'ouverture sont les suivants :



N.B.

- **D'autres horaires sont mis en place pour la gestion ou la maintenance et en cas d'événements ou de manifestations.**
- **Durant les semaines de vacances scolaires les horaires des accueils tout public sont modifiés .**
- **Le labo photo est prêté tout l'année 24/24**
- **La MQ est fermée durant les vacances de Noël et de Pâques.**

Annexe n° 3 *(art. 9 de la convention)*

Subvention de la Ville destinée
aux frais d'animation et de gestion du Centre
(référence 2006)

Les montants de subventions communales affectés au Centre sont déterminés annuellement.

Ils sont communiqués au Centre par lettre du Département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement après décision du Conseil municipal.

- Pour l'année 2006, la subvention de base pour le budget de fonctionnement est de : **F. 325'000.-**
  conformément à la lettre du 17 mars 2006 de Monsieur Manuel Tornare.

- Le coût global des locations ou valeurs locatives déterminé pour le bâtiment et le terrain mis à disposition du Centre, est de : **F. 342'900.-**
  soit :

  Chemin du Furet 7 (estimé) F. 342'900.-
  Terrain Centre aéré (en prêt) F. 25'956.-

  Ce montant doit être enregistré par le Centre comme charge locative dans sa comptabilité financière ; le même montant doit être inscrit dans les produits.

Les subventions directes et indirectes sont gérées sous la responsabilité du Centre, en conformité avec les dispositions relatives aux états financiers des centres, définies par l'annexe 4 de la convention entre la Commune et la FASe (dispositif et modalités de contrôle des états financiers des centres) et selon les directives de la FASe.

Annexe n° 4 *(art. 10 de la convention)*

Liste des postes attribués au Centre pour la réalisation des actions

Personnel de la FASe travaillant pour :

MAISON DE QUARTIER DE SAINT JEAN			
Fonction	**Dotation 2005**		
Administratif / technique	72.00%	secrétariat	50.00%
		technique	22.00%
		nettoyage (entreprise extérieure)	Fr. 28'302.-
Animateur / Animatrice	455.00%		
Animateur / Animatrice	40.00%		Complément accordé VGE (aînés)
Moniteur / Monitrice	203.41%	4'231	heures (+ vacances)
Total temps de travail	**770.41%**		

AVENANT
à la Convention entre la Ville de Genève et l'Association
(Annexe 2)

MAISON DE QUARTIER DE SAINT-JEAN
OBJECTIFS MQSJ04
VALEURS – MISSIONS- ACTIONS

Les valeurs

Les actions de l'association de la Maison de Quartier de Saint-Jean reposent de fait sur un système de valeurs.
L'association se préoccupe principalement de la vie en société dans le cadre du quartier: les habitants, les individus, sont considérés comme des **acteurs à part entière** de la création de cette vie sociale. Tout lien social, tout ce qui relève du collectif doit être une émanation des acteurs eux-mêmes. Les inégalités d'accès à l'information, à la culture, aux savoirs, au pouvoir ne sont que des productions sociales: **tout être humain a les potentialités de devenir un acteur de la vie sociale**.
Pour que ces potentialités puissent s'exprimer, (le collectif, le groupe social doit tendre) parenthèse à remplacer par l'Association vise à ce que le collectif tende continuellement à l'**égalité** de ses membres et à la reconnaissance de la diversité culturelle; celle-ci étant **source de conflits et d'accords, c'est sur ces conflits et ces accords que se reconstruit continuellement du collectif**. C'est ce à quoi l'association de la Maison de Quartier cherche à contribuer en considérant notamment que la diversité dans le choix des apports extérieurs est garante de vie car toute personne est une « pierre du quartier » et permet un autre point de vue enrichissant.
L'égalité de tous les acteurs impliqués dans la reconstruction permanente de collectifs amène la Maison de Quartier de Saint-Jean à défendre l'idée de **démocratie participative**.

Les missions, les objectifs fondamentaux

En fonction des valeurs sur lesquelles s'appuie l'association, les actions, les projets initiés ou soutenus par l'association de la Maison de Quartier de Saint-Jean visent prioritairement à:

- **maintenir et favoriser le lien social;**
- **favoriser l'intégration, notamment en développant les potentialités des usagers(enfants, adolescents, adultes) à devenir des acteurs sociaux voulant et pouvant s'engager dans la création de collectifs;**
- **favoriser la vie associative**
- **lutter contre l'exclusion, tant en amont (prévention) qu'en aval**

L'ensemble des actions menées par la Maison de Quartier de Saint-Jean se bâtit autours de trois axes structurants:

1. **S'enraciner, observer, écouter, décoder, identifier**
2. **Initier des actions, encadrer, participer et rendre les acteurs progressivement autonomes**
3. **Qualité/Information**

Définitions des actions prioritaires et directions d'action

Accueil "Maison" tous publics: l'accueil s'entend comme une période de disponibilité entière de la ou les personnes qui le pratique.
Accueil "Enfants": est structuré selon deux axes 1) Pendant les périodes scolaires un accueil libre et 2) Pendant les périodes de vacances un accueil sur inscription
Accueil "Ados": cet accueil s'articule autours de deux principes 1) Principe de congruence et 2) Accueil libre
Intégration jeunes adultes: Cette intégration se réalise aussi bien durant l'accueil ados, que lors de l'accueil "maison" ou au travers des actions de réseau.
Secteur "Aînés": en plaçant ce secteur dans les actions prioritaires, la Maison de Quartier de Saint-Jean défend une de ses spécificités: elle est identifiée comme un lieu associatif d'échange et de rencontre entre les générations.
Démocratie participative: elle vise à une réelle autonomisation des habitants
Evénements festifs et culturels: Ces évènements ne sont pas un but, mais ils s'inscrivent dans la réalisation des objectifs fondamentaux.

Les textes suivants sont le fruit d'un processus participatif par étapes ayant impliqué le comité, les usagers membres de commissions et tous les professionnels de l'association. Ils ont faits l'objet de débats et d'approbations par l'assemblée générale.

A Les valeurs

Les actions de l'association de la Maison de Quartier de Saint-Jean reposent de fait sur un système de valeurs, une "idéologie":

L'association se préoccupe principalement de la vie en société dans le cadre du quartier: les habitants, les individus, sont considérés comme des **acteurs à part entière** de la création de cette vie sociale. Tout lien social, tout ce qui relève du collectif doit être une émanation des acteurs eux-mêmes. Les inégalités d'accès à l'information, à la culture, aux savoirs, au pouvoir ne sont que des productions sociales: **tout être humain a les potentialités de devenir un acteur de la vie sociale**.
Pour que ces potentialités puissent s'exprimer, le collectif, le groupe social doit tendre continuellement à l'**égalité** de ses membres: non seulement une égalité des chances d'accès à la culture, aux savoirs, à un revenu décent, à la santé, aux loisirs, etc... mais aussi une égalité des résultats.

L'égalité de tous les acteurs implique la reconnaissance de la diversité culturelle: les acteurs ont des identités plurielles (en même temps homme ou femme, ouvrier ou cadre, habitant de telle ou telle rue, automobiliste ou piéton, musicien ou footballeur, locataire ou propriétaire, voisin de la MQ ou utilisateur habitant à bonne distance, genevois ou fraîchement immigré, adolescent ou personne âgée, catholique ou protestant pratiquant ou athée, etc..). Ces identités plurielles créent des collectifs divers et jamais stabilisés (par exemple, le collectif de la poste se disloque sur les questions de circulation). Cette **diversité culturelle est donc source de conflits et d'accords et c'est sur ces conflits et ces accords que se reconstruit continuellement du collectif**. La diversité culturelle implique la reconnaissance de l'autre dans son identité, dans ses identités, l'ouverture à l'autre mais ne s'arrête pas à la tolérance, qui peut être synonyme de laisser-faire, d'individualisme, de communautarisme. L'ouverture et la reconnaissance de l'autre doivent permettre la construction d'un vivre ensemble, de liens sociaux, de collectifs. Mais ces reconstructions permanentes exigent de l'action. C'est ce à quoi l'association de la Maison de Quartier cherche à contribuer en considérant notamment que la diversité dans le choix des apports extérieurs est garante de vie car toute personne est une « pierre du quartier » et permet un autre point de vue enrichissant. La MQ met à disposition ses compétences et ses infrastructures mais ne signe pas forcément son intervention pour laisser l'identité des autres prévaloir.

L'égalité de tous les acteurs impliqués dans la reconstruction permanente de collectifs suppose l'existence de la **démocratie**: il ne s'agit pas de supplanter la démocratie représentative en place mais de la compléter, de donner à chaque individu la possibilité d'agir, de devenir un acteur social. Mais cette possibilité d'agir s'apprend, se construit, depuis la petite enfance, pendant la scolarité et ensuite, en tant que citoyen. Elle exige autant l'**autonomisation des acteurs** qu'un **engagement éthique** de leur part: la reconnaissance de l'autre dans la construction du vivre-ensemble. Tout collectif, l'école, le lieu de travail, l'immeuble, une association comme celle de la Maison de Quartier se doit de mettre en application l'idée d'éviter que les individus subissent passivement des décisions imposées d'ailleurs sans qu'il leur soit donnée la possibilité d'intervenir en tant qu'acteurs s'ils le désirent. En ce sens, l'idée de démocratie défendue ici est celle de **démocratie participative**. Pour l'association de la Maison de Quartier de Saint-Jean, la construction et le renforcement de cette démocratie participative est non seulement un but à poursuivre au moyen de ses activités mais aussi un mode de faire à promouvoir dans son fonctionnement interne.

B Les missions, les objectifs fondamentaux

En fonction des valeurs sur lesquelles s'appuie l'association, les actions, les projets initiés ou soutenus par l'association de la Maison de Quartier de Saint-Jean visent prioritairement à:

- maintenir et favoriser le lien social;
- favoriser l'intégration, notamment en développant les potentialités des usagers (enfants, adolescents, adultes) à devenir des acteurs sociaux voulant et pouvant s'engager dans la création de collectifs;
- favoriser la vie associative
- lutter contre l'exclusion, tant en amont (prévention) qu'en aval

C Définitions des actions prioritaires et directions d'action

Les actions prioritaires définies lors de la journée du 19 juin 2004 et adoptées par l'Assemblée Générale de l'association le 8 avril 2005 s'inscrivent dans un processus évolutif faisant l'objet d'une évaluation continue et évolutive sous la responsabilité du comité.

Accueil "Maison" tous publics

Considéré comme la base de travail rendant possible la plupart des objectifs poursuivis, l'accueil "Tous publics" sous toutes ses formes a été plébiscité en tant que priorité haute, avec une volonté de chercher constamment à améliorer et renforcer la qualité et la durée de cet accueil.
L'accueil s'entend comme une période de disponibilité entière de la ou les personnes qui le pratique.
L'accueil contribue à:

- créer et renforcer le lien social
- être à l'écoute et décoder les besoins du quartier
- développer, chez les usagers, le sentiment de reconnaissance et d'appartenance à la collectivité

Accueil "Enfants"

L'accueil "Enfants" vise à mieux répondre à un certain nombre de besoins et comportements identifiés dans la population enfantine du quartier.
Il en découle une organisation de l'activité selon deux axes principaux:

Pendant les périodes scolaires un accueil libre:
Les besoins repérés ayants justifiés la création d'un accueil libre sont les suivants:

- besoin d'un lieu privilégié, accessible et ouvert aux enfants de moins de 13 ans
- besoin d'un espace d'expérimentation qui offre une sécurité et des règles
- besoin de rencontres entre pairs, de reconnaissance et de respect réciproque
- besoin d'un espace de confrontation au monde adulte dans un cadre qui soit extrascolaire et extra familial

A travers cette formule nous visons non seulement à réorienter notre action en direction d'un plus large éventail de la population mais également à répondre aux besoins identifiés ci-dessus. Globalement ce sont les idées d'élargissement de notre action et d'accessibilité qui sont prédominantes, de même que notre capacité à identifier d'autres besoins au cours du processus. Ces idées ne doivent en aucun cas être confondues avec des notions quantitatives. Le nombre d'enfants qui fréquentent le secteur ne doit en effet pas constituer une fin en soi, mais un baromètre de notre action.

Pendant les périodes de vacances un accueil sur inscription (type centre aéré):
Cette formule a été retenue notamment par l'aspect qualitatif qu'elle présente en réponse à la demande des parents.
Elle a été jugée complémentaire à la première et est appliquée durant les vacances scolaires d'octobre, de février et d'été.

Accueil "Ados"

Destiné principalement aux jeunes de 11 à 16 ans, cet accueil s'articule autours de deux principes:

Principe de congruence
Il s'agit de tenter par le biais de la réflexion et du temps que l'on se donne en équipe pour gérer et mettre en place les activités, de toujours être en cohérence entre l'information et la communication.
Nous avons ainsi, au travers des règles, décidé d'une "barre" au-dessous de laquelle les jeunes ne doivent pas descendre. Il est important de pouvoir éviter toute contrainte ou tout double discours quand à la nature de cette barre.
Nos attitudes définissent les relations, tandis que la parole définit le contenu de ces relations. La congruence est le principe qui dit que ces deux axes doivent être cohérents et construits.

L'accueil libre
Les jeunes peuvent aller et venir librement dans le lieu et les activités, pour autant qu'ils respectent les règles de vie. Ils n'ont pas besoin de remplir d'inscription ni de justifier leur identité. Ils choisissent de rester et/ou partir.
Cette notion de choix nous parait fondamentale parce qu'elle permet de nouer des relations basées sur le libre choix et de travailler sur la longueur. Ce principe nous paraît être plus que jamais un excellent moyen de vérifier et d'encourager l'adhésion et la participation au projet, chose qui à notre sens fait cruellement défaut à "la rue". Il ne nous empêche pas de proposer malgré tout certaines activités sur inscription, ou sur autorisation des parents (ateliers, sorties, camps, etc.)

Intégration jeunes adultes

Par cette priorité, les options prises par la Maison de Quartier depuis de nombreuses années sont validées. Il s'agit de mener notamment un travail socio-éducatif et de prévention (petits jobs, suivi de dossiers individuels, aide directes et indirectes, orientation et réinsertion, etc.).
Cette intégration se réalise aussi bien durant l'accueil ados, que lors de l'accueil "maison" ou au travers des actions de réseaux (Coordination jeunesse, GRAAV, réseau conseillers sociaux Cayla, réseau quartier, etc.).

Secteur "Aînés"

En plaçant ce secteur dans les actions prioritaires, la Maison de Quartier défend une de ses spécificités.
Intégrant dès sa création la population aînée du quartier, la MQSJ est identifiée comme un lieu associatif d'échange et de rencontre entre les générations.
Les habitudes et la loyauté des aînés sont bien réelles et permettent désormais de mettre sur pied des actions conjointes entre les secteurs "enfants", "ados" et "aînés". Ceci permet de contribuer à l'évolution des mentalités.
Outre cet axe intergénérationnel le secteur "aînés" cherche à développer par ses actions d'animations spécifiques à la population aînée, la capacité d'autonomie des usagers.

Démocratie participative

Dans ce domaine il est très clair que l'on doit se diriger vers une réelle autonomisation des habitants, concrétisée par le projet "Forum". Le rôle de la Maison de Quartier devant être essentiellement d'ordre logistique, de coordination et mise à disposition de savoir-faire et de structure.
Le fait de le laisser en "priorité haute" permet de présenter ce projet comme l'un des axes originaux et novateurs, très en lien avec la réalité du quartier et emblématique de l'action de la MQSJ.
Cet axe de travail longtemps défendu "à l'externe" par le biais du projet "Forum" devrait aussi logiquement s'inscrire à l'interne du fonctionnement de l'association.

Evénements festifs et culturels

Cet axe fondateur et originel de la Maison de Quartier est réaffirmé comme priorité.
Ces évènements ne sont pas un but en soi, mais ils s'inscrivent dans la réalisation des objectifs fondamentaux définis au point B du projet MQSJ04.
Un accent particulier est mis sur la qualité de ces évènements et leur accessibilité au plus grand nombre.

DIP COPIE FASe

Convention

Entre

La République et canton de Genève,
représentée par le Département de l'instruction publique (ci-après "Etat" ou "DIP")

d'une part, et

La Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
représentée par son Conseil de Fondation (ci-après "FASe" ou "Fondation")

d'autre part

Vu

- l'article 6, alinéa 4 et 6, de la loi relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle,

les parties conviennent de ce qui suit.

Validité → 31 mars 2006 ?
(p. 7)

TABLE DES MATIERES

Article 1 : **Préambule**

Article 1 : **Bases légales et réglementaires**

Article 2 : **Objet de la convention**

Article 3 : **Axes prioritaires**

Article 4 : **Mission et objectifs de la FASe**

Article 5 : **Moyens mis en œuvre par la FASe**

Article 6 : **Outils de gestion, d'information et d'évaluation**

Article 7 : **Engagement et rôle de l'Etat**

Article 8 : **Adaptation de l'offre**

Article 9 : **Rapports avec les Communes, les centres et les actions "hors murs"**

Article 10 : **Durée, renouvellement et modification**

Article 11 : **Utilisation des informations**

Article 12 : **Règlement de litiges**

Les membres du Conseil de Fondation de la FASe ont adopté la présente Convention lors de la séance du 2 février 2004.

L'Association des communes genevoises a pris connaissance du texte de la Convention passée entre l'Etat de Genève et la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle. Elle déclare en approuver le contenu, de même que ses objectifs et s'engage à favoriser l'application de l'article 9.

Préambule

Conformément, à la loi du 15.5.1998 relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (J 6 11), il est rappelé que :

- la FASe est une fondation de droit public qui a pour mission, d'une part, de garantir, par une politique cohérente sur l'ensemble du canton, la réalisation par les centres de loisirs et de rencontres, maisons de quartier, jardin Robinson et terrain d'aventure (ci-après centres) de leur tâche et, d'autre part, de gérer le travail social hors murs (ci-après TSHM);
- le fonctionnement de la FASe est fondé sur un partenariat permettant la mise en œuvre d'actions socio-éducatives et socioculturelles pour lesquelles chaque partenaire apporte ses capacités et a, à des titres différents, un intérêt collectif à ce qu'elles se réalisent;
- la FASe est gérée par un Conseil de fondation comprenant des représentants des quatre partenaires : l'Etat, les Communes, les associations de centres, regroupées dans la Fédération des centres de loisirs et de rencontres, et le personnel;
- les centres, organisés sous forme d'associations, sont chargés, dans un objectif général de prévention et de promotion de la qualité de vie, d'une action socio-éducative destinée aux enfants et aux adolescents, et d'une action socioculturelle ouverte à l'ensemble de la population;
- les actions de travail social hors murs sont plus spécifiquement destinées à la prévention et l'éducation auprès des jeunes;
- l'Etat et les Communes ont un rôle complémentaire de soutien aux activités de la FASe tant en ce qui concerne les activités des centres que celles du travail social hors murs.

Le principe de conventions
entre la FASe, l'Etat et les Communes trouve son ancrage à l'art. 6 de la loi. Au sens de cet article, les conventions fixent les engagements réciproques, les conditions de mise en valeur des prestations des centres et des actions de travail social hors murs, et les moyens en subventions, services, locaux et équipements, mis à disposition.

Pour la FASe,
la présente convention avec l'Etat s'inscrit dans le prolongement de la Charte cantonale des centres et lui donne véritablement la possibilité de mettre en évidence les efforts accomplis et la réalisation des objectifs qui en découlent. Elle consolide davantage la reconnaissance publique de sa mission.

Pour l'Etat et les Communes,
cette convention comporte un intérêt double. Il s'agit, d'une part, de sceller une nouvelle forme de partenariat valorisant les activités déléguées à la Fondation et, d'autre part, de permettre aux autorités cantonales et communales une meilleure lisibilité de l'action publique des centres et du travail social « hors murs », tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif, et de s'assurer qu'elle répond aux besoins de la population.

C'est dans cet esprit de partenariat que l'Etat et le Conseil de fondation de la FASe ont mené une démarche participative pour l'élaboration de la présente convention dont les principes sont approuvés par les Communes concernées.

Article 1 : Bases légales et réglementaires

Les rapports des parties sont régis par le présent contrat et par les dispositions légales, réglementaires et conventionnelles en vigueur :

1. Loi relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (J 6 11, ci-après la loi) ;
2. Loi sur la gestion financière et administrative de l'Etat de Genève (D 1 05) ;
3. Loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques (D 1 10)
4. Charte cantonale des centres ;
5. Statuts de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle ;
6. Règlement interne de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle,;
7. Directive du département de l'instruction publique (ci-après « DIP ») relative aux états financiers des institutions subventionnées
8. Convention de collaboration permanente FASe-DIP/Services administratifs et financiers (ci-après "SAFs") ;
9. Convention collective de travail pour le personnel de la FASe.

Article 2 : Objet de la convention

La présente convention définit, conformément à l'article 6, alinéa 4 de la loi :

a) le partenariat entre l'Etat et la FASe pour atteindre les objectifs précisés aux articles 2 pour les centres et 2A pour le travail social hors murs de la loi, d'une part,

b) les conditions de la mise en valeur des actions des centres et des actions sociales hors murs conformément aux orientations de la Charte cantonale, d'autre part.

La FASe fournit les prestations définies dans la présente convention.

L'Etat alloue à la FASe les moyens nécessaires, selon l'article 7 de la présente convention, pour mener sa tâche à bien.

Article 3 : Axes prioritaires

Les axes prioritaires de l'action de la FASe mis en œuvre par les centres et le travail social "hors murs" (TSHM), sont :

a) Sur le plan socio-éducatif : le développement personnel de tous les usagers, en particulier les jeunes, par une relation personnalisée au sein d'un groupe ;

b) Sur le plan socioculturel et associatif : le renforcement du tissu social, la rencontre, l'échange et la solidarité.

Article 4 : Mission et objectifs de la FASe

Conformément à l'article 8 de la loi, les prestations de la FASe doivent permettre la réalisation du travail de prévention et de promotion de la qualité de vie dans l'esprit de la Charte cantonale des centres.

La réalisation de cette mission **(voir annexe 1)** implique de favoriser :

a. ***le lien social et la prévention de l'exclusion*** :
Créer et entretenir le lien social, lutter contre l'isolement, socialiser, sensibiliser au respect mutuel, promouvoir l'ouverture à la différence, aux autres cultures, ouvrir des espaces culturels et communautaires, entretenir et renforcer la communication.

b. ***la citoyenneté et l'action associative*** :
Favoriser l'engagement, la participation, la citoyenneté et l'action communautaire, soutenir des projets associatifs.

c. ***l'intégration*** :
Identifier et agir auprès des populations en difficulté ou en risque de l'être et favoriser l'insertion de chacun.

d. ***le développement personnel*** de tous les usagers, en particuliers les jeunes, par une relation personnalisée au sein d'un groupe :
Valoriser le temps libre; contribuer au bien-être; éveiller à la culture, à la connaissance; développer l'autonomie.

Cette mission s'exerce en observant les réalités sociales, en repérant les problématiques émergentes afin de déterminer les actions. Chaque centre, ou structure d'actions hors murs, est appelé à définir son action en fonction des particularités du contexte local tout en l'inscrivant dans le cadre de cette mission.

Article 5 : Moyens mis en œuvre par la FASe

En application de l'article 8 de la Loi et dans le cadre de sa mission, la FASe garantit la réalisation par les centres et les TSHM de leur tâche en assurant, sur l'ensemble du canton, une politique cohérente en matière de centres de loisirs et de rencontres, notamment par :

- le recours à des animateurs socioculturels diplômés d'écoles reconnues et des collaborateurs qualifiés pour les autres fonctions,
- la formation professionnelle, le perfectionnement et la formation continue,
- la formation des bénévoles, membres des comités des centres,
- la collaboration avec les autres partenaires, notamment au niveau local,
- l'élaboration et l'application de normes d'encadrement et de mesures de sécurité adaptées aux particularités des activités pratiques et des participants,
- la mise à disposition d'informations et d'appuis au personnel d'animation, permettant d'apporter une réponse appropriée aux problèmes posés,
- la mise à disposition des partenaires internes de la FASe, des moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mandat au sein de celle-ci.

Article 6 : Outils de gestion, d'information et d'évaluation

Afin d'assurer la gestion, la mise en valeur des prestations des centres et des actions sociales hors murs et l'information de l'Etat et des communes, la FASe se dote :

- d'outils de gestion des ressources humaines et financières
- de moyens d'information permettant de rendre compte de la mission et de l'atteinte des objectifs selon l'art. 4 de la présente convention, par une description des activités, comportant, notamment, des données quantitatives et statistiques sur :
  - les populations concernées (enfants, pré-adolescents, adolescents, jeunes adultes, adultes, aînés) et la fréquentation
  - le type d'actions (centres et journées aérés, camps, sorties, manifestations, formation, présence quartier, accueil...)
  - les coûts, en y intégrant tout apport en nature par les collectivités publiques ou par le secteur privé
- de moyens d'évaluation qualitative globale des actions et des processus

Au premier trimestre de chaque année, la FASe fournit à l'Etat, un rapport de gestion complet portant sur la réalisation des activités, l'évaluation globale des actions et des besoins, les comptes et le rapport de contrôle concernant l'exercice écoulé.

La FASe analyse l'adéquation entre les activités déployées et les objectifs fixés selon l'article 2 de la présente Convention. Elle étudie les moyens d'adapter son offre à l'évolution des besoins recensés et soumet son projet à l'Etat, soit pour lui la Direction générale de l'Office de la jeunesse.

Article 7 : Engagement et rôle de l'Etat

L'Etat assure la FASe de son appui par l'intermédiaire du DIP et s'engage à porter à son projet de budget l'allocation des moyens nécessaires à l'accomplissement de la mission de la Fondation. La base de référence est le budget 2003. Les adaptations liées aux traitements sont garanties conformément aux conventions collectives et ajustées d'année en année.

Dès l'approbation du budget par le Grand Conseil, le DIP informe la Fondation du montant alloué et s'engage à verser la contribution financière suivant les modalités de versement prévues par la convention de collaboration permanente.

L'Etat, pour lui la direction générale de l'Office de la jeunesse, veille au fonctionnement administratif et financier de la FASe et s'assure de l'adéquation des actions aux objectifs déterminés dans le cadre de la politique cantonale.

Article 8 : Adaptation de l'offre

Dans un souci d'adéquation entre les besoins, l'offre et les moyens mis à disposition par l'Etat et les communes, la FASe, sur la base des rapports des centres et des "actions sociales hors murs", informe l'Etat des variations et évolutions significatives qu'elle constate, tant dans les besoins que dans les actions, notamment sur :

- la nécessité de renforcer les structures existantes et de créer de nouvelles structures
- la nécessité de diversifier les lieux et de mener des actions spécifiques
- l'impossibilité de réaliser un projet.

La FASe informe également l'Etat en cas de modification du partage des tâches avec d'autres organismes.

Les besoins nouveaux, recensés par l'Etat, sont communiqués à la FASe par la direction générale de l'Office de la jeunesse.

La FASe et la direction générale de l'Office de la jeunesse s'entendent sur les moyens à mettre en œuvre pour assurer l'adéquation entre les besoins et l'offre.

Article 9 : Rapports avec les Communes, les centres et les actions "hors murs"

Dans le cadre du mandat de coordination qui est le sien et en exécution de la présente convention, la FASe s'engage à élaborer des conventions-cadres entre elle-même et les Communes concernées et entre chaque Commune concernée et ses centres.

Dans le but de permettre aux centres et aux structures de travail social hors murs de réaliser leur mission, la FASe conclut avec chaque Commune concernée une convention relative à l'activité des centres et aux actions de travail social "hors murs".

Chaque Commune concernée conclut avec chacun de ses centres une convention qui est approuvée par la FASe.

L'objectif de ces conventions est de régler les relations entre les parties, de clarifier leurs attentes et de faciliter leur collaboration. Elles définissent les prestations réciproques en termes aussi bien d'actions, que de soutien financier ou de mise à disposition de locaux et d'infrastructure.

Article 10 : Durée, renouvellement et modification

La présente convention entre en vigueur le 1er avril 2004.

Elle est conclue pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 mars 2006.

La FASe et l'Etat se réservent la possibilité de modifier ou de compléter, d'un commun accord, la présente convention.

Les parties signataires de la présente convention commencent à étudier les conditions de renouvellement de la convention une année avant son échéance. La nouvelle convention doit être prête au plus tard le 31 janvier 2006.

Dans le cas où les parties ne pourraient s'accorder sur les conditions de renouvellement dans le délai fixé, la présente convention serait automatiquement renouvelée, aux mêmes conditions, pour une seule période d'une année.

Si une des parties n'entend pas renouveler la convention, elle doit le signifier moyennant préavis, une année avant l'échéance.

Article 11 : Utilisation des informations

La FASe fournit à l'Etat des informations globales et agrégées.

Les parties s'engagent à utiliser les informations reçues de part et d'autre dans le strict respect du cadre de la présente convention.

Article 12 : Règlement de litiges

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention est résolu dans la mesure du possible entre les deux parties.

Au besoin, les deux parties peuvent soumettre un litige à la médiation d'une personne choisie par les deux parties.

Demeurent réservées :

a) les compétences de l'autorité de surveillance instituées par l'article 2 des statuts de la FASe ;

b) la compétence du Tribunal administratif en cas d'action pécuniaire découlant d'un accord de droit public selon les dispositions de la loi sur l'organisation judiciaire.

Signatures

Fait et signé en trois exemplaires à Genève, le 29 mars 2004

La République et canton de Genève
Département de l'instruction publique :

Charles BEER
Conseiller d'Etat

La Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
(FASe) :

Gabrielle FALQUET
Vice-Présidente

Geneviève MOTTET-DURAND
Présidente

Annexes :

1. Tableau des missions et objectifs (art. 4)
2. Liste des centres et des actions de travail social « hors murs » (situation au 31.01.2004)

Annexe 1

Tableau des missions et objectifs

Mission	**MAINTENIR LE LIEN SOCIAL PREVENIR L'EXCLUSION**	**FAVORISER LA CITOYENNETE, ACTION ASSOCIATIVE**	**FAVORISER L'INTEGRATION**	**FAVORISER LE DEVELOPPEMENT PERSONNEL**
	Lien de la personne à la société	*Engagement de la personne pour le collectif.*	*Empêcher que des situations dangereuses ou des états de fragilité s'aggravent.*	*Dimension de la personne*
Objectifs généraux	**Créer et entretenir le lien social, lutter contre l'isolement** ▪ *Créer, stimuler des occasions de rencontres, d'échanges, de liens* ▪ *Développer le lien intergénérationnel* ▪ *Promouvoir la convivialité, l'humour* ▪ *Développer les réseaux de contact*	**Favoriser l'engagement, la participation, la citoyenneté, l'action communautaire** ▪ *Stimuler les participants à être acteurs* ▪ *Développer le sens critique* ▪ *Promouvoir l'apprentissage de la démocratie, la recherche de l'intérêt général*	**Identifier et agir auprès de populations en difficulté ou en risque de l'être** ▪ *Offrir un soutien aux populations fragilisées* ▪ *Etre en lien avec les personnes en situation précaire* ▪ *Rétablir ou maintenir le dialogue* ▪ *Veiller à la valorisation des personnes* ▪ *Développer la confiance en soi* ▪ *Intégrer des personnes handicapées*	***Valoriser le temps libre*** ▪ *Favoriser la créativité, création,expression (artistique, physique,..)* ▪ *Inviter au contact avec la nature*
	Socialiser, sensibiliser au respect mutuel ▪ *Sensibiliser au cadre, aux règles de vie* ▪ *Mettre en lien jeunes et adultes*	**Soutenir des projets associatifs** ▪ *Renforcer l'association du centre* ▪ *Favoriser les interactions entre les associations* ▪ *Fournir un appui associatif (humain, matériel, ...)*	**Agir auprès de l'ensemble de la population** ▪ *Faciliter l'intégration sociale et professionnelle* ▪ *Stimuler la solidarité* ▪ *Favoriser l'expression des minorités* ▪ *Favoriser l'adaptation réciproque* ▪ *Développer un sentiment d'appartenance* ▪ *Faire le relais entre personnes et institutions*	**Contribuer au bien-être** ▪ *A l'épanouissement personnel* ▪ *Au développement et à la découverte de soi*
	Promouvoir l'ouverture à la différence, aux autres cultures ▪ *Accueillir et valoriser les différences culturelles comme ressources* ▪ *Gérer les conflits*			**Eveiller à la culture, la connaissance** ▪ *Permettre, donner goût à l'apprentissage*
	Ouvrir des espaces culturels et communautaires ▪ *Contribuer au développement socioculturel de la commune* ▪ *Développer l'animation du quartier* ▪ *Promouvoir la vie culturelle amateur*			**Développer l'autonomie** ▪ *Développer la responsabilité*
	Entretenir et renforcer la communication ▪ *Servir de relais d'information*			

Annexe 2

Liste des centres et des actions de travail social « hors murs »
(situation au 31.01.2004)

Légende :
- ❖ ***Centres***
- ⏚ ***Hors murs***

❖ *Jardin Robinson et Centre de rencontres d'Avully*	**AVULLY**
⏚ *Local accueil jeunes (gestion accompagnée)* ⏚ *Action travail social "hors murs" (TSHM)*	
❖ *Activité été enfants (centre aéré)*	**BARDONNEX**
⏚ *Action travail social "hors murs" (TSHM)*	
⏚ *Local accueil jeunes (accueil libre)* ⏚ *Bus animation mobile (BAM)*	**BELLEVUE**
⏚ *Locaux accueil jeunes (accueil libre + gestion accompagnée)* ⏚ *Action travail social "hors murs" (TSHM)* ⏚ *Bus prévention parcs (BUPP)*	**BERNEX**
❖ *Centre loisirs Carouge*	**CAROUGE**
⏚ *Locaux musique ados (gestion accompagnée)* ⏚ *Action travail social "hors murs" (TSHM)*	
❖ *Centre de loisirs et rencontres Chêne-Bougeries*	**CHENE-BOUGERIES**
⏚ *Action travail social "hors murs" (TSHM)*	
❖ *Centre loisirs Chêne-Bourg*	**CHENE-BOURG**
⏚ *Action travail social "hors murs" (TSHM)*	
❖ *Centre de rencontres « Point d'interrogation »*	**COLLONGE-BELLERIVE**
⏚ *Local accueil jeunes (accueil libre + gestion accompagnée)* ⏚ *Action travail social "hors murs" (TSHM)* ⏚ *Bus prévention parcs (BUPP)*	**CONFIGNON**
⏚ *Bus animation mobile (BAM)*	**GENTHOD**
❖ *Centre loisirs de rencontres du Grand-Saconnex*	**GRAND-SACONNEX**

❖ Centre loisirs Lancy-Marignac ❖ Maison de quartier Lancy-Tacchini ❖ Terrain d'aventure Petit-Lancy, ❖ Terrain d'aventures Lancy-Voiret	LANCY
⚓ Locaux autogérés pour les jeunes (gestion accompagnée) ⚓ Maison «CIVIQ» Palettes (projet communautaire) ⚓ Action travail social "hors murs" (TSHM) ⚓ Bus prévention parcs (BUPP) ⚓ Structure petits-jobs/insertion	
❖ Centre de rencontres La Rampe	MEINIER
❖ Centre loisirs Meyrin-Vaudagne ❖ Maison des jeunes Undertown ❖ Jardin Robinson de Meyrin	MEYRIN
⚓ Action travail social jobs/insertion Transit	
❖ Jardin Robinson d'Onex	ONEX
⚓ Bus prévention parcs (BUPP)	
⚓ Maison des jeunes de Perly (accueil libre) ⚓ Action travail social "hors murs" (TSHM)	PERLY-CERTOUX
❖ Centre de rencontres Locados ❖ Jardin d'aventures Plan-les-Ouates	PLAN-LES-OUATES
⚓ Action travail social "hors murs" (TSHM) ⚓ Structure petits-jobs/insertion	
⚓ Bus animation mobile (BAM)	PREGNY-CHAMBESY
❖ Centre loisirs et rencontres Thônex	THÔNEX
⚓ Action travail social "hors murs" (TSHM)	
⚓ Local accueil jeunes (accueil libre) ⚓ Action travail social "hors murs" (TSHM)	TROINEX

❖ *Centre de rencontres Abarc,* ❖ *Maison de quartier Aïre-Lignon,* ❖ *Maison de quartier d'Avanchet,* ❖ *Maison de quartier de Vernier,* ❖ *Maison des jeunes L'Eclipse-Avanchet,* ❖ *Centre Vernier-sur-Rock,* ❖ *Jardin Robinson de Balexert,* ❖ *Jardin Robinson du Lignon,* --- ➘ *Action travail social "hors murs" (TSHM) et local accueil libre Avanchet,* ➘ *Action travail social « hors murs » (TSHM) et local accueil libre Libellules,* ➘ *Action travail social « hors murs » Lignon,* ➘ *Action travail social Brico jeunes*	**VERNIER**
❖ *Centre rencontres Le Rado* --- ➘ *Action travail social "hors murs" (TSHM)* ➘ *Action travail social « Pelotière »*	**VERSOIX**
➘ *Local accueil jeunes (accueil libre)* ➘ *Action travail social "hors murs" (TSHM)*	**VEYRIER**
❖ *Maison de quartier des Acacias,* ❖ *Maison de quartier des Asters,* ❖ *Maison de quartier de Champel,* ❖ *Maison de quartier Chausse-Coq,* ❖ *Maison de quartier des Eaux-Vives,* ❖ *Maison de quartier de la Jonction* ❖ *Maison de quartier des Pâquis,* ❖ *Maison de quartier de Plainpalais,* ❖ *Maison de quartier de Saint-Jean,* ❖ *Espace de rencontres et d'activités ATB (Jonction-Plainpalais),* ❖ *Centre de rencontre « Le Cradeau » (Eaux-Vives),* ❖ *Centre de loisirs des Franchises,* ❖ *Centre de rencontres « Créateliers » (Pâquis),* ❖ *Centre de rencontres « Pré en Bulle » (Grottes-Cropettes-Montbrillant)*	**GENEVE**

AMENDEMENTS
Département : **5** **5**

Commission	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2007 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS Charges	AMENDEMENTS Revenus	Après modif.	VOTE OUI	VOTE NON	VOTE Abstentions	A	R
CSJ	130	5002000	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers		-20'000		53'900	2 UDC, 2 L	1PdC, 2 Soc, 2 V 1 adg/SI	1 R		X
CSJ	131	5003000	313	Achats de fournitures et autres marchandises		50'000		183'513	2 UDC, 1 R, 1 PdC	3 L, 2 S, 1V, 1 adg/SI 1 adg/pt	1V		X
CSJ	132	5003010	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel		-20'000		80'000	2 UDC, 3L	2S, 2V, 1adg/SI 1 adg/pt	1 R, 1 PdC		X
CSJ	132	5003010	313	Achats de fournitures et autres marchandises		-20'000		442'500	2 UDC, 3L	2S, 2V, 1adg/SI 1 adg/pt	1 R, 1 PdC		X
CSJ	132	5004000	313	Achats de fournitures et autres marchandises		-60'000		1'201'600	2UDC, 3L, 1R, 1PdC	2S, 2V, 1adg/SI, 1adg/pt		X	
CSJ	133	5005000	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité		-15'000		39'887	2UDC, 3L, 1R, 1PdC	3S, 2V, 1adg/SI, 1adg/pt			X
CSJ	134	5005000	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers		-72'000		100'900	2 UDC, 3L	3S, 2V, 1adg/SI 1 adg/pt	1R, 1PdC		X
CSJ	135	5006000	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel		-10'000		77'700	2 UDC, 3L, 1PdC	3S, 2V, 1adg/SI 1 adg/pt	1R		X
CSJ	135	5006000	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers		-65'000		50'000	2 UDC, 3L	3S, 2V, 1adg/SI 1 adg/pt	1R, 1PdC		X
CSJ	136	5007000	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel		-20'000		100'400	2 UDC, 3L	3S, 2V, 1adg/SI 1 adg/pt	1R, 1PdC		X

AMENDEMENTS
Département : **5** **5**

Commission	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2007 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS Charges	AMENDEMENTS Revenus	Après modif.	VOTE OUI	VOTE NON	VOTE Abstentions	A	R
CSJ	136	5007000	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation		-16'000		3'234'200	2 UDC, 3L	3S, 2V, 1adg/SI 1 adg/pt	1R, 1PdC		X
CSJ	137	5008000	316	Loyers, fermages et redevance d'utilisation		-100'000		611'520	2 UDC, 3L	3S, 2V, 1adg/SI 1 adg/pt	1R, 1PdC		X
CSJ	166	5007	366	Allocations sociales ponctuelles (anc. Secours d'urgence)		-100'000		150'000	1PdC	2 UDC, 1L, 3S, 2V, 1adg/SI, 1 adg/pt	2L, 1R		X
CSJ				Vote final indicatif sur le budget du Département 5					3S, 2V, 1adg/SI 1 adg/tp	2L	1L, 1R, 1PdC, 2UDC	X	
				(TOTAUX indicatifs - amendements présentés)		**-468'000**							
				TOTAUX (tels que votés par la commission)		**-60'000**							

(1)

Crédits accordés pour la coopération au développement et l'aide humanitaire

Calcul du pourcentage par rapport au budget 2006 de la Ville de Genève

Budget Ville de Genève 2006	**CHF**	**1'028'810'371.—**
Diverses enveloppes pour projets :		
1) Aide humanitaire	CHF	250'000.—
2) Institutions d'aide au développement	CHF	1'220'000.—
3) Coopérations décentralisées	CHF	1'500'000.—
4) Ville Unies contre la Pauvreté	CHF	500'000.—
sous-total	CHF	3'470'000.—
5) Associations d'enseignement et de formation en faveur des droits de l'Homme	CHF	30'000.—
6) Associations luttant contre le racisme	CHF	50'000.—
sous-total	CHF	80'000.--
Diverses subventions de fonctionnement :		
Centre d'accueil des internationaux	CHF	50'000.—
Mandat international	CHF	50'000.--
Village alternatif	CHF	47'500.—
DOCIP	CHF	20'000.—
CETIM	CHF	35'000.—
FGC	CHF	90'000.—
Festival Médias Nord Sud	CHF	30'000.—
Genève Tiers-Monde	CHF	30'000.--
Subventions et allocations diverses	CHF	20'000.—
Genève Cap-vert	CHF	2'000.—
Didé (dignité en détention)	CHF	5'000.—
CICR	CHF	50'000.—
Médecins sans frontières	CHF	8'600.—
Terre des Hommes	CHF	8'600.—
sous-total	CHF	476'700.—
Prestations en nature (locaux) :		
Associations des femmes africaines	CHF	19'620.—
Terre des Hommes	CHF	243'249.—
Fonds de solidarité numérique	CHF	34'632.—
Villes Unies contre la Pauvreté	CHF	32'076.—
sous-total	CHF	329'577.—
Grand-total	CHF	4'356'277.—
Soit 0,423 % du budget de la Ville de Genève		

Dans ce pourcentage, le coût « salaire », engendré par les projets de coopération Ville de Genève, n'est pas chiffré. S'il devait l'être, la contribution de la Ville de Genève dépasserait le 0,45 %.

(2)

ASSOCIATION DU CENTRE GENEVOIS DE CONSULTATION POUR LES VICTIMES D'INFRACTIONS

STATUTS

Article 1

Dénomination

Sous le nom d' « Association du centre genevois de consultation pour les victimes d'infractions » (ci-après le centre), il est créé une association sans but lucratif, dotée de la personnalité juridique et organisée corporativement au sens des articles 60 et suivants du Code Civil Suisse.

Article 2

Siège

Le siège de l'association est à Genève.

Article 3

Durée

L'association est créée pour une durée indéterminée.

Article 4

But

L'association a pour buts :

a) D'assurer la mise en place, le fonctionnement et la gestion administrative et financière du centre de consultation prévu par la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI), du 4 octobre 1991 ;

b) De veiller à la bonne insertion du centre de consultation dans le réseau local des associations privées et des services publics, dont l'activité concerne, directement ou indirectement, les victimes d'infractions, et avec lesquels le centre agit à titre subsidiaire ;

c) De contribuer à la consolidation du réseau local des associations privées et services publics, notamment en favorisant la coordination de l'information.

Article 5

Membres

Peuvent être membres de l'association :

a) Des membres collectifs, tels que institutions sociales, associations privées ou services publics ;

b) Des membres individuels, pour autant qu'ils exercent une fonction en relation avec l'aide aux victimes.

Le nombre des membres individuels ne doit pas excéder le tiers du nombre des délégués représentant les membres collectifs à l'assemblée générale.

Admission

L'admission est de la compétence du comité qui statue à la majorité des deux tiers des membres. Le motif du refus d'admission n'est pas indiqué.

Démission

Chaque membre peut démissionner de l'association, sous réserve de l'accomplissement de ses obligations envers l'association.

Exclusion

Sur proposition du comité, l'assemblée générale peut prononcer l'exclusion d'un membre, sans indication de motifs.

Article 6

Organes

Les organes de l'association sont :

- L'assemblée générale ;
- Le comité.

Article 7

Assemblée générale

L'assemblée générale est le pouvoir suprême de l'association. Elle se compose des membres individuels et des membres collectifs, au nombre de 2 par membre collectif. Ces participants à l'assemblée générale disposent chacun d'un seul suffrage. L'assemblée générale se prononce à la majorité des membres présents.

Compétences	L'assemblée générale : ✓ Définit la politique générale de l'association ; ✓ Discute et approuve le rapport d'activité annuel du comité ; ✓ Délibère et statue sur tout objet inscrit par le comité à l'ordre du jour et sur toute proposition individuelle inscrite à l'ordre du jour conformément à l'article 7, alinéa 5 ; ✓ Vote le budget et les comptes, prend acte du rapport de vérification des comptes et donne décharge au comité ; ✓ Désigne annuellement, sur proposition du comité, un organe de contrôle chargé de la vérification des comptes ; le mandat de celui-ci est renouvelable trois fois ; ✓ Elit pour une période de deux ans, les membres du comité, ce mandat est renouvelable ; ✓ Elit le président de l'association pour une période de deux ans, ce mandat est renouvelable ; ✓ Se prononce sur les exclusions, conformément à l'article 5, alinéa 4 ; ✓ Adopte les modifications des statuts, conformément à l'article 10 ; ✓ Peut prononcer la dissolution de l'association, conformément à l'article 11.
Assemblée ordinaire	L'assemblée générale est convoquée par le comité, qui la réunit une fois par an au moins.
Assemblée extraordinaire	Des assemblées extraordinaires peuvent être convoquées à la demande d'un cinquième des membres ou à la demande du comité chaque fois que cela lui paraît nécessaire.
Convocation	La date choisie par le comité pour la réunion d'une assemblée générale est communiquée au moins 6 semaines auparavant aux membres collectifs et aux membres individuels. Les membres collectifs désignent leurs délégués au plus tard 30 jours avant la tenue de cette assemblée. Toute proposition individuelle destinée à être discutée lors d'une assemblée générale doit parvenir au siège de l'association au plus tard 15 jours avant la tenue de cette assemblée. Pour qu'une assemblée générale puisse statuer valablement, la convocation et d'ordre du jour doivent être envoyés aux membres de l'association au plus tard 10 jours avant la tenue de cette assemblée. Le responsable du centre ainsi qu'un/e délégué/e du personnel sont invités à assister aux assemblées.

Article 8

Comité

Le comité est l'organe exécutif de l'association ; il se compose du président de l'association et de 12 membres au maximum.

Le mandat de membre du comité est personnel et non transmissible.

Aussitôt après l'élection, le comité se réunit et procède en son sein au choix du vice-président et du trésorier.

Compétences

Le comité prend toute décision relative à la bonne marche et à l'administration de l'association. En particulier, le comité :

- ✓ Admet les nouveaux membres conformément à l'article 5, alinéa 2 ;
- ✓ Elabore les cahiers des charges et adopte les statuts et les règlements du personnel ;
- ✓ Nomme le responsable du centre de consultation, qui est chargé d'en assurer la gestion courante dans les limites du budget adopté ;
- ✓ Nomme le personnel du centre ;
- ✓ Etablit toute convention de collaboration entre le centre et les partenaires extérieurs ;
- ✓ Adopte le projet de budget et les comptes du centre et les soumet à ratification par l'assemblée générale ;
- ✓ Convoque l'assemblée générale et établit son ordre du jour.

Séances

Le comité se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire, sur demande du président ou de trois de ses membres.

Vote

Les membres du comité disposent chacun d'un seul suffrage. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. Un quorum de présence de la moitié des membres du comité est requis. En cas d'égalité, la voix du président de l'association est prépondérante.

Voix consultative

Sauf huis clos décidé par le comité, le responsable du centre ainsi qu'un délégué du personnel assistent aux séances avec voix consultative.

Article 9

Signatures

L'association est engagée par les signatures conjointes du président de l'association ou du vice-président et d'un autre membre du comité.

Finances

Les ressources de l'association sont constituées :

- ✓ Des cotisations des membres ;
- ✓ Des subventions publiques ;
- ✓ Des dons, legs et autres recettes.

Exercice

L'exercice social correspond à l'année civile.

Responsabilité

Les membres, collectifs ou individuels, ne sont pas responsables des engagements financiers de l'association.

Article 10

Modification des statuts

Les modifications statutaires sont soumises par le comité à l'assemblée générale qui statue à la majorité des deux tiers des membres présents.

Les propositions de modification sont statutaires et émanent soit du comité, soit des membres de l'association ; elles doivent figurer in extenso en annexe de la convocation.

Article 11

Dissolution

L'assemblée générale peut décider en tout temps de la dissolution de l'association, à la majorité des deux tiers des membres présents lors d'une assemblée convoquée à cet effet.

Article 12

Liquidation

La liquidation a lieu par les soins du comité. Le liquidateur règle les questions en cours, réalise l'actif, exécute les engagements de l'association et décide de l'attribution du solde restant à un organisme identique.

Les présents statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale du 29 avril 1999. Ils remplacent les statuts du 20 décembre 1993.

La Présidente :

Geneviève Mottet Durand

Le Trésorier :

Hans Maurer

BUDGET PARTICIPATIF - ANNEE CIVILE 2006

Montant fixe = budget global Fr. 250.000.-- / 2 / par le nombre d'écoles participantes(6) = Fr. 25.000.--
Budget par classe = le solde Fr. 125.000.-- / par le nombre de classes total X le nombre de classes par école

Budget 2006	250'000
Solde à répartir	**250'000**
250'000 / 2 /5	25'000
Montant par classe =250'000 / 2 / nombre de classes total X nombre de classes par école	125'000.00

Ecole	Nbre de classes	Nbre de Classes spécialisées	Total classes	Budget Fixe	Budget par classe	Budget par classe (arrondi)	Total par école
Châteaubriand	6	0	6	25'000.00	17'857.14	**17'850.00**	42'850.00
Montchoisy	6	0	6	25'000.00	17'857.14	**17'850.00**	42'850.00
Plantaporrêts	4	0	4	25'000.00	11'904.76	**11'900.00**	36'900.00
Trembley I	13	4	17	25'000.00	50'595.24	**50'600.00**	75'600.00
Zurich	9	0	9	25'000.00	26'785.71	**26'800.00**	51'800.00
			42	**125'000.00**	**125'000.00**	**125'000.00**	**250'000.00**

125'000 : 42
12
3000

C:\Temp\notes798EB0\~4780147~47801472006 sans Peschier
26.09.200614:16/lr

(3)

11. **Annexes**

DÉPARTEMENT DES SPORTS
ET DE LA SÉCURITÉ

LA DIRECTION

VILLE DE GENÈVE

Note à

Monsieur Gérard DESHUSSES
Président de la Commission des Finances
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 GENEVE 3

Genève, le 1er novembre 2006

Projet de budget 2007 - réponses aux questions de la commission des finances

Le Directeur
Yves Nopper
yves.nopper@ville-ge.ch

Monsieur le Président,

En réponse aux diverses questions posées lors de la séance de la commission des finances du 18 octobre dernier, j'ai le plaisir de vous remettre en annexe les documents suivants :

- Projet de manifestation en marge de l'Euro 2008 (Mme Salerno)
- Liste des clubs subventionnés domiciliés hors de la Ville (M. Dramé)
- Production des AO verbalisées en zones bleues 2006 (M. Maudet).

En réponse à une seconde question de M. Maudet, concernant le Club des Amis Montagnards, les informations sont les suivantes :

Le président actuel est Monsieur Denis Mégevand.

Le club n'est pas subventionné par la Ville de Lancy mais par :

AGCS pour les moins de 13 ans (Frs 1'000.--)
Jeunesse et Sport (Frs 1'800.--)
Sport-Toto (Frs 1'000.--).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

Yves NOPPER

Annexes mentionnées

Copie à : Mme Loredana De-Ciocchis

COUR DE SAINT-PIERRE 2
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 24 70
F +41(0)22 418 24 71

WWW.VILLE-GE.CH
WWW.GENEVA-CITY.CH
TPG BUS 36 (ARRÊT CATHÉDRALE)

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES,
DES ÉCOLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

VILLE DE GENÈVE

Monsieur Gérard DESHUSSES
Président de la Commission des finances
du Conseil municipal

Genève, le 7 novembre 2006

Concerne : Projet de budget 2007

Monsieur le Président,

A la suite de mon audition du 3 novembre dernier, au sujet de l'objet cité en marge, je vous prie de trouver, en annexe, les estimations relatives à la Fête des voisins, ainsi que les chiffres relatifs à la formation d'étudiant(e)s dans le domaine de la petite enfance.

Concernant l'AVIVO, je souhaiterais préciser que mon département a sollicité le département des finances, dont dépend la Gérance immobilière, afin que les questions qui se posent au sujet des locaux Ville de Genève qu'elle occupe, soient élucidées et qu'une réponse satisfaisante pour toutes les parties concernées soit trouvée d'ici la fin de l'année. Je ne manquerai donc pas de vous en tenir informé.

D'ores et déjà, je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

P.o Manuel TORNARE

Annexes mentionnées

RUE DE L'ATHÉNÉE 7
CASE POSTALE 219, CH-1211 GENÈVE 12
T +41(0)22 418 49 00
F +41(0)22 418 49 01

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 3-5 (ARRÊT CLAPARÈDE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

Questions posées par la Commission des finances le 3 novembre 2006

DELEGATION A LA PETITE ENFANCE

Rapport du CA à l'appui du PB 2007 III page 91 :
Objectif 1200 « Mise en œuvre d'une politique de formation adaptée... » :

En **2006, 39 étudiant(e)s** ont réussi leur diplôme.

Actuellement, 20 personnes suivent une formation en cours d'emploi, alors qu'en parallèle 25 autres étudiant(e)s prennent des cours à plein temps.

Ces deux volées pourraient déboucher sur **45 diplômés en 2007.**

La capacité de formation de l'école d'éducatrices et d'éducateurs du jeune enfant a été doublée durant l'année 2005. Ces étudiants seront en possession de leur diplôme **en 2008.**

SERVICE SOCIAL

1) Impact de l'augmentation de 50 cts des repas scolaires :

Il est difficile d'évaluer l'impact de l'augmentation du prix des repas sur l'ensemble des aides délivrées par le SSVG pour plusieurs raisons. En effet, il convient de rappeler que cette augmentation n'est effective que depuis le début de l'année scolaire (août 2006). L'impact sera probablement plus perceptible, lorsque nous pourrons examiner une période budgétaire complète. Par ailleurs, il sied de préciser que les bénéficiaires de cette prestation étant relativement « volatiles », il n'est pas pertinent de mettre en relation une éventuelle augmentation des aides à la seule cause de l'augmentation des prix des repas.

2) Evaluation relative à la participation à la fête des voisins :

En préambule, rappelons que la fête des voisins est organisée par le Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement depuis 2004.
Un comité de pilotage effectue une estimation de la participation des habitants à l'événement, en dépit des difficultés inhérentes à sa nature et sachant que les habitants ne nous informent pas forcément du déroulement d'une fête car ils peuvent s'organiser seuls en retirant leurs affiches (téléchargement sur le site internet, à disposition chez les partenaires...).
Grâce à la collaboration de plusieurs services, la commune joue un rôle de facilitateur et de promoteur des différentes fêtes en réunissant les conditions les plus favorables à leur organisation, en mettant à disposition du matériel (notamment affichettes, bancs et tables) et en incitant les personnes à se réunir le soir de l'événement.

Quelques chiffres :

2004

Matériel de fête prêté: 92 bancs et 47 tables
Fermeture de rue : 1
Communes associées officiellement : 4 - Meyrin, Onex, Carouge, Vernier
Sponsors : 5

2005

Matériel de fête prêté : 148 bancs et 83 tables
Communes associées officiellement : 8 - Carouge, Chêne-Bougeries, Confignon, Grand-Saconnex, Meyrin, Onex, Russin, Vernier
Fermetures de rues : 4
Villes suisses : Lausanne (4 quartiers pilotes) et Lugano
Sponsors : 8

2006

Matériel de fête prêté : 136 tables, 268 bancs, 115 chaises
Communes associées officiellement : 12 – Cologny, Chêne-Bougeries, Vernier, Bernex, Chêne-Bourg, Confignon, Avully, Carouge, Grand-Saconnex, Onex, Meyrin, Meinier
Fermetures de rues et mobilisations de places de parking : 5 blocages de rues, 3 mobilisations de places de parking
Villes suisses : Lausanne (toute la ville) et Lugano
Sponsors : 10

Sur la base des données précitées et des éléments suivants :

- le comptage des affiches à poser dans l'immeuble retirées auprès de nos partenaires : Migros, Maisons de quartiers, Swisscomshops, UAC, agences TPG, mairies de plusieurs communes partenaires ainsi que les demandes via des appels téléphoniques et courriers électroniques au secrétariat de la fête des voisins
- la tournée effectuée le soir même par les UAC ainsi que par le comité de pilotage de la fête permet de découvrir de nouvelles fêtes qui s'ajoutent à celles annoncées au secrétariat et aux partenaires
- le nombre moyen de participant est établi à 25 personnes,

nous estimons, pour l'ensemble du canton, la participation suivante :

2004 Participation estimée : 25'000 personnes en Ville de Genève et dans le canton – 600 immeubles en fête

2005 Participation estimée : 50'000 personnes en Ville de Genève et dans le canton – 2000 immeubles en fête

2006 : L'estimation n'a pas été effectuée en 2006 pour des raisons logistiques. Toutefois, les différents éléments réunis donnent des signes très positifs sur la participation, car de nouveaux habitants organisant la fête des voisins sont identifiés chaque année. Ces nouveaux participants s'ajoutent à ceux qui sont fidèles à l'événement. De plus, une forte progression de l'intérêt des partenaires comme les Régies, les fondations immobilières et les concierges ainsi que les communes genevoises et autres villes suisses est remarquée. Une estimation chiffrée sera effectuée à nouveau lors de la fête des voisins 2007.

VILLE DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

projet de budget 2007 rectifié

remis à la commission des finances

Modifications apportées par le Conseil administratif et remises à la commission des finances

		Pages
1	Présentation générale	2
2	Récapitulatif des modifications	3 *
3	Détail par département des modifications	4 à 11 *
4	Structure des revenus de fonctionnement par nature (comparaison PB 2007 rectifié - Budget 2006)	12
4.1	Structure des revenus de fonctionnement par nature (comparaison BP 2007 rectifié - PB 2007 déposé)	13
5	Structure des charges de fonctionnement par nature (comparaison PB 2007 rectifié - Budget 2006)	14
5.1	Structure des charges de fonctionnement par nature (comparaison BP 2007 rectifié - PB 2007 déposé)	15
6	Récapitulation des subventions par département non comprises les prestations en nature	16
6.1	Récapitulation des subventions par service non comprises les prestations en nature	17
7	Récapitulation des subventions par département y compris les prestations en nature	18
7.1	Récapitulation des subventions par service y compris les prestations en nature	19
7.2	Modifications des subventions détaillées non comprises les prestations en nature	20 *
7.3	Modifications des subventions détaillées relatives à des prestations en nature	21 *
8	Personnel occupé par l'administration municipale	22 * à 29
8.1	Demandes de nouveaux postes	30 *
8.2	Transferts de postes	31 à 32 *
8.3	Nouveaux postes selon extraits du CA et postes supprimés	33 *

(*) annexés au rapport général

Tableau récapitulatif des modifications
Projet de budget 2007 rectifié

Tableau N° 2

Libellé	Charges	Revenus
Projet de budget déposé	1'069'548'025	1'051'529'371
Autorités	221'681	-204'073
Finances et administration générale	7'955'992	-8'931'832
Aménagement, constructions et voirie	-7'248'686	0
Affaires culturelles	1'978'070	895'738
Sports et Sécurité	424'575	329'500
Affaires sociales, écoles et environnement	3'038'061	2'359'594
Augmentation taux indexation salaires de 1 à 1.2%	642'190	
Augm.contrib.frais admin.caisse de compensation de 1.3 à 1.46%。	63'812	
Imputations internes	1'121'810	1'121'810
Excédent de charges		**30'645'422**
Totaux	1'077'745'530	1'077'745'530

Tableau N° 3

Modifications projet de budget 2007

Autorités

Détail des modifications

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

Cellule	Groupe	PB 2007 déposé	Modifications	PB 2007 rectifié	Libellé	Page
A002000	310	915'615	62'000	977'615	Augmentation des frais relatifs aux élections communales	29
A002000	318	1'103'571	7'000	1'110'571	Compensation baisse cotisation Réro enregistrée au CJB, BAA, MHN et BPU (grpe 318)	30
A002000	318	1'110'571	138'000	1'248'571	Augmentation des frais relatifs aux élections communales	30
A004000	316	6'300	20'000	26'300	Rectification location de tentes budgétisée sur le groupe 318 en lieu et place du grpe 316	31
A004000	318	1'451'450	-20'000	1'431'450	Rectification location de tentes budgétisée sur le groupe 318 en lieu et place du grpe 316	31
A005000	434	3'292'994	5'927	3'298'921	Ajustement refacturation CAP	32
A010000	427	210'000	-210'000	0	Transfert revenus macarons pour les parkings de SRH (A010000) à GIM (1005030)	32
A010500	30X		744'181		Augm.salaires fds de chômage suite à la suspension de la partic.aux frais de gestion ETC	33
A010500	351	800'000	-750'000	50'000	Suspension particip.aux frais de gestion ETC (Emplois tempor.cantonaux pour chômeurs)	33
A700010	30X	2'124'500	20'500	2'145'000	Assurances sociales pour jetons présences CM	34
AXXXXXX	390	139'132	2'885	142'017	Intérêts répartis nouveau taux 3.45%	XXX
AXXXXXX	391	945'944	-7'652	938'292	Ajustement prestations internes (mise à disposition de locaux)	XXX
AXXXXXX	392	444'300	30'800	475'100	Ajustement prestations internes diverses	XXX
			221'681		**Augmentation des charges***	
			-204'073		**Diminution des revenus***	

*** Les totaux ne tiennent pas compte des imputations internes (ch.39 et 49)**

Tableau N° 3

Modifications projet de budget 2007

Finances et administration générale

Détail des modifications — Modifications qui n'influencent pas le résultat global

Cellule	Groupe	PB 2007 déposé	Modifications	PB 2007 rectifié	Libellé	Page
1001510	346	26'700'000	2'356'000	29'056'000	Ajustement compensation aux communes frontalières	42
1001510	351	28'692'000	-458'000	28'234'000	Ajustement frais de perception	42
1001510	400	503'500'000	-8'084'000	495'416'000	Diminution impôts personnes physiques	42
1001510	401	134'100'000	-2'086'000	132'014'000	Diminution impôts personnes morales	42
1001510	408	9'500'000	974'000	10'474'000	Augmentation péréquation personnes morales	42
1001530	490	56'242'821	1'164'694	57'407'515	Intérêts répartis nouveau taux 3.45%	43
1005020	310	1'000	1'300	2'300	Transf.de la cellule Fermages (1005040)aux cellules 1005020 et 1005030 Imm.loc PF PA	46
1005020	311	50'000	32'200	82'200	Transf.de la cellule Fermages (1005040)aux cellules 1005020 et 1005030 Imm.loc PF PA	46
1005020	312	4'015'027	33'574	4'048'601	Transf.de la cellule Fermages (1005040)aux cellules 1005020 et 1005030 Imm.loc PF PA	46
1005020	314	11'609'000	1'500'000	13'109'000	Ventilation dans les services de div. comptes 314 C-Bât. (n'ont pas pu l'être lors du dépôt)	46
1005020	314	13'109'000	177'951	13'286'951	Transf.de la cellule Fermages (1005040)aux cellules 1005020 et 1005030 Imm.loc PF PA	46
1005020	316	1'090'000	500	1'090'500	Transf.de la cellule Fermages (1005040)aux cellules 1005020 et 1005030 Imm.loc PF PA	46
1005020	318	8'406'759	275'072	8'681'831	Transf.de la cellule Fermages (1005040)aux cellules 1005020 et 1005030 Imm.loc PF PA	46
1005020	319	152'000	1'000	153'000	Transf.de la cellule Fermages (1005040)aux cellules 1005020 et 1005030 Imm.loc PF PA	46
1005020	330	208'694	29'152	237'846	Transf.de la cellule Fermages (1005040)aux cellules 1005020 et 1005030 Imm.loc PF PA	46
1005020	390	28'329'222	74'724	28'403'946	Transf.de la cellule Fermages (1005040)aux cellules 1005020 et 1005030 Imm.loc PF PA	46
1005020	390	28'403'946	588'232	28'992'178	Intérêts répartis nouveau taux 3.45%	46
1005020	423	80'982'308	693'000	81'675'308	Transf.de la cellule Fermages (1005040)aux cellules 1005020 et 1005030 Imm.loc PF PA	46
1005020	423	81'675'308	54'172	81'729'480	Ajustement contrepartie diverses subventions relatives à des prestations en nature	46
1005020	491	7'502'148	-164'152	7'337'996	Corrections divers loyers internes	47
1005030	310	500	4'000	4'500	Transf.de la cellule Fermages (1005040)aux cellules 1005020 et 1005030 Imm.loc PF PA	47
1005030	311	0	35'000	35'000	Transf.de la cellule Fermages (1005040)aux cellules 1005020 et 1005030 Imm.loc PF PA	47
1005030	312	385'091	7'736	392'827	Transf.de la cellule Fermages (1005040)aux cellules 1005020 et 1005030 Imm.loc PF PA	47
1005030	314	3'003'834	256'909	3'260'743	Transf.de la cellule Fermages (1005040)aux cellules 1005020 et 1005030 Imm.loc PF PA	47
1005030	314	3'260'743	4'553'500	7'814'243	Ventilation dans les services de div. comptes 314 C-Bât. (n'ont pas pu l'être lors du dépôt)	47
1005030	315	2'800	2'000	4'800	Transf.de la cellule Fermages (1005040)aux cellules 1005020 et 1005030 Imm.loc PF PA	47
1005030	318	767'979	188'266	956'245	Transf.de la cellule Fermages (1005040)aux cellules 1005020 et 1005030 Imm.loc PF PA	47
1005030	319	0	1'000	1'000	Transf.de la cellule Fermages (1005040)aux cellules 1005020 et 1005030 Imm.loc PF PA	47
1005030	390	1'652'633	93'516	1'746'149	Transf.de la cellule Fermages (1005040)aux cellules 1005020 et 1005030 Imm.loc PF PA	47
1005030	390	1'746'149	36'154	1'782'303	Intérêts répartis nouveau taux 3.45%	47
1005030	392	1'000	500	1'500	Transf.de la cellule Fermages (1005040)aux cellules 1005020 et 1005030 Imm.loc PF PA	47
1005030	427	2'709'477	210'000	2'919'477	Transfert revenus macarons pour les parkings de SRH (A010000) à GIM (1005030)	47
1005030	427	2'919'477	-4	2'919'473	Ajustement contrepartie subvention relative à des prestations en nature Villa Dutoit	47
1005030	427	2'919'473	1'780'001	4'699'474	Transf.de la cellule Fermages (1005040)aux cellules 1005020 et 1005030 Imm.loc PF PA	47
1005030	436	0	15'000	15'000	Transf.de la cellule Fermages (1005040)aux cellules 1005020 et 1005030 Imm.loc PF PA	47
1005030	491	3'682'885	5'280	3'688'165	Transf.de la cellule Fermages (1005040)aux cellules 1005020 et 1005030 Imm.loc PF PA	47
1005030	491	3'688'165	16'168	3'704'333	Corrections divers loyers internes	47
1005040	3XX	1'214'401	-1'214'401	0	Transf.de la cellule Fermages (1005040)aux cellules 1005020 et 1005030 Imm.loc PF PA	47/48

Tableau N° 3

Modifications projet de budget 2007

Finances et administration générale

Détail des modifications

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

Cellule	Groupe	PB 2007 déposé	Modifications	PB 2007 rectifié	Libellé	Page
1005040	4XX	2'493'281	-2'493'281	0	Transf.de la cellule Fermages (1005040)aux cellules 1005020 et 1005030 Imm.loc PF PA	48
1005070	365	5'207'764	4'492	5'212'256	Nouvelle subvention relative à des prestations en nature SECSA Cours des Bastions	49
1107010	30X		-62'935		Transfert d'un demi poste à la DSI	51
1109000	30X		62'935		Transfert d'un demi poste du service des achats	52
1XXXXXX	390	35'106'620	102'640	35'209'260	Intérêts répartis nouveau taux 3,45%	
1XXXXXX	391	1'677'356	28'384	1'705'740	Ajustement prestations internes (mise à disposition de locaux)	
1XXXXXX	392	1'156'800	115'300	1'272'100	Ajustement prestations internes diverses	
			7'955'992		**Augmentation des charges***	
			-8'931'832		**Diminution des revenus***	

*** Les totaux ne tiennent pas compte des imputations internes (ch.39 et 49)**

Tableau N° 3

Modifications projet de budget 2007

Aménagement, constructions et voirie

Détail des modifications — Modifications qui n'influencent pas le résultat global

Cellule	Groupe	PB 2007 déposé	Modifications	PB 2007 rectifié	Libellé	Page
2001000	365	43'200	40'000	83'200	Correction grpe de comptes de diverses subv.de l'aménagement, constructions et voirie	59
2001000	366	40'000	-40'000	0	Correction grpe de comptes de diverses subv.de l'aménagement, constructions et voirie	59
2201000	30X		-206'686		Transfert d'un poste au SEVE	61
2402000	314	8'112'063	-8'092'000	20'063	Ventilation dans les services de div. comptes 314 C-Bât. (n'ont pas pu l'être lors du dépôt)	65
2402000	492	534'700	115'300	650'000	Ajustement prestations internes	65
2502000	311	455'500	8'000	463'500	Nouvelle répartition comptable des frais de matériel de télécommunication UGV	67
2502000	313	1'699'100	-15'000	1'684'100	Nouvelle répartition comptable des frais de matériel de télécommunication UGV	67
2502000	315	570'300	5'000	575'300	Nouvelle répartition comptable des frais de matériel de télécommunication UGV	67
2502000	316	540'000	2'000	542'000	Nouvelle répartition comptable des frais de matériel de télécommunication UGV	67
2502010	492	1'195'300	-36'000	1'159'300	Ajustement prestations internes	68
2502020	311	0	15'000	15'000	Nouvelle répartition comptable des frais de matériel de télécommunication UGV	68
2502020	313	1'873'500	-25'000	1'848'500	Nouvelle répartition comptable des frais de matériel de télécommunication UGV	68
2502020	313	1'848'500	400'000	2'248'500	Frais supplémentaires liés aux lois sur la circulation routière	68
2502020	315	830'000	5'000	835'000	Nouvelle répartition comptable des frais de matériel de télécommunication UGV	68
2502020	315	835'000	350'000	1'185'000	Frais supplémentaires liés aux lois sur la circulation routière	68
2502020	316	1'700	5'000	6'700	Nouvelle répartition comptable des frais de matériel de télécommunication UGV	68
2701020	314	1'140'000	300'000	1'440'000	Ventilation dans les services de div. comptes 314 C-Bât. (n'ont pas pu l'être lors du dépôt)	74
2XXXXXX	390	6'461'973	133'828	6'595'801	Intérêts répartis nouveau taux 3.45%	XXX
2XXXXXX	391	1'789'516	-10'804	1'778'712	Ajustement prestations internes (mise à disposition de locaux)	XXX
			-7'248'686		**Diminution des charges***	
			0		**Augmentation des revenus***	

*** Les totaux ne tiennent pas compte des imputations internes (ch.39 et 49)**

Tableau N° 3

Modifications projet de budget 2007

Affaires culturelles

Détail des modifications — Modifications qui n'influencent pas le résultat global

Cellule	Groupe	PB 2007 déposé	Modifications	PB 2007 rectifié	Libellé	Page
3001000	30X		-21'270		Diminution ligne temporaire p/compensation partielle 1/2 poste aide-bibliothécaire	81
3001000	310	103'400	-5'307	98'093	Diminution pour compenser 1/2 poste d'huissier	81
3001000	365	729'000	-47'860	681'140	Dimin.subv.FASE "La ville est à vous" pour création 1/2 poste collaborateur administr.)	81
3101000	30X		39'307		Création 1/2 poste d'huissier	82
3101000	314	72'679	12'000	84'679	Ventilation dans les services de div. comptes 314 C-Bât. (n'ont pas pu l'être lors du dépôt)	82
3101100	314	765'457	346'500	1'111'957	Ventilation dans les services de div. comptes 314 C-Bât. (n'ont pas pu l'être lors du dépôt)	83
3101100	318	446'067	-20'000	426'067	Diminution pour compenser 1/2 poste d'huissier	83
3106000	30X		47'860		Création 1/2 poste collaborateur administratif.	85
3106000	310	31'500	-9'000	22'500	Diminution pour compenser 1/2 poste d'huissier	86
3106000	314	216'359	82'000	298'359	Ventilation dans les services de div. comptes 314 C-Bât. (n'ont pas pu l'être lors du dépôt)	86
3106000	317	12'700	-5'000	7'700	Diminution pour compenser 1/2 poste d'huissier	86
3106000	365	34'751'323	-1'084	34'750'239	Ajustement diverses subventions relatives à des prestations en nature	86
3106610	365	4'312'774	395'738	4'708'512	Ajustement subvention relative à des prest. en nature (Reprise locaux Tua par FAMC)	87
3106610	427	989'345	395'738	1'385'083	Ajust.contrepartie subv.relative à des prestations en nature (Reprise locaux Tua par FAMC)	87
3110000	314	430'466	50'000	480'466	Ventilation dans les services de div. comptes 314 C-Bât. (n'ont pas pu l'être lors du dépôt)	88
3110000	365	18'593'171	500'000	19'093'171	Augm.subv.fds équipement communal (Grand-Théâtre)	88
3110000	469	1'000'000	500'000	1'500'000	Augm.part.fds équipement communal (Grand-Théâtre)	88
3201000	30X		-109'724		Transfert d'un poste à la BPU	88
3201000	30X		-14'174		Transformation d'un poste p/compensation partielle création 1/2 poste aide-biblioth.	88
3201000	310	367'000	17'200	384'200	Compensation baisse cotisation Réro enregistrée au CJB, BAA, MHN et BPU (grpe 318)	89
3201000	314	404'729	400'000	804'729	Ventilation dans les services de div. comptes 314 C-Bât.(n'a pas pu être faite lors du dépôt)	89
3201000	318	300'944	-22'000	278'944	Baisse cotisation Réro	89
3202000	30X		4'421		Ajustement prime ancienneté pour un employé	90
3202010	310	571'380	15'700	587'080	Compensation baisse cotisation Réro enregistrée au CJB, BAA, MHN et BPU (grpe 318)	109
3202010	318	189'259	-19'300	169'959	Baisse cotisation Réro	111
3203000	314	262'584	65'000	327'584	Ventilation dans les services de div. comptes 314 C-Bât. (n'ont pas pu l'être lors du dépôt)	95
3203000	318	618'098	3'400	621'498	Compensation baisse cotisation Réro enregistrée au CJB, BAA, MHN et BPU (grpe 318)	95
3204000	306	27'700	1'000	28'700	Frais de repas du personnel	96
3204000	310	225'350	5'400	230'750	Compensation baisse cotisation Réro enregistrée au CJB, BAA, MHN et BPU (grpe 318)	96
3204000	313	263'400	5'000	268'400	Adaptation à la nouvelle répartition de l'accueil des publics	96
3204000	316	60'465	3'000	63'465	Location Mobility mis en place en 2006 et adaptation à la réalité	96
3204000	317	59'800	1'000	60'800	Adaptation à la réalité 2005/2006	96
3204000	318	314'756	-6'500	308'256	Baisse cotisation Réro	96
3204000	318	308'256	-10'000	298'256	Compensation augmentation diverses rubriques (grpes 306, 313, 316, 317)	96
3204010	318	173'526	100	173'626	Compensation baisse cotisation Réro enregistrée au CJB, BAA, MHN et BPU (grpe 318)	97
3301000	30X		44'157		Transfert d'un demi poste de la BPU	98
3301000	30X		41'089		Création 1/2 poste d'aide -bibliothécaire aux BMU	98
3301000	30X		-3'150		Diminution ligne temporaire p/compensation partielle 1/2 poste aide-bibliothécaire	98

Tableau N° 3

Modifications projet de budget 2007

Affaires culturelles

Détail des modifications — Modifications qui n'influencent pas le résultat global

Cellule	Groupe	PB 2007 déposé	Modifications	PB 2007 rectifié	Libellé	Page
3301000	314	525'203	113'000	638'203	Ventilation dans les services de div. comptes 314 C-Bât. (n'ont pas pu l'être lors du dépôt)	98
3302000	30X		109'724		Transfert d'un poste du CJB	99
3302000	30X		-44'157		Transfert d'un demi poste aux BMU	99
3302000	310	1'991'659	-14'500	1'977'159	Compensation augmentation frais de surveillance (groupe 318)	99
3302000	314	104'241	15'000	119'241	Ventilation dans les services de div. comptes 314 C-Bât. (n'ont pas pu l'être lors du dépôt)	99
3302000	315	258'895	61'700	320'595	Compensation baisse cotisation Réro enregistrée au CJB, BAA, MHN et BPU (grpe 318)	99
3302000	318	394'130	-64'100	330'030	Baisse cotisation Réro	100
3302000	318	330'030	14'500	344'530	Augmentation frais de surveillance compensé par diminution sur groupe 310	100
3302010	318	16'325	100	16'425	Compensation baisse cotisation Réro enregistrée au CJB, BAA, MHN et BPU (grpe 318)	101
3302020	318	20'100	1'300	21'400	Compensation baisse cotisation Réro enregistrée au CJB, BAA, MHN et BPU (grpe 318)	101
3XXXXXX	390	3'028'195	62'681	3'090'876	Intérêts répartis nouveau taux 3.45%	XXX
3XXXXXX	391	1'585'566	-63'000	1'522'566	Ajustement prestations internes (mise à disposition de locaux)	XXX
3XXXXXX	392	592'800	-41'000	551'800	Ajustement prestations internes diverses	XXX
			1'978'070		**Augmentation des charges***	
			895'738		**Augmentation des revenus***	

*** Les totaux ne tiennent pas compte des imputations internes (ch.39 et 49)**

Tableau N° 3

Modifications projet de budget 2007

Sports et sécurité

Détail des modifications — Modifications qui n'influencent pas le résultat global *

Cellule	Groupe	PB 2007 déposé	Modifications	PB 2007 rectifié	Libellé	Page
4001000	30X		-9'768		Diminution env.temporaire pour compenser le poste de responsable audio-visuel	111
4002010	30X		-14'652		Diminution env.temporaire pour compenser le poste de responsable audio-visuel	112
4002040	30X		-81'205		Transform.d'un poste de gardien bain en respons.audio-visuel de la cell.4002040 à 060	114
4002060	30X		105'700		Transform.d'un poste de gardien bain en respons.audio-visuel de la cell.4002040 à 060	115
4002060	314	517'620	60'000	577'620	Ventilation dans les services de div. comptes 314 C-Bât. (n'ont pas pu l'être lors du dépôt)	115
4003000	452	9'800'000	300'000	10'100'000	Augm.de la participation de l'Association des Communes Genevoises aux charges du SIS	118
4004000	314	121'113	300'000	421'113	Ventilation dans les services de div. comptes 314 C-Bât. (n'ont pas pu l'être lors du dépôt)	120
4004000	318	245'100	29'500	274'600	Casco véhicules mis à dispos. par SAPP	120
4004000	436	5'000	29'500	34'500	Casco véhicules mis à dispos. par SAPP	120
4004000	492	13'600	30'100	43'700	Ajustement prestations internes	121
4007000	351	150'000	35'000	185'000	Correct.10% de dédommagement cantons s/prestations compensées SGA	122
4007000	492	540'000	-5'000	535'000	Ajustement prestations internes	122
4XXXXXX	390	2'365'484	48'980	2'414'464	Intérêts répartis nouveau taux 3.45%	XXX
4XXXXXX	391	2'186'751	16'072	2'202'823	Ajustement prestations internes (mise à disposition de locaux)	XXX
			424'575		**Augmentation des charges***	
			329'500		**Augmentation des revenus***	
					*** Les totaux ne tiennent pas compte des imputations internes (ch.39 et 49)**	

Tableau N° 3

Modifications projet de budget 2007

Affaires sociales, écoles et environnement

Détail des modifications — Modifications qui n'influencent pas le résultat global

Cellule	Groupe	PB 2007 déposé	Modifications	PB 2007 rectifié	Libellé	Page
5001000	30X		-2'173		Suppression 1 demi-poste, compensée partiellement par augmentation temporaire	129
5002000	314	276'536	50'000	326'536	Ventilation dans les services de div. comptes 314 C-Bât. (n'ont pas pu l'être lors du dépôt)	130
5002000	365	66'669'768	50'760	66'720'528	Ajustement diverses subventions relatives à des prestations en nature	130
5003000	365	4'957'013	-25'000	4'932'013	Transfert subv.GAPP de la cell.5003000 à 5003010	131
5003000	365	4'932'013	8'750	4'940'763	Ajustement et transfert diverses subventions relatives à des prestations en nature	131
5003000	427	5'956'166	8'750	5'964'916	Ajustement et transfert contrepartie div.subventions relatives à des prestations en nature	131
5003000	492	2'240	-2'240	0	Ajustement prestations internes (transféré sur cellule 5003010)	131
5003010	30X		-1'283		Création 1/2 poste auxiliaire entretien compensée p/dimin.enveloppe régulier	132
5003010	365	0	25'000	25'000	Transfert subv.GAPP de la cell.5003000 à 5003010	132
5003010	365	25'000	2'520	27'520	Transfert subv. relative à des prestations en nature de 5003000 à 5003010	132
5003010	427	0	2'520	2'520	Transfert diverses subv.relatives à des prest. en nature de la cellule 5003000 à 5003010	132
5003010	492	0	2'240	2'240	Ajustement prestations internes (transfert de la cellule 5003000)	132
5004000	30X		206'686		Transfert d'un poste des opérations foncières	132
5004000	314	1'371'742	245'000	1'616'742	Ventilation dans les services de div. comptes 314 C-Bât. (n'ont pas pu l'être lors du dépôt)	132
5004000	492	357'500	700	358'200	Ajustement prestations internes	133
5007000	365	6'418'367	2'344'776	8'763'143	Nouvelle subv. relative à des prestation en nature EMS Fort-Barreau et EMS Les Tilleuls	136
5007000	427	306'800	2'344'776	2'651'576	Nouvelle subv. relative à des prestation en nature EMS Fort-Barreau et EMS Les Tilleuls	136
5008000	30X		179'487		Augmentation enveloppe temporaires ouverture imm. Lyon 99	137
5008000	311	140'000	10'000	150'000	Ouverture et fonctionnement imm.Lyon 99	137
5008000	313	101'500	10'000	111'500	Ouverture et fonctionnement imm.Lyon 99	137
5008000	314	844'390	110'000	954'390	Ouverture et fonctionnement imm.Lyon 99	137
5008000	316	711'520	25'000	736'520	Ouverture et fonctionnement imm.Lyon 99	137
5008000	318	453'884	54'990	508'874	Ouverture et fonctionnement imm.Lyon 99	137
5008000	361	5'840'000	-150'000	5'690'000	Dimin. subv. "FAS'e (compensation partielle ouverture Lyon 99)	137
5008000	365	6'553'721	-110'000	6'443'721	Dimin. subv. "Centres de loisirs" (compensation partielle ouverture Lyon 99)	137
5008000	365	6'443'721	3'548	6'447'269	Ajustement diverses subventions relatives à des prestations en nature	137
5008000	427	1'661'024	3'548	1'664'572	Ajustement contrepartie diverses subventions relatives à des prestations en nature	137
5XXXXXX	390	9'141'417	189'294	9'330'711	Intérêts répartis nouveau taux 3.45%	XXX
5XXXXXX	391	3'505'306	-110'984	3'394'322	Ajustement prestations internes (mise à disposition de locaux)	XXX
			3'038'061		**Augmentation des charges***	
			2'359'594		**Augmentation des revenus***	
					*** Les totaux ne tiennent pas compte des imputations internes (ch.39 et 49)**	

Modifications des subventions détaillées (pages jaunes) Projet de budget 2007

Tableau N° 7.2

non comprises les prestations en nature

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

Cellule	Groupe	PB 2007 déposé	Modifications	PB 2007 rectifié	Libellé	Page jaune
2001000	365	0	10'000	10'000	Correction groupe subv."APAS"	151
2001000	365	0	10'000	10'000	Correction groupe subv."HAU"	151
2001000	365	0	20'000	20'000	Corr.gr."Promot.d'expo.publications architecturales"	151
2001000	366	10'000	-10'000	0	Correction groupe subv."APAS"	151
2001000	366	10'000	-10'000	0	Correction groupe subv."HAU"	151
2001000	366	20'000	-20'000	0	Corr.gr."Promot.d'expo.publications architecturales"	151
3001000	365	240'000	-47'860	192'140	Dimin.subv.FASE compense la création 1/2 poste coll.administratif	151
3110000	365	1'000'000	500'000	1'500'000	Augmentation subvention Fds équipement communal	156
5003000	365	25'000	-25'000	0	Transfert subv.GAPP de la cell.5003000 à 5003010 (S460017)	162
5003010	365	0	25'000	25'000	Transfert subv.GAPP de la cell.5003000 à 5003010 (S460017)	163
5008000	361	5'840'000	-150'000	5'690'000	Compensation partielle ouverture Lyon 99 subvention Fas'e	166
5008000	365	2'580'000	-110'000	2'470'000	Compensation partielle ouverture Lyon 99 subvention aux Ctres loisirs	167
TOTAUX		**9'725'000**	**192'140**	**9'917'140**		

Modifications des subventions détaillées (pages jaunes) Projet de budget 2007

Tableau N° 7.3

relatives à des prestations en nature

Modifications qui n'influencent pas le résultat global

Cellule	Groupe	PB 2007 déposé	Modifications	PB 2007 rectifié	Libellé	Page jaune
1005070	365	0	4'492	4'492	SECSA Cours des Bastions (nouvelle)	169
3106000	365	115'560	-1'080	114'480	Corr. montant loyer gratuité Cadets Genève	173
3106000	365	207'060	-4	207'056	Corr. montants Villa Dutoit	174
3106610	365	9'660	395'738	405'398	Reprise locaux Tua par FAMC	175
5002000	365	225'960	42'524	268'484	Corr. EVE St Gervais budgété dans loyers internes	178
5002000	365	0	8'236	8'236	Assoc. musiciens des Cent-Villages nouvelle subvention en nature	178
5003000	365	2'520	-2'520	0	Groupe des concierges passe de 5003000 à 5003001 (logistique)	179
5003000	365	0	11'270	11'270	Rest.scolaire 31-Décembre (nouveau)	180
5003010	365	0	2'520	2'520	Groupe des concierges passe de 5003000 à 5003010 (logistique)	180
5007000	365	0	2'344'776	2'344'776	EMS Fort-Barreau et EMS Les Tilleuls (nouveaux)	181
5008000	365	93'948	3'548	97'496	Diverses augmentations loyers locaux Délégation à la Jeunesse	182
TOTAUX		**654'708**	**2'809'500**	**3'464'208**		

Personnel occupé par l'Administration municipale

Tableau N° 8

(Postes de travail permanents et crédits destinés à l'engagement de personnel temporaire)
(comparaison entre PB 2007 rectifié et PB 2007 déposé)

Récapitulation

Nos	Départements Services	fixes 301180			temporaires 301190			réguliers 301400		
		PB 2007 rectifié postes	PB 2007 déposé postes	écarts rect. - dép. postes	PB 2007 rectifié crédits	PB 2007 déposé crédits	écarts rect. - dép. crédits	PB 2007 rectifié crédits	PB 2007 déposé crédits	écarts rect. - dép. crédits
	Autorités	106.5	106.5	-	503'000	503'000	-	236'000	236'000	-
	Finances et administration générale	239.5	239.5	-	404'000	404'000	-	730'000	730'000	-
	Aménagement, constructions et voirie	611.5	612.5	-1.0	1'498'200	1'498'200	-	5'000	5'000	-
	Affaires culturelles	764.5	763.0	1.5	1'483'220	1'503'220	-20'000	1'382'800	1'382'800	-
	Sports et sécurité	676.0	676.0	-	1'497'000	1'517'000	-20'000	169'350	169'350	-
	Affaires sociales, écoles et environnement	544.5	543.5	1.0	1'047'850	869'250	178'600	1'508'000	1'543'000	-35'000
	T O T A U X	2'942.5	2'941.0	1.5	6'433'270	6'294'670	138'600	4'031'150	4'066'150	-35'000
	P.M. Administration de la caisse de retraite (CAP)	21.5	21.5	-	7'000	7'000	-	-	-	-

Ne sont pas comprises dans les rubriques 301190 et 301400 les charges sociales estimées respectivement à 22.10% et 10.10%

Demandes de nouveaux postes au projet de budget 2007

Tableau N° 8.1

Projet de budget 2007 rectifié

Autorités

A0020002	Secrétariat du Conseil administratif	1	Huissier-chauffeur	82'762
Total	**nombre de nouveau poste demandé**	**1**	**Total montant y.c. charges sociales**	**82'762**
	Total général	**1**	**Total général**	**82'762**

Transferts de postes au projet de budget 2007

Tableau N° 8.2

Projet de budget 2007 rectifié

Autorités

Provenance				Destination			
A0020002	Secrétariat du Conseil administratif	-1	Attaché de presse	1	Attaché de presse	A0020004	Information et communication
A0020002	Secrétariat du Conseil administratif	-1	Documentaliste	1	Documentaliste	A0020005	Archives
A0020002	Secrétariat du Conseil administratif	-1	Juriste	1	Juriste	A0030000	Service Juridique
Total internes:		-3		3			

Finances et administration générale

11000000	Administration générale	-1	Contrôleur de gestion	1	Concepteur de systèmes de communication	11090000	Direction des systèmes d'information
11070100	Achats et impressions	-1	Adjoint de direction	1	juriste	11000000	Administration générale
11070100	Achats et impressions	-0.5	Employée administrative	0.5	Employée administrative	11090000	Direction des systèmes d'information
11090000	Direction des systèmes d'informations	-0.5	Secrétaire	0.5	Employé administratif	11070100	Achats et impressions
Total internes:		-3		3			

Aménagement, constructions et voirie

20010000	Direction aménagement constr.et voirie	-1	Architecte	1	Architecte	24020000	Bâtiments
20010000	Direction aménagement constr.et voirie	-1	Chef de section comptable	1	Chef de section comptable	27010000	Voirie Ville propre
22020000	Urbanisme	-1	Adjoint de direction	1	Architecte	24010000	Architecture
Total internes:		-3		3			

22010000	Opérations foncières	-1	Chef de service	1	Adjoint de direction	50040000	Espaces verts et environnement
27010000	Voirie Ville propre	-1	Collaborateur informatique	1	Collaborateur chargé de support	33010000	Dir. Bibliothèques et discothèques mun.
Total hors département:		-2		2			

Affaires culturelles

31060000	Administration du service SAAC	-1	Conseiller culturel	1	Conseiller information et communication	30010000	Direction des affaires culturelles
31010000	Art et culture admin. SAT	-1	Régisseur principal	1	Régisseur principal	31011000	Scènes culturelles
31100000	Grand-Théâtre	-1	Tapissière-accessoiriste	1	Collaboratrice culturelle	31011000	Scènes culturelles
33010000	Dir. Bibliothèques et discothèques mun.	-0.5	Conseiller culturel	0.5	Conseiller culturel	31060000	Administration du service SAAC
30010000	Direction des affaires culturelles	-0.5	Adjoint administratif	0.5	Collaborateur scientifique	31066100	Fonds municipal d'art contemporain
32030000	Musée d'ethnographie	-0.5	Chargé de communication	0.5	Collaborateur scientifique	31066100	Fonds municipal d'art contemporain
31100000	Grand-Théâtre	-1	Tapissier-accessoiriste	1	Décorateur	32020000	Dir.du Musée d'art et d'histoire
32020500	Musée de l'Ariana	-1	Restauratrice	1	Adjointe de direction	32020000	Dir.du Musée d'art et d'histoire
32020200	Cabinet des estampes	-1	Div. transfert suite réorganisation	1	Div. transfert suite réorganisation	32020000	Dir.du Musée d'art et d'histoire
32020400	Maison Tavel	-2	Div. transfert suite réorganisation	2	Div. transfert suite réorganisation	32020000	Dir.du Musée d'art et d'histoire
32020500	Musée de l'Ariana	-5	Div. transfert suite réorganisation	5	Div. transfert suite réorganisation	32020000	Dir.du Musée d'art et d'histoire
32020700	Musée de l'horlogerie	-2	Div. transfert suite réorganisation	2	Div. transfert suite réorganisation	32020000	Dir.du Musée d'art et d'histoire
32040000	Muséum d'histoire naturelle	-1	Surveillante	1	Surveillante	32020000	Dir.du Musée d'art et d'histoire
31100000	Grand-Théâtre	-1	Tapissier-accessoiriste	1	Documentaliste	32030000	Musée d'ethnographie

Transferts de postes au projet de budget 2007

Tableau N° 8.2

Projet de budget 2007 rectifié

Provenance				Destination		
32020000 Dir.du Musée d'art et d'histoire	-0.5	Médiatrice-cheffe de projet	0.5	Médiatrice-cheffe de projet	32040100	Musée d'histoire des sciences
32020000 Dir.du Musée d'art et d'histoire	-1	Collaboratrice technique	1	Employée de bibliothèque	33010000	Dir. Bibliothèques et discothèques mun.
33020000 Bibliothèque publique et universitaire	-0.5	Bibliothécaire	0.5	Bibliothécaire	33010000	Dir. Bibliothèques et discothèques mun.
32010000 Conservatoire et jardin botaniques	-1	Horticulteur	1	Aide-relieur	33020000	Bibliothèque publique et universitaire
Total internes:	**-21.5**		**21.5**			

27010000 Voirie Ville propre	-1	Collaborateur informatique	1	Collaborateur chargé de support	33010000	Dir. Bibliothèques et discothèques mun.
50030100 Logistique et conciergerie - Ecoles	-1	Responsable de bâtiment scolaire	1	Employée à l'herbier	32010000	Conservatoire et jardin botaniques
Total hors département:	**-2**		**2**			

Sports et sécurité

40020600 Sports - piscines	-1	Gardien de bains polyvalent	1	Responsable audiovisuel	40020400	Sports - Etudes et constructions
Total internes:	**-1**		**1**			

Affaires sociales, écoles et environnement

50070003 Immeubles avec infirmeries	-1	Infirmière responsable	1	Employée administrative	50020000	Délégation à la petite enfance
50070003 Immeubles avec infirmeries	-0.5	Infirmière responsable	0.5	Architecte	50030000	Administration et patrimoine - Ecoles
50070003 Immeubles avec infirmeries	-1.5	Div. transferts suite réorganisation	1.5	Div. transferts suite réorganisation	50070000	Social - Dir.-Action sociale centralisée
50070000 Social - Dir.-Action sociale centralisée	-0.5	Div. transferts suite réorganisation	0.5	Div. transferts suite réorganisation	50070007	Espaces Aîné-e-s
50070001 Action communautaires (CASS)	-0.5	Div. transferts suite réorganisation	0.5	Div. transferts suite réorganisation	50070007	Espaces Aîné-e-s
50070003 Immeubles avec infirmeries	-0.5	Infirmière responsable	0.5	Assistante de direction	50080000	Délégation à la jeunesse
Total internes:	**-4.5**		**4.5**			

22010000 Opérations foncières	-1	Chef de service	1	Adjoint de direction	50040000	Espacers verts et environnement
50030100 Logistique et conciergerie - Ecoles	-1	Responsable de bâtiment scolaire	1	Employée à l'herbier	32010000	Conservatoire et jardin botaniques
Total hors département:	**-2**		**2**			

Nouveaux postes 2006 selon extraits du CA et postes supprimés au projet de budget 2007

Tableau N° 8.3

Projet de budget 2007 rectifié

Finances et administration générale

10060000	Taxe professionnelle	0.5	Taxateur	52'874
Total	**Nouveau poste 2006 selon extrait CA**	**0.5**	**Total montant y.c. charges sociales**	**52'874**

Affaires culturelles

31010000	Art et culture admin. SAT	0.5	Huissier	39'307
31060000	Administration du service SAAC	0.5	Collaboratrice administratrice	47'859
31100000	Grand-Théâtre	1	Tapissier-accessoiriste	90'872
			(En diminution du budget salaire de la mobilité du SRH)	
32010000	Conservatoire et Jardin botaniques	1	Conservateur	189'356
33010000	Dir bibliothèques et discothèques mun.	0.5	Aide-bibliothècaire	41'089
Total	**Nouveaux postes 2006 selon extraits CA**	**3.5**	**Total montant y.c. charges sociales**	**408'483**

Sports et sécurité

40010000	Direction Sports et sécurité	0.5	Assistant de direction	20'517
			(Transformation d'un demi poste d'administrateur Agenda 21	*-78'612*
			en 1 poste d'assistant de direction)	*99'129*
			(financement complémentaire en diminution du budget temporaire)	
40020000	Sports	-1	Ad Personam	-65'438
Total	**Poste supprimé et nouv.poste 2006 s/extr.CA**	**-0.5**	**Total montant y.c. charges sociales**	**-44'921**

Affaires sociales, écoles et environnement

50010000	Affaires sociales, écoles et environnement	-0.5	Concierge	-40'757
50030100	Logistique et conciergerie - Ecoles	0.5	Auxiliaire d'entretien	37'325
			(En diminution du budget employé régulier)	
Total	**Poste supprimé et nouv.poste 2006 s/extr.CA**	**0**	**Total montant y.c. charges sociales**	**-3'432**
	Total général	**3.5**	**Total général**	**413'004**

PB 2007 rectifié

Décomposition de l'évolution du résultat du PB 2007 par rapport à la situation déposée devant le Conseil municipal

Résultat PB 2007 déposé, hors transfert de charges (PL 9679) Excédent de revenus	**478'513**

Augmentation des frais de perception de 3% à 4.5%	9'564'000
Augmentation de 1/3 de la participation à la compensation aux communes frontalière	6'700'000
Suppression de la rétrocession de la partie due aux communes sur les bénéfices et gains immobiliers	1'000'000
Effets induits sur les intérêts de la dette	1'233'167
Impact du PL 9679	*18'497'167*

Résultat PB 2007 déposé - Excédent de charges	**18'018'654**

Ajustement du montant rétrocédé aux communes frontalières	2'356'000
Diminution des charges de frais de perception	-458'000
Baisse des recettes fiscales - Personnes physiques	8'084'000
Baisse des recettes fiscales - Personnes morales	2'086'000
Augmentation du revenu de la péréquation personnes morales	-974'000
Impact des nouvelles estimations fiscales du canton	*11'094'000*

Impact sur les charges de personnel de la hausse de l'inflation (+0.2%)	642'191
Adaptation du montant budgété pour les charges sociales prélevées sur les jetons de présence des conseillers municipaux	20'500
Couverture des charges non compensées liées aux activités sociales et scolaires à la rue de Lyon 99 (DEJ)	129'477
Augmentation du revenu issus de la participation de l'ACG au SIS	-300'000
Augmentation du taux utilisé par la CCGC pour la perception des frais administratifs de 1,3 ‰ à 1.46 ‰ (yc ajustement CAP)	63'307
Augmentation des coûts d'entretien des véhicules immatriculés Ville de Genève afin de respecter les nouvelles dispositions de la loi sur la circulation routière	750'000
Augmentation des frais de votation afin de tenir compte de la hausse du nombre des électeurs et de la facturation accrue des frais d'expedition par l'Etat	200'000
Charges supplémentaires suite à divers ajustements	27'293
Impact des décisions du CA	*1'532'768*

Résultat PB 2007 rectifié - Excédent de charges	**30'645'422**

1. SRH Fr. 50'000.- pour la rubrique A010500.351

Le 19 avril 1996, le Conseil administratif a avalisé un règlement relatif à des mesures propres à favoriser et développer l'engagement de chômeurs dans les services municipaux et les institutions subventionnées. Il appartient au Service des ressources humaines, dans le cadre de sa cellule "Action contre le chômage" de rechercher des compétences, parmi les demandeurs d'emploi, pour les services municipaux et les institutions subventionnées et de financer, par la ligne budgétaire du fonds chômage municipal, des engagements temporaires, de 12 mois au maximum.
En parallèle, l'action chômage a coordonné depuis plusieurs années les « mesures cantonales » édictées par l'Etat de Genève (Loi J 2 20), consistant principalement en des emplois temporaires cantonaux (ETC) financés par l'Office cantonal de l'emploi (Service des mesures cantonales). L'année passée, 115 ETC ont été déployés au sein de la Ville de Genève.

Pour rappel, au début de l'année 2005, un complément de ladite Loi est entré en vigueur, suite aux délibérations sur le budget 2005 de l'Etat de Genève : cette nouvelle disposition (art. 39, al. 5 J 2 20) stipulait en substance que la charge des emplois temporaires cantonaux pouvait, dans les limites fixées par le Conseil d'Etat, être répercutée sur les entités bénéficiaires, soit les communes et les autres organismes (associations, fondations, etc.). Le Service des ressources humaines, en collaboration avec la Direction du Service des mesures cantonales, a notamment évalué la charge financière de l'ensemble des chômeurs temporaires cantonaux occupés en Ville de Genève; ce nouveau type de contrat ETC et la participation financière y relative (de 15% des salaires mensuels) sont entrés en vigueur le 1er mars 2005.

Cette participation financière a fait l'objet d'un moratoire par l'Etat de Genève, depuis le 30 juin 2005, reconduit pour 2006.

Dans le courant 2006, le Conseil administratif a présenté une modification budgétaire réaffectant l'indemnité aux salaires et charges sociales du fonds chômage.

N'ayant reçu à ce jour aucune garantie de l'Etat de Genève sur la poursuite du moratoire pour 2007 et par soucis de simplication, le Service des ressources humaines a décidé de réincorporer les montants de l'indemnité versé au Canton de Genève dans les salaires et les charges sociales (pour un total de Fr. 750'000.-) de la façon suivante dans la cellule A010500 :

Imputation	Intitulé	Montant
351050	C-SRH Dédommagement canton – chômage	-750'000

Imputation	Intitulé	Montant
301220	C-SRH Salaires chômeurs	630'500
303350	C-SRH Assurance maternité part ADM	126
303360	C-SRH Cotisations AVS, AI, APG	31'840
303380	C-SRH Cotisations assurance chômage	6'305
303390	C-SRH Part aux frais administratifs AVS	820
303400	C-SRH Cotisations allocations familiales	8'827
304510	C-SRH Cotisations autres caisses	50'000
305530	C-SRH Cotisations assurances accidents prof.	15'763
	TOTAL	**744'181**

L'écart de Fr. 5'819 vient en diminution des charges du projet de budget 2007.

Un montant de Fr. 50'000 a toutefois été maintenu dans la rubrique A0105000.351 pour faire face le cas échéant à la réintroduction totale ou partielle de la mesure.

VILLE DE GENEVE
Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie
La direction

PR-485 Rapport du Conseil administratif à l'appui du PB 2007

Réponses écrites à différentes questions posées par la commission des finances dans sa séance du 14 novembre 2006

Département 2

2502020 313 / 2502020 315
Pourquoi l'augmentation de 750'000 francs n'a pas été intégrée dans le budget initial ?
Quelle est la nature exacte de ces charges supplémentaires ?
De quand date la modification des normes légales ?

La cellule 2502020 correspond à l'unité de gestion des véhicules, elle-même rattachée au service logistique et technique de la voirie (2502000).

1. *Le groupe de comptes 313 comprend la rubrique **313520**, destinée aux **achats de carburants** pour l'ensemble de véhicules de la voirie municipale (Voirie – Ville propre, Génie civil, Logistique & technique).*

   Le montant prévu au budget 2006, soit 802'000 francs, a été reporté comme tel au projet de budget 2007. Cependant, le résultat des comptes 2005 (1'194'626 frs, répartis dans les différents centres de coûts concernés) se vérifie cette année : la situation à fin octobre 2006 (1'207'000 francs) montre que ce montant est insuffisant.

   Le montant supplémentaire sollicité, soit 400'000 francs, permet d'obtenir la couverture budgétaire nécessaire en fonction du coût actuel des carburants.

2. *Le groupe de comptes 315 comprend la rubrique **315100**, destinée à l'**entretien des véhicules par des tiers**. L'ensemble des véhicules immatriculés de notre administration, à l'exception de ceux du SIS, est donc concerné.*

   Depuis 2004, les véhicules poids lourds sont soumis aux normes européennes en matière de contrôle et d'équipements techniques. Il s'agit notamment de contrôles sur les tachygraphes, des systèmes de limitation automatique de la vitesse, des tests anti-pollution, de contrôles spécifiques pour les véhicules équipés de catalyseurs et/ou de filtres à particules, etc...

   Il faut citer également le contrôle obligatoire et l'entretien de l'équipement embarqué pour la redevance poids lourds kilométrique (RPLP), ainsi que le protocole obligatoire concernant les systèmes de freinage équipant les poids lourds, qui doit être établi par un tiers agréé.

VILLE DE GENEVE
Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie
La direction

Le vieillissement du parc des véhicules, particulièrement des véhicules lourds concernés par ces contrôles supplémentaires, et qui sont pour certains très fortement sollicités, nécessite des investissements de plus en plus importants.

Dans ce sens, l'unité de gestion des véhicules de la voirie, en charge rappelons-le de l'ensemble des véhicules de l'administration municipale hors SIS, opérationnelle depuis fin 2004 seulement, procède depuis plusieurs mois à un travail de remise à niveau extrêmement précieux et conséquent.

Le montant supplémentaire sollicité, soit 350'000 francs, permet d'obtenir la couverture budgétaire nécessaire correspondant aux besoins effectifs observés après près de deux années d'exploitation.

RH / justification des nouveaux postes

Le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie n'a pas demandé de postes supplémentaires dans le cadre du projet de budget 2007.

Quelques transferts de postes ont été opérés en interne, dans le but de respecter des affectations budgétaires et organisationnelles en cohérence avec les activités développées.

Le document « Projet de budget 2007 rectifié » remis à la commission des finances fait état d'une diminution de deux postes par rapport au budget 2006. Il s'agit :

- *Du transfert au SEVE d'un collaborateur auparavant au service des opérations foncières ;*
- *D'un poste transféré provisoirement au DAC par le service Voirie – Ville propre dans le cadre d'une opération de mobilité. Un prochain poste disponible sera restitué par le DAC en compensation.*

* * *

CAM / 15.11.2006

Projet de budget 2007

Réponse du Département des sports et de la sécurité aux questions posées par la Commission des finances du 15 novembre 2006

Question : Justification détaillée à la transformation du poste de gardien de bain en resp. audio-visuel

Cette transformation, décidée par le Conseil administratif lors de sa séance du 20 septembre 2006, permet de doter le service des sports d'un poste de responsable audiovisuel du département, poste rattaché au bureau d'études dudit service. Cette fonction était occupée jusqu'à présent par un collaborateur du SIS qui a souhaité rester dans ce service, en occupant dès le 1er décembre la fonction de coordinateur administratif. Cette transformation a par ailleurs été rendue possible du faite qu'à l'issue d'une enquête administrative, le SEVE a transféré au service des sports un poste de chauffeur poids lourds qui a été transformé en poste de gardien d'installation sportive. Ainsi, au prochain départ d'un gardien d'installation sportive, le poste libéré pourra être transformé en poste de gardien de bains pour retrouver l'effectif de départ.

Question : Vu la hausse de CHF 750'000 demandée par le dpt 2 pour l'entretien et les contrôles techniques des véhicules, pourquoi cette charge supplémentaire n'apparaît pas pour les véhicules du SIS par exemple ? A-t-elle déjà été prise en compte dans le budget initial?

Le SIS n'a pas augmenté son budget en 2007, le montant actuel étant suffisant (il avait été augmenté en 2006) pour faire face aux besoins. Le service est en effet particulièrement vigilant dans ce domaine et réalise la plupart des travaux d'entretien avec son propre personnel. Par ailleurs, la durée de garantie de nouveaux véhicules est étendue au maximun, ce qui est également facteur de non dépense. Toutefois, compte tenu du vieillissement du parc des véhicules, le budget devra vraisemblablement être augmenté en 2008.

Question : Suppression d'un poste indiqué "ad personam" : de quel poste s'agit-il, pourquoi ce type de poste existe-t-il dans l'administration ?

Il s'agit du cas particulier de , serrurier au service des sports, traité dans le cadre d'une mise partielle à l'AI. a pris sa retraite cette année, son poste disparaît donc au budget 2007. Ci-joint la décision du CA du 30 août 2000 et la lettre envoyée à l'intéressé.

Annexes mentionnées

Projet de budget 2007

Réponse du Département des finances et de l'administration générale à la question posée par la Commission des finances du 14 novembre 2006

Question : Justification des nouveaux postes (variation par rapport au B2006) ainsi que des transferts de postes indépendamment de leur financement (justification de toutes les créations de postes quant à leur nécessité).

Département des finances

Régularisation d'un demi poste de taxateur au service de la Taxe professionnelle communale

A la suite d'une grave maladie d'une collaboratrice engagée en 1983 en tant que taxatrice, le Conseil administratif avait décidé de faire émarger son salaire de la ligne budgétaire « service des ressources humaines », rubrique budgétaire « réintégration d'invalides ». Cette mesure est entrée en vigueur le 1er mars 1991 et aurait du être limitée dans le temps, ce qui n'a pas été le cas.

Cette collaboratrice part prochainement à la retraite et le service de la taxe professionnelle a besoin de la remplacer afin d'assurer la bonne marche dudit service.

En résumé, il ne s'agit pas de la création d'un nouveau poste de taxateur, mais de régulariser une situation qui aurait dû être revue depuis longtemps.

Administration générale (groupe de centres de coûts 11)

Nouveaux postes

Conformément à la mesure d'ensemble décidée par le Conseil administratif, aucune demande de nouveau poste n'a été retenue.
Comme indiqué en page III-30 du Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget, cette contrainte budgétaire a eu pour effet de différer la demande de la DSI de deux nouveaux postes pour les affecter à la sécurité de l'information et de la communication à l'échelle de l'administration municipale.

Transferts de postes

Les 3 transferts de postes propres à l'administration générale découlent d'une analyse de l'évolution des besoins et des prestations menée au début 2006, de concert entre les entités touchées par ces mesures administratives et le service des ressources humaines. Cette analyse a intégré les limitations budgétaires et les normes en vigueur.

1. Le transfert d'un poste de contrôleur de gestion rattaché à la direction de l'administration générale, pour le convertir en un poste de concepteur à la DSI, découle de la reprise par la DSI du support sur le module logistique SAP, initialement dévolu à l'unité contrôle de gestion. Au niveau du groupe de centres de coûts 11, ce changement n'a aucune incidence financière.
2. Le transfert d'un poste d'adjoint de direction rattaché au service des achats, pour le convertir en un poste de juriste rattaché à la direction de l'administration générale, permet de délivrer des prestations de conseils en matière de marchés publics de biens et services de manière plus étendue. Au niveau du groupe de centres de coûts 11, ce changement a permis d'économiser la différence salariale entre les 2 postes en question, et de supprimer un poste de cadre.
3. Le transfert d'un demi-poste de secrétaire à la DSI, pour le convertir en un demi-poste d'employé administratif au service des achats, découle de la répartition de la charge administrative. Au niveau du groupe de centres de coûts 11, ce changement n'a aucune incidence financière.

1. **Rubrique FAS'e**

Baisse de CHF 150'000.-- complémentaire à celle de CHF 60'000.-- déjà budgétisée sur un budget 2006 de CHF 5'900'000.--.

Cette baisse de CHF 210'000.-- représente environ 2 postes sur les quelques 60 postes occupés par des animateurs, le personnel technique et administratif des centres en Ville de Genève.
Cette économie devra être réalisée prioritairement en retardant les engagements puis en ne repourvoyant pas les baisses de taux d'activité (mais dans le respect de la convention collective).

2. **Rubrique Centre de Loisirs**

Baisse de CHF 110'000.-- complémentaire à celle de CHF 40'000.-- déjà budgétisée sur un budget 2006 de 2'620'000.--.

Cette économie devra être réalisée par la dissolution des réserves encore existantes et une légère diminution de la subvention accordée à certains centres.

3. **Justification des transferts de postes** (voir annexe)

Le blocage des effectifs a le « mérite » de nous contraindre à trouver des solutions à l'interne lorsque les circonstances l'imposent.
Il peut s'agir d'opérations de mobilité, de déplacement de moyens d'un service à l'autre en fonction de l'évolution de tâches administratives ou de prestations et enfin, de transfert de tâches à d'autres collectivités.

Poste n°1,2,3, et 6 (en moins)

La diminution de postes d'infirmières de 3,5 postes a été rendue possible d'une part, en raison d'une prise en charge moins lourde de nos clients ; il a ainsi été convenu que le FSASD reprenait toutes les situations des personnes âgées qui nécessitent des soins quotidiens (y.c. samedi et dimanche) ; d'autre part, nous avons réorganisé la gestion de l'immeuble du Seujet en n'ouvrant plus qu'une permanence à ½ temps, sans visite au domicile des clients ; là aussi, le soutien de la FSASD a facilité ce changement.

Postes n°4 et 5 (en moins et en plus)

L'ouverture de la Cité Seniors a nécessité l'ouverture d'un poste ; le Service social de la Ville de Genève l'a financé en réorganisant son secteur Action sociale centralisée (qui gagne en fait qu'un poste, voir ci-après, n°3) et son secteur d'Action communautaire.

Poste 1 (en plus)

L'employée administrative à la Délégation à la petite enfance a été affectée à la section « salaires » de ce service ; le manque d'effectif de ce secteur a été souligné par le contrôle financier.

Poste 2 (en plus)

L'entretien de plus en plus « pointu » des écoles a nécessité l'engagement d'une architecte à 50%.

Poste 3 (en plus)

L'action sociale centralisée a nécessité un poste supplémentaire ; cette section a de plus en plus de situations GIM (examen de toutes les situations avant l'évacuation) et des parents qui ne règlent pas leurs factures des restaurants scolaires ; enfin, ce secteur gère toute les situations qui bénéficient d'une aide ponctuelle (allocations sociales).

Poste 6 (en plus)

Le développement des projets et des activités de terrain de la Délégation à la jeunesse entraîne le renforcement de l'équipe d'état-major (½ poste)

Poste 7 (en moins)

Transfert mobilité ; la titulaire ne pouvait plus effectuer des tâches de conciergerie en raison de son état de santé (1 poste).

Affaires sociales, écoles et environnement

1	50070003	Immeubles avec infirmeries	-1	Infirmière responsable	1	Employée administrative	50020000 Délégation à la petite enfance
2	50070003	Immeubles avec infirmeries	-0.5	Infirmière responsable	0.5	Architecte	50030000 Ecoles et institution pour l'enfance
3	50070003	Immeubles avec infirmeries	-1.5	Div. transferts suite réorganisation	1.5	Div. transferts suite réorganisation	50070000 Social - Dir.-Action sociale centralisée
4	50070000	Social - Dir.-Action sociale centralisée	-0.5	Div. transferts suite réorganisation	0.5	Div. transferts suite réorganisation	50070004 Espaces Aîné-e-s
5	50070001	Action communautaires (CASS)	-0.5	Div. transferts suite réorganisation	0.5	Div. transferts suite réorganisation	50070004 Espaces Aîné-e-s
6	50070003	Immeubles avec infirmeries	-0.5	Infirmière responsable	0.5	Assistante de direction	50080000 Délégation à la jeunesse
	Total internes:		**-4.5**		**4.5**		

7	50030100	Logistique et conciergerie - Ecoles	-1	Responsable de bâtiment scolaire	1	Employée à l'herbier	32010000 Conservatoire et jardin botaniques
	Total hors département:		**-1**		**1**		

25ème Budget Financier Quadriennal 2007-2010

Tableau 1

Résultats globaux

(en millions de francs)

	Comptes 2005	Budget 2006 révisé	PB 2007	B.F.Q. 2008	B.F.Q. 2009	B.F.Q. 2010
Revenus	998.6	966.8	974.5	993.3	1'013.0	1'033.2
Charges	997.4	978.7	1'005.2	1'002.2	1'016.5	1'030.5
Excédents de revenus	**+ 1.2**	**- 11.9**	**- 30.7**	**- 8.9**	**- 3.5**	**+ 2.7**
Déficit de financement	**- 39.2**	**- 58.0**	**- 65.0**	**- 42.0**	**- 36.5**	**- 30.3**
Dette prévisionnelle	**1685**	**1761**	**1938**	**1980**	**2017**	**2047**

Version provisoire du 21.11.2006

VILLE DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

25ème Budget Financier Quadriennal 2007-2010

Tableau 2

Revenus budgétaires par groupes spécifiques

(en millions de francs)

Gr.	Désignation des natures	COMPTES 2005		BUDGET VOTE 2006		BUDGET 2006 rectifié		PB 2007		B.F.Q. 2008		B.F.Q. 2009		B.F.Q. 2010		Variation C10/C05	
		Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
40	Impôts	737.6	74%	724.2	76%	735.8	76%	738.2	76%	753.7	76%	771.0	76%	788.7	76%	51.1	7%
42	Revenus des biens	152.5	15%	150.8	16%	150.8	16%	154.9	16%	156.4	16%	158.0	16%	159.6	15%	7.1	5%
43	Revenus divers (*)	65.7	7%	59.7	6%	59.7	6%	59.9	6%	60.5	6%	61.1	6%	61.7	6%	-4.0	-7%
44	Parts à des recettes	3.6	0%	2.3	0%	1.3	0%	1.3	0%	2.3	0%	2.3	0%	2.3	0%	-1.3	-96%
45	Dédom collect. publ.	32.5	3%	12.8	1%	12.8	1%	13.1	1%	13.2	1%	13.4	1%	13.5	1%	-19.0	-148%
46	Subventions et alloc.	6.7	1%	6.4	1%	6.4	1%	7.1	1%	7.2	1%	7.2	1%	7.3	1%	0.6	10%
47	Subventions à redistribuer	0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0	
48	Prélèvement sur les financements spéciaux	0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0	
	TOTAL REVENUS	**998.6**	100%	**956.2**	100%	**966.8**	100%	**974.5**	100%	**993.3**	100%	**1'013.0**	100%	**1'033.2**	100%	34.6	357%

Impôts personnes physiques	498.8	478.3	491.4	495.4	506.5	517.9	529.6
Impôts personnes morales	123.9	134.1	131.7	132.0	135.6	139.2	143.0
Péréquation personnes morales	9.6	9.5	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5
Impôts sur les chiens	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Taxe professionnelle	105.1	102.1	102.0	100.1	100.9	103.1	105.4
	737.6	**724.2**	**735.8**	**738.2**	**753.7**	**771.0**	**788.7**

Version provisoire du 21.11.2006

VILLE DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

25ème Budget Financier Quadriennal 2007-2010

Tableau 3

Charges budgétaires par groupes spécifiques

(en millions de francs)

Gr.	Désignation des natures	COMPTES 2005		BUDGET 2006		BUDGET 2006 rectifié		PB 2007		B.F.Q. 2008		B.F.Q. 2009		B.F.Q. 2010		Variation C10/C05	
		Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
30	Charges de personnel	389.0	39%	389.8	41%	393.0	40%	400.7	40%	407.1	41%	415.3	41%	423.7	41%	34.7	9%
31	Biens, services et marchandises	173.1	17%	182.7	19%	184.0	19%	185.1	18%	185.1	18%	185.1	18%	185.1	18%	12.0	7%
32	Intérêts passifs	61.3	6%	62.2	7%	61.0	6%	64.1	6%	66.7	7%	69.5	7%	71.8	7%	10.5	17%
33	Pertes sur débiteurs	70.5	7%	12.1	1%	15.0	2%	11.2	1%	13.0	1%	13.3	1%	13.6	1%	-56.9	-379%
34	Contributions à d'autres collectivités	19.4	2%	19.5	2%	26.0	3%	29.1	3%	20.5	2%	21.1	2%	21.7	2%	2.3	9%
35	Dédommagements à des collectivités publiques	24.2	2%	27.9	3%	38.5	4%	37.7	4%	29.0	3%	29.3	3%	29.6	3%	5.4	14%
36	Subventions et allocations	196.5	20%	197.4	21%	197.4	20%	211.7	21%	213.8	21%	216.0	21%	218.1	21%	21.6	11%
37	Subventions redistribuées	0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0	0%	0.0		0.0	
38	Attrib. aux fin. spéciaux	0.1		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0	0%	0.0		-0.1	
	Charges de fonctionnement	***934.1***	***94%***	***891.6***	***93%***	***914.9***	***93%***	***939.6***	***93%***	***935.2***	***93%***	***949.5***	***93%***	***963.5***	***93%***	***29.4***	***3%***
33 339	Amortissements Amortissements complémentaires	63.3	*6%*	63.8	*7%*	63.8	*7%*	65.6	*7%*	67.0	*7%*	67.0	*7%*	67.0	*7%*	3.7	*6%*
	TOTAL CHARGES	**997.4**	*100%*	**955.4**	*100%*	**978.7**	*100%*	**1'005.2**	*100%*	**1'002.2**	*100%*	**1'016.5**	*100%*	**1'030.5**	*100%*	33.1	*3%*

VILLE DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

25ème Budget Financier Quadriennal 2007-2010

Tableau 4

Plan général de trésorerie

(en millions de francs)

	2006	2007	2008	2009	2010	Total 2006-2010
A. Encaissements						
1a. Amortissements réglementaires	64	66	67	67	67	267
1b. Amortissements complémentaires	-	-	-	-	-	-
2. Excédent de fonctionnement	- 12	- 31	- 9	- 4	3	- 40
3. Autofinancement net	52	35	58	64	70	226
4. Utilisation trésorerie existante	12	0	0	0	0	0
5. Emprunts à émettre	241	597	242	36	110	985
Total encaissements	**305**	**632**	**300**	**100**	**180**	**1'212**
B. Décaissements						
6. Remboursement dettes consolidées	195	420	200	-	80	700
6a. Remboursement Etat		112				
Total des remboursements	***195***	***532***	***200***	***-***	***80***	***812***
7. Investissements (crédits votés ou déposés)	25	20	20	20	20	80
8. Investissements (projets)	85	80	80	80	80	320
Total des investissements	***110***	***100***	***100***	***100***	***100***	***400***
Total des décaissements	**305**	**632**	**300**	**100**	**180**	**1'212**
Excédent - Déficit de financement	**- 58**	**- 65**	**- 42**	**- 37**	**- 30**	**- 174**
Dette prévisionnelle au 31.12	1'761	1'938	1'980	2'017	2'047	

Version provisoire du 21.11.2006

25ème Budget Financier Quadriennal 2007-2010

Tableau 5

Financement des investissements

(en millions de francs)

	Montant	%
1. Investissements		
1a. Investissements dans le patrimoine financier	80	20
1b. Investissements dans le patrimoine administratif	320	80
	400	100
2. Autofinancement et excédent de trésorerie	226	57
3. Insuffisance d'autofinancement nécessitant une augmentation de l'endettement	**- 174**	**43**
4. Total financement	400	100

Explication écrite de M. Krebs demandée à l'occasion de la séance de la commission des finances du 21 novembre 2006.

Bonjour,

Voici en résumé les explications promises :

Tout d'abord, il convient de préciser le déroulement du processus de l'établissement des estimations fiscales.

Afin d'établir le projet de budget, la direction du département des finances établit ses propres estimations de croissance des revenus fiscaux, et ce sur la base en autre des travaux du groupe de perspectives économiques ainsi que des chiffres issus des comptes 2005. Il est important de préciser qu'à ce moment l'AFC ne nous communique aucune information.

Le processus budgétaire se déroule et aboutit au dépôt par devant le CM du projet de budget fin août.

Généralement, début septembre, l'AFC fait parvenir au CA ses estimations de revenus fiscaux pour 2007. Cette année, nous avons reçu ces informations mi-septembre.

A cette occasion, l'incohérence d'un tableau avec les résultats globaux nous a amené à questionner le DF cantonal. Cette incohérence s'est avérée être la conséquence de la prise en compte manuelle d'une modification importante dans la structure de nos contribuables.

La principale information de ces estimations est la révision à la baisse de la croissance des revenus des centimes entre 2006 et 2007. Le taux de croissance pris en compte par le département des finances fin avril 2006 était ainsi bien supérieur au taux pris en compte par l'AFC pour établir ces prévisions. La diminution se chiffre ainsi à environ 8,1 millions de francs pour les personnes physiques. Cet effet s'observe également sur le front des personnes morales, amenant une baisse de revenus complémentaire de 2,1 millions de francs. Pour être tout à fait complet sur les revenus, une augmentation de la péréquation personnes morales de 1 million de francs nous est communiquée.

Au total, la prise en compte de ces nouvelles estimations a la conséquence suivante

revenus en baisse de 9,2 mios
charges en baisse de 0,5 mios (frais de perception fonction des revenus)

Par ailleurs, nous avons également appris à l'occasion de ce courrier que la part à la compensation aux communes frontalières augmentait bien plus que ce que nous avions initialement anticipé, entraînant 2,4 mios de francs de charges complémentaires.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information

Meilleures salutations

Philippe Krebs

B. Rapport de minorité de M. Robert Pattaroni.

Remarque liminaire
Ce rapport représente le point de vue des trois partis de l'Entente (démocrate-chrétien, libéral et radical). Il constitue le document de base de l'Entente en vue de la discussion du projet de budget 2007 du samedi 16 décembre 2006. Lors de cette séance, chacun des trois partis interviendra en son nom propre et présentera ses amendements, dans le but d'atteindre au minimum le but commun fixé par l'Entente, soit une diminution du déficit de 12,6 millions de francs, correspondant au déficit supplémentaire introduit par le Conseil administratif dans sa version corrigée du budget.

1. Introduction

Comment apprécier si la situation actuelle des finances de la Ville de Genève est «saine» ou non, par rapport à quels critères? Et le déficit – puisqu'il y a déficit –, est-il «supportable» ou non?

La gestion de notre exécutif, en ce qui concerne les finances publiques, est-elle faite, a-t-elle été faite, dans une perspective de «développement durable»?

Il y a plusieurs façons d'apprécier. Le temps à disposition – traditionnellement très (trop) court – pour les rapporteurs-euses du budget ne permet pas de se lancer dans une analyse véritablement digne de la discipline académique des finances publiques.

Néanmoins, un essai sérieux est possible:
– non pas par comparaison avec les quatre autres villes comparables, car la répartition des tâches Etat-communes n'est pas pareille dans les cantons de Bâle-Ville, Berne, Vaud et Zurich;
– mais en fonction de l'évolution des bénéficiaires de la politique des autorités, soit la population;
– bien sûr que se limiter aux seuls nombres d'habitant-e-s de la Ville de Genève n'est pas suffisant;
– … mais qui a déjà étudié – aussi scientifiquement que possible - l'évolution des «besoins», des «attentes» de la population (ou plutôt «des populations»), ou encore de sa (de leurs) «satisfaction(s)» en regard des prestations de l'administration municipale?

2. Quelques données de référence

Le choix: observer l'évolution intervenue entre le moment où l'Alternative est devenue majoritaire au Conseil administratif (en juin 1991, avec déjà possibilité d'influencer la gestion de la Ville) au moment le plus proche de maintenant, soit la fin

2005. A noter que durant la législature 1991-1995, au Conseil municipal, il y avait parité entre l'Alternative et l'Entente (40-40 élu-e-s de chaque côté) et la majorité en faveur de l'Alternative n'est arrivée qu'en 1995.

1991-2005, 14 ans, c'est une période suffisamment longue pour apprécier, en fonction de quelques données significatives, l'impact de la «nouvelle politique» menée par l'Alternative en matière de finances publiques.

2.1 Pour commencer: la population

Population	A fin **1991** Nombre	A fin **2005** Nombre	***Variation*** *%*
Canton			
- 0-19 ans	81 592	96 726	+ *18,5*
- 20-64	251 145	279 697	+ *11,4*
- 65 et +	51 920	64 559	+ *24,3*
- Total	**384 657**	**440 982**	**+ *14,6***
Ville de Genève			
- 0-19 ans	30 480	33 154	+ *8,8*
- 20-64	113 005	123 063	+ *8,9*
- 65 et +	27 926	28 811	+ *3,2*
- Total	**171 411**	**185 028**	**+ *7,9***

Quelques commentaires:
– l'évolution de l'ensemble de la population a été presque deux fois plus importante dans le canton qu'en Ville,
– et les différences d'évolution sont particulièrement marquées par rapport à deux classes d'âges majeures concernant des domaines importants de l'action politique: les jeunes (évolution plus de 2 x plus importantes dans le canton) et les aînés (plus de 7 x).

2.2 Et maintenant, l'évolution des charges (en gros, les dépenses)

Quatre précisions à ce propos:
– on le sait, les charges évoluent, mais la capacité d'acquisition de l'argent aussi. C'est-à-dire qu'avec 1 franc en 1991 on achetait plus qu'en 2005. Ce phénomène est appelé inflation et, pour en tenir compte, il est d'usage de corriger les montants en fin de période choisie par un indice, en l'occurrence «l'indice genevois des prix à la consommation». De 1991 à 2005, cet indice indique une perte de valeur de 21,3%. Il en sera tenu compte ci-après;
– le souhaitable pour la comparaison est de retenir les données relatives aux charges telles qu'elles apparaissent dans les comptes. On connaît évidemment la totalité des charges de 1991 et 2005 mais, étonnamment, les charges par département ne sont pas disponibles actuellement pour 1991. Dans l'exercice ci-après, on leur substituera les budgets pour 1991;

– enfin, il y a eu des variations dans l'organisation de l'organisation de l'administration et de ses départements entre 1991 et 2005, ce qui rend la comparaison par et entre départements un peu délicate. Il faut considérer les variations comme étant des ordres de grandeur, intéressantes par rapport à leur sens général;
– enfin, il faut relever que les chiffres mis à disposition par le département des finances peuvent varier d'une source à l'autre et le rapporteur a tenté de faire au mieux sans trahir l'idéal statistique.

Charges

	1991	**2005**	**2005** indexées selon inflation	**Variation 1991-2005** indexées **%**
Total (en mios fr.)				
- selon comptes	646,8	1066,7	839,5	+ *29,8*
- selon budget	622,6	1022,3	804,6	+ *29,2*
Par habitant-e (en fr.)				
Total des dépenses	3773	5367	4224	+ *12,0*

Par département (en mios fr.)
(à titre indicatif)

	budget	Selon … comptes		
Autorités *	2,7	70,9	55,8	+ 967,7
Finances et administration générale *	111,2	273,6	215,3	+ 93,6
Aménagement, constructions et voirie*	109,3	138,6	109,1	- 0,2
Affaires culturelles	124,9	211,1	166,1	+ 33,0
Sports et sécurité	83,1	130,9	103,0	+ 23,9
Affaires sociales	128,2	241,5	190,1	+ 48,3

** variations probablement dues à des effets de modification de l'organisation et/ou de la structure des finances.*

Quelques commentaires:
– la variation du total des charges varie très peu si l'on prend les comptes ou le budget (+ 29,8% ou + 29,2%);
– l'enseignement important: alors que la population en Ville a augmenté de près de 8% entre 1991 et 2005, les charges totales ont progressé de près de 30%. Même en affinant l'analyse – ce qui serait bien entendu souhaitable – on ne pourra éviter le constat que la Ville a largement fait face aux besoins, voire à la demande, de la population. Certes, il faut tenir compte du fait que la Ville – comme toutes les villes – a des caractéristiques démographiques, sociologiques et socio-économiques différentes du reste du canton. Elle a, par exemple, une population ayant moins de revenus que la moyenne du canton, en particulier parmi les étrangers;

– par habitant, la variation est également supérieure: + 12,0%, soit 50% de plus que l'augmentation de la population totale;
– pour mesurer la variation par département, à titre indicatif, et faute d'avoir les données relatives aux charges en 1991, il n'est pas trop audacieux de prendre les données du budget;
– les comparaisons montrent que ce sont bien les départements «moteurs» (affaires sociales et affaires culturelles) qui ont le plus progressé, le département des finances étant un peu à part du fait de son rôle spécifique en matière financière.

3. Dette et intérêts de la dette de notre collectivité: évolution et perspectives

	1991	**2005**	**2005** indexées selon inflation	**Variation 1991-2005** indexées **%**
- Dette totale (en mios fr.)	1428,5	1715,0	---	+ 20,1
- *(A titre indicatif, en tenant compte de l'inflation*	*1428,5*	*1715,0*	*1349,7*	- *5,5)*
- Dette par habitant-e (en fr.)	5662	9269	7295	+ 28,8
- Intérêts (en mios fr.)	69,5	60,6	---	---
- Taux moyen et théorique des intérêts (%)	4,87	3,53	---	---

Nouveau budget financier quadriennal 2007-2010 (reçu en commission des finances mardi 21 novembre dernier):
– vu l'augmentation supplémentaire du déficit dans le budget rectifié (de – 18,0 millions de francs on passe à – 30,6, soit + 12,6), le retour à l'équilibre du budget est prévu pour 2010. Ce délai de 4 ans est une contrainte de la Loi sur l'administration des communes, sinon le Conseil d'Etat doit refuser le budget;
– mais ce retour à l'équilibre ne doit pas cacher le fait que, durant ces 4 prochaines années, la dette ne cessera d'augmenter:

Mios fr.

2006: 1761
2007: 1938
2008: 1980
2009: 2017
2010: 2047

Quelques commentaires:
– pour la dette, sans tenir compte de l'inflation, la progression est de + 20,1%. Il est discutable, dans ce cas, de tenir compte de l'inflation, mais à titre indicatif, le calcul a été fait et la progression devient négative: - 5,5%;

– plus significative est l'augmentation de la dette par habitant: + 28.8% (!) qui montre que le Conseil administratif ne s'est pas vraiment inquiété de l'importance de cette évolution;
– en ce qui concerne les intérêts, surprise (pour les non initiés): ils étaient plus importants en 1991 qu'en 2005, parce que les taux d'alors étaient plus élevés;
– à ce propos, une estimation: en 2005, un taux moyen plus élevé du taux théorique moyen de + 0,25% aurait conduit à 4,3 millions de francs d'intérêts en plus, et si l'augmentation était de + 0,5%, le supplément d'intérêts passerait à + 8,6 millions de francsr.
Question tout à fait d'actualité: jusqu'à quand allons-nous bénéficier des taux d'intérêts les plus bas d'Europe? Et que vont devenir les intérêts?
– le retour à l'équilibre en 2010: quelle garantie, vu le style de gestion du Conseil administratif actuel (du moins de sa majorité)?
– d'autant plus que la dette ne devrait cesser d'augmenter chaque année, jusqu'en 2010.

4. Le personnel de l'administration municipale

	1991	2005	Variation (%)
Fonctionnaires, nombre total	2401	2850	+ 18,7
et par 1000 habitants	14,0	15,4	+ 10,0

Deux commentaires:

– durant cette période, en proportion, le nombre total de fonctionnaires et le nombre de fonctionnaires par 1000 habitants ont augmenté plus que la population de la Ville (+ 7,9%);
– un indice de plus quant à la tendance du Conseil administratif à ne pas vouloir regarder la réalité et à y faire face.

5. L'étude du budget par la commission des finances

5.1 Les positions et propositions de l'Entente afin de diminuer, voire supprimer, le déficit

L'Entente ne s'est pas contentée de critiquer le Conseil administratif par rapport à son budget. Elle a fait des propositions diverses afin de diminuer, voire annuler le déficit:
– en premier lieu, sachant pertinemment que le Conseil municipal n'est pas vraiment équipé, ni en situation, de pouvoir corriger le budget de manière détaillée, l'Entente a tout simplement proposé à la commission de renvoyer le projet de budget au Conseil administratif afin qu'il fasse son travail et revienne devant le Conseil municipal avec un budget revu à la baisse.
Il s'en est fallu de peu qu'il en soit ainsi car le vote a été serré: 7 voix pour (Entente et UDC) contre 8 (Alternative);

- -dans un second temps, l'Entente a invité l'Alternative, dans la mesure où elle consciente de la situation très grave des finances de la Ville, symbolisée par la dette en constante augmentation, d'avancer des propositions. Réponse de l'extrême gauche: ce n'est pas à l'Alternative de faire de telles propositions;
- face à cette situation de refus, l'Entente a alors fait des propositions très concrètes de diminution;
- le PDC a rappelé sa méthode, déjà utilisée par le passé mais toujours refusée par le Conseil administratif, à savoir, retour du budget à l'exécutif avec pour objectif une diminution en % des charges.
  Il n'y a pas eu de demande de vote vu le refus constant par le passé.
- le Parti radical a proposé des coupes globales, soit en tout – 30 millions, en 3 fois - 10 millions dans les «natures» 30 (personnel), 31 (biens, services et marchandises) et 36 (subventions et allocations), charge au Conseil administratif de procéder au choix des diminutions.
  Au vote: refusé par 7 oui et 8 non;
- le Parti libéral, afin de supprimer la totalité du déficit, a proposé plusieurs amendements à choix, représentant un total de l'ordre de - 47 millions de francs:
  - réduction de 20% sur le groupe 318 (honoraires et prestations de service), soit environ - 11 millions,
  - réduction de 10%sur toutes les subventions en argent (groupe 365), soit environ - 20 millions de francs,
  - diminution de 5 millions de francs du budget des affaires sociales,
  - idem pour les affaires culturelles,
  - suppression du service de la mobilité, environ - 3 millions de francs,
  - suppression du service de l'architecture, environ - 3 millions de francs.
    Les votes ont été divers mais tous négatifs.

Par ailleurs l'Entente a déploré certaines manipulations du Conseil administratif en ce qui concerne le budget du personnel et afin de contourner le *personal stop*, en transformant des postes fixes à partir du budget des postes temporaires.

Enfin l'Entente a vivement critiqué l'attitude de l'Alternative au sein du Conseil municipal, surtout de l'extrême-gauche, qui se montre incapable de prendre ses distances par rapport à l'exécutif alors même que, politiquement, le Conseil municipal est bel et bien responsable des décisions finales en matière de budget. Ce qui revient à dire que l'Alternative – du moins une partie – ne veut pas voir l'aggravation des finances qui conduira, dans un très proche avenir, à des situations qui ne pourront que nuire à la population.

5.2 Les propositions de l'Alternative

Il faut relever qu'à un moment de la discussion, et face aux reproches de l'Entente, une partie de l'Alternative, soit le Parti socialiste, a proposé de supprimer les jetons de présence aux conseillers municipaux, économie d'environ - 2 millions de francs. Une autre proposition a été de supprimer les dépenses pour les collations lors des séances de commission à midi ou le soir en cas de relevée (non chiffrée). La première proposition a finalement été rejetée mais la deuxième a été acceptée.

A mentionner aussi la reprise – surtout par l'Alliance de gauche – de divers amendements de diminution acceptés par une majorité dans les commissions et finalement refusés par la commission des fiances. Le plus spectaculaire de ces amendements: le refus de la suppression des «Yeux de la nuit», manifestation de courte durée qui ne profite que très peu à des artistes genevois et qui est en concurrence bien déséquilibrée par rapport au festival «Arbres et lumières», dont le succès va croissant, ce qui permet un très fort financement par des partenaires privés.

6. Conclusion: que dire, que faire et que voter samedi 16 décembre 2006?

6.1 Que dire à propos de ce projet de budget?

On pouvait lire il y a quelques jours, dans le quotidien de Genève ayant le plus fort tirage, ce commentaire de l'un de nos collègues au sujet du projet de budget 2007: «Ce Conseil administratif est paresseux!»

En examinant de près la situation des finances de notre Ville, le rôle et l'action du Conseil administratif actuel, le pronostic est tout autre et – malheureusement pour la population de Genève – plus grave:

- il importe de rappeler en premier lieu que le Conseil administratif est composé d'une majorité de quatre membres de l'Alternative, ayant apparemment tous une certaine et même ligne politique, et d'un cinquième membre, de l'Entente, ayant une autre ligne politique;
- la commission des finances a appris de la bouche du cinquième magistrat qu'au début de cette année, il a mené une opération avec l'ensemble des directeurs de l'administration ayant pour but de proposer des économies au Conseil administratif. Résultat positif: 65 propositions pouvant permettre d'économiser 77,5 millions de francs. Mais quand il a soumis cette proposition, la majorité du Conseil (les 4 autres membres?) n'est pas entrée en matière. Serait-ce en raison de la proximité des élections *(honni soit qui pourrait y penser…)*? On ne le saura jamais!
- toujours est-il que nous nous trouvons devant ce projet de budget avec non seulement un premier déficit de 18 millions de francs, dû au transfert de charges de l'Etat vers les communes, mais avec une rallonge de ce déficit de 10,6 millions de francs, soit un total de 30,6 millions de francs, et le pronostic d'une dette en constante progression jusqu'en 2010;
- mais alors les perspectives de recettes sont-elles extraordinaires au point qu'il n'y a pas de souci à se faire? Il n'y a pas de très bon prophète en matière de recettes, mais – à défaut – la prudence est de mise et la dette est si lourde (en 2007, les intérêts devraient dépasser 62 millions, soit près du quart des charges du département des affaires sociales!);
- ou alors le Conseil administratif va prendre au sérieux ce problème de dette et proposer un plan de diminution à moyen terme, à l'exemple de ce que vient de faire le nouveau Conseil d'Etat à majorité de l'Alternative? Non point!
- alors, ma conclusion – provisoire je l'espère – est que, en matière de finances publiques, le Conseil administratif actuel (en fait sa majorité) n'est sans doute pas paresseux mais – à choix – il serait plutôt: insouciant, inconscient, voire

irresponsable à l'endroit des générations de demain. La majorité de ce Conseil n'a pas encore assimilé que le fameux idéal du «développement durable» est aussi applicable aux finances publiques!
- et dire que l'on pourrait très facilement avoir une majorité différente, toujours dans le domaine des finances publiques, au Conseil administratif si les représentants des Partis socialiste et des Verts avaient la même ligne que leurs collègues du Conseil d'Etat!

6.2 Que faire pour redresser la situation?

Paradoxalement, la première recette sera simple pour une nouvelle majorité - que nous souhaitons de l'Entente dès juin 2007 – au Conseil administratif: s'inspirer de la méthode du nouveau Conseil d'Etat. En quoi consiste-t-elle? En un plan de mesures qu'il n'est pas opportun de présenter ici mais que tout un-e chacun-e peut trouver sur le site Internet de l'Etat.

Au niveau des résultats, un simple chiffre: pour le budget de fonctionnement 2006, le gouvernement cantonal prévoyait un gain d'environ 150 millions de francs. Or, en novembre, il a annoncé que l'objectif était dépassé: déjà un gain de 161 millions de francs.

Mais encore, que faire à l'échelon de notre Ville:
- une majorité du Conseil municipal a voté une motion demandant que le budget soit présenté en fonction des missions et prestations de notre collectivité, de façon à – le cas échéant – pouvoir rediscuter ces missions et évaluer, analyser les coûts des prestations;
- une autre motion acceptée prévoit que, dorénavant, la gestion du personnel soit du ressort direct du Conseil administratif, avec les principes suivants:
  – tout poste devenant vacant le reste – sauf besoin impératif – durant, par exemple, 6 mois,
  – et le Conseil administratif évalue s'il faut le repourvoir ou non, ou encore l'affecter à une autre activité plus prioritaire ou nouvelle;
- le budget par missions et prestations sera une bonne mesure mais il faudra aller plus loin. Une prestation peut être reconnue utile et effectuée correctement. Mais elle pourrait effectuée autrement, à moindre coût et à la satisfaction tant du personnel que des bénéficiaires. D'où le recours à la méthode du «Budget base zéro» qui permet d'aller plus loin dans une rationalisation intelligente de la gestion;
- et puis l'étude menée par le conseiller administratif chargé des finances ce printemps pourra être sortie du tiroir et appliquée (65 propositions et possibilité de 77,5 millions de francs d'économies!);
- le processus de collaboration entamé avec l'Etat, avec certains premiers succès, devra impérativement être poursuivi car il y a là une mine de simplifications et d'améliorations des prestations en faveur de la population, et aussi en conséquence, une source d'économies;
- enfin, il devrait être possible de trouver dès la prochaine législature, quelle que soit la majorité au Conseil administratif, une majorité de magistrat-e-s ayant la volonté de prendre en main la question cruciale des finances municipales, à l'exemple de ce qui est en cours au Conseil d'Etat actuellement!

4.1 Que voter samedi 16 décembre 2006?

C'est simple: si au terme du deuxième débat, le déficit est l'actuel (- 30,6 millions de francs) ou qu'il n'est pas très fortement diminué, voire annulé, les partis de l'Entente voteront non au projet de budget et appelleront les conseillères et conseillers municipales-aux soucieux-ses d'une Ville de Genève financièrement «durable» à les suivre.

5. Pour terminer, en quelques phrases

La majorité actuelle du Conseil administratif (4 conseillers sur 4, ou 3, ou 2 seulement?), au cours de ces quinze années, n'a pas voulu voir l'évolution négative des finances de la Ville, en tout cas, il n'a pas voulu prendre des mesures concrètes et fortes afin d'y remédier.

Le principal reproche qu'on peut lui faire par rapport à ce projet de budget 2007 est de ne pas avoir voulu proposer un plan de mesures, alors même que le magistrat chargé des finances en a présenté un et qu'il avait sous les yeux l'exemple du nouveau Conseil d'Etat. Question: pourquoi les deux magistrats du Parti socialiste et des Verts de notre exécutif n'ont-ils pas tout simplement adopté l'attitude responsable de leurs collègues du même parti au Conseil d'Etat ?

En somme, on peut considérer que la majorité du Conseil administratif a un comportement de simple gestionnaire et non pas de véritable gouvernement. Faut-il rappeler que gouverner, c'est prévoir, c'est-à-dire assumer sa responsabilité en fonction des moyens et faire en sorte de les adapter, à défaut de pouvoir influencer la réalité économique.

Le président. Mesdames et Messieurs, en préambule, avant d'aborder la discussion, nous allons voter en bloc et pour la bonne forme les amendements du Conseil administratif au projet de budget déposé en septembre 2006.

Mis aux voix, les amendements du Conseil administratif sont acceptés sans opposition (45 oui et 2 abstentions).

M. Gérard Deshusses, président de la commission des finances (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, comme le veut l'usage, il convient que je vous adresse quelques mots en tant que président de la commission des finances, à l'aube de ce débat budgétaire qui promet d'être particulièrement difficile, vu les circonstances qui ont entouré son élaboration et son étude dans les commissions municipales.

Ces dernières années, le vote du budget a été régulièrement ponctué de formules et maximes africaines, toutes de finesse et d'humour. Il faudra avoir un solide moral et faire même preuve d'un détachement inquiétant face aux affaires municipales pour trouver encore la force de plaisanter sous quelque forme que ce soit.

En effet, le budget que nous allons être amenés à voter ce soir, cette nuit, lundi peut-être, est, pour la première fois depuis plus de dix ans, un budget déficitaire, un budget qui se situe dans les chiffres rouges, et ce pour des raisons dont nous débattrons sans doute au cours de ces prochaines heures, mais dont il convient de souligner que, pour l'essentiel, elles ne relèvent pas de la responsabilité du Conseil municipal, ni de la gestion assurée par le Conseil administratif, mais bien de dispositions prises par les autorités cantonales, soit le Grand Conseil sur proposition du Conseil d'Etat. Je veux parler bien évidemment des reports de charges effectués sur les différentes communes par le Canton et qui viennent grever, péjorer gravement les budgets municipaux, celui de la Ville tout particulièrement, sans que nous puissions nous y opposer de façon efficace. Et ce mécanisme de report ne fait que commencer: déjà un nouveau train de mesures semblables est annoncé par le Canton, qui se promet de nous présenter l'an prochain une nouvelle facture de quelque 20 à 30 millions.

A ce tableau déjà sombre il conviendrait encore d'ajouter la problématique de l'estimation des assiettes fiscales faite par le Canton, qui débouche sur les fameux reliquats comme sur des corrections aussi tardives qu'importantes: pour la Ville, 12 millions! Les difficultés que l'Etat rencontre à estimer l'impôt sont graves pour notre municipalité, qui a vu son budget 2007 maigrir subitement de 12 millions et dont la dette va tantôt être accrue de 112 millions supplémentaires, sans qu'elle ne puisse dire mot.

Dans ces conditions alarmantes, il m'appartient de saluer l'engagement, l'investissement et la détermination de l'ensemble des membres de la commission des finances et de toutes les commissions par ailleurs, qui ne se sont jamais départis de leur sérénité et ont assuré une analyse détaillée de la totalité des documents budgétaires qui leur ont été soumis.

Vous me permettrez de vous livrer aussi quelques remarques. Comme à l'accoutumée, la commission des finances a dans un premier temps, en avril et mai derniers, abordé l'étude du document dit «des objectifs budgétaires» qui, cette année, avait été délivré à la date prévue par le Conseil administratif, ce qui n'est pas toujours le cas. Ce cahier d'intentions était plus élaboré que ceux présentés les années précédentes, et l'approche budgétaire semblait alors placée sous les meilleurs auspices. Cependant, il faut bien convenir que l'utilité de cette analyse, pourtant essentielle, reste posée. En effet, la copie de ces travaux de commission a été rendue au Conseil administratif fin juin, alors que ce dernier boucle, à son habitude et il n'y a pas dérogé cette année, son budget dans le courant du mois de juillet, avant les vacances estivales. Dans ces conditions, quel peut bien être le poids de l'analyse assurée par le Conseil municipal, pour autant que le Conseil administratif veuille bien s'en soucier? Il conviendra, je crois, de revenir sur l'organisation même, sur le calendrier, sur la procédure des opérations qui conduisent à l'élaboration, puis à l'analyse du budget annuel.

Par ailleurs, dès l'automne, la commission des finances et les commissions spécialisées ont planché sur le projet de budget 2007. Mais, une fois encore, il faut souligner que le temps imparti à cette tâche délicate est bien trop bref pour permettre l'analyse méticuleuse qu'il serait indispensable d'effectuer. Dans cette optique, il serait important de pouvoir renvoyer le projet de budget dans les commissions spécialisées le premier mardi de septembre, quitte à convoquer une séance du Conseil municipal spécifiquement sur cet objet. Pareille disposition offrirait la possibilité, pour les commissions spécialisées et la commission des finances, de disposer de deux ou trois séances supplémentaires affectées à cette étude.

Il n'en demeure pas moins que les membres des commissions spécialisées comme de la commission des finances ont posé nombre de questions auxquelles il a été répondu avec grand soin, et qu'un remarquable travail a été de la sorte accompli. Je tiens à remercier les magistrats, leurs collaboratrices et collaborateurs, de leur très grande disponibilité, et en particulier ceux du département des finances ainsi que le magistrat en titre, M. Pierre Muller, qui ont assisté avec tact, dextérité et intelligence la commission des finances dans sa tâche.

Cependant, s'il faut effectivement souligner la qualité qui a présidé à l'essentiel des auditions qui ont été faites, comme rappeler la disponibilité des magistrats et des collaboratrices et collaborateurs, il n'empêche que, cette fois encore,

l'urgence a présidé aux travaux et que les conditions qui ont été données, notamment au rapporteur de la commission des finances, M. Alpha Dramé, et surtout au rapporteur général, M. David Carrillo, sont du registre de l'inadmissible. Je tiens donc ici à saluer leur immense travail et à les remercier, au nom de la commission, d'avoir rempli leur charge avec tant de précision, de clarté et de rapidité. Leur performance relève de la quadrature du cercle!

En effet, je considère qu'il est notamment impossible, pour la commission des finances, de recevoir le projet de budget corrigé par le Conseil administratif, soit le document de travail définitif, lors de la séance même au cours de laquelle il devrait être discuté et voté! Et ce d'autant que la commission a dû, cette année plus que jamais, travailler dans une grande inquiétude en termes de chiffres et d'estimations fiscales. En effet, le Canton ayant anticipé quelque peu tardivement un fort ralentissement de l'activité économique genevoise, il a corrigé à mi-septembre plutôt qu'au mois d'août l'estimation fiscale fournie au Conseil administratif pour l'établissement de son budget. Et cette très importante correction – quelque 12 millions – s'est effectuée bien évidemment à la baisse, avec toutes les difficultés que cela implique.

Cette situation a passablement alarmé l'ensemble des commissaires, et plusieurs d'entre eux ont reproché au Conseil administratif de ne pas avoir immédiatement remis l'ouvrage sur le métier et de n'avoir pas cherché à compenser ce défaut d'encaissement programmé par des mesures idoines, soit par des suppressions de charges, et ce sera sans doute l'un des objets principaux du débat d'aujourd'hui. Des commissaires se sont aussi mis en tête d'effectuer eux-mêmes les coupes que le Conseil administratif s'était refusé à faire. La tentative, en commission, n'a pas abouti, non pas seulement pour des raisons politiques, mais sans doute aussi du fait même qu'un pouvoir délibératif ne saurait aisément se substituer au pouvoir exécutif, sauf à toucher dans ce qu'il est convenu d'appeler les charges fixes, puisqu'il ne faut pas oublier que, sur un budget de près de 1 milliard, les élus ne peuvent réellement intervenir que dans une mesure très modeste, le reste appartenant à des dépenses fixes, notamment la masse salariale, pour l'exemple.

Un point encore, Mesdames et Messieurs, qui a trait à la procédure d'analyse par l'ensemble des commissions, finances comprise. Alors même qu'une majorité évidente de ce plénum plaide depuis quelque temps pour procéder à une analyse du budget par missions et prestations plutôt que de le traiter au ligne par ligne, force est de constater que, bien que nous ayons tous les outils pour le faire, nous n'avons pas pratiqué de cette manière. Je vous laisse en tirer les conclusions.

Pour terminer, je souhaiterais vous livrer une réflexion personnelle qui me tient à cœur. Depuis quelque temps déjà, mais surtout après l'étude du présent budget et des éléments qui sont venus s'y rattacher – reports de charges et reli-

quats, pour l'essentiel et pour aller vite – je suis frappé du peu de cas qu'il est fait des communes dans ce canton, alors même qu'elles représentent la structure démocratique la plus proche des citoyennes et des citoyens. Plus précisément, Mesdames et Messieurs, à constater que par le seul fait du roi – du Canton, si vous préférez – nos efforts de sage gestion sont pareillement mis à mal que notre dette va tantôt grossir de quelque 7% sans que nous n'y puissions rien, et que le même scénario va se répéter à coup sûr l'an prochain, je me trouve totalement déconcerté, démuni et presque penaud en regard de notre électorat.

Pire, face à cette impuissance qui est la nôtre, il me prend l'envie de rentrer à la maison, de retourner à mes labours comme disait Caton l'Ancien, de laisser tomber comme on dit plus trivialement aujourd'hui. Et si je ne le fais pas, si je ne le fais pas encore, Mesdames et Messieurs, c'est sans doute par civisme, pour l'amour que je porte à ma ville, mais surtout pour et par le respect que j'ai pour ce Conseil municipal dont je sais l'engagement, un engagement milicien qui ne compte ni sa peine ni ses heures, un engagement qui sert, j'en suis sûr, un idéal de démocratie, de démocratie vraie, celle que nous attendons! *(Applaudissements.)*

Le président. J'informe l'assemblée qu'un photographe du *Courrier,* M. Jean-Jacques Kissling, passera dans les travées pour prendre quelques photos.

M. David Carrillo, rapporteur général (S). Mesdames et Messieurs, quand un rapporteur prend la parole, c'est normalement pour adresser des remerciements, pour apporter des précisions, voire des corrections à son rapport, ou encore pour souligner certains faits majeurs des travaux de commission. Pour ma part, je vais me contenter des remerciements.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont contribué au processus de gestation et d'examen du projet de budget 2007, plus particulièrement les collaboratrices et collaborateurs de l'administration, qui ont mis la main dans le cambouis pour chiffrer et prioriser les besoins. Je remercie le Conseil administratif et ses proches collaborateurs pour avoir répondu aux questions des membres de notre Conseil au sein des diverses commissions impliquées dans l'examen du projet de budget.

Je remercie les membres des commissions pour leurs travaux, dont l'essentiel est rapporté dans le rapport général; les présidentes et présidents de ces commissions pour avoir veillé à ce que le processus démocratique d'examen du projet de budget se déroule sans accroc; les rapporteuses et rapporteurs, car leur travail est

essentiel pour la transmission des informations au Conseil municipal et au public; les procès-verbalistes, véritables chevilles ouvrières dans le processus de transmission des informations que je viens d'évoquer.

Je remercie le Service de la comptabilité générale et du budget pour son appui, que j'ai hautement apprécié et qui a rendu moins solitaire et plus fiable mon travail de rapporteur général. Enfin, je remercie les membres du Secrétariat du Conseil municipal pour leur contribution à la relecture, à la mise en forme, au rappel des délais, qui font que vous avez en vos mains aujourd'hui le rapport général et le rapport de minorité sur le projet de budget.

Mesdames et Messieurs, le rapporteur général, comme n'importe quel rapporteur de majorité, se doit de relater les discussions, peut-être en les résumant, mais sans jamais leur donner d'autres significations que ce qui a été compris en commission, cela avec la particularité qu'il faut rendre rapidement le rapport pour respecter certaines échéances qu'on devinera aisément.

J'ai eu pour m'aider les procès-verbaux des diverses séances de la commission des finances et l'appui des collaboratrices et collaborateurs du département des finances. Mais, malheureusement, le procès-verbal de la dernière séance de la commission des finances sur le projet de budget, dans laquelle la commission votait ses amendements, m'est parvenu de manière partielle et très tardive, rendant difficiles les dernières vingt-quatre heures en continu que j'ai passé à rédiger les dernières pages du rapport. Je ne souhaite pas le même sort à la prochaine personne qui sera en charge du rapport général. Cela illustre, Mesdames et Messieurs, le fait que la démocratie représentative est comme une machine de théâtre: imposante et parfaite, mais qui se révèle vulnérable lorsqu'on l'actionne. Dans mon rapport général, je regrette de ne pas avoir pu restituer certaines discussions importantes sur divers objets. A cet égard, je tiens à remercier le président de la commission des finances pour avoir souligné le problème du temps et des délais qui sont accordés aux commissions pour l'examen du projet de budget.

Je disais que le rapporteur, en général, prend aussi la parole pour souligner certains faits majeurs. En l'occurrence, il me semble avoir résumé dans le rapport général tous les faits qui ont été discutés en commission, raison pour laquelle je ne vais pas m'étendre. Monsieur le président, la journée sera longue et suffisamment fournie en interventions des uns et des autres pour que je n'entame pas, de mon côté, un discours sur le budget. Un représentant de chaque parti donnera, dans quelques instants, la position politique de son parti, et il en sera ainsi du mien.

M. Robert Pattaroni, rapporteur de minorité (DC). Je ne peux que me joindre au rapporteur général s'agissant des divers remerciements qu'il a adres-

sés. En tant que rapporteur de minorité, je voudrais d'ailleurs lui rendre hommage, car il a défini un idéal que doit suivre le rapporteur général, et je dois dire qu'à ce titre il a été tout à fait exemplaire. Je l'en remercie.

Mesdames et Messieurs, il m'appartient de présenter le rapport de minorité de l'Entente. Ce rapport, et vous verrez comment nous allons l'interpréter aujourd'hui, se veut un rapport politique. En effet, nous pensons que la discussion du budget doit se faire sur le plan politique. Certes, des amendements ménagers seront présentés pour diminuer un peu là ou ajouter un peu ici, mais ne perdons pas de vue que nous sommes là pour discuter politique. D'ailleurs, c'est l'impression dominante qu'a eue l'Entente: comme cela a été dit à 8 h, y compris par des magistrats, si nous n'étions pas à la veille d'élections, il est probable que le budget 2007 serait beaucoup plus raisonnable. Je vais tenter de donner quelques indications à ce propos.

Mais, avant, je voudrais signaler une correction au rapport – c'est un détail, mais j'y tiens parce que la forme a parfois son importance. En page 1, au quatrième paragraphe, il convient de lire: «Il y a plusieurs façons d'apprécier. Le temps à disposition…» *(Corrigé au Mémorial.)*

Mesdames et Messieurs, l'Entente aurait déjà souhaité, dans un premier temps et très modestement, que le Conseil administratif ne rajoute pas une couche au déficit, à savoir 18 millions, certes importés, mais 18 millions quand même! Puis, voilà que le Conseil administratif en remet encore à peu près pour 13 millions. C'est au moins à cette diminution-là qu'aurait dû consentir notre exécutif. Je précise que mon rapport étant un dénominateur commun, chacun des partis interviendra pour compléter l'analyse que je résumerai maintenant et pour apporter des amendements particuliers.

Le rapport de minorité met l'accent sur le fait que Genève, certes, a connu une évolution importante de la population, des besoins, de la demande, mais qu'il y a un point de repère qu'on ne peut laisser de côté et qui est la dette. La dette, faut-il le rappeler, s'élevait en 2005 à 1,7 milliard de francs, à 1,8 milliard en 2006 et, en 2007, elle devrait être de 1,9 milliard. En 2008, 2009 et 2010, elle sera un peu au-dessous, puis ensuite un peu au-dessus de 2 milliards. C'est là un point de repère pour apprécier l'évolution de la population, des besoins, des charges. Au sein de l'Entente, il nous a donc semblé important de faire certaines mesures à partir du moment où le Conseil administratif s'est trouvé à majorité Alternative. Nous avons donc choisi la période allant de 1991 – date d'entrée en activité du premier Conseil administratif à majorité Alternative – à 2005, année des derniers chiffres disponibles.

Durant cette période, que constate-t-on? On constate que, certes, la population de la Ville a augmenté de près de 8%, mais que celle du canton a augmenté de près du double, soit de 15%! La population des jeunes – qui ont certains besoins

que la Ville tend à satisfaire – a augmenté en Ville de 9%, mais de plus de 18%, soit le double, au niveau du canton. Les aînés, en Ville, ont augmenté de 3%, mais de 24% à l'échelon cantonal. Sachant que les autorités ont pour mission de faire en sorte que l'ensemble de la population vive mieux et que, surtout, les personnes en difficulté voient leurs besoins premiers satisfaits, on doit évidemment se référer à l'évolution de la population. Or, pour ce qui est de la population jeune et de la population aînée, il y a certes eu une augmentation, mais ce n'est pas en Ville de Genève qu'elle a été la plus forte.

En face de cette évolution, comment les charges ont-elles évolué? On pourrait discuter des références à prendre en compte, car moi qui ai l'habitude des statistiques, je me suis trouvé parfois devant des chiffres un peu divergents, mais au total les charges de la Ville ont augmenté grosso modo de 30%, ou de 12 % par habitant durant cette période. La dette, quant à elle, aura augmenté – là aussi, l'appréciation n'est pas toujours facile – de 20% et, surtout, de 30% par habitant. Non seulement la dette a augmenté et augmentera, mais on sait que les taux d'intérêts, actuellement très bas, ne pourront, demain, qu'être plus élevés, malheureusement pour nous. Et cela ne dépend ni de Genève ni de la Confédération, mais de l'Union européenne pour le moins, et même au-delà!

Le personnel, lui, a augmenté de 19% pendant cette période et, si l'on se réfère au nombre d'habitants, de 10% pour mille habitants. Je sais que les chiffres, dans les discours politiques, sont souvent fastidieux. Mais le fait est qu'une politique ne se référant pas à des chiffres est une politique purement proclamatoire, purement idéologique, alors qu'il s'agit de voir la réalité.

Quelle était la position de l'Entente par rapport à ce budget? Eh bien, d'emblée, nous avons joué le jeu: nous avons déclaré que ce budget était excessif et nous avons demandé que le Conseil administratif assume sa responsabilité et reprenne le budget pour le corriger. Monsieur le président, vous avez sans doute deviné quelle a été la position de la commission des finances: par huit voix, elle a répondu qu'il n'en était pas question, alors que sept commissaires ont dit que c'était la solution. Face à cette situation, l'Entente a décidé de faire des propositions. Je ne vais pas les développer ici, puisque ces propositions émanent des différents partis et qu'il leur appartiendra de les présenter.

Du côté de l'Alternative, y a-t-il eu des propositions? Non, il n'y en a pas eu – sauf une, qui était originale et sur laquelle je ne reviendrai pas… Il n'y en a pas eu et nous en prenons acte. Cela signifie qu'au sein du Conseil municipal les élus sont alignés couverts derrière l'exécutif. Si, de temps en temps, c'est la rébellion – comme tout à l'heure pour la proposition PR-487 – la plupart du temps on ne bouge pas un œil!

Quelle analyse pouvons-nous faire de cette situation? Tout d'abord, nous constatons que le Conseil administratif n'a pas voulu aborder la question de la

situation financière. En tout cas, et c'est ce que nous avons découvert lors de nos travaux, il n'a pas voulu suivre ce que l'honorable magistrat chargé des finances a proposé. M. Pierre Muller a, en effet, mis en route un processus en début d'année visant à améliorer la situation. Il a trouvé, avec l'aide des fonctionnaires, 65 propositions pour une économie possible de 78 millions. Or, le reste du Conseil administratif a dit non, et pourquoi? Parce que nous sommes à la veille d'une année électorale! *(Exclamations.)* Non seulement le Conseil administratif a dit qu'il ne pouvait rien concernant les 18 millions qui nous tombent sur la tête – il n'y peut rien, Allah est grand! – mais en plus il a rajouté la couche à laquelle je faisais allusion, de l'ordre de 13 millions, d'où un déficit de 31 millions!

Le Conseil administratif a donc dit que ce n'était pas le moment de se lancer dans une réflexion sur les économies, mais qu'il allait présenter un plan… Un plan? Non, il n'y a pas eu de plan! Tout au plus, comme d'habitude, il a ajusté le fameux budget financier quadriennal de sorte qu'au bout de quatre ans, théoriquement, il n'affiche plus de déficit. A notre connaissance, à voir les chiffres, il n'est pas certain que l'indication fournie dans ce document soit tout à fait correcte…

Mesdames et Messieurs, c'est quand même stupéfiant! Et ce qui nous frappe, c'est ce que fait au même moment, dans une pièce pas très loin d'ici, l'exécutif cantonal, composé de représentants des Partis libéral, radical et démocrate-chrétien – l'Entente classique – mais aussi, faut-il le rappeler, de deux représentants du Parti socialiste et de deux représentants des Verts, qui ont aujourd'hui la majorité et dont on connaît la qualité et l'efficacité. Ces quatre représentants ont, pour le Canton, présenté un plan de mesures. Il est paradoxal de constater qu'il y a donc deux catégories de Verts et deux catégories de socialistes. Il y a des Verts très responsables et des Verts un peu cigales. Il y a des socialistes très responsables, au niveau du Conseil d'Etat mais aussi au niveau du Conseil administratif, et d'autres socialistes qui ne sont pas encore prêts à assumer une responsabilité de gouvernement. C'est quand même très dommage.

En l'état, Monsieur le président, que faut-il faire? Il faut certes abréger, je vous ai compris…

Le président. Oui, Monsieur Pattaroni, je vous prie d'abréger. Votre temps de parole arrive à son terme.

M. Robert Pattaroni. J'en ai pour une minute. Il faut diminuer les dépenses, et plusieurs propositions, sous forme de motions, ont été faites dans ce sens, je n'y reviendrai pas. En outre, il faut, comme le Conseil administratif et notamment MM. Tornare et Mugny tentent de le faire maintenant, nous coordonner

avec l'Etat, parce que des économies d'échelle et des gains en efficacité sont ainsi possibles. Et il faut surtout s'inspirer de ce qu'a fait le Conseil d'Etat, dont le plan de mesures 2005-2009 prévoyait une diminution des dépenses de 150 millions, et qui annonce qu'il en est déjà à moins 160 millions. Il vient d'introduire un système de contrôle interne généralisé, avec un manuel qu'on peut se procurer sur internet. Il a lancé une session de formation des cadres, avec un mot d'ordre: la gestion, les économies, les plus, les améliorations, l'efficacité, sont l'affaire des responsables de l'administration à tous les niveaux.

En 2007, nous pouvons nous attendre à un transfert de charges encore plus important: certains parlent de 30 millions, mais, d'après nos informations, cela pourrait être 40 millions. Il est possible que la nouvelle répartition Confédération-Cantons, d'après M. Muller, coûte au Canton de Genève 88 à 90 millions de plus. C'est dire, Monsieur le président, chers collègues, qu'avec la majorité telle qu'elle est au Conseil administratif, avec la double face de certains magistrats en tant que représentants de partis, il va être extrêmement difficile de nous en sortir.

Pour notre part, nous sommes arrivés à la conclusion que le Conseil administratif actuel – dont la composition va sans doute profondément changer, ce qui est une bonne nouvelle pour les habitantes et habitants de la Ville de Genève! – ne se comporte pas comme un gouvernement responsable. C'est un Conseil administratif gestionnaire qui pense que l'argent est toujours tombé du ciel et que cela continuera, qui ne se rend pas compte de l'évolution générale. Nous considérons que notre exécutif ne peut être qualifié de gouvernement, parce que pour nous – et je conclus par là – gouverner, c'est assumer ses responsabilités, c'est prévoir et tenir compte de l'avenir qu'on peut prévoir! *(Applaudissements.)*

Premier débat

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je voudrais d'abord remercier les rapporteurs général, de minorité et spécialisés, ainsi que le président de la commission des finances, dont les propos allaient plutôt dans le bon sens, en tout cas de mon point de vue.

Maintenant, à l'écoute de ce que vient de dire M. Pattaroni, rapporteur de minorité, il m'apparaît qu'on peut donner aux chiffres toutes sortes de significations. Monsieur Pattaroni, j'ai apprécié vos propos concernant l'évolution entre 1991 et 2005. Je sais que vous vous êtes rendu dans les bureaux de mon département ces derniers jours pour vous renseigner, et je suis donc convaincu que vos chiffres sont exacts. Vous avez relevé très justement qu'entre 1991 et 2005 l'augmentation des charges par habitant s'est élevée à 12% et que l'augmentation de la dette s'est élevée à 30% par habitant, cela en tenant compte de l'augmen-

tation de la population entre 1991 et 2005. C'est vrai, Monsieur Pattaroni, mais vous savez certainement aussi pour quelles raisons ces augmentations ont été si importantes.

Si, en quatorze ans, les charges ont augmenté de 12% par habitant, Mesdames et Messieurs, c'est qu'en 1991 il n'y avait pas de politique de la petite enfance. Ceux qui siégeaient dans cette enceinte à cette époque se rappellent que 1991 a été le début de la promotion de la petite enfance, sous l'impulsion du radical Michel Rossetti. Entre 1991 et ce jour, la subvention à la petite enfance a atteint 60 millions, ce qui représente grosso modo 6% du budget annuel ordinaire que vous allez voter aujourd'hui. C'est dire qu'il y a déjà une augmentation de 6% par habitant uniquement liée à la petite enfance. Les autres 6% s'expliquent par l'augmentation de prestations diverses et variées que le Conseil administratif et le Conseil municipal ont respectivement proposées et votées, parce que la population nous les demandait. Je pense qu'il faut dès lors relativiser ce chiffre de 12% d'augmentation.

Quant au 30% d'augmentation de la dette, vous savez que celle-ci augmente lorsque nous n'arrivons pas à autofinancer complètement nos investissements. En l'occurrence, le Conseil administratif n'a pas vu la dette augmenter de gaieté de cœur, il n'a pas souhaité l'augmenter et, d'ailleurs, nous l'avons baissée de 220 millions pendant quatre ans. Aujourd'hui, elle reprend l'ascenseur, bien que, comme l'a dit M. Deshusses, nous n'ayons pas connu de budget déficitaire ces dernières années: nous avons fait en sorte, en termes de charges et de revenus, d'équilibrer les comptes et, si possible, de dégager un boni suffisant pour couvrir notre autofinancement, qui n'était pas total.

Alors, si la dette a augmenté, c'est parce que nous avons consenti des investissements en faveur de la population. Ainsi, nous avons rénové de manière très appuyée des immeubles de la Ville de Genève, qui en avaient grand besoin. Je pense notamment aux deux quartiers où nous avons focalisé ces rénovations, c'est-à-dire aux Grottes et à Saint-Gervais. Nous avons participé à la construction de plusieurs lignes de tram, en réalisant tous les aménagements connexes. Nous continuons, puisque nous sommes en train d'aménager la rue de la Servette jusqu'au Bouchet. Nous avons également aménagé plusieurs places. Qui se plaint de la place du Molard, de celle de la Navigation, ou encore de la place des Nations qui sera inaugurée à fin mars? En tout cas pas le Conseil administratif, ni vous, Mesdames et Messieurs, me semble-t-il, pas plus que la population. De même, nous avons construit des écoles, amélioré certaines infrastructures, des musées, des stades… Tout cela coûte de l'argent, grève notre budget et notamment la dette.

En l'occurrence, ce sont là des choix politiques, des choix qu'attendait la population, qui permettent de relativiser les chiffres. Quand on parle de 12%

d'augmentation des charges et de 30% d'augmentation de la dette par habitant, il faut expliquer ces chiffres: c'est ce que j'ai tenté de faire devant vous ce matin.

Certes, si nous avions pu éviter ces augmentations, nous l'aurions fait avec plaisir. Malheureusement, cela n'a pas été le cas et je le déplore, car nous prenons malheureusement un chemin qui sera encore plus tortueux. Les choses vont être encore plus compliquées, d'autant que, comme l'a dit le rapporteur général, nous n'en avons pas fini avec les transferts de charges opérés par d'autres collectivités, notamment l'Etat.

Pour le reste, Mesdames et Messieurs, je brosserai un panorama plus large de la situation tout à l'heure, à la fin du premier débat.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Maudet, vice-président.)

Le président. Avant de passer la parole aux intervenants des différents groupes, je vous prie instamment, Mesdames et Messieurs, de déposer rapidement vos derniers amendements.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe SolidaritéS et Indépendants – A gauche toute! considère que, compte tenu de la situation générale, ce projet de budget est acceptable à quelques virgules près, et nous allons vous dire pourquoi.

Nous n'avancerons pas, bien évidemment, que le report de charges de l'Etat vers les communes et la Ville en particulier, la baisse prétendue du rendement du centime additionnel et les intérêts passifs du reliquat de 112 millions qui vont obérer notre budget, nous font plaisir – loin s'en faut – mais nous pensons devoir, au nom du principe de réalité faire, comme l'on dit, contre mauvaise fortune bon cœur.

J'en profite pour dire ici que nous ne pensons pas que le Conseil administratif ait une responsabilité particulière dans cet excédent de charges imprévisible de 30 millions, car le coupable – à savoir l'Etat de Genève – n'est pas présent parmi nous aujourd'hui, et c'est la moindre des choses qu'il accepte le remboursement étalé sur quatre ans d'un déficit conjoncturel qu'il a contribué à causer.

Je le dis fermement car le Conseil administratif a fait un effort tout à fait remarquable pour compresser ses dépenses. A telle enseigne que les charges de fonctionnement 2007 sont généralement quasi identiques à celles qui figuraient

dans le budget voté en 2006. Je pense notamment aux groupes 31 relatifs aux biens, services et marchandises, et 36 concernant les subventions.

Toutefois, nous nous permettons d'affirmer que nous estimons que les revenus de ce projet de budget sont sous-estimés et nous allons dire pourquoi.

La situation économique n'est pas celle que l'on décrit à l'Etat et à la Ville, et je me permets de vous lire, à cet égard, quelques extraits du dernier bulletin de l'OCSTAT (Office cantonal de la statistique) intitulé «Reflets conjoncturels».

Je cite: «La conjoncture genevoise reste excellente au troisième trimestre 2006 et l'appréciation est optimiste pour le trimestre à venir. Dans l'industrie, cette situation très favorable profite nettement aux entreprises fortement exportatrices. L'indicateur de la marche des affaires dépasse – vous avez bien entendu – dépasse les valeurs du début de la décennie…»

Plus loin: «… l'inflation demeure très maîtrisée, alors que la masse salariale est en progression.» Et pour conclure: «… l'indicateur conjoncturel avancé LEA-Pictet de l'économie genevoise n'annonce aucun retournement de tendance pour le début 2007.» Donc acte.

Une bonne santé économique qui vient d'ailleurs d'être confirmée jeudi soir par le directeur de la BCGe (Banque cantonale de Genève).

Vous comprendrez donc que nous avons, alors que l'on nous parle d'un taux de croissance national compris entre 2 et 3%, beaucoup de peine à croire aux prévisions pessimistes de l'Etat et donc à celles de la Ville qui lui emboîte le pas.

Nous avons, pour parler concret, le très net sentiment en observant, par exemple, les revenus de la taxe professionnelle, qui varient assez peu dans leur masse malgré le départ de la Banque Pictet et de quelques sociétés, que le tableau n'est pas aussi sombre que celui que l'on nous a brossé à la commission des finances.

Preuve en est le boni de 2005 et celui prévisible de 2006 qui s'annonce – nous disent les gens bien informés – comme d'un crû exceptionnel!

Je sais qu'il faut tempérer cette croissance par l'indication que nous donnent les banques en ce moment en pratiquant des taux d'intérêts longs de 2,8% sur trente ans, mais quand même…

Et en 2007, qu'en sera-t-il? Je prévois sans rire que notre excédent de charges sera en grande partie absorbé par des excédents de revenus en 2006 et en 2007 et j'ouvre à cet égard tous les paris… Tout cela rend donc dérisoire la démarche des bûcherons de l'Entente qui entendent faire des coupes à la hache dans notre projet de budget!

Ils ne sont malheureusement par les seuls… et pour parler du personnel nous avons le très net sentiment que l'on a enlevé et que l'on continue à enlever à la

fonction publique municipale toutes les boules et guirlandes de son sapin de Noël salarial avant de procéder à l'élagage statutaire que l'on s'apprête prochainement à lui faire subir en bonne et due forme. A moins, bien sûr, que ce Conseil municipal en décide autrement…

Parlant de décorations de Noël, je rappelle que le personnel a perdu nombre d'indemnités, la participation à l'assurance maladie, le Plend, les annuités extraordinaires, et qu'aujourd'hui on s'apprête à ajouter à la liste la suppression de sa prime de départ… Etait-ce vraiment nécessaire d'enlever du budget ce montant ridicule de 165 180 francs?

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé une motion qui sera, nous l'espérons, développée en janvier ou en février, demandant le rétablissement du Plend, et que nous défendrons aujourd'hui un amendement en vue de restaurer la prime que l'on octroie aux fonctionnaires avant la retraite pour de bons et loyaux services.

Et puis arrêtons de dire, sur certains bancs, que la fonction publique genevoise est gâtée… Je vous renvoie à la statistique qui a paru dans la presse et qui place Genève, sur le plan des rémunérations des employés de l'Etat en particulier, loin derrière certains cantons alémaniques!

Nous sommes également, dans cet esprit, opposés à la coupe de 2 millions effectuée chez les agents de ville – et même s'il y avait là quelques postes non repourvus – à la commission des finances. Voilà, après une très longue discussion dans notre plénum relative à la sécurité, un bel autogoal en perspective!

Je rappelle, pour mémoire, que les missions effectuées par les agents municipaux, qui ne s'arrêtent pas, contrairement à ce que l'on pense, au contrôle du stationnement, permettent aux agents de sécurité municipaux d'effectuer les tâches préventives et sécuritaires que tout le monde appelle de ses vœux.

Et, pour revenir au département des «Autorités», ne comptez pas sur nous pour accepter l'amendement libéral annoncé qui entend réduire les jetons de présence, montant qui permet à nos partis, et au nôtre en particulier à qui nous rétrocédons 65% de nos revenus municipaux, de participer pleinement à la vie démocratique. Nous considérons qu'il s'agit là, de la part des représentants des milieux de la finance, d'une attaque directe contre les classes sociales moins favorisées que nous représentons!

Le groupe SolidaritéS et Indépendants estime d'autre part que la Ville doit maintenir la plupart des prestations offertes à la population, et c'est la raison pour laquelle nous refuserons un certain nombre d'amendements visant, par exemple, à supprimer le Service de la mobilité ou certaines manifestations culturelles.

Dans cet esprit, nous rétablirons, s'il le fallait – après un mouvement d'humeur ma foi bien compréhensible – les 80 000 francs de la Revue, ainsi

que des coupes effectuées sans discernement dans le département des affaires culturelles, dans des groupes 31 relatifs à la Maison Tavel ou à la Fureur de lire.

Ne comptez pas non plus sur nous pour rayer de la carte le Festival du Bois de la Bâtie, une manifestation qui a fait ses preuves et qu'une bonne partie de la population appelle de ses vœux!

Autant de raisons, pour conclure et si tout se passe bien, qui nous conduisent à faire bloc avec l'Alternative pour refuser toutes les coupes draconiennes proposées par l'Entente et donc à accepter au final le projet de budget qui nous est proposé. *(Applaudissements.)*

M^me^ Nathalie Fontanet (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi tout d'abord de remercier notre magistrat Pierre Muller et les services du département des finances pour l'excellence des documents mis à notre disposition, la qualité de leur travail, leur disponibilité et la valeur de leurs réponses en commission des finances.

Poursuivons par la cruelle réalité des chiffres. Les chiffres, c'est un déficit de 30 645 000 francs. C'est une insuffisance de financement de 65 millions de francs. Et c'est une dette qui prend l'ascenseur et qui atteindra, en 2007, 1,938 milliard de francs.

Ces chiffres ont l'air irréels. Et pourtant ils ont une conséquence bien réelle: l'an prochain, ce ne seront pas moins de 64 millions de francs que nous devrons affecter au service de la dette. 64 millions d'intérêts à payer aux créanciers de la Ville. 64 millions de francs, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est 175 342 francs par jour. 64 millions de francs, c'est surtout ce que nous consacrons à subventionner les institutions de la petite enfance! 64 millions de francs, c'est encore la moitié du budget du département des sports et de la sécurité! C'est dire si nous aurions mieux à faire avec ces deniers publics, si nous étions capables de maîtriser notre endettement.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, quelles sont les raisons pour lesquelles le Conseil administratif se dit aujourd'hui contraint de nous présenter un budget aussi déficitaire?

Pour commencer, le Conseil administratif se dit victime d'un transfert de charges de la part du Canton. Oui, c'est vrai, cette année, c'est un montant de 18 millions qui a été mis à la charge de la Ville par le Canton. La belle affaire! La belle excuse que cette loi 9679, d'ailleurs proposée par un Conseil d'Etat à majorité de gauche et votée au Grand Conseil entre autres par les partis de gauche, malgré l'opposition des libéraux!

La belle excuse, car comment se fait-il que, dans la plupart des communes du canton, les Conseils administratifs aient été capables d'absorber le transfert de charges en le compensant par des mesures d'économie? Comment se fait-il que la majorité du Conseil administratif et du Conseil municipal n'ait pas trouvé les mots pour convaincre l'artisan principal du transfert de charges, le conseiller d'Etat David Hiler? Comment se fait-il que le Conseil administratif n'ait pas exigé l'ouverture de négociations immédiates, plutôt que de gesticuler dans la presse, pour éviter que le transfert de charges d'aujourd'hui ne se répète et qu'il n'augmente demain?

Négocier avec l'Etat, ce n'est d'ailleurs pas seulement une affaire de finances. C'est aussi une étape indispensable pour améliorer le fonctionnement de nos deux collectivités publiques. C'est un véritable travail commun entre le Canton et la Ville qu'il faut instaurer et cela dans tous les domaines, afin que nous puissions garantir la qualité des prestations à la population. Le problème du reliquat de 112 millions nous a démontré à quel point il était urgent de collaborer avec l'Etat. Le dossier de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) nous en a également fourni la preuve: la Ville n'a été en mesure de faire entendre son point de vue, notamment sur la sécurité des usagers et des riverains du CEVA, de faire entendre les remarques du Service d'incendie et de secours, qu'en faisant opposition au projet! C'est inadmissible! La Ville doit être un interlocuteur privilégié du Canton, et pour cela le Conseil administratif doit prendre les devants et ne pas se contenter de venir se lamenter devant notre Conseil.

Ensuite, le Conseil administratif se plaint d'une mauvaise évaluation des recettes fiscales par les services cantonaux.

L'ennui, c'est que l'excuse a déjà servi. Chaque année, les prévisions de l'administration fiscale évoluent. Tantôt à la hausse, tantôt à la baisse. Et, chaque année, il se trouve des bonnes âmes pour trouver parfaitement normal que le Conseil administratif croie dur comme fer aux prévisions initiales, et doive ensuite revoir sa copie. Des bonnes âmes qui trouvent parfaitement normal que le Conseil administratif ne tienne pas compte, en élaborant son budget, de la baisse possible des recettes en cours d'année.

Alors, quand c'est de surcroît, comme cette année, le départ d'une banque – départ connu depuis des années, pour une commune fiscalement plus clémente – que l'on ose invoquer pour se justifier, il y a de quoi vous faire passer l'envie de sourire. Ce n'est plus de l'optimisme, c'est de la naïveté. Et c'est une naïveté coupable.

Mais, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si le transfert de charges et l'évaluation des recettes fiscales ne suffisent pas à eux seuls à expliquer le déficit du budget, quelles en sont alors les autres causes?

Tout d'abord, le groupe libéral constate à regret que la gestion menée par certains départements laisse grandement à désirer. Le personnel stop, par exemple, est allégrement contourné, parce que des montants prévus pour des postes temporaires sont détournés de leur but et utilisés pour créer des nouveaux postes sans l'aval du Conseil municipal. Or ces créations de postes ne sont pas des opérations blanches et elles représentent des bombes à retardement pour les dépenses de personnel.

Qui plus est, nous avons également découvert que, par le biais de ce que le Conseil administratif appelle pudiquement des coulissages de postes, de nouveaux emplois sont créés, dans des classes de fonction différentes, ce qui a également pour conséquence de faire exploser les charges de personnel.

Que dire enfin de la constante augmentation des charges due à l'application aveugle des mécanismes salariaux, qui entraîneront à eux seuls, l'an prochain, une hausse des dépenses d'environ 10 millions de francs sans la moindre amélioration du service à la population?

Mais à côté de cela, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il y a plus grave. Il y a, pour nous libéraux, la raison principale qui explique ce mauvais budget aujourd'hui.

Le Conseil d'Etat, comme vous le savez, a adopté la stratégie du «ninisme». Le ninisme, c'est ni hausse d'impôts, ni baisse des prestations. En l'occurrence, notre Conseil administratif, Mesdames et Messieurs, est niniste. Pour lui, le ninisme, c'est ni réfléchir, ni choisir. Vous m'avez bien entendue: ni réfléchir, ni choisir!

Car le Conseil administratif, pour peu qu'il s'en soit donné les moyens, aurait pu éviter que nous nous trouvions aujourd'hui avec un tel projet de budget: il aurait pu et dû proposer des économies pour compenser la baisse attendue des recettes.

Mais, pour cela, il lui fallait réfléchir et choisir. Il lui fallait mettre des priorités, prendre des décisions, baisser certaines dépenses et en supprimer d'autres. A vrai dire, le Conseil administratif aurait même pu se dispenser de réfléchir, puisque notre magistrat libéral Pierre Muller avait réfléchi pour lui, en collaboration avec le comité des directeurs, et avait présenté un catalogue de mesures permettant de réaliser quelque 78 millions d'économies.

Mais, malheureusement, le Conseil administratif, même dispensé de réfléchir, n'a pas voulu choisir. Il n'a pas voulu prendre la voie des économies, préférant qu'un déficit de plus de 30 millions vienne péjorer encore un peu plus les finances de notre Ville. André Gide disait que choisir, c'est se priver du reste… Notre Conseil administratif a, hélas, choisi de ne se priver de rien.

Tel qu'il a été déposé par le Conseil administratif, et malgré les efforts de Pierre Muller, le budget 2007 ne répondait pas au minimum de rigueur qui l'aurait rendu acceptable aux yeux des libéraux. En commission, nous avons tenté, vainement, de réduire les charges et le déficit. Nos amendements ont été rejetés. Aujourd'hui, parce que nous ne désespérons pas de vous convaincre – même si nous savons, comme vient de le dire M. Zaugg, que sur certains nous ne pourrons pas compter! – nous présenterons de nombreux amendements.

Ces amendements, ne le cachons pas, exigent des efforts. Ils exigent des efforts de la part de l'administration, qui sera appelée à réduire sa voilure. Des efforts de la part des élus que nous sommes: nous recevrons moins pour le travail que nous faisons. Des efforts, aussi, de la part de la population. Nous avons, bien entendu, ciblé ces efforts sur des prestations de confort, qui ne mettent en cause ni la sécurité ni le bien-être de la population. Mais des efforts quand même, dont la population n'aurait pas eu à faire les frais si le Conseil administratif avait simplement fait son travail. S'il avait fait de la politique. S'il avait fait des choix. S'il avait accepté de trancher plutôt que de nous déléguer, à nous parlementaires, une tâche qui n'est pas la nôtre et pour laquelle nous sommes infiniment moins bien outillés que lui.

Et pourtant, aujourd'hui, le groupe libéral vous proposera de faire cet exercice, parce que l'équilibre de notre budget est une priorité pour lui et qu'il est déçu que ce Conseil administratif n'ait fait aucun choix, ou plutôt qu'il ait fait le choix de remettre comme d'habitude les mêmes montants aux mêmes postes du budget, qu'il ait fait le choix de ne pas s'interroger sur le fonctionnement de notre administration, qu'il ait fait le choix surtout de ne fâcher personne, qu'il ait fait le choix de nous présenter un budget sans priorités.

De ce budget-là nous ne voulons pas. Nous voulons que le budget soit un instrument au service d'une politique pour la population, et non un passage obligé où il s'agit pour le Conseil administratif d'assurer sa survie politique, quel qu'en soit le prix.

Nous désirons un budget qui fasse de l'administration un instrument efficace, nous désirons une administration qui ne soit pas paralysée par le poids de la dette, une administration qui ne paralyse pas le contribuable par une fiscalité lourde et discriminatoire, une administration qui ne soit ni au service d'elle-même ni au service du Conseil administratif, mais au service de tous les Genevois.

Nous voulons des finances saines, une dette maîtrisée, une marge de manœuvre retrouvée, parce que nous voulons que les autorités de la Ville ne passent pas leur temps à faire de la gestion, mais qu'elles consacrent leur temps et leur énergie à répondre aux besoins de la population.

Des finances saines parce que nous voulons que la Ville ait les moyens de mener une vraie politique de sécurité – de sécurité, Mesdames et Messieurs les

conseillers municipaux, pas de civilité – une politique qui garantisse à chacun la sécurité à laquelle il a droit.

Des finances saines parce que nous voulons que la Ville ait les moyens de mener une politique culturelle qui mette en valeur nos grandes institutions; celles qui non seulement profitent aux habitants de notre Ville, mais assurent également son rayonnement bien au-delà de nos frontières communales.

Des finances saines parce que nous voulons que la Ville ait les moyens de mener une politique d'urbanisme et d'aménagement digne de ce nom.

Des finances saines parce que nous voulons que la Ville ait les moyens de créer des places de crèche pour les familles qui comptent sur elle pour le faire, plutôt que de créer des postes de fonctionnaires dans des institutions de la petite enfance municipalisées.

Des finances saines parce que nous voulons que la Ville ait les moyens de participer à l'effort d'investissement que réclamera, au cours des prochaines années, la politique du logement social voulue par l'ensemble des parties à l'accord historique conclu sous l'égide du conseiller d'Etat Mark Muller.

Nous voulons des finances saines parce que nous voulons que la Ville ait les moyens de mener une véritable politique sociale qui apporte une aide massive à ceux qui en ont véritablement besoin, une politique sociale qui les aide avant tout à retrouver leur dignité et le chemin de l'indépendance.

Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si les libéraux combattent le budget qui nous est proposé aujourd'hui, ce n'est pas par amour des chiffres, des beaux équilibres et de la rigueur pour la rigueur. C'est parce que cette rigueur est la seule façon de redonner à notre Ville les moyens de ses ambitions. De donner à notre Ville les moyens de nos ambitions, et nos ambitions, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est de servir au mieux nos concitoyens.

Nous vous proposerons donc, tout au long de la journée, des amendements pour diminuer le déficit, et ce n'est qu'à la condition que le déficit soit réduit que nous voterons ce budget. *(Applaudissements.)*

M. Alpha Dramé (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, à entendre le discours irresponsable de la droite, je ne peux m'empêcher de citer un proverbe qui dit: «Si une horde de fourmis traverse une rivière, c'est qu'il y a un tronc d'arbre.» En clair, c'est l'occasion qui fait le larron! La droite, aujourd'hui, bondit sur un budget qui, à cause d'un transfert de charges, présente un déficit de 30 millions et accuse la gauche de ne pas

avoir bien géré la municipalité, mais ce discours est irresponsable. Nous, les Verts, ne bâtirons pas notre discours sur cela, et nous allons vous parler de la réalité.

Evidemment, nous voterons ce budget et nous vous invitons à faire de même. Il s'inscrit dans un contexte très particulier, où les mailles du filet s'élargissent entre la Confédération et les Cantons, et entre les Cantons et les communes. Cela a pour conséquence le transfert de charges – objet de la loi 9679 – que nous sommes en train de subir aujourd'hui. La commune est le creuset où viennent se concentrer les réalités de la vie. N'oublions pas que le territoire est communal et que les personnes, avec toutes les charges y relatives, habitent dans les communes, y compris les personnes hors statistiques. Nous percevons directement la précarité ou le bien-être des citoyens, sans aucun intermédiaire. Nous sommes dans la proximité et le quotidien. C'est pour cette raison que voter ce budget, cette autorisation de dépense, est un acte politique important, car il permet durant une année d'assurer le bien-être des citoyens.

Ce budget marque la fin d'une législature qui verra le départ de trois conseillers administratifs sur cinq, départ naturel pour les uns et particulier pour les autres… Sur la forme, ce budget possède la qualité de faire la synthèse de toutes les améliorations qui ont été apportées durant cette législature. Les documents sont de bonne qualité, le budget d'investissements annuel constitue un tableau de bord que nous avions demandé et qui nous permet de voter les investissements.

Sur le fond, nous, les Verts, constatons que ce budget est cohérent, car les prestations publiques telles que décrites dans les objectifs du Conseil administratif sont tout à fait assurées. Le personnel stop est reconduit, la fonction publique et le secteur de la petite enfance sont préservés. Les prestations sociales sont garanties, l'emploi est maintenu, le vivre ensemble dans les quartiers est favorisé à travers des aménagements et des activités culturelles.

Les points qui présentent des déficits sont l'Agenda 21 et la mobilité. En ce qui concerne l'Agenda 21, permettez-moi de rappeler que les Verts ont été à l'origine de la création de la commission Agenda 21 et que nous avons toujours contribué à ce qu'il y ait une meilleure visibilité des actions en la matière. Malheureusement, nous constatons qu'il y a un manque réel de volonté politique de la part du Conseil administratif de traiter l'Agenda 21 comme une politique d'environnement, au même titre que celle des déchets, celles de l'air, du sol, de l'eau ou du bruit. Car ce sont les cinq déterminants de la politique d'environnement en Suisse. L'Agenda 21 est une politique transversale et c'est pourquoi nous présenterons un amendement demandant d'allouer 200 000 francs à la cellule Agenda 21, et qu'il y ait des «compétents Agenda 21». Nous irons plus loin: nous demanderons la création d'un vrai Service Agenda 21, afin qu'il y ait, dans les comptes et les budgets, une visibilité des efforts qui sont faits en la matière.

Quant à la mobilité, nous proposerons que soit rétabli le montant de 50 000 francs en faveur des Pédibus et de la journée sans voitures.

J'en viens à la dette. J'entends la droite crier aux 65 millions d'aggravation de la dette. Mais, Mesdames et Messieurs, on parle là d'investissements. Lorsqu'on emprunte de l'argent pour investir, c'est dans l'espoir d'en gagner plus! En Ville de Genève, on ne s'endette pas pour manger, on s'endette pour investir. Je pense qu'il faut changer de discours. Ces 65 millions représentent des investissements, c'est ce qui nous permet de construire, de rénover. Mesdames et Messieurs de la droite, c'est ce qui permet à vos entreprises de travailler en Ville de Genève. Je regrette que ce discours vienne des libéraux. Pour notre part, nous sommes conscients que la dette augmente et que nous n'avons pas pu enclencher le processus de frein. Cependant, lors de l'étude, au sein de la commission des finances, de la motion M-515, il nous a été prouvé que la dette était très bien gérée par les services de M. Pierre Muller.

Le groupe des Verts est aujourd'hui conscient que la Ville de Genève doit prendre un tournant important dans son processus de gestion, car les transferts de charges à venir nous mettront de plus en plus en difficulté. C'est pour cette raison que nous avons signé les motions interpartis demandant un budget par missions et prestations plus ciblées. Nous avons également soutenu tout le processus budgétaire pour assurer des prestations de qualité sans avoir recours à ce que j'appelle les «CH3»: les coupes hasardeuses, à la hâte et à la hache! Nous savons que le futur s'annonce tumultueux et, comme le dit un proverbe africain, celui qui a peur de se brûler les doigts ne doit pas cuire sa banane sur les braises! Pour moins souffrir plus tard, nous devons prendre des mesures qui peuvent être aujourd'hui douloureuses. Compte tenu de l'évolution de la conjoncture et de nos relations avec le Canton, les Verts n'hésiteront pas à proposer un référendum aux citoyens pour déterminer le niveau du déficit budgétaire qu'ils sont prêts à accepter et les prestations auxquelles ils sont prêts à renoncer. Il ne sert à rien de prendre des mesures impopulaires: il appartient au peuple de décider ce dont il a envie.

Je conclurai en citant un autre sage africain – les sages africains sont de plus en plus nombreux… – qui me disait: «Quand tu discutes avec une personne, il y a ta vérité, il y a sa vérité, et il y a La vérité. Sa vérité, c'est ce en quoi il croit et qu'il défend. On peut la matérialiser par un croissant de lune. Ta vérité, c'est ce en quoi tu crois et que tu défends, qu'on matérialise par un autre croissant de lune. La vérité, elle, est représentée par la circonférence totale de la pleine lune.» Mesdames et Messieurs, pour que nous puissions nous entendre, il faut que nous arrivions, à la fin de la discussion, à rapprocher nos deux croissants de lune, de sorte qu'ils collent parfaitement et forment le cercle lunaire qui représente La vérité. C'est ce à quoi nous allons nous atteler aujourd'hui. Il y a la vérité de la droite et la vérité de la gauche, mais nous sommes tous d'accord sur une vérité, à

savoir que notre municipalité a besoin d'un budget pour assurer la qualité de vie des citoyens. Durant cette journée, nous devons donc rapprocher nos vérités pour voter un budget.

Je finirai en remerciant tous les fonctionnaires qui ont participé à l'élaboration du budget et à son étude par les commissions en répondant à nos questions, et plus particulièrement les fonctionnaires du département des finances, qui ont été présents à toutes les séances de commission.

(La présidence est reprise par M. Roberto Broggini, président.)

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je tiens également à remercier les services de l'administration. Les documents qu'ils nous ont remis nous ont permis de travailler de manière précise, et sereine également, à l'analyse du budget qui nous est proposé.

Ce budget n'est pas notre budget et il ne le sera pas! L'éventuelle entrée en matière afin de pouvoir en débattre ne nous est pas chose acquise. En effet, année après année, les charges augmentent, alors que les recettes font grise mine, portant ainsi le déficit à plus de 30 millions pour l'an à venir. Il s'agit là d'une gestion et d'une politique que nous ne pouvons et ne voulons cautionner. Les choix du Conseil administratif, tant sur le plan des options politiques qu'en matière de décisions de subventionnement ne correspondent que rarement à ceux que feraient la partie des concitoyens responsables qui aspirent à la politique réaliste que nous entendons mener.

Je ferai ici quelques constatations afin d'étayer cette prise de position. Notre dette cumulée s'élève à près de 2 milliards, soit le double du budget qui nous est présenté, alors que l'idéal comptable serait qu'elle n'excède pas 100% de la valeur du budget. Au plan des frais de fonctionnement, les charges salariales augmentent plus rapidement que dans toutes les villes de Suisse, correspondant d'ailleurs – pour la Ville de Genève et non sur le plan cantonal – aux meilleurs salaires de Suisse.

Le budget est déséquilibré pour les motifs suivants. Je citerai d'abord le transfert de charges du Canton vers les communes, qui avait été refusé par le peuple, souvenez-vous-en. Bien que ce transfert soit réel, nos magistrats mènent malheureusement la politique de l'autruche, dans cette période électorale, et ne veulent pas prendre les décisions qui devraient s'imposer, ni même, comme cela a été relevé, accepter les propositions faites, au sein du Conseil administratif, par notre ministre des finances, soit une réduction des coûts et autres subventions, soit une augmentation des revenus.

La diminution des coûts pourrait être réalisée en analysant de manière plus conséquente la justification des subventions de tous les départements ainsi que la taille de notre administration, qui pourrait être, à terme et même assez rapidement, réduite. Une augmentation des recettes serait possible par l'adaptation du centime additionnel – solution dont nous ne voulons pas, attachés que nous sommes à une fiscalité supportable pour le plus grand nombre – par la location de notre parc immobilier aux prix du marché, par exemple, ou par la suppression partielle de la gratuité du matériel mis à disposition par la Ville, ainsi que d'un certain nombre de prestations en nature.

Les subventions sont à double tranchant. Une partie de notre population ne comprend pas pourquoi elle vit moins bien en travaillant que celle qui a décidé parfois de ne rien faire. Une partie du problème à résoudre est qu'il faut rééquilibrer économiquement ces deux catégories de nos concitoyens, en maintenant un filet social de base qui permette aux plus démunis de vivre décemment et à notre système macro-économique de bien fonctionner.

Dans ce budget, il faut constater également que le manco des revenus fiscaux n'a pas fait l'objet d'une prise en compte réaliste, cela peut-être pour des motifs populistes et électoraux, dans la période que nous vivons… Ce budget ne tient pas non plus compte de l'expérience que nous avons aujourd'hui du reliquat des années précédentes, ce qui met évidemment en péril l'avenir et les générations futures. Les dépenses d'investissements qui ne servent qu'à acheter des actifs ne sont malheureusement pas autofinancées.

Enfin, l'attitude des autorités cantonales à l'égard des communes, attitude parfois très discutable à laquelle s'oppose d'ailleurs notre groupe au Grand Conseil, a pour conséquence de présenter des risques financiers majeurs pour notre collectivité. Je pense là à nouveau aux transferts de charges.

Nous entrerons tout de même en matière sur ce budget inconséquent et nous ferons le travail pour lequel nous sommes élus. Afin de limiter le déficit, nous appuierons tous les amendements allant dans le sens d'une réduction, tous les amendements qui nous paraîtront nécessaires et logiques, y compris certains amendements à la hausse éventuellement, parce qu'il y a peut-être des hausses justifiées. Mais notre objectif, pour que nous puissions voter ce budget, à l'instar d'autres groupes dans ce parlement, est qu'il soit rééquilibré.

M. Guy Dossan (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi tout d'abord, comme d'autres, de remercier, au nom du groupe radical, les commissions qui ont étudié ce budget 2007, les fonctionnaires municipaux qui les ont assistées, et surtout les rapporteurs qui permettent de donner à notre Conseil les moyens d'effectuer dans de bonnes conditions son principal acte politique de l'année.

Je dois avouer, en préambule, que le groupe radical s'est posé la question de savoir s'il allait venir aujourd'hui pour discuter ce budget 2007… En effet, comme chaque année – c'est devenu une tradition – que peut-on observer? Des subventions qui augmentent; une dette qui s'accroît, frisant aujourd'hui quasiment les 2 milliards; des charges de personnel qui enflent mais qu'on ne peut simplement plus juguler, puisqu'on a, en effet, engagé tellement de collaborateurs ces dernières années, sous le règne de l'Alternative, que, même sans nouvelle création de postes, la masse salariale augmente automatiquement d'environ 8 millions par an, en raison des mécanismes salariaux. Et enfin, cette année, une nouveauté: un déficit de 30 millions!

En présence de ce gouffre que je qualifierai d'abyssal, nous nous sommes donc tout d'abord dit que nous allions laisser l'Alternative s'engloutir toute seule, ce qu'elle fait extrêmement bien et même avec un certain brio! D'autre part, sachant comment se déroule depuis quelques années le vote du budget, à savoir que tous les amendements ayant pour but des économies sont refusés, mais que, par contre, de nouveaux amendements ne provenant en général pas de nos bancs et grevant encore plus les charges sont acceptés, nous penchions plutôt pour un samedi d'école buissonnière… Et puis nous avons finalement pensé que baisser les bras n'était pas digne du mandat qui nous avait été confié et qu'il fallait, une nouvelle fois, tenter d'infléchir le cours de l'histoire budgétaire calamiteuse de notre Ville, en supposant qu'il devait bien y avoir quelques adversaires dotés de bon sens et de responsabilité – sait-on jamais! – et que, peut-être et surtout, l'autruche Alternative ne persisterait pas à garder la tête dans le sable!

C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, le groupe radical est là et bien là, bien décidé non seulement à démontrer la gestion financière catastrophique de notre Ville, mais surtout à ferrailler ferme sur des amendements permettant de stopper la fuite en avant de nos finances municipales, non pas de manière cosmétique, mais bien en profondeur, en touchant tous les secteurs de notre municipalité, en y incluant également le train de vie de notre Conseil municipal.

Le rapport de minorité de l'Entente, sous la plume de notre collègue Robert Pattaroni, étant très exhaustif, je ne reprendrai par conséquent, dans cette déclaration, que quelques points principaux. Le budget 2007 qui nous est proposé ne peut trouver l'agrément du groupe radical tel qu'il est présenté à ce moment de la discussion. Il est en effet impensable pour nous d'accepter que le déficit de 30 millions affiché par ce budget 2007 soit considéré comme une fatalité et qu'on ne fasse absolument rien pour y remédier. Si les 18 millions de report de charges de l'Etat sur la Ville ne pouvaient guère être prévus – nous le concédons bien volontiers – ils auraient toutefois, aux yeux du groupe radical, parfaitement pu être absorbables. Mais, pour cela, il eût fallu opérer des choix douloureux et il est

évident que, cette année, ni le Conseil administratif ni sa majorité ne souhaitaient se mettre à dos une quelconque partie de l'électorat. On continuera donc en 2007 à raser gratis!

Si l'on aborde maintenant le surplus de 12,6 millions de déficit qui a été annoncé plus récemment, on peut légitimement se poser la question de la vision de notre gouvernement municipal et de sa capacité à gérer les finances de notre Ville. Comment le Conseil administratif peut-il, en effet, sans se moquer de son auditoire, venir la bouche en cœur nous dire, premièrement, que l'on n'avait pas prévu le départ d'une grande banque privée, retirant ainsi à la municipalité près de 10 millions de revenus? Mais on croit rêver, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! Ce départ ne s'est pas fait en catimini du jour au lendemain: le nouveau siège de la Banque Pictet est en construction depuis deux ans! D'autre part, si cette banque s'installe à 50 mètres de la frontière municipale, c'est aussi parce que le Conseil administratif en place n'a pas fait grand-chose pour la retenir et lui faciliter la tâche, s'agissant de trouver une nouvelle implantation sur notre territoire.

Ensuite, comment ce Conseil administratif peut-il venir affirmer que certaines augmentations n'avaient pas été prévues, en particulier celle des carburants, et qu'il faut donc grever le budget de 2 millions supplémentaires? Mais dans quelle tour d'ivoire vivent donc nos cinq magistrats? Nous sommes en présence d'une incapacité, que je qualifierai de crasse, à prévoir, ce qui inquiète sérieusement le groupe radical quant à l'avenir de notre cité. Le Conseil administratif se trouve, en effet, par sa passivité, à la traîne des événements et de la situation, n'ayant même aucune réaction lorsque celle-ci se péjore soudainement, puisqu'il se contente simplement de demander une dérogation à l'Etat pour le déficit prévu, plutôt que de prendre le problème à bras-le-corps. Ce comportement paresseux et nonchalant, sans le moindre mécanisme de prudence, est par conséquent inadmissible aux yeux du groupe radical.

Nous ne pouvons plus continuer sur cette lancée, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Nous sommes désormais contraints de faire des choix et de prendre des décisions – alors que ce devrait être au gouvernement municipal de procéder à ces choix – faute de quoi ce serait faire preuve d'un manque total de responsabilité vis-à-vis de la population qui, elle, est bien obligée de faire des choix dans la conduite de son ménage lorsque la situation est altérée.

Dans le fonctionnement, il existe de nombreux objets non prioritaires auxquels on peut parfaitement renoncer. Certains projets ne représentent en effet aucune plus-value pour le renom de notre Ville, mais par contre leurs coûts, additionnés les uns aux autres, finissent par alourdir inutilement un budget déjà peu convaincant. On remarque également que de nombreuses lignes budgétaires ont encore du mou et qu'il est parfaitement possible de les limiter sans que les pres-

tations soient moins bonnes. Il ne s'agit pas forcément, en effet, de faire moins, mais plutôt de faire aussi bien avec moins, ce qui est différent. Le temps du luxe est terminé, il faudrait une fois s'en rendre compte. D'autres collectivités publiques ou privées réussissent parfaitement cette opération, on se demande donc pourquoi la Ville de Genève ne le pourrait pas. Le groupe radical déposera et soutiendra donc les amendements visant à rendre le fonctionnement de notre municipalité non pas moins bon, mais plus efficace.

Sur le plan des investissements, le groupe radical est d'avis que ceux-ci peuvent être revus à la baisse. Pourquoi, en effet, prévoir 100 millions, alors qu'en 2006 seuls 47 millions ont été votés par notre Conseil municipal? Pour le Parti radical, il ne s'agit évidemment pas de supprimer les investissements, puisqu'ils entrent dans le succès de l'économie genevoise et qu'il est du devoir des pouvoirs publics de soutenir notre économie, mais nous pourrions néanmoins parfaitement les limiter à un montant que nous estimons à 70 millions. Le groupe radical s'attachera donc, en 2007, à examiner soigneusement les investissements que l'on peut accepter et ceux qu'il faudra reporter ultérieurement, lorsque la situation verra s'installer une embellie de vraiment longue durée.

Enfin, un plan de désendettement doit rapidement et impérativement être mis en place. Nous bénéficions actuellement de taux d'intérêt particulièrement favorables, mais rien ne nous dit que ces derniers ne vont pas soudainement prendre l'ascenseur et entraîner nos finances dans une nouvelle catastrophe. D'autres l'ont déjà dit: 70 millions d'intérêts de la dette par an, soit 180 000 francs par jour, ce n'est plus admissible! Il convient donc impérativement de se prémunir contre une mauvaise surprise, en diminuant drastiquement le montant de la dette. Pour ce faire, le groupe radical souhaiterait ramener le montant de cette dette à 1 milliard, cela en douze ans, ce qui est tout à fait possible. Trouver 70 millions d'économies par an est tout à fait possible, cela représente 7% de notre budget, mais il faut évidemment avoir envie de se sortir du mauvais pas dans lequel nous nous trouvons.

Tout au long de cette journée, le groupe radical s'efforcera, avec l'Entente, de ramener le déficit de 30 millions prévu pour 2007 à un montant acceptable, afin de donner à ce budget une image correspondant à la réalité et, surtout, à une gestion responsable des deniers publics. Le groupe radical refusera donc bien évidemment, vous vous en doutez, le budget 2007 dans sa teneur actuelle.

Pour l'avenir, nous ne pouvons donner que des pistes et des grandes lignes. Ce n'est effectivement pas au Conseil municipal de se substituer à l'exécutif, bien qu'à voir ce qui nous est proposé aujourd'hui on puisse raisonnablement se poser la question de savoir si on ne devrait pas le faire… En conclusion, je dirai que le Conseil administratif actuel à majorité Alternative nous a montré, par sa passivité et son absence totale de réaction, ses très grandes capacités pour dépenser

sans compter, sans prévision aucune pour l'avenir, et pour creuser ainsi le trou financier de notre municipalité. Le groupe radical souhaite par conséquent, pour notre cité, que l'exécutif qui sortira des urnes en avril prochain permette, par sa sagesse, sa prévoyance et ses réactions rapides face à toutes situations, de retrouver un équilibre budgétaire désormais absolument nécessaire à notre Ville, et que, surtout, ce nouvel exécutif applique enfin l'adage: «Gouverner, c'est prévoir»! *(Applaudissements.)*

M^me^ Hélène Ecuyer (T). Ce projet de budget 2007 a été fait avec les moyens du bord; c'est un budget d'austérité, basé sur des recettes fiscales fluctuantes et incertaines. Dans ce budget, si la majorité des prestations sociales, notamment, sont maintenues, les objectifs clairs sont limités. Un seul objectif est mis en avant: le développement de la petite enfance. Il est vrai que c'est un investissement pour l'avenir, mais il y a d'autres problèmes à résoudre, tels le logement et l'emploi. Là, malheureusement, les objectifs sont moins ambitieux. On n'ose même plus évoquer les grands projets culturels qui ont d'ailleurs tendance à devenir petits, telle la Nouvelle Comédie ou encore le Musée d'ethnographie… Bref, on répond tout juste, et encore, aux besoins fondamentaux de la population de notre cité.

Les partis de l'Entente ont proposé, en commission des finances, des amendements pour des coupes tous azimuts, pour diminuer les prestations dans tous les domaines, nous faisant croire que nous étions responsables des transferts de charges de l'Etat à la Ville et qu'il fallait trouver entre 18 et 30 millions d'économies supplémentaires pour couvrir le déficit. Ces mêmes partis, qui réclament plus de sécurité dans notre ville, dans les parcs et les préaux, proposent une coupe dans le corps des agents de sécurité municipaux de 2 millions de francs. Où est leur logique?

Notre groupe, le Parti du travail, aurait pu voter, à quelques détails près, le projet de budget tel que présenté par le Conseil administratif. Nous allons voir ce qu'il en restera après les travaux de cette journée…

M^me^ Sandrine Salerno (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, M^me^ Fontanet l'a dit, le moment du budget est le moment de la cruelle réalité des chiffres. Pour nous, socialistes, la cruelle réalité des chiffres, c'est d'abord un chiffre: 30 millions! 30 millions, c'est principalement le report de charges du Canton vers les communes et notamment la nôtre; c'est aussi une estimation à la baisse des recettes fiscales personnes physiques et personnes morales. En l'occurrence, le report de charges vers les communes vise à aider le Canton dans son effort de redressement des finances canto-

nales, effort que l'on peut comprendre, auquel on peut souscrire, avec lequel on peut même être solidaire, mais qui est demandé sans discussion aucune avec les 45 communes genevoises. Or il est effectivement cruel, en tout cas pour nous, Ville de Genève, d'apprendre, une fois le budget municipal déposé, qu'il nous faudra assumer, d'un coup d'un seul, un premier transfert de 18 millions, puis un deuxième de 2 millions, soit 20 millions au total.

Nous, socialistes, dans cette enceinte et ailleurs, plaidons depuis de nombreux mois pour une constituante. Ce projet de constituante a été voté à l'unanimité par la commission législative du Grand Conseil. C'est un chantier qui débutera vraisemblablement en 2007 ou 2008 et qui permettra notamment de remettre à plat l'ensemble des compétences du Canton et des communes, parmi les autres sujets dont il faudra débattre. C'est pour nous une bonne nouvelle, car le budget 2007 de la commune Ville de Genève est entaché par la difficulté, je dirai même par la quasi-impossibilité pour notre commune – comme pour les autres communes – de discuter avec le Canton lorsqu'il s'agit de répartir les compétences et les charges.

J'en viens au projet politique porté par le projet de budget 2007. M. Maudet faisait référence au slogan socialiste que je rappelle ici: «Derrière les mots il y a les actes.» De même, Mesdames et Messieurs, derrière les chiffres il y a les politiques publiques. Ce projet de budget est celui de l'Alternative, celui des socialistes, et il mise sur des points qui pour nous sont essentiels, parmi lesquels la coopération sociale, la justice sociale et le renforcement du lien social. Car, Mesdames et Messieurs, on a beau dire ici que le budget est catastrophique, que les choix n'ont pas été faits, que les options politiques sont insensées: en ce qui me concerne, ce qui me paraît insensé, ce sont les discours alarmistes que l'on entend notamment sur les bancs de droite.

On vient de les entendre dans la bouche du préopinant radical, qui disait que la situation était grave, que la Ville allait devoir faire des choix, couper dans les prestations… Bien sûr, la situation est préoccupante, d'autant plus lorsqu'on encaisse, sans avoir aucune arme pour répliquer, 30 millions de report de charges de la part du Canton! Oui, il y a effectivement un dialogue à engager, des mesures à prendre, des propositions à élaborer. Mais, en commission des finances, nous l'avons entendu par deux fois de la bouche du ministre des finances cantonales David Hiler: si l'on assiste à ce report de charges sur les comptes 2006 et le projet de budget 2007, c'est parce que les communes vont bien. Si la majorité du Grand Conseil a pu compter sur les voix socialistes pour voter ces reports, c'est parce que l'Etat estime que la Ville est bien gérée. M. Hiler, dont on connaît la prudence, dont on sait qu'il n'est pas dépensier et qu'il s'inscrit vraiment dans la tradition du grand argentier cantonal particulièrement soucieux des deniers publics, est venu nous le dire, et j'imagine que M. Muller renchérira sur ses propos: la Ville de Genève est sainement gérée! Ses comptes et ses budgets sont approuvés

parce que, financièrement parlant, ils tiennent la route… *(Remarque.)* Oui, Monsieur Rubeli, la dette atteindra 2 milliards, mais elle est supportable, en tout cas d'après l'estimation qu'en fait la collectivité cantonale!

Par conséquent, quand on nous dit aujourd'hui qu'il va falloir couper partout et se serrer la ceinture, nous, les socialistes, avons envie de mettre un bémol. Si les années à venir s'annoncent difficiles, c'est notamment parce qu'il nous faudra aider le Canton à baisser sa dette de 13 milliards; ce n'est pas parce que la Ville va mal et qu'elle a été mal gérée, mais c'est bien parce que nous sommes appelés, aujourd'hui, à être solidaires avec le Canton. Nous ne pouvons donc souscrire aux propos alarmistes disant qu'il va falloir couper partout parce qu'il y a eu mauvaise gestion et abus dans les dépenses des deniers publics.

Par ailleurs, on nous dit que les coûts sociaux, notamment, n'ont cessé d'augmenter. C'est vrai, ils ont augmenté et ils n'auront malheureusement de cesse d'augmenter, aussi longtemps que la Confédération et les cantons se livreront à des reports de charges. La Confédération abandonne certaines tâches, modifie des lois – nous avons discuté, il y a quelques mois, des modifications des lois sur l'asile et les étrangers, et vous étiez nombreux à droite à appuyer, sur ce sujet, le discours de la gauche – la Confédération se désengage et, partant, c'est le Canton qui doit assumer ces responsabilités. Or le Canton, qui a une dette de 13 milliards, ne peut les assumer et se tourne donc vers les communes! Effectivement, il y a de plus en plus de transferts vers les niveaux inférieurs. Effectivement, le principe de subsidiarité n'est pas bien compris. Effectivement, les coûts sociaux ont augmenté en Ville et dans les autres communes urbaines, et ils risquent d'augmenter encore dans les années à venir, mais ce n'est pas parce que l'Alternative aurait envie de se faire plaisir! Nous ne nous faisons pas plaisir en versant des prestations complémentaires aux personnes qui sont aux minima des rentes AVS et AI! Nous les versons parce que nous n'avons guère d'autres solutions pour permettre à nos concitoyennes et à nos concitoyens de vivre dans des conditions décentes!

J'en viens aux chiffres que l'excellent rapporteur de minorité citait. Monsieur Pattaroni, vous avez entendu M. Muller: on peut faire dire à peu près n'importe quoi aux chiffres! J'ai lu avec attention votre rapport, j'écoute votre discours politique que je trouve sensé, mais je pourrais contrecarrer tout ce que vous dites, argument après argument, parce qu'il est faux et dangereux de dire que la Ville va dans le mur.

Maintenant, quelques mots sur les raisons qui nous feront accepter ce budget. Ce budget, comme les précédents, illustre la nécessité – qui nous semble vraiment être la première au niveau d'une collectivité municipale, mais également aux autres niveaux – qui est celle de cimenter, de construire, de repenser, de donner vie au lien social. Mesdames et Messieurs, derrière les prestations de la Ville, il n'y a pas l'envie de faire la fête pour faire la fête, de donner de

l'argent pour donner de l'argent, de construire des crèches parce qu'on n'aurait rien d'autre à faire! Construire des crèches, faire des fêtes, illuminer des sites: l'objectif est de donner aux habitantes et aux habitants de la Ville, indépendamment de leurs revenus et du quartier où ils vivent, les moyens de redécouvrir le plaisir de vivre ensemble. C'est une nécessité que de vivre ensemble, de comprendre que nous vivons dans une collectivité où nous sommes toutes et tous responsables des autres, et pas uniquement de nous-mêmes. Si nous avions cette compréhension de manière plus accrue, si nous avions les moyens de cette compréhension-là, il ne serait alors plus nécessaire d'engager des agents de civilité, de renforcer les agents de sécurité municipaux ou la police, de continuer à fournir certaines prestations sociales, car nous aurions assez de moyens, collectivement, pour une prise en charge collective.

Mesdames et Messieurs, on se rend compte aujourd'hui, concrètement, des répercussions des politiques néo-libérales mises en place depuis les années 1990, non par la Ville de Genève, mais à d'autres niveaux. Aujourd'hui, l'important, c'est soi, c'est l'individu, qui fait ce qu'il veut comme il veut, parce qu'il n'est responsable que de lui. Cela, ce n'est pas le projet de société, le projet de vie que défendent les socialistes. Nous continuerons à dire que nous sommes tous coresponsables et qu'il s'agit de financer certaines mesures qui permettent d'appréhender cette coresponsabilité.

J'en viens aux amendements de la droite et notamment, pour reprendre les termes de Mme Fontanet, «aux prestations de confort» qu'elle voudrait supprimer. Je ne les détaillerai pas toutes, puisque, au cours des débats, Mme Fontanet aura la joie de nous les expliquer dans le menu détail, mais je voudrais en citer quelques-unes. D'abord, les libéraux proposent de renoncer à 190 places de crèche sur les 290 prévues. L'accueil dans les institutions de la petite enfance, voilà donc une prestation que les libéraux qualifient de prestation de confort! Mesdames et Messieurs, les prestations des institutions de la petite enfance ne sont pas, pour les familles, des prestations de confort: les places de crèche sont indispensables pour une bonne prise en charge des enfants et pour permettre aux parents de poursuivre une vie qui ne soit pas uniquement centrée sur la famille.

On nous propose aussi de supprimer, parmi les prestations de confort, les Services de la mobilité et d'architecture. Mais, en même temps, Mme Fontanet, dont j'ai écouté les propos avec beaucoup d'attention, nous dit que la Ville de Genève doit avoir une politique d'urbanisme digne de ce nom. Vous nous expliquerez, Madame Fontanet, comment vous pensez définir des politiques d'urbanisme sans avoir les services qui doivent mener à bien ces politiques.

Ensuite, on nous dit que beaucoup de prestations sont superfétatoires, notamment les fêtes, et on veut donc supprimer les «Yeux de la ville», la Semaine de la mobilité et Asphaltissimo. Mais c'est avoir mal lu le budget, car ces manifesta-

tions, pour une partie, ont déjà été supprimées, ou alors, s'agissant d'Asphaltissimo, elle n'a jamais fait l'objet d'une ligne au budget! En définitive, les bonnes recettes d'économie qu'on nous propose concernent des économies qui ont déjà été faites par ce même Conseil administratif, qu'on dit trop paresseux!

Enfin, on nous explique qu'une des solutions pour diminuer la dette et retrouver des finances publiques saines est de réduire le nombre des fonctionnaires de 5% sur cinq ans. Nous, les socialistes, ne pouvons souscrire à ce type d'argumentation. De notre point de vue, il s'agit de définir d'abord les prestations et ensuite les moyens à mettre en œuvre en lien avec ces prestations. Dire d'emblée que, pour une meilleure gestion de la collectivité publique, il suffit de réduire de 5% le nombre de fonctionnaires en cinq ans, ne me paraît pas sérieux. D'ailleurs, je doute qu'un conseiller administratif ou une conseillère administrative, à partir d'avril 2007, décide, pour assainir les comptes de la Ville et assurer une meilleure gestion des finances publiques, de supprimer 5% des personnes qui, dans son département, travaillent à construire des prestations sociales de qualité.

Avant de terminer, je souhaiterais rendre les conseillères et conseillers municipaux attentifs au fait que le jour du budget, au-delà de la cruelle réalité des chiffres, il y a aussi la cruelle réalité des blabla! Une grande partie des discussions a eu lieu en commission, le budget a été analysé ligne après ligne dans les commissions spécialisées, puis en commission des finances, et aujourd'hui nous allons nous payer le luxe de tout recommencer, alors que nous savons toutes et tous que rien ou presque ne va changer, puisque les positions de commission sont déjà les positions politiques. Nous aurons beau discuter vingt heures, nous finirons par voter le budget sur lequel nous avons, toutes et tous, des a priori politiques différents. Aussi, pour ce dernier budget de la législature, les socialistes plaident vraiment – ce ne sera sans doute qu'un vœu pieux – pour que nous condensions nos débats et que nous finissions, si possible, à une heure décente.

Avant de rendre la parole à notre président, je voudrais remercier l'équipe de M. Muller qui, année après année, nous prouve à quel point elle travaille bien. Monsieur Muller, vous ne connaîtrez pas cette triste fatalité d'une réduction de 5% de votre équipe… Je voudrais aussi remercier nommément le ministre des finances. En effet, budget après budget, à côté du discours politique, dogmatique, défendant des valeurs et une vision de société – c'est l'exercice auquel nous venons de nous livrer dans ce premier débat – il y a un autre discours peut-être plus pragmatique. Vous, Monsieur Muller, avez su tenir ces deux discours-là, à la fois le discours politique mais aussi, en commission, le discours pragmatique sur des points très concrets. Lorsqu'il s'agissait d'expliquer des lignes, de défendre des prestations, vous avez toujours su le faire dans un esprit collégial, pas seulement parce que notre système politique oblige à la collégialité, mais parce que vous avez compris et assumé, me semble-t-il, le fait que siéger dans un exécutif, c'est porter une responsabilité politique. Celle de la Ville et du collège actuel a

été de garantir à toutes et à tous des prestations décentes et une belle qualité de vie, même si on peut toujours faire mieux. De cela, Monsieur Muller, puisque c'est votre dernier budget, le groupe socialiste voulait vous remercier. *(Applaudissements.)*

M. Robert Pattaroni (DC). Mesdames et Messieurs, je m'exprimerai au nom du Parti démocrate-chrétien. Tout d'abord, sachez que notre parti souhaite vivement pouvoir passer la soirée ailleurs que dans cette salle: nous nous efforcerons donc d'être aussi brefs que possible.

J'ai trois remarques à faire au nom de mon parti et une remarque personnelle. Première remarque: ce qui nous rend très perplexes, c'est le manque de vision de la majorité du Conseil administratif par rapport à la signification de la dette. Il y a beaucoup de définitions de la dette et j'en donnerai une: la dette est en somme un transfert des moyens accordés à l'exécutif par les contributeurs personnes physiques ou morales, transfert qui, certes, permet des investissements dans un premier temps, mais qui, en définitive, profite uniquement aux banques. Sachant que les intérêts sont actuellement de 62 millions par an, soit le quart du budget social, et vu l'augmentation probable des taux, nous estimons que c'est vraiment une démarche qui n'a pas de sens. Un des intervenants, plein de bonne volonté et amateur de proverbes, a relevé que la Ville avait reçu un certificat selon lequel la dette était bien gérée, mais le problème n'est pas là! Une activité inutile peut être bien gérée: la question est de savoir à quoi sert cette activité. En l'occurrence, une dette ramenée à 1 milliard, comme le propose le Parti radical, servirait bien mieux les moyens que la Ville se doit d'investir notamment dans le domaine social.

Deuxième remarque: le Parti démocrate-chrétien tient à répéter que sa première priorité est bien le social. Or nous estimons que ne pas vouloir prendre en compte la signification de la dette, ne pas mener de réflexion au niveau du Conseil administratif, ou du moins de sa majorité, c'est flouer les personnes les moins favorisées de notre ville. Mesdames et Messieurs, comme M^me^ Salerno l'a bien relevé, vous voulez répondre aux besoins, redonner le plaisir de vivre ensemble, d'accord, mais si, parallèlement, vous n'avez pas l'œil sur cette fameuse dette, vous allez vous priver petit à petit des moyens auxquels les intéressés ont droit, et qui pourraient un jour vous le reprocher.

Troisième remarque. Nous, Parti démocrate-chrétien, estimons que, bien entendu, ce fameux budget par missions et prestations sera utile. Mais, dans le sens de ce que j'ai dit à l'instant, il faut aussi examiner de près si les activités que nous développons, si les prestations que nous offrons, sont gérées de manière rationnelle. Car ce n'est pas parce qu'une prestation est reconnue comme utile qu'elle est bien mise en œuvre.

C'est pourquoi nous nous engageons à formuler, au début de l'année prochaine, en janvier déjà, des objectifs par rapport aux finances publiques de l'année 2007-2008. Et nous nous engageons aussi à contribuer à mettre sur pied un plan de mesures.

Enfin, je ferai une dernière remarque personnelle, qui n'engage pas mon parti. Il est clair qu'on peut rationaliser, coordonner, partager, mais, à un moment donné, il faudra probablement supprimer des prestations, peut-être au profit d'autres. Et deuxièmement – attention! – il faudra se poser la question de l'augmentation des impôts. Je n'annonce pas une augmentation, car, Mesdames et Messieurs, vous imaginez ce qui pourrait m'arriver si je l'annonçais en ce moment, même à titre personnel! Mais, sincèrement, en tant qu'élu qui a prêté serment pour le service du public, je pense que nous devrons nous poser la question de l'augmentation des recettes, de façon que cette notion de partage, à laquelle tiennent beaucoup d'entre nous, soit appliquée de manière plus équitable que ce n'est le cas aujourd'hui.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je voudrais d'abord remercier celles et ceux qui m'ont flatté tout à l'heure, j'en suis devenu rouge…

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Il est devenu rouge! *(Exclamations et rires.)*

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Vous voyez, mes collègues se moquent de moi!

Mesdames et Messieurs, c'est en effet le dernier budget municipal que j'ai l'occasion de commenter. Comme vous l'avez dit, Madame Salerno, j'ai essayé de faire mon travail le plus honnêtement possible et le plus loyalement possible vis-à-vis du collège gouvernemental. Bien sûr, nous avons des philosophies partisanes différentes, mais lorsque nous nous présentons devant vous, lorsque nous vous présentons notamment le budget, il nous faut être unanimes. Ce budget, je l'ai voté, c'est bien celui du Conseil administratif et le mien.

Mesdames et Messieurs, la Ville de Genève, si souvent malmenée, si souvent critiquée! Lors de l'inauguration des Fêtes de Genève il y a quelques mois, j'ai annoncé que je venais de recevoir l'enquête Mercer, un organisme international qui évalue et qualifie les villes dans le monde entier. Genève se situait en deuxième position du classement mondial des villes les plus agréables en termes de qualité de vie. Nous étions ex aequo avec Zurich, autre ville helvétique. Fort

de ce classement, il me fallait encore le comparer avec celui d'autres organismes. Quelques jours après, je recevais la publication suisse-alémanique *Bilanz:* à nouveau, la ville de Genève était en tête pour sa qualité de vie. Si ce sont les Suisses alémaniques qui le disent, je pense que nous pouvons le croire, sachant que nous sommes souvent en compétition avec eux…

Mesdames et Messieurs, vous avez eu le plaisir d'entendre plusieurs fois le conseiller d'Etat David Hiler à la commission des finances. C'est vrai, il l'a dit et je suis d'accord avec lui: la Ville de Genève est bien gérée. Ceux qui savent lire un bilan s'aperçoivent que nous avons plus d'actifs que de dette et qu'à ce titre le bilan est excellent. Pour l'année 2007, certes, le compte de fonctionnement est déficitaire de 30 millions. C'est ennuyeux, mais nous en connaissons les raisons.

Tout à l'heure, un intervenant se posait la question de savoir si nous avions négocié les transferts de charges avec le Conseil d'Etat. Je peux vous dire que non seulement le Conseil administratif négocie ces transferts sur le plan politique – nous sommes une délégation de trois personnes, composée de M. Tornare, de M. Mugny et de moi-même – mais que, parallèlement, des discussions techniques ont lieu entre hauts fonctionnaires, qui essaient de déblayer le terrain en vue de présenter un projet aux politiques que nous sommes. Ces négociations ont été ouvertes il y a plusieurs mois, mais elles n'ont malheureusement pas abouti dans le sens que nous souhaitions. Nous aurons probablement l'occasion de vous faire rapport à ce sujet. Actuellement, les négociations ne vont en tout cas pas dans le bon sens.

En ce qui concerne les mauvaises estimations des recettes fiscales, c'est un reproche récurrent. Je ne veux pas refaire le plaidoyer que je fais chaque fois devant vous, mais simplement répéter que nous demandons un droit de regard à l'administration fiscale cantonale, respectivement au Département cantonal des finances, pour pouvoir contrôler ce qui s'y passe. Mercredi soir, j'étais à nouveau auditionné par la commission des finances et une conseillère municipale a posé la question qui dérange! Après les mauvaises estimations fiscales, dont on sait qu'elles sont fluctuantes – faire des estimations fiscales n'est pas une science exacte – nous en sommes venus à parler du reliquat, c'est-à-dire du non-payé. Cette conseillère municipale socialiste – M^me^ Salerno – a demandé pourquoi il y avait une soudaine et forte augmentation de la courbe du reliquat. Je l'ai remerciée pour sa question et la réponse que je lui ai donnée, ou plutôt la non-réponse, c'est que le reliquat est aussi une estimation: on estime le non-payé des contribuables. En ce qui concerne le reliquat, c'est la partie que nous devons couvrir – environ un tiers – qui grève notre budget. En l'occurrence, nous nous posons des questions et nous allons les poser par écrit, avant la fin de l'année, au conseiller d'Etat chargé des finances, Madame, comme je vous l'ai promis. Mais vous voyez que, dans ces affaires d'estimations, il est assez difficile de trouver la bonne mesure.

Cela dit, il est vrai que M. Hiler a plutôt tendance à être prudent en la matière et que nous aurons peut-être de bonnes nouvelles aux comptes.

S'agissant du départ d'un contribuable, là de nouveau cela procède du même raisonnement. Mesdames et Messieurs, pensez-vous vraiment que le Conseil administratif a l'occasion de consulter le rôle des contribuables de la Ville de Genève? Franchement, qui peut imaginer cela? D'une part, il y a le secret fiscal et, d'autre part, il y a des centaines de milliers de contribuables, entre les personnes physiques et les personnes morales. Pensez-vous vraiment que nous sommes en mesure d'évaluer le va-et-vient des contribuables, entre ceux qui arrivent en Ville et ceux qui partent? Non, évidemment! Quand l'Etat, par lettre du 14 septembre, nous a annoncé un montant inférieur de 12 millions par rapport aux estimations que nous avions reçues, nous avons téléphoné à l'administration fiscale et demandé des explications. Et c'est là qu'on nous a parlé du départ de la banque en question. Pouvions-nous imaginer que les services cantonaux n'avaient pas tenu compte de ce départ dans un premier temps? Non, nous pensions qu'ils avaient fait leur travail!

Au niveau de la taxe professionnelle, c'est nous qui faisons les estimations et vous savez bien qu'elles jouent plutôt bien! Pour notre part, nous avions tenu compte du départ de Pictet et Cie dans nos estimations de la taxe professionnelle. Par conséquent, les griefs que certains intervenants ont faits à mon département, respectivement au magistrat qui vous parle et au Conseil administratif, de ne pas avoir tenu compte de ce départ sont totalement infondés! Dire que nous avons fait preuve de naïveté, c'est franchement se moquer du Conseil administratif!

Par ailleurs, quelqu'un a dit que le Conseil administratif ne réfléchissait pas et ne choisissait pas. Mesdames et Messieurs, à chaque séance du Conseil administratif, chaque mercredi, nous sommes face à des propositions: nous réfléchissons et nous devons choisir. La preuve, c'est que nous vous présentons des projets ainsi qu'un plan financier d'investissement illustrant nos choix, par rapport à toutes les sollicitations dont nous sommes l'objet. En outre, je rappelle que nous avons défini une politique liée à trois grands engagements prioritaires au début de cette législature. Nous faisons nos choix dans ce sens-là et nous les faisons voter par votre Conseil.

Mesdames et Messieurs, j'accepte les critiques, mais quand elles sont sans nuances, grossières dans le sens où le trait est trop gros, je dis qu'elles vont trop loin! Prétendre que le Conseil administratif est paresseux et nonchalant, et qu'il fait preuve d'une incapacité crasse dans sa gestion, c'est franchement inacceptable! Comme je le faisais remarquer tout à l'heure à mes collègues, quand le trait est trop gros, la critique devient dérisoire et nous passe par-dessus!

Voilà les quelques remarques que je voulais faire, suite à vos interventions dans ce premier débat. Je reviendrai tout à l'heure, à l'ouverture du deuxième

débat, avec un texte qui vous donnera le point de vue du Conseil administratif. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite un bon appétit, puisque c'est apparemment l'heure de la pause…

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Je constate que vous maîtrisez aussi bien l'horaire que les comptes… En effet, Mesdames et Messieurs, nous interrompons là nos discussions et nous les reprendrons à 13 h 30. Je vous souhaite un bon appétit.

4. Propositions des conseillers municipaux

Néant.

5. Interpellations

Néant.

6. Questions écrites

Néant.

Séance levée à 12 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 3270

2. Communications du bureau du Conseil municipal 3270

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2007 (PR-485 A/B). 3271

4. Propositions des conseillers municipaux 3818

5. Interpellations 3818

6. Questions écrites 3818

La mémorialiste:
Marguerite Conus